CHRONIQUES

DE

J. FROISSART

DEUXIÈME LIVRE

PUBLIÉ POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR GASTON RAYNAUD

TOME ONZIÈME

1382-1385

(DEPUIS LA BATAILLE DE ROOSEBEKE JUSQU'A LA PAIX
DE TOURNAI



A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCC XCIX

CHRONIQUES

DE

J. FROISSART

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

CHRONIQUES

DE

J. FROISSART

DEUXIÈME LIVRE

PUBLIÉ POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR GASTON RAYNAUD

TOME ONZIÈME

1382-1385

(DEPUIS LA BATAILLE DE ROOSEBEKE JUSQU'A LA PAIX DE TOURNAI)



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

—

MDCCC XCIX

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil designe les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome XI de l'édition des Chroniques de J. Froissart, *préparé par* M. Gaston Raynaud, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 15 *octobre* 1899.

Signé : L. DELISLE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

SOMMAIRE.

CHAPITRE XVII.

1382, 12 *novembre*. LE ROI CHARLES VI QUITTE ARRAS POUR ENTRER EN FLANDRE. — 17-19 *novembre*. PASSAGE DE LA LYS. — 21 *novembre*. SOUMISSION D'YPRES ET DES VILLES VOISINES. — 27 *novembre*. BATAILLE DE ROOSEBEKE. — 30 *novembre*. SOUMISSION DE BRUGES. — 1er *décembre*. ENTRÉE DU ROI A COURTRAI. — 18 *décembre*. LE ROI SE REND A TOURNAI, OU IL SÉJOURNE JUSQU'AU 28 (§§ 313 à 351).

Depuis quelque temps déjà le roi Charles VI est à Arras, désireux de faire campagne contre les Flamands et de les châtier. Il y reste huit jours[1], puis se rend à Lens. Le 3 novembre il est à Seclin[2], où les chefs de l'armée tiennent conseil pour savoir comment on pourra entrer en Flandre, malgré le mauvais temps, malgré les garnisons préposées à la défense des gués. Les opinions sont partagées : les uns, comme le connétable Olivier de Clisson, sont d'avis de marcher droit devant eux et de passer la Lys à Comines et à Warnéton, ou un peu plus en amont, à Estaires et à Saint-Venant; les autres, comme le sire de Couci, craignant de s'aventurer dans des pays peu sûrs, préféreraient se diriger sur Tournai, et, après avoir traversé l'Escaut, aller sur Audenarde pour y

1. Le roi, qui était à Arras depuis le commencement de novembre, n'en partit que le 12 (Petit, *Séjours de Charles VI*, p. 15).
2. C'est le 15 que Charles VI passa par Lens, et le 17 qu'il séjourna à Seclin, où il avait dû arriver le 16 (*Ibid.*, p. 15). Le *Religieux de Saint-Denis* ne fixe qu'une date approximative : *post festum omnium sanctorum*.

rencontrer Philippe d'Artevelde. Le premier avis est finalement adopté; il faut, en effet, agir vite avant que les secours que les Flamands sont allés demander aux Anglais aient pu arriver[1]. P. 1 à 5, 317 à 319.

Les dispositions sont prises pour la marche en avant. Josse d'Halewin et le seigneur de Rambures[2] iront en tête, avec 1,760 hommes de pied, chargés de préparer le chemin. L'avant-garde, commandée par les maréchaux de France, de Flandre et de Bourgogne, comptera 1,200 hommes d'armes et 700 arbalétriers, sans parler des 4,000 hommes de pied fournis par le comte de Flandre, qui viendra ensuite avec 16,000 hommes, tant chevaliers qu'écuyers et gens de pied. Le roi sera accompagné de ses trois oncles, les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, du comte de la Marche, de Jacques de Bourbon, son frère, du comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, du comte de Dammartin, du comte de Sancerre, de Jean, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de 6,000 hommes d'armes et 2,000 arbalétriers[3]. L'arrière-garde,

1. Quelque grande qu'ait pu être l'insistance des ambassadeurs gantois qui avaient quitté Londres vers la fin d'octobre, ce ne fut guère qu'après Roosebeke que commencèrent les préparatifs de l'expédition dirigée contre la France, à laquelle le roi d'Angleterre devait primitivement prendre part en personne (*Rec. Off.*, *Early Chanc. Rolls* 327, m. 15). A la date du 13 décembre, des lettres de protection sont données aux futurs compagnons de l'évêque de Norwich (*Ibid.*, *French Rolls* 327, m. 16, 17 et 18), et Thomas Seyvill et John Orewell sont chargés de retenir, en Devonshire et en Cornouailles, des bateaux pour le transport des troupes; ils doivent aussi empêcher les bateaux flamands stationnant dans les ports anglais de s'éloigner sans permission spéciale (*Ibid.*, *Issue Rolls* 306, m. 8, et *Queen's Rem.* 39/27); des armes sont achetées en grand nombre et emmagasinées à la Tour de Londres (*Ibid.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Acc.*, n° 2).

2. André, seigneur de Rambures, chevalier, figure, en 1380 et 1381, sous les ordres du seigneur de Sempi. De juillet 1381 à mars 1382, il séjourne à la frontière de Flandre. En 1387, nommé capitaine de tout le pays de West-Flandre, il est chargé de la defense de Gravelines, où nous le retrouvons encore en janvier 1389. En janvier 1395, il n'est plus que capitaine de Gravelines (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 2429).

3. L'estimation totale de l'armée royale varie suivant les chroniqueurs. D'accord avec Pierre Cochon (*Chron. norm.*, p. 171), le *Religieux de Saint-Denis* l'évalue (t. I, p. 188) à 10,000 hommes d'armes, sans compter les arbalétriers, les gens de pied, les troupes légères et les valets d'armée. Une rédaction des *Istore et croniques de Flandres* (t. II, p. 262-263) attribue à l'avant-garde 2,000 lances, 500 arbalétriers, 400 archers et 600 valets; à la bataille du roi 3,000 chevaliers et écuyers, 200 arbalétriers et 600 archers; à l'arrière-garde, 1,500 lances et 600 valets.

forte de 2,000 hommes d'armes et de 200 arbalétriers, sera conduite par Jean d'Artois, comte d'Eu, par Gui, comte de Blois, par Waleran, comte de Saint-Pol, par Jean[1], comte d'Harcourt, par Hugues de Châtillon et le seigneur de Fère[2]. L'oriflamme sera portée par Pierre de Villiers[3], escorté de quatre chevaliers, Robert le Baveux[4], Gui de Saucourt, Maurice de Tréséguidi et Baudrain de la Heuse[5]; les deux bannières seront gardées par le Borgne de Ruet et le Borgne de Montdoucet[6]. Le comte d'Albret, le sire de Couci et Hugues de Châlon[7] sont chargés du service d'état-major; les maréchaux des logis du roi sont Guillaume de Masmines et le seigneur de Campremi. La garde du roi est confiée à huit vaillants chevaliers[8], qui ne doivent pas le quitter : Raoul de

1. C'est à tort que Froissart donne à ce personnage le nom de *Guillaume;* il s'agit de Jean VI, fils de Jean V, comte d'Harcourt, et de Blanche de Ponthieu.

2. Le seigneur de Fère-en-Tardenois était Gaucher de Châtillon, que nous retrouvons à Roosebeke et qui, en 1394, vendit à Louis d'Orléans sa seigneurie de Fère (P. Anselme, t. VI, p. 125-126).

3. De retour de la campagne, l'oriflamme fut déposée solennellement sur l'autel dans l'église de Saint-Denis, en vertu d'un vœu fait au moment de livrer bataille (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 232).

4. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 220) parle d'un *Renaud* le Baveux, chevalier originaire de la Beauce, mortellement blessé à Roosebeke.

5. Chevalier au service du dauphin de Viennois dès 1355, Jean, dit le Baudrain de la Heuse, assiste, comme maréchal de Mgr le duc de Normandie, au siège de Pont-Audemer au commencement de l'année 1357 (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 1522). Nommé amiral de France, il fait partie d'une expédition qui tente de délivrer le roi Jean en 1360 (*Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 291), et, à la fin de l'année, il s'occupe, conjointement avec Jean le Mercier, à faire évacuer les forteresses occupées par les Anglais (Moranvillé, *Ét. sur Jean le Mercier*, p. 9 et 202). En 1364, il assiste à la bataille de Cocherel (*Chronographia*, t. II, p. 307), et en 1365 nous le retrouvons mêlé aux négociations nécessitees par la délivrance du roi Jean. Devenu chambellan du roi, capitaine du château de Touques (1371-1388), il prend part, en 1383, à la chevauchée de Flandre (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 1522).

6. Le Borgne de Montdoucet, écuyer d'écurie, qui, durant la chevauchée de Flandre, a porté la bannière du roi, recoit, à la date du 25 octobre 1383, la somme de 200 francs d'or (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 2012).

7. Hugues de Châlon, « feal cousin » du roi, fut envoyé, en juillet 1384, avec les ducs de Berri et de Bourgogne, assister au traité « de Boulogne » (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* 650). Il est à remarquer que le duc de Bourgogne ne figure pas parmi les plénipotentiaires français donnés par Rymer. Voy. plus loin, p. XXXVII, note 2.

8. Lopez de Ayala (*Cronicas*, t. II (1780), p. 164-165) ajoute trois autres

Raineval, le Bègue de Villaines, Aimenion de Pommiers, Enguerran d'Eudin, Jean la Personne, vicomte d'Aci, Gui le Baveux, Nicolas Painel et Guillaume des Bordes. Enfin Olivier de Clisson, connétable de France, l'amiral Jean de Vienne et Guillaume de Poitiers, bâtard de Langres, doivent recueillir tous les renseignements sur la situation de l'armée ennemie.

Ces dispositions prises, on décide que le lendemain[1] le roi quittera Seclin, passera par Lille[2] sans s'y arrêter et ira gîter à l'abbaye de Marquette[3], tandis que l'avant-garde avancera plus loin. P. 5 à 8, 319.

Le lendemain donc, l'avant-garde se dirige sur Comines, suivant les chemins tracés par Josse d'Halewin et le seigneur de Rambures. Mais le pont détruit est défendu par Pierre du Bois et ses troupes[4], les gués manquent, impossible de passer; impossible aussi d'aller chercher à Lille des bateaux par la Deule[5], car la rivière, semée de pieux, n'est plus navigable. Le connétable et les maréchaux de France et de Bourgogne ne savent à quel parti se résoudre. P. 8 à 10, 320.

Ceux d'entre les chevaliers qui connaissent le pays n'ont pas de ces hésitations; c'est ainsi que plusieurs seigneurs, le seigneur de Sempi, puis Herbaut de Belleperche, Jean de Roie, Hervé de Mauni[6], Jean de Malestroit et Jean Chauderon,

noms à cette liste, dont il fait lui-même partie en qualité de « camerero » du roi.

1. Lundi 17 novembre 1382.

2. Les *Séjours de Charles VI* (p. 15) donnent comme dates d'arrêt à Lille les 18 et 19 novembre.

3. Abbaye cistercienne, située près de Lille. Marquette est aujourd'hui un village appartenant au canton ouest de Lille.

4. Les Flamands qui défendaient le pont étaient nombreux : 8,000 d'après la *Chronographia* (t. III, p. 41), 9,000 d'après le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 198), 6,000 d'après une rédaction des *Istore et croniques de Flandres* (t. II, p. 263); ce texte ajoute qu'il y avait aussi des canons et des *ribaudequins*. Quant à Pierre du Bois, il semble bien qu'il ne se trouvait pas tout d'abord préposé à la garde du pont; il ne vint que le lendemain avec ses renforts pour s'opposer à la marche des Francais sur Comines (*Ist. et cr.*, t. II, p. 263).

5. Il s'agit ici de cette rivière qui passe à Lille et se jette dans la Lys à Deulemont, et non à Menin, comme semblerait le faire supposer le passage de Froissart. Le confluent est donc en amont et non en aval de Comines.

6. Hervé (et non *Henri*) de Mauni, chevalier, seigneur de Torigni, assiste au siège de Gavrai (1378) et figure à Carentan dans une revue

en venant de Lille à Comines, se sont procuré de petits bateaux et les ont transportés avec eux sur des chariots; ils s'en servent pour passer en cachette la Lys au-dessous de Comines, malgré les conseils de prudence que leur donne le maréchal Louis de Sancerre. Après eux, c'est le tour de Louis d'Enghien, comte de Conversano[1], d'Eustache et de Fierabras de Vertaing et d'autres encore. P. 10 à 13, 320 à 322.

Cent cinquante chevaliers passent ainsi, parmi eux le seigneur de Rieux. Le connétable, craignant alors que les Flamands du pont de Comines ne s'aperçoivent de quelque chose, donne l'ordre de les occuper par une attaque d'arbalétriers[2], qui protège ainsi le passage de ses troupes. P. 13, 14, 322.

Le lundi soir[3], quatre cents hommes d'armes, la fleur de la noblesse, ont passé la rivière. Louis de Sancerre se joint à eux, ainsi que le seigneur de Hangest et Perceval d'Esneval; il se met à leur tête, et la petite troupe, à travers les marais, s'achemine vers Comines, où elle compte entrer le soir même.

Pierre du Bois les aperçoit de loin, mais les laisse approcher, attendant pour agir que la nuit soit tout à fait noire. P. 14 à 16, 322, 323.

Le connétable, resté de l'autre côté de la rivière, se rend compte du danger qui menace ses gens, guettés par une armée qu'il estime à dix ou douze mille hommes. Il ordonne alors de refaire le pont et permet à tout chevalier et écuyer de passer la rivière à ses risques et périls. P. 16 à 18, 323.

La nuit est venue; forcés de s'arrêter, les Français attendent

(1er juin 1381). Il est capitaine ordonné au pays de Basse-Normandie en août 1383 (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 72, n° 5621); il y est encore le 4 octobre 1387, et porte, dans une quittance du 12 mai 1403, le titre de chambellan du roi et de Mgr le duc d'Orleans (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 1896).

1. Nous retrouvons plus tard en Italie Louis d'Enghien, venu au secours du duc d'Anjou après la campagne de Flandre (*Chronographia*, t. III, p. 69).

2. Il y eut au pont de Comines, d'après d'autres chroniqueurs, non pas seulement une escarmouche, mais une vraie bataille entre les défenseurs du pont et les premiers chevaliers qui passèrent la rivière. Les Flamands perdirent même à cette attaque 3,000 des leurs; c'est pour venger cet échec que le lendemain Pierre du Bois vint avec des troupes fraiches qui, une seconde fois, durent céder devant les Français (*Ist. et cr.*, t. II, p. 212 et 250).

3. Froissart donne à cette nuit la date du 27 novembre; il s'agit du lundi 17.

le jour, les pieds dans la bourbe des marais, tremblants de froid, manquant de vivres, mais résolus au combat qui se prépare. P. 18, 19, 323, 324.

Pierre du Bois, d'autre part, prend ses mesures pour livrer bataille; il espère bien, avec ses six ou sept mille hommes, venir facilement à bout de la petite troupe française fatiguée par le froid et la pluie.

Les Français ne se découragent pas; commandés par le seigneur de Sempi, qui a fait le guet toute la nuit, ils marchent dès l'aube contre les Flamands qui croient les surprendre. P. 19 à 21, 324, 325.

La lance en avant, poussant chacun leur cri, chevaliers et écuyers français bousculent bientôt la troupe ennemie qui ne peut soutenir le choc; Pierre du Bois est blessé dans la mêlée[1]. P. 21 à 23, 325, 326.

Chassés du pont et du chemin menant à la ville, les Flamands essayent d'abord de lutter en incendiant tout sur leur passage; mais ils se débandent bientôt. Les uns se réfugient soit à Ypres, soit à Courtrai, où ils mettent en sûreté leurs femmes et leurs biens; les autres retournent à Comines pour continuer la lutte. Pendant ce temps, le connétable fait réparer le pont et toute l'avant-garde traverse la Lys. Les renforts envoyés par le comte de Flandre arrivent quand tout est fini.

Le connétable ordonne aussi de refaire le pont de Warnéton par où passeront les chariots. P. 23 à 25, 326, 327.

Dès le mardi matin (18 novembre), le roi apprend à l'abbaye de Marquette que la Lys est franchie. Reste à rendre tout à fait sûr le chemin de Comines. L'avant-garde installée dans la ville en chasse les Flamands, dont plus de 4,000 sont tués; les Bretons, sous les ordres des seigneurs de Rieux, de Laval et autres, balaient le pays et vont jusqu'à Wervicq[2] qu'ils brûlent et pillent. Partout aux alentours les villes sont pillées,

1. Les chroniqueurs parlent d'une *sorcière* qui accompagnait Pierre du Bois et portait son étendard; elle fut tuée dans ce combat (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 200; *Ist. et cr.*, t. II, p. 263); son nom est différent suivant les textes (cf. Kervyn, t. X, p. 472).

2. Ville située sur la Lys, dont la partie nord appartient à la Belgique (Flandre occidentale, arr. d'Ypres), et la partie sud à la France (Nord, arr. de Lille). — C'est le 21 novembre qu'eut lieu le pillage de cette ville (*Ist. et cr.*, t. II, p. 264).

et les routiers bretons[1], normands et bourguignons font un riche butin. P. 25, 26, 327, 328.

A la même date (18 novembre), Philippe d'Artevelde a connaissance à Audenarde de tout ce qui s'est passé. Il consulte le seigneur d'Herzeele, qui lui conseille d'aller à Gand chercher du secours et de se fortifier à Courtrai, en attendant les renforts promis par le roi d'Angleterre. Le roi de France dispose de 20,000 hommes, c'est-à-dire de 60,000 combattants; il sera facile d'en mettre autant sur pied.

Avant son départ, Philippe reçoit le héraut d'armes d'Angleterre, Chandos, qui lui annonce le retour prochain de ses ambassadeurs[2], accompagnés de Guillaume de Faringdon; ils sont porteurs du traité d'alliance à signer. Toutes ces lenteurs préoccupent fort Philippe, qui se dirige sur Gand. P. 26 à 28, 328.

Le roi cependant quitte l'abbaye de Marquette et arrive le mardi à Comines avec ses oncles[3]. Le lendemain il gîte sur la hauteur, devant Ypres, pendant que les convois de l'armée et l'arrière-garde, forte de deux mille hommes et de deux cents arbalétriers, passent la Lys et s'établissent à Comines, sous la direction des comtes d'Eu, de Blois, de Saint-Pol et d'autres. Durant la nuit, tenus perpétuellement en alerte, ces seigneurs doivent, malgré leur fatigue, rester armés, les pieds dans la boue, prêts à tout événement. P. 28 à 30, 329.

Le lendemain matin l'arrière-garde rejoint près d'Ypres le gros de l'armée, et l'on délibère si l'on attaquera Courtrai, Ypres ou Bruges. Craignant d'être assiégés, les habitants

1. Les « prosecutions » des Bretons surtout furent pénibles pour les Flamands (*Ist. et cr.*, t. II, p. 250). Eustache Deschamps fait allusion aux ravages de ces routiers et n'épargne pas non plus les Bourguignons (*Œuvres complètes*, p. p. la *Société des anciens textes français*, t. I, p. 217-218).

2. Le roi d'Angleterre avait cherché à se faire bienvenir de ces ambassadeurs par de très beaux présents; à la date du 14 fevrier 1383, il payait encore une somme de 60 livres 15 sh. à Nicolas Twiford, orfèvre, pour prix de vases dorés offerts aux envoyés gantois (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 199, m. 13 et 306, m. 14; cf. aussi precédemment t. X, p. LXXIII, n. 3), qui demandaient en échange de leur alliance que l'estaple des laines fût transférée de Calais en Flandre.

3. C'est le jeudi 20 novembre 1382 que Charles VI traverse la Lys (*Ist. et cr.*, t. II, p. 263; *Séjours de Charles VI*, p. 15) et non le mardi 18 novembre, comme le dit Froissart.

d'Ypres se révoltent contre Pierre Wanselaere[1], capitaine de la ville établi par Philippe d'Artevelde, le mettent à mort, et font leur soumission au roi moyennant quarante mille francs[2]. P. 30 à 32, 329, 330.

Le roi est devant Ypres, quand il apprend la rébellion des Parisiens[3], qui, au nombre de vingt ou trente mille, armés de maillets et couverts d'armures, attendent l'issue de la campagne de Flandre pour aller détruire les châteaux royaux de Beauté et du Louvre, ainsi que tous ceux des environs de Paris. Nicolas le Flamand[4] est un des chefs de ce mouvement populaire, qui ne tend à rien moins qu'à anéantir toute la noblesse et qui déjà a gagné la province : à Reims, à Châlons, à Orléans[5], à Rouen[6], à Blois, les vilains menacent les seigneurs et les dames; c'est une nouvelle Jacquerie qui se prépare. P. 32, 33, 330.

Les habitants de Cassel[7], de Bergues, de Bourbourg, de Gravelines, de Furnes, de Dunkerque, de Poperinghe[8], de

1. Ce personnage est seulement désigné dans les chroniques comme le « capitaine ordonné par les gens de Gand » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 179).

2. La soumission d'Ypres n'eut pas lieu sans coup férir, mais à la suite d'un échec que subirent les habitants du fait d'une avant-garde envoyée à la recherche de vivres (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 202). Le 22 novembre, la ville ouvrit ses portes après avoir arboré la bannière fleurdelysée; elle s'engageait à reconnaître le roi pour son seigneur et à se ranger du parti du pape Clément (*Ist. et cr.*, t. II, p. 264-266).

3. L'émeute parisienne fut une des conséquences du soulèvement de Rouen (voy. plus bas, note 6); « quant cheus de Paris ourent nouvelles « que cheulz de Rouen s'estoient revellés, il en ourent grant joye pour « ce qu'il avoient commenchié » (*Chr. norm. de Pierre Cochon*, p. 169).

4. Nicolas le Flamand, marchand drapier, était fournisseur du roi et du duc de Bourgogne (Moranvillé, *Ét. sur Jean le Mercier*, p. 88, note 1); déjà compromis comme partisan d'Étienne Marcel, il avait obtenu des lettres de rémission.

5. Une lettre de rémission du 28 septembre 1384 est accordée à un homme qui, à Orléans, a pris part à une rébellion « pour contredire les « aides ordenées pour le fait de noz guerres » (*Arch. nat.*, JJ 125, fol. 114).

6. C'est en juin 1382, d'après la *Chronique de Pierre Cochon* (p. 168), le 1er août, d'après la *Chronique des Quatre Valois* (p. 304), qu'une nouvelle émeute, succédant à celle qui avait pris fin en avril, s'éleva à Rouen à propos des impôts sur les draps et sur les boissons. Elle s'apaisa bientôt grâce à l'intervention du maréchal de Blainville et de Guillaume de Bellengues, capitaine de la ville et chambellan du roi.

7. C'est le 22 novembre que Cassel se rend (*Ist. et cr.*, t. II, p. 264).

8. Poperinghe fut pillée le 22 par les gens du duc de Bourbon, qui tuèrent plus de 4,000 ennemis et emportèrent un grand butin (Cabaret d'Orville, *Chron. du bon duc Loys de Bourbon*, p. 170).

Thourout, de Bailleul et de Messines[1], apprenant la soumission d'Ypres, imitent bientôt cet exemple et se rendent à merci, moyennant soixante mille francs et la vie sauve, sans garantie pour les propriétés rurales. Les capitaines, aux ordres de Philippe d'Artevelde, sont livrés et mis à mort, sans que le comte de Flandre ait en rien connaissance de tout cela. P. 33 à 35, 330, 331.

Le roi reste sur la hauteur d'Ypres quelques jours encore, pendant lesquels le butin est vendu sur place ou envoyé au loin; puis il entre dans la ville avec sa suite et s'y repose quatre ou cinq jours[2].

Les gens de Bruges, qui ont 7,000 des leurs avec Philippe à Audenarde, ne savent trop que faire; finalement, craignant pour leurs otages que Philippe détient à Gand et poussés à la résistance par Pierre du Bois et Pierre de Wintere, qui leur promettent le succès, ils refusent de traiter avec le roi. P. 35, 36, 331.

Pendant ce temps, Philippe apprend que ses ambassadeurs ainsi que Guillaume de Faringdon sont arrivés à Calais, où ils sont arrêtés, ne pouvant traverser, pour venir jusqu'à lui, des pays devenus français. Il n'en est pas moins décidé à combattre. Il se rend à Gand pour faire l'appel des réserves; en y joignant les contingents de Bruges, du Damme, d'Ardembourg, de l'Écluse, des Quatre-Métiers, de Grammont, de Termonde et d'Alost, il se trouve à la tête d'une armée de près de 50,000 hommes, avec laquelle il se rend à Courtrai[3]. P. 36 à 38, 331, 332.

A ces nouvelles, l'avant-garde française, le connétable et les maréchaux quittent Ypres pour venir camper plus loin entre Roulers et Roosebeke. Le lendemain, le roi et tout le reste de l'armée y viennent aussi, désireux d'en finir au plus vite. Il pleut et fait froid. Pourquoi Philippe ne reste-t-il pas à Aude-

1. Messines fut pillée le 21 novembre (*Ist. et cr.*, t. II, p. 264).

2. D'après une famille de mss., le roi n'entra pas dans Ypres, et se contenta de camper en face de la ville.

3. Les comptes de la ville de Gand nous apprennent que Philippe d'Artevelde était depuis le 25 octobre à Edelaere, où il était encore le 19 novembre; le 22, il était à Courtrai (*De Rekeningen der Stad Gent*, p. 334-335). C'est donc à tort qu'un peu plus loin Froissart se demande pourquoi Philippe ne reste pas à Audenarde.

narde? Le mauvais temps serait son meilleur auxiliaire. P. 38, 39, 332.

Le mercredi soir (26 novembre), veille de la bataille, Philippe fait prendre position à son armée entre le Mont-d'Or et Roosebeke, en un lieu protégé d'une part par un fossé et de l'autre par des haies et un petit bois; puis il rassemble ses capitaines, les harangue et leur donne l'ordre, pour le combat du lendemain, de n'épargner personne, sauf le roi qu'il veut faire prisonnier[1]. P. 39 à 41, 332, 333.

La nuit se passe en alertes continuelles. P. 41, 42, 333, 334.

Le jeudi matin, de bonne heure, Philippe fait prendre le repas à ses hommes, leur ordonne de s'armer et d'aller occuper leur poste de combat. Plus de 50,000 hommes d'élite, soutenus par soixante archers anglais, composent son armée[2]. Il garde auprès de lui les 9,000 hommes fournis par Gand : tout autour se placent les autres contingents, armés de maillets et de bâtons ferrés, recouverts de cottes aux couleurs de leur ville et portant les bannières de leurs métiers. P. 42 à 44, 334, 335.

Du côté des Français on se prépare aussi à combattre. Dès le mercredi soir, toute l'armée est réunie à Roosebeke[3], et le roi traite les chefs et les seigneurs étrangers venus à son service. Après souper, sur le conseil de ses oncles, il propose à Olivier de Clisson de rester le lendemain auprès de lui pendant la bataille et de confier pour ce jour-là sa charge de connétable au sire de Couci. Olivier refuse de déserter son commandement d'avant-garde. P. 44 à 47, 335, 336.

1. Cette recommandation se retrouve aussi dans le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 206).

2. Les chiffres donnés par les différents chroniqueurs varient : 60,000 hommes dans la *Chronographia* (t. III, p. 43); 50,000 à 60,000 dans le *Petit Thalamus* (p. 406); 40,000 dans la *Chronique de Pierre Cochon* (p. 171), dans la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (p. 170), dans Eustache Deschamps (t. III, p. 69) et dans une rédaction d'une Chronique de Flandre (*Ist. et cr.*, t. II, p. 267); 30,000 dans une autre version (*Ibid.*, t. II, p. 180), « gens de commugnes et mal ordonnées. »

3. Le duc de Berri était arrivé le 25 (*Ist. et cr.*, t. II, p. 266). La présence à l'armée de Louis, frère du roi, alors comte de Valois, n'est mentionnée que par le *Religieux de Saint-Denis.* Ce prince avait été renvoyé en Picardie, soit à Péronne (*Chronographia*, t. III, p. 44, note 1), soit à Mondidier (*Ist. et cr.*, t. II, p. 210-211). Voy. Jarry, *la Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 20-21.

Le jeudi matin, par une bruine épaisse et pénétrante, on prend les armes; le roi entend la messe. Le connétable part en éclaireur avec Jean de Vienne et Guillaume de Poitiers[1]. Ils constatent que les Flamands, fatigués d'attendre l'attaque jusqu'à huit heures du matin, ont quitté leurs positions et marchent sur le Mont-d'Or, où ils comptent s'appuyer. Mais la vue des éclaireurs leur fait modifier leur plan : ils s'arrêtent et se forment en bataille; Philippe donne ses derniers ordres aux bombardiers et aux arbalétriers. P. 48 à 50, 337, 338.

Il dispose son armée pour le combat, sans oublier les quarante archers anglais qui ont toute sa confiance. P. 50, 51, 337.

D'après les renseignements donnés par les trois éclaireurs, l'armée française[2] prend ses dispositions de combat, et l'on crée en ce jour 467 nouveaux chevaliers[3].

L'oriflamme portée par Pierre de Villiers est développée, cette oriflamme qui ne se montre jamais d'ordinaire devant des ennemis chrétiens, mais qui peut bien marcher contre les Flamands, dont la foi ne reconnaît pas le pape Clément[4]. A cet instant la bruine se dissipe et le soleil fait reluire les armures des chevaliers, attendant en silence l'attaque des troupes flamandes qui marchent contre eux. P. 51 à 53, 337 à 339.

Les Flamands s'avancent en rangs serrés, lançant leurs traits et tirant leurs bombardes. Les gens du roi reçoivent les premiers[5] le choc et commencent à faiblir; le seigneur de Wavrin, Morelet d'Halewin et Jaques de Heere tombent morts[6]. Aus-

1. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 210) parle de 12 éclaireurs français connaissant le flamand, commandés par Guillaume de Langres.

2. L'armée française était forte de 12,000 hommes (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 210); de 10,000 gens d'armes d'après la *Chronique de Pierre Cochon* (p. 171).

3. Une rédaction des *Chroniques de Flandre* (*Ist. et cr.*, t. II, p. 180-181) énumère dans l'armée du roi : 3 ducs, 21 comtes, 100 doubles chevaliers bannerets, 2,000 autres et 6,000 écuyers.

4. La question du schisme joua dans cette campagne de Flandre un rôle plus grand que les récits des chroniqueurs ne le laissent supposer. C'est ainsi que le comte de Flandre, partisan du pape Urbain, fut toujours tenu à l'écart par les chevaliers français, qui refusèrent de combattre avec ses gens en raison de leur croyance religieuse (*Ist. et cr.*, t. II, p. 215). On avait même défendu de parler flamand dans l'armée royale (Meyer, fol. 188 v°).

5. Ce furent les Bretons et les Picards qui entrèrent les premiers en bataille (*Ist. et cr.*, t. II, p. 180).

6. A ces noms il faut ajouter, d'après le *Religieux de Saint-Denis* (t. I,

sitôt l'avant-garde et l'arrière-garde arrivent à la rescousse, et, poussant de chaque côté l'armée flamande, la pressent et l'accablent; Philippe d'Artevelde est tué dans la mêlée[1]. P. 53 à 55, 339, 340.

Les gens du roi reviennent alors, et le carnage est grand[2]; les pillards, armés de coutelas, se glissent entre les combattants et massacrent tous ceux qui tombent. Les morts sont nombreux de part et d'autre[3]; Louis[4] de Cousan et Floton de Revel succombent, victimes de leur imprudence.

Affolés, les Flamands jettent les armes et s'enfuient vers Courtrai, poursuivis par les Bretons et les Français.

La bataille eut lieu entre Roosebeke et Courtrai, le jeudi 27 novembre 1382, le roi Charles étant dans sa quatorzième année. P. 55 à 57, 340, 341.

Elle n'avait duré qu'une demi-heure; les pertes des Gantois se montent à 9,000 hommes; celles de leurs alliés à 26,000.

Le roi, retiré sous sa tente, reçoit les félicitations de ses oncles et des grands barons[5]. Il demande à voir le corps de Philippe d'Artevelde; on le cherche, on le trouve, on le montre au roi, qui le fait pendre à un arbre. P. 57 à 59, 341, 342.

p. 220), ceux de Jean Brides, du seigneur de Bavai et de Renaud (*lisez* Robert) le Baveux.

1. Meyer (fol. 190 v°) dit que Philippe d'Artevelde fut tué au milieu des siens « cum Jacobo Divite et Johanne Hermanno aliisque tribunis « suis. »

2. La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* signale le rôle brillant du sire de Couci et du duc de Bourbon (p. 171-174).

3. Les pertes des Flamands furent très nombreuses; elles varient suivant les chroniqueurs : 26,000 hommes (*Ist. et cr.*, t. II, p. 180 et 216); 25,000 (Deschamps, t. III, p. 70; *Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 220), sans compter les fuyards; 24,000 (*Chr. de Pierre Cochon*, p. 172); de 24,000 à 30,000 (*Petit Thalamus*, p. 406); 20,000 (*Chronographia*, t. III, p. 45); plus de 18,000 (*Chr. des Quatre Valois*, p. 306); de 16 à 18,000 (*Chr. du bon duc Loys de Bourbon*, p. 173). — Les Francais furent beaucoup moins éprouvés; le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 220) parle de 7 chevaliers et 44 hommes d'armes; les *Chroniques de Flandre* (*Ist. et cr.*, t. II, p. 216) donnent le chiffre de 100 hommes, dont 2 ou 3 chevaliers.

4. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 220) cite, au lieu de ce nom, ceux d'*Antoine* et de *Gui* de Cousan; ce dernier est seul mentionné dans la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (p. 172).

5. Après la bataille, le comte de Flandre vint remercier le roi, qui le recut mal et lui reprocha d'avoir souvent fait alliance avec ses ennemis (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 224-226).

Le jeudi même, vers minuit, le seigneur d'Herzeele apprend sous les murs d'Audenarde la défaite et la mort de Philippe. Il abandonne le siège et se dirige sur Gand, laissant Daniel d'Halewin maître de la place[1].

Les habitants de Bruges ont connaissance de la nouvelle quelques heures plus tôt; craignant d'être pillés, ils dirigent toutes leurs richesses sur la Hollande. Pierre du Bois, blessé à Comines, se fait transporter en litière à Ardembourg, où il couche le vendredi soir, puis arrive à Gand assez à temps pour rendre courage aux Gantois, tout prêts à se soumettre. P. 59 à 61, 342.

Dès le vendredi (28 décembre), le roi quitte Roosebeke[2] et prend le chemin de Courtrai, précédé du Hase de Flandre et de 200 lances flamandes, qui pillent la ville. Le roi n'y entre que le 1er décembre; mais son arrivée n'arrête pas le pillage et le massacre : les Français ont à cœur de venger la défaite de Robert d'Artois en 1302[3].

Daniel d'Halewin, à la tête de 50 lances, vient d'Audenarde pour voir le roi et s'en retourne le jour suivant. P. 61, 62, 342, 343.

Bruges échappe au pillage des Bretons grâce à l'intervention du comte de Flandre et du duc de Bourgogne et moyennant le paiement d'une somme de 120,000 francs, exigible moitié sur l'heure et moitié à la Chandeleur prochaine[4]. P. 62 à 64, 343, 344.

1. On lit dans une chronique de Flandre : « De le desconfiture des « Flamens fu le nuyt li fais sceus au siege d'Audenarde par les fuians « qui escapperent; dont chil qui le siege tenoient furent tres dolant, et « se deslogierent la nuyt moult en grant haste, et laissierent moult de « leurs tentes et d'autres coses, et yssirent aucun chevalier et saudoyer « d'Audenarde qui, en poursuiant les Flamens, en tuerent et noierent « pluiseurs; et li aultre en rallerent a Gant dire la nouvelle » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 216).

2. Dès le lendemain de la bataille le roi est à Thourout. C'est là que, le 29 novembre, il recoit les députés de la ville de Bruges, accompagnés de deux Cordeliers (*Ist. et cr.*, t. II, p. 267).

3. Le 11 juillet 1302, Robert d'Artois, commandant les Français, fut vaincu et tué par les Flamands à la bataille de Courtrai, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers dont les éperons furent suspendus comme trophées dans une chapelle de l'église Notre-Dame de Courtrai (*Ist. et cr.*, t. II, p. 218).

4. C'est le 30 novembre, à Thourout, que le roi prit à merci la ville de

Mécontentement des Bretons et autres routiers, Bourguignons et Savoyards, qui veulent retourner chez eux en pillant le Hainaut[1]. Médiation du comte Gui de Blois, qui réussit à les apaiser, et aussi à obtenir de Thierri de Dixmude[2] de renoncer à ses attaques contre la ville de Valenciennes. P. 64 à 66, 344, 345.

Les Français espèrent quelque jour la soumission de Gand, mais la ville, soutenue par Pierre du Bois, est décidée à continuer la lutte[3]. P. 66 à 68, 345.

Cependant à Calais attend toujours Guillaume de Faringdon, porteur du traité d'alliance, accompagné de François Ackerman et de six bourgeois de Gand. La défaite de Roosebeke remet tout en question[4] : Guillaume de Faringdon retourne en

Bruges, qui reconnaissait le pape Clément et renonçait à l'alliance anglaise, se soumettant à l'autorité du roi et du comte de Flandre. La ville s'engageait de plus à payer en deux termes la somme de 120,000 francs d'or (Extrait du *Septieme Cartulaire de France*, déposé aux Archives de Lille, publié par Le Glay, *Chronique rimée*, p. 106-109, et par Kervyn, t. X, p. 484-486).

1. Walsingham prétend (t. I, p. 81) qu'à la prise de Bruges les biens seuls des marchands anglais furent pillés et confisqués au profit du roi de France.

2. Nous avons déjà eu occasion de parler du différend existant entre la ville de Valenciennes et Thierri de Dixmude, à propos du meurtre de son écuyer Daniel d'Usse (t. X, p. XVIII, note 1); Kervyn a cité de nombreux documents relatifs à cette affaire (t. X, p. 491-494).

3. Dès le 30 novembre, étant à Roulers, le roi écrivit aux Gantois pour leur proposer sa médiation entre eux et le comte de Flandre. On était tellement sûr que cette proposition serait acceptée et que Gand suivrait l'exemple des autres villes, qu'Eustache Deschamps, dans la ballade qu'il composa après la bataille de Roosebeke, escompte déjà cette soumission (*Œuvres complètes*, t. III, p. 70). La réponse des Gantois, datée du 3 décembre, parvint au roi à Courtrai, où il était entré le 1er. Les Gantois demandaient un sauf-conduit pour trente-deux personnes, ce qui leur fut accordé. Le roi demandait la reconnaissance du pape Clément et une somme de 300,000 francs (*Ist. et cr.*, t. II, p. 269-271). Les négociations eurent lieu à Courtrai du 7 au 17 décembre (*Rekeningen*, p. 333-334), mais elles traînèrent en longueur, et, chassé par le mauvais temps, Charles VI quitta Courtrai le 18 pour aller à Tournai.

4. Une des causes les plus réelles du retard des Anglais à intervenir dans les affaires de Flandre à cette époque fut la réclamation que faisaient les Gantois d'une somme de 200,000 écus, dont a déjà parlé Froissart (t. X, p. 269). C'est ce que dit très explicitement un passage de notre tome XI qui ne se trouve que dans quelques manuscrits (p. 343). On y lit, en effet, que l'alliance eût été vite conclue « se n'eust esté la somme « de deniers qu'ilz demandoyent ausdiz Angloiz. » Les pourparlers n'en

Angleterre, et les ambassadeurs flamands, séjournant à Londres, rentrent chez eux en passant par les Pays-Bas, ainsi que François Ackerman[1]. P. 68, 69, 345, 346.

Le roi hésite à porter le siège devant Gand; mais la rigueur de l'hiver le fait renoncer à ce projet. On se résout donc à quitter Courtrai et à passer à Tournai les fêtes de Noël; les troupes d'Auvergne, de Dauphiné, de Savoie et de Bourgogne sont licenciées; seuls, les Bretons et les Normands sont retenus pour servir au besoin contre les Parisiens.

Malgré les prières du comte de Flandre, le roi, en quittant Courtrai, fait brûler la ville[2]; les habitants sont emmenés prisonniers. P. 69, 70, 346.

Le roi arrive à Tournai[3], et se loge à l'abbaye de Saint-Martin, bien accueilli par les habitants. Quelques seigneurs prennent alors congé de lui, tels que le comte de Blois, qui retourne en Hainaut à Valenciennes et à Landrecies (ce n'est que l'été suivant qu'il se rend à Blois). P. 70 à 72, 346, 347.

Départ du comte de la Marche et de son frère, Jacques de Bourbon, pour Leuze en Hainaut; départ de Gui de Laval pour Chièvres, dont il est seigneur conjointement avec Robert de Namur; départ du sire de Couci pour Mortagne.

Le roi veut profiter de son séjour à Tournai pour ramener le pays[4] à l'obédience du pape Clément; mais il n'y réussit guère,

continuèrent pas moins, mais, après la bataille de Roosebeke, les négociateurs anglais « furent si esbaïz et si troublez de celle soudaine aventure « non esperée, qu'ilz s'en retournerent en Angleterre, sens plus lors pro« ceder sur celle matiere. »

1. François Ackerman retourna, non pas à Gand, comme le dit Froissart, mais en Angleterre où, le 20 janvier 1383, nous voyons l'amiral anglais Jean de la Roche recevoir des instructions « pro certis negociis « tangentibus tractatum faciendum cum *admirallo fflote Flandrie,* » c'est-à-dire Fr. Ackerman, qui portait ce titre d'amiral de la flotte flamande (*Rec. off.*, *Issue Rolls* 199, m. 11, et 306, m. 11).

2. Le pillage et l'incendie de Courtrai furent choses épouvantables, malgré l'intervention du duc de Bourgogne (*Chr. du bon duc L. de B.*, p. 175); presque toute la ville fut détruite (*Ist. et cr.*, t. II, p. 181, et *Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 230). Par contre, d'après Meyer (fol. 191), la ville se racheta en payant « pro Britonum stipendiis centum et viginti « milia francorum aureorum. »

3. C'est le 18 décembre que le roi arriva à Tournai, où il était encore le 28.

4. D'après les actes de soum ssion des différentes villes, à l'exception de Gand toujours rebelle, la Flandre s'était engagée à suivre l'obédience du pape Clément (*Ist. et cr.*, t. II, p. 217 et 267); les Brugeois seuls

sauf à Tournai même[1], où le comte de Saint-Pol inflige aux Urbanistes plus de 7,000 francs d'amendes.

Négociations avec les Gantois, qui veulent bien relever du roi de France, mais refusent de reconnaître comme seigneur le comte de Flandre. Les choses restent en l'état.

Le roi passe à Tournai les fêtes de Noël[2], puis, après avoir nommé le seigneur de Ghistelles *rewaert* de Flandre et placé des garnisons à Bruges, à Ypres, à Courtrai, à Ardembourg et à Audenarde, il se rend à Arras[3], avec ses oncles et le comte de Flandre[4]. P. 72 à 74, 347, 348.

CHAPITRE XVIII.

1383, 11 *janvier*. LE ROI RENTRE A PARIS. — 12 *janvier*. DÉSARMEMENT DES PARISIENS. — 20 *janvier*. RÉTABLISSEMENT DES IMPÔTS. — 28 *février*. EXÉCUTION DE JEAN DES MARÈS. — RÉPRESSION EN PROVINCE (§§ 352 à 355).

Le roi est à Arras; malgré sa présence, c'est à grand'peine

semblent s'être soumis à cette obligation (Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. I, p. 361).

1. Les prisonniers, rançonnés à Tournai par le comte de Saint-Pol, pour cause d'adhésion au pape Urbain, furent nombreux (*Ist. et cr.*, t. II, p. 182).

2. Comme il l'avait déjà fait à Courtrai, le 17 décembre, en récompensant Gui de Boncourt (*Arch. nat.*, JJ 122, fol. 11), le roi ne quitta pas Tournai sans faire quelques confiscations, dont profitèrent entre autres, à la date du 24, Guillaume de Mareuil et Guillaume de Neilhac, pour leur conduite à Roosebeke (*Ibid.*, JJ 121, fol. 172).

3. D'après les *Séjours de Ch. VI*, le roi était encore le 28 décembre à Tournai et se trouvait le 31 à Péronne, où l'attendait son frère Louis (*Ist. et cr.*, t. II, p. 218); c'est donc le 29 ou le 30 qu'il faut placer son arrivée à Arras.

4. Très attristé par la destruction de Courtrai (*Ist. et cr.*, t. II, p. 218) et par les humiliations nombreuses dont il avait été victime au cours de la campagne, le comte de Flandre n'avait pas attendu la fin du mois pour prendre congé du roi. Une première fois, le 6 décembre, nous le trouvons à Harlebeke, où il récompense le seigneur de Sempi par le don des biens du prévôt de Notre-Dame de Bruges; le 26, il est définitivement de retour à Lille, où nous le voyons octroyer, comme récompenses de services rendus, 10,000 francs au connétable de Clisson, 3,000 à l'amiral Jean de Vienne et à Gui de la Trémoïlle, 1,000 à Enguerran d'Eudin et à Anseau de Salins, et 500 à Gui de Pontallier (Extr. du *Septième cartulaire de Flandre*, publié par Le Glay, dans *Chr. rimée*, p. 109-110).

qu'on peut empêcher la ville d'être pillée par les Bretons, mécontents des profits de la campagne de Flandre. On leur promet des dédommagements à Paris; et le roi, en passant par Péronne, Noyon et Compiègne[1], arrive à Senlis[2]. Les troupes[3] sont cantonnées dans tous les villages des environs, d'une part entre Estrées-Saint-Denis[4] et Senlis, et de l'autre entre Senlis et Meaux; elles prennent aussi position le long de la Marne et entre la Marne et la Seine[5].

Après avoir couché à Senlis et à Louvres, le roi est au Bourget[6] et s'apprête à entrer à Paris, quand il apprend que les Parisiens, au nombre de 20,000[7], armés d'arbalètes et de maillets, attendent son passage entre Saint-Lazare et Paris. Le connétable de France, le seigneur d'Albret, le sire de Couci, Gui de la Tremoïlle et Jean de Vienne, accompagnés de hérauts d'armes, sont envoyés en avant pour parlementer[8]. P. 74 à 76, 348, 349.

Les Parisiens se défendent de vouloir combattre le roi[9]; ils

1. A Péronne, le 31 décembre 1382, à Noyon, le 1er janvier 1383, à Compiègne, du 2 au 7 (*Séjours de Ch. VI*, p. 16), le roi est accueilli par toute la Picardie avec joie et respect (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 232). C'est à Compiègne, le 7 janvier, que l'on retire le grand sceau au chancelier de France, Milon de Dormans, évêque de Beauvais (*Ist. et cr.*, t. II, p. 272), qui ne fut remplacé definitivement que le 10 juillet par Pierre de Giac, aux gages de 2,000 livres par an (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 53, nº 3999). L'evêque de Laon, Arnaut de Corbie, et Mº Philippe de Moulins furent chargés de l'intérim.

2. Le roi est à Senlis, le 8 janvier; il couche le lendemain à Louvres.

3. Pour effrayer les Parisiens, le roi « avoit retenu en Franche grant « quantité de gent d'armes qui, avec lui, estoient revenu du pays de « Flandres, et les faisoit vivre et gouverner sur les marches près » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 219).

4. Le texte de Froissart, tel que nous l'avons corrigé en y introduisant *Estrées-Saint-Denis*, montre que les troupes s'étaient échelonnées sur le chemin suivi par le roi; une autre partie était descendue entre la Marne et la Seine.

5. Il semble préférable d'adopter ici la lecon de certains mss. qui ajoutent *entre la riviere de Marne et la rivière de Seine* (voy. p. 348).

6. C'est à Saint-Denis, et non au Bourget, que le roi coucha le 10 janvier, veille de son entree à Paris. Il se rendit solennellement à l'abbaye et remercia Dieu de sa victoire (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 232).

7. La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (p. 176) dit que le roi « avoit 18,000 harnois contre lui; » la *Chronique des Quatre Valois* (p. 308) parle seulement de 1,500 h. d'armes « rengiés en ordonnance. »

8. D'après la *Chronographia* (t. III, p. 47), le connétable de France et le marechal de Sancerre precederent le roi de deux jours.

9. Le 10 au soir, le prévôt des marchands vint assurer le roi des bonnes

n'ont d'autre intention que de lui montrer quelle puissance armée ils peuvent mettre à son service, s'il en a besoin. Le connétable leur conseille alors de rentrer paisiblement à Paris et de mettre bas leurs armes, s'ils désirent que le roi entre dans leur ville; ils le promettent.

Le roi entre donc à Paris[1], vient coucher au Louvre. Sur l'ordre du sire de Couci et du maréchal de Sancerre, on se hâte d'enlever les battants des portes de la ville, ainsi que les chaînes qui fermaient les rues[2]. Terrorisés[3], les Parisiens n'osent sortir de chez eux, et sont heureux d'en être quittes en payant des amendes[4] dont le total monte à 400,000 francs[5].

dispositions de la population (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 234). Le lendemain, il venait au-devant du roi avec les échevins et lui souhaitait la bienvenue (*Chronographia*, t. III, p. 47).

1. Le roi entra le 11 janvier dans Paris avec une nombreuse escorte, 12,000 hommes d'après la *Chronographia* (t. III, p. 47), et alla jusqu'à Notre-Dame (*Ist. et cr.*, t. II, p. 273). S'il fallait croire la *Chr. du bon duc L. de B.* (p. 176-178), le duc de Bourbon serait entré le premier avec 800 hommes d'armes, « pour ce qu'il estoit amé de ceulx de « la ville; » il se serait chargé du guet et aurait présidé au désarmement des Parisiens.

2. Les portes furent brûlées et les chaînes portées à Vincennes (*Ist. et cr.*, t. II, p. 274).

3. Aussitot l'entrée du roi, eurent lieu des arrestations et des exécutions; c'est ainsi que furent emprisonnés, dès le 11, plus de 300 bourgeois (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 236), 1,000 peut-être (*Ist. et cr.*, t. II, p. 219), parmi lesquels Jean des Marès (*Ibid.*, p. 273), Guillaume de Sens, Jean Filleul (*Chronographia*, t. III, p. 48), Jacques du Châtel, Martin le Double, Jean le Flamand, Jean le Noble et Jean de Vaudetar (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 236; voy. aussi Moranvillé, *Étude sur J. le Mercier*, p. 88, note 1). Le 12, on décapita deux drapiers, Aubert de Dampierre et Guillaume Rousseau, ainsi qu'un orfèvre, Henri de Pons, tous trois arrêtés avant l'arrivée du roi. Le 24, on décapita huit autres bourgeois; le 31, Jean Maillard, marchand, et six autres notables furent encore exécutés (*Ist. et cr.*, t. II, p. 273-276), malgré les supplications des bourgeoises de Paris, venues, « toutes vestues de noir, « pour requerir et avoir pardon et mercy de leurs maris » (*Chr. des Quatre Valois*, p. 309), et les prières de la duchesse d'Orléans et du recteur de l'Université de Paris (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 238).

4. On reconnut bientôt d'après l'avis de « ceulx des finances qu'il val- « loit mieulx que le roi fist une composicion pour la despence qu'il ot « faite en Flandres que plus proceder oultre en cas criminel » (*Chr. du bon duc L. de B.*, p. 178). Aussi, dès le mois de fevrier, plusieurs inculpés « furent mis a composicion d'argent » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 276; *Chronographia*, t. III, p. 50).

5. Le montant des amendes, tout à fait inestimable, au dire de la *Chronographia* (t. III, p. 50), s'éleva seulement à 200,000 francs d'or d'après Cabaret d'Orville (*Chr. du bon duc L. de B.*, p. 179).

Armures et maillets sont déposés au château de Beauté[1].

On rétablit tous les impôts abolis[2], et la campagne est livrée aux pillards[3]. C'est un exemple pour les autres villes de France. P. 76 à 80, 349, 350.

On ne s'en tient pas là : des arrestations sont faites; des noyades ont lieu. Maître Jean des Marès[4], lui-même, estimé jusque-là comme un sage et honnête serviteur des rois Philippe, Jean et Charles V, est condamné à mort avec quatorze autres bourgeois, dont est Nicolas le Flamand[5]. P. 80, 81, 350.

1. C'est le 12 que les maillets et les armures furent rendus (*Ist. et cr.*, t. II, p. 273); ils durent être portés soit au Louvre, soit au Palais : il y en avait assez pour armer 80,000 hommes (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 238). Le roi de plus, pour prévenir toute nouvelle rebellion, se hâta de mettre en état la bastide Saint-Antoine et construisit celle du Louvre (*Ist. et cr.*, t. II, p. 274).

2. Les impôts rétablis le 20 janvier, furent les 12 deniers par livre de denrées, la gabelle de 20 francs par muid de sel et le huitième pour le vin vendu au detail (*Ist. et cr.*, t. II, p. 275). Une ordonnance royale du 27 janvier (*Rec. des ordonn.*, t. VI, p. 685) supprima de plus la prévôté des marchands, dont le titulaire, Jean de Fleuri, dut rendre les sceaux; ses fonctions furent attribuées au prévôt de Paris. On supprima aussi les quarteniers, cinquanteniers et dizainiers de la ville (*Ist. et cr.*, t. II, p. 276). Voy. l'article de M. L. Mancest Batifol, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes* (t. LII, p. 269-284). Le roi revenait ainsi, et au delà, sur les concessions qu'il avait été obligé d'accorder aux Parisiens après la révolte des Maillotins en 1382; il les punissait en même temps de l'alliance qu'ils avaient voulu se ménager avec les rebelles de Flandre, dont on avait eu la preuve dans une lettre saisie à Courtrai (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 230).

3. Les plaintes sont nombreuses à cette époque contre les routiers revenant des guerres de Flandre et pillant sur leur passage. Nous en trouvons mention à Villedieu (*Arch. nat.*, JJ 145, fol. 169), à Noyon (*Ibid.*, JJ 149, fol. 67 v°), à Crépi-en-Laonnais (*Ibid.*, JJ 150, fol. 150 v°).

4. Arrêté dès le 11 janvier, Jean des Marès fut réclamé, comme clerc, par l'officialité de l'évêque de Paris. Mais les ducs de Berri et de Bourgogne hâtèrent le jugement (*Ist. et cr.*, t. II, p. 276-277), qui fut rendu sans que l'inculpé eût pu être « ouy dans ses excusacions » (*Chr. des Quatre Valois*, p. 310). Jean des Marès fut décapité le 28 février 1383. Dès le lendemain, le roi, accompagné de ses oncles, convoque dans la cour du Palais les bourgeois de Paris, qui s'y présentent « sans chapperons » (*Chr. des Quatre Valois*, p. 310 . Pierre d'Orgemont leur reproche toutes leurs rébellions passées; le roi leur pardonne, mais vingt d'entre eux, « a prendre à la volonté du roi » (*Ibid.*, p. 311), seront rançonnés (*Ist. et cr.*, t. II, p. 278-280; *Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 246-248). Ceux qui n'ont pas repondu à l'appel du roi et ne sont pas rentrés à Paris sont exilés et privés de leurs biens (*Chronographia*, t. III, p. 51).

5. C'est le 19 janvier que fut exécuté Nicolas le Flamand (*Ist. et cr.*, t. II, p. 275).

Les mêmes exécutions se font à Rouen[1], à Reims[2], à Châlons, à Troyes, à Sens, à Orléans[3], partout où il y a eu rébellion contre le roi, et les villes sont condamnées à payer de fortes amendes, tout au profit des ducs de Berri et de Bourgogne. Les gens d'armes, cependant, du connétable et des maréchaux reçoivent leurs gages[4]. Les grands barons ont l'autorisation du roi de lever des impôts sur leurs fiefs pour payer leurs gens, mais la taille royale prime tout le reste[5]; que leur restera-t-il? P. 81, 82, 350, 351.

1. Rouen fut la première ville de Normandie que le roi voulut châtier après la soumission de Paris. Une commission fut nommée à cet effet, composée de Jean Pastourel, président de la Chambre des comptes et de Jean le Mercier, auxquels on adjoignit l'amiral Jean de Vienne (*Relig. de Saint-Denis*, t. II, p. 250), qui, à la date du 27 janvier, figure à Paris dans une *montre* avec dix-sept chevaliers et quatre-vingt-deux écuyers de sa compagnie (Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, p. CCVI), et, le 3 mars, reçoit 2,000 francs à prendre sur les confiscations faites en Normandie (*Ibid.*, p. LXXV). La commission comprenait en outre Nicolas Painel, Étienne du Moustier et Robert Thoroude (Moranvillé, *Ét. sur J. le Mercier*, p. 90). Cette commission fit arrêter trois cents notables de la ville, dont une partie furent mis à mort après Pâques (22 mars) et dont le plus grand nombre se rachetèrent. Une somme de 60,000 livres tournois fut de plus exigée des habitants (*Ibid.*, p. 91). — Dans les autres villes de Normandie, notamment à Caen et à Falaise, les mêmes réformateurs « firent de grans justices » (*Fragm. d'une chronique inédite*, publiés par L. Delisle, 1895, p. 10). En date du 29 avril, une lettre de rémission est accordée à la ville de Caen (*Arch. nat.*, JJ 123, fol. 52 v°) pour les *excès* commis; en 1382, cette ville avait refusé d'envoyer 30 arbalétriers au roi (*Ibid.*, fol. 47).

2. La révolte des habitants de Reims fut une des premières à éclater; au commencement de la campagne de Flandre, ils arrêtèrent le maréchal de Bourgogne, Gui de Pontallier, qui se rendait dans le nord avec ses hommes d'armes (Kervyn, t. X, p. 474). Au 15 février 1383, le roi nomma, pour informer sur les excès de la province de Reims, des commissaires parmi lesquels se trouvent le comte de Sancerre, Tristan du Bos, maître des requêtes de l'hôtel, Gilles Gallois, général conseiller des aides, Jean de Montaigu et Regnault de la Chapelle, trésorier (*Arch. nat.*, JJ 123, fol. 47 v°).

3. Le roi part de Vincennes le 7 avril, arrive à Chartres, pour s'acquitter d'un vœu de pèlerinage; après son départ, le 26, ont lieu des « assemblées des gens du roi; » le 16, il est à Orléans (*Chronographia*, t. III, p. 52, note 1). Il fait abattre les portes et detruire les chaînes de la ville; quelques rebelles sont décapités (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 260).

4. Cabaret d'Orville fait allusion au licenciement des hommes d'armes (*Chr. du bon duc L. de B.*, p. 179).

5. Le 11 avril, une nouvelle taxe fut établie pour un an à Paris sur la

CHAPITRE XIX.

1383, 17 *mai.* CROISADE CONTRE LES CLÉMENTINS; L'ÉVÊQUE DE NORWICH DÉBARQUE A CALAIS. — PRISE DE BOURBOURG. — 5 *juin-10 août.* SIÈGE D'YPRES. — 1er *septembre.* LE ROI ENTRE EN FLANDRE. — 14 *septembre.* SOUMISSION DE BOURBOURG. — 1384, 26 *janvier.* TRÊVE DE LEULINGHEM. — 30 *janvier.* MORT DU COMTE DE FLANDRE (§§ 356 à 406 .

Le départ du roi pour la France n'a pas mis fin aux hostilités des Gantois[1]. Pierre de Wintere, Pierre du Bois et François Ackerman lèvent de nouvelles troupes, qui, sous les ordres de ces deux derniers, viennent au nombre de 3,000 hommes assiéger Ardembourg, défendu par les Bretons et les Bourguignons. Ils prennent la ville, la pillent et la brûlent en grande partie; puis dévastent le pays d'Alost et de Termonde, jusqu'à Audenarde. P. 82, 83, 351.

Le comte de Flandre est informé à Lille de ces nouvelles. Il apprend aussi que les Gantois n'ont pas renoncé à l'alliance des Anglais[2], qui pensionnent Ackerman[3], et, par l'intermé-

queue de vin vendue en gros. Elle était destinée à réparer la ville (*Chronographia*, t. III, p. 52). La *Chronique de Pierre Cochon* (p. 170) parle d'une amende de 80,000 livres, dont 12,000 étaient destinées au roi; 8,000 à la ville de Paris; 60,000 aux autres villes.

1. En janvier 1383, le comte de Flandre, qui hésitait toujours à reconnaître le pape Clément, fit une dernière tentative de rapprochement avec les Gantois, qui ne put aboutir à la paix. Il voulut alors empêcher les Gantois d'agir et leur couper les vivres en occupant les passages de Courtrai, d'Audenarde, de Termonde, de l'Ecluse et d'Ardembourg. Les Gantois, secrètement encouragés par le roi d'Angleterre (Meyer, fol. 192 v°), lui répondirent par la prise d'Ardembourg à la fin de janvier (*Ist. et cr.*, t. II, p. 220-221 et 254).

2. Du 1er janvier à la fin de juillet, treize marchands de Gand et de Bruges sont à Londres pour traiter de l'alliance avec le roi d'Angleterre (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 199, m. 14; 201, m. 5, 6, 11, 14; 306, m. 15). Au mois de février, nous y trouvons mêlé un clerc de la chancellerie anglaise, Thomas Stanley (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 199, m. 13, et 306, m. 13). Les Gantois, pour s'assurer la protection des prélats anglais pretendaient que le comte de Flandre était devenu partisan du pape Clément (*Ist. et cr.*, t. II, 292-293, 306-307) et s'offraient à reconnaître le roi Richard pour leur seigneur (Walsingham, t. II, p. 71).

3. François Ackerman faisait partie de la mission gantoise et portait

diaire de Jean Salomon, leur agent à Bruges, sèment l'argent dans les Flandres[1]. Le comte veut faire arrêter Jean Salomon et deux autres anglais avec lui, mais ils lui échappent; il ne peut que les exiler. Quelques comparses seuls sont emprisonnés et rançonnés. P. 83 à 85, 351, 352.

Les Anglais, déjà mécontents de la victoire de Roosebeke, saisissent cette occasion de se plaindre du comte de Flandre, qui chasse ainsi de son pays les nationaux anglais; ils menacent d'intervenir. P. 85, 86, 352.

Pendant ce temps, le pape Urbain, établi à Gênes, fait prêcher en Angleterre une croisade contre les nations clémentines, principalement contre la France. C'est d'abord l'absolution des péchés, puis la dîme sur les biens des églises qu'il concède au roi d'Angleterre et à ses barons. La croisade sera commandée par l'évêque de Norwich, Henri le Dépensier[2].

Une partie de la dîme anglaise sera réservée au duc de Lancastre, pour entreprendre une nouvelle campagne en Castille[3],

toujours le titre d'amiral de Flandre. Il était venu de Londres à Sandwich le 4 fevrier, avec Jean Phelippot et quatre autres députes flamands pour retenir des bateaux destinés à passer en Flandre (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 306, m. 18). Au 1er mai, il commandait neuf gros bateaux flamands et touchait pour ses gages et ceux de trente-six hommes d'armes, du 25 mars au 25 mai, 52 livres; il touchait de plus pour les gages de ses marins, du 26 mars au 9 mai, 130 livres 13 sols 11 deniers (*Ibid.*, 307, m. 4); il touchait le 8 juillet, pour ses gages du 10 mai au 18 juin, 40 livres; pour ceux de ses marins, 125 livres (*Ibid.*, 201, m. 11). A la date du 8 janvier 1384, Fr. Ackerman, *écuyer* de Flandre, touche un acompte sur sa pension viagère de 200 florins (*Ibid.*, 203, m. 13).

1. Le comte essaie de se disculper auprès du roi d'Angleterre en lui envoyant des ambassadeurs (*Ist. et cr.*, t. II, p. 306). Il se hâte de se faire remettre (20 février 1383) les chartes de privilèges des villes soumises (*Chr. rimée*, publiée par Le Glay, p. 112-143).

2. La croisade fut annoncée en plein Parlement, et le 6 décembre 1382 eut lieu la publication des bulles venues de Rome (Valois, *La France et le grand schisme*, t. II, p. 226). Par ces bulles, l'évêque de Norwich, Henri le Dépensier, qui devait porter le titre de député et envoyé spécial du pape Urbain « in cruciata contra antipapam et scismaticos sibi adhe« rentes et favorantes » (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 201, m. 6), avait pleins pouvoirs d'indulgences et d'excommunications (Walsingham, t. II, p. 71-77). « A ses bulles le pape avait joint l'octroi d'un décime à lever « sur l'Eglise » (Wallon, *Richard II*, t. I, p. 145).

3. Avant d'entreprendre une nouvelle campagne en Espagne, d'assez longs pourparlers de paix eurent lieu entre le roi d'Angleterre, d'une part, et, de l'autre, le roi de Navarre et celui « qui se dicit regem Hispaniæ. » Les négociations duraient encore en juillet 1383 (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 199,

soutenu par le roi de Portugal[1], qui lui aussi aura droit à la dîme ecclésiastique levée dans son pays.

Durant l'hiver et le carême, on prêche cette croisade : le produit des aumônes et des dîmes monte à la somme de 2,500,000 francs. P. 86 à 88, 352, 353.

C'est suffisant pour faire les deux expéditions de France et d'Espagne. Cette dernière, qui comptera 2,000 lances et 4,000 archers, sera commandée par le duc de Lancastre, auquel on adjoint, pour lui conserver son caractère religieux, l'évêque de Londres, Guillaume[2] de Courtney. On semble avoir peu de confiance dans le duc de Lancastre; en tout cas, il ne s'embarquera pas avant le départ de l'évêque de Norwich.

Celui-ci, dont l'armée se compose des meilleurs chevaliers anglais, parmi eux Hugues de Calverley, Thomas Trivet et Guillaume Elmham, est à la tête de 600 lances et de 1,500 autres combattants[3], sans parler d'un grand nombre de prêtres qui l'accompagnent[4]. P. 88 à 90, 353, 354.

On se hâte de tout préparer[5], et après avoir juré au roi de ne pas combattre contre quiconque reconnaîtrait Urbain comme pape, l'évêque de Norwich et ses gens s'embarquent à Douvres et arrivent à Calais le 23 avril[6]. Ils ont pour instructions d'y

m. 13, 14; 201, m. 1, 2, 14; 306, m. 14; 307, m. 1; *Exch.*, *Queen's Remembr.*, *Nuncii*, bundle 319, n° 8).

1. En date du 13 fevrier, Jean Cabeca de Vaca, évêque de Coïmbre, venu à Londres en ambassade, recoit des présents du roi (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 199, m. 13 et 306, m. 14). Quelques jours plus tard, il repart (*Ibid.*, *French Rolls* 327, m. 14). Le 9 juin, départ d'un nouveau messager du roi de Portugal, Alfonso Ruys, de Cordua (*Ibid.*, *Early Chanc. Rolls* 327, m. 3).

2. Froissart appelle à tort cet évêque *Thomas*.

3. D'après le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 258), l'armée anglaise se composait de 800 hommes d'armes, sans compter les archers et les hommes de pied. La *Chronographia* (t. III, p. 53) parle de 12,000 hommes; les *Chroniques de Flandre* (*Ist. et cr.*, t. II, p. 291) de 8,000 combattants. L'évêque de Norwich avait à sa *retenue* personnelle 2,500 hommes d'armes et 2,500 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 201, m. 6).

4. L'évêque de Norwich devait assurer l'entrée en jouissance de leurs revenus aux religieux et aux bénéficiers qui participaient à l'expédition (Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, p. 225).

5. Les 17 et 18 mars, des bateaux sont retenus (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 199, m. 17, et 306, m. 17 et 18; *French Rolls* 327, m. 9) et des armes achetées (*Ibid.*, *Issue Rolls* 199, m. 16; 306, m. 17); les préparatifs continuent pendant tout le carême (Walsingham, t. II, p. 85), après le mandement que l'évêque a adressé aux clercs.

6. Le 23 avril eut lieu à Londres le conseil du roi (*Rec. Off.*, *Issue*

rester un mois durant, se contentant de harceler les Français sur la frontière, et d'attendre la venue de Guillaume de Beauchamp, qui, arrivant d'Écosse à cette époque, amènera des renforts d'hommes d'armes et d'archers. P. 90, 91, 354.

Bien reçu à Calais par Jean d'Évreux, l'évêque de Norwich y attend jusqu'au 4 mai[1] Guillaume de Beauchamp. Il se décide alors, d'accord avec Thomas Trivet et Guillaume Elmham à faire une chevauchée en Flandre, dont le comte a si mal traité les marchands anglais. P. 91, 92, 354.

Malgré l'avis de Hugues de Calverley, qui conseille d'attendre encore Guillaume de Beauchamp et de chevaucher, non pas en Flandre, dont les habitants sont partisans du pape Urbain, mais en France, dans le pays d'Aire ou de Montreuil-sur-Mer, la décision de l'évêque prévaut. P. 92 à 95, 354, 355.

Le lendemain, la petite armée, forte de 3,000 hommes, quitte Calais et se dirige sur Gravelines. La ville est prise au grand effroi des populations voisines. Le comte de Flandre envoie alors deux chevaliers, Jean Vilain[2] et Jean du Moulin, demander des explications à l'évêque de Norwich; ils devront ensuite, avec un sauf-conduit, se rendre en Angleterre auprès du roi et de ses oncles. P. 95 à 97, 355, 356.

Les communes voisines de Gravelines s'émeuvent, et, sous la direction de Jean Spòrkin[3], gouverneur des terres de madame de Bar, et du Hase de Flandre, les villes de Bourbourg, de Bergues, de Cassel, de Furnes et autres réunissent à Dunkerque une armée de plus de 12,000 compagnons pour résister aux Anglais dont les éclaireurs viennent jusqu'à Mardick[4].

Jean Vilain et Jean du Moulin arrivent à Gravelines; l'évêque de Norwich les ajourne au lendemain pour leur

Rolls 199, m. 16) qui chargea Thomas Credy et William Howelot d'aller à Sandwich surveiller l'embarquement de l'évêque de Norwich (*Ibid.*, 201, m. 16). Ce n'est que le 17 mai que la flotte anglaise toucha Calais (*Ist. et cr.*, t. II, p.291); aussitôt son arrivée, l'évêque de Norwich envoya à Londres un messager (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 201, m. 6).

1. Cette date n'est pas acceptable, car on a vu plus haut que l'évêque de Norwich n'est arrivé à Calais que le 17 mai.

2. Jean Vilain, le 10 juillet 1379, avait été retenu au service du roi d'Angleterre (Kervyn, t. IX, p. 516).

3. Le nom de Jean Sporkin figure dans l'*Armorial du Héraut Gueldre*, tout proche du sire de Vilain (Kervyn, t. XXIII, p. 471).

4. Nord, arr. et cant. de Dunkerque.

rendre réponse au sujet du sauf-conduit. P. 97 à 99, 356, 357.

Le lendemain, l'évêque leur dit qu'ils peuvent librement aller en Angleterre, mais qu'il ne saurait leur accorder un sauf-conduit, car il n'est pas aux gages du roi, mais bien à ceux du pape Urbain; que du reste, établi sur les terres de la duchesse de Bar qui soutient le pape Clément, il lui fait la guerre pour la ramener à Urbain.

En vain, Jean Vilain objecte-t-il que le comte de Flandre est tout acquis au pape Urbain; il n'obtient aucune autre réponse et va gîter le soir à Saint-Omer, accompagné de Jean du Moulin. P. 99 à 101, 357, 358.

L'évêque de Norwich apprend alors les préparatifs des Flamands à Dunkerque. Il saisit le prétexte d'une escarmouche où il a perdu à Mardick près de cent hommes, pour continuer sa chevauchée. Renforcée des troupes de Nicolas Clifton, venant de Calais, et de Jean Drayton[1], capitaine de Guines, l'armée, qui compte plus de 600 lances et 1,500 archers, marche sur Dunkerque. Les Flamands, au nombre de plus de 12,000[2], sortent de la ville pour livrer combat. P. 102, 103, 358, 359.

L'évêque veut immédiatement attaquer. Hugues de Calverley conseille d'attendre quelque peu : ils n'ont pas encore envoyé de défi au comte de Flandre, qui du reste tient pour le pape Urbain; les Flamands ne leur ont fait aucun mal; ne vaut-il pas mieux dépêcher à Dunkerque un héraut, qui s'informera des intentions de tous ces gens armés et s'assurera qu'ils reconnaissent bien le pape Urbain? S'ils l'affirment, on les priera de se joindre à l'armée pour se rendre en Picardie. P. 103 à 105, 359.

Le héraut, un nommé Montfort, qui appartient au duc de Bretagne, est tué par les Flamands.

Furieux et poussés par quelques bourgeois de Gand qui sont avec eux, les Anglais se ruent sur les Flamands qui courent se réfugier dans les murs de Dunkerque; poursuivis par

1. Jean Drayton fut nommé gardien des trêves avec Guillaume de Beauchamp, capitaine de Calais, pour les parties de Picardie et de Flandre, le 26 janvier 1384 (Rymer, t. VII, p. 420 et 422).

2. Parmi ces troupes figuraient les contingents de Furnes, de Bergues, du Franc de Bruges, d'Ypres, ainsi que les gens d'armes que le comte avait mis en garnison à Dixmude (*Ist. et cr.*, t. II, p. 285 et 307).

les Anglais, ils perdent 9,000 des leurs[1]. P. 105, 106, 360.

Le comte de Flandre, que ses ambassadeurs, Jean Vilain et Jean du Moulin, ont rejoint à Lille, apprend le désastre de Dunkerque sans se décourager.

Il envoie prévenir son gendre le duc de Bourgogne, qui garnit de troupes les frontières d'Artois. P. 106, 107, 360.

Quant aux Anglais, tout fiers de leur victoire, ils marchent sur Bourbourg[2], qui se rend; ils s'emparent ensuite par la force du château de Dringham[3] et de Cassel qu'ils pillent, puis se dirigent sur Aire. P. 107, 108, 360, 361.

Ils renoncent à faire le siège de cette ville bien défendue par son capitaine, Robert de Béthune, vicomte de Meaux, aidé de son frère, Jean de Béthune[4], de Jean de Roie, du seigneur de Clari[5], de Jean de Montigni, de Perduccat de Pont-Saint-Mard, de Jean de Canni[6], de Florent, son fils, et de cent vingt bonnes lances. Ils se contentent de défiler en bon ordre sous les murs de la ville et viennent mettre le siège, à deux lieues de là, devant Saint-Venant. P. 108, 109, 361, 362.

La ville ne fait guère de résistance; le château, imprenable, est laissé de côté, mais l'église est prise, malgré les efforts de Guillaume de Nesle, qui est fait prisonnier et paie rançon. P. 109, 110, 362.

1. La bataille eut lieu entre Furnes et Berghes, le 25 mai, jour de la Saint-Urbain, patron du pape reconnu par les Anglais (*Ist. et cr.*, t. II, p. 286 et 291). Les Flamands perdirent de 14,000 à 15,000 des leurs (*Chronographia*, t. III, p. 53; *Chr. des Quatre Valois*, p. 311); c'était la Flandre ouverte aux Anglais (*Ist. et cr.*, t. II, p. 293).

2. Avant d'arriver à Bourbourg, les Anglais avaient recu la soumission des villes de Furnes, de Nieuport et de Bergues, dont Froissart ne parle pas (*Ist. et cr.*, t. II, p. 283 et 286).

3. Nord, arr. de Dunkerque.

4. Jean de Béthune, dit de Loques, sert en Picardie durant l'année 1381 sous les ordres du sire de Couci. Nous le retrouvons à Paris le 17 septembre 1410 recevant ses gages et ceux de six autres chevaliers, douze écuyers et vingt archers (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 326). Il fut tué à Azincourt.

5. Il s'agit sans doute ici de Lancelot de Clari, célèbre par son duel à Calais, en juillet 1383, contre Pierre de Courtenai, que le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 392) et Froissart (Kervyn, t. XIV, p. 49) placent à une autre date; cf. Moranvillé, dans *Chronographia* (t. III, p. 54, n. 2 et 55, n. 3).

6. Jean de Canni figure dans une revue passée à Paris, le 21 septembre 1410 (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 587).

Poursuivant leur marche à travers les bois de Nieppe[1], près de Bailleul, les Anglais s'emparent des villes de Poperinghe[2] et de Messines, et viennent mettre le siège devant Ypres[3]. Ils envoient de là auprès des Gantois une députation, dont vraisemblablement fait partie François Ackerman, qui, durant toute cette chevauchée, a servi de guide à l'évêque de Norwich. P. 110, 111, 363.

Les Gantois accueillent avec joie les avances des Anglais et leur envoient un secours de 20,000 hommes, qui, le 8 juillet 1383, arrivent sous les murs d'Ypres, défendu par Pierre van der Zipe[4], capitaine de la ville, Jean De Borchgrave, châtelain[5], et autres nombreux combattants. P. 111, 112, 363.

Un premier succès enhardit les Anglais. Une de leurs bandes, forte de deux cents lances, rencontre en effet à Comines une petite compagnie de Bretons[6], commandée par le seigneur de Saint-Léger et Yvonnet de Tinteniac, qui est envoyée par le duc de Bourgogne à Jean de Jeumont pour renforcer la garnison de Courtrai. Les Bretons sont presque tous faits prisonniers ou tués, parmi eux le seigneur de Saint-Léger. P. 112 à 114, 363, 364.

Le comte de Flandre voit se prolonger le siège d'Ypres[7];

1. Nord, arr. d'Hazebrouck.

2. Les Anglais étaient à Poperinghe, qu'ils pillèrent, le 9 juin 1383 (*Ist. et cr.*, t. II, p. 294). Peut-être est-ce à cette date « deux mois avant « que nous allissions au pays de Flandres, » qu'il faut placer l'apparition de routiers anglais devant Blaringham (*Arch. nat.*, JJ 122, fol. 87 v°).

3. Ce fut le 5 juin que l'armée anglaise rejoignit, sous les murs d'Ypres, les Gantois qui l'attendaient au nombre de 2,000 (*Ist. et cr.*, t. II, p. 281-82, 288). Froissart dit, au contraire, que les forces gantoises ne vinrent à Ypres qu'après l'arrivée des Anglais. Le succès des Anglais avait déterminé en Angleterre un nouveau depart de combattants qui rejoignirent sous Ypres le gros de l'armée (Walsingham, t. II, p. 95), ce qui porta les forces de l'armée assiégeante à 30,000 Gantois et 60,000 Anglais.

4. Pierre van der Zipe fut nommé chevalier avec sept autres hommes d'armes pendant le siège de la ville (*Ist. et cr.*, t. II, p. 290 et 320).

5. Le châtelain d'Ypres était Jean d'Outre (*Ist. et cr.*, t. II, p. 290 et 320), qui figure plus tard aux obsèques du comte de Flandre.

6. Les montres où figurent des Bretons sont nombreuses en l'année 1383. Voy. *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne* de dom Morice, t. II, col. 436 et suiv.

7. Le siège d'Ypres ne commença que le 10 juin 1383 ; les habitants s'y attendaient depuis longtemps et avaient fait des provisions pour quatre mois; ils s'étaient même procuré du salpêtre à Paris. Une pre-

il craint qu'à la longue la ville ne tombe entre les mains des Anglais, qui facilement peuvent faire venir des renforts. 1,000 lances en effet et 2,000 archers, sous les ordres de Guillaume de Beauchamp et de Guillaume de Windsor sont tout prêts à prendre la mer pour venir en Flandre plutôt que d'accompagner en Espagne le duc de Lancastre. Le comte s'avise alors d'implorer l'aide, non pas du duc de Bourgogne et du roi de France, trop longs à répondre à son appel, mais de l'évêque de Liège, Arnould de Hornes[1], bon urbaniste, qui se rend sous Ypres au camp de l'évêque de Norwich. P. 114, 115, 364, 365.

Le comte demande aux Anglais d'abandonner le siège d'Ypres et d'aller ailleurs combattre les partisans du pape Clément : il leur fournira à cette condition 500 lances pendant trois mois. Sur le conseil des Gantois[2], qui se défient du comte, cette proposition n'est pas acceptée. Le comte s'adresse alors au duc de Bourgogne, qui est à Compiègne[3]. P. 115, 116, 365.

Un conseil se réunit à Compiègne, où figure le duc de Bretagne, et l'on décide que le roi interviendra en Flandre. Un mandement général est publié par toute la France; le rendez-vous est fixé à Arras, le 15 août[4]. Le comte d'Armagnac, le

mière tentative faite par les Anglais, le 10 et le 11 juin à la Bueter-poorte, puis à la Tempel-poorte, ne réussit pas. Les Anglais s'établirent alors dans les faubourgs qui avaient été évacués et occupèrent, le 13, la paroisse Saint-Michel. Les Gantois, leurs alliés, se fortifièrent entre les quartiers Notre-Dame et Saint-Jean, coupèrent les conduites d'eau alimentant la ville et comblèrent les fossés, en se faisant aider de force par les gens du Franc et par les habitants restés dans les faubourgs. Le 24 juin, jour de la Saint-Jean, les ponts sont prêts à livrer passage aux assiégeants, qui sont repoussés après de fortes pertes (*Ist. et cr.*, t. II, p. 288-289, 293-299).

1. Le *Gallia christiana* (t. III, col. 899-900) fait allusion à l'intervention infructueuse de l'évêque de Liège, qui aurait été trouver *le roi* d'Angleterre sous les murs d'Ypres.

2. Craignant l'intervention armée du roi de France, les Gantois avaient essayé, d'un autre côté, de négocier avec lui, sans y réussir (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 266). C'est alors qu'une nouvelle ambassade de sept marchands s'était rendue à Londres, où nous la voyons sejourner du 7 août au 30 décembre 1383 (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 203, m. 12 et 14).

3. Le duc de Bourgogne fut à Compiègne avec le roi du 9 au 13 août 1383.

4. Dès le mois de juin, Jean de Vienne avait été envoyé dans le nord (*Jean de Vienne*, p. CCIX-CCX); nous le trouvons à Béthune au service du

comte de Savoie, le duc de Bavière, Frédéric, sont prévenus les premiers. P. 116 à 118, 365.

Ypres tient toujours; mais le comte, craignant que l'église de Ménin, nouvellement mise en état de défense, mais non pourvue de garnison, ne soit prise par les Anglais, donne l'ordre à son fils, Jean Sans-Terre, et à Jean du Moulin d'aller désemparer cette église.

Surpris par une compagnie d'Anglais et de Gascons, ils sont faits prisonniers, et Menin tombe au pouvoir des ennemis[1]. P. 118, 119, 366.

Moins heureux sous les murs d'Ypres, les Anglais multiplient les assauts sans réussir à prendre la ville[2]. P. 119, 120, 366, 367.

Ils se décident à faire venir des fagots pour aborder les murs de plain-pied. Mais ils n'ont pas le temps de réaliser leur projet, car le roi quitte Compiègne et arrive à Arras avec une nombreuse armée[3]. C'est d'abord le connétable et ses Bretons,

roi, à la fin du mois (*Arch. nat.*, JJ 123, fol. 104 v°) et en juillet (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 24, n° 1767). En date du 28 et du 30 juin, la convocation de l'arrière-ban, pour aller au siège d'Ypres, était faite en Normandie (*Mus. Brit.*, *Add. chart.* 3345 et 6749). L'armee royale devait être réunie à Arras le 22 août (*Ist. et cr.*, t. II, p. 332); les approvisionnements étaient assurés par Nicolas Boulard (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 264).

1. Dans cette expédition, Jean Sans-Terre, bâtard de Flandre, fut fait prisonnier ainsi que Lamsin le Maréchal, et dut payer rançon à la ville d'Ypres (*Ist. et cr.*, t. II, p. 299-300). Quelques mois plus tard (Arras, 22 et 27 novembre 1383), Jean Sans-Terre recevait de son père, le comte de Flandre, les château, maison et fief de Dringham, confisqués sur le rebelle Jean de Scheurvelde, héritier de Jacques de Dringham et les biens confisqués de Robert de Wisen (*Chr. rimée*, publiée par Le Glay, p. 147).

2. Au mois de juillet, l'évêque de Norwich (l'évêque de Lincoln, d'après une autre redaction), essaie d'entamer des negociations pour amener les Yprois à ouvrir leur portes. Après une dernière entrevue où figurent quatre prélats, quatre chevaliers et quatre bourgeois envoyés par la ville, les pourparlers sont rompus le 30 juillet et l'évêque excommunie la ville. Aussitôt les attaques des Anglais recommencent : le 3 août, assaut repoussé. Le 5, nouvel assaut, avec des maisons roulantes; victoire des Yprois; Jean de Reym est tué. Le 7, nouvelle escarmouche. Le 8, grosse attaque où les habitants sont encore vainqueurs (*Ist. et cr.*, t. II, p. 289-290, 300-305). C'est à propos d'un de ces assauts que Froissart parle de *nouveaux* chevaliers; dans les *Chroniques de Flandre*, il est parlé de huit chevaliers (voy. plus haut, p. xxvii, n. 4).

3. Le roi, qui a pris l'oriflamme à Saint-Denis le 2 août (*Relig. de Saint-*

puis le duc de Bretagne et 200 lances, le comte de Savoie et le comte de Genève avec 700 lances, le duc Frédéric de Bavière et de nombreux gens d'armes, le duc de Lorraine, le duc de Bar et Guillaume de Namur avec 200 lances. Le comte Gui de Blois, bien que malade, fait ses préparatifs de départ. P. 121, 122, 367, 368.

Les Anglais apprennent bientôt à Ypres l'arrivée de cette armée de 20,000 hommes d'armes et de 60,000 autres combattants. Devant de telles forces, ils se retirent à Bergues et à Bourbourg[1]; les Gantois rentrent chez eux[2], où ils sont rejoints par Henri de Percy, fils du comte de Northumberland, qui, revenant de Prusse, a hâte de prendre part à la guerre. P. 122 à 124, 368, 369.

Le roi quitte Arras[3], attend pendant quatre jours le duc de Bourbon à l'abbaye du Mont-Saint-Éloi[4]; puis se rend à Aire[5],

Denis, t. I, p. 266), avant de se rendre à Compiègne, où il séjourne jusqu'au 12, arrive à Arras le 20. Les chroniqueurs varient beaucoup dans l'évaluation de son armée qui est longuement énumérée dans les *Chroniques de Flandre* (t. II, p. 324-327, 332-334, 342) : 200,000 hommes, dont 20,000 chevaliers, dans Meyer (fol. 196 v°); 16,000 chevaliers et écuyers dans le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 262); 22,000 hommes dans la *Chronographia* (t. III, p. 57); 50,000 chevaux dans la *Chronique de Pierre Cochon* (p. 174). Les Anglais avaient 10,000 combattants et 8,000 archers (*Chronographia*, t. III, p. 58).

1. C'est le 10 août, jour de la Saint-Laurent (le 8 août, d'après Meyer, fol. 196 v°), après neuf semaines de siège, que les Anglais, découragés par leurs échecs successifs et apprenant la venue de l'armée francaise, abandonnèrent le siège d Ypres (*Ist. et cr.*, t. II, p. 290-291, 305-306). L'évêque de Norwich voulut alors entrer en Picardie, mais ses officiers refusèrent de l'y suivre. Il se retira alors à Gravelines; ses chevaliers allèrent à Bourbourg (Walsingham, t. II, p. 99-100).

2. Les Gantois furent fort mécontents du départ des Anglais. Ils savaient en effet que l'eau et les vivres commencaient à manquer dans la ville, dont on avait déjà expulsé les bouches inutiles; ils espéraient sous peu un succès, qui devenait douteux, l'armée anglaise partie (*Ist. et cr.*, t. II, p. 290-291).

3. Le roi séjourna à Arras du 20 au 27 août; il y fut rejoint par le comte de Flandre, venu de Lille à Douai, puis à Arras (*Ist. et cr.*, t. II, p. 323; Petit, *Itinéraires*, p. 159); il avait soupé et gîté le 25 à l'abbaye de Marœil en Artois (*Ist. et cr.*, t. II, p. 324; *Itinéraires*, p. 159 et 679), qu'il ne faut pas confondre avec Moreuil en Picardie, où il passa le 2 octobre, en revenant en Flandre (*Itinéraires*, p. 160).

4. Le roi ne passa qu'une nuit, celle du 27, à l'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Eloi.

5. C'est, non pas à Aire même, mais au Brouillart et à Gonnay, que le roi séjourna les 28, 29 et 30 août. Le 31 il campa (*Itinéraires*, p. 159).

de là à Saint-Omer[1]. L'armée est cantonnée dans le val de Cassel[2]. P. 124, 125, 369, 370.

On a vu plus haut que le comte de Blois n'avait pas hésité, malgré la maladie dont il avait souffert l'été précédent, à faire l'appel de ses hommes. Porté en litière depuis Beaumont-en-Hainaut, il arrive à Cambrai, puis à Arras avec 200 lances. P. 125, 126, 370.

Pendant que le roi se repose à Saint-Omer, le connétable et les maréchaux prennent d'assaut la ville de Cassel. Les survivants se réfugient à Bergues[3].

Le roi se rend alors à l'abbaye de Ravensberghe[4], pendant que le connétable s'empare du château de Dringham[5]. P. 126, 127, 370.

L'armée anglaise est réduite à se concentrer dans Bergues, que commande Hugues de Calverley[6]. L'évêque de Norwich se retire à Gravelines, très humilié de n'avoir pas réussi et d'avoir refusé, malgré les avis de Hugues de Calverley[7], les renforts

1. Le 1er septembre, le roi était à Arques, tout près de Saint-Omer.

2. Les 2 et 3 septembre, le roi était « aux champs emprès Cassel » (Petit, *Itinéraires*, p. 160), où avait lieu, le 2 septembre, la montre de l'évêque d'Angers et des gens de sa compagnie (*Bibl. nat.*, coll. Decamps, vol. 84).

3. Après avoir levé le siège d'Ypres, les Anglais s'étaient établis à Cassel. La ville prise par les Français, ils se réfugièrent à Bergues, à Gravelines et à Bourbourg (*Relig. de Saint-Denis*, t, I, p. 270).

4. Le 4 septembre 1383. — Ravensberghe est une abbaye cistercienne de femmes du diocèse de Saint-Omer, sur le territoire de Watten, près de Bourbourg.

5. Outre Dringham, l'armée française s'empara du fort de Nieulet et d'une autre petite place (*Ist. et cr.*, t. II, p. 327 et 342). D'après les pièces du procès fait aux chefs de l'expédition anglaise à leur retour en Angleterre, le château de Dringham ne fut rendu par son capitaine, Pierre de Cresseingham, qu'après la reddition de Bourbourg (Kervyn, t. X, p. 518).

6. Le *Religieux de Saint-Denis* donne Robert Knolles comme capitaine à la ville de Bergues (t. I, p. 270).

7. Les échanges de courriers avaient toujours été nombreux pendant le siège d'Ypres entre la cour de Londres et l'évêque de Norwich, chef de l'expédition anglaise (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 201, m. 10, 11, 13 et 14). Quand, au mois de septembre, les échecs continuèrent et que les Anglais durent se retirer « pro salvacione eorum vite, ad villas de Burburgh et « de Gravenyng, » le départ pour la France du duc de Lancastre et du comte de Buckingham fut décidé (*Ibid.*, 203, m. 14, 18; *French Rolls* 328, m. 15, 23). Le roi même dut faire partie de cette armée de secours (*Ibid.*, *Patent Rolls* 317, m. 3), qui était convoquée au plus tôt à Sandwich (*Ibid.*, *French Rolls* 328, m. 18), où des bateaux étaient retenus pour

que devaient amener Guillaume de Beauchamp[1] et Guillaume de Windsor[2]. P. 127, 128, 371.

La garnison de Bergues est de 4,000 hommes, y compris les archers, bien résolue à se défendre contre les troupes royales qui viennent pour l'assiéger. Mais elle se sent bientôt incapable de résister à une armée aussi nombreuse : Hugues de Calverley abandonne la ville et prend le chemin de Gravelines[3]; Thomas Trivet, Guillaume Elmham et le reste des hommes se réfugient à Bourbourg. P. 128 à 133, 371 à 373.

Les Français entrent facilement dans Bergues, qu'ils pillent et mettent à sang et à feu. Le samedi suivant (12 septembre), ils sont devant Bourbourg[4], souffrant du manque de pain et de fourrage, mais joyeux à l'espoir de trouver grand butin dans Bourbourg. P. 133, 134, 373, 374.

On s'apprête donc à donner l'assaut; on crée plus de 400 nouveaux chevaliers, ce qui porte leur nombre à 9,700. L'armée est forte de 24,500 hommes d'armes[5]. P. 134, 135, 374.

Les Anglais de leur côté ne négligent rien pour mettre les murs en bon état de défense. Les postes de combat sont attri-

son passage (*Ibid.*, *Issue Rolls* 201, m. 15; *French Rolls* 328, m. 21); un emprunt avait été contracté auprès de la ville de Londres pour subvenir aux frais de guerre (*Ibid.*, *Patent Rolls* 317, m. 3). Le retour précipité des chefs anglais fit avorter les projets du roi.

1. Guillaume de Beauchamp, nommé capitaine de Calais, faisait, au 15 septembre 1383, ses préparatifs pour se rendre en France avec le roi (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 201, m. 14; *French Rolls* 328, m. 21). Il ne partit que le 19 novembre pour se rendre aux conférences de Leulinghem (*Ibid.*, *Exch.*, *Queen's Remembr.*, *Nuncii*, bundle 319, n° 11).

2. Guillaume de Windsor était depuis longtemps capitaine de Cherbourg. Des comptes nécessités par la défense de la ville figurent à son nom en fevrier et juillet 1383 (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 201, m. 11; 306, m. 15.) Il eut pour successeur comme capitaine de Cherbourg Thomas Holand, comte de Kent (*Ibid.*, 208, m. 13, 15).

3. Le lundi 7 septembre « fut pris a minuit Bergue par mons. l'amiral « et ses gens » (*Itinéraires*, p. 160). Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 272) dit que les Anglais évacuèrent la ville après l'avoir brûlée, et que Jean de Vienne y entra sans obstacle. Il place aussi, immédiatement après la prise de Bergues, la reddition de Gravelines, ce qui n'eut lieu qu'après l'évacuation de Bourbourg et moyennant finance (*Ist. et cr.*, t. II, 344; Kervyn, t. X, p. 525-526).

4. Le roi, après être resté le 8 à Bergues, le 9 et le 10 à Dunkerque, campait le 11 en face de Bourbourg (*Itinéraires*, p. 160).

5. Les Anglais ne comptaient dans Bourbourg que 2 à 3,000 combattants et archers (*Ist. et cr.*, t. II, p. 328 et 334).

bués à chacun; des hommes sont spécialement désignés pour éteindre les incendies, par-dessus tout redoutables dans une ville où toutes les maisons sont recouvertes en chaume. P. 135, 136, 374, 375.

François Ackerman, d'autre part, ne reste pas inactif : apprenant que Gilbert de Leeuwerghem, capitaine d'Audenarde, est venu retrouver le comte de Flandre à l'armée royale et qu'une partie des fossés de l'enceinte est mise à sec pour en recueillir le poisson, il surprend la ville de nuit et y pénètre avec 400 hommes[1]. Florent de Heule, lieutenant du capitaine, est tué. P. 136 à 140, 375 à 377.

Effrayés, les habitants s'enfuient, mais un grand nombre d'entre eux se noie dans l'Escaut, ou est massacré par les vainqueurs. François Ackerman s'établit à Audenarde, dont il est nommé capitaine. P. 140, 141, 377, 378.

Pendant ce temps, en Auvergne, les Anglais continuent à se rendre maîtres de nombreux châteaux, mettant à profit l'absence des barons, qui sont partis au service du roi. Mérigot Marchès, qui tient déjà le château d'Alleuze, prend par ruse le château de Mercœur[2]. P. 141 à 143, 378, 379.

La dauphine d'Auvergne apprend cette nouvelle à Ardes[3], en l'absence de son mari; elle traite avec Mérigot Marchès, qui rend le château contre 5,000 francs[4].

1. Profitant, comme le dit Froissart, des fossés mis à sec (*Ist. et cr.*, t. II, p. 329) et trouvant dans les habitants des complices exaspérés par les cruautés de l'occupation française (Walsingham, t. II, p. 107), Ackerman pénétra dans Audenarde le 17 septembre Meyer, fol. 199 r°) à la tête de 400 à 500 hommes (*Ist. et cr.*, t. II, p. 329); ses troupes y firent un très gros butin qui fut envoyé à Gand (*Ibid.*, p. 322). Les marchands anglais rachetèrent à vil prix les objets pillés et compensèrent ainsi les pertes qu'ils ava ent faites à Bruges (Walsingham, t. II, p. 107).

2. Dans l'interrogatoire de son procès en 1391, Mérigot Marchès reconnaît avoir pris, « a l'ayde d'aucuns, ses gens et aliez, » le château de Mercœur (situé en Auvergne, sur la Couze, en face de Rentières), « ouquel, « si comme il fu lors dit, avoit bien, tant en joyaulx d or, d'argent, « reliques, or et argent monnoyé, comme autres utencilles et mesnaiges « d'ostel, la value de trente mille livres ou plus » (Duplès-Agier, *Reg. criminel du Châtelet*, t. II, p. 205).

3. Ardes-sur-Couze, Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire.

4. Au dire de Merigot Marchès (*Ibid.*, p. 205), c'est au comte *ou à ses gens* que fut rendu le château moyennant 4,000 francs en or comptant,

Les pays de Limousin[1], de Rouergue[2], d'Auvergne[3] et de Querci[4] n'en restent pas moins occupés et exploités par les Anglais; ils souffrent surtout des incursions et des déprédations de la garnison de Chalusset, commandée par Pierre le Béarnais et de celle de Ventadour, à la tête de laquelle est le fameux Geoffroi Tête-Noire. P. 143 à 145, 379, 380.

C'est le samedi 12 septembre que le roi arrive devant Bourbourg avec sa brillante armée. Le duc de Bretagne et le comte de Flandre préféreraient traiter avec les Anglais; mais les Bretons, Bourguignons, Normands et Allemands, désireux de pillage, harcèlent les assiégés de continuelles escarmouches. Le feu prend dans la ville; l'assaut est donné, sans réussir cependant ce jour-là[5]. P. 145 à 147, 380 à 382.

Le dimanche matin, ordre est publié de réunir le plus grand nombre de fagots possible pour combler les fossés. D'autre part, le duc de Bretagne s'entremet pour obtenir du roi et de

2 coursiers de 5 francs, 25 draps de soie, 2 houppelandes neuves fourrées d'écureuil et 20 marcs en vaisselle d'argent.

1. En mai 1383, les gens de Limoges durent traiter avec les Anglais des châteaux de Chalusset, des Cars, de Jumilhac et autres (*Arch. nat.*, JJ 122, fol. 155).

2. A la date du 21 août, les Anglais du Limousin s'apprêtaient à chevaucher en Rouergue (*Arch. de Rodez-Cité*, CC 209, fol. 46); le 6 août, d'autres Anglais « avian passat a Flavinhac per corre en Roergue » (*Arch. de l'Aveyron*, C 1336, fol. 52 v°). — A Albi, les consuls se réunissent en janvier pour savoir s'il faut conclure *patis* avec les garnisons anglaises et francaises ou leur faire la guerre. On prend ce dernier parti; les gens d'église sont prêts à solder des gens d'armes (*Arch. du Tarn*, BB 17, fol. 9).

3. Le comte d'Auvergne, au 30 janvier 1383, avait payé 1,200 francs aux Anglais de Carlat (*Arch. de l'Aveyron*, C 1335, fol. 142). Le 20 avril, quatre marchands d'Auvergne étaient pris par les Anglais (*Ibid.*, fol. 51 v°). En décembre, Pierre, dit Drogo, capitaine du château de Mentières (arr. de Saint-Flour), « converse » avec les Anglais de Carlat (*Arch. nat.*, JJ 123, fol. 131).

4. Des espions sont envoyés, le 4 août 1383, pour surveiller les « Engles de « Querci, que dizia hom que dian cavalgar en Roergue » (*Arch. de Rodez-Cité*, CC 209, fol. 46). En juillet 1384, des lettres de rémission signées du duc de Berri et confirmées par le roi sont accordées à la ville de Montauban, qui avait pris *patis* avec les Anglais du Querci et leur avait fourni des vivres, chevaux, etc. (*Arch. nat.*, JJ 125, fol. 65). A la même date, les Anglais avaient encore 23 forteresses en Querci (*Ibid.*, fol. 76).

5. C'est le connétable qui fit à Bourbourg sommation de se rendre (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 278); les capitaines Thomas Trivet et Jean de Cornouailles refusent. L'assaut est donné, au cours duquel l'amiral est blessé (*Ist. et cr.*, t. II, p. 278). Un premier combat avait eu lieu où les Bretons avaient eu le dessous (Walsingham, t. II, p. 101).

ses oncles qu'ils consentent à traiter; ce serait épargner bien des vies de braves gens[1].

La journée se passe donc sans combattre. On apprend la nouvelle de la prise d'Audenarde par François Ackerman[2]. P. 147, 148, 382.

Le lundi, l'assaut qu'on espérait toujours est définitivement ajourné. Le roi, entouré des ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon et de Bretagne, du comte de Flandre et du connétable, reçoit dans sa tente les envoyés des Anglais, quatorze chevaliers et écuyers, parmi lesquels se trouvent Guillaume Elmham et Thomas Trivet. Le duc de Bretagne plaide la cause des assiégés, qui finalement obtiennent de pouvoir quitter Bourbourg avec armes et bagages, et s'engagent de plus à évacuer Gravelines[3].

Ce traité est mal accueilli par une certaine partie de l'armée[4]. P. 149, 150, 382, 383.

Le mardi, les Anglais font leurs préparatifs de départ; le mercredi, ils quittent Bourbourg et arrivent à Gravelines, qu'ils livrent aux flammes[5]; le lendemain, ils sont à Calais,

1. Le duc de Bretagne, qui favorisait secrètement les Anglais, « leur « fist roe de chareite » (*Chr. de P. Cochon*, p. 174) et proposa son intervention. Il remontra au roi combien la saison était mauvaise pour guerroyer et combien la victoire était douteuse. Malgré l'opposition de Pierre de Villiers, on entama des pourparlers avec les assiéges (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 286-290).

2. Il était impossible qu'on pût avoir à Bourbourg, le lundi 14 septembre, connaissance de la prise d'Audenarde par Ackerman, si on donne à cet événement la date du 17 septembre que lui attribue Meyer.

3. Les négociations marchèrent vite, grâce au duc de Bretagne, qui en était chargé et qui, en cette occasion, montra bien « qu'il estoit mieus « Englois que Franchois » (*Chr. de P. Cochon*, p. 174). En attendant que la paix fût definitivement signée, les Anglais furent autorisés à quitter la ville avec armes et bagages et tout le butin qu'ils avaient fait (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 294). Kervyn a donné les termes de la capitulation de Bourbourg, en date du 14 septembre, d'après l'original des Archives de Bruxelles (t. X, p. 514-515). Le roi ne sut pas mauvais gré au duc de Bretagne de son intervention, puisque le 28 decembre 1383 il le gratifia de 4,000 francs d'or par mois (Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves*, t. II, col. 444) et lui fit remise des sommes dues en vertu du dernier traité (*Ibid.*, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 288).

4. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 294) parle du mécontentement des gens de guerre et des imprécations qu'ils lancèrent contre le duc de Bretagne.

5. Gravelines, assiegée par Jean de Vienne, fut évacuée sans qu'il en

attendant un vent favorable pour retourner en Angleterre.

Le jeudi matin, le roi entre dans Bourbourg, que les Bretons se mettent à piller[1]. Le vendredi, l'ordre du départ est donné et le roi fait ses adieux au duc de Bavière[2] et au comte de Savoie[3]. Le duc de Bourgogne se rend à Saint-Omer avec le comte de Flandre[4]. Le seigneur de Torci[5] et quelques chevaliers de Picardie occupent Gravelines, qu'ils fortifient de nouveau; les pays voisins commencent peu à peu à se repeupler[6]. P. 150 à 152, 383, 384.

L'expédition de l'évêque de Norwich a donc échoué[7]. Cet insuccès fait la joie du duc de Lancastre, dont elle avait contrarié les projets en Espagne et en Portugal. Les chevaliers qui reviennent de Flandre sont mal reçus en Angleterre et accusés d'avoir vendu à la France Bourbourg et Gravelines. Hugues de Calverley, dont on eût mieux fait de suivre les conseils, n'est pas inquiété; mais Thomas Trivet et Guillaume Elmham sont jetés en prison jusqu'à l'apaisement général[8].

eût tout d'abord connaissance. Quand, averti secrètement, il pénétra dans la ville, les Anglais, fidèles à la convention proposée par le duc de Bretagne, s'étaient éloignés avec tout leur butin (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 272-276). Voy. plus haut, p. XXXII, note 3.

1. Les Anglais avaient tout emporté; les églises seules offraient encore quelques ressources aux pillards (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 294).

2. Le roi donna « de beaus dons... au comte » Frederic (*Ist. et cr.*, t. II, p. 322).

3. Le comte Amé de Savoie, qu'une chronique flamande nomme le « Rouge duc » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 322), reçoit en don du roi, pour avoir servi en Flandre, l'hôtel récemment acheté au duc de Berri « vers l'es« chielle du Temple » (*Arch. nat.*, JJ 123, fol. 98 v°).

4. Contrairement à ce que dit Froissart, le duc de Bourgogne ne quitta pas le roi. Les 20 et 21 septembre, ils gîtent ensemble à l'abbaye de Ravensberghe, le 22 à l'abbaye de Blandecques, près de Saint-Omer, puis s'acheminent vers Compiègne, où ils arrivent le samedi soir 3 octobre (*Itinéraires*, p. 160).

5. Le 26 novembre, le sire de Sempi fut préposé par le roi à la garde de Gravelines (*Ist. et cr.*, t. II, p. 330 et 344).

6. Le retour de Flandre des gens d'armes français (septembre et octobre 1383) fut signalé comme toujours par des pillages et des dommages de toute nature imposés aux habitants (*Arch. nat.*, JJ 126, fol. 7 v° et 129).

7. A la date du 9 octobre 1383, un envoyé royal vient spécialement de Londres à Calais, pour s'occuper du retour de l'évêque de Norwich (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 203, m. 2).

8. Un procès fut intenté en Angleterre, en 1384, aux chefs de l'expédition anglaise. Kervyn en a publié, d'après un ms. du Musée Britannique (Cotton, Titus, E II), un long extrait (t. X, p. 517-533). L'évêque

Les deux royaumes se disposent à conclure une trêve, qui, malgré l'opposition du comte de Flandre, s'étendra aussi aux Gantois. P. 152, 153, 384.

A la prière du duc de Bretagne, en effet, des plénipotentiaires anglais, parmi lesquels figurent le duc de Lancastre, le comte de Buckingham[1], Jean Gilbert, évêque de Hereford, Jean Holand et Thomas de Percy, arrivent à Calais, où ils se rencontrent avec le duc de Berri, le duc de Bourgogne, Pierre de Montaigu, évêque de Laon, et Pierre de Giac, chancelier de France[2]. Les envoyés d'Espagne se font attendre quelque temps[3]. La réunion des plénipotentiaires a lieu près de Wissant, au village de Leulinghem. Après plus de trois semaines

de Norwich fut condamné à restituer 5,000 francs indûment reçus des Français; son temporel fut saisi (il était encore entre les mains du roi le 20 septembre 1385, *Rec. Off.*, *Patent Rolls* 321, m. 31). On lui laissa cependant (8 juillet 1384) la faculté de faire les réparations nécessaires à ses maisons (*Rec. Off.*, *Patent Rolls* 319, m. 37). Guillaume Elmham dut restituer de même 3,400 francs; Thomas Trivet, ainsi que Guillaume de Faringdon, restituèrent chacun 1,400 francs.

1. Rymer (t. VII, p. 413-414) donne, à la date du 4 novembre 1383, les noms des douze plénipotentiaires anglais, parmi lesquels ne figure pas le comte de Buckingham. Ce sont : le duc de Lancastre, oncle du roi; le comte Henri de Derby, son cousin; Jean Gilbert, évêque de Hereford; Jean Holand, frère du roi; Guillaume de Beauchamp, Thomas de Percy, ses cousins; Jean de Cobham, Jean Marmyon, Jean d'Evreux, chevaliers; Gautier Skirlawe, Jean Shepey, clercs; Jean Phelippot, chevalier. Plusieurs comptes relatifs au voyage de ces ambassadeurs se retrouvent au Record Office (*Lord Treas. Rem.*, *For. Acc.* 2; *Issue Rolls* 203, m. 7, 8, 9, 10, 13, 16).

2. Les douze plénipotentiaires français sont aussi mentionnés dans Rymer (t. VII, p. 414-415), à l'occasion des sauf-conduits qui leur furent accordés. Parmi eux n'est pas compris le duc de Bourgogne, non plus que le chancelier de France. C'étaient les ducs de Berri et de Bretagne; le comte de Flandre; Pierre de Montaigu, évêque de Laon; Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux; Pierre de Thuri, évêque de Maillezais; le comte Jean de Sancerre; Raoul de Raineval; Arnaud de Corbie, premier président en Parlement; Anseau de Salins; Jean le Mercier et Jean Tabari, secrétaire. Ces ambassadeurs pouvaient emmener avec eux à Calais jusqu'à 500 personnes. Un mandement de Charles VI, en date du 10 novembre 1383, attribue à l'évêque de Bayeux 12 francs par jour durant son voyage en Picardie qu'il doit employer à traiter de la paix avec les Anglais (*Bibl. nat.*, ms. fr. 20880, pièces n°s 52 et 53).

3. Ce n'est que le 22 janvier 1384 que le roi de Castille donna pouvoir de traiter à don Pedro Lopez de Ayala, seigneur de Salvatierra, et à Pedro Lopez, docteur ès décrets, qui étaient déjà en France (Lopez de Ayala, *Cronicas*, t. II (1780), p. 187, note 1).

de pourparlers[1], on ne peut se mettre d'accord pour conclure la paix, les Français demandant la restitution de toutes les forteresses occupées par les Anglais depuis Calais et Guines jusqu'à l'embouchure de la Gironde.

Vers cette époque[2] meurt Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant. P. 153 à 155, 384, 385.

Un des obstacles à la conclusion de la paix est l'attitude du comte de Flandre, qui, malgré l'expresse volonté des Anglais, ne veut pas que les nouveaux traités soient applicables aux Gantois. Ces derniers, en effet, continuent à tenir en échec les troupes du comte : leur garnison d'Audenarde pille et brûle Maire[3] et les faubourgs de Tournai; à la Noël, ils osent même lever les rentes sur les domaines du seigneur d'Escornai. P. 155, 156, 385, 386.

Finalement, une trêve est conclue entre la France, l'Espagne, la Galice, la Castille et l'Écosse d'une part et l'Angleterre et les Gantois de l'autre, trêve qui prendra fin à la Saint-Michel (29 septembre) 1384[4].

En retournant chez lui, le comte de Flandre tombe malade à Saint-Omer, où il meurt le 28 janvier 1384[5]. On l'ensevelit à

1. De nombreux messagers anglais se succédèrent jusqu'à la conclusion de la trêve entre la cour de Londres et Calais (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 203, m. 8, 9, 10 et 11). Ce fut Roger Elmham, un des clercs du sceau royal, que Gautier Skirlawe, garde du sceau, un des plénipotentiaires, chargea de la rédaction du traité; il toucha de ce chef la somme de 6 livres 13 s. 4 d. (*Ibid.*, m. 16).

2. Wenceslas mourut le 7 décembre 1383 et fut enterré près de Luxembourg, dans l'abbaye d'Orval, que Froissart appelle Waucler (Kervyn, t. XXV, p. 150-151).

3. Aujourd'hui faubourg de Tournai.

4. La trêve de Leulinghem fut signée le 26 janvier 1384 (Rymer, t. VII, p. 418-421), « d'entre les Franchois et les Anglois et leurs allyés, pour « ung an; et y furent les Gantois et leurs allyés nommément declairés, « et tout sur fourme de paix. Et tout ce temps durant pouoient icelles « trois nations marchander, aler et venir devers l'un l'autre paisible- « ment » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 336). Elle devait prendre fin le 29 septembre 1384, et fut prolongée jusqu'au 1er mai 1385 (Walsingham, t. II, p. 110 et 115).

5. C'est le 30 janvier que mourut le comte de Flandre. Il était mécontent de la nouvelle trêve qui respectait l'état de belligérants des Gantois; « tellement s'en melanconia que il en devint malade » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 336) pendant quinze jours, et mourut. Il avait dicté la veille son testament (Kervyn, t. X, p. 534). Meyer prétend qu'il fut blessé à mort par le duc de Berri au courant d'une discussion (fol. 200).

Lille dans l'église Saint-Pierre, où l'on transporte aussi le corps de la comtesse, sa femme, morte cinq ans auparavant[1]. P. 156 à 158, 386.

Description détaillée des obsèques[2]. Le duc de Bourgogne pourvoit la Flandre de garnisons[3]. P. 158 à 164, 387 à 390.

CHAPITRE XX.

1384. LA TRÊVE DE LEULINGHEM EST CONFIRMÉE EN ÉCOSSE. — 25 *mai*. PRISE D'AUDENARDE PAR LE SEIGNEUR D'ESCORNAI. — 20-21 *septembre*. MORT DU DUC D'ANJOU. — 1385, *avril*. PRÉPARATIFS DE L'EXPÉDITION D'ÉCOSSE. — 21 *mai*. LOUIS II D'ANJOU REÇOIT DU PAPE L'INVESTITURE DU ROYAUME DE SICILE ET DE JÉRUSALEM. — *Juin-août*. COMMENCEMENT DE LA CAMPAGNE DU DUC DE BOURBON DANS LE CENTRE §§ 407 à 439).

Les seigneurs français, présents au traité de Leulinghem, se sont chargés de prévenir les Écossais de la conclusion de la trêve. Mais, pour une raison ou une autre, ils diffèrent de le faire. Aussi les hostilités continuent-elles aux frontières d'Écosse[4]. Peu après Pâques, les comtes de Northumberland et de Nottingham envahissent le territoire écossais avec 2,000 lances et 6,000 archers; ils brûlent tout sur leur passage jusqu'à Édimbourg[5].

1. La comtesse de Flandre, Marguerite de Brabant, était morte en 1368, par conséquent plus de cinq ans auparavant.

2. Le corps du comte resta exposé dix-neuf jours à l'abbaye de Saint-Bertin, puis sept jours à l'abbaye de Looz. La description des obsèques se trouve dans de nombreux mss. Voy. Kervyn, *Froissart*, t. X, p. 541-542, et t. XXI, p. 261-268, et *Ist. et cr.*, t. II, p. 338-341 et 346-349.

3. Le duc de Bourgogne était à Lille le 17 février 1384, et resta en Flandre tout le mois de mars et tout le mois d'avril. Il en partait le 11 mai (*Itinéraires*, p. 164-166) pour retourner auprès du roi.

4. Durant l'année 1383, les hostilités n'avaient pas cessé aux frontières d'Écosse où le comte de Northumberland dut intervenir à différents titres (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 201, m. 8, 9, 14; 203, m. 9; voy. aussi Walsingham, t. II, p. 115). Dès les mois de décembre 1383 et janvier 1384, on fait de nouveaux préparatifs de campagne, et le comte de Northumberland retient 100 hommes d'armes et 200 archers (*Rec Off.*, *Issue Rolls* 203, m. 11, 13 et 15).

5. En mars 1384, le duc de Lancastre, les comtes de Cantorbéry et de Buckingham sont en Ecosse où ils guerroient (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 203, m. 15, 17, 19, 22; *Queen's Rem.*, *Army* 40 7). Le duc de Lancastre part bientot pour assister a Calais aux conferences qui doivent aboutir à une prolongation de la trêve, jusqu'au 1er mai 1385 (Walsingham, t. II,

Les barons d'Écosse font leurs préparatifs de défense. A ces nouvelles, la cour de France se hâte d'envoyer en Écosse, pour signifier la trêve, Guichard de Marsai[1], Pierre Fresnel[2] et un sergent d'armes du roi, Jean Champenois[3]. P. 164 à 166, 390.

Quelques chevaliers et écuyers français, apprenant cependant que la guerre recommence aux frontières d'Écosse, s'embarquent à l'Écluse pour aller tenter fortune. Citons parmi eux Jean de Blaisi[4], Geoffroi de Charni[5], Jacques de Montfort[6], Jean de Noyelles[7] et Sauvage de Villiers[8].

p. 115; *Rec. Off.*, *Issue Rolls* 208, m. 16); avant son départ, il a nommé le comte de Northumberland garde des marches (*Ibid.*, 206, m. 15) et fait payer les troupes par les soins de J. Hermesthorp (*Ibid.*, 206, m. 17).

1. Guichard de Marsai (et non *Aimart de Massy*, comme l'appelle Froissart), chevalier, venait de faire la campagne de Flandre (*Arch. nat.*, JJ 126, fol. 80); il reçut, dès le 13 février 1384 (Rymer, t. VII, p. 423), des lettres de sauf-conduit pour lui et ses compagnons, qui lui accordèrent jusqu'à 40 personnes pour l'accompagner (*Rec. Off.*, *French Rolls* 328, m. 5 et 10).

2. Maître Pierre Fresnel, conseiller du roi, devint plus tard, en 1390, évêque de Meaux.

3. Jean Champenois, écuyer, sergent d'armes du roi Charles V, qui l'avait chargé plusieurs fois de missions en Ecosse, avait été nommé, le 16 avril 1381, maître et garde du Clos des Galées de Rouen (Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, p. LXIX-LXXII). C'est en cette qualité que nous le retrouvons jusqu'au 23 octobre 1383 (*Ibid.*, p. LXXIV et suiv.). En décembre 1384, le maître du Clos des Galées de Rouen est Jean Choque, dit de France (*Ibid.*, p. LXXXIV).

4. Jean de Blaisi, chevalier, seigneur de Mauvilli, retourna plus tard en Ecosse avec Jean de Vienne; il figure dans une revue à Edimbourg, le 3 août 1385, avec 4 autres chevaliers et 21 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CII). Il avait assisté, en mai-juin 1378, au siège de Pont-Audemer, et avait été nommé, le 9 novembre de la même année, capitaine de Condé en Normandie, aux gages de 400 livres par an. Le 1er août 1381, il figure dans une revue tenue à Créci-en-Brie; devenu chambellan du roi, il est envoyé en Bretagne en 1386 pour s'occuper, avec Morelet de Montmort, des bateaux destinés à L'Ecluse. Enfin, le 5 juin 1391, nous le trouvons commissaire sur le fait de « la vuide » des forteresses occupées par les ennemis du royaume en Rouergue, Velay, Gevaudan et Auvergne (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 359).

5. Messire Geoffroi de Charni, sire de Montfort, banneret, figure dans une revue à Edimbourg, le 3 août 1385, avec 10 chevaliers bacheliers et 85 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CIX).

6. Jacques de Montfort apparait comme écuyer dans la revue de Geoffroi de Charni du 3 août 1385 (*Jean de Vienne*, p. CX).

7. Jean, autrement dit le Breton de Noyelles, écuyer, figure dans une revue à Amiens, le 27 avril 1385, avec 14 autres écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXX).

8. Sauvage de Villiers, chevalier, fit partie de l'expédition d'Écosse

D'autre part, les messagers que le roi de France envoie en Écosse sont bien accueillis en Angleterre et s'acheminent, accompagnés de deux sergents d'armes, vers le théâtre de la guerre[1]. P. 166 à 168, 390, 391.

Les chevaliers partis de l'Écluse arrivent à Montrose, en Écosse, et se rendent à Dundee, puis à Saint-John-Stone. Là, apprenant que les Anglais ne sont plus sur le territoire écossais, ils envoient deux d'entre eux à Édimbourg, auprès du roi d'Écosse, pour l'assurer de leur concours. Ils sont bien accueillis par les seigneurs, partisans de la guerre. Le roi, au contraire, qui vient de recevoir les ambassadeurs français chargés de dénoncer la trêve, ne veut pas entendre parler de continuer les hostilités. P. 168 à 170, 391, 392.

Secrètement appelé par le comte Guillaume de Douglas et ses amis, le reste des chevaliers français quitte Saint-John-Stone, se dirige sur Édimbourg, puis sur Dalkeith. Tout près de là est le lieu de réunion des chevaliers écossais, plus de 15,000, auxquels ils se joignent, désireux de faire payer cher aux Anglais la chevauchée qui vient d'avoir lieu en Écosse.

Ils entrent donc sur les terres des comtes de Northumberland et de Nottingham, qu'ils pillent et saccagent sans être inquiétés. P. 170, 171, 392.

Furieux, les Anglais veulent rentrer en campagne, bien que le duc de Lancastre et le comte de Cambridge préfèrent voir l'apaisement se faire, pour s'occuper de leur expédition en Espagne. Le roi d'Écosse n'approuve pas ses barons; les ambassadeurs français qui sont auprès de lui, Guichard de Marsai et Pierre Fresnel, pour dégager leur responsabilité, envoient au roi d'Angleterre un de leurs hérauts. P. 171, 172, 392, 393.

Le héraut excuse le roi d'Écosse, qui demande la confirmation de la trêve, dont il n'a eu que trop tard connaissance. P. 172 à 174, 393, 394.

(*Jean de Vienne*, p. CXXXI). Il avait pris part, en 1378, à la campagne de Normandie. Nous le retrouvons chambellan du roi en 1390 et capitaine du château de Touques de 1397 à 1402. Son fils, Sauvage de Villiers, est écuyer, échanson du roi en 1391 (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 3021).

1. Ce fut Thomas Blount, chevalier de la chambre du roi d'Angleterre, qui eut mission (16 mars 1384) d'accompagner jusqu'en Écosse Guichard de Marsai et ses compagnons (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 203, m. 21 et 206, m. 9).

Les Anglais, ne se sentant pas à l'abri de tout reproche, accueillent cette demande : la trêve est confirmée entre l'Écosse et l'Angleterre[1]; les ambassadeurs français peuvent retourner dans leur pays[2]. P. 174, 175, 394.

A cette nouvelle, les chevaliers français, venus en Écosse, font leurs adieux aux seigneurs du pays, leur promettant à la première occasion de venir se joindre à eux pour combattre les Anglais. Le vent les pousse à Briel[3], en Zélande, où les Normands leur enlèvent leurs barques et leurs armes. P. 175 à 178, 394, 395.

Grâce à l'intervention de Jacques d'Ostringh[4], écuyer du comte de Blois, ils peuvent s'embarquer pour Schoonhove, d'où ils gagnent la France par le Brabant et le Hainaut. P. 177, 178, 395, 396.

A leur arrivée, ils racontent leur expédition à l'amiral Jean de Vienne. Il est d'avis que c'est par l'Écosse qu'à la prochaine reprise de la guerre[5] on pourra le mieux entamer les Anglais.

1. Dès le 7 juin 1384, des lettres étaient envoyées au comte de Northumberland, aux évêques de Durham et de Carlisle et à maître Jean Waltham, pour s'occuper de la paix avec les envoyés du roi d'Écosse (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 206, m. 6 et 9); en juillet, la convention était signée (*Ibid.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Acc.* 2) et la trêve proclamée (*Ibid.*, *Issue Rolls* 208, m. 7). Mais, dès le mois de novembre 1384, les hostilités reprenaient, et les Écossais s'emparaient de Berwick (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 208, m. 20, 21), dont le comte de Northumberland avait la garde (*Ibid.*, 206, m. 4). Accusé de négligence, le comte fut comdamné par le Parlement; le roi lui fit grâce, malgré le duc de Lancastre. Le comte se rendit de nouveau maître de Berwick (Walsingham, t. II, p. 118).

2. Le sauf-conduit de Guichard de Marsai, de Pierre Fresnel et de Jean Champenois, pour retourner en France, est daté du 27 juin 1384; avant leur depart, ils recoivent du roi, tant en argent comptant qu'en objets précieux, la somme de 100 marcs (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 206, m. 9 et 10).

3. Ville de la Zélande, à l'embouchure de la Meuse.

4. Ce nom ne se trouve que dans deux manuscrits.

5. Au courant de l'été 1384, de nouvelles conferences en vue de la paix eurent lieu à Calais, qui durèrent de juin à la fin de septembre (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 206, m. 6 et 10). Le duc de Lancastre, le comte de Buckingham, Jean Holand, l'évêque de Hereford et autres ambassadeurs représentaient l'Angleterre. Le duc de Berri et le duc de Bourgogne, nommés lieutenants du roi en Picardie pour traiter de la paix (*Arch. nat.*, JJ 128, fol. 163 v° et X2a 11, fol. 95), étaient secondés par Jean de Vienne et Jean le Mercier. Sûrs de l'appui de la Castille et de l'Ecosse, les Francais se montrèrent exigeants et reclamèrent l'évacuation de Calais et des autres places occupées par les Anglais. Les négociations

Les ducs de Berri et de Bourgogne partagent cette opinion que vient confirmer aussi Guichard de Marsai qui est de retour. P. 178, 179, 396.

La trêve[1] avait laissé en la possession des Gantois la ville d'Audenarde et la terre du seigneur d'Escornai. Ce dernier, résolu à se venger malgré la trêve, profite de la présence de François Ackerman à Gand pour mettre son projet à exécution. P. 179, 180, 396, 397.

Le 17 mai[2], à la tête de 400 combattants, chevaliers, écuyers et autres, il se cache dans le bois d'Edelaere, tout près d'Audenarde. Puis, profitant de l'embarras que cause à la porte dite de Grammont deux charrettes chargées dont il s'est fait précéder dans ce but, il entre dans la ville qu'il reprend. Plus de 300 Gantois sont tués; près de 15,000 francs appartenant à François Ackerman tombent aux mains du vainqueur. P. 180, 181, 397, 398.

Les Gantois se plaignent de la violation de la trêve au duc de Bourgogne, qui ne peut rien obtenir du seigneur d'Escornai[3]. Cette prise d'Audenarde est la cause d'une violente querelle entre François Ackerman et le seigneur d'Herzeele[4], qui meurt peu après, tué, dit-on, sur les ordres d'Ackerman.

échouèrent, et la trêve fut prolongée seulement jusqu'au 1er mai 1385 (*Jean de Vienne*, p. 179-181), époque à laquelle la guerre devait recommencer. Une des conséquences de la prolongation de la trêve fut, en janvier 1385, un échange de prisonniers (*Rec. Off.*, *French Rolls* 327, m. 7).

1. Le duc de Bourgogne, qui, le 18 fevrier 1384, avait conclu, avec les Gantois, une trêve particulière (Kervyn, t. X, p. 543), recut en grâce, le 10 mai, les villes de Flandre, moyennant un subside payable jusqu'à la soumission d'Audenarde et de Gand. Cette imposition, levée pendant quatre mois, produisit plus de 50,000 livres (Le Glay, *Chr. rimée*, p. 148-151). Il est à remarquer que les villes de Flandre continuaient à ne pas reconnaître le pape Clément (*Ist. et cr.*, t. II, p. 362).

2. La prise d'Audenarde eut lieu le 25 mai 1384 (Meyer, fol. 201). Une rédaction des *Chroniques flamandes* (*Ist. et cr.*, t. II, p. 350) la place à tort le 1er octobre.

3. Le seigneur d'Escornai manda aux Gantois « que che n'estoit point « li fais du roy ne du duc de Bourgongne, comte de Flandres; mais il « mesmes avoit ce fait empris sur yauls pour ce qu'il li avoient ses mai- « sons arses et ochis de ses amys et de ses gens. Et ainsi tint et warda « le fortresche d'Audenarde » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 363).

4. Le seigneur d'Herzeele, accusé de vouloir faire la soumission de la ville au duc de Bourgogne, après en avoir expulsé les tisserands, fut massacré par la foule au commencement de juillet 1384 (Meyer, fol. 201 v°).

C'est à cette date que Gand se donne un nouveau gouverneur, Jean Bourchier[1], que lui envoie le roi d'Angleterre. P. 181 à 183, 398.

En Italie, le duc d'Anjou, arrivé jusqu'à Naples, manque d'argent et d'hommes[2]; son allié, le comte de Savoie, a succombé aux fatigues de la campagne[3]. Le duc s'adresse alors à ses frères, les ducs de Berri et de Bourgogne, qui lui envoient des renforts commandés par le sire de Couci[4] et le comte de Conversano[5]. Arrivés à Avignon, ces deux seigneurs apprennent

1. Le meurtre du seigneur d'Herzeele fut le point de départ de troubles, au cours desquels la populace de Gand se donna un dictateur, Baudouin le Riche, dont elle se fatigua bientôt. Après un échange, entre Londres et Gand, de messagers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 203, m. 14, 17, 20), dont l'un même fut mis à mort par les habitants de L'Ecluse (*Ibid.*, 206, m. 7), Jean Bourchier, chevalier, fut nommé par l'Angleterre capitaine et rewaerd de la ville de Gand, le 1er janvier 1385 (Meyer, fol. 202; *Rec. Off.*, *Issue Rolls* 208, m. 12). Ses lettres de protection prirent date du 7 décembre; il devait toucher pour lui et les hommes de sa suite 40 sous par jour (*Ibid.*, 208, m. 12). Kervyn a publié (t. X, p. 545) les lettres par lesquelles le roi d'Angleterre annonce aux gens de Valenciennes la nomination de Jean Bourchier.

2. Après avoir échoué devant Naples, le duc d'Anjou avait été forcé, dès la fin de l'année 1382, de battre en retraite devant les bandes de Hawkwood et de s'enfoncer dans l'Abruzze. Il recueille la principauté de Tarente de l'héritage de Jacques de Baux et à Tricarico prend le titre de roi de Sicile et de Jérusalem, le 30 août 1383. Déclaré hérétique et rebelle, le 13 mai 1384, par le pape Urbain, il demande aide à ses frères et au roi de France. Sans jamais pouvoir combattre sérieusement les troupes de Charles de Durazzo, il est reçu à Bari, le 21 juillet, avec les honneurs souverains. Il est atteint d'un refroidissement en s'emparant du port de Bisceglie et meurt à Bari dans la nuit du 20 au 21 septembre 1384 (N. Valois, *L'expédition et la mort de Louis Ier d'Anjou en Italie*, tir. à part, p. 45-65; *Chronographia*, t. III, p. 64-70), « de fain et de me« saire, » d'après la *Chronique de Cochon* (p. 176), d'empoisonnement, d'après une chronique de Flandre (*Ist. et cr.*, t. II, p. 360).

3. Le comte de Savoie mourut à Santo Stefano, le 2 mars 1383 (*Chronographia*, t. III, p. 64, note 8), « Antiochi more percussus » (Walsingham, t. II, p. 87). Avec lui moururent « lo senhor de Peyra e motz autres » (*Petit Thalamus*, p. 406).

4. Les renforts demandés par Louis d'Anjou, d'abord retardés, étaient prêts à partir en juillet 1384, sous les ordres du sire de Couci et de l'évêque de Beauvais, Milon de Dormans. A la tête de 9 à 12,000 hommes, Couci arrive à Milan, où il est bien accueilli par Barnabo Visconti. Tout en ménageant les Florentins, qui n'osent ouvertement se déclarer pour Charles de Durazzo, il se fait remettre de l'argent par les Siennois et s'empare d'Arezzo les 28 et 29 septembre 1384 (P. Durrieu, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLI, p. 161-175).

5. Louis d'Enghien, comte de Brienne et de Conversano, partait en

la mort du duc d'Anjou[1]. Le sire de Couci retourne sur ses pas. Le comte de Conversano se dirige sur la Pouille. P. 183, 184, 398, 399.

La duchesse d'Anjou connaît cette triste nouvelle à Angers[2], où vient la rejoindre son cousin germain le comte de Blois[3]. Emmenant avec elle ses deux fils, Louis et Charles, elle va trouver le roi de France[4] et les ducs de Berri et de Bourgogne, qui lui conseillent de se rendre à Avignon auprès du pape, de prendre possession du duché de Provence et de ceindre la couronne du royaume d'Arles. Elle part donc pour Avignon avec son fils aîné[5]. P. 184, 185, 399.

Tout l'hiver se passe (la trêve ayant été prolongée[6] jusqu'au 1er mai 1385) à faire les préparatifs[7] d'une expédition en

Pouille pour réclamer les droits qui lui venaient de sa mère, Isabelle de Brienne, héritière des ducs d'Athènes (P. Durrieu, *ibid.*, p. 165).

1. Froissart ignore complètement la campagne de Couci en Italie. C'est à Arezzo même que le sire de Couci apprit la mort du duc d'Anjou. Il céda alors la ville d'Arezzo aux Florentins, qui la convoitaient depuis longtemps, moyennant 40,000 florins d'or et une promesse de neutralité. La ville fut évacuée le 20 novembre 1384. Le 25 décembre, Couci était à Bologne, et rentrait bientôt en France (P. Durrieu, *ibid.*, p. 186-192).

2. C'est le 26 octobre 1384 qu'arriva à Angers la nouvelle de la mort du duc; la duchesse ne la connut que le 2 novembre (*Journal de Jean le Fèvre*, publié par H. Moranvillé, t. I, p. 56-57).

3. Le 13 novembre 1384, arrivait par eau, aux Ponts-de-Cé, le duc de Berri, accompagné de Mgr d'Etampes et Mgr de Blois. Le lendemain, ils dînaient à Angers avec la duchesse d'Anjou, qui, le 18, jour de départ du duc de Berri, lui adresse, ainsi qu'au duc de Bourgogne, une requête pour demander aide et conseil (*Journal de J. le Fèvre*, t. I, p. 58-67).

4. La duchesse d'Anjou arrive à Paris le 8 février 1385, avec son plus jeune fils (*Chronographia*, t. III, p. 72-73). Son fils aîné, Louis, qui a été reconnu roi par les barons de son père, fait son entrée solennelle le lendemain 9 (*Journal de J. le Fèvre*, t. I, p. 79 et 86). Le 20 février, le comte de Potenza demande officiellement au roi de soutenir le jeune roi Louis II et de conseiller à la reine d'aller en Provence, où des envoyés de Provence et de Marseille la demandent (*Chronographia*, t. III, p. 73; *Journal de J. le Fèvre*, t. I, p. 87-90).

5. Le 22 mars 1385, la duchesse d'Anjou partit de Vincennes, après avoir constitué le sire de Clisson « gouverneur, gardien et protecteur de « toutes ses terres que elle a ou royaume de France, tant comme elle « sera absente, » avec 2,000 livres de gages (*Journal de J. le Fèvre*, t. I, p. 96).

6. Voy. plus haut, p. XLII, note 5.

7. Dès le commencement de 1385, les préparatifs se firent de l'expédition projetée en Écosse, et Hervé de Neauville fut chargé des approvi-

Écosse et d'une campagne contre les pillards anglais en Auvergne et en Limousin[1]. P. 185, 186, 399.

La duchesse de Brabant, qui vient de perdre son mari[2], prend alors l'initiative d'une alliance entre les maisons de Bourgogne et de Hainaut, qui mettrait fin au mécontentement provoqué en France par l'appui prêté aux Gantois par le duc Aubert et empêcherait aussi un rapprochement entre le Hainaut et la maison d'Angleterre. P. 186, 187, 399, 400.

Les premiers pourparlers ont lieu à Cambrai, au mois de janvier, entre le duc de Bourgogne, le duc Aubert et leurs représentants[3]. Le duc de Bourgogne désirerait marier sa fille Marguerite à l'héritier de Hainaut. Le duc Aubert n'accepte pas immédiatement ces ouvertures et demande à consulter sa femme. P. 187 à 189, 400, 401.

Nouvelle entrevue à Cambrai[4]. Le duc Aubert ne veut consentir au mariage de son fils avec Marguerite de Bourgogne qu'autant que sa fille Marguerite épousera Jean de Bourgogne. Le duc de Bourgogne hésite, car il espère marier son fils à Catherine de France, sœur du roi, et, d'autre part, on n'est pas bien sûr que l'héritage de Hainaut revienne aux enfants du duc Aubert. Tout s'arrange à la fin, grâce à la duchesse de Bavière. Les deux mariages sont fixés à l'octave de Pâques[5].

sionnements (*Jean de Vienne*, p. 182). Le roi, qui venait de faire frapper une nouvelle monnaie (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 346-348), perçut, par l'entremise de Jean le Mercier, les anciennes aides dont le trésor royal avait grand besoin (Moranvillé, *Ét. sur Jean le Mercier*, p. 99-100).

1. C'est durant l'été de 1384 que le duc de Berri, en se rendant à Avignon auprès du pape Clément, fit son expédition contre les *Tuchins* (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 306-312).

2. Voy. plus haut, p. XXXVIII, note 2.

3. Le duc et la duchesse de Bourgogne sont à Cambrai du 16 au 26 janvier 1385, avec leur fille Marguerite.

4. Le duc et la duchesse de Bourgogne, et leur fille, n'arrivèrent pour la seconde fois à Cambrai que le 11 avril, la veille de la célébration du mariage.

5. Pâques tombait le 2 avril 1385. Les deux mariages avaient primitivement été fixés à la mi-carême; à la date du 19 février 1385, ils furent reportés au mercredi d'après la *Quasimodo* (*Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 356-357). Les obstacles qui pouvaient s'opposer à leur célébration du fait de la parenté existant entre les conjoints furent levés par deux bulles du pape Urbain VI, datées de Gênes, 5 avril 1385 (*Ibid.*, p. 359-362).

De grands préparatifs sont faits à Cambrai pour la célébration de ces mariages, auxquels le roi se propose d'assister. P. 191, 192, 401, 402.

Ces nouvelles parviennent en Angleterre et mécontentent fort le duc de Lancastre, qui s'est toujours flatté de l'idée que sa fille Philippe épousera Guillaume de Hainaut[1]. Encouragé par les Gantois, il essaie de faire revenir le duc Aubert sur sa décision, mais ne peut y réussir[2]. P. 192, 193, 402.

Le jour de Pâques arrive. A Cambrai sont réunis le duc et la duchesse de Bourgogne, le duc de Bourbon, le duc Aubert et la duchesse sa femme, la duchesse de Brabant, Guillaume et Jean de Namur. Le roi entre dans la ville le lundi[3]. Aussitôt, en sa présence, on fixe les apports des futurs époux[4] : Guillaume de Hainaut apporte le comté d'Ostrevant; Marguerite de Bourgogne, sa future, reçoit en douaire la terre et châtellenie d'Ath et apporte 100,000 francs. Jean de Bourgogne apporte le comté de Nevers, qui est attribué en douaire à sa future; Marguerite de Hainaut apporte aussi 100,000 francs[5].

Les deux mariages sont célébrés[6] dans la cathédrale de Cambrai par l'évêque Jean de T' Serclaes. Grandes réjouissances, joutes[7] pendant plusieurs jours. P. 193 à 195, 402, 403.

1. Ce fut la duchesse de Brabant qui sut détourner Guillaume de Hainaut, son neveu, d'épouser Philippe de Lancastre, *qu'il aimait* (*Ist. et cr.*, t. II, p. 384).

2. Peut-être faut-il expliquer ainsi les missions dont le roi d'Angleterre chargea à cette époque Georges Felbrigg et Hugues Falstoff (*Rec. Off., Issue Rolls* 208, m. 23 ; 209, m. 18 et 19).

3. Le roi n'entra à Cambrai que le mardi 11 avril; il était la veille à Vaucelles (*Séjours*, p. 25).

4. Le contrat de mariage de Jean de Bourgogne et de Marguerite Hainaut porte en effet la date du 11 avril; celui de Guillaume de Hainaut et de Marguerite de Bourgogne avait été signé le 27 janvier 1385 (Kervyn, t. X, p. 553). L'écart de ces deux dates est la preuve des hésitations que Froissart attribue au duc Aubert. Les conditions des deux mariages furent quand même définitivement arrêtées à Cambrai, le 11 avril 1385, à la date du contrat de Jean de Bourgogne (*Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 364-369 et 371-376).

5. Sur les 100,000 francs attribués en dot à Marguerite de Hainaut et payables en deux termes, la moitié devait être employée en rentes et terres au profit de Marguerite; l'autre moitié était à la libre disposition de Jean de Bourgogne (*Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 354).

6. Le mercredi 12 avril 1385, dans l'église Notre-Dame de Cambrai.

7. Les fêtes furent belles et longues (voy. Kervyn, t. Ia, p. 295; t. X, p. 554, et t. XXII, p. 315). Le roi, « ce qui n'estoit mie coustume » (*Ist.

Au mois de mai ont lieu à Bourges les fiançailles de Louis de Blois, fils de Gui comte de Blois, avec Marie de Berri, fille du duc de Berri. L'archevêque de Bourges préside à ses fiançailles, mais non au mariage, car les futurs conjoints sont trop jeunes[1]. Après de grandes fêtes, Louis de Blois retourne avec ses parents à Blois, et la jeune fille reste avec sa mère à Mehun-sur-Yèvre[2]. P. 195, 196, 403.

Le duc de Berri se résout à cette époque à aller jusqu'à Avignon, auprès du pape Clément, en passant par l'Auvergne et le Languedoc. Il obtient que le duc de Bourbon et le comte de la Marche, avec 2,000 hommes d'armes, iront en Limousin, en Poitou et en Saintonge délivrer le pays des pillards anglais. Le duc de Bourbon convoque ses hommes le 1er juin à Moulins; le comte de la Marche fixe le rendez-vous à Tours[3]. P. 196, 197, 403, 404.

Pendant ce temps, à l'Écluse, se rassemble l'armée que l'amiral doit emmener en Écosse; la flotte est prête, les provisions sont là. On emporte même des armures destinées aux chevaliers écossais. 1,000 lances, sans compter les arbalétriers et les valets d'armée, telles sont les forces commandées par Jean de Vienne[4]. Citons parmi les chevaliers qui l'accom-

et cr., t. II, p. 384), jouta contre Nicolas d'Espinoi, qui fut vainqueur (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 352) et reçut du roi mille livres parisis de rente.

1. Le contrat fut signé le 29 mars 1386; mais le mariage n'eut lieu qu'en août de la même année. Froissart, qui y assista, en fit le sujet de plusieurs poésies. Voy. Kervyn, t. Ia, p. 298-300.

2. Ce château, vanté par Froissart, avait été tout dernièrement bâti par le duc de Berri, « et encores y faisoit il ouvrer tous les jours » (Kervyn, t. Ib, p. 108).

3. Sur les plaintes du sire de Parthenai et d'autres seigneurs du Poitou, demandant aide contre les ravages des garnisons anglaises (*Chr. du bon duc Loys de Bourbon*, p. 136-137), le duc de Berri avait nommé le duc de Bourbon capitaine général pour la guerre en Poitou, Berri et Auvergne; le roi, par lettres du 13 mars 1385, le nomma son lieutenant ès pays de Bourbonnais, Forez, Limousin, la Marche, Saintonge, Angoumois et Périgord (Guérin, *Arch. hist. du Poitou*, t. XXI, p. 391, n. 1). Les barons poitevins mirent 600 hommes d'armes et 60,000 francs à la disposition du duc de Bourbon, qui fixa à Niort, pour le 1er juin, le rendez-vous de son armée.

4. Primitivement, Jean de Vienne devait emmener avec lui 1,000 hommes d'armes et 600 arbalétriers; au dernier moment, la composition de son armée se changea en 1,315 hommes d'armes et 300 arbalétriers (*Jean de Vienne*, p. 186). Cochon (*Chr. normande*, p. 176) parle de 1,400 lances;

pagnent : le comte Édouard de Grandpré[1], Eustache de Voudenai[2], Jean de Sainte-Croix[3], le seigneur de Montburi, Geoffroi de Charni, Guillaume de Vienne[4], Jacques de Vienne[5], Girard de Bourbon[6], Jean des Haies[7], Florimont de Cuissi, le seigneur de Moreuil[8], Waleran de Raineval[9], Hugues de

les *Chroniques flamandes* (*Ist. et cr.*, t. II, p. 364) donnent les chiffres de 2,000 hommes d'armes et 500 arbalétriers. Les montres furent passées à Arras le 27 avril 1385. On trouve dans les mss. fr. 26020 et 26021 de la Bibl. nat. (*Quittances de Charles VI*) de nombreuses pièces relatives à l'approvisionnement de l'expédition d'Ecosse. Hervé de Neauville avait fait préparer 183 nefs et fabriquer 2,000 claies pour être mises sous les pieds des chevaux (*Mus. brit.*, *Add. Charters* 11356).

1. Messire Édouard, comte de Grandpré, banneret, figure dans une montre tenue à Edimbourg, le 3 août 1385, avec 3 chevaliers bacheliers et 18 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXIV).

2. Eustache de Voudenai, chevalier, figure dans une montre tenue à Arras, le 27 avril 1385, avec un autre chevalier et 10 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXXXI). Il avait assisté au siège de Pont-Audemer en 1378 (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 3040).

3. Messire Jean de Sainte-Croix, sire de Sauvigni, banneret, figure dans une montre tenue à Reims, le 17 avril 1385, avec 10 chevaliers bacheliers et 97 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXXIX). Il fait partie d'une montre passée le 1er juin 1378 sous les murs de Pont-Audemer (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 2747).

4. Messire Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-George, banneret, figure dans une montre tenue à Edimbourg, le 3 août 1385, avec 5 chevaliers et 53 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXXVIII). Est-ce le même qui est écuyer en 1379 et fait, en 1380, la guerre en Normandie? (*Bibl. nat.*, *Pièce orig.* vol. 2987).

5. Messire Jacques de Vienne, seigneur de *Longwi* (et non de *Pagni*, comme le dit Froissart), banneret, figure dans une revue tenue à Reims, le 17 avril 1385, avec 4 chevaliers bacheliers et 26 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXXVII). Le seigneur de *Pagni* était Jean de Vienne, chevalier banneret, qui, lui aussi, prit part à l'expédition d'Ecosse (*Jean de Vienne*, p. CXXVI).

6. Messire Girard de Bourbon, seigneur de Montperreux, chevalier bachelier, figure dans une revue tenue à Edimbourg, le 3 août 1385, avec 6 autres chevaliers bacheliers et 31 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CIV). Il avait fait, en 1383, la chevauchée de Flandre (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 455).

7. Messire Jean des Haies, chevalier, figure dans une revue tenue à Édimbourg, le 3 août 1385, avec un autre chevalier et 18 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXVI). Nous le trouvons successivement, de 1403 à 1416, lieutenant général du vicomte de Rouen, du vicomte de Conches (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 1498), et capitaine de Châteauneuf-sur-Charente (*Bibl. nat.*, *Coll. de Bastard*, p. 77).

8. Il s'agit sans doute de Rogues de Soissons, seigneur de Moreuil, banneret, qui figure dans une revue tenue à Edimbourg, le 3 août 1385, avec 5 chevaliers bacheliers et 15 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXXIV).

9. Waleran de Raineval, chevalier, reçoit, à la date du 26 avril 1386,

Montmorenci, seigneur de Beausault[1], Robert de Wavrin[2], le seigneur de Riveri, Charles d'Ivri[3], Guillaume de Courci[4], Perceval d'Esneval, le seigneur de Ferières[5], Jean de Fontaines[6], Guillaume Braquet de Braquemont[7], le seigneur de Grancourt[8], Étienne de Landri[9], Gui La Personne[10], Guillaume

une somme de 541 livres sur les gages dus à lui et à ses compagnons, pendant l'expédition d'Écosse (*Jean de Vienne*, p. CXXII).

1. Messire Hugues de Montmorenci, seigneur de Beausault, banneret, figure dans une revue tenue à Arras, le 27 avril 1385 (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 2031), et reçoit à l'Écluse, le 8 mai 1385, ses gages pour lui, 5 chevaliers bacheliers et 27 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXX). En 1401, il est chambellan du duc d'Orléans (*Bibl. nat.*, *Coll. de Bastard*, p. 48).

2. Robert de Wavrin, chevalier, reçoit à Arras, le 27 avril 1385, ses gages, pour lui, un autre chevalier et trois écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXXV). C'était le petit-fils d'un autre Robert de Wavrin, seigneur de Saint-Venant, qui avait cédé au roi en 1364 le château de l'Ecluse-en-Pailleul pour 3,000 francs d'or (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 3048).

3. Charles d'Ivri, chevalier, reçoit ses gages à Arras, le 27 avril 1385, pour lui, deux autres chevaliers et 5 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXVII).

4. Messire Guillaume de Courci, chevalier banneret, figure dans une montre tenue à Saint-Johnston, le 28 octobre 1385, avec un chevalier bachelier et 6 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXII).

5. Chambellan du duc d'Orléans en 1401 (*Bibl. nat.*, *Coll. de Bastard*, p. 48). Un *Henri* de Ferrières est, en 1377, châtelain de Pont-de-l'Arche (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 1131).

6. Jean de Fontaines, chevalier, figure dans une montre tenue à Édimbourg, le 3 août 1385, avec 2 chevaliers et 6 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXIII). Chambellan du duc d'Orléans, il est envoyé à Asti, en mars 1394, payer les gens d'armes de Couci. Il assiste en mai de la même année au siège de Vaufenières et devient gouverneur d'Asti, où il est encore en juin 1401. En 1408, il fait un voyage à Tours, et, en 1411, il reçoit des montres de gens d'armes (*Bibl. nat.*, *Coll. de Bastard*, p. 58, 147, 152, 175, 180-183; *Pièces orig.* vol. 1184).

7. Guillaume de Braquemont, dit Braquet, reçoit ses gages à l'Écluse, le 7 mai 1385, pour lui, 5 chevaliers et 47 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CV). Chambellan du duc d'Orléans, lieutenant général au duché de Luxembourg et maréchal d'Orléans, seigneur du Pont-Tranquart, il est capitaine de Chauni-sur-Oise en 1402 (*Bibl. nat.*, *Coll. de Bastard*, p. 16, 31, 48, 56, 68, 150, 185, 190).

8. Il s'agit sans doute ici d'un *Gaucourt* ou d'un *Jaucourt.*

9. Étienne de *Landri* (et non de *Landom*, non plus que de *Landuri* p. 268), chevalier, est, le 3 août 1385, à Edimbourg dans la montre de Jean de Blaisi (*Jean de Vienne*, p. CII).

10. Messire Gui la Personne est sous les ordres de Jean de Fontaines, chevalier, le 3 août 1385, à Edimbourg (*Jean de Vienne*, p. CXIII).

de Cauroi[1], Jean de Hangest[2], Charles et Aubert[3] de Hangest, et un chevalier allemand, Guérin de Wenselin[4], cousin du Grand Maître de Prusse.

Le mois de mai est beau; la trêve a pris fin[5]. La petite expédition profite d'un bon vent pour cingler vers l'Écosse, au grand ennui des Anglais[6]. P. 197 à 199, 404, 405.

L'expiration de la trêve a ramené les préparatifs de guerre. Jean Bourchier, capitaine de Gand, aidé de Pierre du Bois, de François Ackerman et de Pierre de Wintere garnit la ville de Gand ainsi que le château de Gavre. Il trouve d'utiles auxiliaires contre le châtelain d'Ath, Baudouin de la Motte[7], dans les *Porcelets* de la Raspaille, bande de routiers pillards, réfugiés dans le bois qui porte ce nom[8]. P. 199, 200, 405, 406.

Grâce au duc de Bourgogne, les principales villes de Flandre sont en bon état de défense, sous la haute direction du grand bailli de Flandre, Jean de Jeumont, qui en toute occasion se montre implacable contre les Gantois[9]. Il ne réussit pas tou-

1. Messire Guillaume de Cauroi, chevalier, figure dans une montre tenue le 3 août 1385 à Édimbourg (*Jean de Vienne*, p. CVII). En mai 1383, il était en Picardie sous les ordres des sires de Couci et de Sempi (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 24, n° 1783).

2. Messire Jean de Hangest, banneret, figure dans une revue tenue à Saint-Johnston, le 28 octobre 1385, avec 2 chevaliers bacheliers et 17 écuyers (*Jean de Vienne*, p. CXV). On le trouve, en novembre 1397, seigneur de Heugueville, chambellan et conseiller du roi (*Bibl. nat.*, *Coll. de Bastard*, p. 38).

3. Un Aubert de Hangest, qui ne peut être le *jeune* chevalier dont il s'agit ici, figure dans une montre tenue à Pontorson le 1er février 1356 (*Bibl. nat., Pièces orig.* vol. 1474), monté sur un cheval bai « estellé, » c'est-à-dire marqué d'une étoile.

4. Ce personnage est, sans aucun doute, le même que celui que nous retrouvons plus loin (p. 257) au siège de Werk, sous le nom de Weri *Gastelin*, qu'il faut lire *Gascelin*.

5. Du 23 mars au 30 avril 1385, l'évêque de Hereford vint à Calais pour entamer de nouvelles négociations de paix (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 208, m. 22; 209, m. 2; *Queen's Rem. Nuncii* 319 15) qui n'aboutirent, d'après Walsingham (t. II, p. 127), qu'à une courte trêve.

6. Après d'assez longues hésitations, Jean de Vienne part le 20 mai 1385 (*Jean de Vienne*, p. 189) avec ordre d'attendre en Écosse les secours du sire de Couci et de Louis de Sancerre (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 350).

7. Nous voyons figurer le chevalier Baudouin de la Motte, à la date du 15 juin 1384, dans le *Cartulaire des comtes de Hainaut* (t. II, p. 338).

8. Ce bois est situé entre Renaix, Grammont, Enghien et Lessines.

9. Walsingham fait allusion aux mauvais traitements que les Français faisaient subir aux Flamands (t. II, p. 120).

jours cependant. Dans une expédition qu'il tente contre les Quatre-Métiers, avec le concours des chevaliers de la garnison d'Ardembourg, Gui de Pontallier, maréchal de Bourgogne, Rifflard de Flandre[1], Henri d'Antoing, Jean de Montigni et autres, il n'a pas l'avantage, et perd plusieurs des siens. Le vicomte de Meaux est envoyé à Ardembourg pour renforcer la garnison. P. 200 à 202, 406, 407.

La guerre est partout, aussi bien entre la France et l'Angleterre qu'entre la Castille et le Portugal[2]. La duchesse d'Anjou, qui prend le titre de reine de Naples et de Jérusalem, est à Avignon, auprès du pape, avec son fils Louis[3]. Conseillée par le sire de Couci et Jean de Bueil, soutenue par les bandes de Bernardon de la Salle, elle attend, pour reconquérir son comté de Provence, l'arrivée du duc de Berri[4] et des troupes royales que lui amène Louis de Sancerre, maréchal de France. Marseille et la plus grande partie de la Provence s'est déclarée pour elle[5]; mais Aix et Tarascon[6] ne veulent pas la reconnaître.

En Italie, ses intérêts sont soutenus par le comte de Conversano et par Jean de Luxembourg[7]. P. 202, 203, 407, 408.

1. Un des bâtards du comte de Flandre.

2. Le récit des hostilités de l'Espagne et du Portugal et de l'élection du nouveau roi de Portugal est donné par Froissart dans le troisième livre de ses Chroniques.

3. La duchesse d'Anjou et ses deux fils arrivent à Avignon le 25 avril 1385 (*Petit Thalamus*, p. 410). Le 21 mai, jour de la Pentecôte, le pape donne au jeune roi, qui lui fait hommage, l'investiture du royaume de Sicile (*Journal de J. le Fèvre*, t. I, p. 111).

4. Le duc de Berri arrive le 13 juin. Aussitôt la duchesse, pour s'assurer le concours de Bernardon de la Salle, cherche à recueillir les 50,000 florins qu'elle lui doit déjà et une nouvelle somme de 20,000 florins pour parer aux événements. Le pape consent sur ces 70,000 florins à en payer 36,000; la reine paiera le reste (Durrieu, *les Gascons en Italie*, p. 149-151).

5. Le jeune roi entre à Marseille le 19 août 1385 (*Journal de J. le Fèvre*, t. I, p. 155).

6. Le 12 juillet Bernardon est envoyé pour recevoir la soumission de Tarascon (Durrieu, *les Gascons en Italie*, p. 151-152), où le roi entre le 4 décembre (*Journal de J. le Fèvre*, t. I, p. 205).

7. Thomas de Sanseverino, qui avait recueilli les restes de l'armée du duc d'Anjou, avait, par un concours de circonstances imprévues, contracté alliance avec le pape Urbain, que Charles de Durazzo assiégeait dans Nocera (7 juillet 1385). C'eût été un coup de maître de s'emparer de ce nouvel allié, Urbain, et de le livrer à Clément. Un routier allemand, le comte Conrad, y songea, ainsi que Bernardon de la Salle qui

Vers le même temps se place l'arrestation, puis la mise à mort[1] de Barnabo Visconti, par son neveu Jean Galéas, qui s'empare de ses états et devient maître de toute la Lombardie. P. 203 à 207, 408 à 410.

Revenons au duc de Bourbon, qui, accompagné de son neveu, Jean d'Harcourt, a quitté Moulins et se dirige sur Niort, où a lieu le rassemblement de ses hommes d'armes. Guillaume de Neilhac, sénéchal de Saintonge, profite de quelques jours de répit pour assiéger et prendre en Angoumois le château d'Aigre[2]. P. 207, 208, 410.

Le duc arrive à Niort[3], où l'attendent son cousin le comte de la Marche, le vicomte de Thouars, Aimeri de Rochechouart, sénéchal de Limousin, et les barons de Poitou et de Saintonge, ainsi que Guillaume de Neilhac, qui vient de s'emparer d'Aigre.

L'armée se compose de 700 lances, soit, avec les Génois et les valets, 2,000 combattants; elle est commandée par Jacques Poussart[4] et Jean Bonne-Lance. On décide d'assiéger Montlieu[5], sur le chemin de Bordeaux; la ville est prise facilement. Le duc de Bourbon remonte alors vers le nord; prend en pas-

vint en Italie pour tenter la chose. Tout échoua par le manque d'argent. Urbain put s'échapper de Nocera, et Charles de Durazzo se fit couronner roi de Hongrie (Durrieu, *les Gascons en Italie*, p. 152-156). Le 5 février 1386, il mourait à Bude, assassiné par le comte Stefano (*Journal de J. le Fèvre*, t. I, p. 245), alors que la duchesse d'Anjou, avec l'aide de P. de Bueil, s'apprêtait à recommencer la lutte.

1. D'après le *Journal de Jean le Fèvre* (t. I, p. 218), Barnabo Visconti mourut le 17 décembre 1385; l'*Art de vérifier les dates* donne la date du 18.

2. Charente, arr. de Ruffec.

3. C'est le 1er juin qu'était convoquée à Niort la noblesse de Poitou, de Berri, d'Auvergne, de Limousin, de Rouergue et de Saintonge.

4. Un Jacques Poussart est qualifié de docteur ès lois dans un certain nombre d'actes du XIVe siècle. Ce ne semble pas être celui dont il s'agit ici. Voy. P. Guérin, *Arch. hist. du Poitou*, t. XXI, p. 421, n. 1.

5. Charente-Inférieure, arr. de Jonsac. — L'ordre dans lequel s'effectua la chevauchée du duc de Bourbon n'est pas le même dans Cabaret d'Orville (*Chr. du bon duc Loys de Bourbon*, p. 136-144) et dans Froissart, qui en reparle plus loin (p. 252). D'après un document cité par M. P. Guérin (*Arch. hist. du Poitou*, t. XXI, p. 391, n. 1), fixant la prise de Montlieu au 15 août 1385, c'est l'itinéraire fourni par Cabaret d'Orville qui semblerait préferable. La chevauchée, qui dura près de six mois, se serait donc faite dans l'ordre suivant : *Taillebourg*, *Bourg-Charente*, *Jarnac*, *le Fan* (Charente, commune de Sireuil; juin 1385), *la Tronchette*, *Archiac* et *Montlieu*. Pour la suite, voy. p. LVIII, n. 3, et LXIII, n. 5.

sant les petits forts de la Tronchette[1] et d'Archiac[2], puis vient mettre le siège devant Taillebourg[3], défendu par le gascon Durandon de la Parade. P. 208, 209, 410, 411.

Les Français s'emparent d'abord du pont de Taillebourg et sont maîtres ainsi de la rivière. P. 209, 210, 411, 412.

Mais ils ont grand'peine à s'emparer du château, qu'ils assiègent plus de neuf semaines. Durandon, espérant être secouru par l'armée anglaise, que doit mener à Bordeaux, puis en Navarre et en Castille, le duc de Lancastre, résiste jusqu'au bout. Il apprend plus tard que l'expédition est remise à un autre temps, toutes les forces anglaises étant réservées pour s'opposer aux attaques multiples de la France en Bretagne, en Normandie et en Écosse. Les ports sont mis en état de défense, et l'amiral anglais, Richard d'Arundel, tient la mer avec près de 100 bateaux chargés de combattants. P. 210 à 212, 412, 413.

CHAPITRE XXI.

1385, *commencement de juin*. JEAN DE VIENNE DÉBARQUE EN ÉCOSSE, OÙ IL RESTE PLUS D'UN MOIS DANS L'INACTION. — 14 *juillet*. ACKERMAN S'EMPARE DE DAMME. — 17 *juillet*. MARIAGE DU ROI A AMIENS. — *Août*. SIÈGE ET PRISE DE DAMME PAR CHARLES VI. — *Commencement de novembre*. AVORTEMENT D'UN PROJET DE MARIAGE ENTRE LOUIS, FRÈRE DU ROI, ET MARIE DE HONGRIE. — *Août-novembre*. FIN DE LA CAMPAGNE DU DUC DE BOURBON (§§ 440 à 466).

La flotte de Jean de Vienne a quitté la France au mois de mai; elle cotoie la Flandre, la Zélande, la Hollande, la Frise et arrive enfin en Écosse[4]. Le roi est encore dans la Haute-

1. Il nous a été impossible d'identifier ce nom de lieu avec une localité actuelle.
2. Charente-Inférieure, arr. de Jonsac.
3. Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély.
4. L'expédition francaise arriva en Ecosse au commencement de juin (*Jean de Vienne*, p. 189), malgré la flotte anglaise qui n'osa livrer combat (Walsingham, t. II, p. 127). Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 364) donne comme date la Sainte-Catherine (25 novembre), qu'il confond sans doute avec la Sainte-Clotilde (3 juin). Aussitôt débarqué, Jean

Écosse, où il se plaît de préférence; mais ses fils et les comtes de Douglas et de Moray souhaitent la bienvenue aux chevaliers français, qui sont logés à Édimbourg, à Dunfermlin, à Queensferry, à Castle[1], à Dunbar, à Dalkeith et dans les villages des environs.

La population se montre peu sympathique aux nouveaux arrivés, dont elle n'a que faire et dont elle craint les exigences et même les déprédations. P. 212 à 215, 413, 414.

De leur côté, les chevaliers français souffrent du mauvais vouloir des habitants et du peu de bien-être qu'offre ce pays inhospitalier. Ils demandent à chevaucher en Angleterre. L'amiral Jean de Vienne cherche à les calmer. P. 215, 216, 414, 415.

C'est à grands frais qu'ils se sont procuré des chevaux[2] et des équipements; leurs valets sont chaque jour inquiétés et tués; les seigneurs écossais, sauf les comtes de Douglas et de Moray, leur font mauvais visage et refusent de marcher, si on ne leur donne pas forte solde. Le roi lui-même ne quitte pas la Haute-Écosse avant que Jean de Vienne n'ait pris l'engagement de ne pas sortir du pays sans avoir payé son aide et celle de ses vassaux. P. 216 à 218, 415, 416.

On a vu plus haut que le vicomte de Meaux, Robert de Béthune, était venu secourir la garnison d'Ardembourg; il avait amené avec lui quarante lances. Ces nouvelles forces n'empêchent pas François Ackerman, un soir de la fin de mai, de tenter l'assaut de la ville[3], désireux de se rendre maître de Jean de Jeumont, le capitaine, et de se venger sur lui des cruels traitements qu'il fait subir aux Gantois prisonniers. P. 218, 219, 416, 417.

La ville est sauvée grâce au courage du seigneur Gossel de

de Vienne renvoya sa flotte, se coupant ainsi toute faculté de retour (*Ibid.*, p. 364).

1. Probablement Castle Town, dans le comté de Roxburgh.

2. Des 50,000 francs d'or qui devaient être remis aux Ecossais (10,000 au roi, 40,000 aux chevaliers), l'amiral put distraire une somme de 6,000 francs destinée à remonter un certain nombre de chevaliers français et écossais, et à payer aussi les services de Jean de Blaisi et de quatre autres chevaliers français servant d'intermédiaires pour les paiements (Rymer, t. VII, p. 484).

3. C'est le 31 mai 1385 qu'Ackerman tente, avec 7,000 Gantois, de prendre Ardembourg; repoussé, il se retire en pillant Oostbourg (Meyer, fol. 203).

Saint-Aubin et d'un écuyer, Enguerran Zannequin, aidés de quelques piquiers. P. 220, 221, 417, 418.

En Italie, la cause de la duchesse d'Anjou et du jeune roi Louis semble gagner, par suite de la mort de Charles de la Paix[1], assassiné par ordre de la reine Élisabeth de Hongrie. Cette princesse, devenue veuve, poursuit le projet conçu par son mari[2] de marier sa fille[3] avec le prince Louis, comte de Valois, frère du roi de France. Les envoyés hongrois sont bien accueillis et s'en retournent dans leur pays accompagnés de l'évêque de Maillezais, Pierre de Thury, et de Jean la Personne[4], qui, par procuration, épouse en Hongrie la jeune princesse. Les actes publics sont signés[5]; le comte de Valois peut se considérer comme roi de Hongrie. P. 221 à 223, 418, 419.

Un autre mariage se prépare en même temps, celui du roi de France et d'Isabeau de Bavière, dont les premiers pourparlers ont eu lieu lors des mariages de Cambrai. Les choses restent secrètes jusqu'au jour (environs de la Pentecôte) où la duchesse de Brabant fait venir auprès d'elle la jeune princesse, qu'accompagne son oncle Fréderic, duc de Bavière. P. 223, 224, 419.

Il avait déjà été question de ce mariage entre les oncles du roi et le duc Fréderic lors de la venue de ce dernier au siège de Bourbourg. Puis un temps d'arrêt s'était produit dans les négociations : on avait même songé à marier le roi à la fille du duc de Lorraine ou à la fille du duc de Lancastre[6].

1. Voy. plus haut, p. LII, note 7.
2. Louis le Grand, roi de Hongrie, mort le 12 septembre 1382.
3. Un premier projet de mariage entre Louis de France et une des filles du roi de Hongrie avait été déjà signé le 24 décembre 1374, puis vidimé le 13 décembre 1375. La fiancée était primitivement Catherine, morte depuis, à qui fut substituée, en 1385, sa sœur *Marie* (et non *Marguerite*, comme la nomment Froissart et Deschamps). Cette princesse, héritière du trône de Hongrie depuis la mort de son père, avait été déjà fiancée en 1380 à Sigismond, second fils de l'empereur (Jarry, *la Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 7-15).
4. Jean la Personne épousa « du consentement des seigneurs du pays » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 351).
5. C'est le jeudi 6 juillet 1385 que la duchesse d'Anjou apprit que le mariage était « accordé » entre Louis, comte de Valois, et l'héritière de Hongrie (*Journal de J. le Fèvre*, t. I, p. 139).
6. La demande faite en 1383 par l'intermédiaire de Fréderic, oncle de

A Cambrai, la duchesse de Brabant reprend l'affaire en mains et décide le duc Fréderic à amener sa nièce en Flandre. P. 224 à 227, 419, 420.

Le duc Fréderic et Isabeau arrivent à Bruxelles, restent quelques jours auprès de la duchesse de Brabant, puis se rendent au Quesnoi, auprès du duc Aubert et de sa femme. P. 227, 228, 420.

Après trois semaines passées à la cour de Hainaut, pendant lesquelles la duchesse Marguerite prépare la jeune princesse Isabeau à son futur état de reine et l'habitue à la parure et aux belles manières, on prend le chemin de Cambrai, puis d'Amiens.

Le roi y est déjà[1], ainsi que le duc et la duchesse de Bourgogne[2], la duchesse de Brabant, Gui de la Trémoïlle, Bureau de la Rivière et le sire de Couci, revenu tout exprès du midi.

Le vendredi (14 juillet), la princesse est présentée au roi, qui s'en déclare fort épris et a hâte de conclure le mariage. P. 228 à 231, 420, 421.

La cérémonie devait avoir lieu à Arras[3]; mais, devant l'insistance du roi, elle est fixée au lundi 17, à Amiens. P. 231, 232, 421, 422.

Après avoir échoué devant Ardembourg, Ackerman s'est retiré dans les Quatre-Métiers. Comptant ne pas être inquiété par l'armée française, qui s'apprête à passer en Écosse, il s'achemine, avec 7,000 hommes[4], vers Bruges[5], qu'il renonce à assiéger, le samedi 15 juillet. P. 232, 233, 422.

la jeune princesse, avait été repoussée. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 357-359), et après lui Jouvenel des Ursins, dit que le roi, hésitant entre les trois princesses de Bavière, d'Autriche et de Lorraine, fixa son choix d'après trois portraits qu'on lui communiqua. Cette anecdote n'est qu'une légende (M. Thibault, *Étude sur Isabeau de Bavière*, dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de* 1889 de l'Ecole des chartes, p. 150). Le chroniqueur Fordun prétend que Charles VI songea aussi à épouser la fille du roi d'Écosse, qui se maria à Guillaume de Douglas (Kervyn, t. X, p. 557).

1. Le roi était arrivé le 13 juillet à Amiens (*Séjours*, p. 26).

2. Le duc de Bourgogne était arrivé en même temps que le roi (*Itinéraires*, p. 180).

3. Le *Petit Thalamus* (p. 410) place la cérémonie à *Arras*, la *Chronique de P. Cochon* (p. 177) à *Tournai*.

4. D'après une chronique de Flandre, Ackerman n'avait avec lui que 400 hommes (*Ist. et cr.*, t. II, p. 351).

5. Après s'être présenté devant Bruges, Ackerman se dirigea sur l'Écluse avant de marcher sur Damme (*Ist. et cr.*, t. II, p. 351).

Le lendemain, il apprend par ses espions que Roger de Ghistelles, capitaine de Damme, est absent de sa ville. Il en profite pour donner l'assaut; Damme tombe en son pouvoir avec toutes les richesses qui y sont enfermées[1]. P. 233, 234, 422, 423.

Tous les hommes qui ne veulent pas se ranger du côté d'Ackerman sont mis à mort; les femmes sont épargnées. On se hâte de réparer les remparts de la ville, contre laquelle viennent escarmoucher les chevaliers de Bruges. P. 234, 235, 423.

Revenons au mariage du roi de France, qui a lieu le lundi, dans la cathédrale d'Amiens, en présence des trois duchesses de Hainaut, de Brabant et de Bourgogne, du duc Aubert, du duc Fréderic, de Guillaume de Hainaut, du duc de Bourgogne, de Jean de Bourgogne et d'une foule de barons et de chevaliers[2].

Les nouveaux mariés passent la nuit au palais de l'évêque.

On apprend le mardi matin la prise de Damme par Ackerman; cette triste nouvelle est bientôt effacée par une autre qui est plus agréable. Un messager vient annoncer, en effet, qu'en Poitou le duc de Bourbon, après s'être emparé de Taillebourg et de plusieurs autres forteresses anglaises[3], se dispose à mettre le siège devant Verteuil[4]. P. 235 à 237, 423, 424.

1. Ayant à opter entre les deux dates du 14 et du 16 juillet pour la prise de Damme par Ackerman (Kervyn, t. X, p. 557), il faut évidemment choisir celle du 14, si l'on admet avec Froissart que la nouvelle fut connue à Amiens le 18, le temps nécessaire à un chevaucheur pour parcourir la distance qui sépare les deux villes étant au moins de quatre jours. La ville fut prise et pillée, malgré les efforts des Brugeois (*Ist. et cr.*, t. II, p. 351). Par ce coup de main, qui allait immobiliser sur le continent les troupes françaises, Ackerman empêchait d'abord de partir pour l'Ecosse la flotte qu'avait réunie à l'Ecluse Olivier de Clisson et qui devait porter à Jean de Vienne un secours de 2,000 hommes et de 500 arbalétriers (*Ibid.*, p. 364).

2. Les fêtes du mariage ne furent que de peu d'importance à cause des mauvaises nouvelles de Damme (*Ist. et cr.*, t. II, p. 365).

3. Nous avons énuméré plus haut (p. LIII, note 5) les différentes étapes de la chevauchée du duc de Bourbon. Il faut ajouter à ces noms celui de la ville de Ruffec, où le duc se trouvait le 30 juillet 1385 (*Arch. nat.*, JJ 138, fol. 105). Le château de Montlieu fut rendu le 15 août de la même année à Arnauton des Bordes et à Jeanne de Garlande, sa femme, par le roi Charles VI, qui était alors sous les murs de Damme (*Ibid.*, JJ 127, fol. 69).

4. Voy. plus loin, p. LXIII, note 5.

Le roi prend dès lors la résolution de reconquérir Damme et donne rendez-vous en Picardie à ses chevaliers et écuyers pour le 1er août. Guillaume de Hainaut, jeune bachelier, est heureux de prendre part à l'expédition qui s'apprête. P. 237, 238, 424.

Après les autres seigneurs, le roi quitte Amiens le 25 juillet avec le duc de Bourgogne, le Connétable, le sire de Couci et le comte de Saint-Pol et vient gîter à Arras[1]. Le lendemain, il couche à Lens, puis passe par Seclin pour se rendre à Lille. Le 1er août, il arrive devant Damme[2], où il est bientôt rejoint par Guillaume de Hainaut[3] et par les contingents de Bruges, d'Ypres et du Franc de Bruges, commandés par le seigneur de Sempi et le seigneur de Ghistelles. Le siège commence; l'armée royale compte 2,500 lances et plus de 100,000 hommes[4]. Mort du seigneur de Clari. P. 238, 239, 425.

Durant le siège, Guillaume de Hainaut est fait chevalier par le roi. Les pertes des Français sont assez nombreuses du fait des archers anglais et des canons de la ville[5].

Gérard de Marquillies, seigneur d'Herbaumés, capitaine de l'Écluse, vient rendre compte au roi d'un complot qu'il a déjoué ayant pour but de livrer la ville aux Gantois et de rompre les digues pour noyer l'armée. Les conspirateurs sont mis à mort[6].

Le duc de Bourgogne demande à son cousin Guillaume de Namur de lui céder la ville de l'Écluse en échange d'une autre terre en France ou en Artois. P. 239 à 241, 425, 426.

Ce projet, mis en avant par Gui de la Trémoïlle, ne sourit

1. C'est le 21 juillet que le roi quitte Amiens; il est le 23 à Arras (*Séjours*, p. 26).

2. Charles VI est le 25 à Lens, le 26 à Seclin et à Lille; il arrive aux champs devant Damme le 31 juillet (*Séjours*, p. 26), pour commencer le siège dès le lendemain.

3. Guillaume de Hainaut était à la tête des chevaliers que le duc Aubert avait convoqués pour aller au service du roi, « le plus que il pot « des nobles de son pays » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 386).

4. Meyer parle de 80,000 hommes (fol. 203 v°).

5. Les « engins » des assiégés venaient frapper tout proche de la tente du roi, qui ne voulut cependant pas changer de place (*Ist. et cr.*, t. II, p. 365).

6. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 370-372) donne quelques détails sur ce complot, qui avait pour but de détruire la flotte française destinée à secourir Jean de Vienne en Écosse et de faciliter les communications des assiégés de Damme avec la mer. La répression fut terrible (*Ist. et cr.*, t. II, p. 365).

guère à Guillaume de Namur; mais, devant l'insistance du duc de Bourgogne, qui voudrait faire de l'Écluse un des plus beaux ports du monde pour être maître de la mer, il consent à échanger cette ville contre la seigneurie de Béthune[1]. Le duc de Bourgogne commence aussitôt à bâtir le château de l'Écluse[2]. P. 241, 242, 426.

Le siège de Damme continue[3], les assauts se multiplient, malgré le mauvais temps[4] et la maladie[5]. La tactique d'Ackerman est de soutenir le siège jusqu'à ce qu'il reçoive les secours du roi d'Angleterre; c'est en vain qu'il attend : l'expédition de Jean de Vienne en Écosse retient en Angleterre tous les chevaliers[6]. P. 243, 244, 427.

1. La charte d'échange est datée du 8 août 1386 (Kervyn, t. X, p. 558).

2. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 378-380) suppose qu'après le siège de Damme le roi alla à l'Ecluse et y fit construire un château fort, qu'il céda ensuite au duc de Bourgogne. Les *Séjours de Charles VI*, non plus que les *Itinéraires de Philippe-le-Hardi*, ne mentionnent ce séjour à l'Ecluse.

3. Commencé le 1er août, le siège de Damme dura presque jusqu'à la fin du mois. Il fut interrompu quelque temps par une trêve (*Ist. et cr.*, t. II, p. 365), au cours de laquelle le roi prépara son artillerie. Il en profita aussi pour faire des propositions de paix aux Gantois, qui n'y répondirent pas (Kervyn, t. X, p. 571, et t. XXI, p. 555), se gardant bien de son côté d'entrer en pourparlers avec la petite garnison de 1,200 hommes (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 376).

4. Eustache Deschamps a fait allusion à plusieurs reprises au mauvais temps qu'il dut subir pendant le siège de Damme et en général au séjour peu agréable de la Flandre (*Œuvres complètes*, t. I, p. 97; t. III, p. 41, et t. IV, p. 284).

5. Meyer parle (fol. 204) d'une épidémie qui décima l'armée. Les Francais étaient forcés de s'approvisionner à Bruges (*Arch. nat.*, JJ 135, fol. 105 v°).

6. La petite armée, 100 hommes d'armes et 300 archers, que Jean Bourchier avait amenée avec lui d'Angleterre en venant prendre le gouvernement de la ville de Gand (*Rec. Off.*, *Queen's Rem.*, *Army* 40 11; *Issue Rolls* 209, m. 20; 210, m. 28) et qui, embarquée à Harwich, avait dù, sous la conduite de J. Orewell, passer par la Zélande pour arriver à Gand (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 22), n'était pas suffisante pour fournir des renforts aux Gantois, maîtres de Damme depuis le 17 juillet, « qui villam illam jam noviter ceperunt » (*Rec. Off.*, *French Rolls* 330, m. 39). Aussi dès cette date Ackerman s'était-il adressé au roi d'Angleterre (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 19, 20; 210, m. 6), qui était alors en Ecosse. En l'absence du roi, le conseil n'en décide pas moins de renforcer les garnisons de Gand et de Damme, menacées par le roi de France. Des emprunts sont contractés à cet effet (*Ibid.* 210, m. 2, 23); des hommes et des bateaux sont retenus; des approvisionnements sont ordonnés par Robert Knolles, W. Walworth et Nic. Brembre, maire de

Au bout d'un mois, il se lasse d'attendre, et, sous prétexte de surprendre l'armée française, il sort un soir de la ville avec sa compagnie de Gantois et s'achemine au plus vite vers Gand [1]. Les capitaines de Damme s'aperçoivent bientôt de la fuite d'Ackerman et entrent en pourparlers avec les gens du roi. P. 244, 245, 427, 428.

Les Gantois qui veulent rejoindre Ackerman sont poursuivis, tués ou faits prisonniers [2]. Pendant ce temps, l'assaut est donné, et les Bretons et les Bourguignons entrent dans la ville. Dépités de ne pas y trouver le butin qu'ils espèrent, ils mettent le feu partout, malgré les ordres du roi et du duc de Bourgogne [3]. P. 245, 246, 428.

Après la prise de Damme, le roi se rend à Ertvelde [4], tout près de Gand, tandis que les gens d'armes, entrant sur le territoire des Quatre-Métiers, saccagent, pillent et brûlent les villages et les bourgs pour les punir de leur alliance avec les Gantois [5].

Cela fait, on doit se diriger sur Gavre, puis sur Gand. Mais, pendant le séjour du roi à Ertvelde, une ambassade hongroise, conduite par Jean, évêque de Warasdin, vient chercher le nou-

Londres (*Ibid.* 209, m. 22, 25, 26; 210, m. 6, 9). Mais des retards se produisent, et Ackerman est forcé d'évacuer Damme.

1. C'est à Gavre qu'Ackerman se réfugie le 27 août (Meyer, fol. 204; *Ist. et cr.*, t. II, p. 365).

2. La *Chronographia* (t. III, p. 76) parle de 4,000 morts; on trouve ailleurs le chiffre de 600 (*Ist. et cr.*, t. II, p. 365).

3. Le roi entre à Damme le 30 août d'après Meyer (fol. 204), le 28 d'après la *Chronographia* et le *Religieux de Saint-Denis*, le 27 d'après la *Chronique de P. Cochon.* La ville, après l'assaut, fut pillée et brûlée; les habitants furent égorgés en partie (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 376-379).

4. Le roi séjourna à Ertvelde du 1er au 10 septembre. Pendant ce temps, ses troupes pillèrent, saccagèrent et brûlèrent tout le pays des Quatre-Métiers. Les forteresses, entre autres celle d'Ertvelde, furent abattues (Meyer, fol. 204; *Ist. et cr.*, t. II, p. 366) et de nombreuses exécutions furent faites sans pouvoir réussir à abaisser l'orgueil des Flamands (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 380-385). Quelques chevaliers français, s'etant avancés jusqu'à Gand, risquèrent d'être noyés par les inondations produites par la destruction des écluses (*Chr. des Quatre Valois*, p. 312; *Chr. de P. Cochon*, p. 178).

5. D'Ertvelde, le 7 septembre, le roi écrivit de nouveau aux Gantois pour les engager à faire leur soumission au duc de Bourgogne, leur promettant le pardon et le maintien de leurs franchises (trad. fr. de l'original flamand, publiée par Kervyn, t. X, p. 562-563).

veau roi de Hongrie, Louis de Valois, frère du roi, qui vient d'épouser par procuration Marie de Hongrie [1]. On se hâte d'interrompre l'expédition pour rentrer à Paris. P. 246, 247, 428, 429.

Le 12 septembre, le roi quitte Ertvelde et licencie l'armée, sans faire le siège de Gand ; il passe par Creil [2], où il rencontre la reine ; il arrive enfin à Paris [3] et préside au départ de son frère Louis pour la Hongrie [4]. P. 247, 248, 429.

Le mariage fictif de Louis de Valois ne laisse pas de porter ombrage à l'empereur Wenceslas, qui, depuis longtemps [5], a jeté les yeux sur Marie de Hongrie pour en faire la femme de son frère Sigismond [6], marquis de Brandebourg. Soutenu par un parti assez important en Hongrie, il force par les armes la reine Élisabeth à lui donner en mariage sa fille, la reine Marie. P. 248 à 250, 429, 430.

1. Le 3 septembre, pendant son séjour à Ertvelde (*Ist. et cr.*, t. II, p. 352), le roi reçut de la reine de Hongrie, qui cherchait un appui contre Charles de Durazzo, une nombreuse ambassade composée de trois ducs, deux comtes, deux évêques accompagnés de 400 chevaux (*Chr. de P. Cochon*, p. 178) ; Meyer parle seulement d'un évêque, d'un duc et de deux comtes (fol. 205). Cette ambassade apportait au jeune prince Louis, frère du roi, la couronne de Hongrie (*Ist. et cr.*, t. II, p. 365) que lui donnait son mariage avec Marie de Hongrie. Voy. plus haut, p. LVI, note 4.

2. C'est le 10 septembre que le roi quitte Ertvelde ; il est le 15 à Lille, le 17 à Arras, le 25 à Creil (*Séjours*, p. 27).

3. Le roi n'arrive à Paris que le 28, ayant passé par Luzarches et Saint-Denis.

4. Un passage assez obscur de la *Chronique de P. Cochon* (p. 178) a fait supposer à M. Jarry (*loc. cit.*, p. 23) que le prince Louis avait quitté Paris le 17 septembre pour se rendre en Hongrie. La chose semblait tout d'abord assez invraisemblable, puisqu'à cette date le roi, qui voulait présider au départ de son frère, n'était pas encore de retour ; elle devient inadmissible, si l'on remarque que, le mardi 3 octobre, à Paris le duc de Bourgogne « donne a mangier a mons. de Valois et aux chevaliers de « Hongrie » (*Itinéraires*, p. 181). Il est permis de supposer que le roi, le prince Louis et le duc de Bourgogne, après avoir quitté Paris le 18 octobre sur la nouvelle encore assez vague du mariage de Sigismond et de Marie de Hongrie, firent route ensemble jusqu'à Troyes, où ils restèrent du 29 octobre au 7 novembre, attendant la confirmation de cet événement. Ils étaient de retour à Paris le 23 novembre.

5. Voy. plus haut, p. LVI, note 3.

6. Le prince *Sigismond* (et non *Henri*, comme le nomme Froissart) surprit avec 20,000 hommes la reine Elisabeth et sa fille Marie dans un château où elles s'étaient réfugiées et leur arracha une promesse de mariage (*Ist. et cr.*, t. II, p. 366 et 387 ; Jarry, *loc. cit.*, p. 23).

Cette nouvelle parvient à Troyes au comte de Valois, qui, déjà, s'achemine vers son nouveau royaume[1]. Il retourne aussitôt à Paris, tandis que les ambassadeurs hongrois qui l'accompagnent se dirigent vers leur pays, tout surpris par ces événements[2]. On se console facilement de l'échec de ce mariage, en pensant combien lointaine est la Hongrie et combien préférable est une union avec l'héritière du seigneur de Milan, Valentine Visconti[3]. P. 250, 251, 430.

Pendant le siége de Damme, le duc de Bourbon, maître de nombreux forts en Poitou et en Limousin, s'arrête au siége de Verteuil[4], défendu par un Anglais, André Privart, et par un Gascon, Bertrand de Montrivet. Ce dernier est tué; la garnison attend encore quinze jours pour rendre la ville et se retire à Bouteville[5], dont Durandon de la Parade est devenu capitaine. Les Français réparent les fortifications de Verteuil, puis vont se reposer à Charroux[6], où se trouve une grosse abbaye. Le duc de Bourbon reste ensuite huit jours à Limoges, d'où il gagne Paris. P. 251 à 253, 430, 431.

1. La nouvelle prématurée du mariage de Sigismond et de Marie de Hongrie, qui n'eut toutefois lieu qu'en juin 1386, arriva à la cour de France le 16 octobre 1385 (*Chronographia*, t. III, p. 77). Voy. plus haut, p. LXII, note 4.

2. La *Chronique de P. Cochon* (p. 178) fait allusion à l'impression des ambassadeurs hongrois, « qui s'en rallerent... tous courchiez. »

3. On ne s'occupa pas effectivement des nouvelles fiançailles du prince Louis avant le 18 mai 1386, date à laquelle Jean la Personne partit pour Milan à l'effet de négocier cette union (Jarry, *loc. cit.*, p. 29).

4. Le siége de Verteuil commença en août 1385, après celui de Montlieu, comme le prouve une lettre de Bergerac datée du 28 août, demandant aide contre les Anglais au duc de Bourbon *qui assiège Verteuil* (*Jurades de Bergerac*, I, 108). Il fut long et dura jusqu'aux premiers jours d'octobre (Guérin, *Arch. hist. du Poitou*, t. XXI, p. 290, note 1). Cabaret d'Orville a donné de longs détails sur ce siége, où il conte notamment le combat singulier qui eut lieu dans une mine entre Renaud de Montferrand et le duc de Bourbon (*Chr. du bon duc Lois de Bourbon*, p. 144-154). Verteuil, avant de tomber entre les mains des Anglais en 1383, appartenait à Geoffroy de la Rochefoucauld, à qui le roi avait promis de le rendre dans le cas où il serait *racheté* (Guérin, *loc. cit.*).

5. Au cours du siége de Verteuil, en octobre 1385, un chevalier, Jean Buffet, et un écuyer, Arnauton des Bordes, auquel le roi venait de rendre le château de Montlieu (voy. plus haut, p. LVIII, note 3) tentèrent une attaque contre le château de Bouteville. Ils furent repoussés; Jean Buffet fut tué et Arnauton de Bordes fait prisonnier avec plusieurs de ses gens (Guérin, *loc. cit.*, p. 254, note 2).

6. Le duc de Bourbon était à Charroux en novembre 1385 (*Arch. nat.*, JJ 128, fol. 52 v°, cité par Guérin, *loc. cit.*, p. 254, note 2).

CHAPITRE XXII.

1385, 8 *juillet*. CHEVAUCHÉE EN NORTHUMBERLAND DES ARMÉES FRANÇAISE ET ÉCOSSAISE. — 14 *juillet*. CONVOCATION DE L'ARMÉE ANGLAISE A NEWCASTLE. — 6 *août*. LE ROI RICHARD ENTRE EN ÉCOSSE. — 4-14 *août*. JEAN DE VIENNE ÉVITE LE COMBAT ; SA CHEVAUCHÉE EN ANGLETERRE. — 10-20 *août*. CHEVAUCHÉE DE L'ARMÉE ANGLAISE EN ÉCOSSE ; SON RETOUR EN ANGLETERRE. — *Septembre-novembre*. DISSENTIMENTS ENTRE FRANÇAIS ET ÉCOSSAIS. — 5 *décembre*. DE RETOUR EN FRANCE, JEAN DE VIENNE DISSOUT L'ARMÉE D'ÉCOSSE (§§ 467 à 488).

Le roi d'Écosse est enfin venu à Édimbourg et, poussé par ses fils, consent à chevaucher en pays anglais en compagnie de l'amiral Jean de Vienne et des chevaliers français. Il fait son mandement, auquel répondent plus de 3,000 hommes, tous à cheval[1]. P. 253, 254, 431.

On équipe le mieux possible les chevaliers écossais avec des armures envoyées de Paris, et Jean de Vienne donne le signal du départ. L'armée entre en Northumberland, passe par Melros et par Roxburgh, qu'elle renonce à prendre ; puis, descendant la Tweed, s'empare de deux châteaux. P. 254 à 256, 431, 432.

Elle arrive devant un autre château, nommé Werk, qui appartient à Jean de Montagu[2]. Malgré la vigoureuse résistance du capitaine Guillaume de Leyburn[3], Werk est pris par les Français, qui le démantèlent[4]. P. 256, 257, 432.

1. D'après le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 366), le roi d'Écosse, après avoir conclu une trêve de trois semaines avec les Anglais, ne fut prêt à entrer en campagne avec Jean de Vienne que le 8 juillet. Son armée comprenait, dit-on, 1,000 lances et 30,000 combattants (*Jean de Vienne*, p. 191). Le départ pour le Northumberland eut lieu immédiatement.

2. Jean de Montagu, comte de Salisbury, figure dans l'armée de Richard II à la tête de 30 hommes d'armes et de 30 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 22).

3. Nous retrouvons ce Guillaume de Leyburn en 1386, comme témoin, dans un acte de Rymer (t. VII, p. 532).

4. C'est sans doute ce château que le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 366) désigne sous le nom de *Dovart*. Il ne peut s'agir de *Dunbar*, qui était en pays écossais.

Cela fait, Jean de Vienne et ses compagnons s'acheminent vers Alnwick et brûlent et pillent un certain nombre de villages des alentours[1]; ils parviennent jusqu'à Bothal[2], qu'ils n'assiègent pas, et jusqu'à Morpeth, à mi-chemin entre Berwick et Newcastle. Là, ils apprennent que le duc de Lancastre, les comtes de Northumberland et de Nottingham, Jean de Nevill, accompagnés de nombreux barons et de l'archevêque d'York, Alexandre de Nevill, ainsi que de l'évêque de Durham, Jean de Fordham, marchent à leur rencontre.

Pour mieux soutenir le choc[3], l'armée française rentre dans le pays de Berwick et prend le chemin de Dunbar[4]. P. 257, 258, 432, 433.

Le roi d'Angleterre, connaissant la venue des Français en Écosse, a fait depuis longtemps ses préparatifs[5] et rassemblé

1. Le *Religieux de Saint-Denis* insiste tout particulièrement sur les cruautés et les déprédations de l'armée française. Ces accusations sont démenties par les historiens anglais (cf. *Jean de Vienne*, p. 194).

2. Ce château, situé sur la rive gauche du Wantsbeck, est proche de Morpeth.

3. Il y avait huit jours que l'expédition de Jean de Vienne était en route quand on apprit l'arrivée de l'avant-garde anglaise. L'amiral ne put obtenir de ses allies qu'on livrât bataille, et dut retrograder.

4. Le *Religieux* (t. I, p. 368) prétend qu'une fois revenu en Écosse, Jean de Vienne, outré de la mauvaise foi de ses alliés, renonça momentanément à leur concours et, vers la fin du mois de juillet, se mit à courir le pays avec ses gens, en usant de la plus grande prudence.

5. Le roi s'occupe activement de cette campagne d'Ecosse : il contracte pour en couvrir les frais differents emprunts envers la municipalité de Londres, les villes, les abbés, les grands seigneurs et les riches particuliers du royaume (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 18, 19, 23, 25, 26; 210, m. 1, 2, 4, 7, 16, 20); il assure la garde des ports de Sandwich et de Rye menacés par l'invasion française (*Ibid.* 209, m. 20; *Lord Treas. Rem.*, *For. Acc.* 2) et, faisant de nouveau appel à ses sujets, il donne des instructions multiples relatives aux transports, aux chevaux, au fourrage, aux vivres, au vin nécessaires à l'armée (*Ibid.*, *Issue Rolls* 209, m. 11, 12, 19; *Patent Rolls* 320, m. 3, 6; *Lord Treas. Rem.*, *For. Acc.* 2). La réunion des vassaux est fixée à Newcastle le 14 juillet (Rymer, t. VII, p. 473-474). De nombreux scribes sont employés nuit et jour à l'expédition des ordres (*Ibid.*, *Issue Rolls* 209, m. 19). Après avoir échangé des messages avec le duc de Lancastre, qui, parti en avant, se trouve auprès de l'archevêque d'York et du comte de Northumberland (*Ibid.* 209, m. 2, 15, 16), Richard II part, emmenant avec lui son médecin, Jean Middelton, et son porte-étendard, Nic. Saversfeld (*Ibid.* 209, m. 18; *Patent Rolls*, 321, m. 36).

son armée[1]. Il s'avance le long des côtes anglaises, en compagnie de ses deux oncles, les comtes de Cambridge[2] et de Buckingham[3], et de ses deux frères, Thomas Holand, comte de Kent, et Jean Holand[4]. Avec eux sont les comtes de Salisbury, d'Arondel[5], d'Oxford, de Pembroke, de Stafford[6], de Devonshire, Thomas Le Despenser et autres barons et chevaliers[7], en tout 4,000 lances et 50,000 archers, sans compter les 2,000 lances et les 20,000 archers qui opèrent à la frontière d'Écosse sous les ordres du duc de Lancastre[8], du comte de Northumberland[9], du comte de Nottingham[10] et autres. P. 258, 259, 433, 434.

L'armée royale, pressentant qu'une action décisive va avoir

1. Les chiffres donnés par Froissart dans l'énumération des forces anglaises semblent quelque peu exagérés, si l'on se reporte d'une part à l'état de l'armée tel qu'il fut établi à Durham le 17 juillet, avant l'entrée en Ecosse (*Estatutz, ordenances et custumes a tenir en l'ost, Bibl. nat.*, ms. lat. 6049, fol. 28-30), et de l'autre aux renseignements offerts par le *Record Office.*

2. Le comte de Cambridge avait à sa solde 200 hommes d'armes et 400 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 13).

3. Thomas, comte de Buckingham, connétable d'Angleterre, avait à sa solde 400 hommes d'armes et 800 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 16).

4. Jean Holand avait à sa solde 100 hommes d'armes et 160 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 13).

5. Richard, comte d'Arondel, avait à sa solde 6 chevaliers bannerets, 24 chevaliers, 69 écuyers et 150 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 13).

6. Le comte de Stafford avait sous ses ordres 120 hommes d'armes et 180 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 13).

7. Parmi ces chevaliers citons W. Drayton à la tête de 15 hommes d'armes et de 20 archers; Jean d'Évreux, chevalier banneret, à la tête de 46 hommes d'armes et de 70 archers; Mathieu de Gournai, chevalier banneret, à la tête de 20 hommes d'armes et de 20 archers; Thomas Trivet à la tête de 20 hommes d'armes et de 20 archers, etc. Ajoutons un grand nombre de chevaliers gallois venus exprès pour cette campagne (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 14, 16, 24).

8. Le duc de Lancastre, dont l'engagement était de quarante jours, comptait sous ses ordres 800 hommes d'armes et 1,200 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 13, 22).

9. Le comte de Northumberland avait sous ses ordres à Newcastle 600 hommes d'armes et 1,200 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 22, 24).

10. Le comte de Nottingham, maréchal d'Angleterre, avait sous ses ordres 180 hommes d'armes et 150 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 13).

lieu, arrive à marches forcées à Saint-Jean-de-Beverley, où elle loge. P. 259, 434.

Querelle entre Jean Holand et Raoul[1] de Stafford. Ce dernier est tué. P. 260 à 263, 434, 435.

Plainte du comte de Stafford auprès du roi, qui lui promet justice[2]. P. 263 à 265, 435, 436.

Poursuivant son chemin vers l'Écosse, le roi d'Angleterre, à la tête d'une armée de 7,000 hommes d'armes et de 60,000 archers, passe par Durham[3] et Newcastle[4], et s'arrête quelque temps à Berwick[5], où il est bien reçu par le capitaine Mathieu Redman. De là il traverse la Tweed[6], arrive à Roxburgh et à Melros, dont il brûle et détruit l'abbaye. Jean de Vienne fait tous ses efforts pour décider les Écossais à combattre. P. 265, 266, 436.

Devant les mauvaises dispositions de ses alliés, l'amiral renonce à mettre en face de la nombreuse armée ennemie ses 2,000 lances et ses 30,000 autres combattants mal armés. Il laissera donc les Anglais faire leur chevauchée, et ce

1. *Raoul* (et non pas *Richard*, comme le nomme Froissart) de Stafford, fils du comte de Stafford, avait sous ses ordres 7 hommes d'armes et 12 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 16).

2. Jean Holand eut ses biens confisqués (Walsingham, t. II, p. 129); il ne fut sauvé du dernier supplice que grâce à l'intervention de la veuve du Prince Noir (Kervyn, t. X, p. 566).

3. Après être passé par York, dont la garnison avait reçu l'ordre de venir au-devant de lui (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 18), le roi d'Angleterre arrivait à Durham le 17 juillet 1385. C'est là qu'il fit proclamer le règlement de l'armée auquel il est fait allusion plus haut, p. LXVI, note 1.

4. A Newcastle, où le roi dut séjourner quelque temps, sont organisés les transports de vivres pour l'Ecosse par voie de terre et de mer (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 13, 25; 210, m. 10; *Patent Rolls* 321, m. 40, 44).

5. Depuis la Saint-Jean (24 juin 1385), Henri de Percy, fils du comte de Northumberland, avait été chargé de la garde de Berwick avec 60 hommes d'armes et 320 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 209, m. 7). Dans la chevauchée du roi en Ecosse, il commandait à 3 chevaliers bannerets, 36 chevaliers, 310 écuyers et 800 archers (*Ibid.* 210, m. 21).

6. En passant la frontière, Richard envoya à Jean de Vienne une lettre de menaces, à laquelle l'amiral répondit en proposant un combat où 10, 100 ou 500 Français se mesureraient à 30, 300 ou 1,000 Anglais. Le roi refusa (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 384-386) et entra vers le 6 août (*Jean de Vienne*, p. 200) en Écosse, où il trouva partout la ruine et la famine (Walsingham, t. II, p. 131). A la même date, il créait le comte de Buckingham duc de Glocester et le comte de Cambridge duc d'York (Rymer, t. VII, p. 481-482).

durant il ira ailleurs tenter même aventure[1]. P. 266, 267, 436, 437.

Les Écossais se dirigent vers le sud, détruisant tout sur leur passage et cachant dans les forêts leurs objets précieux; ils parcourent ainsi la terre de Mowbray[2], appartenant au comte de Nottingham, le comté de Stafford[3], les terres des seigneurs de Graystock et de Musgrave, et prennent le chemin de Carlisle[4]. P. 267, 268, 437, 438.

Pendant ce temps, le roi d'Angleterre occupe Édimbourg, où il reste cinq jours, et livre tout aux flammes[5]. Il prend ensuite et brûle la ville et l'abbaye de Dunfermlin. De là, l'armée royale vient mettre le siège devant Stirling, dont elle ne peut s'emparer, et ravage les domaines de Robert Erskine. P. 268, 269, 438, 439.

Après avoir passé la Tay, elle brûle les villes de Saint-Johnston[6] et de Dundee; ses éclaireurs s'avancent même jusqu'à Aberdeen, sans rien tenter contre la ville. P. 269, 270, 439.

L'expédition de Jean de Vienne, portant la misère et la ruine

1. N'ayant pu décider ses alliés à combattre, Jean de Vienne se résout à faire une chevauchée en pays anglais. Sachant que l'armée ennemie n'est qu'à quelques milles d'Edimbourg, il passe, le 3 août, une dernière revue de ses troupes (*Jean de Vienne*, p. CII-CXXXII) et se dirige, à la faveur de la nuit, vers la frontière d'Ecosse (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 390).

2. Le domaine très étendu de Mowbray avait comme ville principale Thirsx, placée au nord-ouest d'York.

3. Kervyn (t. XXV, p. 330) a tracé l'itinéraire probable de Jean de Vienne depuis les monts Cheviot jusqu'aux murs d'York et de Carlisle. Avec lui, il nous est difficile d'admettre que l'amiral ait pu s'avancer jusqu'au comté de Stafford. Il n'en avait pas le temps, étant revenu dix jours après à Edimbourg, où il signait, le 15 août, un mandement de paiement de gages (*Jean de Vienne*, p. CXLV-CXLVI). Froissart a dû confondre le domaine de Clifford avec le comté de Stafford.

4. Influencé par ses souvenirs littéraires, Froissart semble confondre ici avec *Caër-Léon* la ville de *Carlisle*, qu'il place en pays de Galles et dont il fait le séjour légendaire du roi Arthur. Remarquons cependant avec M. Longnon, dans son introduction de *Méliador* (t. I, p. LVII), qu'au moyen âge « la terre de Galles des traditions arthuriennes s'étend, bien « au delà du pays de Galles actuel, sur tous les pays demeurés jadis au « pouvoir des Bretons. »

5. Le roi fut surpris du départ des Français et entra dans Édimbourg sans coup férir (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 390).

6. Aujourd'hui Perth, sur la Tay. La ville ancienne devait son nom à son église Saint-Jean.

dans des pays qui jamais, jusque-là, n'ont souffert de la guerre, est enfin arrivée devant Carlisle, défendu par Louis de Clifford[1], Guillaume[2] de Nevill, Thomas Musgrave et son fils, David Holegrave[3], Dagorisset[4] et autres chevaliers. Le siège commence. P. 270, 271, 439, 440.

Le roi Richard, après avoir ravitaillé son armée, se propose de passer les montagnes du Northumberland et d'aller au-devant de Jean de Vienne. Il est dissuadé de ce projet par le comte d'Oxford, qui lui fait entrevoir les dangers de l'entreprise[5] et le met en garde contre les desseins ambitieux du duc de Lancastre, son oncle. P. 271 à 273, 440, 441.

Explications orageuses entre le roi et le duc de Lancastre, qui proteste de son dévouement[6]. Le retour en Angleterre est décidé[7]. P. 273, 274, 441, 442.

1. Louis de Clifford fut chargé spécialement par le roi, le 12 juin 1385, de la garde de la reine mère durant la campagne d'Ecosse (Rymer, t. VII, p. 474) ; il signa, en mai 1390, une protestation adressée au pape contre les abus de la cour de Rome et fit partie, en 1393, de l'ambassade anglaise chargée de négocier la paix avec la France (*Ibid.*, p. 675 et 739).

2. Kervyn (t. XX, p. 289) parle d'un *Raoul* de Nevill, gouverneur de Carlisle en 1385 ; *Jean* de Nevill fut garde de Carlisle, avec 120 hommes d'armes et 240 archers, du 1er août à la fin de septembre 1384 (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 206, m. 15).

3. David Holegrave, capitaine de Montcontour en 1371 (t. VIII, p. 21), était « l'ung des grans hommes que on peut veoir et des orgueilleux, et « portoit deux espées, une seinte et l'autre à l'arcon de la selle » (*Chr. du bon duc Loys de Bourbon*, p. 85). Cabaret d'Orville le fait mourir en 1370.

4. Dagorisset, que Siméon Luce a le premier identifié avec Adam Chel, capitaine anglais (Froissart, t. VII, p. LIV, note 2 ; voy. aussi P. Guérin, *Arch. hist. du Poitou*, t. IV, p. 42, note 1, et t. V, p. 172, note 1), figure dans le roman de *Méliador* (éd. Longnon, t. I, p. XXXIX) au milieu d'autres personnages dont les noms sont aussi empruntés à l'histoire.

5. A la difficulté du ravitaillement et aux fatigues de la chevauchée était venue s'ajouter une épidémie qui avait éclaté à Édimbourg (Walsingham, t. II, p. 132).

6. Une première fois en cette même année 1385, le duc de Lancastre avait dû, pour éviter d'être arrêté et tué par ordre du roi, se réfugier dans son château de Pomfret. La réconciliation n'avait pu se faire que par l'entremise de la reine mère (Walsingham, t. II, p. 126).

7. Le roi repasse la Tweed le 20 août (*Jean de Vienne*, p. 200), après avoir établi comme gardiens des marches, à Newcastle et à York, le comte de Northumberland et Jean de Nevill, à la tête de 600 hommes d'armes et de 1,200 archers (*Rec. Off*, *Issue Rolls* 209, m. 24), et avoir confié la garde de Roxburgh à Thomas de Percy (*Ibid.* 210, m. 14). Il est à Londres le 9 septembre, préside son Conseil le 11 et convoque le Parlement pour

Apprenant cette nouvelle, l'amiral Jean de Vienne et ses compagnons renoncent, eux aussi, à continuer leur chevauchée. Ils rentrent donc en Écosse[1], où ils trouvent tout le pays détruit. De nouveaux dissentiments s'élèvent entre les Écossais et les Français, auxquels on reproche d'avoir ruiné la terre autant que l'ont fait les Anglais. P. 274 à 276, 442, 443.

C'est à peine si les chevaliers français peuvent trouver à se nourrir, même en payant fort cher; en butte aux tracasseries multiples de leurs alliés[2], ils refusent de passer l'hiver en Écosse et demandent à partir.

L'amiral, qui aurait voulu hiverner[3], dans l'espoir de recevoir des renforts au commencement de l'été[4], consent à donner congé à ceux qui veulent le quitter. Nouvelles contestations avec les Écossais, qui laissent partir les chevaliers de peu d'importance et les écuyers, mais retiennent les autres, prétendant avant ce départ être indemnisés des préjudices qu'ils ont soufferts du fait des Français. P. 276, 277, 443, 444.

Malgré l'intervention des comtes de Douglas et de Moray, il faut satisfaire les Écossais. L'amiral, s'étant fait présenter un état des réclamations, s'engage à ne pas quitter le pays avant paiement intégral.

le 17 octobre (*Ibid.* 209, m. 24); il s'occupe de liquider les paiements en retard (*Ibid.* 210, m. 5) et fait remise de ses impôts au comte de Northumberland (*Ibid.*, *Patent Rolls* 321, m. 10); enfin, il entre en pourparlers avec le roi d Ecosse par l'intermédiaire de ses ambassadeurs Jean de Nevill (*Ibid.*, *Issue Rolls* 210, m. 15) et Rich. Stury (*Ibid.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Acc.* 2).

1. On a vu plus haut (p. LXVIII, note 3) que Jean de Vienne était de retour à Édimbourg le 15 août 1385, une dizaine de jours après son départ.

2. Les querelles entre Francais étaient fréquentes aussi (*Arch. nat.*, JJ 136, fol. 31 v°, et 142, fol. 72).

3. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 390-392) parle d'une intrigue amoureuse de Jean de Vienne avec une cousine du roi d'Écosse qui aurait indisposé les Ecossais contre lui et aurait hâté son retour. Comme le fait remarquer le marquis Terrier de Loray (*Jean de Vienne*, p. 203, en note), le départ de l'amiral fut plutôt retardé que précipité par ses alliés.

4. La *Chronique de P. Cochon* (p. 176-177), qui consacre quelques lignes à l'expédition d'Écosse, durant laquelle les Français « ne firent « guaire de chose, excepté qu'il entrerent en Engleterre et pristrent « .IIII. chastiaus, » accuse Olivier de Clisson de n'être pas venu, « par « traïson ou aultrement, » au secours de Jean de Vienne. La véritable raison de cette inaction fut la campagne de Flandre et le siège de Damme, qui immobilisa toutes les forces françaises.

Cette promesse permet à un certain nombre de chevaliers et d'écuyers de retourner à l'Écluse[1]. P. 277, 278, 444 à 446.

L'amiral fait alors connaître au roi de France et au duc de Bourgogne les exigences des Écossais, qui demandent non seulement à recevoir leurs gages comme ayant servi le roi de France, mais encore à être indemnisés de la perte de leurs récoltes.

Les paiements ont lieu à Bruges, et l'amiral peut partir[2]. De nombreux chevaliers l'accompagnent à l'Écluse[3], mais d'autres se dirigent sur le Danemark[4], la Suède, la Norvège, l'Irlande et même la Prusse. P. 278 à 280, 446, 447.

De retour en France, Jean de Vienne démontre au roi le peu de fond qu'il faut faire sur l'alliance écossaise; il lui donne aussi des renseignements sur les forces de l'armée anglaise, contre laquelle le duc de Bourgogne voudrait organiser une grande expédition[5]. P. 280 à 282, 447 à 449.

CHAPITRE XXIII.

1385, 12-29 *octobre*. PRÉLIMINAIRES DE PAIX. — 18 *décembre*. TRAITÉ DE TOURNAI. — 1386, 4 *janvier*. ENTRÉE DU DUC ET DE LA DUCHESSE DE BOURGOGNE A GAND (§§ 489 à 502).

Pour tenter sûrement une expédition contre l'Angleterre, que désirent le roi et le duc de Bourgogne et qu'approuvent le Con-

1. Vers la fin du mois d'octobre, le 23, le 27, le 28, les revues de départ s'échelonnent à Saint-Johnston (*Jean de Vienne*, p. CII et suiv., CIV et CXXVIII); dès le 1er novembre, quelques chevaliers sont déjà de retour en France, Sauvage de Villiers, entre autres, qui débarque à Carentan (*Ibid.*, p. CXXXI).

2. Le 16 novembre, l'amiral reçoit quittance des sommes promises au roi et aux chevaliers d'Écosse (Rymer, t. VII, p. 484; cf. plus haut, p. LV, note 2); il part aussitôt après.

3. Dès son retour à Lille, le 5 décembre 1385, l'amiral Jean de Vienne procéda au licenciement de l'armée d'Ecosse (*Jean de Vienne*, p. CXLII).

4. Ce ne fut pas volontairement, mais par suite d'une tempête, qu'un certain nombre de chevaliers français furent jetés sur les côtes danoises, où on les garda prisonniers (Kervyn, t. X, p. 567).

5. Une trêve suivit la campagne d'Ecosse. Au printemps de 1386, des négociations en vue de la paix à conclure entre la France et l'Angleterre eurent lieu à Leulinghem, où le roi Richard envoya comme ambassadeurs Gautier Skirlawe, évêque de Coventry, Jean d'Evreux, capitaine de Calais,

nétable et l'amiral Jean de Vienne, il est de toute nécessité que la paix soit conclue avec les Gantois. Aussi le duc de Bourgogne se montre-t-il plus accueillant pour leurs propositions[1]. P. 282, 283, 449 à 451.

Depuis sept ans que durent les hostilités, le commerce des Flandres est presque ruiné et les villes souffrent de l'arrêt des affaires[2]. P. 283, 284, 451 à 453.

Les gens sages de la ville déplorent cet état de guerre, qu'ils redoutent de voir se renouveler et s'aggraver bientôt; mais ils n'osent en parler tout haut, par peur de Jean Bourchier, le gouverneur anglais, et de Pierre du Bois, soutenu par le parti des agitateurs. P. 284 à 286, 453 à 455.

Deux d'entre les notables cependant, Roger Everwyn[3], un batelier, et Jacques d'Eertbuer[4], un boucher, se décident à agir, après s'être assurés secrètement du concours de leurs métiers. P. 286, 287, 455 à 457.

Ils envoient un chevalier de Gand, Jean de Heyle, auprès du duc de Bourgogne pour implorer son pardon et lui dire combien la majorité des Gantois désire la paix, ne demandant que le maintien de leurs franchises.

Le duc consent à le recevoir, mais encore veut-il être certain de pouvoir compter sur François Ackerman, qu'il suppose favorable à la paix. Jean de Heyle obtient l'adhésion d'Ackerman, alors capitaine de Gavre, et retourne à Gand, muni des lettres du duc confirmant les franchises et accordant le pardon[5]. Il fait part de la réussite de ses négociations à Roger

Michel de la Pole, comte de Suffolk, et autres (*Rec. Off.*, *Queen's Rem.*, *Nuncii*, bundle 319, nos 13, 23, 24; *Lord Treas. Rem.*, *For. Acc.* 2); elles échouèrent, et les préparatifs de guerre commencèrent à l'Ecluse.

1. Les premiers pourparlers de paix remontaient au siège de Damme (août 1385), pendant lequel le roi et le duc de Bourgogne avaient adressé aux Gantois des propositions restées sans réponse (Kervyn, t. X, p. 571, et t. XXI, p. 555). Voy. aussi p. LXI, note 5.

2. Meyer (fol. 205) ne laisse pas de dire combien la Flandre était ruinée et désolée.

3. Echevin en 1379, Roger Everwyn le fut de nouveau en 1385 (*Rekeningen*, p. 441 et 486).

4. Ce personnage que Froissart nomme Jacques d'Ardembourg est appelé Anthoine Zadelaire par une rédaction publiée dans les *Istore et croniques de Flandres* (t. II, p. 372).

5. Les lettres du roi et du duc de Bourgogne offrant aux Gantois pardon de leurs offenses et confirmation de leurs privilèges sont datées de

Everwyn et à Jacques d'Eertbuer. P. 288, 289, 457 à 460.

Rendez-vous est pris entre eux pour le jeudi suivant[1], neuf heures du matin. Jean de Heyle apportera les lettres du duc de Bourgogne; Roger Everwyn et Jacques d'Eertbuer, entourés de leurs amis et des doyens des métiers, qui, presque tous, sont de leur opinion, sauront bien décider le conseil communal à signer la paix.

Pierre du Bois et Jean Bourchier, informés de ce dessein, sont résolus à s'y opposer par la force et à ne pas laisser répudier ainsi par la ville de Gand l'alliance anglaise. P. 290, 291, 460, 461.

A leur tour, Roger Everwyn et Jacques d'Eertbuer ont connaissance des projets de Pierre du Bois, et, le jeudi arrivé, ils devancent l'heure du rendez-vous et se rassemblent avec tout leur monde sur la place du marché. Pierre du Bois et Jean Bourchier s'y présentent bientôt avec leurs partisans et la garnison anglaise; mais, en présence du nombre toujours grossissant de leurs adversaires, ils renoncent à la lutte[2]. P. 291 à 293, 461 à 463.

Pierre du Bois s'esquive, craignant d'être mis à mort. Jean Bourchier obtient la vie sauve; il est autorisé à sortir de la ville, lui et les siens. P. 293 à 295, 463, 464.

Jean de Heyle paraît alors sur le marché porteur des lettres du duc de Bourgogne, qui sont bien accueillies des Gantois[3].

Paris, 12 octobre 1385; elles ont été publiées plusieurs fois, en dernier lieu dans les *Rekeningen der Stad Gent* (1376-1386), p. 486-493.

1. Le jeudi 19, ou mieux le jeudi 26 octobre, en tout cas un des deux jeudis précédant le dimanche 29, jour où furent signées les lettres des Gantois déclarant qu'ils étaient prêts à faire la paix (*Rekeningen*, p. 494).

2. L'histoire des négociations officieuses qui aboutirent à un rapprochement entre le duc de Bourgogne et les Gantois est racontée différemment dans le *Religieux de Saint-Denis* et dans une relation publiée par Kervyn (*Ist. et cr.*, t. II, p. 372-382). D'après le *Religieux* (t. I, p. 404-409), ce fut sur les conseils d'un orfèvre que les Gantois, les Yprois et les Brugeois envoyèrent comme ambassadeur auprès du roi un parent du comte de Ghistelle. L'autre relation ne fait pas non plus mention de Jean d'Heyle, et c'est à Lille et non à Tournai que le traité est signé, malgré un essai d'émeute tenté par Ackerman.

3. Les lettres du roi et du duc de Bourgogne furent « leues et exposées ou long en plain marchié devant tout le peuple de laditte ville, « lesquelles oyes, la plus grant partie du peuple requist la paix » (Ker-

François Ackerman, consulté, est d'avis de conclure la paix. Jean de Heyle retourne donc à Arras[1] pour rendre compte de ces événements au duc, qui signe tout d'abord une trêve valable jusqu'au 1er janvier 1386[2].

Grâce à Ackerman, Pierre du Bois n'est pas inquiété et attend tranquillement la fin des négociations. P. 295 à 297, 464, 465.

Durant la trêve, on choisit les plénipotentiaires chargés d'aller à Tournai signer l'accord entre les Gantois et le duc de Bourgogne. Le choix se porte en premier lieu sur François Ackerman, puis sur Roger Everwyn et Jacques d'Eertbuer[3]. Ils arrivent à Tournai à l'octave de la Saint-André[4] et se logent à l'hôtel du Saumon, rue Saint-Brice, avec 50 chevaux[5].

Le 5 décembre[6], le duc et la duchesse de Bourgogne, accompagnés de madame de Nevers, entrent à Tournai. Le traité négocié par Jean de Heyle[7] est bientôt signé et promulgué. P. 297, 298, 465.

vyn, t. X, p. 572, et t. XXI, p. 556). Les Gantois répondirent par l'envoi de lettres en date du 29 octobre (*Rekeningen*, p. 494), où ils acceptaient de traiter.

1. L'ambassade gantoise, chargée de porter au duc de Bourgogne les lettres des Gantois, se composait d'un échevin (Roger Everwyn), du doyen des petits mestiers (Jacques d'Eertbuer) et d' « aucuns autres » (Kervyn, t. X, p. 572), parmi lesquels devait figurer Jean d'Heyle. Cette ambassade alla trouver le duc, non pas à Arras, mais à Troyes, où il séjourna du 29 octobre au 7 novembre.

2. En date du 6 novembre, une trêve est accordée aux Gantois jusqu'au 1er janvier 1386 (*Rekeningen*, p. 496-497); à la même date, le roi fixe à Tournai, pour le 7 décembre prochain, la réunion des plénipotentiaires chargés de préparer le traité de paix (*Ibid.*, p. 493-495). Le 24 novembre, un sauf-conduit est accordé aux ambassadeurs gantois pour venir à Tournai (*Ibid.*, p. 498-500).

3. Dans l'énumération des quarante-deux « procureurs generalx et espe« tialx messaiges, » nommés pour la paix de Tournai, par la communauté de Gand, à la date du 4 décembre 1385 (*Rekeningen*, p. 500-502), ne figurent ni Ackerman, ni Roger Everwyn, ni Jacques d'Eertbuer.

4. 7 décembre.

5. Les 150 personnes qui composaient l'ambassade flamande (*Rekeningen*, p. 498) étalèrent un luxe inouï qui scandalisa les Français (*Relig. de Saint-Denis*, t. I, p. 410).

6. Parti le 29 novembre de Paris, le duc de Bourgogne était à Tournai le 7 décembre (*Itinéraires*, p. 183).

7. Gratifié le 17 janvier 1386 par le duc de Bourgogne d'une pension

Par ce traité, signé le 18 décembre[1], le duc de Bourgogne pardonne aux Gantois, qui se reconnaissent ses loyaux sujets; il confirme les privilèges de Gand et des villes alliées, et restitue leurs biens aux bannis[2]. A l'accord interviennent la duchesse de Brabant, le duc Aubert, un certain nombre de barons et de nobles de Flandre[3], ainsi que les communes de Bruges, d'Ypres, du Franc, de Malines et d'Anvers. P. 298 à 309, 465 à 472.

Ces clauses fixées et arrêtées, on échange les ratifications de la paix, malgré l'opposition des gens de Bruges, qui s'en trouvent lésés[4]. Cela fait, Ackerman, Everwyn, Jacques d'Eertbuer et les bourgeois de Gand remercient la duchesse de Brabant de sa gracieuse intervention, et, prenant congé du duc de Bourgogne, s'en retournent à Gand, tandis que le duc se rend,

de 300 francs d'or, Jean de Heyle ne jouit pas longtemps de la faveur de Philippe le Hardi. Resté urbaniste, il fut persécuté pour ses opinions religieuses et mourut en prison (Kervyn, t. XXI, p. 554-555).

1. Aux premières nouvelles, des négociations entamées entre les Gantois et le duc de Bourgogne, les Anglais, qui se préparaient à envoyer des troupes en Flandre, 100 hommes d'armes et 200 archers, sous la direction de Hugues le Despenser (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 210, m. 3, 7; *French Rolls* 330, m. 34), cessèrent leurs préparatifs (*Ibid.*, *Issue Rolls* 210, m. 9). Quand le traité fut signé, ces troupes, engagées pour cent jours, allèrent tenir garnison à Berwick (*Ibid.*, m. 7).

2. Le traité de Tournai, signé le 18 décembre 1385 (*Rekeningen*, p. 505-507), fut longuement discuté. Le duc de Bourgogne, après avoir, dans une lettre datée du mois de décembre (sans indication de jour), pardonné les méfaits et reconnu les privilèges des Gantois (*Rekeningen*, p. 502-504), avait donné à son plénipotentiaire Jean Canart, évêque d'Arras, de minutieuses instructions, prévoyant les demandes des Gantois et indiquant les réponses à faire. Aux requêtes présentées tout d'abord par les Gantois, les ambassadeurs francais firent des objections, dont la plupart s'aplanirent à la discussion du traité (Kervyn, t. X, p. 569-571, 573-578). Malgré le vague de la rédaction du texte, le duc reconnut en fait les franchises et privilèges des villes de Flandre et leur liberté religieuse. « Ainsi fu appaisie le division qui avoit esté entre les Gantois et cheuls « de Bruges, d'Yppre et du pays, et par cel acord se tinrent en unitté et « en obeïssance au roy et au duc leur seigneur, excepté que point ne « voloient croire ne obeïr au pappe Clement » (*Ist. et cr.*, t. II, p. 367).

3. Le texte flamand du traité (*Rekeningen*, p. 516-517) permet de rectifier quelques noms des signataires mentionnés par Froissart : p. 308, l. 21, au lieu de *Hornes*, il faut rétablir *Harnes*; l. 29, au lieu de *Lambres*, il faut corriger *Boelaer*; l. 32, au lieu de *Monkanart*, il faut lire *Beukemare*.

4. Aussitôt la paix signée, le duc de Bourgogne envoya à Gand Claude de Thoulongeon porter le traité de paix, qui fut proclamé le 21 décembre (*Ist. et cr.*, t. II, p. 381-382).

en passant par Lille, à Arras, où il est au moment de Noël[1].

Pierre du Bois hésite à séjourner à Gand, où il craint les représailles de la famille du seigneur d'Herzeele, mis à mort par lui, et d'autres encore. Il s'en ouvre à François Ackerman, qui l'engage à rester et à se fier à la parole du duc de Bourgogne. Malgré cet avis, Pierre du Bois préfère accompagner en Angleterre Jean Bourchier et la garnison anglaise. P. 309 à 311, 472 à 474 (*autre rédaction*, p. 476 à 478)[2].

Peu de temps après, ils quittent, en effet, la ville de Gand, et Pierre du Bois emmène avec lui sa femme et ses enfants, ainsi que tous ses meubles. P. 311 à 313, 474, 475 (*autre rédaction*, p. 478, 479).

Ils s'embarquent à Calais et se rendent à Windsor, où Jean Bourchier présente Pierre du Bois au roi, qui l'accueille avec bienveillance et le gratifie d'une pension de 100 livres sterling par an.

1. Le duc de Bourgogne était à Tournai au moment des fêtes de Noël et s'y trouvait encore le 1er janvier 1386. A défaut des *Itinéraires* qui offrent une lacune à cette date, le ms. 677 de la bibliothèque de Cambrai nous permet de suivre le duc après son départ de Tournai. Ce ms. contient en effet un dernier chapitre, cité par Buchon (t. II, p. 352) et publié par Kervyn (t. XX, p. 447-451), qui complète l'itinéraire du duc. Celui-ci va de Tournai à Audenarde, où il reste trois jours; de là à Gand (4 janvier) où il est l'objet, ainsi que la duchesse, d'une magnifique réception, au cours de laquelle il jure en l'église Saint-Jean de maintenir les lois, privilèges et franchises de la ville, tandis que les Gantois jurent, de leur côté, d'être bons et loyaux sujets. De là, le duc se rend en pèlerinage à Ardembourg, puis à l'Ecluse (où il séjourne trois jours), enfin à Bruges (16 janvier). La narration du voyage du duc de Bourgogne, terminé par son entrée à Bruges, est placée dans le ms. de Cambrai *après* le meurtre d'Ackerman, qui eut lieu le 22 juillet 1386. C'est ce qui explique que nous ayons cru qu'il s'agissait du voyage à Bruges de novembre 1386 (voy. notre Introduction du t. IX, p. III).

2. On sait (voy. plus loin, p. 472) que les trois derniers paragraphes de notre texte du livre II de Froissart ne se trouvent que dans trois mss. L'un de ces mss., qui appartenait à la bibliothèque de lord Ashburnham et dont nous avons pu noter les variantes d'après une copie des trois paragraphes en question faite autrefois par S. Luce, a été acquis (mai 1899) par la Bibliothèque nationale lors de la mise en vente à Londres, par M. Yate Thomson, d'une partie de l'Appendix Ashburnham. Ce ms. forme, avec deux autres mss. acquis en même temps et contenant, l'un le premier livre, l'autre le troisième livre de Froissart une série de trois volumes qui occupent les nos 9604-9606 dans le fonds des *Nouvelles acquisitions françaises* du département des manuscrits.

Ackerman reste à Gand; il eût mieux fait d'imiter Pierre du Bois[1]. P. 313, 475, 476 (*autre rédaction*, p. 479).

1. Le 22 juillet 1386, jour de la Sainte-Madeleine (Meyer, fol. 208), Francois Ackerman, qui avait dû se soumettre à une ordonnance du duc de Bourgogne défendant de sortir armé et accompagné de serviteurs armés, était assassiné par Gallehaut, bâtard d'Herzeele (Kervyn, t. XI, p. 366), en revenant de la ducasse de Saint-Pierre (*Ist. et cr.*, t. II, p. 383; cf. aussi le ms. 677 de la bibliothèque de Cambrai, fol. 157 v°-158 v°).

CHRONIQUES

DE

J. FROISSART

CHRONIQUES

DE J. FROISSART.

LIVRE DEUXIÈME.

§ 313. Nous nos soufferons un petit à parler de Phelippe d'Artevelle, et parlerons dou jone roi Charle de France, qui sejournoit à Arras, liquels avoit très grant volenté, et bien le monstroit, d'entrer en Flandres pour abatre l'orgoel des Flamens. Tous les jours li venoient gens d'armes de tous costés. Quant li rois ot sejourné en Arras vuit jours, il s'en parti et s'en vint à Lens en Artois, et là fut deus jours. Au tierch jour de novembre, il s'en parti et s'en vint à Seclin et là s'aresta ; et furent li signeur, li connestables de France et li mareschal de France, de Bourgongne et de Flandres, ensamble en conseil pour savoir comment on s'ordonneroit, car on dissoit communement en l'ost que ce estoit cose imposible d'entrer en Flandres, ou cas que li passage de la rivière estoient si fort gardé. Encores de rechief tous les jours il

plouvoit tant que il faisoit si fresc que on ne pooit aler avant, et disoient li aucun sage dou roiaulme de France que che estoit grans outrages par tel tamps de avoir amenet le roi si avant en tel païs, et que on deuist bien avoir atendu jusques à l'esté pour guerriier en Flandres. [Si] dist li sires de Cliçon, connestables de France, en conseil : « Je ne congnois che païs de Flandres, car onques n'i fui en me vie. Ceste rivière dou Lis est telle et si malle à passer que on n'i puet trouver passage fors que par les certains pas? » — On li respondi : « Sire, oïl : ne il n'i a nul gué, et siet tout son courant sus marescages, où on ne poroit chevauchier. » Dont demanda li connestables : « Et dont vient elle d'amont? » On li respondi qu'elle venoit de devers Aire et Saint Omer. « Puisque elle a commenchement, dist li connestables, nous le paserons bien. Ordonnons nos gens et leur faissons prendre le chemin de Saint Omer, et là passerons nous la rivière à nostre aise, et enterons en Flandres et [irons ces Flamens combatre] au lonc dou païs où qu'il soient, ou devant Ippre ou ailleurs ; il sont bien si orgilleux et si outrequidiet que il venront contre nous. » A ce pourpos dou connestable s'acordoient tout li mareschal. Et demorèrent en cel estat celle nuit jusques à l'endemain que li sires de Labreth, li sires de Couchi, messires Ammenions de Poumiers, messires Jehans de Viane, amiraux de France, messires Guillaumes de Poitiers, bastars de Lengres, li Bèghes de Velaines, messires Raouls de Couchi, li contes de Conversant, li viscontes d'Aci, messires Raoulx de Rainneval, li sires de Sempi, messires Guillaumes des Bordes, li sires de Sulli, messires [Oliviers] de Claiequin, messires Meurisses

[de Treseguidi], messires Guis li Baveux, messires Nicolles Penniel, li doi mareschal de France, messires Loeïs de Sansoire, et le signeur de Blainville, et li mareschal de Bourgongne et de Flandres, et messires Enguerans d'Oedins, vinrent en la cambre dou connestable de France, pour avoir certain arest et avis comment on s'ordonneroit : se on passeroit parmi Lille pour aler à Commines et à Warneston, où li pas estoient gardé, ou se on iroit amont, vers le Gorge, le Ventie et Saint Venant et Estelles, passer là la rivière dou Lis.

Là ot entre ces signeurs pluiseurs parolles retournées, et dissoient chil qui cognissoient le païx : « Certes, ou tamps de maintenant, il ne fait [nul aler] en che païx de Claremban, ne en la tere de Bailloel, ne en la castelerie de Cassel, de Furgnes ne de Berghes. » — « Et quel chemin tenrons nous dont? » dist li connestables.

Là dist li sires de Couchi une mout haute parolle : « De men avis je conseilleroie que nous alissons à Tournai là passer l'Escaut et cheminer devant Audenarde, che chemin là ferons nous bien aise, et là combatre nos ennemis ; nous n'arons nul empechement. L'Escaut passet à Tournai, si venrons devant Audenarde et cerons droit ou logeïs Phelippe d'Artevelle, et si serons tous les jours rafresqui de toutes pourveances qui nous [venront] dou costé de Hainnau et qui nous sieuront de Tournai par la rivière. » Ceste parolle dou signeur de Couchi fu bien entendue et volentiers oïe, et des aucuns longhement soustenue. Mais li connestables et li mareschal s'enclinoient trop plus à aler toudis de[vant] lui et querir et faire brief

passage à son loial pooir que de aler à destre ne à senestre querre plus lontain chemin; et i metoient raisons raisonnables, car il dissoient: « Se nous querons autres chemins que le droit, nous ne monsterons pas que nous soions droites gens d'armes, à tout le mains se nous n'en faissons nostre devoir de aler taster se aucunement à ce pas à Commines qui est gardés, se desous ou desus ne poons passer la rivière. Encores oultre, se nous eslongons nos ennemis, nous les resjoïrons et rafresquirons de nouviaulx consaulx, et diront que nous les fuions. Et [si] i a encores un point qui fait grandement à doubter : nous ne savons sus quel estat cil qui sont alé en Engletère sont, car, se par aucune incidense confors leur venoit de ce costé, il nous donroit grant empechement. Si vault trop mieux que nous nos delivrons de entrer au plus brief que nous poons en Flandres, que longhement determiner, et enprendons de fait et de bon corage le chemin de Commines; Dieux nous aidera. Nous avons par tant de fois passé et rappassé grosses rivières que ceste rivière dou Lis ne nous devera pas tenir trop longhement. Comment que soit, quant nous serons sus les rives, arons nous avis, et cil qui seront en nostre compaignie en l'avant garde, qui ont veut puis vint ans ou trente tamaint passage plus perilleus que cils chi ne soit, que nous passerons la rivière; et quant nous serons oultre, nostre ennemi et li païs de Flandres seront plus esbahi cent fois que dont que à nostre aise nous aillons querir à senestre ou à destre hors de nostre droit chemin passage, et nous porons adont nommer et compter signeur de Flandres. » Tout s'acordèrent à che darrain pourpos, ne onques depuis il ne

fu brisiés, ne nuls autres remis sus, et pour che que chil vaillant signeur se trouvoient là tout ensamble, il disent : « C'est bon que nous avisons et regardons as ordonnances des batailles, et liquel iront en l'avant garde avoec le connestable, et liquel ordonneront des chemins pour passer et chevauchier tout à l'ouni, et liquel menront les gens de piet, et liquel seront ordonné pour courir et descouvrir les ennemis, et liquel seront en la bataille dou roi, et comment et de quoi il le serviront, et liquels portera l'oriflambe de France et liquel l'aideront à garder, et liquel seront sus ele et liquel seront en l'arière garde. » De toutes ces coses eurent il là avis et ordenance.

§ 314. Il est ordonné, aresté et determiné par les vaillans hommes dessus nommés et par l'office des maistres des arbalestriers conjoins avoec le connestable et les mareschaulx et tout d'un acord, que messires Josses de Haluin et li sires de Rambures seront cargiet et ordonnet de mener et conduire les gens de piet, liquel iront devant pour apparillier les chemins, copper les haies, bos, buissons, abatre frettes, raemplir vallées et faire ce que il appartient et qu'il est de necessité ; et sont cil ouvrier dis et set cens et soissante. Après en l'avant garde sont li mareschal de France, de Flandres, de Bourgongne, et ont en leur gouvrenance douse cens hommes d'armes et set cens arbalestrers, sans quatre mille hommes de piet que li contes de Flandre leur a delivret as pavais et as autres armeures. *Item*, est ordonné que li contes de Flandres et sa bataille, où il puet avoir tant de gens d'armes, chevaliers et escuiers et gens

de piet, environ sèse mille, chemineront sus le elle de l'avant garde, pour reconforter, se il besongne. *Item*, est ordonné, entre l'avant garde et le bataille dou conte de Flandres, la bataille dou roi de France, et là doient estre si troi oncle, Berri, Bourgongne et Bourbon, li contes de la Marce, messires Jaquemes de Bourbon, ses frères, li contes de Clermont et daufins d'Auvergne, li contes de Danmartin, li contes de Sansoire, messires Jehans de Boulongne et jusques à le somme de sis mille hommes d'armes et deus mille arbalestriers, genevois et autres. *Item*, sont ordonné pour l'arière garde deus mille hommes d'armes et deus cens arbalestriers. Si en doient estre chief et gouvreneur messires Jehans d'Artois, contes d'Eu, messires Guis, contes de Blois, messires Wallerans, contes de Saint Pol, messires Guillaumes, contes de Harcourt, li sires de Castillon et li sires de Fère. *Item*, doit porter l'oliflambe messires Pières de Vilers, et doit estre acompaigniés de quatre chevaliers, liquel sont enssi nommet : messires Robers li Baveux, messires Guis de Saucourt, messires Meurisses de [Treseguidi] et dou Baudrain de la Huesse; et pour garder les deus banières, le Borgne de Ruet et le Borgne de [Mondoucet]. Et est assavoir que cil signeur qui ordonnoient tels besongnes, entendoient et arestoient que jamais en France ne retourneroient si aroient combatu che Phelippe d'Artevelle et sa poissance; et pour ce se ordonnoient il par telle manière enssi que pour tantos combatre ou à l'endemain. *Item*, sont ordonné li sires de Labreth, li sires de Couchi et messires Hughes de Chalon, pour mettre en aroi, en pas et en ordonnance les batailles. *Item*, sont ordon-

net mareschal, pour logier le roi et sa bataille, messires Guillaumes de Maumines et li sires de Campremi. *Item*, est ordonné que, au jour que on se combatera, que li rois sera à cheval et nuls autres fors lui, et sont nommet vuit vaillant homme à estre d'encoste lui, tels que le signeur de Rainneval, le Bèghe de Velainnes, messires Ammenions de Poumiers, messires Engherans d'Oedin, li viscontes d'Aci, messires Guis li Baveux, messires Nicolas Penniel et messires Guillaumes des Bordes, dont li sires de Rainneval et messires Engherans d'Oedins sont au frain devant lui; le Bèghe de Velainnes et li viscontes d'Aci, qui se nomme messires Jehans le Personne et est nommés chi dessus en ceste istoire en pluiseurs lieux viscontes d'Aunai, chil doi chevalier sont dalés eux; et au derière sont ordonné messires Ammenions de Poumiers, messires Nicolles Penniel, messires Guis li Baveux et messires Guillaumes des Bordes. *Item*, sont ordonné pour chevauchier devant et avisser le convenant des ennemis au jour de la bataille, messires Oliviers de Clichon, connestables de France, messires Jehans de Viane, amiraux de France, et messires Guillaumes de Poitiers, bastars de Lengres.

Quant toutes ces coses dessus dites furent devisées et ordonnées bien et à point, et que on n'i sceut mais nulle riens aviser qui necessaire i fust, li consaulx se ouvri. On se parti, et s'en ala cascuns à son logis; et furent li signeur et li baron, qui point n'avoient esté present à ces coses deviser, segnefiiet quel cose il devoient faire, ne en avant comment il se maintenroient. Et fu che jour ordonné que li rois à l'endemain se deslogeroit de Seclin et passeroit tout parmi

la ville de Lille sans arester, et venroit logier à Marquette l'abeïe, et li avant garde iroit oultre vers Commines et Warneston; et exploitièrent au mieux qu'il peurent.

§ 315. Tout enssi comme il fu ordonné il fu fait, et se deslogièrent à l'endemain cil de l'avant garde, et passèrent oultre par ordenance vers Commines; et trouvoient les chemins tous fais, car li sires de [Rambures] et messires Josses de Haluin en avoient grandement songniet : che fu le lundi. Quant li connestables de France et li mareschal et chil de l'avant garde furent venu au pont à Commines, là les convint arester, car il trouvèrent le pont si deffait que il n'estoit mies en poissance d'omme dou refaire ou cas que on les deffenderoit et que on i meteroit empechement au voloir refaire; et li Flamenc estoient bien poissant par oultre la rivière dou deffendre et garder le pas et tenir contre tout homme qui escarmuchier et asallir les volroient par devant, car il estoient plus de nuef mille, que au pas dou pont, que en la ville de Commines. Et là estoit Piètres dou Bos, leur cappitaine, qui monstroit bien volenté et deffence, et estoit au piet dou pont sus le cauchie et tenoit une hache en se main, et là estoient li Flamenc tout rengiet de une part et d'autre. Li connestables de France et li signeur qui là estoient, regardèrent la manière de che pas et imaginèrent bien que ce estoit cose imposible de passer par là, se li pons n'estoit refais. Adont fissent il chevauchier de leurs vallès pour aviser la rivière desoulx et desus, et se on n'i trouveroit nuls gués. Quant cil varllet orent chevauchiet au lonc de la

rivière desoulx et desus priès de une lieue, il retournèrent à leurs signeurs qui les atendoient au pas, et leur dissent que il n'avoient trouvé nul lieu où cheval peuissent prendre tière. Dont fu li connestables mout courouchiés, et dist : « Nous avons estet mal consilliet de prendre che chemin : mieux nous vausist estre alé par Saint Omer que chi sejourner en che dangier, ou avoir passet l'Escaut à Tournai, enssi que li sires de Couchi dissoit, et alé tout droit devant Audenarde combatre nos ennemis, puisque combatre les devons et volons. Il sont bien si orgilleux que il nous eussent atendu à leur siège. » Adont dist messires Loeïs de Sansoire : « Connestables, je conseille que nous nos logons chi pour che jour et fachons logier nos gens au mieux qu'il pueent, à fait que il viennent. Et envoions à Lille par la rivière querre des nefs et des cloies : si ferons demain un pont sus ces biaux prés, et passerons oultre, puisque nous ne poons autrement faire. » Dont dist messires Josses de Haluin : « Sire, nous avons bien estet aviset, passet a deus jours, li sires de [Rambures] et jou, de tout cela faire ; mais il i a un grant empechement. Entre chi et Lille siet li ville de Menin sus celle rivière, par où il convient passer la navie, se elle voelt venir jusques à chi, et li Flamenc qui là sont, ont deffait leur pont et tellement croisiet de grans mairiens et d'estaques parmi les gistes dou pont, que imposible seroit de passer ne nef ne nacelle. » — « Je ne sai dont, dist li connestables, que nous puissons faire. Bon seroit de prendre le chemin de Aire et de Saint Omer, et de là passer le Lis, puisque nous ne poons avoir chi le passage apariliiet. »

Entrues que li connestables et li mareschal de France et de Bourgongne estoient au pas de Commines en celle abusion, ne il ne savoient lequel faire pour le milleur, soustilloient autre chevalier et escuier par biau fait d'armes et haute emprise à eux aventurer vaillaument et à passer celle rivière dou Lis, comment qu'il fust, et aler sus leur fort combatre les Flamens, pour conquerir la ville et le passage, sicom je vous recorderai, et presentement.

§ 316. En venant l'avant garde de Lille à Commignes, li sires de Saint Pi, qui congnissoit le païs, et aucun autre chevalier de Hainnau, de Flandres et d'Artois et ossi de France, sans le connestable et les mareschaux, avoient eu parlement ensamble et avoient dit : « Se nous aviens deus ou trois bacquès, se les fesissiens lanchier en celle rivière dou Lis au desous de Commines à le couverte, et eussons de une part de l'aighe et de l'autre estacques et mis cordes as estacques, selonc ce que la rivière n'est pas trop large, nous seriens tantos une grant quantité de gens mis oultre, et puis par derière nous venriens asaillir nos ennemis ; nous conqueriêmes sus eux le pas, et [si] ne fesissons passer fors que droites gens d'armes. » De quoi chilx consaulx avoit esté tenus, et avoit tant fait li sires de Sampi que sus un car il faisoit acariier de la ville de Lille [un] bacquet, les cordes et toute l'ordonnance avoecques li.

D'autre part, messires Herbaus de Belle Perce et messires Jehans de Roie, qui estoient compaignon en che voiage ensamble, en faissoient ossi un venir et acariier. Messires Henris de Mauni et messires Jehans

de Malatrait et messires Jehans Cauderons, bretons, qui avoient estet à ces devises, en querquoient ossi un, et tant fissent que il [l']eurent : il le fissent cargier sus un car et sieuir le route des autres. Li sires de Saimpi fu tous li premiers qui vint, atout son bacquet et l'ordenance des cordes et des estaques, sur la rivière : si desquerquèrent et estequèrent au lés devers eux un grant et gros planchon, et puis i aloiièrent la corde. Si passèrent troi varllet oultre, et misent le bacquet et la corde outre, et estequèrent encores de rechief un grant gros planchon oultre, et i atacquèrent l'autre coron de la corde, et puis ramenèrent li vallet le bacquet à leurs maistres.

Or estoit avenu que li connestables de France et li doi mareschal qui se tenoient au dehors dou pont à Commines, furent enfourmé de ceste besongne, enssi que il busioient comment il trouveroient passage. Si avoit dit li connestables à messire Loïs de Sansoire : « Mareschaux, alés veoir que c'est et quel cose il font, et se paine puet estre emploïe à passer, par celle manière que vous avés oï deviser, la rivière; et, se vous veés que che soit cose qui se taille à faire, si en mettés aucuns oultre. »

Dont entrues que cil chevalier qui là estoient, s'ordonnoient pour passer et que leurs bacquès estoit tous aprestés, vint là li mareschaux de France et grant route de chevaliers et escuiers en sa compaignie. On li fist voie, che fu raisons. Il s'aresta sus le rivage et regarda volentiers le convenant et le chavance de che bacquet. Adont dist li sires de Saimpi : « Sire, il vous plaist que nous passons? » — « Il me plaist bien, dist li mareschaux, mais vous vos mettés

en grant aventure, car, se li anemit qui sont à Commignes savoient [vo] convenant, il vous porteroient trop grant damage. » — « Sire, dist li sires de Sempi, qui ne s'aventure il n'a riens. Ou nom Dieu et de saint Jorge, nous passerons et nous ferons, anchois que il soit demain jours, sur nos ennemis bon exploit. »

Adont mist li sires de Sempi son pennon ou bacquet, et entra ens tous premiers; et i entrèrent ce que li bacquès pooit porter, c'estoient eux nuef, et tantos furent lanchiet par la corde que il rivoient à rive. Si isirent tout hors et missent leurs armeures hors et entrèrent à le couverte, afin que il ne fuissent apercheu, en un petit bosquetel d'un aunoi, et là se quatirent; et chil qui estoient au rivage par une corde que il tenoient, retraïssent le bacquet à eux. Secondement li contes de Conversant, sires d'Enghien, entra ens, et sa banière, et avoecq lui li sires de Vertain, messires Ustasses et son pennon, et Ferabras de Vertain, ses frères; eux nuef passèrent, et non plus; et puis à le tierche fois en passèrent encores. Evous les deus autres bacquès venus que on acarioit, de messire Herbaut de Belle Perche et de messire Jehan de Roie et ossi des Bretons, furent tantos par la manière dessus dite lanchiet en la rivière et ordonné enssi que li autre. Si passèrent cil chevalier et escuier; ne nuls ne passoit fors que droites gens d'armes, et passoient de si grant vollenté que mervelles estoit dou veoir, et i ot, tels fois fu, au passer si très grant presse de voloir passer l'un devant l'autre que, se li mareschaux de France n'i euist esté, qui i metoit ordonnance et atemprance de passer à trait, il en i eust eu des

[peris], car il eussent plus que de leur fais cargiés les bacquès.

§ 317. Nouvelles venoient tout à fait au connestable et aux signeurs qui à Commines estoient sus le pas à l'entrée dou pont, comment leurs gens passoient. Adont dist li connestables au signeur de Reus : « Allés veoir, je vous pri, à che passage que che voelt estre et se nos gens passent si ouniement que on nous dist. » Li sires de Reus ne fu onques si liés, quant il eut celle commission, et feri chevaux des esperons et s'en vint celle part, et toute sa route, où bien avoit soissante hommes d'armes. Quant il fu venus au passage où li compaignon estoient, et ja en i avoit passet plus de cent et cinquante, si mist tantos piet à tere et dist que il passeroit : li mareschaux de France ne li euist jamais veé.

Nouvelles vinrent au connestable que li sires de Reus, ses cousins, estoit passés. Si commencha li connestables un petit à busiier, et dist : « Faites arbalestriers traire avant et escarmuchier à ces Flamens qui sont oultre ce pont, pour eux ensongniier, par quoi il entendent à [nous] et non à nos gens, car, se il s'en donnoient garde, il leur couroient sus et romperoient le passage et ochiroient ceulx qui sont delà, et je aroie plus chier à estre mors que il en avenist enssi. » Adont vinrent arbalestrier et gens de piet avant, et si en i avoit aucuns qui jettoient des bonbardes portatives et qui traioient grans quariaux empenés de fier et les faissoient voller oultre le pont jusques à la ville de Commines. Là se commencha li escarmuche forte et rade, et monstroient chil de l'avant garde

que il passeroient, se il pooient; Flamenc, qui estoient pavesciet au lés devers eux, monstroient ossi visage et faissoient grant deffence. Enssi se continua celle journée qui fu par un lundi, lanchant, traiant et escarmuchant, et fu tantos tart, car li jour estoient mout court. Et toudis à ces bacquès passoient gens d'armes à pooir, et se metoient, à fait que il estoient oultre, en un aunoi, et là se quatissoient à le couverte et atendoient l'un l'autre.

Or regardés, tout consideret, en quel peril il se metoient et en quelle aventure; car, se cil qui estoient à Commines, s'en fuissent aperceu tempre, il en eussent eu à leur volenté la grignour partie et euissent conquis cordes et bacquès et tout mis à leur avantage; mais Dieus i fu pour eux, qui voloit consentir que li orgieus de Flandres fust abatus.

§ 318. Je tieng, et ossi doivent tenir toutes gens d'entendement, celle emprise de ces bacquès et le passage de ces gens d'armes à haute [vaillance] et honnerable emprisse, car chevalier et escuier, sus le tart che lundi, pour passer oultre avoecques leurs compaignons, s'embloient de l'avant garde; et passèrent li viscontes de Roem, li sires de Laval, li sires de le Berlière, li sires de [Conbor], messires Oliviers de Claiekin, li Barois des Bares, li sires de Collet, messires Renaulx de Touwars, sires de Poussances, messires Guillaumes de Lignach, messires Gautiers de Pasac, li sires de Tors, messires Loeïs de Gousant, messires Tristrans de la Gaille, li viscontes de Miaulx, li sires de Mailli; et tant que Bretons que Poitevins, Berruiers, François, Bourgignons, Flamens, Artisiens, Tiois et

Hainuiers, il se trouvèrent oultre, sus le lundi au tart, environ quatre cens hommes d'armes, toute fleur de gentillèce, ne onques vallès n'i passa.

Quant messires Loeïs de Sansoire veï que tant de bonnes gens estoient passet que sèse banières et trente pennons, si dist que il li tourneroit à grant blasme, se il ne passoit ossi. Si se mist en un bacquet, si chevalier et si escuier avoecques lui, et adont passèrent li sires de Hangiès, messires Percevaulx d'Ainneval et pluiseur aultre. Quant il se veïrent tout ensamble, si disent : « Il est heure que nous alons vers Commines veoir nos ennemis et savoir se nous porons anuit logier en la ville. » Adont restraindirent il leurs armeures, et missent leurs bachinès sus leurs testes et les lachièrent et bouclèrent enssi comme il appertenoit, et se missent sour les marès joindant la rivière ou pas, en l'ordonnance, banières et pennons ventelans devant eux, enssi que pour tantos combatre. Et estoit li sires de Sempi ou premier chief et li uns des principaux gouvrenères et conduissères, pour tant que il congnissoit le païs mieux que nuls des autres.

Enssi comme il venoient tout le pas et ossi seré que nulles gens par bonne ordonnance poroient faire, tout contreval ces prés, en aprochant la ville, Piètres dou Bos et sa bataille et ses Flamens, qui estoient tout rengiet amont, haut sour la cauchie, jettèrent leurs yeux aval ens es priés, et voient ces gens d'armes aprochier. Si furent mout esmervilliet, et demanda Piètres dou Bos : « Par quel diable de lieu sont venu ces gens et ont passet la rivière? » Là li respondirent cil qui dalés lui estoient : « Il faut

que il soient passet par bacquès hui toute jour; et si n'en avons riens sceu, car il n'i a pont ne passage aparilliet sus le Lis de chi à Courtrai. » — « Que ferons nous? dissent li aucun à Piètre; les irons nous combatre? » — « Nenil, dist Piètres, lessons les venir; demorons en no force et en no garde, il sont bas et nous sommes hault sus la cauchie : se il nous vienent asalir, nous avons grant avantage sus eux; et, se nous descendons ores sus eux pour combatre, nous nos fourferons trop grandement. Atendons tant que la nuit soit venue toute noire et toute obscure, et puis arons conseil comment nous nos chavirons : il ne sont pas tant de gens que il nous doient plenté durer à la bataille, et si savons toutes les refuites, et il n'en sèvent nulles. »

§ 319. Li consaulx Piètre dou Bos fu creus : onques chil Flamenc ne se bougièrent de leur pas, et se tinrent tout quoi au piet dou pont et tout contreval la cauchie, rengiet et ordonnet en bataille, et ne sonnoient mot et monstroient par samblant que il n'en faisoient compte; et cil qui estoient passet, venoient tout le pas parmi ces marès costiant la rivière et aprochant Commines. Li connestables de France, qui estoit d'autre part l'aige, jète ses ieux et voit ces gens d'armes, banières et pennons, en une belle petite bataille et voit comment il aprochoient Commines. Adont li commencha li sans tous à fremir de grant hideur que il ot, car il sentoit grant fuisson de Flamens par delà l'aige tous esragiés. Si dist par grant aïr : « Ha! Saint Ive! ha! Saint Jorge! ha! Nostre Dame! que voi je là? Je voi en partie toute la fleur

de nostre armée qui se sont mis en dur parti. Certes je voroie estre mors, quant je voi que il ont fait un si grant outrage! Ha! mesire Loeïs de Sansoire, je vous quidoie plus atempré et mieux amesuré que vous ne soiés! Comment avés vous ossé mettre oultre tant de nobles chevaliers et escuiers et si vaillans hommes d'armes comme il sont là, en tière [d'anemis], et espoir entre dis ou douse mille hommes qui sont orgilleux et tout aviset de leur fait et qui nullui ne prenderont à merchi, ne nous ne les poons, se il leur besongne, conforter? Ha! Roem! ha! Laval! ha! Reus! ha! Biaumanoir! Longeville! Hatefort! ha! Mauni! ha! Malatrait! ha! Touwars! ha! tels et tels! je vous plains, quant sans mon conseil vous vos estes mis en tel parti! Pourquoi sui je connestables de France? Car, se vous perdés, je en serai dou tout encoupés et demandés, et dira on que je vous arai envoiiet en telle follie! »

Li connestables de France, avant che que il euist veu que tant de vaillans gens d'armes fuissent passet, avoit deffendu au lés devers lui que nuls ne passat; mais quant il veï le convenant de ceulx qui estoient oultre, il dist tout hault : « Je abandonne le passage à tout homme qui passer voelt et poeut. » A ces mos s'avanchièrent chevalier et escuier pour trouver voie, art et engien de passer oultre au pont. Mais il fu tantos tous nuis : si leur convint par pure necessité laissier oevre de ouvrer au pont et de jetter huis et plances sus les gistes. Et li aucun i metoient leurs targes et leurs pavais, pour passer oultre et tant que li Flamenc qui estoient dedens Commines, s'en tenoient bien à cargiet et à ensongniiet, et ne

savoient au voir dire au quel entendre, car il veoient là desouls le pont ens es marès grant fuisson de bonnes gens d'armes qui se tenoient tout quoi, leurs lances toutes droites devant eux, et [si] veoient d'autre part que cil qui estoient oultre le pont en l'avant garde, escarmuchoient à eux et se metoient en paine pour le pont refaire.

§ 320. Ens ou parti que je vous di furent li François qui passèrent oultre as bacquès, che soir, et se tinrent tout quoi ens es marès et en le bourbe et ordure jusques as kievilles. Or regardés et considerés le paine qu'il eurent et le grant vaillance d'eux, quant à ces longues nuis d'ivier, un mois devant calandes ou environ, toute nuit anuitie en leurs armeures estans sous leur piés, les bachinès en leurs testes, il furent là sans boire et sans mengier. Certes je di que il leur doit estre tourné à grant vaillance, car, au voir dire, il ne se veoient que une puignie de gens ens ou regart des Flamens qui en Commines et au pas estoient. Si ne les osoient aler envaïr ne asaillir, et dissoient et avoient dit entre eux, et sur ce il s'estoient aresté par ordenance : « Tenons nous chi tout ensamble et atendons tant que il soit jours et que nous veons devant nous, et que chil Flamenc qui sont en leur fort, avalent pour nous asaillir, car voirement venront il sur nous, ne nullement il ne le lairoient. Et quant il venront, nous crierons tout de une vois cascun son cri ou le cri dou signeur à qui cascuns est, ja soi[t] ce cose que li signeur ne soient pas tout chi. Par celle voie et ce cri nous les esbahirons, et puis fer[r]ons en iaulx de grant volenté. Il

est bien en Dieu et en nous dou desconfire, car il sont mal armé, et nous avons nos glaves as fers lons et acerés de Bourdiaux et nos espées ossi. Ja haubregons, ne armeures que il portent, ne les poront tensser que nous ne passons tout oultre. »

Sus cel estat se tinrent enssi et sus ce confort cil qui estoient passet oultre, et se tenoient tout quoi sans dire mot. Et li connestables de France, qui [estoit] de autre part l'aigue au lés devers Lille, avoit en coer grant angoisse de eux, et se souhaidoit et toute sa poissance en la ville de Commines avoec eux. Là li dissoient li mareschal de Flandres, de Bourgongne et li chevalier qui dallés lui estoient, pour lui conforter : « Monsigneur, ne vous esbahissiés point d'eux; che sont à droite election toute vaillant gent d'armes, sage et avisé[e], et ne feront riens fors que par sens et par ordonnance. Il ne se combateront mès hui, et vous avés abandonné le passage. Demain, sitos que nous porons veoir l'aube dou jour, nous nos meterons en paine de passer au pont. Nous avons ja pourveu de ais et de bos plus que il ne nous besongne; si serons tantos oultre et les reconforterons, [se] leur besongne, ne ces mesceans gens n'aront point de durée contre nous. » Enssi estoit reconfortés li connestables de France des vaillans hommes qui estoient en sa compaignie.

§ 321. Piètres dou Bos, qui sentoit ces gens d'armes ens es marès joindant Commines, n'estoit point trop aseurés, car il ne savoit quelle la fin en seroit. Toutesfois, il sentoit dallés lui et en sa compaignie bien sis ou set mille hommes. Si leur avoit dit enssi et remons-

tré la nuit : « Ces gens d'armes, qui sont passé pour nous combatre, ne sont pas de fier ne d'achier; il ont hui tout le jour travilliet et estampet en ces marès : ne puet estre que sus le jour somme ne les abate. En cel estat nous venrons tout quoiement sus eulx et les asaurons; nous sommes gens assés pour eux enclore. Quant nous les arons desconfis, sachiés que nuls ne s'i osera jamais depuis enbatre. Or vous tenés tout quoi et [si] ne faites nulle noise; je vous segnefierai bien quant il sera heure de faire nostre emprisse. » Au pourpos de Piètre, il s'estoient tout tenu et aresté.

D'autre part, cil baron, chevalier et escuier qui se trouvoient en ces marès et asés priès de leurs ennemis, n'estoient pas à leur aise en tant que il estampoient en le bourbe et en l'ordure, li pluiseur jusques en mi le gambe; mais li grant desir et plaissance que il avoient dou conquerir le passage et honneur, car sans grant fait d'armes n'i pooient il venir, leur faissoit assés entr'oubliier leur travail et paine. Se che fust ossi bien en tamps d'esté comme c'estoit en tamps d'ivier, le vint et setime jour de novembre, il euissent tout tenu à revel; mais la tere estoit froide et orde et bruequeuse, et la nuis longue, et plouvoit à le fois sus leurs testes, mais li aigue couroit tout aval, car il avoient leurs bachinès mis et leurs carnes [avallés], et estoient tout en l'estat enssi que pour tantos combatre, ne il n'atendoient autre cose [fors] que on les venist asallir. Li grans soings que il avoient à cela, les rescaufoit assés et les faissoit entr'oubliier leurs paines. Là estoit li sires de Sempi qui trop loiaument s'aquita de estre gaite et escoutète des Flamens, car il [estoit] ou premier chief et aloit songneusement

tout en tapissant veoir et imaginer leur convenant, et puis retournoit à ses compaignons, et leur dissoit tout bas : « Or chi, chi; nostre ennemi se tiennent tout quoi. Espoir venront il sus le jour; cescuns soit tous pourveux et avisés de ce que il doit faire. » Et puis de rechief encores il s'en raloit pour aprendre de leur convenant, et retournoit et dissoit tout ce que il en ooit, sentoit et veoit. En celle paine, alant et venant, il fu jusques à l'eure que li Flamenc avoient entre eux dit et ordonné de venir, et [estoit] droit sus l'aube dou jour, et venoient tout seré et en un tas tout le petit pas sans sonner mot. Adont li sires de Sempi, qui estoit en agait, quant il en veï l'ordonnance, il perchut bien que c'estoit acertes. Si vint à ses compaignons, et leur dist : « Or avant, signeur, il n'i a que dou bien faire. Véles chi, il vienent, vous les arés tantos. Li laron viennent le petit pas, il nous quident sousprendre. Or monstrons que nous soions droites gens d'armes, car nous arons la bataille. »

A ces mos que li sires de Sempi [dist], veés vous chevaliers et escuiers de grant corage abaissier leurs glaves à lons fers de Bourdiaux et apoingnier de grant volenté, et eux mettre en si très bonne ordonnance que on ne poroit de gens d'armes mieux demander ne deviser.

§ 322. Ordonné avoient cil signeur et compaignon, qui le rivière par bacquès ce soir avoient passet, quant il se trouvèrent en ces marès, sicom je vous ai dit, et il veïrent que li Flamenc atendoient la nuit pour eux combatre, car au voir dire il ne se trouvoient pas tant que il les osaissent envaïr, et avoient dit :

« Quant il venront sur nous (il ne pueent savoir quel nombre de gens nous somes), cascuns escrie, quant il venra à l'asambler, l'ensengne de sen signeur desouls qui il est, ja soi[t] ce cose que li sires ne soit mies chi. Et li cris que nous ferons et la vois que nous entre eux esparderons, les esbahira tellement que il s'en deveront desconfire, avoec che que nous les requellerons aigrement as lanches et as espées. » Dont il en avint enssi; car, quant il aprochièrent pour combatre les François, chevaliers et escuiers commenchièrent à escriier haut pluiseurs cris et de pluiseurs vois, et tant que li connestables de France et cil de l'avant garde qui estoient encores à passer, l'entendirent bien, et disent : « Nos gens sont en armes, Dieux leur vaille! nous ne leur poons aidier hastéement. » Evous Piètre dou Bos tout devant et ces Flamens venus, qui furent requelliet de ces longhes glaves as fers trenchans et afillés de Bourdiaux, et les mailles de leurs cotes ne leur duroient non plus que toille doublée en trois doubles, mais les passoient tout oultre et les enfilloient parmi ventres, parmi poitrines et parmi testes. Et quant cil Flamenc sentirent ces fiers de Bourdiaux, dont il se veoient enpalés, il reculloient, et li François pas à pas avant passoient et conqueroient terre sus eulx, car il n'en i avoit nul si hardi qui ne resongnast les cops. Là fu Piètres dou Bos auques des premiers navrés et enpallés d'un fier de glave tout oultre l'espaulle et blechiés ou chief, et euist esté mors sans remède, se [ne fust] ses gens à force, ceux que il avoit ordonné pour son corps, jusques à trente fors gros varlès, qui le prissent entre leurs bras et le portèrent hors de la presse.

Li bourbe jus de la cauchie aval Commignes estoit si grande que toutes gens i entroient jusques en mi la jambe. Ces gens d'armes de France qui estoient uset et fait d'armes, vous commencent à reculer ces Flamens et à batre sans deport et à ochire. Là crioit on : « Sempi ! Laval ! Sansoire ! Enghien ! Antoing ! [Vertaing !] Sconnevort ! Saumes ! Haluin ! » et tous cris dont il i avoit là gens d'armes. Flamenc se commenchièrent à esbahir et à desconfire, quant il veïrent que ces gens d'armes les asalloient et requeroient si vaillaument et les poussoient de leurs glaves à ces lons fiers de Bourdiaux, qui les empaloient tout oultre. Si commenchièrent à reculer et à cheoir l'un sus l'autre, et gens d'armes passoient oultre ou parmi eux ou autour, et se boutoient toudis ens es plus drus et ne les espargnoient à ochire et à abatre non plus que chiens, et à bonne cause, car, se li Flamenc fuissent venu au dessus de eux, il euissent fait parellement.

§ 323. Quant cil Flamenc à Commines se veïrent enssi reculle[r] et asaillir vaillaument, et que ces gens d'armes avoient conquis la cauchie et le pont, si eurent avis que il bouteroient le feu en leur ville pour deus raisons : li une si estoit pour faire reculer les François, et li autre pour requellier leurs gens. Si fissent enssi comme il ordonnèrent, et boutèrent tantos le feu en pluiseurs maisons qui furent en l'eure esprisses ; mais tout ce tant que d'esbahir leurs ennemis ne leur vali noient, car François ossi aréement et vaillaument comme en devant les poursieuoient et combatoient et ochioient à mont en le bourbe et ens es maisons où il se retraioient. Adont se missent chil

Flamenc as camps et se avisèrent de euls requellier enssi qu'il fissent et mettre ensamble, et envoiièrent des leurs pour esmouvoir le païs à [Wervi], à Popringhe, à Berghes, à Roulers, à Miessines, à Warneston, à Menin et à toutes les villes là environ, pour rasambler les gens et venir au pas à Commines. Chil qui fuioient et cil qui ens es villages de environ Commines estoient, sonnoient les clocques à herle et monstroient bien que li païs avoit à faire. Si se esbahissoient li aucun, et li pluiseur entendoient à sauver le leur et à porter à Ippre et à Courtrai. Là se retraioient femmes et enfans, et laissoient leurs hostels et leurs maisons toutes plaines de meuble[s], de bestes et de grains; et li autre s'en venoient à effort tout le cours à Commines, pour aidier à recouvrer le pas où leurs gens se combatoient. Entrues que ces ordenances se portoient et que ces vaillans gens [se combatoient], qui par bacquès le rivière dou Lis passé avoient, li grosse route de l'avant garde dou connestable de Franche entendoient à passer oultre au pont, car li connestables avoit abandonné à passer qui passer pooit. Si i avoit grant presse, je vous di, pour passer devant, car nuls n'ensongniioit ne empecoit le passage. Si passèrent le pont de Commines à cel[e] ajournée li signeur en grant peril, car il metoient et couchoient targes ou pavais sus les gistes dou pont et aloient oultre, et cil, qui estoient oultre, se avisèrent de redefiier le pont, car il trouvèrent toutes les ais devers eux. Si les remissent et ragistèrent sus les gistes dou pont et sus les estacques; et avant tout ce, le nuit, on avoit fait acariier deus carées de cloies, qui grandement aidèrent à la besogne.

Tant fu fait, ouvré et carpenté briefment que li pons à Commines fu refais bons et fors ; et passèrent oultre à ce matin le mardi tout cil de l'avant garde, et à fait que il venoient, il se logoient en la ville.

Li contes de Flandres avoit entendu que cil de l'avant garde se combatoient au pas à Commines. Si envoia celle part sis mille hommes de piet pour aidier leurs gens, mais, quant il vinrent, tout estoit achievet, et li pons refais. Si les envoia li connestables au pas à Warneston, pour le pont refaire et pour passer che mardi le charroi plus aissiement.

§ 324. Nouvelles vinrent che mardi au matin au roi de France, qui estoit en l'abbeïe à Marquete, et à ses oncles, que li pas de Commines estoit conquis et li avant garde oultre. De ces nouvelles furent li rois et li signeur tout resjoï. Adont fu ordonné et dit que li rois passeroit. Si oï messe et li signeur, et burent un cop, et puis montèrent as chevaux, et prissent le chemin de Commines. Chil de l'avant garde qui estoient à Commignes, delivrèrent la ville de ces Flamens, et en i ot ochis, sus les rues que sus les camps, environ quatre mille, sans ceulx qui furent mort en cache et ens es moulins à vent et ens es moustiers où il se requelloient, car sitos que chil Breton furent oultre, il montèrent as chevaulx et se missent en cace, pour trouver ces Flamens et pour courir le païs qui estoit lors cras et riches. Li sires de Reus, li sires de Laval, li sires de Malatrait, li viscontes de le Berlière et li sires de Combor et leurs gens chevauchièrent tout devant et s'en vinrent à Wervi qui est une grosse ville. Si fu prise et arse, et ceulx qui dedens estoient,

mort ; là eurent li Breton grant pillage et grant pourfit. Ossi eurent li autre qui s'espardirent sus le païs, car il trouvoient les hostels tous plains de draps, de pennes, d'or et d'argent, ne nuls sus le fiance des fors pas sus la rivière dou Lis n'avoient point vuidiet le leur, ne menet ens es bonnes villes. Li pillart, Breton et Normant et Bourgegnon, qui premierement entrèrent en Flandres, le pas de Commines conquis, ne faisoient compte de draps entiers, de pennes ne de tels jeuiaulx, fors que de l'or et de l'argent que il trouvoient, mais cil qui vinrent depuis, ramonnèrent tout au net le païs, ne riens n'i laissièrent, car tout leur venoit bien à point.

§ 325. Vous savés que nouvelles sont tantos mout lonch seues. Che mardi au matin vinrent les nouvelles devant Audenarde à Phelipp[e] d'Artevelle, qui là estoit à siège, comment li François avoient passet à Commines la rivière dou Lis, le lundi, par bacquès, et comment il avoient conquis le pas, et avoient li Flamenc qui là estoient tant à Commines que sus le païs, perdu sis mille hommes ou plus, et tenoit on que Piètres dou Bos estoit mors. De ces nouvelles fu Philippes d'Artevelle tous esbahis, et se consilla au signeur de Harselles qui là estoit, quel cose il feroit. Li sire de Harselles li dist : « Phelippes, vous en irés à Gand et asamblerés che que de gens porés avoir parmi raison, la ville gardée, et les meterés hors, et retournerés chi, et à toute [vo] poissance vous en irés vers Courtrai. Quant li rois de France entendera que vous verrés efforciement contre lui, il s'avisera de venir trop avant sus le pa[ï]s. Avoec tout ce nous deveriens temprement

oïr nouvelles de nos gens qui sont en Engletière, et poroit estre que li rois d'Engletière ou si oncle passeront à tout poissance ou passent, et che nous venroit grandement à point. » — « Je m'esmervelle, dist Phelippes, de ce que il sejournent tant, quant li Englès sèvent bien que il aront entrée en che païs et il ne viennent, et à quoi il pensent et nos gens ossi. Nonobstant tout ce pour ce ne demor[r]a il mies que je ne voise à Gand querre l'arière ban, et venrai combatre le roi de France et les François, comment que il se prengne. Je sui enfourmés de piecha que li rois de France a bien vint mille hommes d'armes : che sont soissante mille testes armées. Je l'en meterai otant ensamble en bataille devant lui. Se Dieux donne par sa grace que je le puise desconfire avoec le bon droit que nous avons, je serai li plus honnerés sires dou monde; et, se je sui desconfis, ossi grant fortune avient bien à plus grant signeur que je ne soie. »

Enssi que Phelippes et li sires de Harselles se devissoient, evous autres gens qui venoient et qui avoient esté à le bataille de Commignes, liquel poursieuirent les parolles premières. Adont demanda Phelippes : « Et Piètres dou Bos, quel cose est il devenus? Est il ne mors ne pris? » Chil respondirent que nenil, mais il avoit esté mout fort navrés à la bataille, et estoit retrais vers Bruges.

A cel cop monta Phelippes à cheval et fist monter environ trente hommes des siens, et prist le chemin de Gand, et encores issi il hors dou chemin, pour veoir aucuns hommes mors de la garnisson d'Audenarde, qui estoient issu celle nuit pour escarmuchier l'ost : si en i ot des ratains jusque à douse que chil de l'ost

ochirent. Enssi que il arestoit là en eux regardant, il jette ses ieux et voit un hiraut qui venoit le chemin de Gand, liquels estoit au roi d'Engletière, et l'appelloit on le roi d'Irlande et Camdos en son nom.

De la venue le hiraut fu Phelippes tous resjoïs, pour ce que il venoit d'Engletière, et li demanda en dissant : « De nos gens savés vous nulles nouvelles? » — « Sire, [oïl], dist li hiraus : il retournent cinc de vos bourgois de Gand et uns chevaliers d'Engletière qui s'appelle messires Guillaume de Fierenton, liquel, par l'acord dou roi, de ses oncles et de tous leurs consaulx et dou generail païs d'Engletière, aportent unes lettres, selonc che que je sui enfourmés et que li chevaliers et eux me dissent à Douvres; et ces letres viennent à vous qui estes regars de Flandres et de tout le païs. Et quant vous arés seellé ce que les lettres contiennent, grans alliances qui i sont, et les bonnes villes de Flandres ossi, et li chevaliers et vos gens seront retourné en Engletière, vous serés grandement confortés dou roi et des Englois. » — « Et! dist Phelippes, vous me contés trop de devises : che sera trop tart. Alés, alés à nostres logeïs. » Adont le fist il mener as logeïs devers le signeur de Harselles, pour lui recorder des nouvelles; et il prist le chemin de Gand si fort pensieux, que on ne pooit de lui extraire riens ne nulle parolle.

§ 326. Nous parlerons dou roi de France et recorderons comment il persevera. Quant les nouvelles li furent venues que li pas à Commignes estoit delivrés des Flamens et li pons refais, il se departi de l'abeïe de Marquete où il estoit logiés, et chevaucha viers

Commignes à grant route, et toutes gens en ordenance, enssi comme il devoient aler. Si vint li rois che mardi à Commines, et se loga en la ville et si oncle, comme li bataille et li avant garde s'estoient deslogiet et allé oultre sus le mont d'Ippre et là logiet. Le merquedi au matin, li rois vint logier sus le mont d'Ippre, et là s'aresta, et toutes gens passoient et charroi tant à Commines comme à Warneston, car il i avoit grant peuple et grant frais de chevaulx. Che merquedi passa li arière garde dou roi le pont à Commines, où il avoit deus mille hommes d'armes et deus chens arbalestriers, desquels li contes d'Eu, li contes de Blois, li contes de Saint Pol, li contes de Harcourt, li sires de Castillon et li sires de Fère estoient gouvreneur et meneur. Et se logièrent chil signeur et leurs gens ce merquedi à Commines et là environ. Quant che vint de nuit que li signeur quidièrent reposer, qui estoient travilliet, on cria à l'arme, et quidièrent pour certain li signeur et leurs gens avoir la bataille et que Flamenc de le castellerie d'Ippre, de Casel et de Berghes fussent requeillet et les venissent la combatre. Adont s'armèrent li signeur et missent leurs bachinès et boutèrent leurs banières et leurs pennons hors de leurs hostels, et alumèrent falos et se traïssent tout sus les quarières, cascuns sires desoulx sa banière; et, ensi comme il venoient, il s'ordonnoient, et se metoient leurs gens desoulx leurs banières, enssi que il devoient estre et aler. Là furent en celle paine et en l'ordure et ou bruec priesque toute la nuit jusque en mi la jambe. Or regardés se li signeur l'avoient d'avantage, li contes de Blois et li autre, qui n'avoient pas apris à souffrir celle froidure

et celle malaise à telles nuis comme ou mois devant le Noël, qui sont si longes; mais souffrir pour leur honneur leur convenoit, car il quidoient estre combatu. Et tout ne fu riens, car chils haros estoit montés par varlès qui s'estoient entreprins ensamble. Toutesfois li signeur en eurent celle paine et le portèrent au plus bel qu'il peurent.

§ 327. Quant che vint le joeudi au matin, li arière garde se desloga de Commines, et chevauchièrent ordonnéement et en bon arroi devers leurs gens, liquel estoient tout logiet et aresté sus le mont d'Ippre, li avant garde, li bataille dou roi et tout; et là eurent li signeur conseil quel cose asavoir est que il feroient, ou se il iroient devant Ippre, ou devant Courtrai, ou devant Bruges. Et, entrues que il se tenoient là, li fourageur françois couroient le païs où il trouvoient tant de biens, de bestes et de toutes autres pourveances pour vivre que mervelles est à considerer, ne depuis que il furent oultre le pas à Commines, il n'eurent fautes de nuls vivres. Chil de la ville d'Ippre, qui sentoient le roi dallés eux et toute sa poissance, et les pas conquis, n'estoient mies bien asseur, et regardèrent entre eulx comment il se maintenroient. Si missent ensamble le consel de la ville. Li homme notable et riche, qui tousjours avoient esté de la plus saine partie, se il eussent osset monstrer, voloient que on envoiast devers le roi pour criier merchi et que on li envoiast les clefs de la ville. Li cappitaine, qui estoit de Gand et là establis de par Phelippe d'Artevelle, ne voloit nullement que on se rendesist, et dissoit : « Nostre ville est forte assés, et, si sommes

bien pourveu : nous atenderons le siège, se asegier on nous voelt. Entrues fera Phelippes, nos regars, son amas, et venra combatre le roi à grant poissance de gens, ne creés ja le contraire, et levera le siège. »

Li autre respondoient, qui point n'estoient aseuret de ceste aventure, et dissoient que il n'estoit pas en le poissance de Phelippe ne de tout le païs, de desconfire le roi de France, se il n'avoit les Englès avoec lui, dont il n'estoit nuls apparans, et que briefment pour le milleur bon estoit que on se rendesist au roi de France, et non à autrui. Tant montèrent parolles que rihote s'esmut, et furent li signeur maistre et li cappitaine ochis, qui s'appelloit Piètres Wanselare. Quant li Ippriien eurent fait che fait, il prissent deus Frères Preeceurs, et les envoiièrent devers le roi et ses oncles sus le mont d'Ippre, et remonstrèrent que li rois vosist entendre as tretiés amiables à ceux d'Ippre. Li rois fu consilliés que il leur donnoit jusques à douse et un abbet qui se boutoit en ces tretiés, qui estoit d'Ippre, sauf alant et sauf venant, pour savoir quel cose il voloient dire. Les Frères Meneurs retournés à Ippre, li douse bourgois, qui furent esleu par conseil de toute la ville et li abbes en leur compaignie, vinrent sus le mont d'Ippre et s'engenoullèrent devant le roi et representèrent la ville d'Ippre au roi à estre en son obeïssance à tousjours, mais sans nul moien ne reservacion. Li rois de France, parmi le bon conseil qu'il ot, comme cils qui contendoit [à] aquerir tout le païs par douceur ou par austeretė, ne volt mies là commenchier à monstrer son mautalent, mais les rechut doucement parmi un moiien que il i eut, que cil de Ippre paieroient au roi qua-

rante mille frans, pour aidier à paiier une partie des menus frais que il avoit fait à venir jusques à là.

A ce tretié ne furent onques chil de Ippre rebelle, mais furent tout joiant, quant il i peurent venir, et l'acordèrent liement.

Enssi furent pris à merchi chil de Ippre, et prièrent au roi et à ses oncles que il leur pleust à venir rafresquir en le ville d'Ippre, et que les bonnes gens en aroient grant joie. On leur acorda que voirement li rois iroit et prenderoit son chemin par là, pour aler et entrer en Flandres, auquel lés que il li plairoit. Sus cel estat retournèrent li Ippriien en leur ville et furent tout cil dou corps de la ville mout resjoï, quant il seurent que il estoient receu à paix et à merchi au roi de France. Si furent tantos par taille li quarante mille frans quelliet et paiiet au roi ou à ses commis, ainchois que il entrast en Ippre.

§ 328. Encores se tenoit li rois de France sus le mont d'Ippre, quant nouvelles li vinrent des Parisiiens que il s'estoient revelé en Paris et avoient eu conseil entre eux, sicom on disoit, là et lors, que pour aler abatre le biau castiel de Biauté, qui sciet au bos de Vincennes, et ossi le castiel dou Louvre et toutes les fortes maisons de environ Paris, afin que jamais il n'en peussent estre grevé, quant uns de leur route, qui quidoit trop bien dire, mais il parla trop mal sicom il apparut pour lui depuis, [dist] : « Biau signeur, astenés vous de ce faire tant que nous verons comment li afaires dou roi, nostre signeur, se portera en Flandres. Se chil de Gand viennent à leur entente, enssi que on espoire bien que il i venront, adont sera

il heure dou faire et tamps assés ; ne comme[n]çons pas cose dont nous nos puissons repentir. » Che fu Nicolas li Flamens qui dist ceste parolle, et par lequelle li afaires se cessa des Parisiiens à faire cel outrage ; mais il se tenoient en Paris pourveu de toutes armeures ossi bonnes et ossi rices comme che fuissent bien grant signeur, et se trouvoient armet de piet en cappe, comme droites gens d'armes, plus de vint mille et bien trente mille maillès, et faissoient ouvrer li Parisiien nuit et jour les hiaumiers, et acatoient les harnas de toutes pièces tout ce que on leur voloit vendre.

Or regardés la grant deablie que ce euist esté, se li rois de France euist esté desconfis en Flandres et la noble chevalerie qui estoit avoecques lui en che voiage. On puet bien croire et imaginer que toute gentillèce et noblèce euist esté morte et perdue en France et tant bien ens es autres païs ; ne li Jaquerie ne fu onques si grande ne si orible que elle euist esté, car parellement à Rains, à Caalons en Campaigne et sus la rivière de Marne, li villain se reveloient et manechoient ja les gentils [hommes] et dames et leurs enfans qui estoient demoret derière ; otretant bien à Orliiens, em Blois, à Roem, en Normendie et en Biauvesis. Et leur estoit li diables entrés en la teste pour tout ochire, se Dieux proprement n'i euist pouveu de remède, enssi que vous orés recorder ensieuant en l'istoire.

§ 329. Quant chil de la castelerie de Cassel, de Berghes, de Bourbourc, de Gravelines, de Furnes, de Dunquerque, de Popringhe, de Tourout, de Bailluel et de Miesines eurent entendu que cil de la ville d'Ippre

estoient tourné françois et avoient rendu leur ville et mis en l'obeïssanche dou roi de France, qui bellement les avoit pris à merchi, si furent tout effraé et reconforté ossi, quant il eurent bien imaginet leurs besongnes, car toutes ces villes, casteleriies, baillieutés et mairiies prisent leurs cappitaines, et les loiièrent bien et fort que il ne leur escapassent, lesquels Phelippes d'Artevelle avoit mis et semés ou païs, et les amenèrent, pour complaire au roi et lui apaisier envers eux, sur le mont d'Ippre, et li dissent, criant merchi et en genoulx : « Nobles rois, nous nous metons nos corps, nos biens et les villes où nous demorons, en vostre obeïssance; et, pour monstrer plus à plain le service et reconnoistre que vous estes nostres sires droituriers, veschi les cappitaines lesquels Phelippes d'Artevelle nous a bailliés, depuis que par force, et non autrement, il nous fist obeïr à lui; si en poés faire vostre plaisir, car il nous ont menet et gouvrenet à leur entente. » Li rois de France fu consilliés de prendre toutes ces gens des signouries dessus dites à merchi parmi un moiien que il i ot, c'est assavoir que ces casteleries et les tères et villes dessus nommées paieroient au roi pour ses menus frais soissante mille frans; et encore estoient reservé toute vivre, bestaille et autres coses que on trouveroit sus les camps, mais on les aseuroit de non estre ars ne pris. Tout ce leur souffi grandement, et remerchiièrent le roi et sen conseil, et furent mout liet, quant il veïrent que il pooient enssi escapper. Mais tout li cappitaine de Phelippe, qui furent là amenet, passèrent parmi estre decollé sus le mont d'Ippre.

De toutes ces coses, ces traitiés et ces apaisemens

on ne parloit en riens au conte de Flandres, ne il n'estoit noient appellés au conseil dou roi, ne nul homme de sa court. Se il en anoioit, je n'en puis mais, car tout le voiage il n'en ot autre cose; ne proprement ses gens, ne chil de sa route ne de sa bataille ne s'osoient desrengier ne desrouter de la bataille sus elle où il estoient mis par l'ordenance des maistres des arbalestriers, pour tant que il estoient flamenc, car il estoit ordonné et commandé de par le roi, et sur le vie, que nuls en l'ost ne parlast flamenc ne portast baston à virolle.

§ 330. Quant li rois de France et toute li hoos, avant garde et arrière garde, eurent logiet à leur plaisir sus le mont d'Ippre, et que on i ot tenu pluiseurs marchiés et vendu grant plenté de butin à ceulx de Lille, de Douai, d'Artois, de Tournai et à tous ceulx qui acater les voloient, et donnoient un dr[a]p de Wervi, de Miessines, de Popringhe et de Commignes pour un franc (on estoit là revesti à trop boin marquiet, et li aucun Breton et autres pillars, qui voloient plus gaagnier, s'acompaignoient ensamble et cargoient sur cars et sur chevaulx leurs dras bien enballés, nappes, toilles, quieutis, or, argent en plate et en vaisselle, se il le trouvoient, et puis l'envoioient en sauf lieu oultre le Lis ou par leurs varlès en France), adont vint li rois à Ippre et tout li signeur, et se logièrent en la ville, chil qui logier s'i peurent. Si se rafresquirent quatre ou cinc jours.

Chil de Bruges estoient bien enfourmet dou convenant dou roi, comment il estoit à sejour à Ippre, et que tous li païs en derière lui jusques à Gravelines se ren-

doit et estoit rendus à lui. Si ne savoient que faire, d'envoiier traitier devers le roi ou du laiier; toutesfois, tant que pour ce terme, il le laiièrent, et la cose princhipaux qui plus les enclina à ce faire de eulx nom rendre, che fu que il i avoit grant fuisson de gens d'armes de leur ville, bien set mille, avoec Phelippe au siège d'Audenarde; et ossi en la ville de Gand estoient en ostage des plus notables de Bruges plus de cinc chens, lesquels Phelippes d'Artevelle i avoit envoiés, quant il prist Bruges, à celle fin que il en fust mieux sires et maistres.

Oultre, Piètres dou Bos et Piètre le Witre estoient là, qui les reconfortoient et leur remonstroient en dissant : « Biau signeur, ne vous esbahissiés noient, se li rois de France [est] venus jusques à Ippre. Vous savés comment anchienement toute la poissance de France, envoiie dou biau roi Phelippe, vint jusques à Courtrai, et de nos ancisseurs il furent là tout mort et desconfi. Parellement sachiés ossi que il seront desconfit, car Phelippes d'Artevelle atout grant poissance ne laira nullement que il ne voist combatre le roi et sa poissance; et il puet trop bien estre, sus le bon droit que nous avons et la fortune qui est bonne pour ceux de Gand, que Phelippes desconfira le roi et ja piés n'en repassera la rivière, et sera sus heure tous chils païs conquis raquis, et ensi vous demor[r]és comme bon et loial gent en vostre tenure et en la grace de Phelippe et de nos gens de Gand.

§ 331. Ches parolles et autres samblables, que Piètres dou Bos et Pètres le Witre remonstrèrent pour ces jours à ceulx de Bruges, rafrenèrent gran-

dement les Brugiiens de non traitier devers le roi de France. Entrues que ces coses se demenoient ensi, arivèrent à Calais li bourgois de Gand et messires Guillaumes de Fierinton, englois, liquel estoient envoiiet de par le roi d'Engletière et tout le païs dechà le mer, pour remonstrer au païs de Flandres et seeller les aliances et convenences que li rois d'Engletière et li Englois voloient avoir as Flamens. Si leur vint ces nouvelles de messire Jehan d'Ewrues, cappitaine de Callais, qui leur dist : « Tant que pour le present, vous ne poés passer, car li rois de France est à Ippre, et tout li païs de chi [jusques] à là est tournés à lui. Temprement nous arons autres nouvelles, car on dist que Phelippes met ensamble son pooir, pour venir combatre le roi, et là vera on qui en ara le milleur. Se li Flamenc sont desconfit, vous n'avés que faire en Flandres ; se li rois de France piert, tout est nostre. » — « C'est verités, » che respondi li chevaliers englès.

Enssi se demorèrent à Calais li bourgois de Gand et messires Guillaume de Fierniton. Or parlerons de Phelippe d'Artevelle, comment il persevera.

Voirement estoit il en grant volenté de combatre le roi de France, et bien le monstra, car il s'en vint à Gand, et ordonna que tout homme portant armes, dont il se pooit aidier, la ville gardée, le sieuissent. Tout obeïrent, car il leur donnoit à entendre que, par la grace de Dieu, il desconfiroient les François, et seroient signeur chil de Gand et souverain de toutes autres nacions. Environ dis mille hommes pour l'arière ban e[n]mena Phelippes avoecques lui, et s'en vint devant Courtrai ; et ja avoit il envoiet à Bruges, au Dam, à Ardembourc et à l'Escluse, et tout sus la

marine et ens es Quatre Mestiers et en la castelerie de Granmont, de Tenremonde et d'Alos; et leva bien de ces gens là environ trente mille. Et se loga une nuit devant Audenarde, et à l'endemain il s'en parti et s'en vint vers Courtrai, et avoit en sa compaignie environ cinquante mille hommes.

§ 332. Nouvelles vinrent au roi de France et as signeurs de France, que Phelippes d'Artevelle aprochoit durement, et dissoit on que il amenoit en sa compaignie bien soissante mille hommes. Adont se departi li avant garde d'Ippre, li connestables de France et li mareschal, et s'en vinrent logier à lieue et demie grande hors de Ippre, entre Roulers et Rosebecque; et puis à l'endemain, li rois et tout li signeur s'en vinrent là logier, avant garde et arrière garde et tout. Si vous di que sus les camps li signeur pour ce tamps i eurent mout de paine, car il estoit au cuer d'ivier à l'entrée de decembre, et plouvoit toudis; et se dormoient li signeur toutes les nuis et tous armés sus les camps, car tous les jours et toutes les heures il atendoient la bataille. Et disoit on communement en l'ost : « Il venront demain; » et che savoit on par les fourageurs, qui couroient as fourages sus le pais, qui raportoient ces nouvelles. Si estoit li rois logiés tout en milieu de ses gens, et de ce que Phelippes d'Artevelle et li Flamenc detrioient tant, estoient li signeur de France tout courouchiet, car, pour le dur tamps que il faissoit, il vosissent bien estre plus tos delivré et combatu. Vous devés savoir que avoec le roi de France estoit toute fleur de vaillance et de chevalerie. Si estoient Phelippes et li Fla-

menc mout outrequidiet, quant il s'abatissoient dou combatre, car, se il se fuissent tenu en leur siège devant Audenarde et aucunement fortefiiet, avoec ce que il faissoit plouvieux et fresc et bruecqueus en Flandres, on ne les fust là jamais alé querre; et, se on les i euist quis, on ne les peuist avoir eus pour combatre, fors à trop grant meschief et peril. Mais Phelippes se glorefioit si en la belle fortune et victore que il ot devant Bruges, que il li sambloit bien que nuls ne li poroit fourfaire, et esperoit bien à estre sires de tout le monde. Autre imaginacion n'avoit il, ne riens il ne doubtoit le roi de France ne sa poissance, car, se il l'euist doubté, il n'euist pas fait ce qu'il fist, sicom vous orés recorder ensieuant.

§ 333. Che merquedi au soir, dont la bataille fu à l'endemain, s'en vint Phelippes d'Artevelle et sa poissance logier en une place asés forte, entre un fosset et un bosquetel et fortes haies, que on ne pooit venir aisse tant c'à eulx, et fu entre le Mont d'Or et la ville de Rosebecque, où li rois estoit logiés. Che soir, Phelippes donna à soupper en son logeïs toutes les cappitaines, grandement et larghement, car il avoit bien de quoi : fuisson de pourveances les sieuoient. Quant che vint après soupper, il les mist en parolle et leur dist : « Biau signeur, vous estes en che parti et en ceste ordonnance d'armes mi compaignon. J'espoire bien que demain nous arons besongne, car li rois de France, qui a grant desir de nous trouver et combatre, est logiés à Rosebecque. Si vous pri que vous tenés tout vostre loiauté, et ne vous esbahissiés de cose que vous veés, c'est sour nostre bon droit

que nous nos combaterons, pour garder les juridicions de Flandres et nous tenir en droit. Amonnestés vos gens de bien faire, et les ordonnés sagement et tellement que on die que, par nostre bon arroi et ordonnance, nous arons eu la victoire; et la journée pour nous eue demain, à la grace de Dieu, nous ne trouverons jamais signeur qui nous combate ne qui se osse mettre contre nous as camps; et nous sera li honneurs cent fois plus grande que ce que nous euissons le confort des Englès, car, se il estoient en nostre compaignie, il en aroient la renommée, et non nous. Avoec le roi de France est toute la fleur de son roiaulme, ne il n'a nullui laissiet derière; et dites à vos gens que on tue tout, sans nullui prendre à merchi. Par enssi demor[r]ons nous en paix, car je voel et commande sus la teste, que nuls ne prende prisonnier, se ce n'est le roi. Mais le roi voel je deporter, car c'est uns enffes; on li doit pardonner, il ne scet que il fait, il va ainsi que on le maine : nous l'enmenrons à Gand aprendre flamenc; mais dus, contes et tous autres hommes d'armes, ochiiés tout. Les communautés de France ne nous en saront ja pieur gret, car il voroient, de che sui je tous fils, que jamais piés n'en retournast en France, et ossi ne fera il. »

Ces cappitaines, qui estoient là à colacion, après soupper, avoecques Philippe en son logeïs, de pluiseurs villes de Flandres et dou Franc de Bruges, s'acordoient tout à ceste oppinion et le tinrent à bonne, et respondirent à Phelippe, et li dissent : « Sire, vous dites bien, et enssi sera fait. » Lors prissent il congiet à Phelippe, et retournèrent cascuns en son logeïs entre leurs gens, et leur recor-

dèrent et les endittèrent de tout che que vous avés oï.

Enssi se passa la nuis en l'ost Phelippe d'Artevelle; mais, environ mienuit, sicom je fui adont enfourmés, il avint en leur ost une mervilleuse cose, ne je n'ai point oï recorder la parelle.

§ 334. Quant chil Flamenc furent aserissiet, et que cascuns se tenoit en son logeïs (et toutesfois il faissoient bon gait, car il sentoient leurs ennemis à mains d'une lieue d'eux), il me fu dit que Phelippes d'Artevelle avoit à amie une damoiselle de Gand, laquelle en che voiage estoit venue avoecques lui. Et entrues que Phelippes dormoit sus une queute pointe, dalés le feu de carbon, en son pavillon, ceste femme, environ heure de mienuit, issi hors dou pavillon, pour veoir le chiel et le tamps et quelle heure il estoit, car elle ne pooit dormir. Si regarda au lés devers Rosebecque, et voit en pluiseurs lieux en l'air dou chiel fumières et estincelles de feu voller; et che estoit des feux que li François faissoient desouls haies et desoulx buissons, ensi comme il estoient logiet. Celle femme escoute et entent, che li fu vis, grant friente et grant noisse entre leur ost et l'ost des François, et criier Monjoie et plusieurs autres cris; et li sambloit que ce estoit sus le Mont d'Or entre eux et Rosebecque. De celle cose elle fu toute eshidée, et se retraïst ens ou pavillon Phelippe, et l'esvilla soudainement et li dist : « Sire, levés vous tos et vous armés, car je ai oï trop grant noise sus le Mont d'Or, et croi que che sont li François qui vous viègnent asallir. » Phelippes, à ces parolles, se leva mout tos et afubla une gonne, et prist une hache, et issi hors de son pavillon, pour

veoir et mettre en voir che que la damoiselle dissoit.

En telle manière, comme elle l'avoit oï, Phelippes l'oï, et lui sambloit que il i euist un grant tournoiement. Tantos il se retraïst en son pavillon, et fist faire friente et sonner sa trompète de resvellement. Sitos que li sons de le trompète Phelippe s'espandi ens es logeïs, on le recongneut; tout se levèrent et armèrent. Chil dou gait, qui estoient au devant de l'ost, envoiioient de leurs compaignons devers Phelippe, pour savoir quel cose il leur falloit, quant il s'armoient; il trouvèrent, chil qui envoiiet i furent, et raportèrent que Phelippes les avoit mout blastengiet de ce que il avoient oï noisse et friente devers les ennemis et si s'estoient tenu tout quoi : « Ha! ce dissent cil, alés; [si] dites à Phelippe que voirement avons nous bien oï noise sus le Mont d'Or, et avons envoiiet à savoir que ce pooit estre, mais chil qui i sont alé ont raporté que ce n'est riens et que nulle cose il n'ont veu; et pour che que nous ne veïsmes de certain nul apparant d'esmouvement, ne voliens pas resvillier l'ost, que nous n'en fuissiens blasmés. » Ces parolles de par ceulx dou gait furent raportées à Phelippe. Il se apaisa sur ce, mais en corage il s'esmervilla grandement que che pooit estre. Or dient li aucun que che estoient li diable d'infier, qui là jeuoient et tournioient où la bataille devoit estre, pour la grant proie que il atendoient.

§ 335. Onques depuis che resvellement de l'ost, Phelippes ne li Flamenc ne furent aseuret, et se doubtèrent toudis que il ne fuissent trahi et souspris. Si s'armèrent bien et bel de tout che que il avoient, par grant loisir, et fissent grans feux en leurs logis et se

desjunèrent tout à leur aise, car il avoient vins et viandes assés. Environ une heure devant le jour, dist Phelippes : « Che seroit bon que nous nos traïssisons tout sus les camps et que nous ordenissièmes nos gens, par quoi sus le jour, se li François viennent pour nous assaillir, nous ne soions pas desgarni, mais pourveu d'ordonnance et avissé que nous deverons faire. » Tout s'acordèrent à sa parolle, et se departirent de leurs logis, et s'en vinrent en une bruière au dehors d'un bosquetel, et avoient au devant d'eux un fosset largue assés et nouvellement relevet, et par derrière eux grant fuisson de ronsis, de genestres et de menut bois. Et là en che fort lieu s'ordonnèrent et se missent tout en une grosse bataille, drue et espesse ; et se trouvoient par rappors de connestables environ cinquante mille tout à elecion, li plus fort, li plus appert et li plus outrageux et qui le mains acontoient à leurs vies, de Flandres, et avoient environ soissante archiers englès, qui s'estoient emblé de leurs gages de Calais, pour venir prendre grigneur pourfit à Phelippe, et avoient laissiet en leur logis che de harnas que il avoient, malles, lis et toutes autres ordonnances, hors mis leurs armeures, chevaux, charroi et sommiers, femmes et varlès. Mais Phelippes d'Artevelle avoit son page monté sus un biau coursier dalés lui, qui valoit encores pour un signeur cinc chens florins, et ne le faissoit pas venir avoecques lui pour cose que il se vosist embler ne defuir des autres, fors que pour estat et par grandeur et pour monter sus, se cache sus les François se faissoit, pour commander et dire à ses gens : « Tués tout ! tués tout ! » En celle instance le faissoit Phelippes aler dallés lui.

De la ville de Gand avoit Phelippes en sa compaignie environ noef mille hommes tous armés, lesquels il tenoit d'encoste lui, car il i avoit grigneur fiance que il n'euist ens es autres; et se tenoient chil de Gand et Phelippes et leurs banières tout devant, et cil de le castelerie d'Alos et de Grammont; après, chil de la castelerie de Courtrai, et puis, cil de Bruges, dou Dam et de l'Escluse, et cil dou Franc de Bruges. Et estoient armés la grignour partie de maillès, de huvettes, de capiaux de fier, d'auquetons et de gans de balaine, et portoit cascuns un planchon à picot de fier et à virolle, et avoient par villes et par casteleries parures senlables pour recongnoistre l'un l'autre; une compaignie, cotes faissies de gaune et de bleu; li autres, à une bende de noir sus une cote rouge; li autres, cheveronnet de blanc sus une cote bleue; li autres, paletet de vert et de bleu; li autres, ondet de blanc et de rouge; li autres, nuet de vert et de gaune; li autres, losengiet de bleu et de rouge; li autres, une faisse esquiequetée de blanc et de noir; li autres, esquartelet de blanc et de rouge; li autres, tout b[l]eu à un quartier rouge; li autres, coppet de rouge desus et de blanc desous. Et avoient cascune banières de leurs mestiers et grandes coutilles à leurs costés parmi leurs chaintures, et se taissoient en cel estat tout quoi, atendant le jour qui vint tantos.

Or vous dirai de l'ordenanche des François, otant bien comme jou ai recordé des Flamens.

§ 336. Bien savoient li rois de France et li signeur qui dalés lui estoient et qui sus les camps se tenoient, que li Flamenc aprochoient et que che ne se pooit

passer que bataille n'i eust, car nuls ne traitoit de la paix, et toutes les parties en avoient grant devocion. Si fu nonchié et criié le merquedi au matin parmi la ville d'Ippre que toutes manières de gens d'armes se traïssissent sour les camps dalés le roi et se mesissent en l'ordenance, enssi comme il savoient que il devoient aller et estre. Tout obeïrent à che ban fait de par le roi, le connestable et les mareschaus, che fu raisons, et ne demora nuls hommes d'armes ne gros vallès en Ippre, que tout ne venissent sus les camps, fors varlès qui gardoient les chevaux et que il avoient ramenés en Ippre, quant leur maistre estoient descendu. Mais toutesfois chil de l'avant garde en avoient grant fuisson avoec eux, pour les aventures de cachier et pour descouvrir les batailles : à ceux là besongnoit il plus que as autres. Enssi se tinrent li François che merquedi sus les camps, assés priès de Rosebecque, et entendoient li signeur à leurs besongnes et à leurs ordonnances.

Quant che vint au soir, li rois donna à souper ses trois oncles, le connestable de France, le signeur de Couchi et aucuns autres grans signeurs estraingniers de Braibant, de Hainnau, de Hollandes [et de Zellandes], d'Alemaigne et de Savoie, qui l'estoient venu servir; et les remerch[i]a grandement (ossi fissent si oncle) dou bon service que il li faissoient et monstroient à faire. Et fist che soir le gait pour le bataille dou roi li contes de Flandres, et avoit en sa route bien sis cens lanches et douse cens hommes d'autres gens. Che merquedi au soir, apriès ce soupper que je vous di et que tout li signeur que li rois avoit donné à soupper, furent retrait, li connestables de France demora, et darrai-

nement au prendre congiet, pour parler au roi et à ses oncles de leurs besongnes. Ordonné estoit dou conseil dou roi che que je vous dirai : que li connestables, messires Oliviers de Cliçon, se desmeteroit pour l'endemain, le joedi, car on esperoit bien que on aroit bataille, de l'office de la connestablie, et le seroit pour che jour seullement li sires de Couchi en son lieu, et ils demor[r]oit dalés le roi. Et avint que, quant li connestables prist congiet au roi, li rois li dist moult doucement, sicom il estoit endités dou dire : « Connestables, nous volons que vous nous rendés vostre office pour le jour de demain, car nous i avons autrui ordonné, et volons que vous demorés dalés nous. » De ces parolles qui furent toutes nouvelles au connestable, fu il grandement esmervilliés; si respondi et dist : « Très chiers sires, je sai bien que je ne puis avoir plus haute honneur que de aidier à garder vostre personne, mès, chiers sires, il venroit à grant contraire et desplaissance mes compaignons et ceulx de l'avant garde, se il ne m'avoient en leur compaignie, et plus i poriiés perdre que gaagnier. Je ne di mies que je soie si vaillans que par moi se puist achiever ceste besongne, mais je di, chiers sires, salve le corection de vostre noble conseil, que, depuis quinse jours en chà, je n'ai à autre cose entendu fors à parfurnir, à l'onneur de vous et de vos gens, mon office, et ai endítté les uns et les autres comment il se deveront maintenir; et, se demain que nous nos combaterons par la grace de Dieu, il ne me voient et je les defaloie d'ordenance et de conseil, qui sui usés et fais en tels coses, il en seroient esbahi, et en recheveroie blasme, et poroient dire li aucun que je me seroie disi-

mulés et que couvertement je aroie tout ce fait et avisset, pour fuir les premiers horions. Si vous pri, très chiers sires, que vous ne voelliés noient brisier ce qui est fait et aresté pour le milleur, et je vous di que vous i arés pourfit. »

Li rois ne sceut que dire sus ceste parolle : ossi ne fissent chil qui dalés li estoient et qui entendu l'avoient, fors tant que li rois dist mout sagement : « Connestables, je ne di pas que on vous ait en riens desveu que en tous cas vous ne vous soiiés grandement acquités, et ferés encores, c'est nostre entente ; mais monsigneur mon père vous amoit sur tous autres et se confioit en vous, et, pour l'amour que il i avoit et la grant confidensse, je vous voloie avoir dalés moi à ce besoing et en ma compaignie. » — « Très chiers sires, dist li connestables, vous estes si bien acompaigniés et de si vaillans gens, et tout a estet fait par si grant deliberacion de conseil, que on n'i poroit riens amender, et che vous doit bien et à vostre noble conseil souffire. Si vous prie pour Dieu, laissiés moi convenir en mon office, et vous arés demain, par la grace de Dieu, en vo jovene avenement, si belle journée et aventure que tout vostre ami en seront resjoï et vostre ennemi courouchiet. »

A ces parolles ne respondi riens li rois, fors tant que il dist : « Connestables, et je le voel ; et faites, ou nom de Dieu et de saint Denis, vostre office, je ne vous en quier plus à parler, car vous i veés plus cler que je ne face, ne tout cil qui ont mis avant ces parolles ; soiés demain à ma messe. » — « Sire, dist li connestables, volentiers. » Atant prist il congiet dou roi, qui li donna liement. Si s'en retourna en son logis, avoecq ses gens.

§ 337. Quant che vint le joeudi au matin, toutes gens d'armes s'aparillièrent et ordonnèrent, tant en l'avant garde comme en l'arière garde, que ossi en la bataille dou roi, et s'armèrent de toutes pièces, hors mis des bachinès, enssi que pour entrer en bataille; car bien savoient li signeur que point dou jour n'isteroient sans estre combatu, pour les apparans que leur fourageur, le merquedi, leur avoient rapporté des Flamens que il avoient veus, qui les aprochoient et qui le bataille demandoient. Li rois de France oï à che matin messe, et ossi fissent pluiseur signeur, qui tout se missent en priière et en devocion envers Dieu, que ils les vosist jeter dou jour à honneur. Celle matinée leva une bruine très grande et très espesse et si continuelle que à paines veoit on un arpent lonch, dont li signeur estoient courouchié, mais amender ne le pooient. Après la messe dou roi, où li connestables et pluiseur haut signeur furent pour parler ensamble et avoir avis quel cose on feroit, ordonné fu que messires Oliviers de Cliçon, connestables de France, messires Jehans de Viane, amiraulx de France, et messires Guillaumes de Poitiers, bastars de Lengres, chil troi vaillant chevalier et usé d'armes, iroient pour descouvrir et aviser de priès les Flamens, et en raporteroient au roi et à ses oncles la verité; et entrues li sires de Couchi, li sires de Labreth et messires Hues de Chaalon entenderoient à ordonner les batailles.

Dont se departirent dou roi li troi dessus nommet, montés sus fleurs de coursiers, et chevauchièrent sus frain à cel endroit où il penssoient que il les trouveroient, et la nuit logiet il estoient.

Vous devés savoir que le joedi au matin, quant

ceste forte bruine fu levée, li Flamenc qui estoient trait, dès devant le jour, en che fort lieu, sicom chi dessus est dit, et il se furent là tenu jusques environ vuit heures, et il veïrent que il n'ooient nulles nouvelles des François, et il se trouvèrent une si grosse bataille ensamble, orgieux et oultrequidance les resvilla; et commenchièrent les capitaines à parler l'un à l'autre, et pluiseurs de eulx ossi, en dissant : « Quel cose faisons nous chi, estans sus nos piés et nous refroidant? Que n'alons nous de bon corage, puisque nous en avons la volenté, requerre nos ennemis et combatre? Nous sejournons chi pour noient; jamais li François ne nous venroient chi querre. Alons à tout le mains jusques sur le Mont d'Or, et prendons l'avantage de la montaigne. » Ches parolles mulletepliièrent tant que tout s'acordèrent à passer oultre et venir jusques sus le Mont d'Or, qui estoit entre eux et les François. Adont pour eschieuer le fosset qui estoit pardevant eux, tournèrent il autour dou bosquetiel, et prissent l'avantage des camps.

A ce que il se traïssent ensi sus les plains et au tourner che bosquetiel, li troi chevalier dessus nommet vinrent si à point que tout et par grant loisir les avisèrent, et chevauchièrent les plains en costiant leur bataille, qui se remist tout ensamble, à mains de une traitie d'arck prièes de eux. Et quant il l'eurent passet une fois au senestre et il furent oultre, il reprissent le [destre] : enssi veïrent il et avisèrent le lonc de leur bataille et l'espès. Bien les veïrent li Flamenc, mais il n'en fissent compte, ne onques ne s'en desroutèrent; et ossi li troi chevalier estoient si bien monté et si usé de faire ce mestier que il n'en avoient

garde. Là dist Phelippes d'Artevelle as cappitaines de son costé : « Tout quoi! tout quoi! mettons nous meshui en ordenance et en arroi pour combatre, car nostre ennemi sont priès de chi, j'en ai bien veu les apparans. Chil troi chevauceur qui passent et rappassent, nous avissent et ont avissés. » Lors s'arestèrent tout li Flamenc, enssi comme il devoient venir sus le Mont d'Or, et se missent tout en une bataille forte et espesse, et dist Phelippes tout hault : « Signeur, quant che venra à l'asambler, souviengne vous comment nostre ennemi furent tos desconfi et ouvert à le bataille de Bruges, par nous tenir drut et fort ensamble que on ne nous puist ouvrir. Et cascuns porte son baston tout droit devant lui, et vous entrelachiés de vos bras, par quoi on ne puist entrer en vous, et alés toudis le bon pas et par loisir devant vous, sans tourner à destre ne à senestre, et faites tout d'un fait et d'un chemin, à l'asambler, jeter nos bombardes et nos canons et traire nos arbalestriers; enssi s'esbahiront nostre ennemi. »

§ 338. Quant Phelippes d'Artevelle ot endittè enssi ses gens et mis en ordenance et en arroi de bataille, et monstré comment il se maintenroient, il se mist sus une des elles, et ses gens, là où il avoit la grignour fiance, dalés lui, et dist à son page, qui estoit sus son coursier : « Va; [si] m'atench à ce buisson hors dou tret. Et quant tu veras ja le desconfiture et la cache sus les François, si m'amaine mon cheval et crie mon cri : on te fera voie; et vieng à moi, car je voel estre ou premier chief de la cache. » Li pages à ces parolles se parti de Phelippe, et fist tout ce que ses

maistres li ot dit. Encores mist Phelippe[s] sus elle d'encoste lui environ quarante archiers d'Engletière, que ils tenoit as gages et ens esquels il avoit mout grant fiance. Or regardés se chils Phelippes ordonnoit bien ses besongnes. Il m'est avis, et ossi est il à pluiseurs qui se connoissent en armes, que oïl, fors tant que il se fourfist de une seulle cose. Je le vous dirai, che fu quant il se parti dou fort et de la place où au matin il s'estoient trait, car jamais on ne les euist là alé combatre, pour tant que on ne les euist point eu sans trop grant damage, mais il voloient monstrer que c'estoient gens de fait et de grant volenté, et qui petit amiroient leurs ennemis.

§ 339. Or revinrent chil troi chevalier et vaillant homme dessus nommet devers le roi de France et les batailles, qui ja estoient touttes misses en pas, en arroi et en ordonance, enssi comme il devoient aler, car il i avoit tant de vaillans et sages hommes et bien usé d'armes en l'avant garde, en la bataille dou roi et en l'arière garde, que tout savoient quel cose il devoient faire, car là estoit la fleur de la bonne chevalerie dou monde. On leur fist voie : li sires de Clichon parla premiers, en enclinant le roi desus son cheval et en ostant jus de son chief un cappelet de bévenes que il portoit, et dist : « Sires, rejoïssiés vous; ces gens sont nostres, nos gros vallès les combateront bien. » — « Connestables, dist li rois, Dieux vous en oe! Or, alons dont avant, en l'onneur de Dieu et de monsigneur saint Denis! »

Là estoient li vuit chevalier dessus nommet pour le corps dou roi garder, mis en bonne ordonnance. Là

fist li rois pluiseurs chevaliers nouviaux; ossi fissent tout li signeur en leurs batailles. Là i ot bouté hors et levé pluiseurs banières; là fu ordonné que, quant che venroit à l'asambler, que on meteroit la bataille dou roi et l'oriflamble de France ou front premiers, et li avant garde passeroit tout oultre sus elle, et li arière garde ossi sus l'autre elle, et asambleroient as Flamens en poussant de leurs lances ossi tos li un comme li autre, et encloroient en estraindant ces Flamens, qui venoient ossi joint et ossi seret que nulle cose pooit estre. Par telle ordenance aroient il grandement l'avantage sus eulx.

De tout ce faire fu li arrière garde segnefiie, dont li contes d'Eu, li contes de Blois, li contes de Saint Pol, li contes de Harcourt, li sires de Castillon, li sires de Fère estoient chief. Et là leva che jour dalés le conte de Blois li jones sires de Havrech banière, et fist li contes chevaliers messire Thomas de Distre et messire Jaqueme de Havrech, bastart. Il i ot fait che jour, par le recort et rapport des hiraux, quatre cens et soissante et set chevaliers.

Adont se departirent dou roi, quant il eurent fait leur raport, li sires de Cliçon, messires Jehans de Viane et messires Guillaumes de Lengres, et s'en vinrent en l'avant garde, car il en estoient. Assés tost apriès fu desvolepée l'oriflamble, laquelle messires Piètres de Villers portoit. Et voellent pluisseurs gens dire, sicom on treuve anchienement escript, que on ne le veï onques desploiier sus crestiiens fors que là, et en fu grant question des signeurs sur ce voiage, se on le desploieroit ou non. Toutesfois finablement, pluiseurs raisons considerées, il fu determinet dou

desploiier, pour la cause de ce que li Flamenc tenoient celle oppinion contraire dou pappe Clement et se nommoient en creance Urbanistre; dont li François dissoient que il estoient incredulle et hors de foi : che fu la princhipaux cose pour quoi elle fu aportée en Flandres et desvolepée. Ceste oriflamble est une mout disgne banière et enseigne, et fu envoiie dou chiel par grant mistère, et est à manière d'un confanon, et est grans confors pour le jour à ceulx qui le voient. Encores monstra elle là de ses vertus, car toute la matinée il avoit fait si grant bruine et si espesse, que à paines pooit on veoir l'un l'autre; mais, sitretos que li chevaliers le desvolepa qui le portoit, et qui leva l'anste contremont, celle bruine à une fois cheï et se desrompi, et fu li chieux ossi purs, ossi clers, et li airs ossi nès que on l'avoit point veu en devant en toute l'anée. Dont li signeur de France furent mout resjoï, quant il veïrent che biau jour venu et ce soleil luire, et que il peurent veïr au lonc, autour d'eux, devant et derière; et s'en tinrent mout à reconforté et à bonne cause. Là estoit che grans biautés dou veoir ces clers bachinès, ces belles armeures, ces fers de lances clers et aparilliés, ces banières, ces pennons et ces armoieries. Et se taissoient tout quoi, ne nuls ne sonnoit mot, mais regardoient chil qui devant estoient, le grosse bataille des Flamens tout en une, qui aprochoit durement, et venoient le bon pas tout seret et leurs planchons tous drois levés contremont, et sambloit des hantes que che fust un bos, tant en i avoit grant fuisson.

§ 340. Je fui adont enfourmés dou signeur de Scon-

nevort, et me dist que il veï, et ossi fissent pluiseur, quant li oriflamble fu desploiie et li bruine cheï, un blanc coulon voler et faire pluiseurs vols par desus le bataille dou roi; et, quant il eut assés volé et que on se deubt combatre et asambler as ennemis, il s'ala aseoir sur l'une des banières dou roi, dont on tint che à grant senefiance de bien. Or aprochièrent li Flamenc et commenchièrent à traire et à jetter de bombardes et de canons gros cariaux enpenés d'arain. Enssi se commencha li bataille, et en ot li rois de France et ses gens le premier encontre, qui leur fu mout durs, car cil Flamenc, qui descendoient orgilleusement et de grant volenté, venoient roit et dur, et boutoient, en venant, de l'espaulle et de le poitrine, enssi comme sengler tout foursené, et estoient si fort entrelachié ensamble que on ne les pooit ouvrir ne desrompre.

Là furent dou costé des François, et par le trait des bonbardes et des canons, premièrement mors li sires de Wavrin, banerès, Morelès de Haluin et Jakes d'Ere, et adont fu la bataille dou roi recullée; mais li avant garde et li arière garde à deux elles passèrent oultre et encloïrent ces Flamens et les missent à l'estroit, je vous dirai comment. Sus ces deus elles, gens d'armes les commenchièrent à pousser de leurs roides lances à lons fiers et durs de Bourdiaux, qui leur passoient ces cotes de maille tout oultre et les prendoient en char. Tout cil qui estoient ataint et consieuoit de ces fiers, se restraindoient pour eschieuer les horions, car jamais, où amender le peuissent, ne se meïssent avant pour eux faire enpaler. Là les missent ces gens d'armes en tel destroit que il ne se pooient aidier, ne ravoir leurs bras ne leurs plançons pour ferir, ne

eux deffendre. Là perdoient li pluiseur force et alainne, et tresbuchoient l'un sus l'autre, et s'estindoient et moroient sans cop ferir. Là fu Phelippes d'Artevelle enclos et navrés de glave et abatus, et des gens de Gand qui l'amoient et gardoient, grant fuisson dallés lui. Quant li pages Phelippe veï le mesaventure venir sus les leurs (il estoit bien montés sus bon coursier), si se parti, et laissa son maistre, car il ne le pooit aidier, et retourna vers Courtrai pour revenir à Gand.

§ 341. Enssi fu faite et asamblée celle bataille; et, lorsque des deus costés li Flamenc furent astraint et enclos, il ne passèrent plus avant, car il ne se pooient aidier. Adont se remist la bataille dou roi en vigheur, qui avoit de commenchement un petit branlet. Là entendoient gens d'armes à abatre Flamens à pooir, et avoient li aucun haces bien acerées, dont il rompoient bachinès et escherveloient testes, et li aucun plommées, dont il donnoient si grans horions que il les abatoient à terre. A paines estoient Flamenc cheu, quant pillart venoient, qui se boutoient entre les gens d'armes, et portoient grandes coutilles, dont il les parochioient, ne nulle pité il n'en avoient, non plus que che fussent chien.

Là estoit li cliquetis sus ces bachinès si grans et si haus d'espées et de haces, de plommées et de maillès de fier, que on n'i [o]oit goute pour la noise; et oï dire que, se tout li hiaumier de [Paris] et de Brouxelles fussent ensamble, leur mestier faissant, il n'euissent point fait si grant noise comme li combatant et li freant sus ces bachinès faissoient.

Là ne s'espargnoient point chevalier ne escuier, mais mettoient le main à l'uevre de grant volenté, et plus li uns que li autres. Si en i ot aucuns qui s'avanchièrent et boutèrent en la presse trop avant, car il i furent enclos et estaint, et par especial messires Loïs de Goussant, uns chevaliers de Berri, et messires Fleton de Reviel, fils au signeur de Reviel. Encores en i ot des autres, dont che fu damages, mais si grosse bataille comme ceste là fu, où tant avoit de peuple, [ne] se puet asouvir, au mieux venir pour les vittoriieus, que elle ne couste grandement; car jone chevalier et escuier qui desirent les armes, s'avanchent volentiers pour leur honneur et pour acquerre grace. Et la presse estoit là si grans, et li affaires si perilleus pour ceux qui estoient enclos ou ceus, que, se on n'avoit trop bonne aide, on ne se pooit relever. Par che parti i eut des François mors et estains aucuns, mais plenté ne fu che mies, car, quant il venoit à point, il aidoient l'un l'autre. Là fu uns mons et uns tas de Flamens ochis, mout lons et mout haulx; et de grant bataille et de fuisson de gens mors, sicom il i ot là, on ne veï onques si peu de sanc issir que il en issi.

Quant cil qui estoient derrière veïrent que chil devant fondoient et cheoient l'un sus l'autre, et que il estoit tout desconfi, si s'esbahirent et commenchièrent à jetter leurs plançons jus et leurs armeures, et eux desconfire et tourner en fuies vers Courtrai et ailleurs, il n'avoient cure où, pour eux mettre à sauveté; et Breton et François apriès, qui les encauchoient en fossés et en aunois et en bruières, chi dis, chi vint, et les recombatoient de rechief et là les ochioient, se il n'estoient plus fort; et si en i ot grant fuisson mis en

cache entre le bataille et Courtrai, où il se retraioient à sauf garant.

Cheste bataille fu sus le Mont d'Or, entre Courtrai et Rosebecque, en l'an de grace Nostre Signeur mil trois cens quatre vins et deus, le joedi devant le samedi de l'avent, ou mois de novembre le vint et setime jour; et estoit pour lors li rois Charles de France ou quatorisme an de son eage.

§ 342. Enssi furent en che tamps sus le Mont d'Or li Flamenc desconfi, et li orgieux de Flandres abatus, et Phelippes d'Artevelle mors, et de la ville de Gand ou des tenances de Gand mort avoecques lui [jusques] à noef mille hommes. Il i ot mort che jour, che raportèrent li hiraut, sus le plache, sans le cache, jusques à le somme de vint et sis mille hommes, et plus; et ne dura point la bataille jusques à la desconfiture, depuis que il asamblèrent, demi heure. Après celle desconfiture qui fu très honnerable pour toute crestienneté et pour toute noblèche et gentillèche, car, se li villain fussent là venu à leur entente, onques si grans cruaultés ne oribletés n'avinrent au monde que il fust avenu par les communautés qui se fuissent partout revelées et destruit gentillèce, or s'avissent cil de Paris atout leurs maillès. Que diront il, quant il saront les nouvelles que li Flamenc sont desconfi à Rosebeque, et Phelippes d'Artevelle, leurs cappitaines, mors? Il n'en seront mies plus liet; ossi ne seront autres bons hommes en pluiseurs villes.

Quant ceste bataille fu de tous poins achievée, on lessa convenir les cachans et les fuians; on sonna les trompètes de retrait, et se retraïst cascuns en son logeïs,

enssi comme il devoit estre; mais li avant garde se loga [oultre] la bataille dou roi, où li Flamenc avoient esté logiet le merquedi, et se tinrent tout aise en l'ost dou roi de France de che qu'il eurent. Il avoient assés, car il estoient rafresqui et ravitailliet de pourveances qui venoient d'Ippre, et fissent la nuit ensieuant trop biaux feux en pluiseurs lieux, aval l'ost, des planchons des Flamens que il trouvèrent, car qui en voloit avoir, il en avoit, tantos requelliet, cargiet son col.

Quant li rois de France fu retrais en son logeïs, et on ot tendu son pavillon de vermel cendal mout noble et mout riche, et il fu desarmés, si oncle et pluiseur baron de France le vinrent veoir et conjoïr, che fu raisons. Adont li ala il souvenir de Phelippe d'Artevelle, et dist à ceux qui dalés li estoient : « Che Phelippe, se il est mors ou vis devers nous, je le veroie volentiers. » On li respondi que on se meteroit en paine dou veoir. Si fu nonchiet et criiet en l'ost, quiconques trouveroit Phelippe d'Artevelle, on li donroit dis frans. Dont veïssiés varlès avanchier et mettre en oevre et de cherchier entre les mors, qui ja estoient tout desvesti ou priès, che Phelippe, pour le convoitise dou gaaignier. Tant fu quis que il fu trouvés, et recongneux d'un varlet qui l'avoit servit longhement et qui bien le connissoit, et fu aportés et atrainés devant le pavillon dou roi. Li rois le [regarda] une espasse, ossi fissent li signeur; et fu là retournés pour savoir se il avoit esté mors des plaies. Mais on trouva que il n'avoit plaie nulle, dont il fust mors, se on l'euist pris en vie; mais il fu estains en la presse, et cheï parmi un fosset, et grant fuisson de Gantois sur lui, qui morurent tout en sa compaignie. Quant on

l'eut regardé une espasse, on le osta de là, et fu pendus à un arbre. Velà le darraine fin de che Phelippe d'Artevelle.

§ 343. Messires Daniaulx de Haluin, qui se tenoit en Audenarde en garnison et estoit tenus tout le tamps avoec les chevaliers et les escuiers mout honnerablement, le merquedi dont la bataille fu le joedi, ils qui bien savoit le roi de France en Flandres et que bataille aroit as Flamens, fist sus le tart alumer ou castiel d'Audenarde quatre falos et lanchier hors en contremont, en segnefiant à ceux qui là seoient, que li sièges seroit temprement levés. Environ mienuit, le joedi, vinrent les nouvelles en l'ost devant Audenarde au signeur de Harselles et as autres, que leurs gens estoient desconfit et mors, et ochis Phelippes d'Artevelle. Sitos que ces nouvelles furent seues, il se deslogièrent tout communalment et prissent le chemin de Gand, et laissièrent le grigneur partie de leurs pourveances, et s'en alèrent, cascuns qui mieux mieux, vers Gand; et encores n'en savoient riens chil d'Audenarde, ne ne seurent jusques à l'endemain. Quant il en furent enfourmé, il issirent hors et aportèrent et amenèrent grant pillage de trés, de tentes, de charroi et de pourveances en Audenarde.

Ossi environ l'anuitier, che joedi au soir, vinrent les nouvelles à Bruges de la desconfiture de la bataille, comment il avoient tout perdu. Si furent en Bruges si esbahi que nulles gens plus, et commenchièrent à dire : « Vechi, nostre destrucion est venue. Se li Breton viennent jusques à chi et il entrent en nostre ville, nous serons tout pillié et mort, ne il n'aront de nous

nulle merchi. » Lors prissent bourgois et bourgoises à mettre leurs milleurs jeuiaulx en sas, en huges, en coffres et en tonniaux, et avaller en nefs et en barges, pour mettre à sauveté, et aler ent par mer en Hollande et en Zellandes, et là où aventure pour eux sauver les poroit mener. En ce parti furent il quatre jours, ne on ne trouvast mies en tous les hostels de Bruges une culière d'argent ; tout estoit mis à voiture et repus, pour le doubte des Bretons.

Quant Piètres dou Bos, qui là gisoit dehetiés des blecheures que il avoit eues au pas à Commignes, entendi la desconfiture de ses gens, et que Phelippes d'Artevelle estoit mors, et comment il s'esbahissoient en Bruges, si ne fu pas bien aseurés de li meïsmes, et jeta son avis à ce que il se partiroit de Bruges, et s'en retrairoit vers Gand, car bien pensoit que chil de Gand seroient ossi effraé grandement. Si fist ordonner une litière pour lui, car il ne pooit chevauchier, et se parti de Bruges le venredi au soir, et ala jesir à Ardembourc.

Vous devés savoir que, quant les nouvelles vinrent à Gand de la desconfiture et de la grant perte de leurs gens et de la mort Phelippe d'Artevelle, il furent si desconfit [que], se li François, le jour de la bataille, ou l'endemain, ou le samedi toute jour encores, jusques à tant que Piètres dou Bos retourna en Gand, fuissent venu devant Gand, on les euist laissiet sans contredit en la ville, et eussent fait leur volenté, ne il n'i avoit en eux confort, conseil ne deffence, tant estoient il fort esbahi. Mais li François ne s'en donnèrent garde de ce point, et quidoient bien li signeur, puisque Phelippes estoit mors et si grant fuisson de Gantois, que Gand

se deuist rendre et venir à merchi au roi. Mès non fist encores, car il fissent, eux tous seux, depuis, plus forte guerre que il n'euissent fait en devant et plus de maulx, sicom vous orés recorder avant en l'istoire.

§ 344. Quant che vint le venredi, li rois se desloga de Rosebecque pour la punasie des mors, et fu consilliés de venir vers Courtrai, et lui là rafresquir. Li Halses de Flandres et aucun chevalier et escuier de Flandres, qui congnissoient le païs, environ deus cens lances, le jour de la bataille et desconfiture, montèrent as chevaulx, et vinrent au ferir des esperons à Courtrai, et entrèrent en la ville, car il n'i avoit point de contredit ne nulle deffence : les bourgoises et les femmes povres et riches et pluiseurs hommes ossi entroient, pour fuir le mort, en cheliers et en eglisses; et estoit grans pités de là trouver et veoir. Si eurent chil qui premiers vinrent à Courtrai, grant pourfit de pillage, et depuis i vinrent petit à petit François, Breton et toutes gens; et se logoient enssi comme il venoient, et i entra li rois de France le premier jour de decembre. Là i ot de rechief grant ochission et persecusion faite, aval la ville, des Flamens qui i estoient repus, ne on n'en prendoit nul à merchi; car li François haioient la ville durement pour une bataille qui jadis fu devant Courtrai, où li contes Robers d'Artois et toute la fleur de France fu jadis morte. Si s'en voloient li sucesseur contrevengier.

Congnissance vint au roi que il i avoit en [la] grant eglise de Nostre Dame de Courtrai une cappelle, en laquelle il avoit bien largement cinc cens paires d'esperons dorés, et cil esperon avoient jadis esté des

signeurs de France qui furent mort à le bataille de Courtrai, l'an mil trois cens et deus; et en faissoient chil de Courtrai tous les ans pour le trionfe très grant solempnité; de quoi li rois dist que il le compa[r]roient, enssi qu'il fissent, et que il feroit mettre la ville, à sen departement, en feu et en flame : si leur souvenroit ossi ou tamps à venir, comment li rois de France i aroit esté.

Assés tost après ce que li rois de France et li signeur furent venu à Courtrai, vinrent là jusques à cinquante lances de la garnison d'Audenarde, messires Daniaulx de Haluin et li autre, veoir le roi, qui leur fist bonne chière; ossi fissent li signeur, et, quant il orent là estet un jour, il s'en retournèrent arière en Audenarde devers les compaignons.

§ 345. Li Breton et cil de l'avant garde monstroient bien par leur ordenance, que il avoient grant desir d'aler vers Bruges et de partir as biens de Bruges, car il s'estoient logiet entre Tourout et Bruges. Li contes de Flandres, qui amoit la ville de Bruges, et qui trop envis en euist veu la destrucion, se doubtoit bien de eux, et estoit tous enfourmés dou convenant de cheux de Bruges et comment il estoient esbahi. Si en ot pité, et en parla à son fil, le duc de Bourgongne, en remonstrant que, se cil de Bruges venoient à merchi devers le roi, on ne les vosist pas refusser, car là où Bruges seroit consentie à courir de ces Bretons et autres gens, elle seroit à tousjours mais perdue sans recouvrier. Li dus li acorda.

Or avint, le roi sejournant à Courtrai, que cil de Bruges, qui vivoient en grant [transis] et ne savoient

lequel faire, ou vuidier leur ville, ou atendre l'aventure, s'avisèrent que il envoieroient deus Frères Meneurs devers le roi à Courtrai, pour empetrer un sauf conduit, tant que douse de leurs bourgois les plus notables euissent parlé à lui et remonstré leur besongne. Li Frère Meneur vinrent à Courtrai, et parlèrent au roi et à son conseil et aussi au conte de Flandres, qui amoienoit les coses che qu'il pooit. Li rois acorda as douse bourgois de Bruges le sauf conduit, alant et retournant, et dist que volentiers il les orroit. Chil Frère retournèrent à Bruges, dont se departirent li bourgois sur le sauf conduit qu'il aportoient, et vinrent à Courtrai devers le roi et le trouvèrent et ses oncles dallés lui. Si se missent en genouls devant lui, et li criièrent merchi et priièrent que il les vosist tenir pour siens, et que tout estoient si homme, et la ville en sa volenté, mais pour Dieu il en eust pité, par quoi elle ne fu mies courue ne perdue, car, se elle estoit destruite, trop de bonnes gens i perderoient; et ce que il avoient esté contraire à leur signeur, che avoit esté par le poissance Phelippe d'Artevelle et les Gantois, car loiaulment il estoient envers leur signeur le conte aquité à le bataille de Bruges.

Li rois entendi à leurs parolles, par le moien dou conte de Flandres, qui là estoit presens, qui en pria et s'en mist en jenouls devant le roi. Là fu dit et remonstré à ces bonnes gens de Bruges que il convenoit apaissier ces Bretons et ces gens d'armes, qui se tenoient sus les camps entre Tourout et Bruges, et que il leur convenoit avoir de l'argent. Lors furent traitié entamé pour avoir argent, et demanda on deus cens mille frans. Toutesfois, il furent disminué jusques

à sis vins mille frans, à paiier les soissante mille tantos, et le demorant dedens la Candelier. Par enssi les tenoit li rois en ferme estat et en seure pais, mais il se rendoient purement et liegement à tousjours mais liege au roi de France et dou demaine, et voloient estre de foi, d'ommage et d'obeïssance.

§ 346. Enssi demora la bonne ville de Bruges en paix, et fu deportée de non estre courue, dont li Breton furent mout courouchié, car il en quidoient bien avoir leur part, et dissoient entre eux, quant il sceurent que il estoient venu à paix, que ceste guerre de Flandres ne leur valoit riens, et trop petit de pourfit il i avoient eu. Si s'avisèrent li aucun qui ne tendoient à nul bien : « Nous en retournerons en nostre paÿx, mais che sera parmi le conté de Hainnau. Ossi ne s'est pas li dus Aubers, qui en a le gouvrenement, trop fort ensonniiés de aidier son cousin, le conte de Flandres; il s'en est bien sceus disimuler. S'est bon que nous le alons visiter, car il i a bon paÿx et cras en Hainnau, ne nous ne trouverons homme qui nous vée nostre chemin, et là recouverons nous nos damages et nos saudées mal paiies. » Il fu tels fois que il se trouvèrent bien douse cens lances tout d'un acord, Breton, Bourgignon, Savoien et autres gens. Or regardés se li bons et dous paÿx de Hainnau ne jut pas en grant peril.

La congnissance en vint au gentil conte Gui de Blois, qui estoit là, uns grans sires entre les autres, et chiés de l'arière garde et dou conseil dou roi, comment Breton, Bourgignon et autres gens, qui ne desiroient que pillage, manechoient le bon paÿx de Hain-

nau, ens ou quel il a grant part et bel et bon hiretage. Tantos pour i remediier, il ala fortement au devant, et dist que ce n'estoit pas une cose à consentir que li bons païx de Hainnau fust courus; et prist ses cousins dallés lui, le conte de la Marche, le conte de Saint Pol, le signeur de Couchi, le signeur d'Enghien et pluiseurs autres, tous tenavlles de la conté de Hainnau, qui là estoient et qui le roi en che voiage servit avoient, et leur remonstra que nullement il ne devoient voloir ne consentir que li bons païx de Hainnau, dont il issoient et descendoient, et ouquel leurs hiretages il avoient, fust molestés ne grevés par nulle voie quelconques, car, en tant que de la guerre de Flandres et dou conte, li païx de Hainnau n'i avoit nulles couppes, mais avoient servi le roi en che voiage li baron et li chevalier mout loiaument, et en devant, ainchois que li rois venist en Flandres, avoient servi le conte de Flandre li chevalier et li escuier de Hainnau, et s'estoient enclos en Audenarde et Tenremonde, et aventuré, et mis corps et chavanche.

Tant fist li contes Guis de Blois, et ala de l'un à l'autre, et acquist tant d'amis, que toutes ces coses furent rompues, et demora Hainnau en paix. Encores fist il el, li gentils sires, car il i avoit pour che tamps un chevalier en Flandres, qui s'appelloit messires de Disquemue, qui, pour l'amour d'un sien parent, qui s'appelloit Daniel Duse, liquels par sa coupe avoit esté ochis en la ville de Valenchiennes, si en guerioit et herioit la ville, et voloit encores plus fort heriier et gueriier; et avoit aquis tant d'amis pour mal faire, que on dissoit que il avoit bien cinc cens lances de son acord, pour amener en Hainnau et guerriier la

ville de Valenchiennes; et disoit que il avoit bonne querelle de tout che faire. Mais, quant li contes de Blois en fu enfourmés, il ala poissaument au devant, et deffendi au chevalier que il ne s'ahatesist pas d'entrer ne d'amener gens d'armes ens ou paÿx son cousin le duc Aubert, car il li seroit trop chier vendu. Et tant exploita li gentis contes de Blois, que il fist le chevalier tout [privé], et se mist li chevaliers de toutes ces coses en la pure volenté dou conte de Blois et dou signeur de Couchi; par enssi en vint la ville de Valenchiennes à paix. Ces services fist en celle anée li contes Gui de Blois à Hainnau et à Valenchiennes, dont il acquist grant grace et l'amour tout plainement de ceux de Valenchiennes.

§ 347. Encores se tenoient tout li signeur et les gens d'armes à Courtrai ou là environ, car on ne savoit que li rois voroit faire, ne se il iroit devant Gand; et quidièrent li François de commenchement, quant cil de Bruges vinrent à merchi devers le roi, que li Gantois i deuissent venir ossi, pour tant que il avoient perdu leur cappitaine et recheu si grant damage de leurs gens à la bataille de Rosebecque. Voirement en furent il en Gand en grant aventure, et ne sceurent trois jours lequel faire, ou de partir de leur ville et tout laissier, ou d'envoiier les clefs de la ville devers le roi et de eux mettre et rendre dou tout en sa merchi; et estoient si esbahi que il n'i avoit conseil, arroi ne contenance entre eux; ne li sires de Harselles, qui estoit là, ne les savoit comment conforter.

Quant Piètres dou Bos rentra en la ville, et trouva les portes toutes ouvertes et sans garde, dont il fu

mout esmervilliés, et demanda que c'estoit à dire que on ne gardoit autrement la ville. On li respondi, chil qui le vinrent veoir et qui furent resjoï de sa venue, et li dissent : « Ha! sire, que ferons nous? Vous savés que nous avons tout perdu, Phelippe d'Artevelle, nostre bon cappitaine, et bien, par bon compte, de la ville de Gand, sans compter les estraingniers, noef mille hommes. Chils damages nous touche si priès que en nous n'a point de recouvrier. » — « Ha! folles gens, dist Piètres, vous estes esbahis! Encores n'a pas la guerre pris fin, ne Gand ne fu onques tant renommée comme elle sera. Se Phelippes est mors, che a esté par son outrage. Faites clore vos portes, entendés à vos deffensses : vous n'avés garde que li rois de France doie chi venir cel ivier; et, entrues que li tamps revenra, nous requellerons gens en Hollandes, en Zellandes, en Guerlles, en Braibant et ailleurs; nous en arons assés pour nos deniers. François Acremen, qui est en Engletière, retournera : moi et lui serons vo cappitaine, ne onques la guerre ne fu si forte ne si bonne que nous le ferons. Nous valons mieux seus assés, que avoecques le demorant de Flandres, ne, tant que nous avons eu le païs avoecq nous, nous n'avons sceu gueriier. Or entenderons nous maintenant ensi que pour nous à le guerre, et ferons plus de bons explois que nous n'avons fais. »

Enssi et de tels parolles reconforta Piètres dou Bos à son retour les esbahis de Gand, qui se fuissent rendu simplement au roi de France, il n'est pas doubte, se Piètres dou Bos n'euist esté.

Or regardés comment il i a de confort et de conseil à un homme. Et quant cil de Gand veïrent que

cinc ou sis jours passoient que nuls ne venoit courir devant leur ville, ne nuls sièges ne leur apparoit, si furent grandement reconforté et plus orgilleux assés que devant.

§ 348. Vous savés comment à Callais messires Guillaumes de Ferniton, englès, sejournoit, qui là estoit envoiés de par le roi d'Engletière et le conseil dou païs, et apportoit lettres apparillies pour seeller des bonnes villes de Flandres, qui parloient de grans aliances entre les Englois et les Flamens; et là sejournoient avoecques lui François Acremen et sis bourgois de Gand. Quant les nouvelles leur vinrent de la desconfiture de Rosebecque, si furent tout esbahi, et veï bien li chevaliers englès que il n'avoit que faire plus avant d'entrer en Flandres, car chils traitiés estoit rompus. Si prist ses lettres sans seeler, et retourna en Engletière au plus tost qu'il pot et recorda en Engletière la besongne enssi comme elle avoit allet. Li gentil homme dou païs n'en fissent compte, car il avoient toudis dit et dissoient encores et soustenoient que, se li communs de Flandres gaagnoit journée contre le roi de France, et que li noble dou roiaulme de France fussent mort, li orgieux seroit si grans en toutes communautés que tout gentil homme s'en doroient, et ja en avoit on veu l'apparant en Engletière; dont de la partie des Flamens il ne fissent compte.

Quant chil de Flandres, qui estoient à Londres envoiiet de par le païs avoecques François Acremen, entendirent ces nouveles, si leur furent mout dures, et se partirent quant il peurent, et montèrent en mer

à Londres, et vinrent ariver à Meldebourg en Zellandes. Chil qui estoient de Gand retournèrent à Gand, et cil des aultres villes s'en retournèrent en leurs villes; et François Acremen et si compaignon, qui sejournoient à Calais, retournèrent à Gand, quant il peurent; mais che ne fu point tant que li rois de France fust en Flandres, et retournèrent, sicomme il me fu dit, par Zellandes.

§ 349. Entrues que li rois de France sejournoit à Courtrai, ot là pluiseurs consaulx pour savoir comment on persever[r]oit, et se on venroit mettre le siège devant Gant. Li rois en estoit en très grande volenté, ossi estoient li Breton et li Bourgignon, mais li signeur regardoient que il estoit li mois de decembre, li drois cuers d'iver, et [si] plouvoit toudis ouniement, pour quoi il ne faissoit nul hostoiier jusques à l'esté, et si estoient li cheval mout afoibli et foullé par les froidures, et les rivières grandes et larges environ Gand, par quoi on perderoit le tamps et sa paine, qui nul siège i meteroit. Et s'estoient li signeur foulet et travilliet de tant jesir par si ort tamps, si froit et si plouvieux as camps, sique, tout consideré, consilliet fu que li rois se trairoit à Tournai, et là se rafresquiroit et tenroit son Noël, et li lontain des lontaines marces d'Auvergne, de la Daufiné, de Savoie et de Bourgongne s'en retourneroient tout bellement en leurs paìs. Mais encores voloit li rois et ses consaulx que li Breton et li Normant et li François demoraissent dalés lui et ses oncles et le connestable, car il les pensoit à ensonniier, et tout en che voiage, sus les Parisiiens, qui avoient fait faire et forgier des maillès; et comp-

teroit on à eux, se il ne se rieuloient par autre ordenance que il n'avoient fait depuis le couronnement dou roi jusques à ores. Quant li rois de France deult partir de Courtrai, il ne mist mies en oubli, ossi ne fissent li signeur de France, les esperons dorés que il avoient trouvés en une eglise à Courtrai, liquel avoient estet des nobles dou roiaulme de France, qui jadis avoecques le conte Robert d'Artois furent mort à le bataille de Courtrai. Si ordonna li rois que à son departement Courtrai fust toute arse et destruite. Quant la congnissance en vint au conte de Flandres, si i quida remediier, et s'en vint devant le roi et se mist en jenouls, et li pria que il le vosist respiter. Li rois respondi fellement que il n'en feroit riens; li contes depuis n'osa relever le mot, mais se parti dou roi et s'en ala à son hostel.

Avant que li feux i fust boutés, li dus de Bourgongne fist oster [des halles] un orloge qui sonnoit les heures, l'un des plus biaux que on seuist dechà le mer, et cel orloge mettre tout par membres et par pièche[s] sus chars, et la cloice ossi, liquels orloges fu amenés et achariés en la ville de Digon en Bourgongne, et là fu remis et assis, et i sonne les heures vint et quatre entre nuit et jour.

§ 350. Au departement dou roi de la ville de Courtrai, elle fu mallement menée, car on l'ardi et destruisi sans deport, et en menèrent par manière de servage pluiseurs chevalier[s] et escuier[s] et gens d'armes, des biaux enfans, fils et filles, et grant fuison; et chevaucha li rois, et vint à Tournai, et se loga en l'abeie de Saint Martin.

Quant li rois entra en Tournai, on li fist grant reverence, et che fu raisons, et furent toutes les bonnes gens de la ville vestis de blanc à trois bastons vers d'un lés, et fu la chités partie pour logier les signeurs : le roi à Saint Martin, et comprendoient ses gens un quart de la ville; li dus de Berri à l'osteil de l'evesque; li dus de Bourgongne à le Teste d'Or; le duc de Bourbon à le Couronne d'Or; le connestable au [Cherf; et le sire de Couci] à Saint Jaque. Et fu criiet de par le roi, et sour le hart, que nuls ne fourfesist riens as bonnes gens de Tournai, et que on ne presist riens sans paiier, et que nuls n'entrast en la conté de Hainnau pour mal faire.

Toutes ces coses furent bien tenues; là se rafresquirent chil signeur et leurs gens, et li lontain se departoient et s'en retournoient par Lille, par Douai et par Valenchiennes en lors lieux. Li contes de Blois prist congiet au roi et à ses oncles et à son compaignon le conte d'Eu, et s'en retourna sus son hiretage en Hainnau, et se loga en Valenchiennes un jour et une nuit, où on le rechut liement et grandement, car il avoit conquis l'amour entirement des bonnes gens de la ville, tant pour l'onnour que il avoit fait au païx, quant Breton, Savoiien et Bourgegnon le voloient courir, et il ala au devant et rompi leur intencion, que pour che ossi que messires Tieris de Disquemue, qui les tenoit en doubte et avoit tenu bien lonc tamps, s'estoit dou tout mis en l'ordenance de lui et dou signeur de Couchi; et sur ce s'eure[nt] pais. Si se parti li contes de Blois de Valenchiennes, et s'en vint à Landrechies, et là se tint un tamps et rafresqui dalés madame Marie, sa femme, et Loïs, son fil; et l'esté

ensieuant, il s'en vint en Blois, mais la comtesse et ses fils demorèrent en Hainnau, et se tinrent le plus dou tamps à Biaumont.

§ 351. Parellement li contes de la Marche et messires Jakes de Bourbon, ses frères, se departirent de Tournai, pour estre mieux à leur aise, et s'en alèrent rafresquir à Leuse en Hainnau, sus leurs hiretages. Messires Guis de Laval, bretons, s'en vint ossi à Chièvre en Hainnau, où il a part à l'hiretage, et en sont signeur messires Robert de Namur et ils. Li sires de Couchi s'en vint à Mortaigne sus Escaut, et se rafresqui et toutes ses gens, mais le plus il se tenoit dalés le roi à Tournai.

Le roi sejournant à Tournai, li contes de Saint Pol eut une commission de corigier tous les Urbanistres, dont la ville estoit mout renommée. Si en trouva on pluiseurs, et là où il estoient trouvé, fust en l'eglise Nostre Dame ou ailleurs, il estoient pris et mis en prison, et renchonné mout avant dou leur; et requella bien li dis contes, et sus briefs jours, par telle commission, set mille frans, car nuls ne partoit de lui, qui ne paiast ou donnast bonne seureté de paier. Encores le roi estant à Tournai, eurent chil de Gand un sauf conduit, alant et retournant, en leur ville, et esperoit on que il venroient à merchi; mais ens es parlemens qui là furent ordonné, on les trouva ossi durs et ossi orgilleux que dont que il euissent tout conquesté et eu à Rosebeque le journée pour eux. Bien dissoient que il se voloient très volentiers mettre en l'obeïssance dou roi de France, afin que il fussent tenu dou demaine de France, pour avoir resort à Paris, mais

jamais ne voloient avoir pour leur signeur le conte Loeïs, et dissoient que jamais ne le poroient amer, pour les grans damages que il avoient receus par lui.

Quel traitiet que il i euist entre le roi de France et son conseil et eux, ne quelconques prelas ne sages gens s'en ensonniasent, on n'i peut onques trouver autre response, et disoient bien au parclos, se il avoient vesqui en dangier et en paine trois ou quatre ans, pour la ville retourner toute che desoulx deseure, on n'en aroit autre cose. Si leur fu dit que il se pooient bien partir dont quant il voloient : si se partirent de Tournai, et retournèrent à Gand. Et demora la cose en cel estat, conforté que il aroient la guerre.

Li rois de France et li signeur de France rendoient grant paine à che que toute la contés de Flandre fust Clementine; mais les bonnes villes et les eglises estoient si fort enexé[e]s et loiies en Urbain, avoecques l'oppinion de leur signeur le conte qui s'i tenoit, que on ne les em pooit oster; et respondirent adont, par le conseil dou conte, que il en aroient avis et en responderoient determiné[e]ment dedens le Pasque. Si demora la cose en cel estat. Li rois de France tint sa feste de Calandes à Tournai, et quant il s'en parti, il ordonna le grant signeur de Ghistelles à estre regars de Flandres, et messire Jean de Ghistelles, son cousin, à estre cappitaine de Bruges, et le signeur de Sempi à estre cappitaine d'Ippre, et messire Jehan de Jeumont à estre cappitaine de Courtrai; et envoia deus chens lanches de Bretons et d'autres gens en garnisson à Ardembourc. Et en Audenarde il envoia messire Gillebert de Lewreghien et environ cent lances en garnison. Si furent pourveues toutes ces garnisons de

Flandres de gens d'armes et de pourveances, pour gueriier l'ivier de garnisons, et non aultrement, jusques à l'esté. Adont, ces coses ordonnées, se parti li rois de Tournai, et vint à Arras, et si oncle et li contes de Flandres en sa compaignie.

§ 352. Le roi sejournant à Arras, fu la cittés en grant aventure, et la ville ossi, de estre toute courue et pillie, car li Breton [à] qui on devoit grant finance, et qui avoient eu mout de travel en ce voiage, se contentoient mal dou roi. A grant paine les en rafrenèrent li connestables et li doi mareschal, mais on leur promist que il seroient tout net paiet de leurs gages à Paris; et de ce demorèrent envers eux li connestables de France et li mareschal messires Loeïs de Sansoire et li sires de Blainville. Adont se departi li rois, et prist le chemin de Peronne; et li contes de Flandres prist là congiet au roi, et s'en retourna à Lille, et là se tint tout l'ivier. Tant exploita li rois de France que il passa Peronne, Noion et Compiengne, et vint à Senlis, et là s'aresta; et se logièrent toutes manières de gens d'armes ens es villages entre Senlis et Miaulx en Brie, et tout sus la rivière de Marne et Saine, et entre Senlis et Estré[es] Saint Denis; et estoit tous li païs raemplis de gens d'armes.

Adont se departi li rois de Senlis et s'en vint vers Paris, et i envoia devant aucuns de ses officiiers, pour apparillier l'osteil dou Louvre où il voloit descendre; et ossi fissent si troi oncle, et envoièrent de leurs gens ossi pour apparillier leurs hostels, et li autre haut signeur de France ensiant et tout en cautelle, car li rois ne li signeur n'estoient point consilliet de entrer

si soudainement en Paris, car il se doubtoient des Parisiiens, et pour veoir quel contenance et ordenance li Parisiien feroient ne aroient à la revenue dou roi, il metteroient tel assai avant, et disoient chil varlet dou roi et des signeurs, quant on leur demandoit dou roi se il venoit : « Oïl, il vient voirement, il sera tantos chi. » Adont s'avisèrent li Parisiien que il s'armeroient et monsteroient au roi à l'entrer en Paris quel poissance il i avoit à che jour en Paris, et de quel quantité de gens, armés de piet en cappe, li rois, se il voloit, poroit estre servis. Mieux leur vausist que il se fuissent tenu quoi en leurs maisons, car celle monstre leur fu convertie depuis en grant servitude, sicom vous orés recorder. Il dissoient que il faissoient tout che pour bien, mais on l'entendi à mal. Li rois avoit jeu en Louvres en Par[i]sis : si vint jesir au Bourget. Adont couru vois dedens Paris : « Li rois sera chi tantos. » Lors s'armèrent et joliièrent plus de vint mille Parisiiens, et se missent hors sus les camps et s'ordonnèrent en une belle bataille, entre Saint Ladre et Paris, au costé devers Monmatre. Et avoient leurs arbalestriers et leurs pavesseurs et leurs maillès tous aparilliés, et estoient ordonné enssi que pour tantos combatre et entrer en bataille.

Li rois estoit encores au Bourget, et ossi estoient encores tout li signeur, quant on leur rapporta ces nouvelles, et leur fu contés tous li estas des Parisiiens. Che dissent li signeur : « Velà orgilleuse ribaudaille et plain de grant beubant! A quoi faire monstrent il maintenant leur estat? Il fussent venu servir le roi ens ou point où il sont, quant il ala en Flandres, mais il n'en avoient pas la teste enflée fors que de dire et de

priier à Dieu que jamais piés n'en retournast de nous! » En ces parolles avoit aucuns qui boutoient fort avant, pour grever les Parisiiens, et disoient : « Se li rois est bien consilliés, il ne se mettera ja entre tel peuple qui vient contre lui à main armée, et il i deussent venir humlement et en pourcession et sonner les clocques de Paris, en loant Dieu de la belle victore que il li a envoiiet en Flandres. »

Là furent li signeur tout abus de savoir comment il se maintenroient. Finablement consilliet fu que li connestables de France, li sires de Labreth, li sires de Couchi, messires Guis de la Tremoulle et messires Jehans de Viane venroient parler à eux, et leur demanderoient pour quel cause il estoient à si grant fuisson issut hors de Paris à main et teste armée contre le roi, et que tels afaires ne fu onques mais veus en France, et sur ce que il respond[er]oient, chil signeur estoient consilliet de parler, car il estoient bien si sage et si avisé que pour ordonner de une telle besongne et plus grande encore diis fois. Dont se departirent dou roi sans armeure nulle; et pour leur besongne coulourer et ossi mettre ou plus seur, il en menèrent avoec eux, ne sai, trois ou quatre heraulx, lesquels il fissent chevauchier devant, et leur dissent : « Allés jusques à ces gens, et leur demandés sauf conduit pour nous, alant et venant, tant que nous arons parlé à eux et remonstré la parolle dou roi. »

§ 353. Li hiraut partirent et ferirent chevaux des esperons, et tantos furent venu jusques à ces Parisiiens. Quant les Parisiiens les veïrent venir, il ne quidoient pas que il venissent parler à eux, mais tenoient

que il aloient à Paris, enssi que compaignon vont devant. Li hiraut demandèrent tout haut, qui avoient vesti cotes d'armes : « Où sont li maistre? Liquel de vous sont les cappitaines? [Il nous fault parler à eulx], car sur cel estat sommes nous chi envoié des signeurs. » Adont se perchurent bien par ces parolles li aucun Parisiien que il avoient mal ouvret; si baissièrent les testes, et dissent : « Il n'i a chi nul maistre; nous sommes tout un et au commandement dou roi nostre sire et de vos signeurs. Dites, de par Dieu, ce que dire volés. » — « Signeur, dissent il, no signeur qui chi nous envoient (s[i] les nommèrent), ne sèvent mies à quoi vous penssés; si vous priient et requièrent que paisiulement et sans peril il peuissent venir parler à vous, et retourner devers le roi et faire response telle que vous leur dirés : autrement il n'i ossent venir. » — « Par ma foi, respondirent chil à qui les parolles adrechièrent, il ne convient mies chela dire à nous fors que de leur noblèce, et nous quidons que vous gabés. » Respondirent li hirault : « Mais nous enparlons tout acertes. » — « Or alés dont, disent li Parisiien, [et leur dites] que il viengnent seurement, car il n'aront nul mal par nous, mais sommes aparilliet à faire leur coumandement. »

Adont retournèrent li hiraut as signeurs dessus nommés, et leur dissent ce que vous avés oï. Lors chevauchièrent avant li quatre baron, les hiraus en leur compaignie, et vinrent jusques as Parisiiens, que il trouvèrent en arroi et convenant de une belle bataille et bien ordonnée, et là avoit plus de vint mille maillès. Enssi que li signeur passoient, il les regardoient et en prissoient en eux meïsmes asés bien le manière,

et li Parisiien en passant les enclinoient. Quant cil signeur furent enssi que en milieu d'eux, il s'arestèrent. Adont parla li connestables tout hault, et demanda en dissant : « Et vous, gens de Paris, qui vous muet maintenant à estre vuidiet hors de Paris en telle ordenance? Il samble, qui vous voit rengiet et ordonné, que vous voelliés combattre le roi, qui est vos sires, et vous si subgiet. » — « Monsigneur, respondirent cil qui l'entendirent, salve soit vostre grace, nous n'en avons nulle volenté, ne onques n'euismes, mais nous sommes issu enssi, puisque il le vous plaist à savoir, pour remonstrer à nostre sire le roi la poissance des Parisiiens, car il est jones, s[i] ne le veï onques, ne ne le puet savoir, se il ne le voit, comment il en seroit servis, se il besongnoit. » — « Or, signeur, dist li connestables, vous parlés bien, mais nous vous dissons de par le roi que tant que pour celle fois il n'en voelt point veoir, et ce que vous en avés fait, il li souffist. Si retournés en Paris paisieulement, et cascuns en son hostel, et mettés ces armeures jus, se vous volés que li rois i descende. » — « Monsigneur, respondirent cil, nous le ferons volentiers à vostre commandement. »

Adont rentrèrent li Parisiien en Paris, et s'en ala cascuns en sa maison desarmer, et li quatre desus nommet retournèrent devers le roi, et li recordèrent toutes les parolles que vous avés oïes et à son conseil ossi. Lors fu ordonné que li rois et si oncle et li signeur principaulment enteroient en Paris et aucunes gens d'armes; mais les plus grosses routes se tenroient au dehors de Paris tout à l'environ, pour donner cremeur as Parisiiens. Et furent li sires de Couchi et li mares-

chaulx de Sansoire ordonné que, quant li rois seroit entrés en Paris, que on osteroit les fuellès des quatre portes princhipaux de Paris, au lés devers Saint Denis et Saint Mor, hors des gons, et seroient les portes nuit et jour ouvertes pour entrer et issir toutes gens d'armes à leur aisse et volenté; et pour esmestriier ceux de Paris, se il besongnoit, encores feroient li dessus dit oster toutes les caïnnes des rues de Paris, pour chevauchier partout plus aisieuement et sans dangier. Sicom il fu ordonné, il fu fait.

Adont entra li rois en Paris, et s'en ala logier au Louvre, et si oncle dalés lui, et li autre signeur à leurs hostelx, enssi comme il les avoient. Si furent li fuellet des portes mis hors des gons, et là couchiet de travers desoulx le toit des portes, et les caïnnes de toutes les rues de Paris ostées et portées au palais. Adont furent li Parisiien en grant doubte, et quidierent bien estre courut; et n'osoit nuls homs issir hors de son hostel ne ouvrir huis ne fenestre que il euist, et furent en cel estat trois jours en grans transses et en peril, voirement, de rechepvoir plus grant damage que il ne fesissent. Si leur cousta il as pluiseurs grant finance, car on les mandoit en la cambre dou conseil, un au cop, lesquels que on volloit, et là estoient ranchonné, li uns de sis mille, li autres de trois mille, li autres de vuit mille, et ensi tant que on leva adont de Par[i]s, au pourfit dou roi ou de ses oncles ou de leurs ministres, la somme de quatre cens mille frans; et ne demandoit on riens as moitains ne as petis, fors as grans maistres où il avoit assés à prendre; et encores eux tout euwireux, quant il peurent escapper par paiier finance. Et leur fist on porter toutes leurs armeures

cascun par lui, mettre en sas et porter au castel de Biauté que on dist à Wicennes au bois, et là enclore les armeures en la grosse tour et tous les maillès ossi.

Ensi furent menet en che tamps li Parisiien, pour exempliier toutes autres villes dou roiaulme de France, et furent remises sus sousides, gabelles, aides, fouages, dousimes, tresimes et toutes manières de tels coses, et li plas païs avoec che tous riflés.

§ 354. Encores avoecques tout che, li rois et ses consaulx en fissent prendre et mettre em prison desquels qu'il vorent. Si en i ot biaucop noiiés, et, pour apaisier le demorant et oster les esbahis de leur effroi, on fist criier de par le roi, de quarfour en quarfour, que nuls sour le hart ne fourfesist as Parisiiens, ne ne presist ne pillast riens ens es hostels ne parmi la ville. Chils bans et cils cris apaisa grandement ceulx qui estoient en doubte. Toutesfois, on mist hors de Castelet un jour pluiseurs hommes de Paris jugiés à mort pour leurs fourfaitures et pour esmouvement de commun, dont on fu mout esmervilliet de maistre Jehan des Marès, qui estoit tenus et renommés à sage et notable homme. Et voellent bien dire li aucun que on li fist tort, car on l'avoit tousjours veu homme de grant prudense et de bon conseil, et avoit esté toudis li uns des grigneurs et autentiques en parlement sus tous les autres, et servi au roi Phelippe, au roi Jehan et au roi Charle, que onques il ne fu desveus en nul fourfait fors adont. Toutesfois, il fu jugiés à estre decollés, et environ quatorse en sa compaignie; et entrues que on l'amenoit à sa decolacion sus une charrète, et seans sus une plance desus tous les autres,

il demandoit : « Où sont chil qui m'ont jugiet? Il viegnent avant et me monstrent la cause et la raison pour quoi m'ont jugiet à mort. » Et là prechoit il le peuple, en alant à sa fin, et ceux qui devoient morir en sa compaignie; dont toutes gens avoient grant pité, mais il n'en osoient parler. Là fu il amenés au marchiet des halles, et là devant lui tout premiers furent decollé chil qui en sa compaignie estoient, et en i ot un que on nommoit Nicollas le Flamenc, un drappier, pour qui on offroit, pour lui sauver sa vie, soissante mille frans, mais il morut. Quant on vint pour decoller maistre Jehan des Marès, on li dist : « Maistre Jehan, criiés merchi au roi, que il vos pardonne vos fourfais. » Adont se retourna il et dist : « Jou ai servi au roi Phelippe, son ave, et au roi Jehan, son taion, et au roi Charle, son père, bien et loiaulment, ne onques chil troi roi si predicesseur ne me seurent riens que demander; et ossi ne feroit cils chi, se il avoit eage et congnissanche d'omme, et quide bien que de mon jugié il [ne] soit en riens coupables. S[i] ne li ai que faire de criier merchi, mais à Dieu voel je criier merchi et non à autrui, et li pri boinement que il me pardonne mes fourfais. » Adont prist il congiet au peuple, dont la grigneur partie ploroit pour lui. En cel estat morut maistres Jehans des Marès.

§ 355. Pareillement en la chité de Roem, pour mestriier la ville, en i ot aucuns executés et pluiseurs ranchonnés, ossi et à Rains, à Chaalons, à Troies, à Sens et à Orliens; et furent les villes taxées à grant somme de florins, pour tant que il avoient au commenchement desobeï au roi. Et furent levé en celle

saison parmi le roiaulme de France si grande somme de florins que mervelles seroit dou dire; et tout aloient au pourfit dou duc de Berri et dou duc de Bourgongne, car li jones rois estoit en leur gouvrenement. Au voir dire, li connestables de France et li mareschal en eurent leur part pour paiier gens d'armes, qui les avoient servis en che voiage de Flandres; et furent li signeur tels que li contes de Blois, li contes de la Marce, li contes d'Eu, li contes de Saint Pol, li contes de Harcourt, li daufins d'Auvergne, li sires de Couchi et li grant baron de France assignet sus leurs terres et païs à prendre che que li rois leur devoit, pour les services que il lui avoient fait en Flandres, et pour eux acquiter envers leurs gens. De tels assignacions ne sai je pas comment li signeur en furent paiiet, car tantos et freschement nouvelles tailles revinrent en leurs terres de par le roi et sus leurs gens, et convenoit avant toute oevre le taille dou roi executer et estre paiie, et les signeurs demorer derrière. Or revenons à ceux de Gand.

§ 356. Vous savés que quant li rois de France se departi de [Tournai], que la ville de Gand demora en guerre enssi comme en devant. Si estoient cappitaines de Gand pour celle saison Piètres dou Bos, Piètres le Witre et François Acremen. Si se renouvelèrent ces cappitaines de nouvelles gens et saudoiiers, qui leur vinrent de pluiseurs païs et ne furent noient esbahi de gueriier, mais ossi fresc et ossi nouvel que onques mais. Et entendirent ces cappitaines que il avoit Bretons et Bourgignons en garnison en la ville d'Ardembourc : si s'avisèrent que il se trairoient celle part et

les iroient veoir, et se partirent de Gand Piètres dou Bos et François Acremen, atout trois mille hommes, et s'en vinrent à Ardembourc. Là ot grant escarmuce, et de fait li Gantois gaagnièrent la ville; mais il leur cousta mout de leurs gens. Toutesfois, il i ot bien deus cens saudoiiers mors, et fu la ville pillie et courue, et le grigneur partie arsse; et puis s'en retournèrent il à Gand à tout leur butin et leur conquest. Si furent receu à grant joie. Tantos apriès, il coururent en la terre d'Alos et de Tenremonde et jusques à Audenarde, et pillèrent tout le païs.

§ 357. Li contes de Flandres, qui se tenoit à Lille, entendi comment li Gantois s'avanchoient de courir sus le païs et de tout destruire che qu'il pooient. Si en fu grandement courouchiés, et ne quidoit mie que il en euissent le sens ne la poissance de tout che faire, puisque Phelippe d'Artevelle estoit mors; mais on li dist : « Sire, vous savés et avés tousjours oï dire que Gantois sont durement soutil : il vous ont bien fait et monstré l'aparant. De requief il ont celle saison esté en Engletière : si en i a des revenus, et par especial François Acremen. Cils estoit compains en toutes coses à Phelippe, et, tant qu'il vive, vous ne serés sans guerre. Encores savons nous de verité que il a fait pour la ville de Gand grans aliances au roi d'Engletière, car il est, où qu'il soit, à ses gages et a tous les jours un franc de gages; et couvertement Jehans Salemons, uns purs Englès qui demeure à Bruges, et a demoré desoulx vous plus de vint et quatre ans, le paie de mois en mois et paiera; et que che soit voirs, Rasses de [Voure] et Loïs de Vos et Jehans Scotelare,

liquel sont de Gand, et cils clers qui procure à estre evesques de Gand, sont encores demoret derière en Engletière, pour parfurnir les aliances, et vous en orés plus vraies nouvelles que nous ne vous dissons, dedens le mai. »

Li contes de Flandres glosa bien toutes ces parolles et les tint à veritables ; et voirement les estoient elles. Adont se couroucha il sur ce Jehan Salmon et sur les Englès qui demoroient à Bruges, et les fist semonre par ses sergans à estre à certain jour que il i asigna, devant lui ou castel à Lille. Li sergant dou conte vinrent à Bruges, et amonestèrent Jehan Sallemon et pluiseurs autres Englois, rices hommes, qui de ce ne se donnoient garde, que il fussent à le [quinsaine] devant le conte de Flandres ou castiel de Lille. Quant chil Englois oirent ces nouvelles, il furent tout esbahi, et parlèrent ensamble et se conseillièrent, et ne savoient que penser ne imaginer pour quoi li contes les mandoit. Tout consideré, il se doubtèrent grandement, car il sentoient le conte en sa felonnie mout hastieu. Si dissent entre eux : « Qui ne garde le corps, il ne garde riens. Espoir est li contes enfourmés sour nous durement, car, avoecques François Acremen, qui est à pencion au roi d'Engletière, a eu deus bourgois de ceste ville en Engletière, liquel, espoir, ont sur nous enfourmé le conte, pour nous honnir, car il sont maintenant de sa partie. » Sus ce pourpos s'arestèrent cil Englois, et n'osèrent li aucun atendre le jugement dou conte ne aler à Lille à leur journée. Si se partirent de Bruges et vinrent à l'Escluse, et firent tant que il trouvèrent nef apparillie et l'acatèrent à lors deniers, et se departirent et vinrent ariver au kai à Londres.

Quant li contes de Flandres fu enfourmés de cel afaire, et que chil Englois ne venroient point à leur journée, si en fu durement courouchiés, et veï bien, selonc l'apparant, que on l'avoit enfourmé de verité. Si envoia tantos à Bruges ses sergans, et fist saisir tout ce que on peut trouver de ces Englès, qui defui s'estoient, et vendre tous leurs hiretages; et furent bani de Flandres, à cent ans et un jour, Jehans Salemons de Londres et si compaignon. Et cil qui furent pris furent mis en le Pière en prison, dont il i ot aucuns qui i morurent, et aucuns qui se rançonnèrent à tout ce qu'il avoient de finance.

§ 358. On dist en un commun proverbre, et voirs est, que onques envie ne morut : je la ramentoi pour tant que par nature Englès sont trop envieux sus le bien d'autrui et ont tousjours esté. Sachiés que li rois d'Engletière, et si oncle, et li noble d'Engletière estoient durement courouchiet dou bien et de l'onneur qui estoient [avenu] au roi de France et as nobles de France, à le bataille de Rosebeque, et dissoient en Engletière li chevalier, quant il en parloient ensamble : « A! Sainte Marie! Que cil François font maintenant de fumées et de posnées, pour un mont de villains que il ont ruet jus! Pleuist à Dieu que cils Phelippes d'Artevelle euist eu des nostres deus mille lances et sis mille archiers! Il n'en fust ja piés escapés de ces François, [que tout ne fussent ou] mort ou pris; et, par Dieu, ceste glore ne leur demor[r]a mie longuement. Or avons nous bel avantage d'entrer en Flandres, car li pais a estet conquis du roi de France, et nous le reconquer[r]ons pour le roi d'Engletière. Encores monstre

bien à present li contes de Flandres que il est grandement soubjés au roi de France et que il li voelt complaire de tous poins, quant boins marceans englois demorans à Bruges, et ont demoret passet a trente ans, tels i sont, il a banis et escachiés de Bruges et de Flandres. On a veu le tamps que il ne l'eust point fait pour nul avoir, mais maintenant il n'en ose autre cose faire, pour le doubtance des François. »

Ensi et autres parolles langagoient li Englès parmi Engletière, et dissoient que les coses ne demor[r]oient point en ce point : on poet bien et doit supposer que c'estoit tout par envie.

§ 359. En che tamps s'en vint chils qui s'escripsoit pappes Urbains sisimes, de Romme par mer en Jenneves, où il fu receux grandement et reveraument des Jenevois, et tint là son siège. Vous savés comment toute Engletière estoit obeïssans à lui tant que de l'Eglise et plus [fort] que onques mais, pour la cose de ce que li rois de France estoit Clementins et toute France. Chils Urbains, ouquel li Englois et pluiseurs autres nacions creoient, s'avisa, lui estant à Jenneves, pour nuire le roi de France en quanqu'il poroit, que il envoieroit en Engletère au secours, je vous dirai par quel manière : il envoieroit ses bulles as arcevesques et evesques dou païs, lesquelles feroient mencion que ils asoloit et asolroit tous ceulx de painne et de coupe qui aideroient à destruire les Clementins; car il avoit entendu que Clemens, ses aversaires, parellement l'avoit fait en France et faisoit encores tous les jours; et appeloient li François les Urbanistres, tant qu'en foi, chiens, et ossi les Clementins il voloit

condempner selonc sa poissance en cel estat, et bien savoit que il ne les pooit plus grever que par les Englès. Mais il convenoit, se il voloit faire son fait, mettre sus une grande misse de finance avant, car bien savoit que li noble d'Engletière, pour toutes ses asolucions, ne chevaucheroient point trop [avant], se li argens n'aloit devant, car gens d'armes ne vivent point de pardons, ne il n'en font trop grant compte, fors au destroit de la mort. Si regarda que, avoecq ces bulles que il envoieroit en Engletière devers les prelas, pour faire prechier, il otrieroit un plain disime sus les eglises au roi [et] as nobles, pour estre plainement et sans dangier paiet de leurs gages, sans grever le tresor dou roi ne le communauté dou païs; à laquelle cose il pensoit que li chevalier et li baron d'Engletière entenderoient volentiers. Si fist incontinent escripre et grosser bulles à pooir, tant au roi comme à ses oncles et as prelas d'Engletière, de ces pardons et asolupcions de painne et de coupe; et avoecq tous ces biens, dont il s'eslargissoit, il otrioit [au] roi et à ses oncles un plain disime par toute Engletière à prendre et lever, afin que messires Henris li Despensiers, evesque de Norduich, fust chiés de ces besongnes et gens d'armes. Pour tant que li bien venoient de l'Eglise, il voloit que il i eust un chief d'Eglise pour le gouvrener : si i ajousteroient les communautés et les eglises d'Engletière plus grant foi.

Avoec tout ce, pour ce que il sentoit le roiaulme d'Espaigne contraire à ses oppinions et aloiiet à Clement avoec le roi de France, il s'avisa que de cel or et de cel argent qui seroit quelliés et levés parmi le roiaulme d'Engletière, li dus de Lancastre, qui se tenoit

rois de Castille de par sa femme, i partiroit, pour faire parellement une autre armée en Castille, et, se li dus de Lancastre, avoecques poissance de gens d'armes, emprendoit ce voiage, il acorderoit au roi de Portingal, liquels avoit guerre nouvelle au roi Jehan de Castille, car li rois Ferrans estoit mors, un plain disime parmi tout le roiaulme de Portingal. Enssi ordonnoit Urbains ses besongnes, et envoia plus de trente bulles en Engletière, lesquelles en celle saison on rechut à grant joie.

Adont li prelat en leurs prelacions et signouries commenchièrent à prechier che voiage par manière de croiserie, dont li peuples d'Engletère, qui creoient assés legièrement, i eurent trop grant foi; et ne quidoit nuls ne nulle issir de l'an à honneur, ne jamais entrer en paradis, se il n'i metoit et donnoit dou sien. De pures aumosnes à Londres et en la diocesse il i ot plain un tonnel de Gascongne d'or et d'argent; et qui le plus i donnoit, selonc le bulle dou pappe, plus avoit de [pardons]; et tout cil qui moroient en celle saison, qui le leur entirement resinoient et donnoient à ces pardons, estoient asols de painne et de couppe par le teneur de la bulle, tous ewireux, disoient il en Engletière, qui pooit morir en celle saison, pour avoir si noble asolucion. On queilla en cel ivier et ou quaresme, parmi Engletière, tant par aumosnes que par les disimes des eglises, car tout estoient tailliet et de eux meïsmes il se tailloient trop volentiers, que on ot la somme de vint et cinc mille frans.

§ 360. Quant li rois d'Engletière et si oncle et leurs consauls furent confourmé de la misse, si en furent

tout joiant, et dissent que il avoient argent assés pour faire guerre as deus roiaulmes, c'est à entendre à France et à Espagne. Pour aler en Espagne ou non dou pappe, des prelas d'Engletière, avoec le duc de Lancastre, fu ordonnés li evesques de Londres qui s'appelloit Thomas, frères au conte de [Devensière]; et devoient avoir carge de deus mille lances et de quatre mille archiers, et leur devoit on le moitiet de cel argent departir, mais il ne devoient pas sitos issir hors d'Engletière que li evesques de Norduich et sa route faissoient, pour tant que celle armée devoit ariver à Calais et entrer en France. Si ne savoit on comment il se porteroient, ne se li rois de France à poissance venroit contre eux, ou non, pour combatre.

Encores i avoit un autre point contraire au duc de Lancastre, qui grant joie avoit de che voiage, que toute la communaultés generalment d'Engletière s'enclinoit trop plus à estre avoecques l'evesque de Norduich que de aler avoec le duc de Lancastre, car li dus, de trop grant tamps avoit, n'estoit point bien en la grace dou peuple, et [si] leur estoit li voiages de France plus prochains que cils d'Espaigne; et dissoient encores li aucun en derière, que li dus de Lancastre, pour le convoitisse de l'or et de l'argent qu'il sentoit ou païs, qui venoit de l'Eglisse et des aumosnes des bonnes gens, pour avoir ent sa part, se inclinoit plus que par devocion qu'il i euist. Mais cil evesques de Norduich representoit le pappe et estoit par lui institués à ce faire, pour quoi la grignour partie d'Engletière i ajoustoient grant foi, et li rois Richars ossi.

Si furent ordonné as gages de l'Eglise et de cel evesque Henri le Despensier, pluiseur bon chevalier

et escuier d'Engletère et de Gascongne, tels que le signeur de Biaumont, englois, messire Hue de Cavrelée, messire Thumas Trivet, messire Guillaume Helmen, messire Jehan de Ferrières, messire Hue le Despensier, cousin à l'evesque, fils de son frère, messire Guillaume de Ferinton, messire Mahieu Rademen, capitaine de Beruich, le signeur de Castiel Noef, gascon, messire Jehan, son frère, Rammon de Marsen, Guillonet de Pans, Garriot Vighier et Jehan de Cauchiten et pluiseurs autres, et furent, tous comptés, environ sis cens lances et quinse cens d'autres gens; mais grant fuisson i avoit de prestres, pour la cause de che que la cose touchoit à l'Eglise et venoit de leur pappe.

§ 361. Ches gens d'armes et ces routes fissent leurs pourveances bien et à point, et leur delivroit li rois passage à Douvres et à Zanduich. Là fissent il environ Pasques toutes leurs pourveances, et se traïssent là cil qui passer voloient, petit à petit, et faissoient che voiage par manière de croiserie.

Avant che que li evesques et les cappitaines qui avoec lui estoient, especialment messires Hues de Cavrelée, messires Thomas Trivès et messires Guillaumes Helmen, ississent hors d'Engletière, il furent mandé au conseil dou roi et là juroient solempnellement, le roi present, de traire à chief à leur loial pooir leur voiage, et que ja il ne se combateroient contre homme ne païs qui tenissent Urbain à pappe, mais à ceux qui l'oppinion de Clement soustenoient. Enssi le jurèrent il trop volentiers, et là dist li rois par l'acord de son conseil : « Evesques, et vous, Hues, Thomas et Guillaume, vous venu à Calais, vous i sejournerés

que sus les frontières, en heriant France, un mois ou environ. Et dedens che terme je vous rafresquirai de gens d'armes et d'archiers, et vous envoierai un bon mareschal et vaillant homme, messire Guillaume de Biaucamp, car je l'ai envoiiet querre : il est en la marce d'Escoce, où il a la journée et frontière de parlement pour nous contre les Escos, car les trieues de nous et des Escos doivent falir à celle Saint Jehan. Lui revenut, vous l'arés sans faute en vostre compaignie : si l'atendés, car il vous sera mout necessaires de sens et de bon conseil. »

Li evesques de Norduich et li chevalier dessus nommet li eurent convenant que ossi feroient il, et sus cel estat se departirent il dou roi et se missent sur leur voiage, et montèrent en mer à Douvres, et arivèrent à Calais le vint et troisime jour dou mois d'apvril, l'an mille trois cens quatre vins et trois.

§ 362. Pour ce tamps estoit cappitaines de Calais messires Jehans d'Ewrues, qui rechut l'evesque et les compaignons à grant joie. Si missent hors de leurs vaissaulx petit à petit leurs chevaux et leurs harnas, et se logièrent, cil qui logier se peurent, à Calais et environ, en bastides que il avoient fait et faissoient tous les jours, et furent là jusques à quatre jours en mai, atendans leur mareschal messire Guillaume de Biaucamp, qui point ne venoit. Quant li evesques de Norduich, qui estoit jones et volentrieux et qui se desiroit à armer, car encores estoit il petit armés fors en Lombardie avoecques son frère, se veï à Calais, et cappitaine de tant de gens, si dist une fois à ses compaignons : « Et à quelle fin, biau signeur, sejour-

nons nous tant chi? Messires Guillaumes de Biaucamp [ne] venra point. Il ne souvient ore le roi ne ses oncles de nous. Faisons aucun exploit d'armes, puisque nous sommes ordonné à ce faire; emploions l'argent de l'Eglise loiaulment, puisque nous en vivons, et reconquerons dou nouvel sus les ennemis. » — « C'est bon, respondirent chil qui à ces parolles furent, faissons asavoir à nos gens que nous volons chevauchier dedens trois jours, et regardons quelle part nous nos trairons. Nous ne poons partir ne issir des portes de Calais nullement, que nous n'entrons sus terre d'anemis, car c'est France de tous costés, otant bien vers Flandres comme vers Boulongne ou Saint Omer, car Flandres est terre de conquès, et l'a conquis par poissance li rois de France. Ossi nous ne porions faire milleur exploit, tout consideré, ne plus honnerable que dou reconquerir; et li contes de Flandres a fait un grant despit à nos gens, quant sans nul title de raison il les a banis et escachiés hors de Bruges et dou païs de Flandres. Il n'a pas deus ans que il euist fait ce moult envis, mais à present il le convient obeïr as ordonnances et plaisirs dou roi de France et des François. » — « Dont, se j'estoie creus, dist li evesques de Norduich, la première chevauchie que nous ferions, che seroit en Flandres. » — « Vous en serés bien creus, che respondirent messires Thumas Trivès et messires Guillaumes Helmen; ordonnons nous sur che et chevauchons celle part dedens trois jours, car che sera sur terre d'ennemis. » A ce conseil se sont dou tout tenu et le fissent assavoir à leurs gens.

§ 363. A toutes ces parolles dites et devissées

n'estoit mies messires Hues de Cavrelée, anchois estoit alés veoir le cappitaine de Ghines, un sien cousin, qui s'appelloit messire Jehan Draiton, et demora à Ghines tout che jour que il i ala; à l'endemain il revint. Quant il fut revenus, li evesques le manda ens ou castel où il estoit logiés, et les autres chevaliers ossi. Et pour tant que messires Hues estoit li plus usés d'armes de tous les autres et qui le plus avoit veu, li chevalier avoient dit à l'evesque que il voroient avoir l'avis de messire Hue, anchois que il fesissent riens. [Si] li dist li evesques, present eux, les parolles dessus dites, et li demanda que il en desist son avis. Messires Hues respondi et dist à l'evesque : « Sire, vous savés sur quel estat nous sommes issu d'Engletère. Nostre fait ne toucque de riens au fait de la guerre des rois, fors sur les Clementins, car nous sommes saudoiiers au pappe Urbain, qui nous asobt de paine et coupe, se nous poons destruire les Clementins. Se nous alons en Flandres, quoi que li païs soit au duc de Bourgongne et au roi de France, nous nos fourferons, car j'entench que li contes de Flandres et tout li Flamenc sont ossi boin et vrai Urbanistre que nous sommes. De rechief nous n'avons pas gens assés pour entrer en Flandres, car ils sont grant peuple tout apparilliet et resvilliet de la guerre, car il n'ont eu autre soing puis quatre ans, et si i a durement fort païs à entrer et chevauchier; et [si] ne nous ont li Flamenc riens fourfait. Mais, se nous volons chevauchier, chevauchons en France : là sont nostre ennemi par deus manières : li rois no sires a guerre ouverte à eulx, et si sont li François tout Clementin et contraire à nostre creance tant que de pappe. Oultre nous devons atendre nostre

mareschal, messire Guillaume de Biaucamp, qui doit hastéement venir atout grant gent, et che fu la derrenière parolle dou roi nostre sire, que il le nous envoieroit. Si lo et conseille de mon avis, puisque chevauchier volons, que nous chevauchons vers Aire ou Monsteroel. Nuls ne nous venra encore au devant, et tousjours nous croisteront gens qui isteront de Flandres, et qui ont le leur tout perdu, qui voront gaagnier avoecques nous, et qui ont encores ou coer la felonnie et le mautalent sus les François, qui leur ont mors et ochis en ces guerres leurs pères, leurs fils et leurs amis. »

A paines peut avoir messires Hues finet son parler, quant li evesques le reprist comme caux et boullans que il estoit, et li dist : « Oïl, oïl, messire Hue, vous avés tant apris ou roiaulme de France à chevauchier que vous ne savés chevauchier ailleurs. Où poons nous mieux faire nostre pourfit que de entrer en celle rice frontière de mer de Bourbourc, de Dunquerque, de Noefport et en la castelerie de Berghes, de Cassel, de Ippre et de Popringhe? En che païs là que je vous nomme, sicom je fui enfourmés des bourgois de Gand qui sont chi en nostre compaignie, il ne furent onques guerriiet [de] cose qui leur grevast. [Si] nous irons là rafresquir et atendre messire Guillaume de Biaucamp, se il voelt venir : encores n'est il mies apparant de sa venue. »

Quant messires Hues de Cavrelée se veï enssi reboutés de cel evesque, qui estoit de grant linage en Engletière et qui estoit leurs cappitains, quoi que il fust vaillans chevaliers, si se teut, et aussi il ne fu point aidiés à soustenir sa parolle de messire Thumas Trivet et de messire Guillaume Helmen ; et se parti de la

place en dissant : « Par Dieu, sire, se vous chevauchiés, messire Hues de Cavrelée chevauchera avoecques vous, ne vous ne ferés ja voie ne chemin où il ne se ose bien veoir. » — « Je le croi bien, dist li evesques, qui avoit grant desir de chevauchier. Or vous apparilliés, car nous chevaucerons de matin. »

§ 364. A che pourpos se sont il dou tout tenu, et s'ordonnèrent à chevauchier à l'endemain, et fu leur chevauchie segnefiie parmi la ville de Calais et en tous les logis. Quant che vint au matin, les trompètes sonnèrent. Tout se departirent, et prisent les camps et le chemin de Gravelines, et pooient estre en compte trois mille testes armées. Tant cheminèrent que il vinrent sus le port de Gravelines. Pour l'eure, le mer estoit basse ; si passèrent oultre et entrèrent ou port, et le pillèrent, et asaillirent le moustier que chil dou païs avoient fortefiiet et la ville qui estoit fremée de palis, laquelle ne se peut longuement tenir, car il n'i avoit forques ceux de la ville, qui n'estoient que bon homme et gens de mer, car, se il i euist eu des gentieux hommes, il se fussent bien plus longuement tenu que il ne fissent, et ossi li païs, en devant ce, n'estoit noient segnefiiés de ceste guerre, et ne se doubtoient point des Englès. Si conquissent par assault chil Englès la ville de Gravelines et entrèrent ens, et puis alèrent vers le moustier où les gens estoient retrait et avoient mis leur moeuble, sus le fiance dou fort lieu, leurs femmes et leurs enfans, et avoient autour de ce moustier, où les gens estoient retrait, fait grans fossés. Si ne l'eurent pas li Englès à leur aise, mais sejournèrent deus jours en la ville, avant

que il peuissent avoir le moustier. Finablement il le conquirent, et ochirent grant fuisson de ceux qui le gardoient, et dou demorant il fissent leur volenté. Enssi furent il seigneur de Gravelines, et se logièrent en la ville, et i trouvèrent des pourveances assés. Lors se commencha li païs tous à esmouvoir et à effraer, quant il entendirent que li Englès estoient à Gravelines, et se boutèrent li pluiseur dou plat païs ens es forterèces, et envoiièrent femes et enfans à Berghes, à Bourbourc et à Saint Omer. Li contes de Flandres, qui se tenoit à Lille, entendi ces nouvelles que li Englès li faissoient guerre et avoient pris Gravelines; si se commencha à doubter d'eus et dou Franc de Bruges, et appella son conseil que il avoit dalés lui, et leur dist : « Je m'esmervelle de ces Englès, qui me queurent sus et prendent mon païs, quel cose il me demandent, quant, sans moi deffiier, il sont entret en ma tère. » — « Sire, respondirent li aucun, voirement sont ce coses à esmervillier, mais on puet supposer que il tienent à present le conté de Flandres pour France, pour ce que li rois a chevauchiet si avant et que li païs s'est rendus à lui. » — « Et quel cose est bon, dist li contes, dont que nous en fachons? » — « Il seroit bon, respondirent chil de son conseil, que messires Jehans Villain et messires Jehan [dou] Moulin, qui chi sont, et liquel sont à la pencion dou roi d'Engletière, alaissent de par vous en Engletière parler au roi et remonstrer bien sagement ceste besongne, et li demandaissent de par vous à quel cause il vous fait guerriier; et, puisque guerre vous voloit faire, il le vous deust avoir segnefiiet et vous deffiiet, et que ce n'est pas honnerablement guerriiet.

Espoir, quant il ora vos chevaliers et mesages parler, se courcera il sur ceux qui vous font guerre, et les retraira à leur blasme hors de vostre païs. » — « Voire, dist li contes, et entrues que nostre chevalier iront en Engletière, cil qui sont en Gravelines, qui ne leur ira au devant, poront trop durement porter grant damage à ceux dou Franc. » Dont fu respondus li contes, et li fu dit : « Sire, toudis convient il que on voist parler à eux, tant pour avoir sauf conduit pour aler à Calais et en Engletière, que pour savoir quel cose il vous demandent; et messires Jehan Villain et messires Jehans dou Moulin sont bien si avissé que tout en parlant il [metteront] le païs à seur. » — « Je le voel, » dist li contes. Adont furent li doi chevalier enfourmé de par le conte et son conseil, pour parler tant à l'evesque de Norduich, comme dou voiage dont il sont cargiet d'aler en Engletère, et de quel cose il parleront au roi d'Engletère et à ses oncles.

§ 365. Entrues que chil chevalier s'ordonnoient pour venir à Gravelines parler à l'evesque de Norduich, s'asambloit tous li païs d'environ, Bourbourc, Berghes, Casel, Popringhe, Furnes, le Noef Port et autres villes, et s'en venoient vers Dunquerque, et là se traioient en la ville, et disoient que il briefment il deffenderoient et garderoient leur frontière, et combateroient les Englès. Et avoient ces gens de Flandres à cappitaine un chevalier, qui s'apelloit messires Jehans Sporequin, gouverneur et regard de toute la tère madame de Bar, laquelle est en la frontière et marche dont je parolle, et siet toute jusques as portes d'Ippre. Chils

messires Jehans Sporequins ne savoit riens que li contes de Flandres vosist envoiier en Engletière, car li Halses de Flandres l'estoit venus veoir à trente lances, et li avoit dit que voirement [estoit] li contes à Lille; mais il n'en savoit plus avant, et devoit marier sa suer au signeur de Wauvrin. Dont cil doi chevalier rendoient grant paine à esmouvoir le païs et mettre ensamble les bons hommes; et se trouvoient bien d'omes à picques et as plançons, à cotes de fier, à auquetons, as capiaux de fier, as bachinès plus de douse mille, et tous appers compaignons de la terre madame de Bar. Entre Gravelines et Dunquerque, sicom je fui enfourmés, à trois lieues, et en mi che chemin, siet la ville de Mardique, uns grans villages sus le mer tous desclos. Jusques à là [venoient] li Englès courir, et là avoit à le fois des escarmuches. Or vinrent à Gravelines messire Jehan Villain et messires Jehan dou Moulin, envoiiet de par le conte, et vinrent sus un bon sauf conduit que il avoient atendu à Bourbourc, tant que uns de leurs hiraus leur ot aporté. Quant il furent venu à Gravelines, on les loga; il se traïssent asés tost apriès che que il furent descendu devers l'evesque de Norduich, qui leur fist par samblant asés bonne chiere, et avoit donné à disner che jour tous les barons et chevaliers de l'ost, car bien savoit que li chevalier dou conte devoient venir; si voloit que il les trouvassent tout ensamble.

Lors commenchièrent à parler li doi chevalier dessus nommé, et dissent à l'evesque : « Sire, nous sommes chi envoiiet de par monsigneur de Flandres. » — « Quel signeur? dist li evesques. » — « Le conte, sire, respondirent cil; il n'i a autre en Flandres

signeur de lui. » — « En non Dieu, dist li evesques, nous i tenons à signeur le roi de France ou le duc de Bourgongne, nostres ennemis, car par poissance il ont en celle saisson conquis le païs. » — « Salve soit vostre grace, respondirent li chevalier, la terre fu à Tournai liegement rendue et demise en la main et gouvrenement de monsigneur Loeïs, le conte de Flandres, qui nous envoie devers vous, en priant que nous, qui sommes de foi et de pencion au roi d'Engletière, vostre signeur, aions un sauf conduit pour aler en Engletière et pour parler au roi, assavoir pour quoi, sans deffiier, il fait guerre à monsigneur le conte de Flandres et à son païs. » Respondi li evesques : « Nous arons conseil de vous respondre, et vous en serés respondu le matin. » Pour l'eure il n'en peurent autre cose ne autre response avoir : assés leur souffi. Si se traïssent à leurs hostels, et laissièrent les Englois conseillier, qui eurent che soir conseil ensamble, tel que je vous dirai.

§ 366. Tout consideré et regardé leur fait et leur emprise que il avoient empris, il dissent que à ces chevaliers il n'acorderoient nul sauf conduit pour aler en Engletière, car li chemins i est trop lons ; et entrues que il iroient et retourneroient et que li païs seroit en seur, il se poroient malement fortefiier, et li contes, qui est soutils, segnefiier son estat au roi de France ou au duc de Bourgongne, par quoi dedens briefs jours il venroient tant de gens contre eux que il ne seroient pas fort assés dou resister ne dou combatre. Che conseil arestèrent il. « Et quel cose responderons nous le matin à eux? » Messires Hues de Cavrelée en

fu cargiés dou dire et de donner ent le conseil. Si dist enssi à l'evesque : « Sire, vous estes nos chiés : si leur dirés que vous estes en la terre le ducoise de Bar, qui est Clementine, et pour Urbain, et non pour autrui, vous faites guerre; et se les gens de ceste terre, les abbeïes et les eglises voellent estre bon Urbanistre et cheminer avoecques vous où vous les menrés, vous passerés parmi le païs et ferés passer vos gens paisiulement, pour paier tout ce qu'il prenderont. Mais, tant que de eux donner sauf conduit d'aler en Engletière, vous n'en ferés riens, car nostre guerre ne regarde de riens la guerre dou roi de France ne dou roi d'Engletière, mais somes saudoiier au pappe Urbain; et il m'est vis que ceste response doit souffire. » Tout cil qui là estoient l'acordèrent, et especialment li evesques, qui n'avoit cure quel cose on desist ne fesist, mais que on se combatesist et que on guerriast le païs. Enssi demora la besongne celle nuit.

Quant ce vint à l'endemain après messe, li doi chevalier dou conte, qui desiroient à faire leur voiage et d'avoir response, s'en vinrent à l'ostel de l'evesque, et atendirent tant que il eurent oï sa messe. Après la messe, il se missent en sa presence. Il leur fist bonne chiere par samblant, et gengla un petit à eux d'autres besongnes, pour detriier tant que si chevalier fussent venu. Quant il furent tout ensamble, li evesques parla et dist enssi : « Biau signeur, vous atendés response; vous l'averés. Sus le requeste que vous avés fait de par le conte de Flandres, je vous di que vous vos poés bien retraire et retourner, quant vous vollés, devers vo conte ou aler vers Calais, se vous vollés, à vostre peril, et en Engletière otant bien. Mais je ne donne

nul sauf conduit, car je ne sui pas dou roi d'Engletière chargiés si avant que pour ce faire. Je sui saudoiiers au pappe Urbain, et tout cil qui sont en ma compagnie sont à lui et à ses gages, et ont pris ses deniers pour lui servir. Or nous trouvons nous à present en la terre la ducoise de Bar, qui est Clementine. Se ses gens voellent tenir sen oppinion, nous leur ferons guerre; se il voellent venir avoec nous, il partiront à nos asolucions, car Urbains, qui est nos pappes et pour qui nous voiagons, absolt tous ceulx de paine et de couppe qui aident à destruire les Clementins. »

Quant li doi chevalier entendirent ceste parolle, si parlèrent, et dist messires Jehans Villains : « Sire, tant comme as pappes, je croi que vous n'avés point oï parler dou contraire que monsigneur de Flandres ne soit bons Urbanistres. Si estes mal adrechiés, se vous li faites guerre ne à son païs; et il croit que li rois d'Engletière ne vous a pas cargiet si avant que de lui guerriier, car, se guerre li vosist faire, il est bien si nobles et si avisés que il l'euist avant fait deffiier. » De ceste parolle se felonnia li evesques, et dist : « Or alés; [si] dites à vostre conte que il n'en ara autre cose, et, se il vous voelt envoiier en Engletière, ou autres gens, pour mieux savoir l'intencion dou roi, si voissent chil, qui envoiiet i seront, ailleurs prendre leur chemin, car par chi ne par Calais ne passeront il point. » Quant li chevalier veïrent que il n'en aroient autre cose, il se departirent et prissent congiet, et retournèrent à leur hostel et disnèrent, et puis montèrent à ceval, et vinrent che soir jesir à Saint Omer.

§ 367. Che propre jour que li chevalier de Flandres partirent, vinrent nouvelles à l'evesque et as Englès que il avoit à Dunquerque et là environ plus de douse mille hommes, tous armés, et avoient le bastart de Flandres en leur compaignie, qui les conduissoit; et encores i avoit aucuns chevaliers et escuiers qui les consilloient, et tant que à Mardich il avoient escarmuchiet et rebouté leurs gens, et en i avoit bien [eu] cent ochis. Dont dist li evesques : « Or regardés dou conte de Flandres. Il samble que il n'i advise, et il fait tout; il voelt priier l'espée en le main. Je voel que nous chevauchons demain, et alons veoir vers Dunquerque quels gens il i a. » Tout s'acordèrent à ce pourpos, et en furent segnifiiet parmi Gravelines.

Che soir vinrent doi chevalier, li uns de Calais et li autres de Ghines, qui amenoient environ trente lances et soissante archiers; li chevalier estoient nommet messires Nicolles Clifton et messire Jehans Draiton, cappitaine de Ghines. Quant che vint au matin, tout s'ordonnèrent et missent en arroi pour chevauchier, et se traïssent sus les camps; et estoient plus de sis cens lances et bien quinse cens archiers. Si chevauchièrent vers Mardic et vers Dunquerque, et faisoit li evesques de Norduich porter devant lui les armes de l'Eglise, la banière de saint Pierre, de geules à deus clefs d'argent en sautoir, comme confanonniers dou pappe Urbain. Et en son pennon estoient ses armes, qui sont esquartelées d'argent et d'asur, à une freture d'or sus l'asur et un baston de geules parmi l'argent; et pour brisier ses armes, car il estoit [des] Despensiers li mainés, il portoit une bordure de geulles. Là estoient messires Hues li Despensiers, ses nepveus, à pennon;

là estoient, à banière et à pennon, li sires de Biaumont, messires Hues de Cavrelée, messires Thomas Trivès et messire Guillaume Helmen; et à pennon, sans banière, messires Guillaumes Draiton et messires Jehans, ses frères, messires Mahieux Rademen, messires Jehans de Ferrières, messires Guillaumes de Fierenton et messires Jehans dou Noef Castiel, gascon. Si chevauchièrent ches gens d'armes vers Mardic, et là se rafresquirent et burent un cop, et puis passèrent oultre et prisent le chemin de Dunquerque.

Li Flamenc de tout le païs, qui estoient asamblé à Dunquerque, furent segnefiiet que li Englès venoient tout aparilliet, et en ordenance et volenté pour eux combatre. Adont eurent il consaulx ensamble l'un par l'autre que il isteroient hors de Dunquerque, et se meteroient as camps, et tout en bonne ordonnance, pour eux deffendre et combatre, se il besongnoit, car de eux tenir en la ville, et là estre enclos, il ne leur estoit point pourfitable. Sicom il ordonnèrent, il fu fait; tout s'armèrent dedens Dunquerque, et se traïssent sus les camps, et se missent en bon arroi sus une montagne au dehors de la ville, et se trouvèrent eux bien douse mille ou plus.

§ 368. Evous venu les Englois, et, en aprochant Dunquerque, il regardèrent sus destre au lés devers Bourbourc et en [aprochant] la marine, et voient les Flamens en une belle grose bataille tout ordonné. Adont s'arestèrent il, et avalèrent plus avant, car vis leur fu, à l'aparant que li Flamenc faissoient, que il seroient combatu. Lors se traïssent li signeur ensamble, pour avoir conseil de ceste besongne; et là ot plui-

seurs parolles retournées, car li aucun voloient, et par especial li evesques, que tantos on les alast combatre; et li autre, li sires de Biaumont et messires Hues de Cavrelée, dissoient dou nom, et i metoient raison : « Vous savés, dissoient il, que chil Flamenc, qui là sont, ne nous ont riens fourfait, et que encores, au voir dire, n'avons nous envoiiet au conte de Flandres, sus lequel païs nous sommes, nulles deffiances; si ne guerrions pas courtoisement fors à la bourbe, qui en puet avoir s'en ait, sans nul title de guerre raisonnable, et oultre, tous cils païs ouquel nous sommes est Urbanistres et tient l'oppinion que nous tenons. Or regardons dont à quelle juste cause nous les irions maintenant courir sus. » Dont respondi li evesques : « Et que savons nous se il sont Urbanistre ou non? » — « En nom Dieu, dist messires Hues de Cavrelée, che seroit bon que nous envoions devers eux un des nostres hiraus, pour savoir quel cose il se demandent, de estre ensi là rengiet et ordonné en bataille contre nous, et que il soient demandé auquel pappe il se tiennent. Se il respondent à estre bon Urbanistre, vous lor requer[r]és par la vertu de la bulle dou pappe, que nous avons, que il s'en viègnent avoecq nous devant Saint Omer, ou Aire, ou Arras, ou là où nous les volrons mener; et quant il se veront enssi requis, par celle requeste sarons nous leur intencion, et sur ce avis et conseil.

Chils pourpos fu tenus, et uns hiraus appellés, qui se nommoit Montfort, et estoit hiraus au duc de Bretaigne, et li fu dit de par les signeurs, que il chevauchast vers ches Flamens; et l'enfourmèrent de tout che que il devoit dire et faire, et comment il se poroit

maintenir. A leurs parolles il obeï, che fu raisons, et i ala parler à eulx.

§ 369. Adont se departi li hiraus de ses signeurs, vesti de une cote d'armes, enssi comme à lui appartenoit, et n'i pensoit nul mal, et s'en aloit vers ces Flamens, qui se tenoient tout ensamble en une belle grosse bataille; et estoit toudis pourveux et avisés de bien faire son mesage, et se voloit adrechier devers aucuns chevaliers qui là estoient. Mais il ne peut, car, sitretos comme il aprocha ces Flamens, sans lui demander quel cose il queroit, ne où il aloit, ne à qui il estoit, il l'encloïrent, et là l'ochirent comme folle gent et de petite congnissance, ne onques li gentil homme, qui là estoient, ne le peurent sauver.

Quant li Englois en veïrent le convenant, qui avoient l'ueil à lui, si en furent tout foursenet. Ossi furent li bourgois de Gand, qui là estoient et qui desiroient à esmouvoir la besongne, par quoi uns nouviaulx touellemens se remesist en Flandres. Adont dissent il tout de une vois, li evesques et li chevalier : « Alons, alons! Ceste ribaudaille ont mort nostre hiraut, mais il sera chier comparé, ou nous demor[r]ons tout sus la plache. » Adont fissent il passer oultre et avant leurs archiers et aprochier ches Flamens. Là fu fais uns bourgois de Gant, qui s'appelloit Loïs de [Vos], chevaliers. Tantos se commencha la bataille dure et merveilleuse, car, au voir dire, chil Flamenc se missent grandement à deffense, mais cil archier, au traire, les commenchièrent à berser et à mener malment; et ces gens d'armes entrèrent en eux à lances afillées, qui de premières venues en abatirent grant fuisson. Fina-

blement Englois pour ce jour obtinrent la place, et furent là li Flamenc desconfi, et se quidièrent recouvrer pour entrer en Dunquerque; mais li Englès, en eux recullant et cachant, les menèrent si dur et si roit que il entrèrent o eulx en la ville, et là en i ot sus les rues et sus la marine grant fuisson de mors. Ossi il se vendirent mout bien, car il ochirent plus de quatre cens Englès, et furent trouvé depuis chi dis, chi douse, chi vint, chi trente, enssi comme il encauchoient les Flamens, et cil Flament se requelloient, et à jeu parti il les combatoient et ochioient. Li chevalier et li escuier de Flandres qui là estoient, plenté ne fu che mies, se sauvèrent, ne il n'en i ot que cinc ou sis mors ou pris. Enssi ala de la besongne et dou rencontre qui fu che jour à Dunquerque, où il i ot bien mors noef mille Flamens.

§ 370. Che propre jour de la bataille estoient retourné en la ville de Lille, devers le conte de Flandres, messires Jehans Villains et messires Jehans dou Moulin, et avoient fait leur relacion au conte telle comme il l'avoient oï et veu des Englès à Mardique. Si en estoit li contes tous pensieus pour savoir comment il s'en cheviroit; encores le fu il plus, et bien i ot cause, quant les nouvelles li vinrent que ses gens estoient mort et desconfi à Dunquerque, et la ville prise. Si s'en porta il asés bellement et conforta, faire li convenoit; et dist, quant les nouvelles l'en vinrent : « Se nous avons perdu celle fois, nous gaegnerons une autre. »

Tantos et sans delai toutes ces nouvelles il escripsi et envoia quoiteusement devers son fils, le duc de

Bourgongne, qui se tenoit devers le roi en France, afin que il euist sur ce avis, car bien imaginoit, puisque li Englois avoient celle entrée en Flandres et ruet enssi jus ses gens, que il ne s'en passeroient pas si briefment, mais feroient encores sus le païs pluiseurs coses. Li dus de Bourgongne, quant il en fu avisés et enfourmés, envoia chevalier[s] et escuiers partout en garnisson sus les frontières de Flandres, en Saint Omer, en Aire, à Saint Venant, à Bailluel, à Berghes, à Casel et par toutes les casteleriies, pour garder les entrées d'Artois. Or dirons des Englois, comment il perseverèrent.

§ 371. Apriès la desconfiture de Dunquerque et la ville prise, il entrèrent tout en grant orguel, et leur sambla bien que toute Flandres fust leur, et au voir dire, se il fussent adont venu devant Bruges, pluiseurs gens dient et dissoient adont, qui bien quidoient savoir le convenant de ceux de Bruges, que elle se fust rendue englesque. Or ouvrèrent li Englois autrement, car il eurent conseil de aler devant Bourbourc et de prendre la ville, et puis venir devers Aire et devers Casel, et de conquerir tout le païs, et riens laissier derrière qui leur fust contraire ou ennemi, et puis venir devant Ippre. Il avoient imaginacion et intencion que la ville d'Ippre se renderoit tantos quant il veroient le païs rendu. Lors se departirent li Englois de Dunquerque, quant il en orent fait leur volenté, et vinrent devers Bourbourc. Quant chil de Bourbourc les sentirent aprochier, il furent si effraé que tantos il se rendirent salve lors vies et leurs biens; enssi furent il pris. Et entrèrent [li Englois] en la ville

et en orent grant joie, car il dissent que il en feroient une belle garnisson, pour guerriier et heriier cheux de Saint Omer et des frontières prochaines.

Après che il prissent le castiel de Dricehem, et furent trois jours devant, anchois que il le peuissent avoir; et l'eurent par force, et i ot mort plus de deus cens hommes, qui là se tenoient en garnisson. Si le remparèrent li Englois, et dissent que il le tenroient à leur loial pooir, et le rafresquirent de nouvelles gens; et puis chevauchièrent oultre, et vinrent à Cassel et prissent la ville, et là orent grant pillage. Adont le repourveïrent il de leurs gens, et puis si s'en partirent, et dissent que il voloient venir veoir la ville d'Aire, mais bien savoient li pluiseur, qui le congnoissoient, que elle n'estoit pas à prendre ne asalir, et que trop leur cousteroit. Toutesfois li evesques de Norduich dist que il le voloit veoir de priès.

§ 372. A che [jour] estoit cappitaine de la ville d'Aire uns gentils chevaliers pikars, qui s'appelle, ou appelloit pour le temps, messires Robers de Biethune et viscontes de Miaux. Avoec lui estoient et de sa carge messires Jehans de Roie, li sires de Clari, messires Jehans de Biethune, ses frères, li sires de Montegni, messires Perducas dou Pont Saint [March], messires Jehans de Kauni et messires Florens, ses fils, et pluiseurs autres, et tant que il estoient bien environ sis vins lances de bonnes gens d'armes, chevaliers et escuiers. Quant li evesques de Norduich, messires Hues de Cavrelée, messires Henris de Biaumont, messires Thomas Trivès, messires Guillaumes Helmen, messires Mahieux Rademen et li autre deurent apro-

chier Aire, et il furent venu asés priès sus un lieu et un pas que on claime ou païs au Noef Fosset, il se missent tout en ordenance de bataille, et passèrent oultre, tout serré, banières et pennons ventelans, car il ne savoient que li viscontes de Miaulx et si compaignon avoient enpensset. Li viscontes, li chevalier et li escuier, qui pour che jour estoient là en garnison, estoient tout rengiet et mis en bonne ordonnance sus la cauchie, devant les barrières de la ville d'Aire, et pooient veoir les Englois tout clèrement passer sus la costière de eux et prendre le chemin de Saint Venant; mais il n'estoient pas gens assés pour eux veer leur chemin, anchois se tinrent tout quoi sus leur pas, à leur garde et à leur deffense, et li Englois passèrent oultre et vinrent che jour à Saint Venant, à deux petites lieues priès de la ville.

De Saint Venant estoit cappitains uns chevaliers de Picardie, qui s'appelloit messires Guillaumes de Nielle, liquels avoit fortefiiet le moustier de la ville, pour retraire lui [et] ses compaignons, se il besongnoit, ensi comme il fera, car la ville n'estoit fremée que de palis petis et de fossés. Si ne dura point longhement à l'encontre des Englès; si entrèrent ens. Adont se requellièrent li François, aucun ou castiel, et aucun en l'eglise qui estoit asés forte. Chil dou castiel ne furent point asailli, car li castiaux est durement fors, ne on ne le puet aprochier pour les larges et parfons fossés qui sont entour; mais li eglise fu asaillie incontinent que li Englois se trouvèrent en la ville, et que il entendirent que les gens d'armes estoient là trait.

§ 373. Messires Guillaumes de Nielle fu là bons

chevaliers et vaillans, et vassaument se porta en deffendant l'eglise de Saint Venant. Englois et archier estoient environné autour, qui traioient saïettes contremont si ouniement et si roit que à paines de ceux dedens osoit nuls venir ne estre à sa deffense. Toutesfois, chil qui se tenoient amont en leurs garites, estoient pourveu de pieres, de bois et d'artellerie par raison; si jetoient à effort et traioient sus ceux qui estoient bas, et tant que il en blechièrent pluiseurs; mais finablement li asaulx fu si bien continués, et si fort s'i esprouvèrent li Englès, que li eglise fu prise de force, et Guillaume de Nielle dedens, qui mout vaillaument se combati et deffendi. Ossi [firent] tout li autre, et, se il esperaissent à avoir esté conforté de nul costé, il se fuissent encores mieux tenu et plus longuement, mais nuls confors ne leur apparoit; pour tant furent il plus legier à prendre. Si demora messires Guillaumes de Nielle prisonniers devers les Englès, et puis se mist il à finance, et retourna en France dou bon gré son maistre, par obligacion, enssi que tout gentil homme françois et englès ont tousjours fait ouniement l'un à l'autre. Et ce n'ont pas fait Alemant, car, quant uns Alemans tient un prisonnier en son dangier, il le met en ceps, en fiers, en buies et en dures prisons, ne il n'en a nulle pité, et tout pour estordre plus grant argent.

§ 374. Quant li evesques de Norduich et li Englois partirent de Saint Venant, il s'en vinrent logier ens es bos de Niepe, qui ne siet mie lonch de là, et environ Bailluel en Flandres. Si entrèrent en le castelerie de Popringhe et de Miessines, et prissent

toutes ces villes là, et i touvèrent très grant finance et mout de pillage, et toutes les villes fremées il retenoient pour eux et mettoient en leur obeïssance, et là retraio[ie]nt leur butin à Berghes et à Bourbourc. Quant il eurent de tout le païs fait leur volenté, ne nuls ne leur aloit au devant, et que il furent tout signeur de la marine, de Gravelines jusques à l'Escluse, de Dunquerque, de Noef Port, de Furnes et de Blancqueberghe, il s'en vinrent mettre le siège devant Ippre. Là s'arrestèrent li evesques de Norduich et li Englois, messires Hues de Cavrelée et li autre, et puis envoiièrent devers ceux de Gand; et me samble que François Acremen i ala, qui avoit esté à la bataille et à tous ces conquès, et avoit mené les Englès de ville en ville et de fort en fort.

§ 375. Quant Piètres dou Bos et Piètres le Witre et les cappitaines de Gand [entendirent] que li Englès les mandoient, et que il seoient à siège devant la ville d'Ippre, si en furent grandement resjoï, et se ordonnèrent, au plus tos qu'il peurent, de aler celle part, et se departirent de la ville de Gand un merquedi au matin, après les octaves saint Pière et saint Pol, environ eux vint mille, à grant carroi et en bonne ordonnance, et s'en vinrent tout parmi le païs et au dehors de Courtrai devant la ville d'Ippre. De leur venue furent li Englois mout resjoï, et leur fissent grant chière, et leur dissent que tantos il aroient conquis Ippre, et puis iroient prendre Bruges, le Dam et l'Escluse, et ne faissoient nulle doubte que, dedens le septembre, toute Flandres seroit raquise à eux; enssi se glorefioient il en leurs fortunes.

Si estoit pour le tamps cappitaine de la ville d'Ippre uns mout sages et avissés chevaliers qui s'apelloit messires Pieres de la Sieple. Par lui et par son sens s'ordonnoient toutes les besongnes et les gens d'armes, qui là dedens s'i estoient mis et bouté de par le duc de Bourgongne et le conte de Flandres. Avoec le dessus dit chevalier estoient messires Jehans de Boucgrave, castelains d'Ippre, messires Bauduins de Welledene son fil, le signeur d'Isseghien, le signeur [d'Estavles], messires Jehans Blankart, messires Jehans Hauiel, messires Jehans de Morselede, messires Nicollas Belle, le signeur de Holebeke, le signeur de Rolegshem, messires Jehans [d'Outre], Jehans de le Sieple, escuier, nepveut au cappitaine, messires François Belle, messires Jorges Belle, messires Jehans Belle et pluiseurs autres, toutes appertes gens d'armes, liquel avoient grant soing, paine et travail pour les Englès qui soutieuement et songneusement les asaloient, [et avec ce estoient il en] paine et cremeur pour ceux de la ville que il n'i euist aucuns mauvais traitiés envers ceux de Gand, par quoi il escheïssent en dangier et par traïson de ceux de la ville d'Ippre.

§ 376. En che temps se tenoit en la ville de Courtrai, et en estoit cappitaine, uns vaillans chevaliers de Hainnau, qui s'appelloit messires Jehans de Jeumont, et s'i estoit boutés à le priière et requeste dou duc de Bourgongne et dou conte de Flandres. Et, quant il i entra, nuls chevaliers de Flandres n'en osoit emprendre le carge ne le fais, tant estoit perilleuse à garder, car, quant li rois de France s'en parti, elle fu toute desemparée et exillie, par quoi mout petit de gens i demo-

roient ne sejournoient, car tout estoit ars et abatu, ne à paines savoit on desoulx toit où logier ses chevaux. Celle haute emprisse de le garder emprist messires Jehans de Jeumont, et le rempara tantos, et fist, Dieu merchi, que par sa garde il n'i ot nul damage fors que toute honneur. Li dus de Bourgongne, qui entendoit songneusement as besongnes de Flandres, car elles li estoient si prochaines que bien li touquoient, [envoiia] de France environ soissante lances de Breton[s] devers Courtrai, pour rafresquir et reconforter messire Jehan de Jeumont et la ville de Courtrai; et vinrent ces gens d'armes au commandement dou duc jusques à Lille. Il se departirent un venredi au matin de Lille, et prirent le chemin de Commines, et fissent tant que il i parvinrent; et estoient li sires de Saint Legier et Yvonès de Tainteniach cappitaines de ces gens d'armes.

En la ville de Commignes estoient venu au matin, au point dou jour, bien deus cens lanches d'Englois, pour aquellier la proie dou plat païs et mener devant Ippre. Ces gens d'armes bretons ne se donnèrent de garde; si escheïrent en leurs mains. Là i ot dur rencontre et fort, au piet dou pont de Conmignes, et vaillaument s'i portèrent li Breton; et, se il euissent esté secouru de otant de gens d'armes et d'arbalestriers comme il estoient, il s'en fuissent bien parti sans damage, mais il se trouvèrent trop peu contre tant de gens; si les convint fuir et mettre en cache. Si en i ot la grigneur partie des leurs mors et pris sus les camps, en retournant vers Lille, et fu li sires de Saint Legier durement navrés et laissiés pour mors sour la place, ewireux de ceuls de rancont[r]e qui escapper

peurent! Et dura la cache de ces Englois as Bretons jusques à demi lieue priès de la ville de Lille, en laquelle ville li sires de Saint Legier à grant paine tous navrés fu aportés, et morut depuis au chief de cinc jours, et ossi fissent cinc de ses escuiers. Enssi ala de ceste aventure.

§ 377. Toudis se tenoit li sièges devant Ippre grans et fors, et i faissoient li Englès et li Flamenc, qui seoient devant, pluiseurs assaulx, et travilloient mout ceux de la ville. Li contes de Flandres, qui se tenoit en la ville de Lille, n'estoit pas bien à seur de ce costé là que Ippre ne fust prise, car Englès sont soutil, et si leur pooit venir d'Engletière grant confort, sans nul empechement, de Calais par les garnisons que il avoient pris en venant là leur chemin. Voirement euissent il eu grant confort d'Engletière, se il vosissent ou dagnassent, mais il n'amiroient à che commenchement que un petit la poissance de Flandres ne de France. Et se tenoient pluiseur haut baron d'Engletière sus les marces de Douvres, d'Exeses, de Zanduich et de la conté de Kemt, tout apparilliet pour passer mer et ariver à Calais et venir aidier leurs gens, mais que il en fussent segnefiiet. Et estoient bien mille lances et deus mille archiers sus les frontières que je ai dites, desquelles gens d'armes messires Guillaumes de Biaucamp et messires Guillaumes de Windesore, marescal d'Engletière, estoient esleu à souverain de par le roi et tout son conseil. Et pour celle cose perdi li dus de Lancastre à faire en celle saison son voiage en Portingal, car toute Engletière estoit trop plus encline, si comme je vous ai dit chi

dessus en l'istoire, à l'armée de l'evesque de Norduich que à celle dou duc de Lancastre.

Li contes de Flandres savoit bien toutes ces besongnes et les incidenses, comment elles se portoient, tant en Engletière comme devant Ippre : si s'avisa que il i pourveroit de remède à son loial pooir. Bien supposoit que li dus de Bourgongne esmouveroit le roi de France et les barons dou roiaulme de France à venir bouter hors les Englès de la conté de Flandres et dou païs que il avoient en l'anée devant conquis; et pour ce que il savoit bien que li mandement de France sont si lontain, et li signeur, qui doient servir le roi, de si lontaines marces, que mout de coses poeuent avenir anchois que il soient tout venu, il s'avisa que il envoieroit devers l'evesque de Liège, messire Hernoul de Horne, qui estoit bons Urbanistres, afin que il venist devant Ippre traitier as Englès que il se vosissent deslogier de là et traire autre part, car il avoit très grant mervelle que il li demandoient, quant il estoit bons Urbanistres et la conté de Flandres ossi, enssi que tous li mondes le savoit. Tant esploita li contes de Flandres par moïens et par soutils traitiés, que li evesques de Li[è]ge vint en Hainnau et passa à Valenchiennes, et ala à Douai et puis à Lille, et parla au conte qui l'enfourma de tout che que il voloit que il desist. Adont vint li evesques de Liège devant Ippre, où li evesques de Norduich et li Englois et cil de Gand seoient, qui le requellièrent liement et l'oïrent volentiers parler.

§ 378. Je fui adont enfourmés que li contes de Flandres, par la parolle de l'evesque de Liège, offroit à

l'evesque de Norduich et as Englès, que il se vosissent deporter de tenir le siège devant Ippre, et aler autre part faire guerre raisonnable sus les Clementins, et il le feroit servir à cinc [cens] lances, trois mois tous pleniers, à ses coustages. Li evesques de Norduich et li Englès respondirent que il s'en consilleroient. Il se consillièrent et parlèrent ensamble, et là ot pluiseurs parolles retournées, car cil de Gand dissoient que nullement on n'euist trop grant fiance ens es prommesses dou conte, car il les honniroit, se il pooit, sique, tout consideré, on respondi à l'evesque que il se pooit bien retraire, quant il lui plaisoit, et que de ces requestes on ne feroit nulles, et que dou siège où il estoient, il ne se departiroient si aroient le ville d'Ippre en leur commandement. Quant li evesques veï que il n'esploiteroit autrement, si prist congiet et s'en retourna à Lille, et fist la response au conte. Et quant li contes veï que il n'en aroit autre cose, si fu plus pensieus que devant, et perchut bien adont tout clèrement que, se la poissance dou roi de France ne levoit le siège, il perderoit la bonne ville d'Ippre. Si escripsi tantos toute[s] ces responses et ces parolles en letres, et les envoia par un sien chevalier devers son fil et sa fille de Bourgongne, qui se tenoient à Compiengne; et li evesques de Liège parti dou conte, et s'en retourna par Douai et par Valenchiennes arière en son païs.

§ 379. Li dus de Bourgongne se tint pour tous enfourmés que les coses iroient et se porteroient mal en Flandres, se li rois de France et sa poissance n'i pourveoient de remède. Si fist tant que uns grans

parlemens fu asignés à estre à Compiengne de tous les hauls princes dou roiaulme de France. A che parlement vinrent tout chil qui mandé i furent, et personnellement li dus de Bretaigne i fu, et pluiseur hault baron de Bretaigne. Là fu parlementé et consilliet que li rois de France, par l'acord de ses oncles le duc de Berri, le duc de Bourgongne [et] le duc de Bourbon, venroit en Flandres ossi estofféement, ou plus, que quant il fu à Rosebecque, et leveroit le siège de devant Ippre et combateroit les Englès et les Flamens, se il l'atendoient. Toutes ces coses confremées et acordées, li rois de France fist un mandement general par tout son roiaulme, que cascuns, pourveus enssi comme à lui apartenoit, le quinsime jour d'aoust, fust à Arras ou là environ. Et escripsi li rois as lontains, tels que au conte d'Ermignach, au conte de Savoie et au duc Fedri de Baivière. Chils dus estoit de la haute Alemaigne et fils de l'un [des] frères le duc Aubert, et grandement il se desiroit à armer pour les François et de venir en France, et de veoir l'estat de France, car il amoit toute honneur, et on li avoit dit, si s'en tenoit pour tous enformés, que toutes les honneurs de ce monde estoient et sont en France; et pour chou que cils dus Fedris estoit de mout lontain païs, il en fu segnefiiés premièrement. Si fist ses ordonnances sur ce, et dist que il venroit par Hainnau veoir son oncle et ses cousins le conte de Blois et les autres.

Entrues que chil grant et especial mandement dou roi de France se faissoient et que cil signeur partout s'aparilloient, se tenoit li sièges devant Ippre grans et fors, et i ot fait pluiseurs assaulx et escarmuches, et blechiés des uns et des autres; mais la cappitaine

d'Ippre, messires Pieres de le Siepe, en songna si vaillaument que nuls damages ne s'i prist.

§ 380. Le siège estant devant Ippre, avint que li contes de Flandres, qui se tenoit à Lille, fu enfourmés que li moustiers de la ville de Menin estoit fors et remparés, et que, se Englès i venoient, de legier il le prenderoient, car il n'estoit point gardés, et feroit grant domage au païs. Si ot conseil li contes que il l'envoieroit desemparer. Si apella messire Jehan dou Moulin, et li dist : « Messire Jehan, prendés des hommes de ceste ville et des arbalestriers, et alés jusques à Menin et desemparés le moustier, que li Englès n'i viengnent, et le prendent et le fortefiient; car, se il faissoient enssi, il greveroient le païs de chi environ. » Messires Jehans respondi que volentiers. Sur ce il ordonna ses besongnes et monta à l'endemain au matin à cheval, et avoec lui uns jones chevaliers, fils bastars au conte de Flandres, qui s'appelloit messires Jehans sans Terre; et pooit estre environ quarante lances et soissante arbalestriers. Quant il se departirent de la ville de Lille, si cheminèrent vers Menin, et tant fissent que il i parvinrent; et nullui ne trouvèrent en la ville, fors aucuns compaignons qui gardoient de leur volenté le moustier. Tantos missent li doi chevalier gens en oevre, et commenchièrent à desemparer le moustier et au deffaire.

Che propre jour chevauchoient environ deus cens lances d'Englès et de Gascons, et entendirent par leurs fourageurs que il encontrèrent, que il i avoit gens d'armes et arbalestrieres en la ville de Menin, qui desemparoient l'eglise. Lors traïssent il celle part à

quoite d'esperons, et exploitièrent tant que il i parvinrent, et, eux venu en la place et devant le moustier, il missent tantos piet à terre et apoingnèrent leurs lanches, et commenchièrent à criier leur cri. Quant messires Jehan dou Moulin et li bastars de Flandres veïrent che convenant et que combatre les convenoit, si se missent en ordenance, et se rengèrent mout gentement sus la place, et fissent traire leurs arbalestriers. Dou trait il en i ot aucuns de ces Englès navrés et blechiés, mais tantos on entra en eux. Là ot fait de petit de gens un bon estour et des reversés par terre, des mors et des navrés, mais finablement li Englès estoient si grant fuison que li Flamenc ne peurent obstenir la place, et furent desconfi, et li doi chevalier pris, messires Jehans sans Terre et messires Jehans dou Moulin, liquel doi se portèrent, en eux deffendant, mout vaillaument. Encores en i ot des autres grant fuisson de pris ; petit s'en retournèrent à Lille, qui ne fuissent mort ou pris. Enssi ala de ceste aventure à Menin, dont li contes de Flandres fu mout courouchiés, quant il le seut, mais amender ne le peut pour celle fois. Si ramenèrent devant Ippre leurs prisonniers li Englès et li Gascon, et en fissent mout grant compte. Depuis n'i sejournèrent il point longuement, que il furent mis à finance.

§ 381. Enssi aviennent li fait d'armes : on piert une fois, et l'autre fois gaegn'on ; les avenues i sont mout mervilleuses, che sèvent chil qui les poursieuent. Et toudis se tenoit li sièges devant Ippre grans et fors, et estoit bien li intencion de l'evesque de Norduich et des Englès et de Piètre dou Bos, que il con-

quer[r]oient Ippre, ou par assaut, ou autrement; et toutesfois il ne s'en faindoient pas, car il le faissoient asaillir et escarmuchier très songneusement. Entre pluiseurs assaulx qui i furent, il en i ot un très merveilleux, grant et redoubté, car il dura un jour tout entier priès jusques à la nuit, et là furent faites de ceux de dehors et de ceulx de dedens pluiseurs grans appertises d'armes. Et se missent li Englès et li Flamenc en grant paine de conquerir la ville, et là furent che jour fait troi chevalier de ceulx de dedens, messire Jehans de le Sieple, [nepveut] le cappitaine, messires François Belle, messire Jorge Belle, et messires Jehans Belle, che fu li quars; et furent bon chevalier en leur nouvelle chevalerie. Et là fu ochis du trait d'un kanon un mout appers escuiers englès, qui s'appelloit Loïs Lin. Chils assaulx fu mout durs et mout grans, et en i ot grant fuison de blechiés de l'une part et d'autre, de ceulx qui s'abandonnoient trop follement. Et vous di que li archier d'Engletière, qui estoient sus les dodanes des fossés de la ville, traioient saïètes à ceux dedens si ouniement, si roit et si drut, que à paines osoit nuls aparoir as crestiaux de la ville et as deffenses; et requellièrent cil de Ippre che jour bien le valleur de deus tonniaux plains d'artellerie, especiaulment de saïètes qui furent traites en la ville; et n'osoit nuls aler par les rues qui marcissoient as murs où li asaux estoit, pour le trait, se il n'estoit trop fort armés et paveschiés. Enssi dura chils assaux jusques à la nuit, que li Englès et li Flamenc qui tout le jour avoient assalli en deus batailles, retournèrent en leurs logis tout lasset et tout travilliet, et ossi estoient chil de la ville d'Ippre.

§ 382. Quant li Englès et li Flamenc, qui devant Ippre seoient, veïrent que point ne conquer[r]oient la ville d'Ippre par assaut, et que mout perdoient de leur artillerie, si avisèrent que il feroient fagoter grant fuisson de fagos et amener devant les fossés, et les feroient jetter ens es fossés pour raemplir, et estrain et terre sus, et feroient tant que main à main il iroient combatre ceux de la ville et miner les murs et abatre : par enssi il le conquer[r]oient. Adont furent mis ouvrier en oevre, et envoiièrent chil de l'ost tout environ Ippre copper et abatre bos, et fagoter, et acariier à fait, et puis mettre et asseïr sur les terrées des fossés, et là [enmoier]. Ce ne fu pas sitretos fait, ne il ne peurent paracomplir leur ouvrage, car li rois de France, qui avoit grant desir de lever le siège et combatre les Englès, comment que che fust, avancha ses besongnes, et se departi de Compiègne, et fist tant que il vint à Arras.

Ja estoient passet li connestables de France et grant fuisson de Bretons, qui estoient ordonné pour l'avant garde, et logié en Artois ; et li dus de Bretaigne venoit atout deus mille lances, qui avoit grant affection de conforter à che besoing son cousin, le conte de Flandres, et mout i estoit tenus, car il l'avoit en [devant] trouvé très apparilliet dou tamps passet en ses [besoignes].

Tout signeur aprochoient, lontain et prochain, et vint li contes de Savoie et li contes de Genèvre, à bien set cens lances de purs Savoiens. Li dus Fedris de Baivière s'avalla aval à belles gens d'armes, et vint en Hainnau, et se tint au Kesnoi, et se reposa et rafresqui dallés son oncle le duc Aubert et sa ante, la ducoise Maguerite, et ses cousins leurs enffans. Li dus de Lor-

raine et li dus de Bar, atout grant route, passèrent oultre, et s'en vinrent logier en Artois. Messires Guillaumes de Namur, qui point n'avoit esté en ces guerres dessus nommées, car li contes l'en avoit deporté, vint servir le roi et le duc de Bourgongne à deus cens lances de très bonnes gens d'armes, et passèrent parmi Hainnau et s'en vinrent logier en Tournesis. Seigneur venoient de tous lés si efforchiement et de si grant volenté, pour servir le roi de France, que merveilles est à considerer. Li contes Guis de Blois avoit, en ces mandemens et asamblées faissans, jeu dehaitiés à Landrechies; et quant il peut souffrir le paine, il fu aportés en une litière à Biaumont en Hainnau, et là fu mieux à son aisse, car cils airs li fu plus agreables que cils de Landrechies. Si ne savoient ses gens, et ossi ne faissoit il, se il poroit souffrir le paine de chevauchier en celle armée devers le roi. Nonobstant, quoique il fust mout dehetiés et mout foibles, si se faissoient ses pourveances grandes et grosses; et ossi ses gens de la conté de Blois, li sires de Montigni, li sires de Viesvi, messires Willaumes de Saint Martin, messires Walerant de Donstienne, cappitaine de Ronmorentin, et li autre chevalier et escuier, avalèrent aval, pour venir ou service dou roi de France.

§ 383. Nouvelles vinrent au siège devant Ippre, au vesque de Norduich, [à] messire Hue de Cavrelée et as Englès, et otant bien as Gantois, que li rois de France s'en venoit à effort sus eux, et avoit en sa compaignie plus de vint mille hommes d'armes, chevaliers et escuiers, et bien soissante mille autres gens. Ces parolles en leur ost montepliièrent tant que elles furent

tournées en voir, car, de premiers, on ne les voloit croire; mais il leur fu dit pour verité que il estoit enssi et que il seroient combatu, eux seant à leur siège, et [si] venoit li dus de Bretaigne contre eux, douquel il avoient grant mervelle. Adont eurent il conseil ensamble, pour savoir que il feroient ne comment il se maintenroient. Tout consideré, il ne se veoient pas fort ne poissant pour atendre la poissance dou roi, et dissent enssi que ce estoit bon que Piètres dou Bos et Piètres le Witre et li Gantois s'en retournaissent en leur ville de Gand, et li Englès s'en retourneroient vers Berghes et Bourbourc, et se meteroient en leurs garnisons; et, se poissance leur venoit d'Engletière que li rois Richars passast le mer ne si oncle, il aroient avis. Chils consaulx fu tenus; il se deslogièrent, chil de Gand se retraïssent vers Gand et tant fissent que il i parvinrent, et li Englès se retraïssent vers Berghes et vers Bourbourc, et se boutèrent ens es fors que il avoient conquis.

En che propre jour que li Gantois retournèrent en Gand, i descendi messires Henris de Persi, fils au conte de Northombrelande, qui venoit de Pruse, et avoit entendu sus son chemin assés priès de Prusse que li rois de France et li rois d'Engletière se devoient, en la marce de Flandres ou d'Artois, par bataille, poissance contre poissance, combatre ensamble. Dont li chevalier[s] estoit si resjoïs et ot si grant desir de estre à celle journée, que en che où il euist mis, se il euist cheminé ouniement ensi que on voiage, quarante jours, il n'en i mist que trèse, et laissa toutes ses gens et son arroi derrière, et exploita tant, par chevaux cangier souvent, que lui et un page, depuis

que sceut les nouvelles, il se trouva en la ville de Gand. On li doit tourner à bonne volenté et vaillance.

§ 384. Nouvelles vinrent au roi de France qui se tenoit en la citté d'Arras, et à ses oncles et as haulx signeurs qui là estoient, que li Gantois estoient parti dou siège d'Ippre, et li Englès ossi, et cascuns retrait sus son lieu. Adont ot li rois conseil de haster ses besongnes et de eux poursieuir, et ne voloit pas que il lui escapassent. Enssi se departi de Arras, et vint au Mont Saint Eloi, une mout belle abbeïe; et là se tint quatre jours tant que ses oncles, li dus de Berri, fu venus. Et toudis arivoient et aplouvoient signeur de tous lés; et fu sceu par le connestable et les mareschaulx et messire Guichart Daufin, maistre des arbalestriers, que li rois avoit plus de cent mille hommes. Adont se departi li rois dou Mont Saint Eloi, et prist le chemin de Saint Omer, et vint à Aire, dont li viscontes de Miaux estoit cappitaine, et là sejourna deus jours. Et toudis aprochoient gens d'armes; et ja estoient li connestables et cil de l'avant garde devant, et logoient en la vallée dou mont de Casel. Et li rois s'en vint à Saint Omer, et là s'aresta souratendant ses gens qui venoient de toutes pars; et vous di que quant li dus Fedris de Baivière descendi en l'ost, li grant baron de France, pour lui honnourer, li alèrent au devant, pour tant que de si longues marces il l'estoit venus veoir et servir le roi; et proprement li rois li fist grant chière et li sceut grant gret de sa venue, et le fist logier tout le voiage au plus priès de lui comme il pot par raison. En l'ost avoit bien trois cens mille chevaux, ne on [ne] se puet

et doit [trop] grandement esmervillier où pourveances pooient estre prises pour asouffir une telle hoost; si estoit telle fois, que on en avoit grant faute, et autre heure asés par raison.

§ 385. Li contes Guis de Blois, qui se tenoit à Biaumont en Hainnau, quoique il ne fuist pas bien haitiès, mais tous pesaulx et holagres, pour la forte et longue maladie que l'esté avoit eu, imagina en lui meïsmes que che ne li seroit pas honnerable cose de sejourner, et tant de haulx princes et de nobles signeurs se trouvoient sus les camps, et ossi on le demandoit, car il estoit uns grans chiés en l'arrière garde : si valoit trop mieux que il se mesist à voie et en la volenté de Dieu, que che que on supposast que il demorast derière par faintise. Li gentils sires se mist au chemin, et ne pooit nullement souffrir le chevauchier; mais il se mist en litière et se parti de son hostel et prist congiet à madame sa femme et à Loïs son fil. Pluiseurs gens de son conseil meïsmes li tournoient che voiage à grant outrage, pour la cause de ce que il faissoit chaut et estoit li tamps mout enfermes; et li autre, qui en ooient parler, le tournoient à vaillance.

Avoec lui se departirent de Hainnau li sires de Havrech, li sires de Senselles, messires G[e]rars de Vairières, messires Thumas de Distre, li sires de Donstievene, messires Jehans de la [Glisuelle] qui devint chevaliers en che voiage, et pluiseur autre. Si passa parmi Cambrai, et puis vint à Arras, et plus cheminoit, et mieux de sa santé lui estoit. Si seurent ses gens de Blois que il venoit; si vinrent tout contre lui. Quant il fu venu à Arras, et se missent tout ensamble, si

se trouvèrent bien quatre cens lances, et toudis les sieuoient leurs pourveances qui venoient de Hainnau, belles et grandes, car de ce estoit il bien estoffés. Or parlerons dou roi de France.

§ 386. Tant esploita li rois de France que il vint à Saint Omer, et là s'aresta et rafresqui; et li avant garde, li connestables et li mareschal alèrent vers le mont de Casel, que Englès tenoient. Si asallirent la ville, et fu prise d'assaut, et tout cil mort qui dedens estoient, et cil qui escapèrent, se retraïssent vers la ville de Berghes, là où messires Hues de Cavrelée estoit et bien troi mille Englès. Et li evesques de Norduich n'i estoit pas, enchois estoit retrais vers Gravelines, pour tantos estre à Callais, se mestier faissoit. Tous li païs de environ Cassel fu ars et pilliés et delivrés des Englès. Adont se departi li rois de France de Saint Omer, et s'en vint logier en une abbeïe, oultre ou chemin de Berghes, que on dist Ravemberghe; et là s'aresta : che fu un venredi. Le samedi au matin chevauchièrent chil de l'avant garde, li connestables de France et li marescal, e[t] li sires de Couchi, et grant fuisson de bonnes gens d'armes, et s'en vinrent devant le castiel de [Dricehem], où il avoit environ troi chens hommes d'armes englès, qui le tenoient et qui toute la saison une garnison faite en avoient. On fist asault au castiel, grant et fort, et s'i esprouvèrent grandement li François : faire le convenoit, qui conquerir le voloit, car cil Englès qui dedens estoient, le deffendoient si très bien que mervelles seroit à penser. Toutesfois, par bien asallir et par biau fait d'armes, li castiaulx fu conquis, et tout cil mort qui dedens

estoient, ne li connestables n'en prendoit ne voloit prendre nul à merchi. Et là fu trouvés en la base court li plus biaux blans chevaulx et de plus gente taille que on euist point veu en toute l'anée. Si fu presentés au connestable, et li connestables tantos l'envoia au roi de France. Li rois veï le cheval mout volentiers, et li plaisi grandement bien, et le chevaucha le diemence toute jour.

Adont vint li contes de Blois en l'ost, et tout chil de sa route : si fu par ordenance en l'arière garde, sicom il avoit esté l'anée devant à Rosebecque, li contes d'Eu, li contes de Harcourt, li sires de Castillon et li sires de Fère en sa compaignie, et toudis aplouvoient gens de tous costés. Et faissoit une très belle saisson et sèche : aultrement sus celle marine, gens et chevaux euissent [eu] trop fort tamps, ne on ne peuist estre alé avant.

§ 387. En la ville de Berghes, qui n'estoit fremée que de palis et de simples fossés, estoient retrait tout li Englès, excepté l'evesque. Chils en estoit alés à Gravelines enssi que tous esbahis, et se repentoit grandement en corage de che que il avoit empris celle saisson che voiage, car il veoit bien que il issoit de ses conquès à grant blasme; et, plus avant, il avoit mis parolles oultre, qui estoient espandues ou roiaulme de France, car il s'estoit vantés, lui estant à siège devant Ippre, que là il atenderoit le roi de France et sa poissance, et le combateroit. Or veoit il que il l'avoit convenu soudainement partir dou siège et fuir, car sa poissance ne pooit pas faire fait contre cheli dou roi de France. Si contournoit tout en grant blasme. Ossi

faissoient li Englès, qui en Calais estoient, et dissoient que il avoient mout mal emploié l'argent dou pappe. Au voir dire, li dus de Lancastre, qui se tenoit en Engletière et qui avoit par le fait de l'evesque perdu son voiage pour celle saisson, ne vosist mies que la cose alast autrement. Ossi ne fesissent tout li baron d'Engletière, car, quant messires Guillaumes de Biaucamp et messires Guillaumes de Windesore leur mandèrent, eux estant devant Ippre, que, se il voloient gens et confort, il en aroient assés, li evesques respondi (ossi fissent messires Thumas Trivès et messires Guillaumes Helmen) que il avoient gens assés et que plus n'en voloient, pour combatre le roi de France et sa poissance. Mais messires Hues de Cavrelée, qui avoit plus veu que eulx tous, avoit toudis parlé autrement, et avoit dit à la requeste des barons d'Engletière, le siège estant devant Ippre, quant les nouvelles leur en vinrent : « Signeur, vous vos confiiés grandement en vostre poissance. Pour quoi refusons nous le confort de nos gens, quant il s'offrent à nous, et li païs le voelt? Uns jours poroit venir que nous nos en repentiriens. » Mais de ses parolles il ne peut estre oïs, et dissoient que il avoient gens asés. Si demora la cose en cel estat, et tant que il i perdirent plus que il n'i gaegnièrent.

§ 388. Quant messires Hues de Cavrelée fu retrais en Berghes, il se loga et fist logier toutes ses gens par hostels et par maisons; et se trouvèrent li Englès eux plus de quatre mille, parmi les archiers. Si dist messires Hues : « Je voel que nous tenons ceste ville. Elle est forte assés, et nous sommes gens assés pour

le tenir. Espoir arons nous dedens cinc ou sis jours grant confort d'Engletière, car on set ores tout nostre convenant et le convenant de nostres ennemis en Engletière. » Tout respondirent : « Dieux i ait part! » Adont se ordonnèrent il mout sagement, et se partirent par pennons et par compaignies, pour aler as murs et as deffenses, et pour garder les portes et les pas; et se trouvoient gens assés. Encores missent il et fissent retraire toutes les dames et les femmes de la ville en l'eglisse, et là tenir sans elles mouvoir ne partir, et tous les enfans et les [anciennes] gens. Li rois de France, qui estoit logiés en l'abbeie de Ravemberghe, entendi que li Englès estoient retrait en la ville de Berghes. Adont se mist li consaulx de France ensamble. Si fu ordonné que on se trairoit celle part, et que li avant garde, li connestables et li mareschal chevaucheroient tout de premiers et iroient logier oultre la ville; en apriès, li dus de Bretaigne et li contes de Flandres, et leurs gens, et prenderoient une des elles de la ville; et puis li rois de France, li dus de Berri, li dus de Bourgongne, li dus de Bourbon, et leurs grosses routes les sieuroient; et puis, li contes d'Eu, li contes de Blois et li arière garde sus une autre elle de la ville, et enssi encloroient il là les Englès.

Chils pourpos fu tenus, et se departi li rois de Ravemberghe, et toutes ses gens s'ordonnèrent sus les camps; et estoit grant biauté de veoir reluire contre che soleil ces banières, ces pennons et ces bachinès et si grant fuison de gens d'armes que veu[e] d'ieux ne les pooit comprendre, et sambloit uns drois bois des lances que on portoit droites. Enssi chevauchièrent il en quatre batailles, pour venir devant Berghes, et

enclore là dedens les Englès. Et droit environ heure de tierche, entra uns hiraus englès en la ville, qui avoit passet tout parmi l'ost de France, par la grace que li signeur de France l'i avoient fait, et vint devant messire Hue de Cavrelée, qui estoit en son hosteil, liquels li demanda en hault, que tout l'oïrent: « Hiraus, dont viens tu? » — « Monsigneur, dist il, je vieng de l'ost de France. Si ai veu le plus belle gent d'armes et la plus grant fuison, que il n'est aujourd'ui nuls rois qui tant en puist mettre ensamble. » — « Et de ces belles gens d'armes que tu dis, quel fuison sont il bien? » — « Par ma foi, monsigneur, dist li hiraus, il sont bien eux vint et sis mille hommes d'armes, la plus belle gent, les mieux armés et les mieux aroiiés que on puist veoir. » — « Ha! respondi messires Hues de Cavrelée, qui se couroucha de ceste parolle, com tu ies bien tailliés de bien farser une belle bourde! Or sai jou bien que tu as menti, car je ai veu pluiseurs fois les asamblées des François, mais il ne se trouvèrent onques vint et sis mille, non sis mille hommes d'armes. »

A ces parolles, li gaite de la ville de Berghes, qui estoit en sa garde, sonne sa trompète, car li avant garde devoit et voloit passer devant les murs de la ville. Lors dist messires Hues de Cavrelée as chevaliers et as escuiers qui là estoient : « Or alons! alons veoir ces vint et sis mille hommes d'armes passer! velés là, nostre gaite les corne. »

Adont s'en vinrent il sus les murs de la ville, et là s'apoiièrent. Si regardèrent l'avant garde qui passoit, où il pooit avoir environ quinse cens lances, le connestable, les mareschaulx, le maistre des arbalestriers

et le signeur de Couchi, et tantos le duc de Bretaigne, le conte de Flandres et le conte de Saint Pol, et pooient estre autres quinse cens lances. Lors dist messires Hues de Cavrelée, qui quida avoir tout veu : « Or regardés, se je le disoie bien. Velà les vint et sis mille hommes d'armes! Se il sont trois mille lances, il sont cent mille! Alons disner, alons. Encores n'ai je veu gens, pour qui nous doions ores laissier la ville. Chils hiraus nous esbahiroit bien, se nous le voliens croire. » Li hiraus fu tous honteus, mais il dist bien : « Sire, vous n'avez veu que l'avant garde. Encores est li rois, et sont tout si oncle derière, et leur poissance; et de rechief encore i est li arière garde, où il i a plus de deus mille lances. Et tout che verrés vous dedens quatre heures, se tant vous volés chi demorer. » Messires Hues n'en fist compte, mais vint à son hostel, et dist que il avoit tout veu, et s'asist à table. Enssi comme il se disnoient, la gaite commence à corner et à recorner, et à mener grant friente. Adont se leva de la table messires Hues de Cavrelée, et dist que il voloit aler veoir que c'estoit, et vint sus les murs. A ces cops passoient et devoient passer li rois de France et si oncle, li dus Fedris, li dus de Bar, li dus de Loraine, li contes de Savoie, li Daufins d'Auvergne, li contes de la Marche et leurs routes. En celle grose bataille avoit bien sèse mille lances. Adont se tint pour deceux messires Hues, et dist : « Li hiraus a droit. Je ai eu tort de li blasmer. Alons, alons, montons as chevaux et sauvons nostres corps et le nostre. Il ne fait pas chi trop sain demorer. Je ne me congnois mais à l'estat de France : je n'en veï onques tant de quatre fois ensamble

comme j'en voi là et ai veu parmi l'avant garde, et encores convient il que il aient arière garde. » Lors se departi messires Hues de Cavrelée des murs, et s'en retourna à l'ostel.

Tout leur cheval estoient ensellé [et] tout toursé; il montèrent sus, sans faire noise ne friente, et fissent ouvrir la porte par où on va à Bourbourc, et s'en partirent; si enmenèrent tout leur pillage.

Se li François s'en fuissent donné garde, il leur eussent bien esté au devant, mais il n'en seurent riens en trop grant temps [après, que] il estoient ja priesque tout rentré en Bourbourc.

Messires Hues de Cavrelée, tous merancolieux, s'aresta sour les camps, en souratendant sa route, et là dist à messire Guillaume Helmen et à messire Thumas Trivet et as autres, qui bien l'entendirent, et dist: « Signeur, par ma foi, nous avons fait en celle saison une très honteuse chevauchie : onques si povre ne si blameuse n'issi hors d'Engletière. Vous avés ouvré de vostre volenté et creu cel evesque de Norduich, qui quidoit voller anchois que il euist elles. Or veés vous le honnerable fin que vous i prendés. Sus tout che voiage je ne peus onques estre creus de cose que je desisse, sique je vous di : Velà Bourbourc, retraiiés vous ens, se vous vollés, mais je passerai oultre, et m'en irai droit à Gravelines et à Calais, car nous ne sommes pas gens pour combatre le roi de France. » Chil chevalier englès, qui congneurent assés que il avoient eu tort en aucunes coses, respondirent : « Dieux i ait part, et nous nos retrairons en Bourbourc, et là atenderons nous l'aventure telle que Dieux le nous vora envoier. »

Ensi se departi messires Hues de Cavrelée de leur compaignie, et li autre vinrent en Bourbourc.

§ 389. Li rois de France fu assés tos segnefiiés que li Englès estoient issu et parti de Berghes, et retrait vers Bourbourc, et Berghes toute vuide. Adont li furent les portes ouvertes; si entra li rois ens, et tout chil qui entrer i vorent. Li premier qui i entrèrent, i trouvèrent encores assés à prendre et à pillier, car li Englès n'en avoient peut pas tout porter ne mener; et furent les dames de la ville sauvées et envoiies à Saint Omer, mais li homme furent enssi que tout mort. Si fu la ville de Berghes misse et contournée en fu et en flame, et passa li rois oultre, pour le grant feu qui i estoit, et vint logier en un village priès de une abbiette, che fu le venredi; et se logièrent li signeur esparsement par les camps au mieux qu'il peurent. De che estoient il euwireux que il faisoit bel et seck, ne il ne pooit faire plus belle saison ne plus gracieuse, car, se il euist fait fresk ne plouvineux, il ne peuissent estre alé en avant ne en fourage, et se pooit on esmervillier où on prendoit les fourages pour fouragier les chevaulx, car il i en avoit plus de trois cens mille, et ossi les biens et les vitailles que il convenoit pour avitaillier une telle host. Et le venredi, tout le jour, il n'i ot point de pain en l'ost; mais le samedi, quant on vint devant Bourbourc, pourveances vinrent. Bien savoient li signeur de France que li Englès estoient rentret et retrait dedens Bourbourc : si eurent conseil que de eulx là dedens enclore, et de asaillir la ville et dou prendre; et en avoient par especial li Breton grant convoitise,

pour le grant pillage que il i sentoient à trouver dedens.

§ 390. Quant che vint le samedi au matin, il fist mout bel et mout cler; li hos s'arma et ordonna pour venir devant Bourbourc. Li avant garde, li connestables, li dus de Bretaigne, li contes de Flandres, li contes de Saint Pol et bien troi mille lances passèrent au dehors des murs de la ville, et s'arestèrent tout oultre, à l'oposite de l'ost dou roi.

Li rois de France qui avoit la plus belle gent d'armes que on peuist veïr ne imaginer, et la plus grant fuisson, s'en vint ens uns biaus plains, amples et larges, devant Bourbourc, et là s'ordonnèrent tout li signeur; et fu un grant tamps leur intencion de l'asallir, et estoient sus les camps, banières et pennons ventelans, et cascuns sires entre ses gens et desouls sa banière. Là se remonstroit entre ces signeurs de France honneurs et ricoise, ne riens n'i avoit espargniet de grans estas. Et là fu li sires de Couchi et ses estas volentiers veux et mout recommandés, car il avoit coursiers parés et armés et houciés des anchiennes armes de Couchi, et ossi de celles que il porte pour le present; et là estoit li sires de Couchi montés sus un coursier bien et à main. Si chevauchoit et aloit de l'un à l'autre, et trop bien li avenoit à faire ce que il faissoit, et tout chil qui le veoient, le prisoient et honnouroient pour la sacance de lui. Enssi tout li aultre seigneur se maintenoient et remonstroient là leur estat. Si i eut fait che jour plus de quatre cens chevaliers, et fu par les hiraus nombrés li nombres des chevaliers, que li rois eut devant Bourbourc, à noef mille et set chens

chevaliers, et estoient en toute somme vint et quatre mille hommes d'armes, chevaliers et escuiers, et cinc cens.

§ 391. Li Englès, qui estoient à leurs deffenses en la ville de Bourbourc et qui veoient le poissance dou roi de France si grande devant eux, esperoient bien à avoir l'assault. De ce estoient il tout conforté, mais de ce que il se trouvoient enclos en une ville qui n'estoit fremée que de palis, il n'estoient pas bien asseur. Toutesfois, comme gens plains de grant confort, il se estoient tout parti par connestabliies et arengié tout autour de la ville. Li sires de Biaumont en Engletière, qui est uns contés, qui s'appelloit Henri, estoit à cent hommes d'armes et trois cens archiers, [et comprendoit d'une porte mouvant jusques à une autre; après, messires Thumas Trivès et sa banière, à cent hommes d'armes et trois cens archiers], reprendoit une autre garde; et puis messires Guillaumes Helmen à otant de gens, une autre garde; messires Jehans de Castiel Noef et li Gascon, une autre garde, jusques à une tour au lés devers le connestable; li sires de Ferrières, englès, une autre garde, à quarante hommes d'armes et otant d'archiers, et tant que tout li mur estoient environ la ville bien pourveu de gens d'armes et d'archiers. Messires Mahieux Rademen, messires Guillaumes de Fieriton et messires Nicolles Traiton, à deus cens hommes et deus cens archiers, gardoient la place devant le moustier, et avoient ordonné gens pour entendre au feu et estaindre à leur pooir, sans partir de leurs gardes les Englois; et bien s'en doubtoient, pour che que les maisons de Bourbourc sont

et estoient adont couvertes d'estrain. En cel estat se tenoient li Englès.

Or vous voel je recorder de une haulte et grande emprise que François Acremen fist, che propre venredi au soir que li rois de France passa oultre Berghes, et que la ville fu prise.

§ 392. François Acremen et Piètres dou Bos et Piètres le Witre et les cappitaines de Gand, qui estoient retourné dou siège de devant Ippre, et leurs gens, et rentré en la ville de Gand, soutilloient nuit et jour, comment il peuissent porter damage et contraire [à] leurs ennemis. Si entendi François Acremen que la cappitaine d'Audenarde, messires Gillebiers de Lieurenghien, n'estoit point en Audenarde, ne les gens d'armes, mais estoient en celle chevauchie dou roi devant Berghes et Bourbourc, car li contes de Flandres l'avoit mandé. Et entendi François que la ville d'Audenarde estoit en bien simple garde, et que li foset devers les praieries, pour aler à Ehem, estoient tout mis au seck, et que on les avoit vuidiés d'aigue pour avoir les poissons, et que on pooit bien aler jusques as murs de la ville tout à piet, et par eschielles et par là entrer en la ville. Che avoient raporté en la ville de Gand les espies de François Acremen, qui avoient à grant loisir, de jour et de nuit, aviset et espiiet Audenarde, car les gardes ne faissoient nul compte de ceux de Gand, et les avoient enssi que mis en oubli et en noncaloir. Quant François Acremen fu justement enfourmés de toutes ces coses par le juste rapporté de ses espies, il vint à Piètre dou Bos, et li dist : « Piètre, enssi gist la ville d'Audenarde en tel parti : je me

voel aventurer pour le prendre et eschieller ; il n'i fist onques si bon que il fait maintenant, car la cappitaine ne les gens d'armes n'i sont point, mais sont en l'ost avoec le roi en celle frontière de Saint Omer, et ne sont en doubte de nullui. »

Piètres dou Bos s'i acorda legièrement, et li dist : « François, se vous poés venir à vostre entente, onques homs ne besongna mieux, et sera uns fais dont vous serés grandement recommandés. » — « Je ne sai, dist François : li corages m'en siet trop bien, li coers me dist que nous arons en celle nuit Audenarde. »

Adont prist François Acremen jusques à quatre chens compaignons, ceux ens esquels il avoit la grignour fiance, et se parti sus la nuit de Gand, et se mist au chemin pour venir vers Audenarde. C'estoit ou mois de septembre que les nuis sont longhes asés, et [si] faissoit si biel et si seck que c'estoit uns grans deduis. Environ mie nuit, il vinrent ens es praieries d'Audenarde, et avoient toutes prestes leurs eschielles avoec eux. Enssi que il passoient parmi les marès, il i avoit une femme, qui retailloit herbe pour ses vaches, et estoit là katie. Si entendi l'effroi et les oï parler, et bien congneut que c'estoient Gantois qui venoient vers Audenarde, pour embler la ville, et leur veï porter eschielles. Celle povre femme fu toute esbahie, et puis si se reconforta, et dist en soi meïsmes que elle venroit à Audenarde tout ce dire et nonchier as gardes. Si mist tout jus, et prist son tour par une adrèche que bien savoit, et tant fist que elle vint sus les fossés avant que li Gantois i peussent venir, et commencha à parler et à li esgrounir, et tant fist que uns boins

preudoms, qui faissoit le gait pour la nuit et aloit de porte en porte resvillier les compaignons, l'oï et demanda : « Qui esçou là ? » — « Ha ! dist la femme, je sui une povre femme qui demeure en ces marès. Soiiés sur vostre garde, car pour certain il i a asés priès de chi une grant quantité de Gantois, car je les ai veus et oïs, et portent eschielles, et embleront Audenarde, s'il pueent. Je m'en revois, car, se il me trouvoient ou encontroient, je seroie morte. »

Atant [se parti la bonne femme, et li preudons demora tous esbahis, et se apensa qui il se tairoit tous cois sans partir, pour veoir que ce seroit et se ceste femme disoit voir.

Li Gantois qui [coiement et] couvertement faisoient leur fait et emprise, avoi[en]t bien oï parler l'omme et la femme, ensi que de nuit on ot mout cler, mais riens ne sçavoient que il avoient dit, fors seulement le son de leur langaige. Adont envoia François Acremen quatre compaignons devant, et leur dist : « Allés tout secretement, sans sonner mot ne toussir ne esgrongnir : regardés haut et bas se vous orrés ne percheverés riens. » Il fisent tout ensi ; et François et li autre demorèrent es marès, et se tinrent tout coi, et estoient assés près de celle bonne femme, qui bien les veoit et entendoit, et point ne l'ooient ne veoient.

Chil quatre varlet de François vinrent jusques as fossés, et regardèrent vers les murs, et ne veïrent ne oïrent riens. Or regardés la grant mesaventure : car, se cil de [dedens] eussent tant seulement eu une candeille allumée que [li Gantois] eussent veue, il n'eussent osé traire avant, car il supposassent par dehors, que il i eust eu grant gait. Li varlet retournèrent, et vinrent

à François et lui dirent que il n'avoient riens veu ne riens oï. « Je le croi bien, dist François ; che fu ores, espoirs, li gais de nuit qui avoit fait son tour et en raloit couchier. Alons, alons par ce haut chemin vers la porte, et retournons tout bas vers les fossés. » Encores oï la bonne femme toutes les paroles. Que fist elle ? Tantost elle se mist au chemin, ensi comme en devant, et vint encores à l'omme dou gait qui là estampoit sur les murs, et lui dist comme en devant tout ce qu'elle avoit veu et oï, et que pour Dieu il fust [sur] sa garde et allast veoir à la porte de Gand comment li compaignon, qui le gardoient, se maintenoient, car briefment il i avoit des Gantois assés près de là. « Je m'en revois, dist la bonne femme, je n'ose plus demorer. Je vous ai avisé de che que j'ai veu et oï : aiiés sour ce avis. Je ne revenrai pour celle nuit plus. » Atant se departi la bonne femme, et li hons demora, qui ne mist pas en oubli ces parolles, mais s'en vint à la porte de Gand où les gardes veilloient, et les trouva jeuwans as dés, et leur dist : « Seigneur, avés vous bien fermé vos portes et vos barrières ? Une femme est venue à mi et m'a ensi dit. » Il respondirent : « Oïl. En male nuit soit la femme entrée, quant elle nous traveille à celle heure ! Che sont ses vaques ou si viel qui sont desloiet : [si] cuide maintenant que ce soient Gantois qui voisent par les camps : il n'en ont nulle volenté. »

Entroes que ces paroles estoient dou connestable dou gait as gardes de la porte, François Acremen et si compaignon faisoient leur fait, et estoient avalet ens es fossés où il n'avoit point d'iauwe, car on les avoit pesquiés en celle sepmaine, et avoient rompu et coppé

un petit de palis qui estoit au devant dou mur, et là drechié leur eschielle, et entret en la ville et venu droit sour le marchié, sans sonner mot, jusques à tant qu'il i furent; et là trouvèrent un chevalier, qui s'appelloit messire Florent de Heule, lieutenant dou capitaine, liquels faisoit le gait, environ trente hommes de la ville dalés lui. Sitost que li Gantois entrèrent en la place, il crièrent : « Gand ! Gand ! » et frapèrent au gait; et là fut mors messires Florens et tout chil qui dalés lui estoient. Ensi fu Audenarde prise que je vous ai dit.

§ 393. Vous devés sçavoir que cil et celles qui dormoient en leurs lis dedens Audenarde, furent mout esbahi, quant il oïrent crier ce cri et il veïrent leur ville prise et emblée, et [si] n'i pooient mettre remède, car on leur brisoit leurs maisons à force, et les ochioit on là dedens, ne nuls ne metoit deffence en soi ne ne pooit mettre, car il estoient pris soudainement sus un pié par coi il n'i avoit point de recouvrier. Si se sauvoit qui sauver se pooit, et se partoient li homme tous nus, et vuidoient leurs maisons et laissoient tout, et se vuidoient par les murs, par l'Escauld et par les fossés de la ville; ne li riche homme n'en portoient riens dou leur, mais chil tout heuwireux, qui saulver et escaper se pooient. Si en i ot celle nuit grant fuison de mors et de perdus et de noiiés en l'Escauld, qui s'eshidoient et qui sauver se voloient. Ensi ala de ceste avenue.

Quant ce vint au matin, et que li Gantois se veïrent seigneur de la ville, il misent tout hors, femmes et enfans, et les envoièrent toutes nues en leurs chemises, ou es plus povres habis que elles eussent. Ensi s'en

vinrent elles à Tournai, et li homme qui escappet estoient, à Mons, à Ath, à Condet ou à Valenchiennes ou à Tournai, ou là où mieux il pooient.

Car nouvelles s'espardirent en mout de lieux comment Audenarde estoit prise. Si en furent en Gand grandement resjoï, et disent li Gantois que François Acremen avoit fait une belle et haulte emprise, et que on lui devoit bien compter et tourner à grand vaillance. Si demora François Acremen capitaine d'Audenarde, et i conquist mout grant avoir et des belles pourveances grant fuison, qui leur vinrent bien à point, bleds, avaines et vins ; et fu tout acquis à iaux tous li avoirs qui estoit de Flandres, de France et de Tournai ; mais tout ce qui estoit de Hainnau fu sauvés, ne onques il n'enlevèrent riens ne ne prisent que tout ne paiassent.

§ 394. En celle propre sepmaine avint ossi auques une telle emprise en Auvergne, où li Englès tenoient pluisieurs castiaux marcissans à la terre le conte Dauffin et l'evesquiet de Saint Flour et de Clermont ; et pour ce que li compaignon, qui les forteresses tenoient, sçavoient bien que li païs d'Auvergne estoit vuis de gens d'armes, car li baron et li chevalier estoient tout venu, ou en partie, avoecq le roi de France en ce voiage de Flandres, se metoient il en paine de prendre, d'embler et d'eschieller forteresses. Et avint que Aimerigos Marcel, capitaine d'[Aloise], un fort chastel à une lieuwe de Saint Flour, cueilli de ses compaignons, et se parti de son fort à ung adjournement, lui trentime tant seulement, et s'en vinrent chevauchier à le couverte devers la terre le conte Dauffin.

Et avoit chiux Aimerigos jetté son avis à prendre et eschieller le castiel de Mercueil, dont li contes Dauffins porte les armes. Et s'en vinrent par bos et par divers païs chis Aimerigos et ses gens logier de haute heure en ung petit bosquetiel, assés près dou castiel de Mercueil, et là se tinrent jusques à soleil couchant, que li bestail et chil dou castel furent tout rentré dedens.

Entroes que la capitaine, que on appielloit [Geraudon Buissel], se seoit au souper, chil Englès qui estoient tout pourveu de leur fait et d'eschielles, drechièrent leurs eschielles et entrèrent ens tout à leur aise. Les maisnies dou castel alloient à celle heure parmi le court : si commenchièrent à crier, quant il veïrent ces gens entrer ens ou castel par les murs, et à dire : « Trahi ! trahi ! » Et quant [Geraudons] en oï la voix, il n'ot plus de concours [pour lui sauver] que par une fausse voie que il sçavoit, qui entroit par sa cambre en une grosse tour, qui estoit garde de tout le castiel. Tantost il se traïst celle part, et prist les clefs dou castel, et les emporta avoecq lui, et s'enclost là dedens, entroes que Aimerigos et li sien entendoient à autre cose. Quant il veïrent que li castelains leur estoit escappés et retrais en la grosse tour, qui n'estoit pas à prendre pour eux, si disent que il n'avoient riens fait, et se repentoient grandement de ce que il estoient là enclos, car il ne pooient hors par la porte. Adont se avisa Aimerigos, et vint à la tour parler au castelain, et lui dist : « Castelain, baille nous le[s] clefs de la porte dou castel, et je t'ai en convenant que nous saulrons hors dou chastel, sans faire nul damage. » — « Voire? dist li castelains; si enmenriés mon bestail où je prench

toute ma chevance. » — « Chà mès ta main, dist Aimerigos, et je te jur[r]ai par ma foi que tu n'i prenderas nul damage. »

Adont li fols et mauconseillés, par une petite fenestrèle qui estoit en l'uis de la tour, lui bailla sa main, pour faire jurer sa foi. Sitost que Aimerigos tint la main dou castellain, il le tira à lui et l'estraindi mout fort, et demanda sa daghe, et dist et jura que il lui atacheroit la main à l'uis, se il ne lui delivroit toutes les clefs de là dedens. Quant li castelains se veï ensi atrapés, si fu tous esbahis, et à boine cause, car Aimerigos, se tantost n'eust eu les clefs, ne l'eust nient deporté que il ne lui eust mis et atachié la main à l'aissiele : si delivra de l'autre main les clefs, car elles estoient d'encoste lui. « Or regardés, dist Aimerigos à ses compaignons, quant il tint les clefs, se j'ai bien sceu decevoir ce fol. J'en prenderoie bien assés de si fais. » Adont ouvrirent il la tour, et en furent maistre, et misent hors le castelain, sans aultre damaige, et toutes les maisnies dou castiel.

§ 395. Nouvelles vinrent à la contesse Daufine, qui se tenoit en une bonne ville et fort chastel, à une petite lieuwe de là, que on appielle Arde, comment li castiaux de Mercueil estoit conquis des Englès. Si en fu la dame toute esbahie, pour tant que ses maris li Daufins n'estoit point ou païs, et envoia tantos en priant as chevaliers et escuiers dou païs, qui demoret estoient, que il lui vosissent venir aidier à reconquerir son castel. Chevalier et escuier, tantost que il le sceurent, vinrent devers la dame, et fu mis le siège devant le castiel, mais li Englès n'en faisoient

compte et le tinrent quinse jours. Là en dedens fist la dame traictier à eulx; si s'en partirent, mais Aimerigos, au rendre le castiel, ot cinc mil frans tous apparilliés, et puis si s'en ralla en sa garnison.

D'autre part chil de Caluisiel, dont Pierros li Biernois estoit capitaine, faisoit mout de maux là environ en Auvergne et en Limosin; et tenoient en ce temps li Englès plus de [soixante] fors castiaus en celle frontière de Roerghe, d'Auvergne et de Quersi et de Limosin, et pooient aller de fort en fort et venir jusques à Bourdiaux. Et la plus grant garnison qui se tenoit et qui estoit anemie ou païs, che estoit Mont Ventadour, uns des fors castiaux dou monde; et en estoit souverain capitaine uns Bretons, qui s'appielloit Joffrois Noire Tieste. Chis Joffrois estoit uns [mauvais et] crueux homs, et ne avoit pitié de nullui, car ottretant bien metoit il à mort ung chevalier [ou] ung escuier, quant il le tenoit pris, que ung villain, et ne faisoit compte de nullui, et se faisoit cremir si fort de ses gens que nus ne l'osoit courouchier; et tenoit bien en son chastel quatre cens compaignons à gaiges, et trop bien les paioit de mois en mois, et tenoit le païs autour de lui en pais, ne nuls n'osoit chevauchier en sa terre, tant estoit il ressoingnés. Et dedens Mont Ventadour avoit les plus belles pourveances et les plus grosses que nus sires peust avoir, hales de drap de Brusselles et de Normendie, halles de pelleterie et de mercherie et de toutes coses que il lor besoingnoit, et les faisoit vendre par ses gens, en rabatant sour leurs gaiges, et avoit ses pourveances de fier, d'achier, de chires, d'espesseries et de toutes coses necessaires ossi plentiveusement que dont qu'il fust à Paris, et fai-

soit à le fois guerre ottant bien as Englès que as François, affin que il fuist plus ressoingniés; et estoit li castiaux de Mont Ventadour pourveus toudis, pour attendre siège set ans tous pleniers.

Nous retournerons as besoingnes de Flandres et au siège de Bourbourcq.

§ 396. Che samedi, sicomme chi dessus est dit, que li rois vint devant Bourbourcq, on ne veï onques plus belles gens d'armes ne plus grant fuison comme li rois avoit là; et estoient li seigneur et leur gens tous apparilliés et ordonnés pour assaillir, et en estoient toutes gens en grant volenté, et disoient chil qui Bourbourcq avoient bien avisé, que elle ne leur tenrroit que un petit, mais il lor cousteroit grandement de lor gens; et se esmerveilloient li pluisieur pour coi on n'alloit tantost assaillir. Or disoient li aucun que li dus de Bretaigne et li contes de Flandres, qui estoient d'autre part la ville, traictoient as Englès de rendre sans assaillir. Breton, Bourghignon, Normant, Alemant et autres gens, qui sentoient là dedens grant pillage et grant pourfit pour eulx, se de force on les prenoit, estoient durement courouchié de che que on ne se delivroit de assaillir, et escarmuchoient [et traioient] li aucun as bailles et as barières, et tout sans commandement ne ordenance dou connestable ne des mareschaux, comment ossi que on ne deffendoit pas à assaillir. Les coses monteplièrent et s'enfellenièrent tellement, que li François traïrent le feu en la ville par viretons et par canons et par songnies, et tant que les maisons furent esprises aval Bourbourcq en plus de quarante lieux, et que

on les veoit flamer, fumer et ardoir de toutes pars en l'ost.

Adont commencha la huée et li assaus, et là estoient ou premier front devant messires Guillaumes de Namur et ses gens, qui assailloient aigrement et vaillaument. Là i ot fait pluisieurs grans apertises d'armes, et entroient li assaillant de grant volenté en le bourbe des fossés jusques aus genoulx et oultre, et s'en alloient combatre et traire et lanchier jusques aus palis aus Englois, liquel ossi se deffendoient si bien que nulles gens mieux ; et bien leur besoingnoit, car on leur donnoit tant à faire que on ne sçavoit par dedens auquel lés entendre, car il estoient assailli de toutes pars, et toudis ardoient les maisons dou feu que on i avoit trait, et che esbahissoit plus les Englès que autre cose. Mais pour ce ne se departoient il pas de leur gardes et deffences où il estoient ordonné, mais entendoient à eux deffendre. Messires Mahieus Rademen et messires Nicolas Draitton, et chil qui estoient establi en la ville, entendoient à aller au devant dou feu, mais il faisoit si secq et si bel que de mout petit les maisons s'enflamoient, et est tout certain que, se li assauls se fust commenchiés plus tempre le samedi ou que li nuis ne fust si tost venue, on eust conquis et pris la ville par assault, mais il convint cesser pour la nuit qui vint sus eulx. Et vous di que des gens messire Guillaume de Namur, il i ot mors et blechiés eulx trente et sis ; il en i ot ce samedi au soir de ceux de l'host mors et blechiés, che raportèrent li hiraut, plus de cinc cens. Adont cessa li assauls, pour la nuit qui vint sur eulx, et se traïsent li François en leur logeïs, et entendirent li haitiet de mettre à point les

bleciés et à ensevelir les mors; et disoient en l'ost que à l'endemain on assaurroit et que la ville seroit prise et que nullement elle ne porroit durer contre eux. Li Englès, ce samedi toute nuit, entendirent à remparer leur palis, qui desemparet estoient, et à remettre à point ce qu'il besoingnoit, et à estaindre les feux aval la ville; et se trouvoient bien, tout consideré, en dur parti, car il se veoient enclos de toutes pars, et ne sçavoient comment il fineroient.

§ 397. Quant ce vint le diemence au matin, après che que li rois eut oï messe, on fist un cri en l'ost que quiconques apporteroit devant la tente dou roi ung fagot, il aroit ung blanc de France, et ottant que on aroit de fagots de laigne, on aroit de blans; et estoient ordonné li fagot pour ruer ens es fossés et passer sus, et aller delivréement jusques as pallis, pour assaillir le lundi au matin.

Adont toutes manières de menus gens et de varlès entendirent ce diemence au fagoter et au porter devant la tente dou roi, et en fist on là une très grande moie, et se passa li diemence toute jour sans assaillir. Et voellent dire li aucun que ce diemence, scelon les apparans que on veï depuis, li dus de Bretaigne, qui estoit d'autre part la ville, eut traictiés aus Englès, car il veoient bien le dur parti où il estoient. Si lor conseilloit à rendre la ville, saulve leur vies et le leur; et de tout ce estoient il en grant volenté, et prièrent au ducq de Bretaigne que pour Dieu et pour gentillesse il i volsist entendre, sique li dus de Bretaigne envoia ce diemence devers le roi et ses oncles, [leurs consaulx, le connestable de France et] le conte de Saint

Pol, liquel remonstrèrent à eux le traictiet que li dus avoit entamet aus Englès, et ossi comment il looit et conseilloit que on presist la forteresse par la manière que il le volloient rendre, car, à eux assaillir, il porroit trop grandement couster de bonnes gens, et toudis ne pooit on conquerir que Bourbourcq et ung petit de povres gens qui dedens estoient, qui se deffenderoient et venderoient jusques à la mort. Li rois de France et si oncle, ou cas que li dus de Bretaigne et li connestables de France s'en essonnioient, respondirent que ce fust ou non de Dieu, et que volentiers on entenderoit aus traictiés.

Et se passa ensi li diemences sans riens faire, et me fu dit que, sour le soir et sus boines assegurances, Jehans de Castiel Noef, gascon, et Rammonet de Saint Marsen vinrent ou logeïs messire Ghui de la Trimouille, pour jeuwer et esbatre, et furent là toute la nuit, et le lundi au matin il s'en rentrèrent en Bourbourcq. Mais, au departir, messires Guis leur avoit dit : « Tu, Jehan, et tu, Rammonet, vous serés dedens ce soir mi prisonnier. » Et il avoient respondu que il [l']avoient plus chier à estre que à ung pieur chevalier.

Che diemenche, estoient venues les nouvelles en l'ost que Audenarde estoit prise et emblée, dont messire Guillebers de Lieureghen, qui là estoit, et qui cappitaine en estoit, et avoit esté, toute la saison, en fu durement couroucié, pour tant que il estoit là, et la ville estoit perdue; mais che l'escusoit que li contes de Flandres, ses sires, l'avoit mandé. Che diemence fist le gait assés près dou logeïs dou roi li contes de Blois, et cuidoit on le lundi au matin assailir.

§ 398. Quant ce vint le lundi au matin, on fist crier parmi l'ost de par le connestable et les mareschaux, que nuls ne assausist. Quant chis cris fu espandus parmi l'ost, tout cessèrent. Adont imaginèrent aucun seigneur que li Englès partiroient par aucuns traictiés, puis que on avoit deffendu l'assaillir. Quant ce vint après disner, [ceulx issirent de Bourbouch qui traictier devoient], messires Guillaumes Helman, messires Thomas Trivès, messires Nicoles Draiton, messires Mahieu Rademen, et tant que il furent eux quatorse chevaliers et escuiers; et les amenèrent en la tente dou roi li dus de Bretaigne, li connestables de France et li contes de Saint Pol. Li rois les veï mout volentiers, car encores avoit il pau veu d'Englès, fors messire Pière de Courtenai, qui avoit esté à Paris pour faire fait d'armes à messire Ghui de la Tremouille; mais li rois et ses consaux les acordèrent et ne se combatirent point l'un à l'autre. Et, pour tant que cil Englès ont eu dou temps passé grant renommée d'estre preux et vaillans as armes, li jovenes rois de France les veoit plus volentiers, et en vallirent grandement mieux leur traictiet.

Là traictièrent ce lundi en la tente dou roi; et là estoient avoecq le roi li dus de Berri, li dus de Bourgongne, li dus de Bourbon, li dus de Bretaigne, li contes de Flandres et li connestables de France, tant seulement, et vous di qu'à ces traictiés li dus de Bretaigne i fu grandement pour eux, et se portèrent li traictiet que il se departiroient de Bourbourch et lairoient la ville, et [si] renderoient aussi Gravelines, et emporteroient le leur, tout ce que porter en porroient.

De ce traictiet furent pluisieurs François, Breton, Normant et Bourghignon couroucié, qui cuidoient partir à leur biens, mais non fissent, car li rois et ses consaus le vorrent ensi. Après ces traictiés, il prisent congié au roi et à ses oncles, au duc de Bretaigne, au conte de Flandres et au connestable, et puis les prist li contes de Saint Pol et les emmena souper en sa tente, et leur fist toute la bonne compaignie que il pooit par raison faire, et, après souper, il les raconvoia et fist raconvoier jusques ens es portes de Bourbourcq, dont il lui sceurent grant gret.

§ 399. Le mardi tout le jour, ordonnèrent il leur besoingnes, et entendirent à leurs chevaux faire ferrer et à emplir leurs males de tout bon et biel. Le merquedi au matin, il toursèrent et chargièrent, et se misent au chemin, et passèrent sus le sauf conduit dou roi tout parmi l'ost. Trop estoient li Breton courouciet de ce que il partoient si fouchi et si garni, et vous di que aucuns qui demorèrent derrière, on leur faisoit des tors assés. Ensi se departirent li Englès ce jour, et vinrent à Gravelines, et là se arrestèrent. Le joedi au matin, il s'en partirent, mais à leur departement il boutèrent le feu ens et l'ardirent toute, et puis vinrent à Calais à tout leur grant pillage, et se rafresquirent et attendirent vent, pour avoir passage pour retourner en Engleterre.

Le joedi au matin, entra li rois de France en Bourbourcq; ossi fisent tout li seigneur et leurs gens. Si commencièrent chil Breton à aparpillier la ville, ne riens n'i laissièrent. En la ville de Bourbourcq a une eglise de Saint Jehan, en laquelle uns pillars [entre

les autres] entra, et monta sus ung autel, et voult oster à force une pière qui estoit en la couronne d'une image faite au semblant de Nostre Dame; mais l'image se tourna, ce fu cose toute vraie, et li pillars reversa devant l'autel, qui morut de male mort. Che miracle veïrent mout de gens. De rechief, uns autres pillars vint, qui voelt faire à celle image la cause pareille, mais toutes les cloches de l'eglise sonnèrent à une fois, sans que nus i mesist la main, ne on ne les i pooit mettre, car les cordes estoient retaillies et sacquies amont. Pour ces deux miracles, fu l'eglise mout fort visetée de tout le peuple, et donna li rois à l'eglise [et à l'image de Nostre Dame] ung grand don, et ossi fisent tout li seigneur, et i ot bien de don ce jour pour trois cens frans. Le venredi, on se commencha à deslogier et à departir, et donnèrent li rois, li connestables et li mareschal toutes manières de gens d'armes congiet. Si remercia li rois les loinctains, par especial le duc de Baivière Frederic, pour tant que il l'estoit venus servir de loinctain païs, et ossi fist il le conte de Savoie. Si se retraïst cascuns sires en son lieu, et s'en revint li rois de France. Et li dus de Bourgongne demora encores en Flandres dalés le conte, son grant seigneur, pour mettre les besoingnes en bon point, et se tenoient à Saint Omer. Li sires de Torsi, normans, et pluisieurs autres chevaliers et escuiers de Ponthieu, de ce Vismeu et de Picardie, entrèrent en Gravelines, quant li Englès l'eurent laissiet, et le remparèrent et fortefièrent grandement, et en fisent frontière contre la garnison de Calais. Si se repeupla petit à petit li païs de Furnes, de Dunquerque, de Disquemue et de Noef Port, liquel avoient tout

perdu en celle saison, mais il se remisent au conquerir dou nouviel.

§ 400. Vous poés croire et devés savoir que li dus de Lenclastre ne fu mie courouchiés de ceste armée de l'evesque de Norduic, qui mal s'estoit portée et qui estoit ensi desrompue, car par eulx avoit il perdu son fait et son voiage en Espaigne et en Portingal. Quant chil chevalier d'Engleterre furent retourné ou païs, il furent acoelli dou commun, et leur fu dit que mal s'estoient acquitet de leur voiage, quant, seloncq le bel commencement que il avoient eu en Flandres, il n'avoient conquis tout le païs. Et, par especial de ces amises et malvoellances, messires Thomas Trivès et messires Guillaumes Helmen en estoient plus demandé que li autre, car messires Hues de Cavrelée n'en estoit en riens dou conseil dou roi ne dou commun demandés, car on savoit bien et avoit sceu que, se on l'eust creu de commencement, il eussent mieux esploitié et à leur honneur que il ne fissent. Et les ametoit on que il avoient vendu Bourbourcq et Gravelines au roi de France, dont toute Engleterre en fu esmeue sour eux, et en furent en peril d'estre mort. [Si] fu commandé aus deus chevaliers dessus nommés de par le roi, que de aller tenir prison au castel de Londres. Il i allèrent. En ce temps que il tinrent prison en Engleterre, se rapaisa la besoingne, et quant il furent delivret, il se obligièrent à demorer en la volonté du roi et de son conseil.

Adont furent traictiet mis avant pour prendre unes trieuwes entre les Englès et les François, et estoient chil de Gand en la trieue, dont grandement des-

plaisoit au conte de Flandres, mais amender ne le pooit.

§ 401. Au departement de Bourbourcq, demora li dus de Bretaigne dalés le conte de Flandres, son cousin, en la ville de Saint Omer, et eust volentiers veu que une boine paix ou unes longhes trieuwes fussent adrecies entre le roi de France, son naturel et droiturier seigneur, et le roi d'Engleterre; et pour entamer ceste matère, il en avoit parlé à aucuns chevaliers d'Engleterre, le lundi que il vinrent en la tente dou roi de France devant Bourboucq, liquel chevalier englès, à la prière dou ducq, s'en estoient chargiet, et avoient respondu que, eulx venu en Engleterre, il en parleroient au roi et à ses oncles et à leurs consaux. Et, pour mieux monstrer que la besoingne lui estoit plaisant, il envoia en Engleterre deus de ses chevaliers sus bonnes asseurances, le seigneur de la Houssoie et le seigneur de Mailli, liquel esploitièrent si bien que li dus de Lenclastre, li contes de Bouquinghem, ses frères, li evesques de Harfort, messires Jehan de Hollandes, frère dou roi, et messires Thomas de Persi, et autres dou conseil dou roi et dou païs d'Engleterre vinrent à Calais, aians plaine poissance de par le roi d'Engleterre de faire paix ou donner trieuwe à leur volenté.

D'autre part vinrent à Boulongne li dus de Berri, li dus de Bourgogne, li evesques de Laon, li canceliers de France, aians ossi plaine poissance de par le roi de France et son conseil de faire paix as Englès ou donner trieuwes à leur volenté.

Quant toutes ces parties furent assemblées à Calais

et à Boulongne, on souratendi encores un petit à parlementer, pour le conseil d'Espaigne qui point n'estoit venu, car li François ne voloient faire nuls traictiés que li Espaignol ne fussent enclos dedens. Finablement, il vinrent, de par le roi d'Espaigne et le païs, [uns evesques], uns diacques et doi chevalier. Or fu avisé de toutes parties et pour le plus sceur, pour tant que il ne s'osoient bonnement asseurer l'un avoecq l'autre, li seigneur de France aller à Calais ne li seigneur d'Engleterre aller à Boulongne, que li parlement et li traictiet seroient assis et mis en chemin de ces deus villes, au dessus de Wissan, en ung village et une eglise que on appielle Lolinghem. Là vinrent toutes les parties, et là furent tout li seigneur et leurs consaux par pluisieurs journées, et parlementèrent ensamble; et là estoient li [dus de Bretaigne et li] contes de Flandres; et là fu sour les camps tendue le grande tente de Bruges, et donna li contes de Flandres à disner, en celle tente, le duc de Lenclastre et le conte de Bouquinghen et les seigneurs d'Engleterre, et là furent li estat tenu mout grant de l'une partie et de l'autre. Mais, tout consideré et parlementé, on n'i peut onques trouver nulle paix, car li François voloient ravoir Ghines et Calais et toutes les forteresses que li Englès tenoient à ce jour, dechà la mer jusques à la rivière de Garone, tant en Normendie comme en Bretaigne, en Poito, en Saintonge et en le Rocelle, laquelle cose li Englès n'eussent jamais fait, et par especial, rendu Ghines, ne Calais, ne Chierebourcq, ne Bret en Bretaigne. Si furent il sour ces traictiés plus de trois semaines, et presque tous les jours il parlementoient, ou leurs consaux, ensamble.

En ce temps trespassa de cest siècle, en la duchié de Lucembourcq, li jolis et gentils duc Wincelins de Boesme, dus de Lucembourch et de Braibant, qui fu en son temps nobles, jolis, frisques, sages, armerès et amoureux; et, quant il issi de ce siècle, on disoit adont que li plus haus princes et li mieux enlinagés de haut lignage et de noble sang et qui plus avoit de prochains, estoit mors. Dieux en ait l'ame! et gist en l'abeïe de Waucler, dalés Lucembourcq. Si demora madame la ducoise Jehane de Braibant vesve, ne onques puis ne se remaria, ne n'en ot volenté. De la mort dou noble ducq furent couroucié tout chil qui l'amoient.

§ **402**. Or revenons aus traictiés et parlemens qui estoient mis et assis entre les seigneurs de France et ceux d'Engleterre, entre Calais et Bouloingne, en mi chemin, ou village dessus nommé, liquel parlement ne traictié ne peurent onques venir à nul effect de paix ne de pourfit pour l'une partie ne pour l'autre; et voellent li aucun dire que li contes de Flandres i avoit grant coupe, car nullement il ne veult onques consentir que chil de la ville de Gand fussent appiellé ens es traictiés, et par le porcach et informacion de ceux de Bruges, dont li Englès estoient couroucié. Et ne s'en portoient pas si bel ne si bien li traictié, car il avoient convenences et alliances grandes li uns avoecq l'autre, et ne pooient faire paix ne donner trieuwes ne respit li Englès et li François, que li Gantois ne fussent enclos dedens. Ensi l'avoient il juré ensamble en la ville de Calais, et ceste convenance et alloiance rompi et brisa par pluisieurs fois les traictiés. Finablement,

on ne peut trouver entre ces parties nulle belle paix, che sembloit il à l'un et à l'autre. Dont fu regardé et parlementé à prendre unes trieuwes, et sus cel estat et traictiet se perseverèrent li parlement, et eust volentiers veu li contes de Flandres que chil de Gand fuissent demoré en la gherre et mis hors des traictiés, mais nullement li Englès ne s'i voloient assentir; et convint, à la trieuwe donner et accorder, que Gand demorast et fust enclose et annexée dedens, et demorroit cascuns en sa tenure, sans muer ne rendre forteresse nulle l'un à l'autre; et estoient Audenarde et Gavre gantois.

Et, quoi que on parlementast ensi sur la frontière de Calais et de Boulongne, vinrent ardoir li Gantois, chil de la garnison d'Audenarde, Maire et les fourbours de Tournai, et s'en retournèrent saulvement à tout grant pillage, et rentrèrent en Audenarde; et vinrent par les festes dou Noël li Gantois recoillir et lever les rentes le seigneur d'Escornais en sa propre ville, dont il fu mout merancolieux, et dist et jura, se Dieux lui peust aidier, quelque traictié ne accord qu'il euwist ne peust avoir entre le païs de Flandres et les Gantois, il n'en tenroit ja nul, mais leur feroit guerre la pieur qu'il poroit, car il lui tolloient et avoient tollut tout son heritage, ne il ne sçavoit de coi vivre, se si ami de Hainnau ne lui aidoient, tant l'avoient près mené de son heritage.

§ 403. A ces traitiés et parlemens qui furent en celle saison à [L]olinghem, entre les seigneurs et princes dessus nommés de France et d'Engleterre, fu conclud à grant meschief que unes trieuwes seroient

entre le roiaume [de France et le roiaume] d'Engleterre et tous leurs ahers et alloiiés, c'est à entendre, de la partie de France, toute Espaigne, Galice et Castille estoient encloses dedens par mer et par terre, et ossi le roiaume d'Escoche, et devoient chil François segnefier, et au plus tost qu'il porroient, celle triewe au roi d'Escoce et aus barons et au païs d'Escoce, et devoient li embassadeur qui ce message de par le roi de France feroient en Escoce, avoir, sauf allant et sauf retournant, parmi le roiaume d'Engleterre; et ossi de la partie des Englès, estoient compris en la trieuwe tous leurs ahers et alloiiés en quelque lieu ne païs que il fussent, et estoient chil de Gand et toutes leurs tenures expressement nommés et enclavés dedens, dont grandement desplaisoit au conte de Flandres. Et duroient ces trieuwes tant seulement jusques à la Saint Michiel, que on compteroit l'an de grace mil trois cens quatre vins et quatre; et devoient les parties retourner, ou commis de par eux, qui aroient plaine poissance de appaisenter ou d'atrieuwer les roiames ou les païs dessus nommés.

De toutes ces coses furent levées et prises lettres autentiques et instrument publique à tenir et acomplir loiaument, et jurèrent tout li seigneur les coses dessus dittes à non enfraindre.

Ensi se departi ce parlement, et retournèr[ent] li seigneur de France [en France], et chil d'Engleterre à Calais, et li dus de Bretaigne s'en retourna en son païs. Et li contes de Flandres vint à Saint Omer, et là se tint; et lui prist une maladie, de laquelle il morut assés tost après. Si fu ordonné que il giroit en l'eglise Saint Pierre à Lille. Et trespassa de cest siècle l'an de

grace mil trois cens quatre vins et trois, le vint et witime jour dou mois de jenvier, et fu apportés à Los l'Abeïe dalés Lille; et ossi i fu apportée la contesse sa femme, qui trespassée estoit, cinc ans avoit, en la conté de Rethés; et furent enseveli ensamble en l'eglise Saint Pière de Lille.

Or vous voel jou recorder l'ordenance.

§ 404. Chi s'ensieuwent les ordonnances dou conte de Flandre et de la contesse sa femme, dont les corps furent aportés à Los l'Abeïe dalés Lille; et, quant il deurent entrer en Lille, grant fuison de seigneurs de France, de Flandres, de Hainnau et de Braibant i furent la vesprée, au venir de la porte des Malades et à porter les corps parmi la ville jusques à l'eglise Saint Pierre.

Chil qui i furent armet pour la guerre et les escuiers qui les menoient :

Et premiers, messire Jehan de Halluwin, le plus prochain dou corps, mené de Engherran de Walenne et de Rogier de l'Espière; le seigneur de Marcq, devant le seigneur de Halluwin, mené de Henri de l'Aubiel et de Jehan de Gommer; le seigneur de Mamines, devant le seigneur de Marcq, mené de Jehan de l'Espière et de Sausset de Fretin; messire Jehan dou Molin, devant le seigneur de Mamines, mené de Godefroid de Noiielle et de Henri de le Vacquerie.

Item s'ensieuwent chil ordonné pour le tournoi :

Messire Pierre de Bailloel prochain dou corps, devant messire Jehan dou Molin, menet de Jehan de Quinghien et de Lambequin le Marescal; messire Sohier de Gand, devant messire Pierre de Bailloel, menet de Guiot de Loncpret et de Jehan Loeuïs; le seigneur de Bethen-

court, devant messire Sohier de Gand, menet de Gerart de Quinghien et de Rolant d'Isenghien; monseigneur l'Aigle de Sains, devant le seigneur de Bethencourt, menet de Huart de Quinghien et de Michiel de le Bare.

Apries s'ensieuwent les banières de la bière :

Et premiers, messire François de Havesquerque; et puis messire Gossuin le Sovage, devant messire François; messire Lancelot la Personne, devant messire Gossuin; messire Jehan de Helle, devant messire Lancelot.

Item s'ensieuwent cil qui portèrent les banières de le bière et du tournoi :

Messire Mahieux de Humières, devant messire Jehan de Helle; le seigneur des Abiaux, devant le dessus dit sire Mahieu; messire Tiercelet de le Bare, devant le seigneur des Abiaux; messire Jehan de Paris, devant messire Tiercelet.

Item chi après s'ensieuwent les noms des barons, qui aidièrent à porter le corps dou conte de la porte des Malades mouvant, en venant parmi la ville de Lille, jusques à l'eglise Saint Pierre :

Et premiers, messire Jehans de Viane, amiraus de France, au destre, et li seigneur de Ghistelle, au senestre; messire Waleran de Raineval après, au destre, et le castelain de Disquemue, au senestre; le seigneur d'Escornais après, au destre; messire Ansel de Salins, au senestre.

Item chi s'ensieuwent li baron, qui aidièrent à porter le corps de la contesse de Flandres, mouvant de la porte Saint Ladre en venant, jusques à l'eglise Saint Pière :

Et premiers, le seigneur de Sulli, au costé destre,

et le seigneur de Castillon, au costé senestre; messire Guis de Pontaliers, marescal de Bourgongne après, au costé destre, et monsigneur Gerart de Ghistelle, au costé senestre; et puis, messire Henri d'Antoing, au destre, et le castellain de Furnes, au senestre.

§ 405. *Item* chi après s'ensieuwent les ordonnances dou jour de l'obsecque, lequel on fist en l'eglise Saint Pierre à Lille, et comment les corps furent enterés, et li seigneur qui i furent, et les escus; ossi les noms des escuiers qui tinrent les escus toute la messe durant jusques à l'ofertoire :

Le duc de Bourgongne tout seul; et le premier escut fist porter devant lui de messire Raoul de Raineval et dou seigneur de la Grutuse; et fu soustenu l'escut de Lambequin de la Coustre et de Jehan de Pontaliers, frère au mareschal de Bourgongne.

Après, le second escut, devant monseigneur Jehan d'Artois, conte d'Eu, et messire Philippe de Bar : l'escut fu tenus de Waleran de la Sale et de l'Esclave d'Anechin.

Après, le conte de la Marce et messire Phelippe d'Artois : l'escut fu tenus de Gillion de le Brest et de Robin de Floregni.

Après, Robert, monseigneur de Namur, dalés lui messire Guillaume de Namur, sen nepveu : l'escut fu tenus de Cambernart et de Gerart d'Estervaille.

Item pour les escus dou tournoi :

Le seigneur d'Enghien, dalés lui messire Jehan de Namur : l'escut fu tenus de Eulart de Poucres et de Hervi de Mouci.

Après, messire Hue de Chalon et le seigneur de Fère :

l'escut fu tenus de Jehan de Halluin et de Oudart de [Caserom].

Après, le seigneur d'Antoing et le seigneur de Ghistelle : l'escut fu tenus de Tristran de Lambres et de Jehan dou Beart.

Après, le seigneur de Moriamés et le seigneur de Sulli : l'escut fu tenus de Jehan de Fressinghem et de Damas de Bussi.

Item s'ensieuwent chil qui offrirent les destriers de la guerre :

Et premiers, le seigneur de Chastillon et messire Simon de Lalaing, bailli de Hainnau, et estoient li seigneur à piet, et li cheval armet et couvert; pour le second, messire Waleran de Raineval et le castelain de Disquemue; pour le tierch, messire Hue de Melun et le seigneur d'Aussi; pour le quart, le seigneur de Briffoel et le seigneur de Brimeu.

Item s'ensieuwent chil qui offrirent les destriers dou tournoi :

Et premiers, messire Henris d'Antoing et messire G[e]rart de Ghistelle pour le premier; pour le second, le seigneur de Montegni et le seigneur de Rassenghien; pour le tierch, le seigneur de le Hamaide et le castelain de Furnes; et pour le quart, le seigneur de Fagnoelles et messire Rolant de le [Clite].

Item s'ensieuwent chil qui offrirent les glaives de la gherre :

Premiers, monseigneur l'amiral de France; [le] second, le seigneur de [Rai]; le tierch, le mareschal de Bourgogne; et le quart, le seigneur de Sempi.

Item s'ensieuwent les noms de ceux qui offrirent les espées dou tournoi :

Premiers, messire Guillaume de Ponthieu; le second, messire Guillaume de la Tremouille; le tierch, le castellain d'Ippre; et le quart, messire Ghuis de Honcourt.

Item s'ensieuwent cil qui offrirent les hiaumes de la gherre :

Pour le premier, le seigneur de Villers, et dalés lui le seigneur de Mailli; pour le second, messire Guillaumes de Hornes et messire Ansiel de Salins; pour le tierch, messire Jehan d'[Ophem] et le castelain de Saint Omer; et pour le quart, messire Ghuis de Ghistelle et le Galois d'Aulnoi.

Item pour les heaumes dou tournoi :

Premiers, messire Josse de Halluwin et messire Olivier de Gussi; pour le second, le seigneur de la Capelle et le seigneur de Mornai; pour le tierch, le seigneur de [Hollebeque] et le seigneur de Lalaing; et pour le quart, messire Tristran dou Bois et messire Jehan de Jeumont.

Item s'ensieuwent chil qui offrirent les banières de guerre :

Pour le premi[è]re, le seigneur de [Lichtervelde]; pour le seconde, messire Lionel d'Araines; pour le tierce, messire Gille de la Grutuse; et pour le quarte, messire Jehan de Linseillon.

Item s'ensieuwent chil qui offrirent [les banières] dou tournoi :

Pour la première, messire Orengois de Rilli; pour la seconde, messire Jehan de Chevreuses; pour la tierce, messire Jehan de Disquemue; et pour la quarte, messire Guillaume de la [Clite].

Item s'ensieuwent les noms des seigneurs qui, après

l'obsèque fait, misent le corps dou conte de Flandres en terre : messire Jehan de Viane, amiral de France, le seigneur de Ghistelle, messire Walleran de Raineval, le castellain de Disquemue, le seigneur de [Rai] et messire Ansiau de Sallins.

§ 406. *Item* s'ensieuwent les noms de ceux qui enterrèrent le corps de la contesse, femme qui fu au conte : monseigneur Ghuis de la Tremouille, le seigneur de Sulli, le seigneur de Castillon, le mareschal de Bourgoingne, monseigneur Gerard de Ghistelle, monseigneur Henri d'Antoing et le castellain de Furnes. Et est assavoir que tous ceux qui furent en office à l'entrer en l'eglise de Saint Pierre de Lille, quant les corps i furent aportés la vesprée, il demorèrent en l'office à l'endemain à la messe, tant des chevaliers armés comme de ceux qui portoient banières, et ossi des escuiers qui menèrent les chevals.

Item i eut à l'aporter les corps dou conte de Flandres et de la contesse sa femme, parmi la ville de Lille, venant jusques à l'eglise Saint Pierre, quatre cens hommes, ou environ, tous noirs vestus. Et porta cascuns desdis hommes une torse, pour convoier les corps jusques à le dite eglise Saint Pierre; et ces quatre cens hommes dessus dis tinrent les torses l'endemain en l'eglise durant la messe, et tout chil qui les tenoient estoient eschevin de bonne villes ou officier de son hostel; et dist la messe li archevesques de Rains, et estoit acompaigniés de l'evesque de Paris, de l'evesque de Tournai, de l'evesque de Cambrai et de l'evesque d'Arras, et si i furent avoecq eux cinc abbés.

Item, il est assavoir que il ot en l'eglise, à l'obsecque,

ung traveil auquel il avoit set cens candeilles u environ, cascune candeille de une livre pesant, et sus ledit traveil avoit cinc banières : chelle dou milieu estoit de Flandres, [et la destre d'Artois, et la senestre] au desous, de la conté de Bourgongne, et la quatrime apriès, de la conté de Nevers, et la cinquime, de la conté de Rethel. Et estoit li travaux armoiés d'un lés d'escuchons de Flandres, et au lés senestre de madame, d'escuchons de Flandres et de Braibant. Et aval l'eglise avoit douse cens candelles ou environ, pareilles à celles dou traveil, et n'i avoit dame ne damoiselle de par monseigneur de Bourgongne ne de par madame sa femme, fors la gouverneresse de Lille, femme au gouverneur. Et i fist on ung très biau disner, et furent delivret de tous coustenges et frais, tant de bouce comme as hostels, tous chevaliers et escuiers qui la nuit et le jour de l'obsecque i furent ensonniiet, et leur furent envoiet tout li noir drap de coi il furent vesti à ce jour.

Après toutes ces coses ensi faites, cascuns retourna en son lieu, et laissa li dus de Bourgongne es garnisons de] Flandres et par toutes les villes chevaliers et escuiers, quoi que les trieues fuissent jurées, acordées et seellées en France et Engletière et de tous les païs conjoins et ahers avoecques eux ; et se tenoit cascuns sour sa garde. Et puis retourna li dus de Bourgongne en France, et madame sa femme demora un terme en Artois.

§ 407. Vous avés bien chi dessus oï recorder comment li signeur de France, qui au parlement avoient esté en celle ville que on dist à Lolinghen, qui siet entre Calais et Boulongne, se cargièrent à leur departement

que il segnefieroient les trieues, qui prises estoient de toutes parties entre eux et les Englès, as Escos et au roi d'Escoce, par quoi guerre ne mautalens ne s'esmeuist de païs à autre. Toutesfois, au voir dire, li consaulx de France ne fissent pas de che si bonne diligence comme il deuissent, car tantos il devoient envoiier, et non fissent, ne sai à quoi che demora ne peri fors en ce, espoir, que li dus de Bourgongne, puis les parlemens fais, fu grandement cargiés et ensongniiés pour la mort de son grant signeur, le conte de Flandres, et pour l'ordenance de l'osèque ossi ensieuant que on en fist en la ville de Lille, sicom chi dessus vous avés oï recorder. Et ne quidoient pas que les Englesc deuissent faire che qu'il fissent, car, tantos apriès la Pasque, li contes de Northombrelande et li contes de Nottinghem et li baron de Northombrelande missent une chevauchie et armée sus, où il pooit avoir deus mille lances et sis mille archiers; et passèrent Beruich et Rosebourc, et entrèrent en Escoce, et commenchièrent à ardoir la terre le conte [de] Douglas et celle au signeur de Lindesée, et ne deportèrent riens à ardoir jusques en Hainnedebourc.

Li baron et li chevalier d'Escoce n'estoient de noient segnefiiet de ceste avenue, et prissent ceste cose en grant despit, et dissent que il l'amenderoient à leur pooir, et oultre il disoient que li Englès devoient avoir trieues à eux, sicomme on leur avoit raporté, mais riens n'en savoient, car encores, au voir dire, il n'en estoient noient segnefiiet. Bien savoient que de leur costé il n'avoient eu nul traitié as Englès; si estoit la guerre ouverte, mais toutesfois il avoient premiers comparé, dont mout leur desplaisoit.

Vous savés que nouvelles s'espandent tantos en pluiseurs lieux. Il fu sceu en Flandres et par especial à l'Escluse, par marceans qui issirent hors d'Escoce, comment li Englès estoient entré en Escoce, et ossi li rois Robers d'Escoce et li signeur d'Escoce faissoient leur mandement et leur semonse très grande, pour venir combatre les Englès.

Ossi fu il sceu en France que li Englès et li Escot estoient as camps, sicom on disoit, l'un contre l'autre, et ne pooit remanoir que il n'i eust prochainement bataille. Li dus de Berri et li dus de Bourgongne et li consaulx dou roi de France, quant il entendirent ces nouvelles, dissent que che estoit trop [follement] esploitié, quant on n'avoit encores envoiiet segnefiier la trieue en Escoce, enssi que on avoit promis à faire. Adont furent ordonné de par le roi et ses oncles et leurs consaulx d'aler en Escoce messire Ainmars de Massé, sage chevalier et autentique, et messires Pière Frainiel, et uns sergans d'armes dou roi, liquels estoit de nacion d'Escoce, et s'apelloit Janekin Campenois; et i fu ordonnés de aler pour tant que il savoit parler le langage et que il congnissoit le païs.

§ 408. Endementrues que cil ambasadour de France s'ordonnoient, et que pour venir en Engletière il s'aparilloient, et que li Englès en Escoce couroient, dont les nouvelles en pluiseurs lieux s'espardoient, avoit gens d'armes à l'Escluse dou roiaulme de France qui là dormoient et sejournoient, ne en quel lieu ne païs que ce fust, pour honneur acquerre et eux avanchier, aler ne traire il ne savoient, car les trieues entre France, Flandres et Engletière se tenoient, et enten-

dirent que li Escot et li Englès guerrioient; et disoit on à l'Escluse pour certain que hastéement ensamble il se combateroient. Chevalier et escuier qui ces nouvelles entendirent, en furent tout resjoï et parlèrent ensamble, tels que messires Joffrois de Charni, messire Jehan de Blasi, messire Hue de Boulan, messires Sauvage de Villers, messire Garniers de Quensegnich, messire Oudille de Montiu, messire Rogier de Campigehem, le Borgne de Montaillier, Jaque de Monfort, Jehan de Haluin, Jehan de Nielles, Mikiel de le Bare et Guillaume Gaubart, et pooient estre environ vint hommes d'armes, chevaliers et escuiers. Si eurent collacion ensamble, pour l'avancement de leurs corps et pour che que il ne savoient où trouver les armes fors en Escoce, que il leueroient une noef par acord, et s'en iroient en Escoce prendre l'aventure ensamble avoecques les Escos. Sicom il l'avisèrent, il le fissent, et se departirent de l'Escluse, et missent en une bonne noef tout leur harnas d'armes, et puis entrèrent ens, quant il orent le vent, et laissièrent tous leurs chevaux, pour le dangier de la mer et pour le voiage qui estoit trop longs, car bien savoient li maronnier qui les menoient, que il ne pooient prendre tière en Haindebourc ne à Dombare ne ens es havenes prochains, car otant bien estoient la navie d'Engletière par mer comme par terre, et estoient li Englès maistre et signeur de ces premiers pors d'Escoce pour les pourveances qui les sieuoient par mer.

En che tamps vinrent li desus dit ambasadour de France en Engletière, et furent devers le roi et ses oncles, qui leur fissent bonne chière, et se disimulèrent à ce premiers un petit envers eux, pour la cause de

leurs gens qui faissoient guerre as Escos. Et quant il entendirent que leurs gens avoient fait leur fait et que il se retrairoient en Engletière, il fissent partir les mesages dou roi de France, messire Ainmart de Marsé et les autres, et leur baillièrent deus sergans d'armes dou roi d'Engletière, pour eux mener sauvement parmi Engletière jusques en Escoce et faire ouvrir villes et castiaulx encontre leur venue. Si se missent au chemin li dessus dit pour venir vers Escoce.

§ 409. Tant exploitièrent par mer li chevalier de France dessus nommé, eux parti de l'Escluse, en costiant Hollandes et Engletière, et eslongant les perils dou rencontre des Englès sus mer, que il arivèrent en Escoce sus un port que on dist Monstros. Quant les gens escochois qui demoroient en la ville, entendirent que ce estoient François qui estoient là venu pour trouver les armes, si leur fissent bonne chière, et les adrechièrent de tout che que il leur besongnoit, à leur loial pooir. Quant chil chevalier et escuier se furent rafresqui en celle ville là deus jours, et il orent apris des nouvelles, il se departirent et montèrent sus haguenées, et vinrent à Dondieu, et fissent tant, à quel paine que che fust, que il vinrent à Saint Jehan Ston, une bonne ville en Escoce où la rivière de Taie keurt, et là a bon havene de mer pour aler par tout le monde. Eux venu en la ville de Saint Jehan, il entendirent que li Englès estoient retrait et que li rois d'Escoce et li signeur d'Escoce estoient en Handebourc à parlement ensamble. Adont ordonnèrent il que messires Garniers de Quisegnich et Mikiels de le Bare iroient devers le roi en Haindebourc et les barons et cheva-

liers dou païs, pour savoir quel cose il poroient faire, et leur remonsteroient, à tout le mains, la bonne volenté qui les avoit meus de partir de Flandres pour venir en Escoce, et messires Joffrois de Carni et li autre demor[r]oient là tant que il aroient leur relacion.

Sicom il fu ordonné, il fu fait. Il se partirent de Saint Jehan, et chevauchièrent tant que il vinrent en Haindebourc où li rois, li contes de Douglas, li jones, qui s'appelloit James, car li contes ses pères, messires Guillaumes, estoit nouvellement mors, et là estoient li contes de Moret, li contes de le Mare, li contes de Surlant, li contes d'Orkenai, li sires de Verssi, l[i] signeur de Lindesée qui estoient sis frère et tous chevaliers; et fissent chil signeur d'Escoce au chevalier de France et à Mikiel de le Bare très bonne chière. Messires Garniers remonstra au roi et as barons d'Escoce l'intencion de ses compaignons et pour quoi il estoient venu en Escoce.

En ces jours tout nouvellement estoient venu en Haindebourc li ambasadeur de France, mesires Ainmars de Marsé et mesires Pières Frainel et Janekin Champenois, qui avoient aporté les trieues dessus dites et devisées entre le roi de France et le roi d'Engletière. Mais li Escochois i estoient rebelle, et s'en disimuloient, et dissoient que trop tart on leur avoit segnefiiet et que nulles il n'en tenroient, car li Englès leur avoient en celle saison porté et fait trop grant contraire. Li rois Robers leur brissoit leur pourpos ce que il pooit, et disoit que boinement, puisque il en estoient segnefiiet, que il ne se pooient disimuler que les trieues n'i fuissent. Enssi estoient il en different, li rois et li

chevalier de son païs l'un contre l'autre, et avint que li contes de Douglas et li contes de Mouret et li enfant de Lindesée et aucun jone chevalier et escuier d'Escoce, qui desiroient les armes, orent un secret parlement en Haindebourc ensamble, en l'eglise de Saint Gille, et là furent appellé li chevalier de France, messires Garniers et Mikiels de le Bare, et là leur fu dit que il fesissent traire avant leur compaignons, et il oroient bonnes nouvelles, et tout ce il tenissent en secret. Sus cel estat s'en retournèrent il à Saint Jehan Ston, et recordèrent à leurs compaignons tout che que il avoient veu et trouvé.

§ 410. De ces nouvelles furent messires Joffrois de Carni, li chevalier et li escuier tout resjoï, et se departirent de là, et esploitièrent tant par leurs journées que il vinrent en Haindebourc, et ne fissent nul samblant de cose que il deuissent faire. Il n'eurent sejourné là pas douse jours, que li contes [de] Douglas tout secretement les manda et leur envoia chevaulx, que il venissent parler à lui en son castel à Dalquest ; il i vinrent. A l'endemain que il furent venu, il les enmena avoecques lui sus un certain lieu et marce, où li baron et li chevalier d'Escoce faissoient leur mandement, et se trouvèrent sus trois jours plus de eux quinse mille, as chevaux et tous armés selonc l'usage de leur païs.

Adont, quant il se trouvèrent tout ensamble, vorent il faire leur chevaucie, et dissent que il se contrevengeroient des despis et damages que li Englès leur avoient fais. Si se missent au chemin, et passèrent les bos et les forès de leur païs, et entrèrent en Northombrelande en la terre le signeur de Persi, et le com-

menchièrent à pillier et à ardoir, et le chevauchièrent mout très avant, et puis s'en retournèrent parmi la terre le conte de Nottinghem, le signeur de Moutbrai, et i fissent mout de desrois, et passèrent à leur retour devant Rosebourc, mais point n'i arestèrent. Et avoient grant pillage avoec eulx de hommes et de bestail, et rentrèrent en leur païs sans damage, car li Englois estoient ja retrait : si ne se fuissent jamais sitos remis ensamble que pour combatre les Escos, et leur convint porter et souffrir celle bufe, car il en avoient donné une as Escos.

§ 411. De ceste chevauchie se pooit bonnement escuser li rois d'Escoce, car de l'asamblée et dou departement il ne savoit riens, et puis que li païs estoit d'acord, il ne convenoit point qui le seuist; et, se seut l'eust, ou cas qu'il n'i eust eu entre les Escos et les Englès autre convenance que il n'i avoit, [si] n'en euissent il nooient fait pour lui. Et quoi que chil baron et chevalier d'Escoche et li chevalier et escuier de France, chevauchassent et eussent chevauchié en Engletière, se tenoient en Handebourc dalés le roi Robert messires Hainmars de Marsé et messires Pières Frainel, et laissoient les Escos convenir, car il n'en pooient [el] avoir. Mais par conseil, et afin que les Englès ne peuissent mies dire que che fust leur coupe, et que eux, estant en Escoce et dalés le roi d'Escoche, et que il vosissent rompre les traitiés qui avoient estet [fait] et acordé à Lolinghem, dalés la ville de Wissan, des nobles et consaulx de France, d'Engletière et de Castille, li rois d'Escoce et li ambasadour de France envoièrent un hiraut des leurs en Engletière

devers le roi et ses oncles et le conseil d'Engletière, cargiet et enfourmet quel cose il diroit et devoit dire. Quant li hiraus fu venus en Engletière devers le roi et ses oncles, il trouva tout le païs esmeu, et voloient chevalier et escuier de rechief mettre leur armée sus et retourner sus Escoce. Mais li dus de Lancastre et li contes de Cambruge, qui tiroient trop grandement à aler dedens l'an en Portingal et en Castille, ou li uns d'eus, à tout grant poissance de gens d'armes et d'archiers, car il se tenoient hiretiers de par leurs femmes et leurs enfans de toute Castille (et la guerre se tailloit bien à renouveller entre le roi de Portingal et le roi de Castille, car li rois dams Ferrans de Portingal estoit mors, si avoient li Portingallois couronné à roi dam Jehans son frère, un bastart très vaillant homme, qui ne desiroit que la guerre as [Espagnos], mais que il euist l'aliance des Englès et le confort et tout, de tout ce estoient il seur et certefiiet), disimuloient ce qu'il pooient et faissoient disimuler leurs amis, à le fin que nulle emblavemence de guerre ne se remesist en Escoce.

§ 412. Quant li hiraus d'Escoce fu venus devers le roi d'Engletière et ses oncles, bien enfourmés de ce que il devoit dire, il se mist en jenouls, et pria et requist que comme hiraus au roi d'Escoce il peuist estre oïs à faire son mesage. Li rois et li signeur li acordèrent, che fu raisons. Là leur remonstra il sur quel estat il estoit là envoiés dou roi singulèrement et des ambasadours dou roi de France, et les excusa en dissant que li rois d'Escoche avoit benignement recheu les mesages dou roi de France et entendu à ses traitiés tant que pour tenir la trieue, et avoit fait entendre

et encliner, ce que il avoit peut, ses hommes; mais li marcissant d'Escoce à la terre le signeur de Persi et le conte de Notinghem tels que le conte [de] Douglas, le conte de le Mare, son oncle, messires Archebaus, messires [Jame], messires Pières, messires Guillaumes et messires Thomas [de] Douglas et tout li frère de Lindesée et chil de Ramesai et messires Guillaume Asneton avoecques ne vorent onques demorer ens es parlemens pour acepter la trieue, et dissoient que on leur avoit fait et porté grant damage en leurs terres, lesquels coses leur estoient desplaissans et à tous leurs amis, et s'en contrevengeroient, quant il poroient. « Et quant li signeur, mi chier signeur, que je vous ai nommés, fissent leur asamblée pour aler en Engletière, sicom il ont fait, onques il n'en parlèrent au roi ne à ceux de sa cambre, car bien savoient que on ne leur eust pas consenti, nonobstant que il dient en Escoce que la première incidence de ceste guerre muet de vous; car bien savés, mi signeur, che dient li nostre, que la trieue estoit prise et acordée delà la mer, et en deviens estre tantos, vous retourné de Callais en Engletière, segnefiiet; et oultre il dient que les ambasadours de France, qui par chi passèrent, furent detriiet à non venir devers nous en Escoce, sicom il deussent, et trop longuement les tenistes en sejour et en solas, pour quoi li meschiés avenus est et encourus entre Escoce et Engletière des parties qui se sont regardé et avisé, et que soulx ombre de disimulacion la plus grant part de ces coses sont faites et acomplies. Mais mon très redoubté signeur le roi d'Escoce et cil de sa cambre, et li ambasadour dou roi de France, qui à present sejournent dalés li, s'excusent et voellent

excuser que de la darraine armée que li baron et chevalier aucun d'Escoce ont fait en Engletière, il n'en savoient riens ne n'ont sceu, mais en ont ignoré et ignorent. Et pour adrechier à toutes coses et remettre et refourmer en bon estat, je sui cargiés de vous dire que, se vous volés entendre as traitiés qui furent fais darrainement delà la mer par le haulte et noble discrecion dou conseil le roi de France et le vostre, et confremer la trieue à durer le terme que à durer a, mon très redoubté signeur le roi d'Escoce et ses nobles consaulx le confremeront et le jur[r]ont à tenir enterinement. Et le fera mon très redoubté signeur, pour la reverence dou roi de France et de son noble conseil, tenir ses hommes, et de ce il vous en plaisse à moi douner et faire response. »

Li rois d'Engletière et si oncle entendirent bien le hiraut parler, et l'oïrent mout volentiers; et li respondi li dus de Lancastre que voirement en seroit il respondus. Adont le fissent il demorer à Londres, où il les avoit trouvés, pour atendre et avoir response dou roi d'Engletière.

§ 413. Au chief de deus jours, il fu respondus dou conseil dou roi, et me semble que mesires Simons Burlé, cambrelens dou roi, en fist la response. Et furent les coses couchies et mises en bon parti, car, au voir dire, tout consideré, li signeur d'Engletère qui au parlement de Lolinghem avoient esté, n'avoient pas trop honnerablement fait, quant il avoient consenti ne envoiiet leurs gens courir en Escoce et ardoir le païs, quant il savoient que trieues i avoit ou devoit avoir; et l'escusance le plus belle que il poroient

prendre, elle estoit que il ne le devoient pas segnefiier as Escos, mais en devoient estre certefiiet par les François. Si fu dit au hiraut que, ou nom de Dieu, il fust li bien venus, et que ce estoit li intencion dou roi d'Engletière, de ses oncles et de leurs consaulx, que che que il avoient juré, proumis et seellé à tenir, ne faissoit pas à enfraindre, mais le voloient confremer et parmaintenir, et qui le plus i avoit mis, le plus i euist perdu.

De toutes ces coses demanda li hiraux letres, afin que il en fust mieux creux. On li bailla, et des biaux dons et bons assés avoec, tant que il s'en contenta grandement, et remerchia le roi et les signeurs, et se parti de Londres, et exploita tant par ses journées que il retourna en Escoce, [et vint à Haindebourc, où li rois d'Escoce] et li mesagier de France l'atendoient pour avoir response, et desiroient à savoir comment li Englès se voroient maintenir. Quant il fu sceu entre eux les responses dou roi et de ses oncles, et par lettres seellées il les veïrent apparans, si s'en con[ten]tèrent grandement, et en furent tout resjoï. Enssi demora la trieue pour cel an entre Engletière et Escoce, et fu denonchie et publiie par les deus roiaulmes par voie et cause de plus grant seurté. Et retournèrent li ambasadour de France parmi Engletière en leur païs arière, tout sauvement et sans peril, et recordèrent au roi de France et à ses oncles, à leur retour, comment il avoient exploitié, et les empechemens que il avoient eux, et toute la cose, sicom vous l'avés oï.

§ **414**. Quant messires Joffrois de Cargni et li chevalier et escuier de France qui en Escoce estoient,

veïrent que li roiaulmes d'Engletière et cils d'Escoce s'estoient atrieués ensamble, si prissent congiet as barons d'Escoce et par especial au conte [de] Douglas et au conte de Mouret, qui leur avoient fait très bonne compaignie; et me samble que chil baron d'Escoce leur dissent, et aucun chevalier autre, ensi que on bourde et langage d'armes ensamble : « Signeur, vous avés veu la manière et condicion de nostre païs, mais vous n'avés pas veu toute la poissance. Et sachiés que Escoche est la terre ou monde que li Englès crièment et doubtent le plus, car nous poons, sicom vous avés veu, entrer en Engletière à nostre aise et chevauchier moult avant sans nul dangier de mer; et, se nous estiens fort assés de gens, nous leur porteriens plus de damages que nous ne fachons. Si voelliés, quant vous serés retourné en France, tout che dire et monstrer as compaignons, chevaliers et escuiers, qui se desirent à avanchier, et eux esmouvoir à venir de chà pour querir les armes. Nous vous certefions que, se nous aviens ja jusques à mille lances, chevaliers et escuiers de France, avoec les bonnes gens que nous trouveriens par decha, nous feriens un si grant treu en Engletière que il i par[r]oit quarante ans à venir. Si vous en voelle souvenir, quant vous venrés delà. » Li compaignon avoient respondu que ossi feroient il et que ce n'estoit pas cose que on deuist mettre en oubli.

Sur ce se departirent il, et entrèrent en mer, et prisent et leuèrent une nef qui les devoit ramener à l'Escluse; mais il orent vent contraire, quant il furent en la mer, et les convint prendre havene et terre en Zellandes, à une ville que on dist à le Brielle. Quant il furent là venu et arivé, il quidièrent estre sauvement

venu, mais non furent, car li Normant avoient par mer nouvellement courut par celle bende là et porté, sicom on dissoit, à Zelandois grant damage. Si en furent en trop grant peril cil chevalier et escuier de France, car, entrues que il se disnoient en la ville, leur nef fu toute esquise, et leurs coffres rompus, et leurs armeures prises; et eux encores furent en grant peril de estre tout ochis.

§ 415. A che jour avoit en la ville un escuier dou conte de Blois, qui s'apelloit Jacos, gracieux homme et sage durement, qui les aida et conforta en toutes coses, enssi qu'il apparut, car il parla pour eux as mestres de la ville, et fist tant par sens et par langage que leurs coses en partie leur furent toutes restituées. Et pour eux oster dou peril où il les sentoit et veoit, car bien congnissoit que ces gens estoient grandement esmeu sus eux et s'ordonnoient et estoient en volenté pour eux atendre sus le mer, et fort asés se fuissent trouvé pour eux combatre, car il l'avoient ja segnefiiet as villes voisines, li escuiers dou conte de Blois leur fist celle courtoisie, et leur dist tout bellement et par amours une partie dou peril où il estoient, et comment li païs estoit esmeux sus eux, mais, pour l'onneur de son signeur et dou roiaulme de France, ils les en deliveroit, et leur dist que par lui il se laissaissent ordonner et gouvrener. Il respondirent : « Volentiers. » Que fist Jacop? Il s'en vint à un maronnier et leua une nef, pour aler là où il li plaisoit et sa compagnie; et dist que il avoit intencion de aler à Dourdrescq. Li maronniers s'aconvenencha à li; il entra, et tout entrèrent en la nef, et prisent de premiers le chemin

de Dourdresc. Quant Jacop veï que il fu eure de tourner le voille et de prendre un autre chemin, si dist as maronniers : « Entendés à moi ; je ai leué à mes deniers ceste nef, pour faire sus ce voiage ma volenté et pour aler où je voel. Tournés vostre single devers Sconnehove, car je voel aler celle part. » Li maronnier de che faire furent tout rebelle et disent que il devoient aler à Dourdrescq. « Escoutés, fist Jacop, faites ce que je voel, se vous ne vollés morir. » Sus ces parolles n'osoient plus li maronnier estriver, car li force n'estoit pas leur : si tournèrent leur voille tout à une fois et leur gouvrenal, et singlèrent de bon vent devers la ville de Sconnehove, et là vinrent sans peril, car elle est au conte de Blois. Si se rafresquirent, et puis s'en partirent, quant bon leur [sambla], et s'en retournèrent arière en leur pais par Braibant et par Hainnau. Che service leur fist Jacop [d'Ostringh], escuier à monsigneur le conte Gui de Blois.

§ 416. Quant messires Joffrois de Cargni et messires Jehans de Blassi et li chevalier et escuier qui en Escoce celle saison avoient esté, furent retourné en France, si furent enquis et demandé des nouvelles et dou roiaulme d'Escoce. Il en recordèrent ce que il en savoient et que il en avoient veu et oï dire les barons et les chevaliers d'Escoce. Messires Jehans de Viane, amiraulx de France, en parla à mesire Joffroi de Cargni, et il l'en dist tout che que vous avés oï. Adont s'aresta sus li amiraulx, et ossi fissent pluiseur baron de France, et dissoient enssi cil qui en quidoient aucune cose savoir, que voirement par Escoce pooient li François avoir une belle entrée en Engletière, car

par li nature li Escochois ne pooient amer les Englès. Ossi rapassa messires [Ainmars de Marssé] qui poursieui ces parolles, car il en estoit cargiés dou roi d'Escoce et de son conseil, que il en parlast au roi et à ses oncles. Si eurent li François une imaginacion sus que, les trieues falies, il envoieroient en Escoce si poissaument que pour honnir Engletière; et fu chils pourpos conclus à tenir entre le duc de Berri et le duc de Bourgongne, pour tant que il avoient le gouvrenement dou roiaulme, et plaisi li afaires grandement bien au connestable de France; mais on tint toutes les coses en secret.

§ 417. Vous avés bien chi dessus oï recorder comment François Acremen, entrues que on estoit ou voiage de Flandres devant Berghes et devant Bourbourc, prist et embla la ville d'Audenarde, dont cil de Tournai et des villes voisines furent mout esbahi. La garnison d'Audenarde, avant que les trieues venissent, avoient couru tout le païs et fait mout de damages en Tournesis; et par especial toute la terre le signeur d'Escornai estoit en leur obeïssance, et avoient au Noël requelliet ses rentes et ses cappons en ses villes, dont fort desplaisoit au dit seigneur et à ses amis, et dissoit bien, quelconques trieue ne respit que il i eust entre le roi de France et le roi d'Engletière et les Flamens, il n'en tenroit nulle, mais leur porteroit tousjours contraire et damage, car il li avoient fait et porté, et encores faissoient et portoient, tant que che estoit uns povres homs. Et avint que li sires d'Escornai jeta son avis à reprendre et embler Audenarde, et s'en vint à se entente parmi le aide de aucuns cheva-

liers et escuiers de France, de Flandres et de Hainnau, qui li aidièrent à faire son fait. Et quant il escripsi devers euls et ils les manda, li pluiseur ne savoient quel cose il voloit faire. Et avint ceste cose ens ou mois de mai le dis et setime jour; et seut li sires d'Escornai par ses certainnes espies que François Acremen estoit à Gand et point ne se tenoit à Audenarde, car il s'afioit sus la trieue que il avoient ensamble, li François et eux, dont il fist follie, quant il ne fu plus songneux de garder Audenarde que il ne fu, sicom je vous dirai.

§ 418. Li sires d'Escornai fist une embusque belle et grosse de quatre cens compaignons, chevaliers et escuiers et droites gens d'armes, que tous avoit priiés, et s'en vint bouter ou bos de Lare, vers la porte de Granmont, asés priès d'Audenarde. Et là estoient et furent messires Jehans dou Moulin, messires Jaques de [Lichtervelde], messires Ghillebert de Lieureughen, messires Jehans Caquelan, messires Rollant d'Espière, messires Blanchart de Calonne et le signeur de Astripoulle, qui i fu fais chevaliers. Or vous recorderai la manière de la devise et comment chil d'Audenarde furent deceu. On prist deus chars cargiés de pourveances, atout quatre caretons vestis de grises cotes et armés desous, et estoient hardit varlet et entreprendant. Chil careton et leurs cars s'en vinrent tout acariant vers Audenarde, et segnefiièrent as gardes que il amenoient pourveances de Hainnau, pour avitaillier la ville. Les gardes qui n'i pensoient que tout bien, vont ouvrir leur porte, et li premiers cars passe avant, et s'areste desouls la porte couliche, et li autres

sus le pont. Adont s'ensongnièrent li careton autour de leur car, et ostent les deus martiaux où li trait sont, et les jettent ens es fossés. Lors dissent les gardes as caretons : « Pourquoi n'alés vous avant? » Adont prissent les gardes les chevaulx et les tapèrent avant, et li cheval passèrent oultre et laissièrent les cars tous quois, car il estoient destelé. Lors perchurent les gardes que il estoient decheu et trahi, et commenchièrent à fraper après les caretons, et li careton à eux deffendre, car il estoient bien armé desouls leurs cotes et gens de fait et d'emprise : si ochirent deus des gardes. Il furent tantos secouru, car li sires d'Escornais et sa route les poursieuoient fort, et vinrent jusques à la ville. Les gardes s'enfuirent en la ville, criant : « Trahi! trahi! » Mais avant que la ville fust estormie ne requelloite, ces gens d'armes entrèrent dedens, en ociant tous ceulx que il encontroient qui à deffence se mettoient, et crioient en venant sur la place : « Ville gaegnie! » Enssi fu Audenarde reprise; et i ot de Gantois, que mors, que noiiés, bien trois cens, et i fu trouvés grans avoirs qui estoit à François Acremen, et me fu dit qu'il i avoit bien quinse mille frans.

§ 419. Ches nouvelles furent seues en pluiseurs lieux, comment la ville d'Audenarde, en bonnes trieues, avoit esté reprise des François. Si en furent cil de Gand, par especial, courouchié durement, che fu raisons, car il leur toukoit mout de priès, et en parlèrent ensamble, et dissent que il envoieroient devers le duc de Bourgongne, en remonstrant comment, en bon respit et en seur estat, Audenarde

estoit prise, et que il leur fesist ravoir, ou autrement la trieue estoit enfrainte. Il i envoièrent, mais li dus s'escusa, et dist que il ne s'en mesloit, et que, se Dieus le peuist aidier, de l'emprise le signeur d'Escornai il ne savoit riens, et dist que il en escriproit volentiers à lui, ensi qu'il fist. Il en escripsi, en mandant que il le vosist rendre arière, car ce n'estoit pas cose honnerable ne aceptable de prendre en trieues et en respit ville, castiel ne forterèce. Li sires d'Escornai dist et respondi as lettres le duc de Bourgongne et as messages, que tous jours li garnisons d'Audenarde li avoient fait guerre en trieue et hors trieue, et tolut son hiretage, et que à eux il n'avoit donné ne acordé nulle trieue, et que il avoit pris Audenarde en boine guerre, si le tenroit, jusques à ce jour que Flandres et Gand seroient tout en un, comme son bon hiretage, car point n'en avoit ailleurs qui ne fust tous perdus par la guerre. Les coses demorèrent en cel estat, ne on n'en pot autre cose avoir. De la petite garde, François Acremen en fu durement blasmés, et par especial dou signeur de Harselles, et tant que François s'en couroucha au chevalier, et em prist parolles dures et haïneuses, et dist que en tous cas il estoit mieux aquités envers cheux de Gant que il ne fust; et montepliièrent tant les parolles, qu'il s'en desmentirent. Asés tos apriès, li sires de Harselles fu ochis, et voellent li aucun dire que François Acremen et Piètre dou Bos le fissent ochire par envie.

En che tamps avoient requis li Gantois au roi d'Engletière à avoir un gouvreneur, vaillant homme, qui fust dou linage et dou sanc dou roi, sique li rois et

ses consaulx envoiièrent à Gand un de leurs chevaliers, vaillant homme et sage assés, pour avoir le gouvrenement de la ville, liquels estoit nommés messires Jehan [le] Boursier. Chils ot le gouvrenement de Gant plus de an et demi.

§ 420. Vous avés bien chi dessus en ceste istore oï recorder comment li dus d'Ango, qui s'escripsoit rois de Secille et de Jherusalem, ala en Puille et en Calabre, et conquist le païs tout jusques à Naples; mais li Naplitain ne se vorent onques tourner pour sa partie, anchois tenoient et soustenoient et avoient toudis tenu et soustenu la [querelle] messire Charle de la Pais. Li dus d'Ango demora sus che voiage trois ans tous entiers. Si poés bien croire que che fu à grans coustages, et qu'il n'est finance nulle, tant soit grande, que gens d'armes n'[exillent] et mettent à fin, car qui voelt avoir leur service, il faut que il soient pascu, ou autrement il ne font cose qui vaille. Certes, il coustèrent tant au duc d'Ango, que on ne le poroit pas nombrer ne exprissier; et chil qui le plus li effondroient son tresor et sa finance, che furent li contes de Savoie et li Savoien. Toutesfois li contes de Savoie, dont che fu damages, et mout de sa chevalerie morurent en ce voiage; et afoibli li dus d'Ango grandement de gens et de finance, et renvoia à ces deus coses au secours en France. Si doi frère, li dus de Berri et li dus de Bourgongne, ne le volrent pas fallir à sen besoing, et dissent que il le reconforteroient et rafresquiroient de gens et de finance. Si avisèrent chil doi duc, liquel en France estoient tailliet d'aler en che voiage. Tout regardé, avisé et ima-

giné, on n'i pooit milleurs ne plus propisses envoiier, pour avoir connissance de toutes gens d'armes, que le gentil signeur de Couchi, et avoec lui le signeur d'Enghien, conte de Conversant, laquelle contés gist en Puille. Chil doi signeur en furent priiet et requis dou roi de France et de ses oncles. A ceste requeste il descendirent mout volentiers, car elle leur estoit hautement honnerable. Si ordonnèrent leurs besongnes et se missent au cemin dou plus tos qu'il peurent, avoecques belle carge de gens d'armes. Mais, quant il furent venu jusques en Avignon, et entrues que il entendoient à leur besongne pour passer oultre et faissoient passer leurs gens, nouvelles certaines vinrent que li dus d'Ango estoit mors en un castiel dalés Naples. Li sires de Couchi, pour ces nouvelles, n'ala plus avant, car bien veoit que ses voiages estoit brissiés; mais li contes de Conversant passa oultre, car il avoit à faire grandement en son païs en Puille et en Conversant.

Ces nouvelles furent tantos sceues en France au roi et à ses oncles : si portèrent et passèrent le mort dou roi de Sesille au plus bel qu'il peurent.

§ 421. Quant madame d'Ango, qui se tenoit à Anghiers, entendi ces nouvelles de son signeur que il estoit mors, si poés et devés bien croire et savoir que elle fu mout destourbée et desconfortée.

Sitos que li contes Guis de Blois qui li estoit cousins germains, qui se tenoit pour le tamps em Blois, sceut les nouvelles, il se parti de Blois atout son aroi, et vint vers sa cousine à Anghiers, et se tint dallés li un grant tamps, en li consillant et reconfortant à son

loial pooir. Depuis s'en vint en France la roïne qui s'escripsoit roïne de Naples, de Sesille, de Puille et de Calabre et de Jherusalem, devers le roi et le duc de Berri et le duc de Bourgongne, pour avoir le conseil et le confort d'eux, et amena ses deus enffans avoecques li, Loïs et Charle.

La dame fu consillie des nobles de France et de son sanc que elle se traïsist en Avignon devers le pappe, et presist la posession de la duceé de Prouvence, qui est terre appartenans au roi de Sesille, et se fesist couronner dou roiaulme d'Arle. La roïne crut ce conseil, et se ordonna pour aler vers Avignon et de là mener son ainsnet fil le jone Loeïs, que partout on appelloit roi par la sucession dou roi son père. Mais ces coses ne se peurent pas si trestos acomplir comme je les devise.

§ 422. Tout cel ivier s'ordonnèrent li François à envoiier en Escoce, et furent les trieues de France et d'Engletère ralongies, et de tous les conjoins et ahers à leur guerre, de la Saint Michiel jusques au premier jour de mai. Si fissent faire grandes pourveances par terre et par mer, et estoit li afections et intencions dou conseil de France que à l'esté qui revint, on feroit forte guerre à tous lès, et s'en iroit en Escoce li amiraulx de France, atout deus mille lances, chevaliers et escuiers, et d'autre part, en la Langedoc, en Auvergne et en Limosin seroient envoiiet li dus Loeïs de Bourbon et li contes de la Marce, atout deus mille combatans, pour reconquerir aucuns castiaulx que Englès et pillart tenoient, qui mout travilloient le païs. Et faissoit on faire et ordonner en Picardie et

en Hainnau grant fuisson de haches pour le voia[ge] d'Escoce, et quire en Artois, à Lille, à Douai et à Tournai grant plenté de besquit, et toutes autres pourveances apparillier selonc la marine, en mouvant de Harflues en venant toutes [les bendes] et les costières de mer jusques à l'Escluse, car ce estoit li principaux havenes là où on tendoit à monter.

§ 423. La ducoise Jehane de Braibant, qui estoit vesve de son mari le duc Wincelin de Boesme, qui mors estoit, pour lequel trespas elle avoit perdu bonne compaignie et solacieuse, et en avoit eu grant doleur à son coeur, et se tenoit à Brouxelles entre ses gens, [si] li desplaisoit grandement li tourbles que elle veoit en Flandres; et volentiers i euist mis conseil, paix et atemprance, se elle peuist, car elle veoit et entendoit tous les jours que li Gantois se fortefioient des Englès, liquel leur proumetoient grant confort, et si veoit son nepveu et sa nièche de Bourgongne, qui devoient estre par droit si hiretier et qui estoient des plus grans dou monde tant que de biaux hiretages tenans et atendans, en grant touellement par le fait de ceulx de Gand. Oultre encores veoit elle le duc Aubert, bail de Hainnau, et la ducoise sa femme avoir des biaux enfans, dont il en i avoit jusques à deus fils et filles tous mariavles, et entendoit que li dus de Lancastre rendoit et mettoit grant paine à ce que Phelippe, sa fille, que il ot de la bonne ducoise Blance, sa première femme, fu marié[e] à l'ainsné fil dou duc Aubert, qui par droit devoit estre hiretiers de la conté de Hainnau, de Hollandes et de Zellandes. Si doutoit la dite dame que, se ces

liances de Hainnau et d'Engletière se faissoient, que i François n'en euissent indinacion, et que li bons et t jolis païs de Hainnau couvertement ou ouvertement les passans de France alans en Flandres n'en fust revés, avoec tout ce que li dus Aubers pour la ause des Hollandois et des Zellandois, cil qui maristoient sus le mer, confortoient en pluiseurs manières les Gantois, dont li dus de Bourgongne et ses onsaulx estoient enfourmé. Si n'en amoient mies nieux le duc Aubert, quoique à toutes ces coses il 'euist nulles couppes, car, sicom li Hollandois et li ellandois [disoient], la guerre de Flandres ne les egardoit en riens, ne il ne pooient ne devoient deffendre à courir marcandise.

La bonne dame desus dite, considerans toutes ces oses et les perils qui en pooient naistre et venir, 'avisa que elle metteroit ces deus dus ensamble, le luc de Bourgongne et le duc Aubert, et elle seroit noienne de tous les traitiés, et ossi elle prieroit au luc de Bourgongne pour ceux de Gand venir à merhi. Adont la bonne dame sus son avis et imaginacion le se volt mies endormir, mais elle mist clers en evre et mesagiers, et fist tant par ses traitiés envers e duc de Bourgongne et le duc Aubert, que uns paremens fu asignés à estre en la cité de Cambrai, et 'acordèrent li doi duc et leurs consaulx, et ne savoit ncores nuls des dus, fors la bonne dame, sur quel stat li parlemens se tenroit.

§ 424. A che parlement, pour tant que il avoient eellé en la cité de Cambrai, ou mois de janvier, vers 'Aparision des Trois Rois, vinrent li dus de Bour-

gongne et li dus Aubiers et leurs consaulx; et là vint et fu la ducoise de Braibant, qui ouvri tous les traitiés, et remonstra premièrement au duc de Bourgongne comment il estoit en che monde uns grans sires et avoit des biaux enfans : si estoit bien heure que li uns ou li doi fussent assené et mis en lieu dont il vausissent mieux, et pour le present, elle ne pooit veoir lieu ne asene où il fussent mieux, que es enffans de Hainnau, pour reconfremer tous les païs ensamble, et pour donner grant doubte et cremeur à ses ennemis. « Car, biaux niés, dist elle au duc de Bourgongne, je sai de verité que li dus de Lancastre, qui est fors et poissans en Engletière, procure fort que sa fille fust assenée à mon nepveu Guillaume de Hainnau, et je averoie plus chier un pourfit pour vous et pour vos enfans que pour les Englès. » — « Ma belle ante, respondi li dus de Bourgongne, grant merchis, et je vous crerai et lairai convenir de ma fille Marguerite au damoisel de Hainnau. »

Adont la bonne dame ala de l'un à l'autre, et commencha à parlementer de che mariage. Li dus Aubers, auquel ces parolles estoient assés nouvelles, en respondi mout courtoisement, et dist que il n'avoit point là de son conseil tel que il le voloit avoir. « Et quel conseil, dist la ducoise, vous fault il avoir, pour bien faire et de mettre et tenir vostre païs en pais? » — « Ma femme, respondi li dus, car sans li je n'en feroie riens. Otant a elle à mes enfans, comme jou ai; et ossi, belle ante, il appartient que li noble de mon païs en soient enfourmé. »

La ducoise respondi que Dieux i eust part, et se avisa que bellement elle les feroit departir de là

ensamble et leur prieroit que dedens le quaresme elle les peuist remettre en celle propre cité ensamble, et leurs femmes, madame de Bourgongne et madame de Hainnau, et leurs consaulx. Et fist tout che la dame si secré[e]ment que plenté de gens ne pooient savoir pour quoi li parlemens avoit là estet. Sus cel estat li doi duc se departirent de Cambrai; et s'en ala li dus de Bourgongne en la citté d'Arras, où madame sa femme estoit, et li dus Aubers s'en retourna en Hollandes, où la ducoise sa femme estoit, et la ducoise de Braibant retourna en son païs, qui songneusement et couvertement escripsoit et envoioit de l'un à l'autre; et mout en ot de paine et de frait, pour remettre ces signeurs et ces dames en la cité de Cambrai ensamble, car mout desiroit que li mariage se fesissent, pour confremer en bonne amour et en unité Flandres, Braibant et Hainnau ensamble.

§ 425. Tant exploita le ducoise de Braibant que ces parties et leurs consaulx et elle meïsmes et ses consaulx vinrent et furent tout à Cambrai; et là i ot fait mout d'onneurs, car cascuns de ces dus s'efforchoient à faire honneur l'un pour l'autre. Là estoient la ducoise Marguerite de Bourgongne et la ducoise Marguerite de Hainnau, qui se tenoit mout forte en ces traitiés et disoit que, se on voloit que ses fils euist Marguerite de Bourgongne, sa fille Marguerite aroit ossi Jehan de Bourgongne, par quoi il i aroit plus grant conjonction de toute amour. A envis marioit et aloioit en un hostel li dus de Bourgongne deus de ses enfans à une fois : de sa fille che li sambloit assés au damoisel de Hainnau, et escusoit Jehan, son fil, encore

à trop jone; et avoit adont li dus de Bourgongne imaginacion que il le marieroit à Katerine de France, suer de son nepveu, le roi de France. Et furent cil traitiet et cil parlement priès sus le point dou fallir, car la ducoise de Baivière disoit que ja li mariages ne se feroit de l'un de ses enfans, se il ne se faissoit des deus, et tint toudis ce pourpos, ne on ne l'en pot onques brissier. La ducoise de Braibant avoit grant paine d'aler de l'un à l'autre et de remettre les tretiés en estat et ensamble; et tant s'esploita la bonne dame, en remonstrant raisons raisonnables et verités, et par especial au duc et à la ducoise de Bourgongne, que les besongnes s'avanchièrent et confremèrent; et furent li mariage aconvenenchié dou fil et de la fille dou duc de Bourgongne au fil et à la fille dou duc Aubert de Baivière. Et ce qui avoit detriiet et empechiet bien cinc jours les mariages à aprochier, estoit pour un different que li consaulx dou duc de Bourgongne i trouvoient et mettoient; car il veoient et entendoient que li dus Aubers n'estoit que baus de Hainnau, car encores en ces jours vivoit li contes Guillaumes de Hainnau, ses frères, liquels gissoit malades au Kesnoi, et pooit bien cils contes Guillaumes sourvivre sen frère le duc Aubert; et, se il le sourvivoit, il estoit tout cler que si autre frère aroient le bail et le gouvrenement de Hainnau, et en seroient espulsé li enfant dou duc Aubert. Pour celle doute et different s'en detrièrent cil mariage un terme, [et furent à Cambrai] bien onse jours, tant que tout fu esclarchi et prouvé que li dus Aubers n'avoit nuls frères et que la conté de Hainnau ne li pooit eslongier que li hiretages ne li revenist et à ses enffans.

Quant ces coses furent sceues et trouvées en voir, on ne detria gaires puisedi, mais furent li mariage juré et aconvenenchiet de Guillaume de Hainnau avoir à femme Marguerite de Bourgongne, et de Jehan de Bourgongne avoir Marguerite de Hainnau; et devoient retourner à Cambrai toutes ces parties, pour faire le solempnité des espousailles, as octaves de Pasques l'an de grace mille trois cens quatre vins et chiunc.

§ 426. Sus cel estat se departirent de Cambrai toutes les parties, et s'en retourna li dus de Bourgongne en France devers le roi, et sa femme la ducoise s'en ala à Arras, et li dus Aubers et la ducoise sa femme s'en retournèrent en la ville dou Kesnoi en Hainnau, et madame de Braibant en son païs. Adont furent ouvrier, carpentier et machon, mis en oeuvre pour apparillier et mettre à point les hostels en la chité de Cambrai, et i envoia on gens, pour faire les pourveances si grandes et si grosses que mervelles est à considerer; et furent publiies et criies ou roiaulme de France et en l'Empire unes joustes si grandes et si belles c'à mervelles, à estre à Cambrai en le sepmaine après les octaves de Pasques. Quant li rois de France en fu enfourmés, si dist que il voloit estre as noces de ses cousins et de ses cousines. Si envoièrent tantos si mestre d'ostel ses pourveances faire à Cambrai [si] grandes et si grosses comme à lui appartenoit, et avoit on retenu le palais de l'evesque pour le duc de Bourgongne, et ja i faissoit on ses pourveances, mais il les en convint partir et vuidier pour le roi. Si furent au palais de Cambrai carpentier et machon ensonniiet de ouvrer et dou mettre en estat

roial, enssi comme encores il appert, car en devant ceste feste il n'estoit pas enssi. Il n'estoit pas en souvenance d'omme ne en memoire, que depuis deus cens ans si grant feste euist esté à Cambrai comme elle se tailloit de l'avoir; ne li signeur, pour eux apparillier et joliier et pour exauchier leur estat, n'espargnoient non plus or ne argent que dont que il apleuist des nues. Tout s'efforçoient l'un pour l'autre.

§ 427. Ches nouvelles vinrent en Engletère de ces mariages, comment li dus de Bourgongne et li dus Aubers marioient leurs enfans ensamble. Li dus de Lancastre, qui tousjours avoit eu esperance que Guillaumes de Hainnau prenderoit à femme sa fille (à tout le mains on li avoit fait et donné à entendre), fu tous pensieux et merancolieux de ces nouvelles; et, tout imaginé, pour mieux ent savoir le verité, il envoiia mesages et escuiers de son ostel à Gand, et les endita et enforma de parler au duc Aubert. Quant cil de par le duc de Lancastre furent venu à Gant, il trouvèrent messire Jehan [le] Boursier et les eschevins de Gand et Piètre dou Bos et François Acremen, qui leur fissent bonne chière; et se rafresquirent là deus ou trois jours, et puis s'en partirent, et vinrent à Mons en Hainnau, et de là alèrent il au Kesnoi, et se traïssent devers le duc, car il s'i tenoit pour ce tamps, et la ducoise sa femme et si enfant. Pour l'onneur dou duc de Lancastre, il requellièrent liement les Englès, et leur fist li dus bonne chière; ossi fist li sires de Gonmignies.

Li maistres de l'estaple des lainnes de toute Engle-

tière parla premiers, quant il ot monstré ses lettres de creance, et recommanda mout grandement le duc de Lancastre [à] son cousin le duc Aubert, et puis parla de pluiseurs coses dont il estoient cargiet. Entre les autres coses il demanda au duc Aubert, sicom je fui adont infourmés, se ce estoit se entente de perseverer avant en che mariage as enffans le duc de Bourgongne. De ceste parolle li dus Aubers mua un petit couleur, et dist : « Oïl, sire. Par ma foi! pour quoi le demandés vous? » — « Monsigneur, dist il, j'en parolle pour ce que monsigneur le duc de Lancastre a tousjours esperé jusques à chi, que madamoiselle Phelippe sa fille aroit Guillaume, monsigneur vostre fil. » Lors dist li dus Aubers : « Compains, dites à mon cousin que quant il a mariet ou mariera ses enffans, que point je ne m'en ensonnierai. Ossi ne s'a il que faire d'ensonniier de mes enffans, ne quant je les voel marier, ne où, ne comment, ne à qui. » Che fu la response que li Englès [orent] adont dou duc Aubert. Chil maistres de l'[estaple] et si compaignon prisent congiet au duc apriès disner, et s'en vinrent jesir à Valenchiennes, et à l'endemain il s'en retournèrent à Gand. De eux je ne sai plus avant : je croi bien que il retournèrent en Engletière.

§ 428. Or vint le Pasque que on compta en l'an de grace mille trois cens quatre vins et cinc, et li termes que li rois de France, li dus de Bourgongne, li dus de Bourbon, li dus Aubers, la ducoise sa femme, la ducoise de Braibant, la ducoise de Bourgongne, messires Guillaumes et messires Jehans de Namur vinrent à Cambrai. Li rois se traïst au palais, car c'estoit ses

hostels; cascuns sires et cascune dame se traïssent à leurs hostels. Vous poés et devés bien croire et savoir, où li rois de France estoit et où tant avoit de haulx et de nobles princes et de hautes et nobles dames, que il i avoit grant fuisson de chevalerie. Li rois entra le lundi à heure de disner en Cambrai, et ja estoient tout li signeur venut et les dames ossi. Tout alèrent contre lui au dehors de la cité, et fu amenés et convoiiés à grant fuisson de trompes et de menestrés jusques au palais.

Che lundi furent, present le roi et les haulx barons, renouvellées les convenences des mariages, et [deubt] Guillaumes d'Ostrevant avoir la conté d'Ostrevant, et fu madame Marguerite, sa femme, doée de toute la terre et casteleriie d'Ath, c'on dist en Braibant, et donnoit li dus de Bourgongne à sa fille cent mille frans, et Jehans de Bourgongne devoit estre contes de Nevers, et en estoit madame Marguerite de Hainnau doée, et donnoit li dus Aubers à sa fille cent mille frans : enssi se faisoient les parchons.

Le mardi, à heure de la haute messe, il furent espousé, en l'eglise catedral Nostre Dame de Cambrai, à grant solempnité; et les espousa li evesques de Cambrai, qui ot à non Jehan et estoit nés de Brouxelles. Là ot au palais au disner très grant noblèce, et sist li rois de France à table, li doi mariet et les deus mariées; et tout li autre signeur servoient sus haulx destriers, et aseoit à table li connestables de France, et li amiraulx de France et messires Guis de la Tremoulle et messires Guillaumes de Namur servoient, et pluiseur autre hault baron de France. Onques en Cambrai n'ot puis cinc chens ans si haute solempnité ne si

renommée, comme il ot en ces jours dont je parolle.

Après ce noble et haut disner fait, grant fuisson de signeurs et de chevaliers furent armet et aparilliet pour le jouste, et joustèrent sus le marchiet; et i avoit quarante chevaliers de dedens, et jousta li jones rois Charles de France à un chevalier de Hainnau, qui s'appelloit messires Nicolles d'Espinoit. Et furent ces joustes très belles et très bien joustées et continuées, et en ot le pris uns jones chevaliers de Hainnau, qui s'appelloit Jehans, et sires de Donstienne dalés Biaumont en Hainnau; et jousta li chevaliers au plaisir des signeurs et des dames très bien, et i ot pour le pris un fermail d'or à pières precieuses que madame de Bourgongne prist en sa poitrine et li presentèrent li amiraulx de France et messires Guis de la Tremoulle. Si se continua toute la sepmaine en grant reviel, et se continuèrent les festes, et le venredi, après disner, on prist congiet au roi, et li rois as signeurs et as dames, et se departi de Cambrai. Ossi fissent tout li duc et les ducoises. Si enmena vers à Arras madame de Bourgongne Marguerite de Hainnau, sa fille; et madame de Hainnau enmena au Quesnoi Marguerite de Bourgongne. Enssi se perseverèrent les besongnes.

§ 429. En celle saison fu ossi fais et traitiés li mariages de Loïs de Blois, fils au conte Gui de Blois, et de madame Marie de Berri, fille au duc Jehan de Berri. Et, environ le mois de mai, s'en alèrent li contes de Blois et madame de Blois, sa femme, en la ducé de Berri, et enmenèrent Loïs, leur fil, bien acompaigniet de grant fuisson de signeurs, de dames et de damoisselles, et vinrent à Bourghes en Berri, où li dus et la

ducoise estoient, qui là les atendoient et qui très poissaument les requellièrent, conjoïrent et festiièrent, et toute leur compaignie. Si furent là confremées les convenenches des fianchailles, et les fiança li arcevesques de Bourges, et là ot grant fuisson de signeurs. Et n'espousèrent pas lors, car li fils et la fille estoient pour le tamps mout jone, mais les convenances dou perseverer avant ou mariage furent prisses, presens pluiseurs haulx barons et chevaliers; et i ot à ces fianchailles grans festes de disners, de soupers, de danses, de carolles; et puis s'en retournèrent li contes et la contesse de Blois et leurs fils arrière en la conté de Blois, et là se tinrent; et la fille demora, dalés sa dame de mère, en Berri, en un très bel castiel dalés [Bourges], que on dist [Meun] sus Ievre.

§ 430. En che tamps se departi li dus de Berri, pour aler en Auvergne et en la Langhed'oc, et jusques en Avignon veoir le pappe Clement. Et estoit ordonné en devant que li dus de Bourbon et li contes de la Marche, à tout deus mille hommes d'armes, s'en iroient en Limosin et deliveroient le païs des Englois et des larons, qui pilloient et roboient le païs, car en Poito avoient encore aucuns fors et en Saintonge, qui i faissoient mout de damage, dont les plaintes en estoient venues au duc de Berri, liquels dus i voloit remediier. [Et] avoit priiet au duc de Bourbon, son cousin, par especial, que la garnisson de [Vretuel], lui venut en Saintonge et en Limosin, il ne deportast nullement que elle ne fust conquise, car c'estoit li fors qui plus donnoit à faire et à souffrir au païs; et li dus

de Bourbon li avoit en convenant. Si avoit fait son mandement à Moulins en Auvergne à estre le premier jour de juing, et là se traioient et sus le païs, en alant vers Limoges, toutes gens d'armes. Et avoit pour le tamps li dus de Bourbon dalés lui un escuier, gentil homme et gracieux et vaillant homme durement, qui s'appelloit Jehan Bonne Lance, maistre et cappitaine de ses gens d'armes, et certes li escuiiers le valoit bien que il le fust. Si faissoit li contes de la Marce, qui devoit estre en ceste chevauchie et compains au duc de Bourbon, son mandement en la citté de Tours.

§ 431. En celle saison s'en vinrent à l'Escluse en Flandres toutes gens d'armes qui estoient escript, ordonné et passé et monstré, pour aler oultre en Escoce en la compaignie de monsigneur Jehan de Viane, amiral de France; et en devoit mener mille lanches, chevaliers et escuiers, et croi bien que tout i furent, car il i aloient de si très grant volenté, que tels n'estoit mies priiés ne mandés, qui, pour son avanchement, se metoit en la route de l'amiral et ou voiage. Et estoit la navie toute apparillie à l'Escluse, et les pourveances toutes faites belles et grandes, et en portoient et faissoient porter li signeur la garnison, pour armer douse cens hommes d'armes de piet en cappe, et avoit on pris che harnas d'armes ens ou castiel de Biauté dalés Paris, et avoient esté les armeures des Parisiiens, lesquelles, et encore grant fuson, on leur avoit fait porter ou dit castel.

En la compaignie de l'amiral avoit grant fuisson de bonnes gens d'armes, toute fleur de chevalerie et d'esquirie, et estoit li intencion dou connestable de

Franche et de cheux qui en che voiage aloient, pour ce que cil qui l'anée en devant i avoient alé, messires Joffrois de Cargni et li autre, avoient dit au roi et à son conseil que en Escoce on estoit petitement et povrement armés de bons harnas, ces armeures que il en faissoient porter, li signeur avoec eux, il les deliv[e]roient as chevaliers et escuiers dou roiaulme d'Escoce, pour mieux faire la besongne. Or vous nommerai une partie des signeurs de France, qui alèrent en celle saison en Escoce : premièrement messire Jehan de Viane, amiral de France, le conte de Grand Pret, le signeur de Vodenai, le signeur de Sainte Crois, le signeur de Montburi, messire Joffroi de Carni, messire Guillaume de Viane, messire Jaque de Viane, signeur d'Espagni, messire G[e]rart de Bourbonne, le signeur de Hées, messire Florimont de Quissi, le signeur de Moruel, messire Walerant de Rainneval, le signeur de Biausaut, le signeur de Wauvrin, le signeur de Riveri, le baron d'Iveri, le signeur de Coursi, messire Perceval d'Ainneval, le signeur de Ferières, le signeur de Fontaines, messire Braquet de Braquemont, le signeur de Grantcourt, le signeur de Landom, breton, messire Gui la Personne, messire Guillaume de Corroi, le signeur de Hangiers, messire Charle et messire [Aubert de Hangiers], messire Werri de Winselin, cousin dou hault maistre de Pruse, et pluiseurs autres bons chevaliers que je ne puis pas tous nommer, et tant que il furent mille lances, chevaliers et escuiers, sans les arbalestriers et les gros varlès. Et eurent bon vent et biau voiage de mer, car li tamps estoit mout biaux sicom ou mois de mai, et estoient les trieues faillies entre France et Engletière et les Gantois et les Fla-

mens, et de toutes les parties, car, de toutes pars, sicom il le monstroient, il desiroient la guerre. Et très liement cil chevalier et escuier desiroient la guerre, qui s'en aloient en Escoce, et dissoient que, avoecques l'aide et le confort des Escos, il aroient une bonne saison et feroient un grant esploit d'armes sus leurs ennemis en Engletière; et sachiés que li Englès, qui estoient enfourmé de che voiage, s'en doubtoient grandement.

§ 432. Messires Jehans [le] Boursier, qui avoit en gouvrenement, de par le roi Richart d'Engletière, la ville de Gand, et les cappitaines de la communauté de Gand, Piètre dou Bos, François Acremen et Piètre le Witre, se tenoient tout pourveu, avisé et enfourmé que il aroient la guerre. Si s'ordonnèrent selonc che; et avoient, les trieues durant, grandement ravitaillié et rafresqui leur ville de Gand de pourveances et de toutes coses necessaires appartenans à guerre, et ossi le castiel de Gauvre et tout che qui se tenoit pour eux. En che tamps avoit une manière de gens routiers ens es bos de le Raspaille que on appelloit les Pourcelès de le Raspaille, et avoient en ces bos de le Raspaille fortefiiet une maison tellement que on ne les pooit ne prendre ne avoir. Et estoient gens escachiet de Granmont et d'Alos et des autres terres de Flandres, liquel avoient tout perdu le leur, et ne savoient de quoi vivre, se il ne le pilloient et reuboient là partout où il le pooient prendre; et ne parloit on adont fors des Pourcelès de le Raspaille. Et siet cils bos entre Regnais et Granmont, Enghien et Lessines; et faissoient mout de maulx en le castelerie d'Ath et en la terre

de Floberghe et de Lessines et en la terre d'Enghien, et estoient cil avoé de ceux de Gand, car soubs l'ombre d'eux, il faissoient mout de mourdres, de larchins, de pillages et de roberiies, et venoient en Hainnau querre et prendre les hommes en leurs lis, et les en menoient en leur fort de le Raspaille, et les ranchonnoient, et avoient guerre à tout homme, puis que il le trouvoient. Li castelains d'Ath, qui estoit pour le tamps sires Bauduins de le Motte, fist par pluiseurs fois des agais, mais il ne les pooit avoir ne atrapper, car il savoient trop de refuites; et les resongnoit on tant en la frontière de Hainnau et de Braibant, que nuls n'osoit aler che chemin, ne ens ou païs.

§ 433. Li dus de Bourgongne d'autre part avoit garni et repourveu parmi Flandres, pour la guerre que il atendoit, ses villes et ses castiaux; et estoit cappitaine de Bruges li sires de Gistelles, et de l'Escluse messires Guillaumes de Namur, car pour ce [tamps] il en estoit sires, et dou Dam messires Guis de Gistelles, et de Courtrai messires Jehans de Jeumont, et de Ippre messires Pières de le [Sieppe]; et enssi par toutes les villes et forterèces de Flandres i avoit gens d'armes de par le duc de Bourgongne.

En la ville de Ardembourc parellement se tenoient en garnison messires Guis de Pontarliés, mareschaus de Bourgongne, messires Riflars de Flandres, messires Jehans de Jeumont, messires Henris d'Antoing, li sires de Montegni en Ostrevant, li sires de Longueval, messires Jehans de Berlette, messires Pieres de Bailloel Bielle Fourière, Phelippot de Gauci, Raoulin de la Follie et pluiseurs autres, et estoient bien ces gens d'armes

deus cens combatans. Si se avisèrent li un par l'autre et se missent en volenté de chevauchier ens es Quatre Mestiers et destruire celli païs, car mout de douceurs en venoient à ceux de Gand. Si se departirent un jour tout armé et apresté pour faire leur emprise, et chevauchièrent celle part pour bien besongnier.

Che propre jour que li François chevauchoient, environ deus mille hommes de Gand estoient hors, tout appert compaignon, desquels François Acremen estoit conduisières et cappitaines; et se trouvèrent d'aventure ces gens d'armes de France et cil Gantois en un village. Quant il sceurent li un de l'autre, il convint que il euist bataille. Là missent li François piet à terre vaillaument, et apoignèrent les glaves et aprochièrent leurs ennemis, et li Gantois eux, qui estoient grant fuisson. Là commenchièrent il à traire et à lancier l'un contre l'autre, et estoient sus un pas où li Gantois ne pooient passer à leur avantage. Et là ot dur rencontre, et faite tamainte grande appertise d'armes, et rués jus des uns et des autres; et là fu messires Riflars de Flandres, très bons chevaliers, et i fist pluiseurs grans prouèces et des belles appertises; et se combatoient très vaillaument chevalier et escuier à ces Gantois, et faire leur convenoit, car là n'avoit nulle raençon. Finablement, li Gantois estoient si grant fuisson que il obstinrent le place, et convint les François partir et monter as chevaulx. Autrement il euissent esté tout perdu, car li Gantois les efforchièrent, et i furent mort messires Jehans de Berlette, messires Pières de Bailluel Belle Fourrière, Phelippes de Gauchi, Raoulin de le Follie et pluiseurs autres, dont che fu damages, et convint le demorant fuir et rentrer en

Ardembourc : autrement il euissent [esté] mort et perdu sans recouvrer. Depuis celle avenue fu envoiiés li viscontes de Miaulx en garnison en Ardembourc, et toute sa carge de gens d'armes. Si aida à remparer et fortefiier la ville de Ardembourc, et s'i tenoient avoecques li pluiseur chevalier et escuier, liquel estoient bien cent lances de bonnes gens. Et pour che tamps estoit messires Jehans de Jeumont grans baillus de Flandres, et avoit esté bien deus ans en devant, liquels estoit mout cremus et resongniés par toute Flandres pour les grans prouèces et appertises que il faisoit ; et quant il pooit atrapper des Gantois, il n'en presist nulle raenchon que il ne les mesist à mort ou feïst crever les ioelx ou copper les poins, les orelles ou les piés, et puis les laissoit aler en cel estat pour exempliier les autres ; et estoit si renommés par toute Flandres que de tenir justice sans point de pité et de corigier cruellement les Gantois, on ne parloit d'autrui en Flandres que de lui.

§ 434. Enssi par toutes terres estoit en che tamps li mondes entriboullés et empiriés, tant entre le roi de France et le roi d'Engletière, comme [entre] le roi Jehan de Castille et celi de Portingal, car là estoit la guerre renouvelée. Et estoit madame d'Ango, qui s'escripsoit roïne de Napples [et] de Jherusalem, venue en Avignon dalés le pappe, et tenoit son hostel, et son fil le roi Loeïs avoecq lui, qui s'appelloit rois, dou title que ses pères avoit conquis ; et avoit intencion la roïne de faire guerre à Prouvence, se li Prouvencel ne le reconnissoient à dame et venoient en se obeïssance, et ja estoit messires Bernars de la Salle entrés

en Prouvence et i faissoit guerre pour li. Et se tenoit pour le tamps li sires de Couchi en Avignon, car bien quinse sepmaines il fu au lit d'une keute de un cheval, dont il ot la jambe durement mesaisie. Quant il fu regaris, il visitoit souvent la roïne et le reconfortoit enssi que bien faire le savoit, et atendoit le roïne le duc de Berri, qui estoit mis au chemin, qui s'en venoit en Avignon, pour parler au pappe et pour aidier sa belle soer la roïne; car li rois de France et si oncle envoioient en Prouvence messire Loeïs de Sanssoire, mareschal de France, atout cinc cens hommes d'armes, pour guerriier les Prouvenchiaux, se il ne venoient à obeïssance. Li aucun i estoient venu, et non pas tout; mais toutesfois la cittés de Marselle et la grignour partie de Prouvence se rendoient à la roïne, mais la cité de Ais en Provence et Tarascon et aucun chevalier dou païs ne s'i voloient rendre, car il dissoient que elle n'i avoit nul droit de calengier et demander la duceé de Prouvence, jusques adont que elle seroit paisiblement recheue à dame, et ses fils receux à roi, à Puille, en Calabre, en Napples et en Sesille; et quant elle en monsteroit possession paisible, toute Prouvence obeïroit à li, et che seroit raisons.

En ces marces par de delà faissoient guerre pour li contre ceux de la Paix et les Neapolitains, li contes de Conversant et messires Jehans de Luxembourc, ses fils, et, dalés la roïne en Avignon, de son conseil especial se tenoit messires Jehans de [Bueil].

§ 435. En celle saison avint une autre incidense mervilleuse en Lombardie et de laquelle on parla

mout par le monde, et fu dou conte de Vertus, qui s'appelloit messires Galeas, à son oncle le plus grant signeur de tous en Lombardie, messire Bernabos. Messires Galeas et messires Bernabo, qui avoient esté frère et resgné ensamble asés paisiblement et gouvrené frarelment toute Lombardie, li uns i tenoit de signourie nuef cités, et li autres dis; et Melans aloit un an ou gouvrenement de l'un, et puis retournoit à l'autre an ou gouvrenement de l'autre. Quant messires Galeas, pères au conte de Vertus, fu mors, si se eslongièrent les amours de l'oncle au nepveut, et se doubta messires Galeas li jones, son père mort, de son oncle messire Bernabo, que il ne le vosist sousmettre et tollir ses signouriies, enssi comme ses pères et ses oncles avoient dou tamps passet tolut sa signourie à leur frère messire Maufé, et l'avoient fait morir. Cils contes de Vertus s'en doubta trop grandement, et bien le monstra que il n'en estoit pas asseurés. Toutesfois, dou fait et de l'emprise qu'il fist, il ouvra mout soutieu[e]ment : je vous dirai comment.

Messires Bernabo avoit un usage que toute la terre de Lombardie, dont il estoit sires, il rançonnoit trop durement, et tailloit les hommes desouls lui deus ou trois fois l'an dou demi ou dou tierch de leur chevanche, et si n'en osoit nuls parler mal pour lui, qui s'en plaindesist. Messires Galeas, li contes de Vertus, pour grace aquerre et loenge, en toute sa terre ne prendoit nulle aide ne nulle taille, anchois vivoit de ses rentes singulèrement, et tint ceste ordonnance depuis le mort son père bien cinc ans. Et avoit telle grace de toutes gens en Lombardie que cascuns l'amoit et en dissoit bien et demoroit volentiers

desouls li, et toutes gens disoient mal et se plaindoient couvertement de messire Bernabo, car il ne leur laissoit riens. Avint que li contes de Vertus qui tiroit à faire son fait et qui se doubtoit trop grandement de son oncle, et ja en avoit veu aucuns apparans, sicom on dissoit, fist un mandement secréement de tous ceuls où il se confioit le plus, et dist à aucuns son entente, et non pas à tous, que il ne fust sceu et revellé. Et sot une journée que messires Bernabos, ses oncles, devoit chevauchier en ses deduis de castiel à autre : sus cel estat et ordonnance il mist trois embusques sus, et convenoit que messires Bernabo passast dou mains parmi l'une des embusques. Il estoit ordonné que dou prendre vif et non pas tuer, se il ne se mettoit trop grandement à deffence.

Enssi que messires Bernabo chevauchoit de ville à autre, qui nullement n'i pensoit et qui tous aseurés quidoit estre, ne de son nepveu nulle doubte il ne faissoit, evous qu'il s'embat sus l'une de ces embusques, laquelle se ouvri tantos sour lui; et vinrent sour lui en brochant des esperons et des lances abaissies. Là ot un chevalier alemant qui estoit à messire Bernabo, et li dist : « Sire, sauvés vous! je vois sur vous venir gens de très mauvais convenant, et sont de par vostre nepveu messire Galeas. » Messires Bernabo respondi que il ne se saroit où sauver, se on avoit aucune male volenté sur lui, et que il ne quidoit en r[i]ens avoir fourfait à son nepveu, pour quoi il le convenist fuir. Et toudis cil de l'embusque aprochoient et venoient au plus droit que il pooient et fendant parmi les camps sus messire Bernabo. Là ot un chevalier d'Alemaigne, homs d'onneur estoit et cheva-

liers dou corps à messire Bernabo : quant il veï aprochier ceux qui venoient sus son maistre et signeur (il portoit l'espée à messire Bernabo devant lui), tantos il le traïst hors dou fouriel et le mist ou poing de messire Bernabo. Tout che li veïrent faire cil qui venoient pour lui prendre; et puis traïst li chevaliers son espée comme vaillans homs, pour li mettre à deffense. Che ne li valli noient, car tantos il fu environnés, et messire Bernabo ossi, et là fu li chevaliers ochis pour tant que il avoit fait commenchement et samblant de lui deffendre, dont messires Galeas fu depuis pour la mort dou chevalier trop durement courechiés. Là fu pris messires Bernabo (onques n'i ot deffense en lui ne en ses gens) et menés en un castel où ses nepveus estoit, qui ot grant joie de sa venue.

En che jour ossi furent pris sa femme et si enffant, cil qui à marier estoient, et les tint li sires de Melans em prison, qui prist tantos toutes les signouries, villes, castiaux et cittés que messires Bernabo tenoit en Lombardie; et se rendi li païs à lui, et demora messires Galeas sires de toute Lombardie par le manière que je vous di, car ses oncles morut, je ne sai mies de quel mort; je croi bien qu'il fu sainniés ou hateriel, enssi comme il ont d'usage de faire leurs sainnies em Lombardie, quant il voellent un homme avanchier sa fin.

Ces nouvelles s'e[s]pardirent tantos partout. Li aucun en furent liet et li aucun courouchiet, car messires Bernabo avoit fait en son tamps tant de cruels et oribles fais et de piteuses justices sans raison, que trop petit de gens qui en ooient parler, le plaindoient, mais dissoient que c'estoit bien emploiet. Enssi fina,

ou auques priès, messires Bernabos, qui avoit en son tamps resgnet ens ou païs de Lombardie si poissaument.

§ 436. Nous retournerons à l'armée que li dus de Bourbon et li contes de le Marce fissent en Poito et en Limosin. Il se departi de Moulins en Auvergne, et chevaucha à belle route de chevaliers et d'escuiiers, pour parfurnir son voiage, et avoit Jehan de Harcourt, son nepveut, en sa compaignie. Li dus de Bourbon avoit fait son especial et souverain mandement de ceux de Beri, d'Auvergne, de Poito, de Roergue, de Saintonge et de Limosin à estre à Niorth à quatre lieues de Poitiers. Entrues que cil gens d'armes s'asambloient et que cil mandement se faissoient, se tenoit messires Guillaumes de Linac, un mout vaillans chevaliers, senescaus de Saintonge de par le roi de France et gouvrenères de La Millau, ens es marces par de delà. Si s'en vint en Angoulemois à toute sa carge de gens d'armes, où bien avoit deus chens combatans, et s'aresta devant le castiel de l'[Aigre] que Englès tenoient, que tout l'ivier et l'esté ensieuant avoient mout heriiet le païs.

Quant messires Guillaumes fu là venus, il mist tantos piet à terre et fist mettre ses gens; et aprochièrent ce castiel, et ses gens asalirent de grant volenté. Et là ot dur assaut et fort et bien continué, car cil qui dedens estoient, se deffendoient pour leurs vies. Là fu messires Guillaumes, bons chevaliers, et i fist mout d'armes, et quoi que il fust capitains de tous, il leur monstroit bonne volenté et comment on devoit asalir, car mies ne s'espargnoit. Tant fu li asaus fors et bien

continués que li castiaux fu conquis de force, et entrèrent ens li François par eschielles, et furent mort et pris chil qui dedens estoient. Ce premier conquès en celle saison fist mesires Guillaumes de Lingnac, en atendant le duc de Bourbon et se route.

§ 437. Quant li dus de Bourbon fut venus à Niorth, si trouva là grant fuison de gens d'armes qui l'atendoient et qui desiroient sa venue; et là estoit ses cousins, li contes de la Marche, à grant route de gens d'armes, li viscontes de Touwars, messires Ainmeris de [Rochechouart], senescal de Limosin, li sires de Pons, li sires de Pertenai, li sires de Tors, li sires de Poissances et pluiseur autre baron et chevalier de Poito et de Saintonge; et là vint devers le duc messires Guillaumes de Lingnach, qui avoit pris et tourné françois le castel d'Aigre, dont li dus l'en sot bon gret.

Quant toutes ces gens d'armes furent mis ensamble, il se trouvèrent bien set cent lances, sans les Genevois et les gros varlès, et estoient bien en somme deus mille combatans. Adont jetèrent il leur avis où il se trairoient premierement, ou devant [Vretuel], ou devant Taillebourc, ou devant Montleu. Tout consideré et pour le milleur, il dissent que il iroient devant Montleu, pour tant que c'est uns castiaulx sur les landes de Bourdiaux et ou chemin de Bourdiaulx. Atout le mains, se il se l'avoient, tout li autre en seroient plus foible, et ne poroit nuls issir de Bourdiaulx, que il ne le seuissent. Si cheminèrent celle part, et passèrent Angoulesmois, et vinrent devant Montleu, et là missent le siège; et estoient conduisseur des gens d'armes dou duc de Bourbon et de toute l'ost messires Jakemes

Ponssart et Jehans Bonne Lance. Ces ge[ns] d'armes n'arestèrent gaires devant Montleu, quant il s'ordonnèrent à l'asallir, et aprestèrent leurs atournemens d'assaut et leurs eschielles, et commenchièrent à environner ce castiel et à l'asallir de grant manière, et eux à deffendre de bonne volenté. Là ot, je vous di, asaut dur et fier et bien continué, et fait des grans appertisses d'armes sus escielles, car li François montoient delivrement, et se combatoient sus les murs main à main et de daghes; et fissent tant li François que, par bon assaut, li castiaulx fu pris et conquis, et cil dedens mort : petit en i ot de sauvés. Quant li signeur de France eurent le posession de Montleu, il le remparèrent et rafresquirent de nouvelles gens et de pourveances, et puis s'en vinrent le chemin de Taillebourc sus la Carente, de laquelle forterèce Durandon de la Perade, uns Gascons, estoit capitains, appert homme d'armes, et ne fist point grant compte des François, quant il vinrent. En venant vers Taillebourc, li dus de Bourbon et ses routes prisent deus petis fors d'Englès, liquel toute la saisson avoient mout heriiet les frontières de Poito et de Limosin, la Troncète et Archiac, et furent mort tout cil qui dedens estoient, et li castiel rendu à ceux dou païs environ, qui les abatirent tous deus.

§ 438. Or fu li sièges mis devant le castiel de Thaillebourc, et fu assis par quatre bastides et par quatre lieux. A Taillebourc a un pont qui siet sus la Carente, et l'avoient li Englès et li Gascon qui le tenoient, fortefiiet; et toute le saison point de navire alant en la Rocelle et en Sainctonge n'avoit

peu passer, fors à grant dangier et par trieuage.

Lors s'avisèrent li signeur que il prenderoient le pont; s'aroient mains à faire et se logeroient plus seurement en leurs bastides. Adont ordonnèrent il par quel manière. Il fissent venir de la Rocelle nefs toutes armées et apparillies contremont la Carente, et missent dedens grant fuisson d'arbalestriers et de Jenevois, et envoiièrent ces gens escarmuchier à ceux dou pont. Là ot dur assault, car li Englès et li Gascon avoient mallement le pont fortefiiet, si se deffendoient aigrement et vaillaument, et ossi il estoient assailli de grant volenté par terre et par la rivière. Et là fu fais chevaliers à cel assault li ainsnés fils au conte de Harcourt, Jehans, et bouta banière hors; et le fist chevalier ses oncles li dus de Bourbon. Cils assaulx au pont à Taillebourc fu moult biaux et mout fors et bien continués, et i ot fait tamainte appertisse d'armes, et traioient cil Jenevois et arbalestrier qui estoient en ces nefs, à ceux dou pont, si roit et si dur et si ouniement, que à paines se osoit nuls amonstrer à deffence. Que vous feroie jou lonc compte? Par biel assaut li pons de la rivière sus le passage de Taillebourc fu conquis, et tout cil [ochis] ou noiiet, qui dedens furent trouvé; onques nuls n'en escapa. Ensi orent li François le pont à Taillebourc; si en fu plus biaux leur sièges, car il siet à trois lieues de Saint Jehan l'Angelier, et à deus lieues de Saintes, ou milleur païs dou monde.

§ 439. De la prise dou pont de Taillebourc furent cil dou castel, Durandons et li autre, tout esbahi et courouchié; et bien i avoit cause, car il avoient perdu le

passage de la rivière. Nonpourquant il ne se voloient pas rendre, car il se sentoient en forte place, et si atendoient confort de Bourdiaux, car on dissoit adont là en celle saison sus le frontière de Bourdelois, et s'i aseuroient li Gascon et les forterèces englesces, que li dus de Lancastre, ou li contes de Bouquighen, atout deus mille hommes d'armes et quatre mille archiers, venroit à Bourdiaux pour combatre les François et pour lever tous les sièges. En che avoient il grant esperance, mais les coses se taillièrent aultrement, sicom je vous dirai, car voirement, avant que li armée de l'amiral de France s'aparillast pour aler en Escoce, estoit il ordonné en Engletière que li dus de Lancastre et messires Jehans de Hollandes, frères dou roi, et messires Thomas de Persi, messires Thomas Trivet, li sires de Fil Watier, messires Guillaumes de Windesore, messires Ions Fil Warin et autre baron et chevalier, atout mille lanches et trois mille archiers, venroient prendre tière à Bourdiaux, et là se tenroient tout un esté, et rafresquiroient Mortaigne, Bouteville et tous les fors qui se tenoient pour eux en Gascongne et en la Languedock, et combateroient les François, se il les trouvoient ou païs; et quant il se seroient la tenu une saison, il s'en iroient en Castille par Baïonne et parmi Navare, car il estoient en traitiés devers le roi de Navare.

Tout enssi l'avoient en lor imaginacion et pourpos li Englès jeté, mais tout tourna à noient, car quant il seurent de verité que li amiraulx de France, atout mille lances de chevaliers et escuiers, gens d'eslite, venroit en Escoce, leurs pourpos et consaulx se transmuèrent, et ne s'osèrent bouter hors ne mettre de

leur païs hors nulles gens d'armes ne archiers, ne eux afoiblir, car il doubtoient grandement le fait des Escos et des François ensemble.

Encores couroit une vois en Engletière que en celle saisson il seroient assalli des François en trois pars : l'une [par] Bretaigne, et que li dus de Bretaigne estoit bons François; et l'autre par Normendie, et que li connestables de France faissoit ses pourveances à Harflues et à Diepe et tout sus la marine jusques à Saint Waleri et au Crotoi; et la tierche, par Escoce.

Ces doubtes ne laissièrent onques en cel an partir ne vuidier chevalier ne escuier hors de Engletière, mais entendirent à pourveïr et à garnir leurs havenes et leurs pors de chief en cor [d']Engletière, et fu pour celle saison li contes [Richars] d'Arondel, amiraulx de la mer, en Engletière, et tenoit sus la mer entre cent et quatre vins gros vaissaulx tous armés, pourveus de gens d'armes et d'archiers, et avoient balenghiers, qui couroient sus les bendes des illes de Normendie, pour savoir des nouvelles.

Nous nos soufferons un petit à parler dou duc de Bourbon et dou siège de Taillebourc, où il fu plus de noef sepmaines, et recorderons comment li amiraulx de France et li armée de mer françoise prisent terre en Escoce, et quel samblant de belle requelloite on leur fist ou païs.

§ 440. Li armée de France qui s'en aloient en Escoce, avoient vent à vollenté, car il estoit li mois de mai que les aiges sont en leur douceur, et s'est li airs sieris et quois. Si costiièrent de commenchement Flandres, et puis Zellandes et Hollandes et Frise, et

exploitièrent tant que il aprochièrent Escoce et que il le veïrent; mais, anchois qu'il i peuissent parvenir, il mesavint par grant infortuneté à un bon et jone chevalier de France, appert homme d'armes, qui s'appelloit messires Aubiers de Hangiers. Li chevaliers estoit jones et de grant volenté, et pour monstrer apertisse de corps, tous armés il se mist à monter amont et à ramper contre le cable de la nef où il estoit. En chela faissant, li piés li falli, il fu reversés en la mer et là [peris], ne onques on ne le pot aidier, car tantos il fu effondrés pour les armeures dont il estoit vestis, et ossi la nef fu tantos eslongie : à ce n'avoit nulle remède. De la mort [et] de la mesaventure dou chevalier furent tout li baron et li chevalier courouchié, mais passer leur convint, car amender ne le porent.

Depuis singlèrent il tant que il arivèrent et prissent terre en Haindebourc, la souveraine ville d'Escoce, et là où li rois se tient le plus, quant il est ou païs. Li contes de Douglas et il contes de Mouret, qui les atendoient et qui estoient tout avisé et enfourmé de leur venue, se tenoient en la ville de Haindebourc. Sitos que il seurent que li armée de France estoit venue, il vinrent contre eux sus le havene, et les requellièrent mout doucement, et leur dissent que à bien fuissent il venu et arivé ou païs. Et recongneurent cil baron d'Escoce, tout premiers, messire Joffroi de Carni, car il avoit esté la saison pasée en Escoce et bien deus mois en leur compaignie. Messires Joffrois, car bien le sot faire, les aquinta de l'amiral et des barons de France. Pour ce tamps li rois d'Escoce n'estoit point encores venus en Haindebourc, mais se tenoit en la

sauvage Escoce, où par usage il se tient plus volentiers que ailleurs; mais il avoit là trois ou quatre de ses fils qui rechurent ces signeurs mout doucement, et leur dissent que li rois venroit temprement.

De ces parolle[s] il se contentèrent, et se logièrent li signeur et leurs gens en Haindebourc au mieux qu'il peurent; et qui ne pooit estre logiés en la ville, il se logoit as villages environ, car Haindebourc, comment que li rois d'Escoce i tiengne son siège et que ce soit Paris en Escoce, n'est pas une telle ville comme est Tournai ou Valenchiennes, car il n'i a pas en toute la ville quatre cens maissons. Si convint les signeurs prendre leurs logis environ aux villages, à Donfremelin, à [Quineferri], à Cassel, à [Dombare], à Dalquest et ens es autres villages, et ne les laissoit [on] entrer en nuls des fors.

Ches nouvelles s'espardirent parmi Escoce, que il avoit grant fuisson de gens d'armes de France venu en leur païs. Si commenchièrent à murmurer li aucun et dire : « Quels diables les a mandés? Ne savons nous pas bien faire nostre guerre sans eux as Englès? Nous ne ferons ja bonne besongne tant qu'il soient avoec nous. On leur die que il s'en revoissent et que nous sommes gens assés en Escoce, pour parmaintenir nostre guerre, et que point nous ne volons leur compaignie. Il ne nous [entendent] point, ne nous eux; nous ne savons parler ensamble. Il aront tantos rifflé et mengié tout ce qu'il i a en ce païs; il nous feront plus de contraires, de despis et de damages, se nous les laions convenir, que li Englès ne feroient, se il estoient embatu entre nous sans ardoir. Et, se li Englès ardent nos maisons, que puet calloir? Nous

en avons refait une à bon marchié, nous n'i mettons au refaire que trois jours, mais que nous aions quatre ou sis [estaques] et de le ramée pour le loiier. »

§ 441. Enssi dissoient li Escochois en Escoce à le venue des signeurs de France, et n'en faissoient nul compte, mais les haioient en corage et les diffamoient en langage ce que il poient, enssi comme rudes gens et sans honneur certes qu'il sont. Et vous di, à tout considerer, que ce fu de tant de nobles gens qu'il i ot en celle saison de France en Escoce, une armée sans raison; et mieux i vauroient vint ou trente chevaliers de France que si grant route que cinc cens ne mille. Raison pour quoi? En Escoce il ne veïrent onques nul homme de bien, et sont enssi comme gent sauvage, qui ne se sèvent avoir ne de nullui aquintier, et sont trop grandement envieux dou bien d'autrui, et [si] se doubtent de leurs biens à perdre, car il ont un povre païs. Et quant li Englès i chevauchent ou i vont, enssi qu'il ont esté pluiseurs fois, il convient que leurs pourveances, se il voellent vivre, les sieuce[nt] toudis au dos, car on ne trueve riens sus le païs. A grant dur i recoevre on de fier pour fierer les chevaux, ne de cuir pour faire harnas, selles ne brides. Les coses toutes faites leur viennent par mer de Flandres, et, quant chela leur deffaut, il n'ont nulle cose.

Quant cil baron et cil chevalier de France qui avoient apris ces biaux hostels à trouver, ces salles parées et ces castiaux et ces bons mos lis pour reposser, se veïrent et trouvèrent en celle povreté, si commenchièrent à rire et à dire : « En quel Prusce nous a chi amenés li amiraulx? Nous ne seuimes onques

que che fu de povreté ne de dureté, fors maintenant. Nous trouvons bien les proumesses que nostres signeur de pères et nostres dames de mères nous ont promis dou tamps passé en dissant : « Va, va, tu aras encores en ton tamps, se tu vis longes, des durs lis et des povres nuis. » De tout che sommes nous bien apparant de l'avoir. » — « Pour Dieu, dissoient li compaignon l'un à l'autre, delivrons nous de faire nostre rèse. Chevauchons sus Engletière ; li [longhement] sejourner en celle Escoce ne nous est point pourfitable ne honnerable. » Et tout che remonstrèrent li chevalier à messire Jehan de Viane, leur cappitain, et li amiraulx les rapaisoit che qu'il pooit, et leur dissoit : « Biau signeur, il nous faut souffrir et atendre et parler bellement, puisque nous sommes mis en che dangier. Il i a un trop grant rieu au rapasser, et [si] ne poons retourner par Engletère. Prendés en gré ce que vous trouvés ; vous ne poés pas tousjours estre à Paris ne à Digon, à Biaune ne à Chalon : il fault, qui voelt vivre en che monde et avoir honneur, avoir dou bien et dou mal. »

§ 442. Enssi rapaissoit messires Jehans de Viane et d'autres parolles, lesquelles je ne puis mies toutes recorder, ses gens en Escoce, et se aquintoit che qu'il pooit des barons et des chevaliers d'Escoce ; mais il en estoit si petit visetés que riens ; car, sicom je vous ai ja dit, il a petit d'amour, et sont gens mal aquintable. Et la grignour visitacion et compaignie que cil signeur de France avoient, c'estoit dou conte [de] Douglas et dou conte de Moret : chil doi signeur leur faissoient plus de solas que tous li demorans d'Escoce.

Encores i ot pis, et une trop grant dureté pour les François, car, quant il furent venu en Escoce et il se vorent monter, il trouvèrent les chevaulx si chiers, que che qui ne deuist valloir que dis florins, il en valloit soissante ou cent. Encores à grant dur en pooit on recouvrer, et quant on estoit monté, on ne pooit trouver point de harnas, se il ne l'avoient fait venir avoec eux de Flandres. En che dangier se trouvoient li François; et oultre, quant leur varlet aloient en fourage pour fouragier, on leur laissoit bien cargier leurs chevaux de tout ce que il voloient prendre et tourser, mais au retour on les atendoit sour un pas, où il estoient villainement destoursé et batu, et souvent ochis, et tant que nuls varlès n'osoit aler fouragier, pour le cremeur de estre mors, car sour un mois li François perdirent plus de cent varlès, car quant il aloient en fourage troi ou quatre ensamble, nuls n'en retournoit.

Enssi estoient il menet, et avoec tout che li rois d'Escoce se faissoit dangerer de traire avant; ossi faissoient chevalier et escuier d'Escoce, pour le cause de ce que il dissoient que il ne voloient point celle saisson faire de guerre as Englès, afin que il fuissent priiet et acatet bien et chier. Et convint, avant que li rois vosist issir de la sauvage Escoce et venir en Haindebourc, que il euist une grant somme de florins pour lui et pour ses gens; et promist et seella messires Jehans de Viane, qui estoit là souverains chiés de tous, que point il ne vuideroit dou païs [si] seroient li rois et toutes ses gens satisfais : autrement il n'euissent eu nulle aide des Escos; [si] li convenoit faire che marchié ou pieur. Et encores, quant il ot tout le mil-

leur acord et la grignour amour qu'il peut avoir à eux, si ne fissent il gaires de leur pourfit, sicom je vous recorderai avant en l'istoire. Mais je voel retourner à parler un petit des avenues de Flandres et dou mariage le jone roi de France, qui se maria en celle saisson, et comment Ardembourc fu [près] prise et emblée, où li viscontes de Miaux et messires Jehans de Jeumont se tenoient en garnison.

§ 443. Depuis la desconfiture qui fu faite des gens que messires Riflars de Flandres mena ens es Quatre Mestiers oultre Gant, vint en Ardembourc et fu envoiiés en garnison messires Robers de Biethune, viscontes de Miaulx, et trouva là messire Jehan de Jeumont et les compaignons; et ossi il i amena environ quarante lances, chevaliers et escuiers, qui tout se desiroient à aventurer. Quant li viscontes fu là venus, si entendi à remparer et à refortefiier la ville de tous poins. François Acremen et cil de Gand soutilloient et visoient, nuit et jour, comment il poroient nuire leurs ennemis et porter damage; et pour itant besongnoit il bien à ceux qui leur estoient prochain, comme cil d'Audenarde, de Tenremonde, de Ardembourc, de Bruges, dou Dam et de l'Escluse estoient, que il fuissent sus leur garde et songneus de leur ville, car, au voir dire, chils François Acremen i estoit mout ables pour embler, pour eskieller et pour faire des soutieues emprises, et tenoit et avoit dalés lui gens et compaignons mout ables et soutils à ce faire. Et avint que, environ l'issue de mai, François Acremen, lui set mille homme tous armés, se departi de Gand, sus celle entente que pour embler et eskieller Ardembourc,

pour le convoitise de prendre et de avoir les chevaliers et les escuiers qui dedens estoient en garnisson, et par especial le cappitaine messire Jehan de Jeumont, lequel il desiroient plus à tenir que nuls des aultres, car il leur avoit portés et fait tant de contraires et de damages, de ochire et de mehagnier leurs gens, ou de crever les yoelx, ou de copper piés, poins ou oreilles, que il ne le [pooient] amer. Et sus celle entente s'en vinrent il par un merquedi droit au point dou jour à Ardembourc, et avoient avoec eulx leurs eschielles toutes pourveues. Et dormoient en leurs lis tout paisiblement, sus le fiance de leur gait, li viscontes de Miaux, messires Jehans de Jeumont, messires Riflars de Flandres, li sires de Donmart, messires Tiercelès de Montegni, messires Perducas dou Pont Saint Marc, li sires de Longeval et messires Jehans ses fils, messires Hues [de Suel], li sires de Lalain et messires Renaulx de [Lonvi] et pluiseurs autres. Or regardés le grant aventure, car ja estoit li gais de la nuit presque tous retrais, et la gaite montoit en sa garde, quant evous venu François et ces Gantois, esquielles à leurs cols, et entrèrent en ces fossés; et passent oultre et vienent jusques as murs, et drèchent esquielles contremont, et commenchent à monter et à ramper. D'aventure à celle heure par dedens la ville estoient li sires de Saint Obin et uns escuiers de Pikardie, qui s'appelle Engueranmès Zendekin, et deus ou trois pikenaires avoec eux, et aloient tout jeuant selonc les murs; et croi que de la nuit il avoient esté dou gait, mais point n'estoient encores retrait, car, au voir dire, se il n'euissent là estet, sans nulle faute Ardembourc estoit prise, et tout li chevalier en leurs lis.

§ 444. Quant messires Gossiaux de Saint Aubin et Engerans Zendekins voient le convenant que cil Gantois montoient par escielles as crestiaux, et ja en i avoit un qui devoit mettre la jambe oultre pour entrer en la ville, si furent tout esbahi et non pas sique il ne presissent confort en eux, car il veoient bien et congnissoient que, se il s'en fuioient, la ville estoit prise et perdue, car il venoient si à point que entre le gait fallant et rallant et la gaite montant en sa garde. « Avant! avant! dissent messires Gossiaux et Engerandins au[s] pikenaires, vechi les Gantois! Deffendons nostre ville, ou elle est prise. » Lors s'en vinrent chil troi à cel endroit où li escielle estoit drechie, et où il voloient entrer dedens. Li pikenaires eskeut se pike et lance celi, et reverse ens es fossés qui s'avanchoit d'entrer dedens.

A ces cos monta li gaite qui les perchut comment il estoient sus les fossés, et en es fossés une grosse bataille; si sonna en sa trompette : « Trahi! trahi! » Li ville s'esmut; li chevalier, qui estoient en leurs hostels et en leurs lis, entendirent l'effroi et le hareu et le convenant des Gantois qui voloient embler leur ville. Si furent tout esmervilliet, et salirent sus, et s'armèrent dou plus tos qu'il peurent, et sonnèrent parmi la ville leurs trompettes de resvellement.

Nonobstant toutes ces coses, si metoient et rendoient grant paine li Gantois d'entrer en la ville, et cil troi le tenoient et tinrent vaillaument plus de demi heure contre tous, et i fissent des grans apertises d'armes, et leur doit bien estre tourné à loenge. Adont vinrent li signeur en bonne estoffe et en grant arroi, li viscontes de Miaulx, sa banière devant lui,

messires Jehans de Jeumont, son pennon devant lui, messires Riflars de Flandres et tout li autre, et trouvèrent le chevalier et l'escuier et le pikenaire comment il se combatoient et deffendoient l'entrée vaillaument. Là criièrent il leurs cris à le rescouse! Et quant François Acremen et cil Gantois perchurent l'afaire que il avoient falli à leur entente, si se retraïssent tout bellement et requellièrent leurs gens, et se departirent de Ardembourc, et s'en ralèrent ens es Quatre Mestiers. Et furent chil de la garnison d'Ardembourc plus songneus de garder leur ville et d'ordonner leurs gais que il n'euissent esté, et honnourèrent grandement entre eux les trois dessus dis, car, se il n'euissent esté, Ardembourc estoit perdue, et il avoient tout les geulles coppées.

§ 445. Vous avés bien chi dessus oï recorder comment li dus d'Ango qui se disoit rois de Napples, de Sesille et de Jherusalem, fist le terme de trois ans guerre en Puille et en Calabre et à Naples à messire Charle de la Pais, et comment, celle guerre faissant, il morut. Ossi fist messires Charles de la Pais, et voellent li aucun dire que il fu mourdris ou roiaulme de Honguerie, par le consentement de la roïne, car, après la mort dou roi de Honguerie, pour tant que il avoit esté fils de son frère, il voloit maintenir que li roiaulmes [lui] devoit retourner, car de son oncle, le roi Loeïs de Honguerie, n'estoient demoret que filles. Si s'en doubta la roïne que il ne vosist deshireter ses filles : si fist ochire messire Charle, de laquelle mort il fu grant nouvelle partout, et en fu embellie la guerre la roïne de Naples et de son fil, le jone roi

Loïs, qui se tenoient en Avignon et faissoient guerre à Prouvence.

Le roi de Honguerie vivant, li hault baron et li prelat de Honguerie avoient jetté leur avis que l'ainnée de leurs filles, madame Marguerite, qui estoit belle damoiselle et hiretière de grant roiaulme, on le donroit à Loïs de France, conte de Valois, fil et frère de roi de France, pour la cause de ce que il leur sambloit que il demor[r]oit entre eux en Honguerie, et aroient le roi Loïs recouvré. Quant li rois de Honguerie fu mors, on envoia grans mesages en France devers le roi et ses oncles, en monstrant que la roïne de Honguerie pour sa fille l'ainsnée voloit avoir Loïs, le conte de Valois. Ceste requeste sambla au roi et à ses oncles et as barons de France mout haute et mout noble, exepté une cose, que li contes de Valois eslongoit trop sa nacion et le noble roiaulme de France. Nequedent, tout consideré, on ne pooit veoir que ce ne fust très haulte cose et grans pourfis pour le conte de Vallois de estre rois de Honguerie, qui est li uns des grans roiaulmes crestiiens dou monde. Si furent li Hongriien, qui là estoient envoiiet de par le roïne et le païs, grandement bien requelliet, et leur furent donné biaux dons et grans presens, et avoecq eux en Honguerie s'en alèrent ambasadour de France, li evesques de [Maillezais] et messires Jehans la Personne, liquels, par procuracion [general], quant il fu venus en Honguerie, espousa ou nom dou conte de Valois la dame. Et retourna en France li evesques, et ossi fist messires Jehans, qui avoit espousé la dame, et jut sus un lit dalés li tout courtoisement. Et de ce monstroient il lettres patentes et instrumens publiques, et tant que

il s'en contentoient bien en France; et s'escripsi un lonc tamps li contes de Valois : « Loïs de France, rois de Honguerie. »

§ 446. Encores avés vous chi dessus oï recorder comment li dus de Bourgongne et li dus Aubers de Baivière et sires de Hainnau, de Hollandes et de Zellandes et de Frise par bail, avoient en la cité de Cambrai mariet leurs enffans, cascun fil et fille, auquel mariage li jones rois de France fu et vint de grant abondance. Or voellent li aucun dire, sicom je fui adont enfourmés, que en celle sepmaine que li rois de France et si oncle li dus de Bourgongne et li dus de Bourbon estoient là, et li dus Aubers et les dames, madame de Braibant, madame de Bourgongne et madame de Hainnau, [que] par le promovement la ducoise de Braibant, on traita là un mariage secretement dou jone roi de France et de madame Isabel, fille au duc Estiène de Baivière; car li rois Charles de France, de bonne memoire, ou lit de la mort, avoit ordonné que Charles, ses fils, fust assegnés et mariés, se on en pooit veoir lieu pour lui, en Alemaigne, par quoi des Alemans plus grans aliances se fesissent as François, car il veoit que li rois d'Engletière estoit mariés à le soeur dou roi d'Allemaigne, dont il valoit mieux.

La ducoise de Braibant, qui estoit une dame bien imaginans, toutes ces coses remonstra as oncles dou roi et à son conseil en le cité de Cambrai, comme celle jone dame estoit fille d'un grant signeur en Allemaigne et li plus grans des Baiviers, et que grans aliances s'en feroient as Alemans, et pooit li dus

Estièvenes rompre trop de pourpos de haus signeurs en l'empire, car il i estoit ossi grans ou plus que li rois d'Alemaigne. Che fu la condicion qui plus enclina le conseil de France à perseverer en celle besongne, et toutesfois il fu mout secretement demenés, et en savoient trop petit de gens parler jusques à tant qu'il fu fait. La raison pour quoi, vous l'orés. Il est d'usage en France, que quelconques dame, com fille de hault signeur que elle soit, que il convient que elle soit regardée et avisée toute nue par dames, à savoir se elle est propise et fourmée à porter enfans. Oultre, pour ce que celle dame estoit de lontain païs et tant que de Baivière, li amenée en France, on ne savoit se elle seroit en la plaisance dou roi : autrement c'estoit tout romput. Pour ces raisons furent ces coses tenues en secret, et fu la dame environ le Pentecouste amenée en Braibant, dalés la ducoise, qui le rechut liement et qui l'ordonna à l'usage de France. Et estoit en sa compaignie li dus Fedris de Baivière, ses oncles, et par lequel li mariages, au voir dire, estoit premierement promeus, par le manière et raison que je vous dirai.

§ 447. Quant li dus Fedris de Baivière vint premierement en France et il fu devant Bourbourc ou service dou roi de France, voirs est que il fu festiiés et conjoïs des oncles dou roi et des roiaulx mout grandement, pour la cause de ce que il estoit venus servir le roi de lonch païs de Baivière et de plus de deus cens lieues loing. Si tinrent dou dit duc le service à grand, et fu tousjours logiés mout priès dou roi, en cause d'amour, et acompaigniés des oncles dou roi.

Et quant il se departi de Baivière, il quida certainement que li rois de France et li rois d'Engletière deuissent avoir en la marce de Flandres ou de France bataille adrechie ensamble, sicom la vois et renommée couroient adont par tout[e] Alemaigne; et pour ce l'en savoient li rois de France et si oncle plus grant gret. Et estoit avenut, estant en che voiage de Berghes et de Bourbourc, que li oncle dou roi, enssi que signeur se devisent ensamble, li avoient demandé mout amiablement se il n'avoit nulle fille à marier, et que il convenoit une femme au roi de France, e[t] plus chier l'aroient il à marier en Baivière que ailleurs, car li Baivier anchiennement ont toudis esté dou conseil de France. A ces parolles avoit respondu li dus Fredis et dit que nenil, mais ses frères ainsnés li dus Estièvenes de Baivière en avoit une belle. « Et de quel eage? » avoient demandé li oncle dou roi. « Entre trèse ans et quatorse, » avoit respondu li dus Fedris. Dont dissent li oncle dou roi : « C'est tout ce que il nous faut. Vous retourné en Baivière, parlés ent à vostre frère, et amenés vostre [niepce] en pelerinage à Saint Jehan d'Amiens, et li rois sera contre li. Se il le voit, espoir le golousera il, car il voit volentiers toutes belles coses et les aime; et, se elle li eschiet en coer, elle sera roïne de France. »

Enssi alèrent les premières convenences, ne plus n'i ot dit ne fait; et n'en savoit li rois de France noient que on eust parlé de son mariage. Et quant li dus Fedris fu retournés en Baivière, il remonstra toutes ces parolles à son frère le duc Estièvene, qui pensa mout longuement sus, et li respondi : « Biau frère, je croi mout bien que il soit enssi que vous me dites,

et ma fille seroit [bien] ewireuse, se elle pooit escheïr ne venir à si haute honneur comme de estre roïne de France; mais il est moult loing de chi, et si i a trop grant regard à faire une roïne et femme dou roi. Si seroie trop courouchiés, se on avoit mené en France ma fille, et puis elle me fust renvoiie; je ai asés plus chier que je le marie à mon aisse dalés moi. »

Che fu la response que li dus Estièvenes avoit donné à son frère, de quoi li dus Fedris s'en contentoit assés, et en avoit escript auques sus celle fourme as oncles dou roi, à son oncle le duc Aubert et à madame de Braibant, asquels il en avoit parlé à son retour, et quidoit bien que on euist mis en noncalloir toutes ces coses. Et ossi on parloit dou mariage dou roi ailleurs, et se fust assés tos li rois accordés à la fille dou duc de Loeraine, car elle estoit mout belle damoisselle et de son eage ou assés priès, et de grant et noble generacion de ceux de Blois. Et ossi parlé fu de la fille dou duc de Lancastre, qui puis fu roïne de Portingal, mais on n'i pooit trouver nul bon moiien pour leur guerre : si convint la cose demorer.

Or remist sus la ducoise de Braibant, quant elle fu à Cambrai as mariages dessus dis de Bourgongne et de Hainnau (et li rois de France et si doi oncle i furent, li dus de Bourgongne et li dus de Bourbon), le mariage de Baivière, et dist bien que c'estoit le plus pourfitable et le plus honnerable, pour la cause des aliances qui en pooient descendre et venir des Allemans, que elle seuist à present pour le roi. « Voire, dame, respondirent li oncle dou roi, mais nous n'en oons nulles nouvelles. » — « Or vous taissiés, dist la ducoise, je le ferai traire avant, et en orés nouvelles

en cel esté sans nulle faute. » Les promesses de la ducoise furent averies, car elle fist tant que li dus Fedris, ses oncles, en fina à son frère le duc Estièvene de l'amener, sicom vous oés et orés enssieuant. Et dissoient sus leur chemin que il aloient en pelerinage à Saint Jehan d'Amiens; toutes gens le supposoient ensi, car Alemant vont volentiers en pelerinage, et l'ont eu et le tiennent d'usage.

§ 448. Quant li dus Fedris et sa [niepce], madamoisselle Isabel de Baivière, orent esté à Brouxelles trois jours dalés la ducoise, il s'en partirent et prissent congiet; mais che fu bien li intencion de le ducoise, et leur promist à leur departement, que elle seroit ossi tos à Amiens comme eux, ou devant, et que elle i vosist ossi aler en pelerinage; sus cel estat faisoit elle ordonner ses besongnes. Or vinrent li dus Fedris et sa [niepce] en Hainnau, et droitement au Quesnoi, où il trouvèrent le duc et la ducoise, et Guillaume de Hainnau, qui se nommoit et escripsoit contes d'Ostrevant, et madame sa femme, fille au duc de Bourgongne, liquel et lesquelles rechurent liement et doucement le duc Fedri de Baivière, car li dus Aubers en estoit oncles, et leur cousine ossi. « Et comment en avés vous finet de l'amener? » demandèrent li dus Aubers et sa femme, car bien savoient que leurs cousins, li dus Estièvenes, pour les incidensses dessus dites i avoit esté grandement rebelles. « Je le vous dirai, respondi li dus Fredis, j'en ai eu mout de paine, et toutesfois j'ai tant mené et tané mon frère que je l'ai en ma compaignie. Mais, au congiet prendre, après che que il ot baissié sa fille, il m'a-

pella d'un lés, et me dist enssi : « Or, Fedri, biau frère, vous en menés Isabiel, ma fille, et sans nul seur estat, car, se li rois de France ne le voelt, elle sera virgondée à tous les jours qu'elle vivera. Si vous avisés bien au partir, car, se vous le me ramenés, vous n'arés pieur ennemi de moi. » Or regardés dont, biaux oncles, et vous, belle ante, en quel parti je me sui mis pour l'avancement de ma [niepce] ! » Dont respondi la ducoise : « Biaus cousins, n'en faites nulles doutes, Dieux i ouvera, elle sera roïne de France : si serés quites de ces manaces, si arés le gret et l'amour de vostre frère. »

§ 449. Enssi se tinrent au Quesnoi en Hainnau li dus Fedris et sa [niepce], dalés leur oncle et la ducoise et leurs enffans, bien trois sepmaines; et endoctrinoit la ducoise, qui fu mout sage, tous les jours en manières et en contenances le jone fille de Baivière, quoique de sa nature elle estoit propre et pourveue de sens et de doctrine, mais point de françois elle ne savoit. La ducoise Marguerite de Hainnau ne laissa mies sa cousine en l'abit ne en l'arroi où elle estoit venue, car il estoit trop simples selonc l'estat de France, mais le fist parer, vestir et ordonner de toutes coses ossi richement et grandement que dont que ce fust sa fille. Et quant tout fu acompli et li jours vint que on deut partir, la ducoise et elle et sa fille de Bourgongne en grant arroi se departirent dou Kesnoi, et prissent le chemin de Cambrai, et esploitièrent tant li dus Aubers, li dus Fedris, Guillaumes de Hainnau et leur compaignie, que il vinrent à Amiens.

Ja i estoit venue par un autre chemin la ducoise de Braibant; ossi estoient li rois, li dus de Bourgongne et la ducoise de Bourgongne et li consaulx dou roi. Li sires de la Rivière et messires Guis de la Tremoulle, baron, chevalier et escuier issirent hors de la citté d'Amiens contre la venue de la ducoise de Hainnau, et la convoièrent jusques à son hostel. Or furent chil signeur et ces dames enclos dedens Amiens, et commenchièrent à viseter et à conjoïr l'un l'autre, et à faire des honneurs grant fuisson; et trop petit de gens savoient, fors li troi duc qui là estoient et les trois ducoises et leurs enfans, et li sires de la Rivière et messires Guis de la Tremoulle et li sires de Couchi (car li dus de Berri l'en avoit un petit devant environ le Saint Jehan parlé en Avignon, si estoit là venus en grant quoite), pour quoi cil signeur et ces dames estoient là asamblé. Mais à paines pooit li rois dormir pour frefel de veoir celle qui fu puis sa femme, et demandoit au signeur de la Rivière : « Et quant le verai je? » De ces paroles avoient les dames bon ris.

Le venredi, quant le jone dame fu parée et ordonnée enssi comme à li appartenoit, les trois ducoises l'amenèrent devers le roi. Quant elle fu devant le roi, elle s'engenilla tout bas; li rois vint vers li, et le prist par le main, et le fist lever et le regarda de grant manière. En che regart, plaisance et amour li entrèrent ou coer, car il le veï belle et jone, et si avoit grant desir dou veoir et de l'avoir. Adont dist li connestables de France au signeur de Couchi et au signeur de la Rivière : « Ceste dame nous demor[r]a; li rois n'en puet oster ses ioels. »

Adont commenchièrent à parler ces dames et cil

signeur ensamble, et la jone dame en estant se tenoit toute quoie et ne mouvoit oel ne bouce, ne ossi à ce jour elle ne savoit point de françois.

Quant on ot là esté une espasse, les dames prissent congiet au roi, et se retraïssent et ramenèrent leur fille; et retourna en le compaignie de madame de Hainnau et de sa fille d'Ostrevans. Encores ne savoit on point l'intencion dou roi, mais on le sceut asés tos, car li dus de Bourgongne en carga le signeur de la Rivière, quant li rois fust retrais, que il l'en parlast et li demandast quel cose il li sambloit de la jone dame, et se elle li plaisoit pour prendre à femme. Et le fist li dus, pour ce que li rois s'en descouveroit plus hardiement au signeur de la Rivière que à nullui. Si li demanda sus son retrait : « Sire, que dites vous de celle jone dame? Nous demor[r]a elle? Sera elle roïne de France? » — « Par ma foi, ce dist li rois, oïl; nous ne vollons autre, et dites à mon oncle de Bourgongne, pour Dieu, que on s'en delivre. »

Li sires de la Rivière issi tantos hors de la cambre, et rentra en une autre, où li dus de Bourgongne estoit; [si] li fist celle responce : « Dieux i ait part, dist li dus de Bourgongne, et nous le vollons ossi. » Tantos il monta à cheval, acompaigniés de haulx barons, et s'en vint à l'ostel de Hainnau, et i aporta ces nouvelles, dont on fu tout resjoï, che fu raisons. A ces mos on cria : « Noces! » Or furent li signeur et les dames ensamble ce venredi, pour avoir conseil où on espouseroit. Si fu ordonné que on se departiroit d'Amiens, et venroit on à Arras espouser et faire les festes des noces; c'estoit li intencion des oncles dou roi et dou conseil de France. Et sus cel estat, le venredi au soir,

on s'arresta, et ala on couchier. Le samedi au matin, cambrelent et varlet se departirent pour chevauchier vers Arras, [pour] prendre les hostels et apparillier cambres. Et quidoient li signeur et les dames partir après disner et venir jesir à Encre, ou à Bapaumes, ou à Biauquesne; mais cils consaulx se transmua, car quant li rois ot oï sa messe, il veï que varlet s'apar[i]l-loient et toursoient pour aler leur chemin; si demanda au signeur de la Rivière : « Buriel, quel part irons nous? » — « Sire, respondi cils, il est ordonné de messire vostre oncle, que vous à Arras espouserés et tenrés les noces. » — « Et pour quoi? dist li rois. Ne somme[s] nous pas bien chi? Otant vault à espouser chi comme à Arras. » A ces mos vint li dus de Bourgongne, et entra en la cambre dou roi. Adont li dist li rois : « Biaus oncles, nous volons chi espouser en celle belle eglise d'Amiens; nous n'avons que faire de plus detriier. » — « Monsigneur, dist li dus, à le bonne heure! Il me faut dont aler devers ma cousine de Hainnau, car elle estoit enfourmée de partir de chi et traire autre part. » Adont se parti li dus de Bourgongne, et li contes de Saint Pol s'en ala devers le ducoise de Braibant dire ces nouvelles.

§ 450. Or vint li dus de Bourgongne devers madame de Hainnau, le connestable, messire Gui de la Tremoulle, le signeur de Couchi et pluiseurs autres en sa compaignie. Si entra li dus en la cambre de la ducoise, et le trouva et le mariée, qui seroit sa cousine, dalés li. Li dus les enclina et salua, enssi comme il appartenoit, car bien le sot faire, et puis dist à la ducoise tout en riant : « Madame et belle cousine,

monsigneur a brisiet nostre pourpos d'aler à Arras, car la cose li touque de trop priès de ce mariage. Il m'a congneut que il ne pot anuit dormir de penser à sa femme qui sera : siques vous vos reposerés meshui et demain en ceste ville, et lundi nous garirons ces deus malades. » La ducoise commencha à rire, et dist au duc : « Dieux i ait part! » Li dus se departi, et retourna devers le roi. Enssi demora la cose en cel estat le samedi et le dimence tout le jour, et s'ordena on pour espouser à l'endemain.

§ 451. Che propre samedi au soir estoit partis des Quatre Mestiers François Acremen, là où il s'estoit retrais, atout bien set mille hommes, quant il ot falli à prendre Ardembourc; et avoit en convenant à ceux de Gand, à messire Jehan [le] Boursier, à Piètre dou Bos et as autres cappitaines, que jamais ne renteroit en Gant si aroit pris ou Bruges, ou Ardembourc, ou le Dam, ou l'Escluse, car li Gantois, qui estoient enfourmé dou voiage d'Escoce, où li amiraulx de France et grant fuisson de bonne chevalerie en sa compaignie [devoit aller] pour guerriier Engletière, metoient grant paine que li rois de France et les gens d'armes de France, qui estoient demoret ou roiaulme, fussent si ensonniiet que plus n'en passassent la mer, car vois et renommée couroient, et on en veoit aucuns apparans, que li connestables et li sires de Saint Pol et li sires de Couchi, à grant fuisson de gens d'armes et de Jenevois, devoient entrer en Engletère, pour reconforter leurs gens. François Acremen, qui estoit appers homs en armes et soutils, metoit toutes ses ententes à grever ses ennemis, pour avoir la grace et l'amour de

ceux de Gand; et issi che samedi hors, sicomme je vous ai dit, d'un païs que on dist les Quatre Mestiers, et vint toute nuit costiier Bruges, et le quida prendre et embler, mais il ne pot, car elle estoit trop bien gardée. Quant il veï que il avoit falli, il s'en alla vers le Dam, et vint là au point dou jour, et encontra ses espies que il avoit envoiiet le samedi, car en un bosquet près de là, entre le Dam et Ardembourc, il avoit jetté une embusque. Ses espies, quant il l'encontrèrent, si li dissent : « Sire, il fait bon au Dam. Messires Rogiers de Ghistelle, la cappitaine, n'i est point; il n'i a que dames. » Il dissoi[en]t voir, car che samedi il estoit venus à Bruges atout vint lances; si n'en estoit encores rallés, dont il fu depuis grandement blasmés. Mais, au partir, il se confioit en ceux de la ville qui estoient, che li sambloit, gens assés, [et] en son lieutenant.

§ 452. Quant François Acremen entendi ses espies qui venoient dou Dam, [et] que messires Rogiers de Gistelle n'estoit point ou Dam, et que il i avoit foible garde, si en fu tous resjoïs. Et lors parti ses gens en deus, et prist la menre part pour faire mains de friente, et leur dist : « Alés tout le pas devers celle porte, et ne faites point de noise. Quant vous oés corner, si vous traiés vers les bailles; rompés et decopés tout. Nous abaterons d'autre part la porte. Tant de gens que nous sommes, n'i enteriens jamais par eschielles. La ville est nostre, je n'en fai nulle doubte. » Enssi comme il ordonna, il fu fait. Il s'en vint avoec ceulx que il volt prendre, et laissa la grignour part de ses gens derière; et s'en vinrent li premier atout esquielles, et entrèrent

ens es fossés, onques n'i ot contredit, et passèrent le bourbe, et apoièrent leurs eschielles as murs et i montèrent : onques nuls ne s'en perchut. Si furent en la ville, et vinrent sans dangier, en sonnant leurs cornès à le porte, et en furent signeur, car encores dormoient li bon homme de la ville en leurs lis, et li gais de la nuit s'estoit retrais, car li jours estoit biaux et clers. Che fu le dis et setime jour de jullet, que François Acremen eschiella la ville dou Dam.

Quant il furent venu à la porte, tantos, de bonnes haches et quingnies que il avoient, il coppèrent le flaiiel; et cil de dehors rompirent et coppèrent ossi les bailles, et fissent voie toute apparillie. Li ville dou Dam se commencha à esmouvoir et à resvillier, mais che fu trop tart, car li homme furent pris en leurs hostels et en leurs lis, et ceux que on trouvoit armés, on ochioit sans merchi. Enssi conquissent che diemence au matin li Gantois la bonne ville dou Dam, et grant avoir dedens, et par especial de vins de Malvesies et de Grenaces. Li cellier en estoient tout plain : si eurent desquels qu'il vorent, ne il n'i avoit point de contredit; et me fu dit que, de l'avoir de ceulx de Bruges, il trouvèrent assez là dedens, que il i avoient mis et porté sus le fiance dou fort lieu, et par especial li rice homme de Bruges, pour le doubtance des rebellions dou menu peuple.

§ 453. François Acremen, quant il se veï sires dou Dam, fu grandement resjoïs, et dist : « Or, ai je bien tenu à nostres gens de Gand ce que je leur ai promis, que jamais en Gand je ne renteroie si aroie pris une bonne ville en Flandres. Ceste ville dou Dam est

bonne assés; elle nous venra bien à point, pour mestriier Bruges et l'Escluse et Ardembourc, et tout le païs jusques à Ippre. »

Il fist tantos un ban et un commandement, et sus la teste, que as gentils dames et damoisselles, qui dedens le Dam estoient, nul n'atouchast ne fesist mal. Si en i avoit il des dames jusques à set, toutes femmes de chevaliers de Flandres, qui estoient venues veoir la dame de Duisielles, la femme à messire Rogier de Gistelle, qui estoit si enchainte que sus ses jours.

Tout li homme dou Dam, qui ne vorent estre, et tantos, de la partie François Acremen, furent mort. La ville conquise, tantos on entendi au remparer.

Quant les nouvelles furent venues à Bruges de la ville dou Dam comment elle estoit prise, si en furent grandement esbahi, et à bonne cause, car elle leur estoit trop prochaine. Tantos, sicom pour le rescoure, on cria : « A l'arme ! » et s'armèrent tout cil de la ville et li chevalier qui dedens estoient, et s'en vinrent banières desploiies jusques au Dam, et commenchièrent [à] escarmuchier as barières et à livrer assault; mais il trouvèrent gens assés pour le garder et deffendre, et perdirent plus à l'asallir que il ne gaaignièrent. Quant il veïrent que il ne feroient autre cose, si retournèrent, car il perdoient là leur tamps, ne elle n'estoit pas à prendre si legierement sans lonc siège. Quant les nouvelles en vinrent en la ville de Gand, vous poés bien croire et savoir que il en furent grandement resjoï, et tinrent ceste emprise à hautaine et François Acremen à vaillant homme et sage guerieur.

§ **454.** Nous retournerons as espousailles le roi

Charle de France, et conterons comment on en persevera. Quant che vint [le lundi], la ducoise Marguerite de Hainnau, qui avoit en son hostel la jone dame qui devoit estre roïne de France, ordonna et aparilla la marié[e] enssi comme à li appartenoit et que bien le savoit faire; et là vint la ducoise de Braibant bien aconpaignie de dames et de damoisselles, et puis vint ossi la ducoise de Bourgongne. Ces trois ducoises amenèrent en cars couvers, si rices que il ne fait pas à demander, la jone dame Isabel de Baivière, la couronne ou chief qui valoit l'avoir d'un païs, que li rois le diemence li avoit envoïe. Et là estoient en grant arroi li dus Aubers, li dus Fedris, Guillaumes de Hainnau et baron et chevalier de leur costé; et descendirent tout devant la belle eglise catedral d'Amiens. Tantos vint li rois et li dus de Bourgongne, et Jehans de Bourgongne, et le grande baronnie de France. Si fu la jone dame amenée en l'eglise de ces dames et de ces seigneurs très exellentement; et là furent espousé solempnellement li rois et elle, et les espousa li evesques dou dit lieu.

Après la haute messe et les solempnités faites qui en mariage appartenoient à faire, on se retraïst ou palais de l'evesque, où li rois estoit logiés; et là fu li disners des dames à par elles, et dou roi et des signeurs à par eux, et ne servoient que conte et baron. Enssi se persevera celle journée en grans sollas et en grans reviaux; et au soir les dames couchièrent le mariée, car à elles appartenoit li offices, et puis se coucha li rois qui le desiroit à trouver en son lit. Si furent en deduit celle nuit, che poés vous bien croire.

Ordonné estoit le lundi au soir que, le mardi après boire, signeur et dames se partiroient, et s'en retourneroient cascuns et cascune en son païs, et prenderoient congiet au roi et à la roïne. Evous que che mardi, environ noef heures, nouvelles vont venir à Amiens que François Acremen avoit pris et eskiellet le ville dou Dam. Ces nouvelles s'espardirent partout. Li François, che fu raisons, en furent tourblé, mais par samblant il n'en fissent compte. Li rois de France, après sa messe, le sceut : si pensa sus un petit. Ossi fissent li dus de Bourgongne et li connestables de France, et tantos il n'en fissent compte, car en celle propre heure autres nouvelles vinrent de Poito, qui fissent entroubliier celles de la prise dou Dam, car uns hiraus de par le duc de Bourbon vint là, qui aporta lettres au roi, au duc de Bourgongne et au connestable, qui faisoient mencion et [cer]tefioient que Thaillebourc, pont et castiel, sus la Carente, estoient rendu; et s'en aloient li dus de Bourbon et ses routes mettre le siège devant [Vretuel], et avoient en Poito, en Saintonge et en Limosin li François raquis sis forterèces englesces.

§ 455. Ches nouvelles resjoïrent le court dou roi et les signeurs, et mist on en noncalloir celles dou Dam, fors tant que il fu là consilliet et dit que li rois n'entenderoit jamais à autre cose si aroit esté en Flandres et reconquis le Dam, car ce estoit uns trop perilleux voisins pour ceux de Bruges et de l'Escluse, et iroit si avant en ces Quatre Mestiers, dont cil venins estoit issus, que il n'i demor[r]oit maison ne buiron, que tout ne fust ars et exilliet.

Adont furent mis clerc en oevre, et mesagier envoiiet par toutes les mettes et chaingles dou roiaulme de France, et en mandant et commandant que le premier jour d'aoust cascuns fust venus en Picardie pour aler devant le Dam.

Cil mandement s'espardirent parmi le roiaulme de France. Si se ordonnèrent et aparillièrent chevalier et escuier pour estre à amour devers le roi.

Che mardi que les nouvelles vinrent à Amiens au roi, se departirent tout signeur et toutes dames après disner, et prissent congiet au roi et à la roïne.

Au congiet prendre, li rois requist à Guillaume de Hainnau que il vosist venir avoecques lui devant le Dam par amour et par linage. Guillaumes, qui estoit jones bacelers, li acorda liement et legierement. Or se partirent signeur et dames, et retournèrent en lors lieux. Li dus Fedris s'en retourna en Hainnau avoec sen bel oncle et sa belle ante; et, quant il ot là sejourné dis jours, il prist congiet et s'en retourna en Baivière devers le duc Estièvene, son frère, qui le rechut liement, che fu raisons, car il avoit, par la grace de Dieu, si bien esploitié que sa fille Isabel estoit li une des plus grandes dames dou monde.

§ 456. Li rois de France, qui avoit fait son mandement par tout son roiaulme, dist que jamais ne retourneroit à Paris si aroit esté devant le Dam; et se departi de [Amiens], le vint et cinquime jour dou mois de jullet, son oncle et li connestables, le conte de Saint Pol et le signeur de Couchi et grant barongnie en sa compaignie, et s'en vint à Arras; et ne fu là que une nuit. Quant il s'en parti, et vint à l'ende-

main jesir à Lens; et toudis venoient gens d'armes de tous costés. Puis vint li rois à Seclin et à Lille, et passa oultre, et vint à Ippre, et à l'endemain, le premier jour d'aoust, il fu devant le Dam, et se loga si priès de la ville que li très passoit par dessus sa [tente]. Trois jours après, vint Guillaumes de Hainnau, qui fu li bien venus dou roi et dou duc de Bourgongne. Là fu mis li sièges devant le Dam, grans et biaulx, et enclos François Acremen dedens, qui s'i porta vaillaument; et tous les jours, se il n'i avoit trieues ou respis, i avoit assaus ou escarmuces de ceux dehors à ceux dedens. Et fu li sires de Clari, vermendissiens, qui estoit maistres des canons le signeur de Couchi, en alant vers la ville veoir les canons, trais d'un quarel de canon de ceux de dedens, dou quel trait il moru, dont che fu damages.

Au siège dou Dam vinrent cil des bonnes villes de Flandres, de Bruges, d'Ippre et de tout le Franc de Bruges; et i avoit à ce siège plus de cent mille hommes. Et estoit li rois logiés entre le Dam et Gand; et estoit cappitaines de toutes ces communautés de Flandres li sires de Sempi, et avoit à compaignon le signeur de Ghistielles, atout vint et cinc cens lances, [et] estoient logiet droit enmi eux, afin que il ne se revelaissent.

§ 457. A un assaut qui fu fais devant le Dam, où tout li signeur furent, qui fu très grans et très durs et qui dura un jour tout entier, fu fais chevaliers nouviaux Guillaumes de Hainnau de la main et de la bouce dou roi de France; et bouta hors ce jour ses banières, et fu très bons chevaliers en sa nouvelle chevalerie.

A cel assaut ne conquissent riens li François, mais i perdirent plus que il n'i gaegnièrent, car François Acremen avoit avoecques lui là dedens des archiers d'Engletière, qui grevoient moult les assallans; et ossi il i avoit grant fuisson d'artellerie, car la ville, en devant que elle fust prise, en estoit bien pourveue, et ossi il en avoient fait venir et aporter de Gand, quant il seurent que il aroient le siège.

Entrues que on seoit devant le Dam, furent li homme de l'Escluse, voire li aucun et li plus notable de la ville qui pour le tamps l'avoient à gouvrener, encoupet de une grant trahison que il voloient faire au roi de France, car il devoient delivrer l'Escluse à ses ennemis, et devoient leur cappitaine et toutes ses gens (un chevalier qui s'appelloit le signeur de Herbaumés) mourdrir en leurs lis; et devoient bouter le feu en la navie dou roi de France, qui là s'arestoit à l'ancre, qui estoit grande et grosse, et mout i avoit de belles pourveances, car, en devant la prise dou Dam, li rois de France avoit intencion d'aler en Escoce apriès son amiral. Encores devoient ces malles gens de l'Escluse rompre les diques de la mer, pour noiier toute l'ost, et de che avoient il marcandé à ceux de Gand, sicom il fu sceu depuis. Et devoient toutes ces traïsons faire sus une nuit, et l'euissent fait, mais uns preudons de la ville, sicom Dieulx le volt consentir, entendi, en un hosteil où il pourparloient leur traïson, toutes leurs parolles. Si vint tantos au signeur de Herbaumés, et li dist : « Il est enssi : tels gens et tels ([si] les nomma tous par non et par surnon, car bien les congnissoit) doient faire telle traïsson. » Et quant li chevaliers l'entendi, si en

fu tous esbahis, et prist tantos ceux de sa carge, où bien avoit soissante lances, et s'en ala de maison en maison de ceux [qui la traïson avoient pourpensée], et les prist tous, et les fist mettre en diverses prisons et bien garder, et puis monta tantos à cheval et vint devant le Dam en la tente dou roi. A celle heure i estoit li dus de Bourgongne. Là leur recorda li chevaliers tout l'afaire enssi comme il aloit, et comment la ville de l'Escluse avoit esté en grant aventure de estre prise et trahie, et toute li ost sus une nuit estre en l'aighe jusques à le boudinne.

De ces nouvelles furent li signeur mout esmervilliet, et dist li dus de Bourgongne au chevalier : « Sire de Herbaumés, retournés à l'Escluse, et ne les gardés point longhement ; faites les tous morir, il ont bien deservi mort. » A ces parolles se departi li chevaliers, et s'en retourna à l'Escluse, et furent tantos decollé cil qui ceste traïson avoient pourparlé.

En celle propre sepmaine, jeta son avis li dus de Bourgongne à faire traitier devers son cousin messire Guillaume de Namur, pour avoir l'Escluse en hiretage et ajouster avoecques la conté de Flandres, et li rendre terre ailleurs en France ou en Artois, par manière d'escange, qui li fust ossi pourfitables en rentes et en revenues comme la terre de l'Escluse est. Et [de] tout ce avisa le dit duc messires Guis de la Tremoulle, car en l'esté atout grant gent d'armes il avoit sejourné à l'Escluse. Si en fist traitier li dus devers son cousin par ceulx de son conseil, car il estoit là en l'ost à grant gent d'armes venus servir le roi.

§ 458. Quant messires Guillaumes de Namur fu

premierement aparlés de ceste marcandisse, [si] li vint à grant contraire et desplaissance, car li ville de l'Escluse, et les appendances parmi les avenues de la mer, est uns biaux et grans et pourfitables hiretages, et si leur estoit venus à ceux de Namur par partage de frères, car li contes Gui de Flandres et li contes Jehans de Namur avoient esté doi frère; si en amoit mieux la terre messires Guillaumes de Namur. Nonobstant tout ce, puis que li dus de Bourgongne l'avoit encargié, il convenoit que il se fesist, car ce estoit li intencion dou duc, mais que il fust sires [de l'Escluse], et de son conseil, que il feroit là faire l'un des fors et des biaux castiaux dou monde, enssi comme il i a à Calais, à Harflues ou à Chierebourc, pour esmestriier le mer, les alans et les venans entrans ou havene de l'Escluse, et issans ossi et courans parmi la mer, et le feroit tousjours bien garder de gens d'armes et d'arbalestriers, de barges et de balenghiers; ne nuls n'iroit ne ne cour[r]oit par mer que ce ne fust par leur congiet, se il n'estoient plus fort d'eux, et seroit fais si haux que pour veoir vint lieues en la mer. Tant fu messires Guillaumes de Namur menés et priiés dou duc et de son conseil, que il s'acorda à ce, et faire li convenoit, autrement il eust eu le mautalent dou duc, que il rendi et ahireta le duc de Bourgongne de la terre de l'Escluse et de toute la signourie; et li rendi en che lieu toute la terre de Bethune, qui est uns biaux hiretages et grans, pour lui et pour ses hoirs. Enssi fu fais li escanges de ces deus terres, et tantos li dus de Bourgongne mist ouvriers en oevre, et fu commenchiés à edefiier li castiaux de l'Escluse.

§ 459. Nous parlerons dou siège dou Dam et conterons comment il se persevera. Priesque tous les jours i avoit assaut ou de jour à autre, et entre les assaux i avoit ossi as portes et as barières escarmuces, et des gens mors et blechiés; et ne pooit on aisse avenir as murs de la ville, pour les fossés qui estoient plain de bourbe et d'ordure, et, se il euist fait un tamps pleuvieux, cil de l'ost euissent eu trop à faire, et les convenist estre deslogiés, vosissent ou nom. Mais, un mois ou environ que li sièges fu là devant le Dam, onques ne pleut, mais faissoit biel et chaut et seck, et avoient en l'ost assés largement de tous vivres, et pour le punaisie des bestes que on tuoit en l'ost et des chevaux qui i moroient, li airs en estoit ensi que demi corrompus, dont mout de bons chevaliers et escuiers furent malade, et s'en aloient li aucun rafreskir à Bruges. Et vint li rois de France logier, tels fois fu, à Malle, pour eslongier ce mauvais air; mais toudis estoient ses tentes et si pavillon tendu sus les camps. Li intencion de François Acremen estoit telle que il tenroit là le roi si longuement que secours d'Engletière leur venroit pour lever le siège; et il est tout certain que sus cel espoir se tenoient il dedens le Dam, et avoient envoiiet en Engletière querre confort et secours, et i fuissent venu li oncle dou roi, il n'est nulle doubte, fors assés à leur avis de gens d'armes et d'archiers pour combatre le roi et les François, se li amiraux de France et sa carge de gens d'armes ne fust en Escoce. Mais ce que li signeur d'Engletère sentoient les François fors ou roiaulme d'Escoce, et leur disoit on encores que li connestables de France atout grant [gent]

d'armes venroit par mer en Engletière, les detria à nom venir en Flandres, et n'en furent point conforté cil dou Dam, dont il leur convint faire un mauvais marchiet.

§ 460. Le vint et setime jour d'aoust, l'an dessus dit, fu la ville dou Dam reprise dou roi de France et des François, je vous dirai par quelle manière. Quant François ot là tenu le roi de France à siège environ un mois, et que il veï que artellerie leur defalloit en la ville et que nuls secours ne leur apparoit de nul costé, si se commencha à esbahir, et dist à ceux de son conseil le jour au soir dont il se parti la nuit : « Je voel que entre nous de Gand en alons nostre chemin anuit arière en nostre ville, et le dites enssi l'un à l'autre, et tout ce soit tenu en secret, car, se li homme de ceste ville le savoient que nous les vosissons laissier, il feroient, pour eux sauver leurs femmes et leurs enffans et le leur, aucun traitiet mauvais pour nous au roi de France, et nous renderoient ; parmi tant il demor[r]oient en paix, et nous seriens tout mort. Mais je les en garderai bien ; nous nos tenrons tout ensamble, et irons autour de la ville veoir le gait, et meterons hommes et femmes ens ou moustier, et leur dirons que nous les mettons là pour la cause de ce que à l'endemain matin nous devons avoir l'assaut, et dirons à ceux dou gait à mienuit, quant je ferai ouvrir la porte, que nous isterons hors pour aler resvillier l'ost. Quant nous serons as camps, nous en irons à quoite d'esperons à Gand : enssi n'arons nous garde des François. » Chil de son conseil respondirent : « Vous avés bien parlé. »

Adont s'ordonnèrent il sus cel estat et fissent dou soir tourser toutes leurs bonnes coses, et missent femmes et enffans, prisonniers et prisonnières, ens ou moustier, et proprement il i fissent entrer les dames cevalereuses qui là estoient, madame de Douselles, madame [d'Escornais], madame de Hesebete et aultres, et leurs damoisselles, et leur dissent : « Nous vous mettons chi pour la cause de ce que demain nous devons avoir un trop grant assaut ; si nous volons pas que vous vos eshidés dou trait et des canons. » Tout et toutes s'i apaissièrent, et quidièrent qu'il fust enssi. Avoec tout che, après jour fallant, François Acremen et se route alèrent autour de la ville pour veoir le gait, et n'i avoit en che gait nul Gantois, fors les hommes de la ville. [Si] leur dist François : « Faites anuit bon gait, et ne vous partés point de vos crestiaux pour cose que vous oés ne veés ; nous devons demain avoir l'assaut, mais je voel celle nuit aler resvillier l'ost. »

Il estoit creus de sa parolle, car tout quidoient que il desist voir. Quant François ot enssi fait et ordonné, il s'en vint en la place où tout leur cheval estoient ensellés. François et li Gantois montèrent, et issirent hors par la porte devers Gand, et se missent au chemin. Il n'orent pas la ville eslongnie une lieue, quant il fu jours, et se perchurent chil dou Dam que François Acremen et li Gantois s'en aloient. Adont se tinrent il pour deceux, et commenchièrent les capitaines de la ville à traitiier devers les gens dou roi, et dissoient que il avoient le soir ochis François Acremen.

§ 461. Quant pluiseurs gens de la ville dou Dam per-

churent que François Acremen et li Gantois s'en aloient sans retourner et que la porte estoit ouverte, si se missent ossi [au] chemin, cascuns après eux, qui mieux mieux. Quant on sot ces nouvelles en l'ost, pluiseurs gens, Bretons et Bourgignons par especial, qui desiroient à gaegnier, montèrent as chevaux, et se missent en cace et pourssieuirent les Gantois jusques à deus lieues de Gand. Si ot des fuians ochis grant fuison et pris plus de cinc cens, mais en ceux là i ot petit de Gantois, fors que de ceux dou Dam qui s'enfuioient. Et entrues que la cace se faissoit à toutes pars, on assalloit la ville où point de deffense n'avoit. Si entrèrent ens li François par eschielles, et passèrent les fossés à grant paine. Quant il furent dedens, il quidièrent avoir mervelles gaegné, mais il ne trouvèrent rien fors que povres gens, femmes et enfans, et grant fuisson de bons vins. Dont par despit et par envie Breton et Bourgignon boutèrent le [feu] en la ville, et fu priès toute arse, de quoi li rois de France et li dus de Bourgongne furent grandement courouchié, mais amender ne le peurent; [si] leur convint passer. Si furent les gentils dames sauvées et gardées, sans nul mal avoir.

§ 462. Apriès la reprisse dou Dam, que li rois de France et li François reprissent, sicom chi dessus est contenu, on ot conseil que on se deslogeroit, et iroit li rois logier ad Artevelle, à deus petites lieues priès de Gand; et entrues que li rois se tenroit là, gens d'armes efforchiement chevaucheroient oultre ens es Quatre Mestiers, et destruiroient tout celi païx, pour le cause de che que toutes douceurs en estoient dou

tamps passet venues à Gand, et avoient cil de che païs, que on dist les Quatre Mestiers, plus conforté les Gantois que nuls autres gens. Adont se departi on dou Dam, et prist on le chemin d'Artevelle, et là vint li rois logier.

Entrues entrèrent ses gens en che païs des Quatre Mestiers, et l'ardirent et destruisirent tout entirement, et abatirent tours et fors moustiers qui toudis s'estoient tenu, et n'i laissièrent onques d'entier maison ne hamiel, homme ne femme ne enfant : tout fu cachiet en voie[s] ou tout ochis.

Quant li François eurent fait celle envaïe, il fu ordonné que on iroit mettre le siège devant le castiel de Gauvre, et puis retourneroit on sus Gand ; mais il n'en fu riens fait, je vous dirai pour quoi. Le roi de France estant ad Artevelle, qui i fu environ douse jours, nouvelles li vinrent de Honguerie de par la roïne, car là vint li evesques de [Vassères] en [ambaxaderie], et pluiseurs chevaliers et escuiers de Honguerie en sa compaignie, et aportoient lettres de creance, et venoient querre leur signeur, le frère dou roi, Loïs de France, à ce jour conte de Vallois, pour mener ent en Honguerie à sa femme, laquelle par procuracion messires Jehans la Personne, uns chevaliers de France, avoit espousé. Ces nouvelles plaissirent grandement bien au roi de France et au duc de Bourgongne, et fu regardé adont que pour entendre à l'estat et arroi dou jone conte de Vallois, on retourneroit en France, et que on en avoit assés fait pour celle saison.

§ 463. Lors se departi li rois d'Artevelle, le dou-

sime jour de septembre, et eurent congiet toutes manieres de gens d'armes; et s'en ralla cascuns en son lieu. Et ja estoit retrais, tantos apriès le prise dou Dam, Guillaumes de Hainnau arière en son païs, et avoit pris congiet au roi. De ce departement furent li Gantois tout resjoï, car il quidoient bien avoir le siège. Or s'en retourna li rois en France, et vint à Craïl, où la roïne sa femme estoit, car, quant il se departi d'Amiens pour aler en [Flandres], on l'envoia là tenir son estat. Li rois fu, ne sai quans jours, à Craïl, et la roïne; et puis s'en departirent. Si aprochièrent Paris, et vint la roïne au bois de Vincenes, et là se tint, et li rois à Paris. Et estoit on bien ensongniiet d'entendre à l'ordenance et arroi dou conte de Vallois, car on volloit que très estofféement il s'en alast en Honguerie, dont on le tenoit pour roi; mais les coses se transmuèrent dedens briefs jours ou roiaulme de Honguerie autrement, sicom je vous recorderai presentement.

§ 464. Bien est verités que la roïne de Honguerie, mère à la jone dame, qui hoirs estoit de Honguerie et laquelle li contes de Vallois par procuracion, sicom chi dessus est dit, avoit espousé, avoit grandement son affection et plaissance à Loïs de France, conte de Valois, et tenoit sa fille à très hautement et bien assegnée, et ne desiroit autrui veoir ne avoir que le jone conte à fil et à roi, et pour ce i avoit elle envoiiet l'evesque de [Vassères] et grant fuisson de ses chevaliers, afin que les besongnes s'aprochaissent. Or avint, entrues que cil ambasadour vinrent en France, que le roi d'Allemaigne, et qui rois des Roumains s'escripsoit,

avoit un frère que on appelloit Henri, mainsné de lui liquels estoit marquis de Blancquebourc. Li rois des Roumains entendi et estoit tous enfourmés de l'estat et des traitiés de Honguerie, et comment ses cousins, li frères dou roi de France, devoit avoir à femme l'iretière et roïne de Honguerie, et ja l'avoit espousé par procuracion, et que li evesques de [Vassères] et aucun chevalier de Honguerie l'estoient alé querre. Chils rois d'Alemaigne, qui ot plus chier un pourfit pour son frère que pour son cousin de France, jeta son avis sur che, et avoit jeté, ja longhement avoit; et tout si pourpos, si conseil et si afaire estoient demenet sagement et secretement, et bien le monstrèrent en Alemaigne, car, se la roïne de Honguerie la mère en euist esté en riens manchevie ne enfourmée, elle i eust trop aisse pourveu de remède; mais nenil, enssi comme il apparut.

Li consaulx dou roi d'Alemaigne sot que la roïne de Honguerie la mère [et] ses filles estoient en leur esbatement en un castiel sus les frontières d'Alemaigne. Ches coses seues, li marquis de Blancquebourc mist tantos sus une grande chevauchie de gens d'armes, et estoient bien dis mille hommes, et s'en vint mettre le siège devant che castiel et enclore ces dames dedens. Quant la roïne de Honguerie se veï enssi assegie, si fu toute esbahie, et envoia devers Henri, le marquis de Blanquebourc, assavoir que il li demandoit. Li marquis, par le conseil que il ot, li remanda que ce n'estoit pour el que pour ce que elle voloit marier sa fille ens estraignes terres au frère dou roi de France, dont elle ne pooit jamais avoir nul confort, et mieux li valoit et plus pourfitable li

estoit, pour li et pour le roiaulme de Honguerie, que il l'euist à femme, qui estoit ses voisins et frères dou roi des Roumains, que li contes de Valois. La roïne s'escusa, et dist que onques de li oï n'avoit requeste ne nouvelle, et pour ce avoit elle sa fille acordée au frère dou roi de France, et le roi de Honguerie, sen marit vivant; [si] li estoit elle ordonnée. Li marquis de Blancquebourc respondi à ce que de tout ce ne faissoit il compte, et que il avoit l'acord et la vois de la grignour partie de Honguerie, et que bellement ou autrement l'aroit, et bien estoit en sa poissance. La dame fu toute esbahie de ces parolles; nonpourquant elle se tint ce qu'elle pot, et manda secours à ses gens, dont elle penssoit à estre aidie, mais onques nuls n'aparu ne se mist sus les camps contre le marquis de Blancquebourc; et monstroient bien li Hongrien que il avoient ossi chier le marcandise aux Alemans comme aux François. Quant la dame veï que elle ne seroit autrement confortée de ses gens, si se laissa consillier, car li marquis li proumetoit, se par force il le prendoit, que il le feroit enmurer en une tour et là tenir au pain et à l'aigue, et vesquesist tant que elle peuist. De ce point estoit la roïne toute effraée, car elle ne se sentoit pas en trop fort lieu, et si estoit là venue sans nulles pourveances, ne de gens, ne de vivres. Si traita, et bailla sa fille au marquis de Blancquebourc, qui tantos l'espousa et jut avoecques li carnellement. Si fu rois de Honguerie.

§ 465. Anssi vint messires Henris de Boësme, marquis de Blancquebourc, à l'hiretière dou roiaulme de Honguerie, dont il fu rois, le plus par force et le

mains par amours, tant que au consentement de la vielle roïne; mais faire li convint ou cheïr en pieur marchié.

Ches nouvelles furent tantos avollées en France devers cel evesque et les Hongriiens, qui là estoient, et qui au chemin mettre se voloient; et ja estoit li contes de Valois partis et venus à Troies en Campaigne, et avoit pris congiet au roi [et] à son oncle de Bourgongne. Quant ces nouvelles li vinrent en le main, porter li convint : autre cose n'en pot avoir. Si partirent li Hongriien tout courouchié, bien i avoit cause, et li contes de Valois retourna à Paris devers le roi. Et li pluiseur de France, grant signeur et dou sanc dou roi, ne fissent conte de ce contremariage de Honguerie, et dissent que li contes de Valois estoit bien ewireux, quant on li avoit tolut sa femme, car Honguerie est uns trop lontains païs et mal en le main pour les François, ne ja n'en eussent esté aidié ne conforté. On mist ces coses en noncalloir : on repensa à un autre mariage pour ledit conte à la fille le signeur de Mellans, qui seroit hoirs de toute Lombardie, laquelle terre est plus rice et plus crasse que ne soit Honguerie, et mieux à main pour les François. Nous lairons ester de ces mariages, et parlerons dou duc de Bourbon, qui estoit en Poito, à siège devant [Vretuel], et puis retournerons à l'amiral de France, messire Jehan de Viane, qui estoit en Escoce, et compterons comment il s'i porta.

§ 466. En celle saison que li rois de France fu en Flandres tant devant le Dam comme ailleurs, li dus de Bourbon, à belle carge de gens d'armes, fist sa che-

vauchie en Limosin et en Poito, et i reprist pluiseurs fors et garnisons englesches qui s'i tenoient, tels que [le Fam], Troncete, Arciach, Garnace, Monltleu, à wit lieues de Bourdiaux, et Thaillebourc, et Bourc sus Carente, et puis s'en vint mettre le siége devant [Vretuel], un mout bel et fort castiel en Poito, sus les frontières de Limosin et de Saintonge. De [Vretuel] estoient capitaines Andrieus Privars, englois, et Bertrans de Mont Trivet, gascons, et avoient là dedens avoec eux grant fuisson de bons compaignons. Si i ot pluiseurs assaulx et escarmuces et fait pluiseurs grans apertisses d'armes, et prièsque tous les jours aus barières i avoit de ceux de dehors à ceux de dedens escarmuce et fait d'armes, des mors et des blechiés. Et bien dissoit li dus de Bourbon que de là point ne partiroit si aroit le castiel à sa volenté, car enssi l'avoit il promis au duc de Berri, la daraine fois que il avoit parlé à lui. Et avint, le siége estant devant [Vretuel], que Bertrans de Mont Trivet, qui estoit li uns des cappitaines, devisoit à faire un fosset par dedens le fort pour eux mieux fortefiier, et enssi comme il le monstroit et devisoit l'ouvrage à ses gens, evous le trait de une dondaine que cil de l'ost laissièrent aler, douquel trait et par mesaventure Bertrans fu aconsieuois et là ocis, liquels estoit en son tamps escapés de sèse sieges tous perilleux.

De la mort de Bertran furent li compaignon de Vretuel tout effraé et courouchié, mais amender ne le peurent : si demora Andrieus Privars cappitains. Depuis, environ quinse jours, fu uns traitiés fais de ceux dou fort à ceux de l'ost, et se rendirent, le castiel et les pourveances, salves lors vies, et furent

aconduit jusques à Bouteville, dont Durandon de la Perrade estoit cappitains. Enssi orent li François le castiel de Vretuel; si le remparèrent et le rafresquirent de nouvelles pourveances et d'artellerie et de gens d'armes, et puis s'en partirent et s'en vinrent rafresquir à Caros, une belle et grosse abeïe, et là environ sus le païs. Et puis s'en vinrent à Limoges, et là se tint li dus de Bourbon wit jours, et ot conseil de retourner en France, ensi qu'il fist, et trouva le roi à Paris et sen cousin de Valois, et tous [ses] mariages brissiés. Or revenrons nous as besongnes d'Escoce et de l'amiral de France, qui toutes avinrent en celle saison.

§ 467. Vous avés bien chi dessus oï recorder comment li amiraulx de France, à tout grant carge de gens d'armes, ariva ou havene de Handebourc en Escoce, et comment ses gens trouvèrent autre païs et aultres gens que il ne quidoient. Li baron d'Escoce et li consaulx dou roi l'anée passée avoient enfourmé les chevaliers qui i avoient esté, messire Joffroi de Cargni et messire Ainmart de Marsé, que, se li amiraulx de France, ou li connestables, ou li marescaux de France passoient la mer en Escoce, atout mille lances de bonnes gens et cinc cens arbalestriers, et euissent avoec eux le harnas d'armes pour armer eux mille en Escoce, avoec l'aide et le demorant dou roiaulme d'Escoce il combateroient bien les Englès, et feroient un si grant trau en Engletière que jamais ne seroit recouvré. Sus cel estat avoient li amiraux et li François passet la mer et estoient venu en Escoce. Si ne trouvèrent point en voir assés de ces proumesses. Tout premiers il trouvèrent dures gens

et mal amis et povre païs, et ne seurent tantos li signeur, chevalier et escuier de France qui là estoient, où envoiier leurs varlès sour le païs pour fouragier; ne aler il n'i osoient fors en grans routes, pour les malandrins dou païs qui les atendoient aus pas et les ruoient jus, mehaignoient et ochioient.

Or vint li rois Robers d'Escoce, uns grans boins homs à uns rouges ioels rebrachiés (il sambloient de chendal), et bien monstroit que il n'estoit pas as armes trop vaillans homs et que il euist plus chier le sejourner que le chevauchier; mais il avoit jusques à noef fils, et cil amoient assés les armes. Quant li rois fu venus en Handebourc, chil baron de France se traïssent devers lui et s'aquintièrent de li, enssi comme il appartenoit et que bien le savoient faire; et estoient avoec eux à ces aquintances li contes de Douglas, li contes de Mouret, li contes de le Marce, li contes de Surlant et pluiseurs autres. Là requist li amiraulx et pria au roi que, sus l'estat pour quoi il estoient venu ou païs, on lui acomplesist, et dist que il voloit chevauchier en Engletière. Li baron et li chevalier et escuier d'Escoce, qui se desiroient à avanchier, en furent tout resjoï, et respondirent que, se à Dieu plaissoit, il feroient un tel voiage où il aroient honneur et pourfit. Li rois d'Escoce fist son mandement grant et fort, et vinrent à Haindebourc et là environ, au jour qui asignés i fust, plus [de] trente mille hommes et tout as chevaux; et ensi que il venoient, il se logeoient à l'usage de leur païs, et n'avoient pas toutes leurs aises.

§ 468. Messires Jehans de Viane, qui grant desir

avoit dou chevauchier et d'emploiier ses gens en Engletière pour faire aucun bon exploit d'armes, quant il veï ces Escos venus, dist que il estoit tamps de chevauchier, et que trop avoient sejourné : si fu li departemens segnefiiés à toutes gens. Dont se missent il à voie, et prisent le chemin de Rosebourc. A celle chevauchie ne fu point li rois, mais estoit demorés en Haindebourc, et tout si enfant aloient en l'armée. Et sachiés que jusques à douse cens pièces de harnas, pour armer de piet en cape, furent delivret as chevaliers et escuiers d'Escoce et de Norvège, qui estoient mal armet, lesquels harnas li amiraux avoit fait venir de Paris, dont li compaignon qui en furent ravesti, orent grant joie. Or chevauchièrent ces gens d'armes vers Northombrelande, et esploitièrent tant que il vinrent à l'abeïe de [Miauros], et se logièrent li signeur et toutes manières de gens autour sus celle rivière. A l'endemain, il s'en vinrent à la Mourlane, et puis devant Rosebourc.

Dou castiel de Rosebourc, de par messire Jehan de Montagut à qui li castiaux est et toute la terre de là environ, estoit gardiiens et cappitaines uns chevaliers, qui s'appelloit messires Edouwars Clifors. Li amiraulx de France et tout cil de sa route et li Escoçois s'arestèrent devant, et bien l'avisèrent. Si regardèrent, tout consideré, que à l'asallir il ne poroient riens conquester, car li castiaux est biaux et grans et fors et bien pourveus de gens et d'artellerie. Si passèrent oultre, et vinrent tout contreval celle rivière de Tuide, en raprochant Beruich et la mer, et chevauchièrent tant que il vinrent devant deus tours quarées, fortes assés, où dedens avoit deus chevaliers, le père

et le fil, qui s'appellent tout doi messire Jehan Strende. A ces tours avoit adont bon herbergage de une plate maisson qui fu tantos arse, et les tours asalies, et là ot fait des grans appertisses, et pluiseurs Escochois blechiés dou trait et dou jet des pières. Finablement, les tours furent prises, et li chevalier dedens, par biel assaut, qui les deffendoient, et qui vaillaument se deffendirent tant comme il peurent durer.

§ 469. Apriès le conquès de ces deus tours et que li Escochois et li François en furent signeur, on s'en vint devant un autre fort castiel, que on appelle ou païs Werck, et est de l'hiretage monsigneur Jehan de Montagut. Si en estoit gardiiens et cappitaine de par lui messires Guillaumes de Luscebourne, liquels avoit là dedens sa femme et ses enfans et tout sen cariage; et bien savoit en devant que li François et li Escochois devoient venir. Si avoit à son pooir grandement bien pourveu le castiel de gens d'armes et d'artelleriie pour atendre l'assaut. Devant le castiel de Werck s'amanagièrent et arestèrent toute li host, car il sciet sus une belle rivière qui rentre en la mer par le Tuide desous Beruich. A ce castiel de Werck ot un jour très grant assaut, et mout bien s'i portèrent li François trop mieux que li Escot, car il entroient ens es fossés et les passoient à grant paine tout oultre. Et là ot fait de ceux d'amont à ceux d'aval des grans apertisses d'armes, car li François montoient amont sus eschielles, et se venoient combatre main à main de daghes à ceux dou fort. Là fu messires [Guillaumes] de Lusebourne, très bons chevaliers, et se combati mout vassaument as chevaliers françois

qui montoient sour les escielles, et là à cel assaut fu ochis, dont che fu damages, uns chevaliers alemans qui s'apelloit messires Weris Gastelin; et mout en i ot ce jour de navrés et de blechiés, mais finablement il i avoit si grant peuple, et fu li asaulx si continués, que finablement li castiaux fu pris, et li chevaliers et sa femme et si enfant dedens. Et orent là li François qui premiers i entrèrent, plus de quarante prisonniers; puis fu li castiaux ars et desenparés, car il veoient que il ne faissoit pas à tenir, ne tenir ne le poroient si avant en Engletière.

§ 470. Apriès les conquès dou castiel de Werck et la prise de messire Guillaume de Luscebourne, li amiraulx de France et li baron de France et d'Escoce chevauchièrent vers Anwich, en la terre le signeur de Persi, et se logièrent tout enmi, et ardirent et exillièrent aucuns villages, et furent jusques à [Broel], un biel castiel et fort qui est sus la marine, au conte de Northombrelande; mais point n'i asaillirent, car il savoient bien que il perderoient leur paine. Et chevauchièrent toute celle frontière jusques à Mourepas, en mi chemin de Beruich et de Noef Castiel sur Thin, et là entendirent que li dus de Lancastre, li contes de Northombrelant, li contes de Notinghen, li sires de Noefville et li baron de la marce et de la frontière de Northombrelande et de l'arcevesquiet d'Iorch et de l'evesquiet de Durem venoient à grant effort. Quant la nouvelle en fu venue jusques à l'amiral, si en fu tous resjoïs; ossi furent li baron et li chevalier de France, qui en se compagnie estoient, car il desiroient à avoir la bataille, mais li Escoçois n'en faissoient compte.

Là fu consilliet à Mourepas que il se retrairoient vers la marce de Beruich, pour la cause de leurs pourveances qui les sieuoient, et pour avoir leur païs au dos, et là sur leur marce il atenderoient leurs ennemis. Messires Jehans de Viane, qui point ne voloit issir hors de conseil, les creï. Adont ne chevauchièrent il plus av[an]t en Northombrelande, et s'en vinrent devers Beruich, de laquelle cité messires Mahieux Rademen estoit capitains, et avoit là dedens avoecques lui grant fuisson de bonnes gens d'armes. Li François et li Escoçois furent devant, mais point n'i asallirent, ançois passèrent oultre, et prisent le chemin de Dombare, pour rentrer en leur païs.

§ 471. Les nouvelles estoient venues en Engletière que li François et li Escochois estoient entret en le marce de Northombrelande, et ardoient et destruissoient tout le païs. Et sachiés que endevant ces nouvelles li roiaulmes d'Engletière estoit tous avissés et pourveux de la venue l'amiral et des François en Escoce; si estoient tout li signeur sur leur garde, et avoit li rois fait son mandement par toute Engletière, et estoient tout trait sus les camps, conte, baron, chevalier et escuier, et prendoient, enssi que il venoient, le chemin d'Escoce, et manechoient fors les Escos. Et avoient li Englès tout cel estet fait les plus belles et les plus grandes pourveances que onques mais il ne fesissent, pour aler en Escoce, tant par mer comme par terre, car il avoient sus la mer jusques à sis vins vaissaux cargiés de pourveances, qui les sieuoient, frontiant Engletière pour venir ou Hombre. Et venoit li rois accompaigniés de ses oncles, le conte de Cam-

bruge et le conte de Bouquighem, et de ses deus frères, le conte de Kemt, messire Thomas de Hollandes, et messire Jehan de Hollandes. Là estoient li contes de Sasleberi, li contes d'Arondel, li contes d'Asquesuffort, li jones contes de Pennebruch, li jones sires Despensiers, li contes de Stanfort, li contes de [Devensiere] et tant de barons et de chevaliers que il estoient bien quatre mille lances, sans encore ceux que li dus de Lancastre, li contes de Northombrelande, li contes de Nothinghem, li sires de Lussi, li sires de Noefville et li baron des frontières d'Escoce avoient ja, qui poursieuoient les Escos et les François, où bien avoit deus mille lances et vint mille archiers; et li rois et li signeur qui venoient, avoient en leurs routes bien cinquante mille archiers, sans les gros varlès.

§ 472. Tant esploitièrent li rois d'Engletière et ses os, en venant après le duc de Lancastre et les autres qui estoient premiers, que il vinrent en la marce d'Iorch, car sus le chemin nouvelles estoient venues au roi et à ses gens que leurs gens se devoient combatre as Escos en la marce de Northombrelande, et pour ce se hastoient il le plus. Et s'en vint li rois logier à Saint Jehan de [Buvrelé], oultre la cité d'Iorch et la cité de Durem; et là leur vinrent nouvelles que li Escot estoient retrait vers leur païs; et se logièrent toutes manières de gens d'armes en la marce de Northombrelande. Or vous voel je recorder une aventure asés dure qui avint en l'ost le roi d'Engletère, par quoi priès ses voiages en fu tous rompus, et li signeur en guerre mortelle l'un à l'autre.

§ 473. En la marche de Saint Jehan de [Buvrelé], en la diocesse d'Iorch, estoit li rois d'Engletière logiés, et grant fuisson des contes, des barons et des chevaliers de son roiaulme, car cascuns se logoit au plus priès de lui, comme il pooit par raison; et par especial si doi oncle, messires Thumas de Hollandes, contes de Kemt, et messires Jehans, ses frères, estoient là à belle compaignie de gens d'armes. En la route dou roi avoit un chevalier de Boësme, qui estoit venus veoir le roïne d'Engletère, et pour l'amour de la roine li rois et li baron li faisoient feste. Che chevalier apelloit on messire Nicle; frisces et jolis chevaliers estoit à l'usage d'Alemaigne. Et avint que sus une remontière et sus les camps, au dehors d'un village asés priès de Saint Jehan de [Buvrelé], doi escuier qui estoient à messire Jehan de Hollandes, le frère dou roi, s'entreprissent de parolles, et pour leur logis, à messire Nicle, et le poursieuoient de près pour li faire un grant desplaisir. Sur ces parolles que li chevaliers avoit as escuiers, s'enbatirent doi archier à messire Richart de Stafort, fils au conte de Stafort, et tant que de parolles il commenchièrent à aidier le chevalier, pour la cause de che que il estoit estraigniers, et bla[s]mèrent les escuiers, en reprendant leurs parolles et en dissant : « Vous avés grant tort, qui vous aherdés à ce chevalier. Ja savés vous que il est à madame la roïne et de son païs? si fait mieux à deporter que uns autres. » — « Voires! dist li uns de ces escuiers à l'archier qui avoit dit ceste parolle, et tu, herlos, en voes tu parler? A toi qu'en monte, se je li blasme ses follies? » — « A moi qu'en monte? dist li archiers; il en monte assés, car il est compains à mon maistre.

[Si] ne serai ja en lieu où il rechoive blasme ne villonnie. » — « Et se je quidoie, dist li escuiers, herlos, que tu le vosisses aidier ne porter contre moi, je te bouteroie ceste espée ou corps. » Et fist en parlant samblant de lui ferir. Li archiers reculla, qui tenoit son arck tout apparilliet, et entoise bonne saïète et laist aler, et fiert l'escuier de visée, et li mait le saïette tout parmi le maimelle et le coer, et l'abat là mort.

Li autres escuiers, quant il veï sen compaignon en ce parti, s'enfui. Messires Nicles s'estoit ja partis et ralés vers son logis. Li archier s'en revinrent viers leur maistre, et li comptèrent l'aventure. Messires Richars en fist bien compte, et dist que il avoient mal esploitiet. « Par ma foi! respondi li archiers, sire, il convenoit que ce avenist, se je ne voloie estre mors; et encore ai je plus chier que je l'aie mort que il m'euist mort. » — « Or, va, va, dist messires Richars; ne te met point en voie que on te puist trouver. Je ferai traitier de le pais à messire Jehan de Hollandes, par monsigneur mon père ou par autrui. » Li archiers respondi et dist : « Sire, volentiers. »

§ 474. Nouvelles vinrent à messire Jehan de Hollandes que li uns des archiers à messire Richart de Stafort avoit mort son escuier, celi ou monde que il amoit le mieux, et la cause pour quoi on li dist que ce avoit esté par la couppe de messire Nicle, ce chevalier estraigne. Quant messires Jehans de Hollandes fu enfourmés de ceste avenue, si quida bien foursener, et dist : « Jamais ne buverai ne mengerai si sera amendé. » Tantos il monta à ceval, et fait monter de

ses hommes; et se part de son logis, et ja estoit tout tart, et se traïst sour les camps, et fait enquerre où cils messires Nicles estoit logiés. On li dist que on pensoit bien que il estoit logiés en l'arière garde, avoecques le conte de Devesiere et le conte de Stafort et leurs gens. Messires Jehans de Hollandes prist che cemin, et commencha à chevauchier à l'aventure, pour trouver che messire Nicle. Enssi que ils et ses gens chevauchoient entre haies et buissons droit sus l'estroit d'un pas, où on ne se pooit destourner que on n'encontrast l'un l'autre, messires Richars [de Stafort] et messires Jehans de Hollandes s'entrecontrèrent. Pour ce que il estoit nuis, il demandèrent en passant: « Et qui est là? » et, en entrant l'un dedens l'autre: « Je sui Stafort. » — « Et je sui Hollandes. » Dont dist messires Jehans de Hollandes, qui estoit encores en sa felonnie: « Stafort, Stafort, ossi te demandoiie; [tes] gens m'ont mort mon escuier que bien amoie. » Et à ces cops il lance une espée de Bourdiaux que il tenoit toute nue. Li cops cheï sus messire Richart de Stafort; [si] li bouta ou corps, et là l'abati mort, dont che fu grans pités. Et puis passa oultre, et ne savoit pas encores que il avoit assené, mais bien savoit que il en avoit l'un mort. Là furent les gens de messire Richart de Stafort mout courouchié, che fu raissons, quant il veïrent leur maistre mort, et commenchièrent à criier et à dire: « A! Hollandes, Hollandes, vous avés mort le fil au conte de Stafort! Pesmes nouvelles seront au père, quant il sara ce! » Aucunes des gens à messire Jehan de Hollandes entendirent ce; [si] le dissent à leur maistre: « Sire, vous avés mort messire Richart de Stafort. » — « A le bonne heure,

dist messires Jehans, j'ai plus chier que je l'aie mort que menre de lui : or ai je tant mieux contrevengiet mon varlet. »

Adont s'en vint messires Jehans de Hollandes en la ville de Saint Jehan de [Buvrelé], et en prist la francisse, et point ne se departi de là, car la ville est francque, et bien savoit que il i aroit, pour la mort dou chevalier, de ses amis grant tourble en l'ost, et ne savoit que ses frères, li rois Richars d'Engletère, en diroit. Dont, pour esquieuer tous perils, il s'enfrema en la [ville].

§ 475. Les nouvelles vinrent au conte de Stafort que ses fils estoit ochis par grant mesavenue. « Ochis! dist li contes, et qui l'a mort? » On li recorda, cil qui au fait avoient esté : « Monsigneur, li frères dou roi, messires Jehans de Hollandes. » Adont li fu recordé la cause, pour quoi et comment. Vous devés connoistre et sentir que cils qui amoit son fil, car plus n'en avoit, et si estoit biaux chevaliers, jones, hardis et entreprendans, fu courouchiés oultre mesure, et manda adont, quoi que il fust nuis, tous ses amis, pour avoir conseil comment il en poroit user ne soi contrevengier. Toutesfois, li plus sage et li mieux avisé de son conseil le rafrenèrent, et li dissent que à l'endemain on remonsteroit ce au roi d'Engletière, et seroit requis que il en fesist loi et justice.

Enssi se passa la nuit, et fu messires Richars de Stafort ensepvelis au matin en une eglise d'un village qui là est; et i furent tout cil de son linage, baron et chevalier, qui en ceste armée estoient.

Après le obsèque fait, li contes de Stafort et eux

bien soissante de son linage et dou linage son fil montèrent as chevaux, et s'en vinrent devers le roi, qui ja estoit enfourmés de ceste aventure; si trouvèrent le roi d'Engletière et ses oncles et grant fuisson d'autres signeurs dalés lui. Li contes de Stafort, quant il fu venus devant le roi, se mist en genouls, et puis parla tout en plorant, et dist en grant angouse de coer : « Rois, tu ies rois de toute Engletière, et as juré solempnellement à tenir le roiaulme d'Engletière en droit et faire justice, et tu sés comment ton frère, sans nul title de raison, a mort mon fil et mon hiretier. Si te requier que tu m'en faces droit et justice, ou autrement tu n'aras pieur ennemit de moi, et voel bien que tu saches que la mort de mon fil me touque de si priès que, se je ne quidoie rompre et brissier le voiage ouquel nous sommes, et recevoir par le tourble que je meteroie en nostre host plus de damage et de parolle que d'onneur, il seroit amendé et contrevengié si hautement que à cent ans à venir on en parleroit en Engletière. Mais à present je m'en soufferai tant que nous serons sus ce voiage d'Escoce, car je ne voel pas resjoïr nostres ennemis de mon anoi. » — « Contes de Stafort, respondi li rois, soies tous certains que je te tenrai justice et raison si avant que li baron de men roiaulme oseront ou voront jugier; ne ja pour frère que je aie, je ne m'en fainderai. » Dont respondirent cil dou linage le conte de Stafort : « Sire, vous avés bien parlé, et grant merchis. »

Enssi furent li proïsme de messire Richart de Stafort rapaisiet; et se parfist li voiages alant en Escoce, sicom je vous recorderai, ne onques sus tout che

cemin li contes de Stafort ne monstra samblant de la mort de son fil, dont li baron tout l'en tinrent à sage.

§ 476. Or s'avanchièrent ces os dou roi d'Engletière où bien avoit set mille hommes d'armes et soissante mille archiers, ne riens n'estoit demoret derière, car on dissoit parmi Engletière que messires Jehans de Viane les combateroit; et voirement en estoit il en grant volenté, et le disoit as barons d'Escoce par tele manière : « Signeur, faites vostre mandement dou plus grant que vous poés, car, se li Englès vienent si avant que jusques en Escoce, je les combaterai. » Et li Escoçois de premiers respondoient : « Dieux i ait part! » Mais depuis orent il autre avis.

Tant esploitièrent les hos dou roi d'Engletière que il passèrent Durem et le Noef Castiel et la rivière dou Thin et toute la Northombrelande; et vint li rois à le cité de Beruich, de laquelle messires Mahieux Rademen estoit cappitaine, qui rechut le roi liement, car la cité est à lui. Gaires ne sejourna li rois à Beruich, quant il passa oultre et toute li hos; et passèrent la rivière de Tuide, qui vient de Rosebourc et d'amont des montaignes de Northombrelande; [et s'en vint li avant garde] logier en l'abeïe de Miauros. Onques en devant, par toutes les guerres d'Escoce et d'Engletère, celle abeïe n'avoit eu nul damage, mais elle fu adont toute arse et exsillie, et estoit li intencions des Englès que, anchois que jamais il rentraissent en Engletère, il destruiroient toute Escoce, pour la cause de ce que il s'estoient en celle saisson fortefiiet des François.

Quant li amiraux de France sot les nouvelles que li rois d'Engletère et li Englès avoient passet les rivières

dou Thin et de la Tuide, et que il estoient à le Mourlane et entré en Escoce, si dist as barons d'Escoce : « Signeurs, pour quoi sejournons nous chi? Que ne nous metons nous en lieu pour veoir et aviser nostres ennemis et eux combatre? On nous avoit enfourmés, anchois que nous venissons en che païs, que, se vous aviés mille lances ou environ de bonnes gens de France, vous seriés fort assés pour combatre les Englois. Je me fai fors que vous en avés bien mille et plus et cinc cens arbalestriers; et vous di que li chevalier et li escuier, qui sont en ma compaignie, sont droites gens d'armes et fleur de chevalerie, et point ne fuiront, mais atenderont l'aventure telle que Dieux le nous vaura envoier. »

§ 477. A ches paroles respondirent li baron d'Escoche, qui bien congnissoient les Englès et leur poissance, et qui nulle vollenté n'avoient dou combatre : « Par ma foi! monsigneur, nous creons bien que vous et li vostre sont toutes gens de fait et de vaillance, mais nous entendons que toute Engletère est vuidie pour venir en ce païs, ne onques ne se trouvèrent li Englès tant de gens ensamble comme il sont ores, et nous vous metterons bien en tel lieu que vous les porés bien veoir et avisser; et, se vous consilliés que il soient combatu, il n'en seront ja de par nous refusé, car voirement toutes les parolles que vous avés dites et misses avant, avons nous dites. » — « De par Dieu! dist li amiraulx, et je le voel. »

Depuis ne demora gaires de jours que li contes de Douglas et li autre baron d'Escoce menèrent l'amiral de France sus une forte montaigne en leur païs, où

desoulx avoit un pas par où il convenoit passer les Englès, cariages et toute l'ost. De celle montaigne où li amiraulx estoit, et grant fuisson de chevalerie de France en sa compaignie, veïrent il tout clèrement le poissance des Englès; si les avisèrent au plus justement comme il peurent, et les nombrèrent à sis mille hommes d'armes et bien, que archiers que gros varlès, soissante mille. Si dissent en eux meïsmes, tout consideret, que il n'estoient pas gens assés pour eux combatre, car des Escos il ne trouvoient point mille lances et otant de leur costé, et environ trente mille hommes d'autres gens et mout mal armés. Si dist li amiraulx au conte de Douglas et au conte de Mouret : « Vous avés asés raison de non voloir combatre ces Englès, mais avissés vous que vous vorés faire. Il sont bien si fort que pour chevauchier parmi vostre païs et dou tout destruire, et, puisque combatre ne les poons, je vous pri que vous me menés parmi vostre païs et par cemins non hantés en Engletère. Si leur ferons guerre à l'autre part, ensi comme il le nous font ichi, se il est enssi que ce se puist faire. » — « Oïl, sire, » ce respondirent li baron d'Escoce.

§ 478. Messires Jehans de Viane et li baron d'Escoce orent là conseil ensamble, que il guerpriroient leur païs et lairoient les Englès convenir, et chevaucheroient oultre et enteroient en Galles et iroient devant la cité de Karlion, et trouveroient là assés de bon païs où il se contrevengeroient. Chils consaulx et avis, par l'acord de tous, fu arestés entre eux. Si se retraïssent toutes gens d'armes à l'oposite des Englès, et prisent les forès et les montaignes; et enssi comme

il chevauchoient parmi Escoce, eux meïsmes destruissoient leur païs et ardoient villages et manoirs, et faissoient hommes, femmes et enfans et pourveances retraire ens es forès d'Escoce, car bien savoient que li Englès ne les iroient jamais là querir. Et passèrent tout au travers de leur païs; et s'en ala li rois, pour tant que il n'estoit pas en boin point pour chevauchier, en la sauvage Escoce, et là se tint toute leur guerre durant, et laissa ses gens convenir. Si passèrent li François et li Escot les montaignes qui sont à l'encontre dou païs de Northombrelande et d'Escoce, et entrèrent en la terre de Galles, et commenchièrent à ardoir païs et villes, et à faire mout de desrois en la terre de Moutbrai, qui est au conte de Notinghem, et en la conté de Stafort et en la terre dou baron de Grisop et dou signeur de Mousegrave, et prisent leur chemin pour venir devant la cité de Karlion.

§ 479. Entrue[s] que li amiraulx de France et cil qui en sa compaignie estoient, li contes de Grant Pret, li sires de Vodenai, li sires de Sainte Crois, messires Joffrois de Cargni, messires Guillaumes de Viane, messires Jakes de Viane et d'Espaigni, [li] sires de Hées, li sires de Moruel, messires Walerant de Rainneval, li sires de Biausaut, li sires de Wauvrin, messires Percevaulx [d'Ainneval], le baron d'Iveri, cheli de Fontaines, le signeur [de Riveri], messires Braquet de Braquemont, le signeur de Landuri et bien mille lances de barons et de chevaliers et escuiers de France, et li signeur d'Escoce et leurs gens, ardoient et chevauchoient en Northombrelande entre ces montages sus les frontières de Galles, ardant et exillant villes,

manoirs et païs. [Ossi] estoient li rois d'Engletière et si oncle, et li baron et chevalier d'Engletère et leurs routes entré en Escoce, et ardoient et exilloient d'autre part; et s'en vinrent li rois et li Englès logier en Haindebourc, la souverainne ville d'Escoce, et là fu li rois cinc jours. A son departement, elle fu toute arse que riens n'i demora, mais li castiaux n'ot garde, car il est biaus et fors, et si estoit bien gardés. En che sejour que li rois Richars fist en Haindebourc, li Englois coururent tout le païs d'environ et i fissent mout de desrois, mais nullui n'i trouvèrent, car tout avoient retrait ens es forès et ens es grans bos, et là cachiet tout leur bestail.

En l'ost le roi d'Engletière avoit plus de cent mille hommes, et bien otant de chevaux : si leur convenoit grans pourveances, car nulles n'en trouvoient en Escoce, mais d'Engletière leur en venoient grant fuisson par mer et par terre. Si se departirent li rois et li signeur de Haindebourc, et chevauchièrent vers Donfremelin, une ville assés bonne et où il i avoit une belle et grosse abbeïe de noirs monnes, et là sont ensepveli par usage li roi d'Escoce. Li rois d'Engletère se loga en l'abbeïe, car ses gens prissent la ville, ne riens ne leur dura. A leur departement, elle fu toute arse, abbeïe et ville, et puis cheminèrent vers Estrumelin, et passèrent au dessus d'Estrumelin la rivière de Taie, qui queurt à Saint Jehan Ston.

[Au] castiel d'Estrumelin ot grant assaut, mais il n'i conquissent riens, anchois i ot de leurs gens mors et blechiés assés. Si s'en partirent, et ardirent la ville et toute la tère au signeur de Versi, et ceminèrent oultre.

§ 480. Li intencion dou duc de Lancastre et de ses frères et de pluiseurs barons et chevaliers d'Engletère estoit telle que il passeroient tout parmi l'Escoce, et poursieuroient les François et les Escoçois, car bien estoient enfourmé par leurs coureurs, que il avoient pris le cemin de Galles, pour aler devers la chité de Carlion, et les menroient si avant que il les encloroient entre Escoce et Engletère, et par enssi les aroient il à leur avantage, ne jamais piet n'en retourneroit, que tout ne fuissent mort ou pris, car bien estoit en leur poissance, mais que leurs pourveances fussent venues; et ce conseil tenoient il entre eux et l'avoient aresté. Si couroient leurs gens à leur volenté tout parmi Escoce, ne nuls ne leur aloit au devant, car li païs estoit tous vuis des gens d'armes, qui estoient avoecques l'amiral de France. Et ardirent li Englès la ville de Saint Jehan en Escoce, où la rivière de Taie keurt et i a un bon havene pour aler par tout le monde, et puis la ville de Dondé. Et n'espargnoient abeïes ne moustiers : tout mettoient li Englès en feu et en flame, et coururent jusques Abredane li coureur de l'avant garde, laquelle cité siet sus mer et est à l'entrée de la sauvage Escoce, mais nul mal n'i fissent. Si en furent cil dou lieu assés effraé, et quidièrent bien avoir l'assaut et que li rois d'Engletère i deuist venir.

§ 481. Tout en tel manière que li Englès se demenoient en Escoce, se demenoient li François et li Escoçois en Englетière, en la marce de Northombrelande et de Galles, et ardirent et exsillièrent un grant païs, au departement de Northombrelande, en entrant en Galles, que on dist le Westlant; et passèrent parmi la

terre dou baron de Graiscop et dou baron de Clifort, et ardirent en celle marce là, en cheminant, pluiseurs gros villages, où nuls homs de guerre n'avoit onques mais esté, car li païs estoit tous vuis de gens d'armes, car tout estoient en la chevauchie dou roi. [Si] ne leur aloit nuls au devant, et fissent tant que il vinrent devant la cité de Karlion en Galles, laquelle est bien fremée de portes, de murs, de tours et de fossés, car jadis li rois Artus i sejournoit plus volentiers que ailleurs, pour les biaus bois qui sont environ et pour che que les grans mervelles d'armes i avenoient.

En la cité de Karlion estoient en garnisson messires Loïs de Cliffort, frère au signeur, messires Guillaumes de Noefville, messires Thomas Mousegrave et ses fils, David Houlegrave, messires Dagorissès et pluiseur autres qui estoient de la marce et frontière de Galles, car la cité de Karlion en est la [clef]; et bien leur besongna que il i eust gens d'armes pour le garder, car, quant li amiraulx de France et ses gens furent venu devant, il le fist assallir par grant ordonnance, et i ot assaut dur et fier, et ossi gens dedens de grant deffence; et là furent faites devant Carlion pluiseurs grans appertisses d'armes.

§ 482. Bien suposoient li oncle dou roi d'Engletière et li signeur que li amiraulx de France et li Escochois tenoient che cemin que il avoient pris, et que en la marce de Galles et de Northombrelande il feroient dou pis que il poroient. Si dissoient entre eux li Englès : « Nous ne poons faire milleur exploit, mais que nos pourveances soient toutes venues, que de aler che chemin que nostre ennemi font, et tant cachier que

nous les trouvons, et eux combatre. Il ne nous pueent par nul chemin dou monde fuir ne eslongier, que nous ne les aions à notre aisse et volenté. »

En che pourpos estoient li dus de Lancastre et si frère et pluiseur haut baron d'Engletière et la grigneur partie des communautés de l'ost. Et ja estoient leurs pourveances toutes venues, tant par mer comme par terre, et li rois meïsmement l'avoit, present ses oncles, acordé et aresté, et tout estoient en celle volenté, quant une nuit li contes d'Asquesuffort, qui estoit pour che tamps tous li coers et li consaulx dou roi, ne li rois d'Engletière n'amoit nul homme ne n'avoit parfaitement fiance fors en lui, destourna et desconsilla tout, ne sai mie sur quelle entente, mais il infourma le roi, sicom on sot depuis, et li dist : « A! monsigneur, à quoi pensés vous, qui volés faire che chemin que vostre oncle vous conseillent à faire? Sachiés que, se vous le faites ne allés aucunement, jamais n'en retournerés; ne li dus de Lancastre ne tire ne tent à autre cose que il soit rois, et que vous soiiés mors. Comment vous poet il ne osse consillier à aler sus l'ivier en païs que point ne [congnissiés] et passer les montaignes de Northombrelande? Il i a tels trente passages et destrois que, se nous estiens enclos dedens, jamais n'en seriens hors fors par le dangier des Escos. Nullement ne vous boutés en che dangier ne peril, pour cose que on vous ait dit. Et, se li dus de Lancastre i voelt aler, si voist, lui et sa carge, car ja par mon conseil vous n'i enterés : vous en avés assés fait pour une saisson. Onques li bons rois Edouwars, vostre taiion, ne monsigneur le prinche, vostre père, ne furent si avant en Escoce comme vous avés esté à

celle fois; si vous doit bien souffire. Gardés vostre corps, vous estes jones et à venir, et tels vous monstre biau samblant, qui mout petit vous aime. » Li rois d'Engletière entendi as parolles de ce conte dessus nommé si parfaitement, que onques depuis ne li purent issir hors de sa teste, sicomme je vous dirai enssieuant chi après.

§ 483. Quant ce vint au matin, li signeur d'Engletière et leurs gens s'ordonnoient au partir et tenir le chemin de Galles, pour là aler, devant Karlion ou ailleurs, combatre les François et les Escos, enssi que le soir devant il avoient en conseil proposé et aresté; et vint li dus de Lancastre devers son nepveu le roi, qui riens ne savoit de ce tourble. Quant li rois le veï, qui estoit en sa merancolie et irour par l'informacion dessus dite, si li dist tout à certes : « Oncles, oncles de Lancastre, vous ne venrés pas encores à vostre entente. Penssés vous que pour vos parolles nous nos voellons perdre, ne nostres gens ossi? Vous estes trop outrageux de nous consillier follement, et plus ne crerai, ne vous ne vostres consaulx, car en ce je voi plus de damage et de peril que de pourfit, d'onneur ne d'avanchement pour nous ne pour nos gens. Et, se vous volés faire le voiage que vous nous mettés avant, [si] le faites, car point ne le ferons; [anchois] retournerons en Engletière. Et tout cil qui nous aiment [si] nous sieuent! »

Dont respondi li dus de Lancastre, et dist : « Et je vous sieurai, monsigneur, car vous n'avés homme en vostre compaignie qui tant vous aime comme je fai, et mi frère ossi. Et, se nuls voloit dire ne mettre

oultre, excepté vostre corps, que je vosisse autre cose que bien à vous et à vos gens, j'en bailleroie mon gage. » Nuls ne releva ceste parolle, et li rois se taissi, et parla à ceux qui le servoient d'autre[s] parolles, en lui ordonnant que pour retourner en Engletière le chemin que il estoient venu. Et li dus de Lancastre se departi dou roi pour l'eure tous merancolieus, et retourna entre ses gens, et fist nouvelles ordonnances, car au matin il quidoient poursieuir jusques en Galles les François et les Escos, mais non fissent, anchois se missent tout au retour vers Engletière. Or regardés comment li contes d'Asquesufort, qui estoit pour le tamps tous li coers du roi, rompi che voiage. Bien dissoient li aucun signeur que li rois estoit mal consilliés ou cas que il avoit toutes ses pourveances avoec lui, de ce que il ne poursieuoit les Escos jusques en Galles, car toudis en faissant che cemin raproçoit il Engletère; et li autre qui resongnoient le paine, tout consideré, dissoient que non, et que il faisoit pour si grant ost comme il estoient, trop dur sus le tamps d'ivier [à] passer les montaignes entre Northombrelande et Galles, et que plus i pooit on perdre que gaegnier à faire che voiage.

§ 484. Ensi se portèrent en celle saisson ces besongnes, et se desrompi ceste chevauchie. Et [s'en] retournèrent li rois d'Engletière et si baron arière tout le chemin que il estoient venu en Engletière; mais il avoient destruit la grignour partie dou roiaulme d'Escoce. Ches nouvelles vinrent à l'amiral de France et as barons de France et d'Escoce, que li Englois retournoient et s'en raloient en leur païs : si orent

entre eux conseil comment il se maintenroient. Consilliet fu et aresté que il s'en retourneroient ossi, car pourveances leur commenchoient à fallir, et si se trouvoient en povre païs, car il avoient tout destruit le marce de Karlion et la terre le baron de Clifort et le signeur de Moutbrai et l'evesquiet de Karlion, mais la cité ne peurent il avoir. Et disoient li François entre eux que il avoient ars en l'evesquiet de Durem et en l'eveskiet de Karlion tels quatre villes qui mieux valoient que toutes les villes dou roiaulme d'Escoce ne fesissent. Si retournèrent en leur païs li Escochois et li François auques le chemin que il avoient fait; et, quant il rentrèrent en la douce Escoce, il trouvèrent tout le païs destruit. Mais les gens dou païs n'en faissoient compte, et dissoient que sus sis ou wit estaces il aroient tantos fait nouvelles mancions. De bestes pour vivre trouvoient il assés, car li Escoçois les avoient sauvées ens es hautes forès, mais, sachiés, tout ce que li François prendroient, il leur convenoit paier et acater bien chier, et furent, telle fois fu, en grant aventure li François et li Escot de mesler par rihote et debat l'un à l'autre. [Et] dissoient li Escot que li François leur avoient porté plus de damage que li Englois; et, quant on leur demandoit en quoi, il respondoient : « En ce que, en chevauchant parmi nostre païs, il ont foullé et abatu les blés, les orges et les avaines, et que il ne dagnoient chevauchier les chemins. » Desquels damages il voloient avoir restorier, ainchois que il se departesissent d'Escoce, et que il ne trouveroient vaissel ne maronnier oultre leur volenté, qui les mesist oultre la mer. Et pluiseur chevalier et escuier se plaindoient des bos que on leur avoit copés

et desertés, et tout avoient fait li François pour eux logier.

§ 485. Quant li amiraux de France et li baron de France, chevalier et escuier qui en sa compaignie estoient, furent retourné en le marce de Haindebourc, il orent mout de dissettes et de souffrètes, et ne trouvoient à paines riens pour leurs deniers. De vins n'avoient il nuls : à grant paine pooient il avoir de la petite cervoise et dou pain d'orge ou d'avaine, et estoient leur cheval mort de froit et effondu de povreté et de fain; et, quant il les voloient vendre, il ne savoient à qui ne qui leur en donnast maille ne denier, ne de leur harnas ossi. Si remonstrèrent che li signeur à leur cappitaine l'amiral, comment il estoient mené, et ils ossi le savoit bien de li meïsmes; et li dissent que il ne pooient longuement vivre en celle paine, car li roiaulmes d'Escoce n'estoit pas uns païs pour ivrener ne hostoiier, et que avant l'esté revenu, se il demoroient là, il seroient tout mort de povreté, et, se il s'espardoient sus le païs pour querre leur mieux, il faissoient doubte que li Escot, qui les haioient pour leurs varlès qui les avoient batus et villenés en fouragant, ne les mourdresisssent en leurs lis, quant il seroient aseulés, car il en ooient bien aucunes nouvelles.

Li amiraulx considera bien toutes ces coses, et veoit assés clerement que il avoient droit et raison de ce remonstrer, quoi que il euist imaginacion et pourpos de là ivrener et de remander tout son estat au roi de France et au duc de Bourgongne, et devissoit que, pour eux rafresquir, sus l'esté, on li renvoieroit gens,

or et argent et pourveances, et feroit bonne guerre as Englès; mais bien veoit, tout consideré, la mauvaisté des Escos, et le povreté dou païs, et le peril où ses gens seroient qui demor[r]oient, et ils meïsmes, que il ne pooient là ivrener. Si donna congiet à tous ceulx qui partir voloient, qu'il partesissent. Mais au departement fu li meschiefs, car li baron ne pooient trouver passage pour eux ne pour leurs gens. On voloit bien en Escoce que li povre compaignon [et] aucun petit chevalier et escuier qui n'avoient nulle grant carge, se partesissent, pour plus afoiblir et esmestriier le demorant des signeurs de France, de Bourgongne, de Normendie, de Picardie et de Bretaigne qui là estoient, et leur fu bien dit : « Vos gens se departiront bien quant il voront; mais point de che paìs ne isterés ne partirés [si] serons tout satisfait des dames que en celle saisson, pour faire vostre armée, nous avons eu. »

§ 486. Ches nouvelles et monstrances furent mout dures à messire Jehan de Viane, au conte de Grand Pret, au signeur de Vodenai et as barons dou roiaulme de France, et remonstrèrent au conte de Douglas et au conte de Mouret, qui par samblant en estoient courouchiet, de la dureté que il trouvoient ens es Escos, et que il ne faissoient mies en Escosse enssi que bonnes gens d'armes et amis au roiaulme de France devoient faire, quant enssi il les voloient mener et hausagiier, et que il se metoient bien en parti que jamais chevaliers d'Escoce n'aroit que faire de venir en France. Chil doi conte dessus dit, qui assés propisse estoient as barons de France, le remonstrèrent à leurs gens.

Li aucun dissoient que il se disimulloient avoecq eux et que il estoient participant à toutes ces demandes, car otant bien i avoient il perdu que li autre. Et en respondirent à l'amiral et as barons de France que il n'en pooient riens faire, et convenoit que, se il voloient issir d'Escoce, à ce s'estoit tous li païs arestés, li damage fussent restoret. Quant li amiraulx veï que il n'en aroit autre cose, si ne volt pas perdre le plus pour le mains, car il se trouvoit en sus de tous confors et enclos de la mer, et veoit les Escos de sauvage oppinion. Si descendi à toutes leurs ententes, et fist faire un cri parmi le roiaulme d'Escoce que quiconques savoit riens à demander à lui ne à ses gens, mais que le damage on le peuist monstrer justement, on se traïsist devers lui, et tout seroit satifait, paiiet et restitué. Ches parolles amoliièrent bien ceux dou païs, et en fist li amiraulx sa debte envers tous, et dist bien que jamais d'Escoce ne partiroit ne isteroit [si] seroient tout li plaindant paiet et plainement satiffait.

Adont eurent pluiseur chevalier et escuier voiage et passage, et retournèrent en Flandres à l'Escluse ou là [où arriver] pooient, tout affamé et riens monté, sans armeures. Et maudissoient Escoce quant onques il i avoient entret, et dissoient que onques si durs voiages ne fu, et que, se Dieus les peuist aidier, il veroient volentiers que li rois de France s'acordast ou atrieuast as Englès un an ou deus, et puis alast en Escoce tout pardestruire, car onques si malles gens que Escos sont en nul païs il ne veïrent, ne trouvèrent si faus ne si traïtres, ne de si petite congnissance.

§ 487. Li amiraulx de France, par les premiers

retournans dechà le mer et par ceux de son hostel, escripsi tout son estat au roi de France et au duc de Bourgongne, et comment li Escot le menoient et avoient menet, et que, se on le voloit ravoir, on li envoiast toute la somme telle que il l'avoit faite as Escos et dont il s'estoit endebtés, [et] tant des gages qu'il estoit tenus par promesses as chevaliers et as escuiers dou païs d'Escoce, car li Escot dissoient que celle saison il avoient guerriiet pour le roi de France, non pour eux, et que [il convenoit que] les damages que li François leur avoient fait, tant en bois coper, pour eulx logier et ardoir, que les blés et les avaines et les fourages des camps que il avoient pris et foullés à chevauchier parmi, en sejournant ou pais et en faisant leur guerre, [fussent restituet], et que sans tout ce satiffaire il ne pooit retourner, car enssi il l'avoit juret et promis as barons d'Escoce, et que dou roi [d'Escosce] en toutes ces demandes il n'avoit en riens esté aidiés.

Li rois de France, li dus de Bourgongne et leurs consaulx estoient tenu de racater l'amiral, car il l'avoient là envoiiet. Si fissent tantos finance en deniers apparilliés; et en furent paiement fait en la ville de Bruges, et toutes les demandes des Escos là paies et satifaites, tant que tout s'en contemptèrent. Et se departi d'Escoce, quant il ot bien paiiet, li ami[r]aulx amiablement, autrement ne le seuist il faire, et prist congiet au roi qui estoit en le sauvage Escoce, là se tient il trop volentiers, et puis au conte Jame [de] Douglas et au conte de Mouret, qui le raconvoiièrent jusques à la mer. Et monta à Haindebourc, et ot vent à volenté, et ariva en Flandres à l'Escluse. Aucuns che-

valiers et escuiers qui en sa compaignie avoient alé, ne tinrent pas son chemin, mais vorent veoir le païs oultre Escoce : si en alèrent li aucun en Norvègue, en Denemarce, en [Suede] ou en Irlande. Et si en ot qui alèrent en Irlande, pour veoir le Purgatore Saint Patris, et ossi li autre et retournèrent par mer celle saisson en Prusse; mais la grignour partie revinrent en France et arivèrent, ou à l'Escluse, ou au Crotoi; et, quel part que il arivaissent, il estoient si povre que il ne se savoient de quoi monter, et se montoient li aucun, especiaulment li Bourgignon, li Campegnois, li Barrois et li Lorrain, des chevaux des ahaniers que il trouvoient sus les camps. Enssi se porta li rèse d'Escoce.

§ 488. Quant li amiraulx de France fu retournés arière en France devers le roi Charle et le duc de Bourgongne, on li fist bonne chière, che fu raisons, et li demanda on des nouvelles d'Escoce et de la condicion et de la nature dou roi et des barons et dou païs. Il en recorda assés, et dist bien que Escot se retraioient par nature auques sus le condicion des Englès, car il sont envieux sus les estraigniers, et que à grant dur il les avoit esmeus à faire chevauchier, et leur dist que, se Dieux li aidast, il aroit plus chier à estre conte de Savoiè ou d'Artois ou d'un tel païs, que rois d'Escose, et que toute la poissance d'Escoce il le veï ensamble, sicomme li Escoçois le dissoient, mais de chevaliers et d'escuiers il ne se trouvèrent onques cinc cens lances; environ trente mille hommes pooient il estre d'autres gens, si mal armés que contre les archiers d'Engletère ou contre

gens d'armes il n'aroient nulle durée. Adont fu li amiraulx demandés se il avoit veu les Englès ne leur poissance : « Oïl, respondi il, car quant je veï le manière des Escos que il refusoient et fuioient les Englès, je leur priai que il me mesissent en lieu où je les peuisse avisser, et ossi fissent il. Je fui mis sus un destroit par où il passèrent tout, et pooient bien estre soissante mille hommes, archiers et gros varlès, et sis mille hommes d'armes, et dissoient li Escot. » — « Amiraulx, che demandèrent li signeur, estoit là toute la poissance d'Engletière? » — « Par ma foi! respondi li amiraulx, il me dissent que oïl, et que nuls n'estoit demorés derière. » Dont pensèrent li signeur un petit, et puis dissent : « C'est grant cose de soissante mille archiers et de sis ou wit mille hommes d'armes. » — « Tant pueent il bien estre, ou plus, ce [dist] li connestables de France, mais je les aroie plus chier à combatre, pour eux legièrement ruer jus en leur païs, que je ne feroie le moitiet mains de chà, et che dissoit toudis mes maistres, li dus Henris de Lancastre, qui me nouri de ma jonèce. » — « Par ma foi, connestables, dist messires Jehans de Viane, se vous i eussiés esté atout une bonne carge de gens d'armes et de Jenevois, sicom je le supposoie, et que consillié fu quant je emprins le voiage, nous les eussons combatu enmi le roiaulme d'Escoce ou afamé de leurs pourveances, car il fu telle fois que il en avoient grant faulte; et nous n'estiens pas gens pour les tollir et enclore. » Enssi se devissoient li connestables et li amiraulx ensamble, et mettoient le duc de Bourgongne en grant vollenté que de faire un voiage grant et estoffé en Engletière.

Nous nos soufferons un petit à parler d'eux, et retournerons as besongnes de Flandres.

§ 489. Bien est verités que li dus de Bourgongne avoit grant imaginacion de faire, à le saisson qui retourneroit que on compteroit l'an mil trois cens quatre vins et sis, un voiage poissant et estoffé de gens d'armes et de Genevois en Engletière, et i esmouvoit le roi de France ce qu'il pooit. Li rois, qui pour che tamps estoit jones et de grant volenté, ne desiroit autre cose que il peuist aler et veoir le roiaulme d'Engletière et ses ennemis. D'autre part ossi, li connestables de France, qui estoit uns chevaliers plains de hautes emprises et bien creus ou roiaulme de France, et qui de sa jonèce avoit esté nouris ou roiaulme d'Engletière, le consilloit tout entirement, et ossi faissoient messires Guis de la Tremoulle et li amiraulx de France.

Pour ce tamps, li dus de Berri estoit en Poito et sus le Limosin : [si] ne savoit riens de ces consaulx ne de ces emprisses. Li dus de Bourgongne, qui estoit en France uns grans chiés, et tous li plus grans dalés le roi, et qui tiroit à faire che voiage de mer, avoit pluiseurs imaginacions, car bien savoit que tant que la guerre se tenist en Flandres et que li Gantois leur fussent contraire, li voiages de mer ne se pooit faire. Si estoit assés plus doulx et plus enclins as priières et aux traitiés de ceux de Gand, car, quoi que il euissent aliances au roi d'Engletère et là avoecques eux messire Jehan [le] Boursier, un chevalier que li rois Richars d'Engletère leur avoit envoiiet pour eux consillier et gouvrener, [si] desiroient il à venir à paix,

car il estoient si menet de la guerre que li plus riche et li plus notable de la ville n'estoient pas signeur dou leur, mais mescheans gens et saudoiier, par lesquels il convenoit que il fussent menet et gouvrenet; et bien savoient li sage que en fin de tamps il ne poroient tant durer que il ne fuissent en trop grant peril de estre tout perdut. Encores s'esmervilloient li aucun, quant il estoient ensamble, et il en parloient, comment en une unité il se pooient estre si longhement tenu. Mais li aucun savoient bien, quant il en parloient ensamble, que li unités qui i estoit, venoit le plus par force et cremeur et le mains par amours, car li mauvais et li rebelle avoient si sourmonté les paisieules et les bons, que nuls n'osoit parler à l'encontre de ce que Piètres dou Bos vosist mettre ne porter sus. Et bien savoit chils Piètres dou Bos que, se cil de Gand venoient à paix, que il en moroit. [Si] voloit perseverer en sa mauvaisté; et de paix ne de tretiet de paix, fors de guerre et de montepliier tousjours mal, on n'osoit parler devant lui ne en deriere de lui, où on le sceuist, car, sitos que il le savoit, quiconques en parloit, com preudons ne sages homs qu'il fust, il estoit tantos mors et sans merchi.

§ 490. Cheste guerre de Flandres, que chil de Gand avoient maintenu contre leur signeur le conte Loeïs et le duc de Bourgongne, avoit duret près de set ans, et tant de malefisses en estoient venu et descendu, que che seroit mervelles à recorder. Proprement li Turc, li paiien et li Sarrasin s'en doloient, car marcandisses par mer en estoient toutes refroidies et toutes perdues. Toutes les bendes de la mer, de soleil

levant jusques à soleil esconsant, et tout le septentrion s'en sentoient, car voirs est que de dis et set roiaulmes crestiiens li avoirs et les marcandisses viennent et arive[n]t à l'Escluse en Flandres, et tout ont la delivrance ou au Dam ou à Bruges. Or regardés dont, à considerer raison, quant li lontain s'en doloient, se li païs prochain ne le devoient bien sentir, celle guerre! Et [si] n'i pooit nuls savoir trouver moïen, et croi que, quant li pais i fu premièrement avisée, que che fu par la grace de Dieu et inspiracion divine, et que Dieux ouvri ses orelles à aucunes priières des bonnes gens et ot pité de son peuple, car mout de menu peuple gissoient et estoient en grant povreté en Flandres, ens es bonnes villes et ou plat païs, par le fait de le guerre. Et comment la pais vint de ceux de Gand envers leur signeur le duc de Bourgongne, je le vous recorderai de point en point, sicom, ou commencement des haïnes par quoi les guerres s'esmurent, je vous ai dit et causé toutes les avenues de Jehan Bar, de Jehan Piet, de Ghisebrest Mahieu et de Jehan Lion et de leurs complisses; et je vous pri que vous i voelliés entendre.

§ 491. En la ville de Gand, pour les jours que je vous parolle, messire Jehan [le] Boursier resgnant pour le roi d'Engletère, et Piètre dou Bos, qui li aidoit à soustenir son fait et l'oppinion des mauvais, avoit aucuns sages hommes et preudommes, auxquels ces dissensses et haïnes desplaisoient trop grandement, et leur touchoient mout priès dou coer. Et si ne s'en osoient descouvrir, fors l'un à l'autre quoiement et secréement, car, se Piètres dou Bos le seust que nuls

fesist ne monstrast samblant de voloir pais, il fust tantos mors sans merchi, com rices, com grans de linages, com sages ne com preudons qu'il fust, et exemple de sire Simon Bette et de sire Ghisebrest Grute, que Piètres dou Bos et Phelippes d'Artevelle ochirent en la ville, present les jurés; et encores depuis, pour ceux de Gand tenir en cremeur, en avoient il tamaint fait morir.

En celle saisson, après che que li rois de France ot bouté hors François Acremen de la ville dou Dam, et tout ars et destruit les Quatre Mestiers, et qu'il fu retournés en France, sicom chi dessus est contenu, chil de Gand petit à petit se commenchièrent à doubter, et suposoient bien li notable de la ville que à l'esté li rois de France à poissance retourneroit devant la ville de Gand. Piètres dou Bos ne chil de sa secte n'en faissoient nul compte, et dissoient que volentiers il veroient le roi et les François devant leur ville, car il avoient si grandes aliances au roi d'Engletière que il en seroient bien conforté. En ces jours que je di, avoit en la ville de Gand deus vaillans hommes, sages et preudons, de belle vie et bonne, et de conversacion, de nacion et de linage moiien, non des plus grans ne des plus petis de la dite ville, auxquels par especial il desplaisoit trop grandement le different que il veoient et la guerre que en la ville il sentoient envers leur naturel signeur, le duc de Bourgogne, et ne l'ossoient monstrer pour les exemples dessus dis de Piètre dou Bos. Li uns estoit naviières et li uns des plus grans entre les navieurs qui i fust, quoi que li naviages en la ville de Gand, la guerre durant, n'i valoit riens, et s'appelloit sire Rogier Evrewin; et

li autres estoit bouchiers, li plus grans de la boucherie et qui le plus i avoit de vois, de linage et d'amis, et l'appelloit on sire Jaque d'Ardembourc.

§ 492. Par ces deus hommes fu la cose premièrement entamée, avoecques che que uns chevaliers de Flandres, qui s'apelloit messire Jehan d'Elle, sage homme et traitable, i rendi grant paine; mais, sans le moiien des dessus dis, il n'i fust jamais entrés ens es traitiés ne venus. Ossi ne fuissent tout li chevalier de Flandres, c'est cose posible à croire. Chils messires Jehans d'Elle estoit de pluiseurs gens bien amés en la ville de Gand, et i aloit et venoit à le fois quant il li plaissoit, ne nulle soupechon de li on n'avoit; et ossi à nullui, dou commenchement, de paix ne de guerre il ne parloit, ne n'euist ossé parler, se li mouvement ne fuissent premièrement issu des dessus dis sire Rogier Evrewin et sire Jaque d'Ardembourc. Et la maniere comment che fu, je le vous dirai.

Chil doi dessus nommet prendoient grant desplaissance au tourble que il veoient ou païs de Flandres, et tant que il en parlèrent ensamble, et dist cils Rogiers à Jaqueme : « Qui poroit mettre remède et atemprance entre la ville de Gand, dont nous sommes de nacion, qui gist en dur parti, et monsigneur de Bourgongne, nostre naturel signeur, che seroit grant aumosne; et en aroient chil qui che feroient, grace à Dieu et loenge au monde, car li differens et li tourbles n'i sont pas bien seant. » — « Vous dites voir, Rogier, che respondi chils Jaquemes, mais c'est dur et fort à faire, car Piètres dou Bos est trop perilleux. Si n'ose nuls mettre avant paix, amour ne concorde,

pour la doutance de li, car là où il le saroit, on seroit mort sans merchi, et ja en ont esté mort tamaint preudomme, qui pour bien en parloient et s'en ensonniioient ou ensonniier voloient, sicom vous savés. » — « Et dont, dist Rogiers, demo[r]ra la cose toudis en cel estat? Il fault que, quant que soit, elle ait une fin, et, par Dieu, qui l'i poroit mettre, onques si bonne journée ne fu. » — « Or me monstrés voie, dist Jaquemes, et je l'orai volentiers. » Rogiers respondi : « Vous estes en la boucherie uns des notables, des ainnés et des cremus qui i soit : si porés tout secretement parler et remonstrer vostre corage à vos plus grans amis. Et quant vous verés que il i entenderont, petit à petit vous enterés ens. Et je, [d']autre part, je sui bien de tous les navieurs, et sai tant de leurs corages que la guerre leur desplaist grandement, car il i ont grant damage : [si] le remonsterai à aucuns, et cil ratrairont les autres et meteront à bonne voie. Et quant nous averons ces deus mestiers d'acord, qui sont grant et poissant, li autre mestier et les bonnes gens qui desirent pais à avoir, s'i enclineront. » — « Or bien, respondi Jaques, j'en parlerai as miens; or en parlés as vostres. »

Enssi fu fait, comme proposé il l'avoient, et en parlèrent si sagement et si secréement cascuns as siens, que, par le grace dou saint Esperit, Jaques d'Ardembourc trouva tous ceux de la boucerie enclins à sa volenté; et Rogiers Evrewin[s], d'autre part, par ses biaux langages, trouva ossi les navieurs, qui desiroient au ravoir le naviage dont il n'estoit nulle nouvelle, car il estoit clos, tous apparilliés à ce que il voroit faire.

§ 493. Or se missent chil doi preudomme, ensamble en iaulx descouvrant de leurs besongnes, et monstrèrent l'un à l'autre comment il trouvoient leurs gens apparilliés et desirans de venir à pais. Si dissent : « Il nous faut un moien, sage homme et secret et de creance, qui nostre afaire reporte et remonstre à monsigneur de Bourgongne. » Messires Jehan d'Elle leur cheï en la main, et tantos l'avisèrent, et pour ce que il estoit antables de la ville de Gand, si parlèrent à lui et se descouvrirent feablement de leur secrés, en remonstrant et dissant : « Messire Jehan, nous avons tant fait et labouré envers ceux de nos mestiers qu'il sont tout enclin à la paix, là où messires de Bourgongne voroit tout pardonner et nous tenir ens es francisses anciennes, dont nous sommes chartré et bullé, et renouveler celles. » Respondi messires Jehans d'Elle : « J'en traiterai devers lui volentiers, et vous dites bien. »

Lors se departi li chevaliers de la ville de Gand, et vint vers le duc de Bourgongne, qui se tenoit en France dalés le roi, et li remonstra tout bellement et sagement les parolles dessus dites, et fist tant par bel langage que li dus s'enclina à ce que il i entendi volentiers, car, pour le fait dessus dit de mener le roi en Engletère et de faire là un grant voiage et exploit d'armes, il desiroit à venir à paix à ceux de Gand. Et ses consaulx, messires Guis de la Tremoulle et messires Jehans de Viane, li consilloient ; ossi faissoient li connestables de France et li sires de Couchi. Si respondi au chevalier : « Je ferai tout che que vous ordonnés, et retournés devers ceux qui chi vous envoient. » Adont li demanda li dus se François Acre-

men avoit esté à ces traitiés. Il respondi : « Monsigneur, nenil ; il est gardiiens dou castiel de Gavre, je ne sai se il voloient que il en seuist riens. » — « Dites leur, dist li dus, que il en parollent hardiement à lui, car il ne me portera nul contraire. Je sens et entens que il desire grandement à venir à pais et à amour à moi. » Tout ce que li dus dist, li chevaliers fist, et retourna à Gand, et aporta ces deux bonnes nouvelles tant que il s'en contentèrent ; et puis ala devers François Acremen au castel de Gavre, et se descouvri de toutes ces besongnes secrètement à lui. François pensa un petit sus, et puis respondi liement : « Là où messires de Bourgongne volra tout pardonner, et la bonne ville de Gand tenir en ses francisses, je n'i serai ja rebelles, mais diligens grandement de venir à paix. » Li chevaliers se parti de Gavre et de François, et s'en retourna en France devers le duc de Bourgongne, et remonstra tout son traitié. Li dus l'oï et i entendi volentiers, et escripsi lettres ouvertes et lettres closes qui furent seellées de son seel, mout douces et mout amiables, à ceux de Gand adrechans ; et les aporta li chevaliers ; et retourna en Flandres et vint à Gand. Mais il n'avoit point les lettres adont avoecques lui, mais il s'en fist fors à sire Rogier Evrewin et à sire Jaque d'Ardembourc, par lesquels la cose estoit toute demenée. Or regardés le grant peril où li chevaliers et eux se metoient, car, se par nulle inspiracion ne par quelconques voie que ce euist esté, messires Jehans [li] Boursiers ne Piètres dou Bos l'euissent sceu, il n'estoit riens de leur vie. Onques cose perilleuse ne fu plus sagement demenée, et Dieus proprement i ouvra.

§ 494. Or dissent sires Rogiers Evrewins et sires Jaques d'Ardembourc à messire Jehan d'Elle : « Vous venrés joedi en ceste ville sus le point de noef heures, et aporterés avoecques vous les lettres de monsigneur de Bourgongne. Si les monsterons, se nous poons venir à nostre entente, à la communauté de Gand et leur ferons lire, par quoi il i ajousteront plus de foi et de creance, car, à l'eure que nous vous dissons, nous serons tout signeur de la ville ou tout mort. Se vous oés dire, à l'entrer en la ville, que nous soions au desoulx, vous n'i avés que faire d'entrer, mais retournés dou plus tos que vous poés, car, se on trouvoit les lettres sour vous, se vous aviés mille vies, si seriés vous mors; et, se vous oés dire que nos coses soient en boin point, si venés avant hardiement; vous serés liement requelliés. » Messires Jehans d'Elle respondi que enssi seroit fait. Atant fina leurs consaulx, et ce fu le lundi. Si se departirent li un de l'autre, et s'en alèrent cascuns en leurs hostels, et messires Jehans d'Elle vuida la ville tous enfourmés et avisés de ce que il devoit faire. Li doi dessus nommé entrèrent en grant soing, pour traire leur besongne à bon chief, et songnièrent le mardi et le merquedi d'aler et de parler à leurs plus feables amis, les doiiens des mestiers, et tant que il en orent grant acord. Et avoient d'ordenance que ce joedi, sus le point de wit heures, il se departiroient de leurs hostels, la banière le conte de Flandres en leur compaignie, et aroient un cri, en criant enssi : « Flandre au lion! Le signeur ou païs! Pais en le bonne ville de Gand, quité et pardonné tous malefisses fais! » Onques ne peurent li dessus dit, ne ne seurent, ceste cose demener si sage-

ment ne si secréement que Piètres dou Bos ne le seuist. Sitos que il en fu enfourmés, il s'en vint devers messire Jehan [le] Boursier, le souverain cappitaine pour lors de par le roi d'Engletière, et li dist : « Sire, enssi et ensi va. Rogiers Evrewin[s] et Jaquemes d'Ardembourc doient demain, sus le point de wit heures, venir ou marchiet des devenres, la banière de Flandres en leurs mains, et doient là, en venant parmi la ville, criier : « Flandres au lion! Le signeur ou païs! Paix à la bonne ville de Gand, et tenue en toutes ses francisses, et quité et pardonné tous malefices fais! » Enssi serons nous et le roi d'Engletère, se nous n'alons au devant, bouté hors de nos juridicions. » — « Et quel cose est bon, dist li sires [li] Boursier[s], que nous en fachons? » — « Il est bon, dist Piètres dou Bos, que demain au matin nous nos asamblons en l'ostel de le Walle, et faites armer toutes vos gens, et nous en venons, fendant parmi la ville, les banières dou roi d'Engletère en nostre compaignie, et crions ensi : « Flandres au lion! Le roi d'Engletère ou païs, et signeur de la ville de Gand; et muirent tout li traïteur! » Et quant nous serons venu ou marchié des venredis, chil qui sont de nostre acord, se traient avoecques nous, et là ochirons nous tous les rebelles et les traïteurs envers le roi d'Engletère à qui nous sommes. » — « Je le voel, dist li sires [li] Boursier[s], et vous avés bien visé : enssi sera fait. »

§ 495. Or regardés se Dieux fu bien pour les deus preudommes dessus dis, sire Rogier et sire Jaqueme, car, de toute ceste ordonnance et de tout ce que il devoient faire, il furent enfourmet. Quant il le seurent,

si ne furent pas esbahi, ne point ne le convenoit estre, mais ferme et fort, et tos consillié. Le soir, il alèrent et envoiièrent devers les doiiens et leurs amis, en dissant : « Nous deviens aler ou marchiet des devenres à wit heures, mais il nous i faut estre à set heures. » Et tout ce fissent il pour rompre le fait de Piètre dou Bos. Tout s'i acordèrent, cil qui segnefiiet en furent, et le fissent encores assavoir l'un à l'autre.

Quant ce vint le joedi au matin, messires Jehan[s] [li] Boursier[s] et se route s'en vinrent en l'ostel que on dist le Walle, et pooient estre de ses gens parmi les archiers environ eux soissante. Là vint Piètres dou Bos qui estoit, espoir, li quarantime. Tout s'armèrent et missent en boine ordonnance. Rogier[s] Evrewin[s] et Jaque[s] d'Ardembourc s'asamblèrent sus un certain lieu où il devoient estre, et là vinrent la grignour partie des doïens de Gand. Adont prissent il les banières dou conte, et se partirent et se missent à voie parmi la ville, en criant en hault : « Flandres au lion! Le signeur ou païs! Pais à la bonne vile de Gand, quité et pardonné tous malefices, et Gand tenue en toutes ses francisses! » Chil qui ooient ce cri et qui veoient les doiens de leurs mestiers et les banières dou conte, se boutèrent en leurs routes, où il s'armoient, et les sieuoient dou plus tos comme il pooient. Si s'en vinrent sus le point de set heures ou marchiet des venredis, et la s'arestèrent, et missent les banières dou conte devant eux; et toudis leur venoient gens qui s'ordonnoient avoec eux.

Nouvelles en vinrent à messire Jehan [le] Boursier et à Piètre dou Bos, qui estoient à le Walle, et là faissoient leur asamblée, comme Rogiers Evrewin[s] et

Jakes d'Ardembourc avoient ja pris le marchiet des venredis. Adont se departirent il et missent au chemin, les banières dou roi d'Engletière en leurs mains, et, enssi comme il venoient, il crioient et dissoient : « Flandres au lion, et le roi d'Engletère, nostre signeur, ou païs! Et mort tout li traïteur qui li sont ou seront rebelle ne contraire! » Enssi s'en vinrent il jusques ou marchiet des venredis, et là s'arestèrent et se rengièrent devant les autres, et missent les banières d'Engletère devant eux, et atendoient gens. Mais trop peu de ceux qui venoient se boutoient en leur route, ainchois se traioient devers les banières dou conte, et tant que Rogiers Evrewin[s] et Jaquemes d'Ardembourc en orent de cent les quatre vins, et plus encores; et fu tous li marchiés couvers de gens d'armes, et tout se tenoient quoi en regardant l'un l'autre.

§ 496. Quant Piètres dou Bos veï comment tout li doïen des mestiers de Gand et toutes leurs gens se traioient devers Rogier Evrewin et Jakeme d'Ardembourc, si fu tous abus, et se doubta grandement de sa vie, car bien veoit que chil qui le soloient servir et encliner le fuioient. Si se bouta tout quoiement hors de la presse, sans dire : « Je m'en vois, » et se disimula, et ne prist point congiet à messire Jehan [le] Boursier ne as Englès qui là estoient, et s'en ala reponre, pour la doutance de la mort.

Quant sires Rogiers Evrewins et Jaque[s] d'Ardembourc veïrent le convenant, et que priès tous li peuples de Gand estoit trais et mis desoubs leurs banières, si en furent tout resjoï et reconforté, et à bonne cause, car il congneurent bien que leurs coses estoient en

boin estat et que li peuples de Gand voloit venir à pais envers leur signeur. Adont se departirent il tout doi de là où il estoient, une grant route de leurs gens en leur compaignie, et portoient les banières de Flandres devant eux, et li grosse route demoroit derière. Et s'en vinrent devers messire Jehan [le] Boursier et les Englès, qui ne furent pas trop asseur de leurs vies, quant il les veïrent venir. Rogiers Evrewin[s] s'aresta devant messire Jehan [le] Boursier, et li demanda : « Quel cose avés vous fait de Piètre dou Bos, ne quelle est vostre entente? Nous estes vous amis ou ennemis? Nous le volons savoir. » Li chevaliers respondi et dist qu'il quidoit Piètre dalés lui, quant il veï que il estoit partis : « Je ne sai que Piètres est devenus; je le cuidoie encores en ma compaignie, mais je voel demorer au roi d'Engletère, mon naturel et droiturier signeur, à qui je sui et voel estre et obeïr, et qui m'a chi envoiiet à le prière et requeste de vous : [si] vous en voelle souvenir. » — « C'est verités, respondirent li dessus dit, car, se la bonne ville de Gand ne vous euist mandé, autrement vous seriés mors. Mais pour l'onneur dou roi d'Engletère qui chi vous envoia à nostre requeste, vous n'arés garde ne tout li vostre, mais vous sauverons et garderons sans damage et sans peril, et vous conduirons, ou ferons conduire, jusques en la ville de Calais. Si vous departés de chi, vous et vos gens, tout paisiblement, et vous retraiiés à vos ostels, et ne vous mouvés de cose que vous oés ne veés, car nous volons estre et demorer avoecques nostre naturel signeur, monsigneur le duc de Bourgongne, et ne volons plus guerriier. » Li chevaliers, qui fu tous

joieux de ceste response, respondi : « Biau signeur, puisque il ne puet estre autrement, Dieux i ait part; et grant merchis de ce que vous nos offrés et presentés. »

§ 497. Adont se departi tout paisiblement de la place messires Jehan[s] [li] Boursier[s], et le sieuirent li Englès, qui estoient de sa route; et li Gantois, qui estoient en sa compaignie, se commenchièrent à demuchier ou à retraire tout bellement entre les autres, et bouter desoulx leurs banières.

Asés tos apriès entra en la ville de Gand messires Jehans d'Elle, sicom il le devoit faire, et s'en vint ou marchiet des devenres, pourveus et confortés de belles lettres seellées et ordonnées de biaux langages et de biaux traitiés qui estoient envoiiés, par manière de moiien, de par le duc de Bourgongne à la ville de Gand; et là furent monstré, leu et ouvert à toutes gens, lesquels coses plaisirent grandement au peuple. Adont fu François Acremen mandés ou castel de Gavre, liquels vint tantos et s'acorda à tous ces tretiés, et dist que c'estoit très bien fait, et que de avoir paix par celle manière à son naturel signeur, il n'estoit pas bons ne loiaux, qui le desvoloit.

Sus cel estat fu renvoiiés messires Jehans d'Elle devers le duc de Bourgongne, qui se tenoit à Arras, et la ducoise ossi, et leur recorda toutes les ordenances de ceulx de Gand, et comment il avoient exploitié et esté armé sus le marchié des venredis, et comment il estoient tout desirant de venir à paix, et que Piètres dou Bos n'i avoit m[a]is ne vois ne audience, mais avoit esté sus le point de estre ochis, se il fust

demorés ou marchiet, et que François Acremen s'aquitoit loiaulment et vaillaument de la pais.

Toutes ces coses plaisirent especiaulment au duc de Bourgongne, et seella unes trie[ue]s et un boin respit à durer jusques au premier jour de jenvier, et là endedens un parlement et journée de pais à estre assignés en la chité de Tournai. Et tout ce raporta il bien escript et seellet en la ville de Gand, dont toutes gens orent grant joie, car, à ce qu'il monstroient, il desiroient mout à venir à pais; et François Acremen s'i enclina grandement, et monstroit bien en toutes ses parolles que il i estoit pour le duc de Bourgongne.

Encore se tenoient messire Jehan[s] [li] Boursier[s] et li Englès et Piètres dou Bos en la ville de Gand, mais on ne faissoit riens par eux des ordenances de la ville ne de tous ces tretiés, car il voloient demorer Englès. Et estoit tenus Piètres dou Bos en pais, parmi tant que il avoit juret sus sa foi et loiauté que il ne traiteroit ne procur[r]oit jamais nulle guerre ne rancune des bonnes gens de Gand envers le duc de Bourgongne, leur signeur; et de tous ces doubtes et perils l'avoit osté François Acremen, qui avoit parlet pour lui et remonstré à ceux de Gand que il se fourferoient trop grandement et amenriroient de leur honneur, se il ochioient ne travilloient Piètre dou Bos, qui leur avoit esté si bons et si loiaulx que onques à nulle souppechon ne traïson il ne le deveïrent.

Par ces parolles et par autres demora Piètres dou Bos à paix envers ceulx de Gand, car bien savoient toutes gens que François Acremen dissoit verité et que Piètres leur avoit esté, tenant leur oppinion, bons cappitains.

§ 498. Les trieues durant, qui furent prises et jurées, acordées et seellées entre le duc de Bourgongne et la ville de Gand, furent ordonné tout cil qui iroient à Tournai de par la bonne ville de Gand. Et par especial François Acremen i fu esleus ou premier chief, pour tant que il estoit gracieux homs et traitables et bien congneus des signeurs; ossi i furent principaument avoecq lui Rogiers Evrewins et Jaques d'Ardembourc. Et vinrent as octaves de le Saint Andrieu à Tournai, à cinquante chevaux, et se logièrent tout ensamble à l'ostel au Saumon, en la rue Saint Brisse.

Le cinquime jour dou mois de decembre, vinrent li dus de Bourgongne, madame de Bourgongne et madame de Nevers, leur fille; et entrèrent en Tournai par la porte de Lille. Et issirent à l'encontre d'eux sus les camps li Gantois, tout bien monté, ne onques ne descendirent de leurs cevaulx, quant li dus et ces dames vinrent, mais à [nus] chiefs, sus les camps et sus leurs chevaux, il enclinèrent le duc et les dames.

Li dus de Bourgongne passa legierement oultre, car il se hastoit pour aler contre la ducoise de Braibant qui venoit; et vint ce jour, et entra en la cité de Tournai par le porte de Marvis, et fu logie à l'ostel de l'evesque.

Or s'entamèrent cil traitié et cil parlement qui ja estoient tout acordé entre le duc de Bourgongne et le ville de Gand; et aloit messires Jehans d'Elle, qui les traitiés tous avoit fais et portés, de l'un à l'autre, et en ot mout de paine. A le priière de madame de Braibant, de madame de Bourgongne et de madame de Nevers, li dus de Bourgongne pardonna tout, et fu

la pais criée, acordée, escripte et seellée entre toutes parties par le manière et ordenance qui chi après s'enssieut :

§ 499. « Philippes, fils de roi de France, dus de Bourgongne, contes de Flandres, d'Artois et de Bourgongne palatins, sires de Salins, contes de Rethers et signeur de Malines, et Marguerite, ducoise, contesse et dame des dis païs et lieux, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, salut.

« Savoir faissons que, comme nos bien amés soubgés les eschevins, doïens, conseil et communaulté de nostre bonne ville de Gand aient humblement supplié à nostre sire le roi et à nous que de eux vosissons avoir pité, merchi et misericorde, et que nostre dit signeur et nous leur vosissons pardonner toutes les offences et mesfais par eux et leurs complisses commis et perpetrés contre nostre dit signeur et nous, et il soit enssi que nostre dit signeur et nous, aians pité et compacion de nos dis subgés, par les autres lettres [d'icelui] nostre signeur et les nostres, et pour les causes contenues en icelles, aions remis et pardonné à nostres dis subgés de Gand et leurs complisses les dis offenses et mesfais, et enssi leur aions confremé leurs priviléges, franchisses, coustumes et usages, ou cas que il venront plainement à l'obeïssance de nostre dit signeur et le nostre, laquelle grace et pardon les dis de Gand et leurs complisses ont receu très humblement de nostre dit signeur et de nous, et par leurs lettres et mesagiers solempnels en grans nombres que il ont envoiiés devers nous et les gens de nostre dit signeur estans à Tournai, ont [remerchié] nostre

dit signeur et nous des graces [et] pardons dessus dis, et sont retourné de bon coer à la vraie obeïssance de nostre dit signeur et de nous, en prometant que d'ores en avant il seront bons et loiaux et vrais subgés à nostre dit signeur le roi, comme leur signeur souverain, et de nous, comme leur signeur naturel, à cause de Marguerite nostre compaigne, et de nous, Marguerite, comme leur dame naturel et hiretière, pour quoi, nostre dit signeur et nous nos dis subgés de Gand et leurs complisses avons receu en nostre garde, misericorde et obeïssance, et donné lettres de grace, pardon et remission purement et absolutement, avoec la restitucion de leurs priviléges, coustumes et usages, sicomme ces coses et autres poeuent plus plainement apparoir par le contenu des dites lettres. Après lesquelles grasces et remisson, nos dis subgés de nostre dite bonne ville de Gand nous ont fait pluiseurs suplications, lesquelles nous avons receues, fait veoir et viseter diliganment par les gens de nostre conseil, à grant et à meure deliberacion, lesquelles veues, pour le dit commun de tout le païs, pour esquieuer toutes disencions qui d'ores en avant s'en pueent sieurre, de nostre grace, pour amour et contemplacion de nos bons subgés, avons ordonné sus les dites suplicacions par le manière qui s'enssieut :

« Premiers, sur ce que il nous ont supliiet que nous vosissons confremer les priviléges des villes de Courtrai, d'Audenarde, de Grantmont, Nievle, Tenremonde, Ruplemonde, Alost, Halst, Axele, Bevreliet, Donse et des casteleries et plat païs d'icelles villes, nous avons ordonné que les abitans d'icelles dites

villes venront par devers nous et nous aporteront leurs dis privilèges, lesquels nous ferons veoir par les gens de nostre conseil, et, iceulx veus, nous en ferons tant que tous nos dis bons subgés de Gand, comme ceux des bonnes villes, en deveront par raison estre contens. Et, se aucuns des dis privilèges estoient perdus par cas de fortune ou autrement, nous en ferons faire bonne infourmacion, et, icelle veue, i pourverons comme dit est.

« *Item*, sur ce qu'il nous ont supliiet dou fait de la marcandise, avons volut et consentit que le marcandise ait cours [francement] et licitement par nostre païs de Flandres, en païant les deniers acoustumés.

« *Item*, sur ce qu'il suppliient que, se aucuns des habitans de nostre dite ville de Gand ou de le[u]rs complises estoient arestés ou tamps avenir, en aucun païs hors de nostre dit païs de Flandres, pour ocasion des debas et disencions dessus dis, que d'icelles [les] feïssons tenir paisibles, et nous leur avons otroiet que, se aucuns d'eus estoient aresté, comme dit est, nous les aiderièmes et deffenderièmes et conforterièmes de nostre pooir contre tous ceux qui, par voie de fait, les voroiont grever ou empechier, comme bons signeurs doivent faire leurs bons subgés.

« *Item*, sour ce que il nous ont supliiet que tous les prisonniers qui ont tenu leur partie, qui sont detenus par nous ou nos soubgés, feïssons delivrer, nous avons ordonné et ordonnons que les dis prisonniers, se il se sont mis à raenchon, seront delivret, en païant leurs raenchons et despens raisonnables, parmi ce que, se aucuns des dis prisonniers ou de leurs parens ou amis carnels tiennent contre nous aucunes forte-

rèces, il les meteront avant toute oeuvre en nostre main; et parellement seront delivrés les prisonniers detenus par nos dis subgés de Gand ou leurs complices.

« *Item*, en ampliant nostre dite grace, avons ordonné et ordonnons que tous ceulx qui pour ocasion [des] debas et dissencions qui ont esté darainement en nostre dit païs de Flandres, ont esté banit de nostres dites bonnes villes de Bruges, d'Ippre et dou païs dou Franc ou d'autres villes ou lieux de nostre dit païs de Flandres, soient remis et restitués francement as villes et lieux desquels il ont esté banis; et auxi tous ceulx qui ont esté bani par le justice et loi de nostre dite ville de Gand, ou mis ou jugiés hors loi, ou qui se sont absentés, seront restitués, et poront rentrer et demorer en nostre dite ville, pourveu que ceux qui ont tenu la partie de Gand et seront restitués es villes, es lieux dou païs, comme dit est, feront en la ville de Gand le serment chi desouls escript, et ossi celi serment es mains de nos officiers, quant il deveront entrer es villes es quelles il seront restitués. Et, en oultre, il jur[r]ont qu'il garderont la paix et seurté des dites villes ne as abitans d'icelles, et ne pourcaceront, par aucune voie [directe] ne oblique, mal ne damage as dites villes ne as abitans d'icelles, et parellement le jur[r]ont chil qui enteront en nostre dite ville de Gand.

« *Item*, que tous ceux de nostre dite ville de Gand et leurs complices, qui obeïront à le grace de nostre dit signeur et la nostre, venront presentement à nostre obeïssance; et, quant as absens, dedens le tamps qui chi après sera ordonné, seront restitués à leurs fiefs, maisons, rentes et hiretages, en quelque

lieu que il seront, nonobstant quelconques malefices ou forfaitures pour l'ocquison des disencions desus dites, ensi que il les tenoient avant icelles disencions.

« *Item*, que, se aucuns des dis de Gand ou leurs complices sont hors de la dite ville es païs de Braibant, de Hainnau, de Hollandes, de Zellandes, de Cambresis [et] de l'evesquiet de Liège, et il venront en l'obeïssance de nostre dit signeur et de la nostre, et feront les sermens qui chi après seront declairiés, à nous ou à ceux que nous i cometterons, dedens deus mois après la supplicacion de la paix dessus dite, il joïront des pardons et des graces dessus dis. Et ceux qui sont es païs d'Engleterre, de Frise ou d'Alemaigne et autres dechà la grant mer, et venront à [o]beïsance dedens quatre mois après le suplicacion dessus dite, et ceux qui sont oultre la dite grant mer, ou à Rome ou à Saint Jaque, et venront à icelle obeïssance dedens un an apriès la dite supplicacion sans fraude, et jur[r]ont comme dessus est dit, il joïront des graces et pardons dessus dis. Et auxi ceuls qui aront esté banis, jugiés hors loi ou absens de nostre dite ville de Gand pour ocasions des dites disencions, seront restitués en leurs fiefs, maisons, rentes et hiretages toutes fois qu'il leur plaira.

« *Item*, que des biens meubles qui ont été pris d'une part et d'autre, ne sera faite aucune restitucion, mais en demor[r]ont quite tous ceuls qui les ont pris, et auxi pour les obligacions faites pour l'ocquison de ces biens meubles, se aucuns n'estoit, pour descargier leurs consiences, en vausissent aucuns rendre.

« *Item*, que les posesseurs ou detempteurs des

maisons dessus dites auxquelles seront restitués, tant ceux de l'une partie comme de l'autre, ne poront d'icelles maisons riens oster tenant à plonc, à clau ou à queville, et seront tenues les posessions d'icelles maisons sans rentes et revenues des hiretages, [demorans] sans restitucion; et ce qui en est deu et auxi d'ores en avant les fruis, rentes et revenues dessus dites seront levées paisiblement par ceuls à qui il doivent appartenir.

« *Item*, ja soice que pluiseurs de nos dis subgés de Gand et leurs complises aient fait hommage des fiefs que il tiennent, as autres signeurs que ceux à qui il apartient, et par ce leurs dis fiefs poeuent estre fourfais, che nonobstant, nous volons de nostre grace que ichaulx fiefs leur demor[r]ont, en faissant les homages à nous de ce qui est tenu de nous, sans moïen, et à nos vassaulx de ce qui doit estre tenu d'eux; et ainsi nous otorissons de grace especial les deshiretemens et aheritemens et recongnissances faites par loi, parties presentes.

« *Item*, que nos dis subgés de Gand, eschevin, doïen, conseil et toute la communaulté de nostre dite ville de Gand et leurs complices, par nostre ordenance, de leur bonne volenté ont renonchiet et renonchent à toutes aliances, sermens et obligacions, [fois] et hommages que eux ou aucuns d'eux avoient fais au roi d'Engletère ou à ses commis, deputés, gens ou officiers, et tous autres qui ne seroient bienvoellant de nostre dit signeur et de nous; et nous ont fait serement de estre d'ores en avant perpetuelle[ment] bons, vrais et loiaux subgés et obeïssans de nostre dit signeur, come leur signeur souverain, et de ses sub-

cesseurs rois de France, et de nous, comme leurs droituriers signeur et dame, et de nos sucesseurs conte[s] de Flandres, et de nous faire tels services et à nos dis sucesseurs, comme bons subgés doivent faire à leurs bons signeur et dame, de garder nos corps, honneurs et hiretages et drois, et empaichier tous ceulx qui pourcachier vodroient le contraire, et le faire savoir à nous ou à nos officiers, sauf leurs priviléges et francisses.

« *Item*, que à ce que nos dis subgés de nostre dite bonne ville de Gand demor[r]ont à tousjours en boine pais et en la vraie obeïssance de nostre dit signeur le roi et de nous et de nos hoirs contes de Flandres, pour esquieuer tous autres debas et disencions qui poroient sourvenir, nous volons et ordonnons que tous les articles et poins dessus dis soient tenus et gardés sans enfraindre; et deffendons à tous nos subgés, sur quanques il se pueent meffaire envers nous, que pour ocasion et debas et disencions dessus dis, il ne meffacent ne facent meffaire par voie directe ne oblique, de fait ne de parolles, aux dis de Gand ne à leurs complices, et ne leur dient aucuns oprobres, reproces ne injures.

« *Item*, que, se aucuns faisoit le contraire de ce que dessus est dit, et que pour nous de fait il injuriast ne portast damage à aucuns des dis de Gand ou de leurs complices, ou aucuns de ceux de Gand ou de leurs complises injuriast ne fesist damage à aucuns de ceux qui ont tenu nostre partie, pour ocasion des debas et dissencions dessus dites, de celle offence, que, par le congnissance des officiers dou signeur et des lois à qui il apartenra, le fait soit criminel, le

malfaiteur, ses aidans et complices, et ceux qui le rechepveront, sans fraude soient pugnis en corps et en biens comme de paix enfrainte, tant par le justice et officiers de nous ou d'autres signeurs, comme par les lois dou païs, sicom à cascun [apartenra], et soit faite satisfacion raisonnable à la partie blechie des biens dou malfaiteur, et le sourplus aplicquié à nous ou aux signeurs où il appartenra, sauf les previléges des villes.

« *Item*, se aucuns des bourgois de nostre dite ville de Grand estoient fais hors loi, ne banis pour fraction de la dite paix, suposé que par les previlé[ge]s d'icelle ville par avant ces presentes ne deuissent perdre leurs biens, nientmains, pour mieux tenir celle presente paix, il les perderont, et sur iceux biens sera faite satisfacion à le partie blechie, comme dit est, et la residue venra as drois hoirs d'iceux, comme se il fuissent trespasset, sauf en tous autres cas les previléges de nostre dite ville de Gand. Et, se tels malfaiteurs ne pueent estre pris, il soient banis, fais hors loi et aubanés ; de leurs biens soit ordonné comme dit est ; et oultre volons et ordonnons que, en absence des officiers et menistres de justice, cascuns puist prendre tels malfaiteurs et les mener as officiers et menistres de justice à qui il appartient.

« *Item*, se aucuns par parolle ou autrement que dessus est dit, à la congnissance des officiiers et lois des lieux, venront contre nostre ordenance, nous volons et ordonnons qu'il soit pugnis d'amende arbitraire, telle et si grande qu'il soit examplaire à tous autres, par les officiiers et lois des lieux, enssi comme à cascun de droit poet appartenir, sauf les previlé[ge]s et francisses des lieux.

« *Item*, que, se aucune personne d'eglise venoit contre la dite paix, elle soit baillie à son [ordinaire], et il en prengent pugnicion comme de paix enfrainte, selonc ce que li cas le requiert.

« *Item*, que ceste dite pais d'ent[re] nous et nos bons subgés de nostre dite bonne ville de Gand et leurs complisses sera crié[e] et publiée solempnellement en icelle ville et ens nos aultres bonnes villes de nostre dit païs de Flandres.

« *Item*, que, se aucunes doubtes ou obscuretés souvenoient ou tamps à venir sour les articles et poins dessus dis, circonstances et dependances d'iceux, nous les declar[r]iens et feriens declarier et interpetrer par nostre conseil, raisonnablement et tellement que tous ceux à qui il appartenroit, en deveroient estre contens.

« Et nous, [eschevin], doiien et communaulté de la ville de Gand, pour nous et nos complises quelconques il estoient, avons reçu et recevons humblement les graces, pardons et clemences dessus dis à nous fais par le roi Charle, nostre souverain signeur, et par les dis duc et ducoise, conte et contesse de Flandres, nos droituriers et natureulx signeur et dame; et des dites graces et pardons remerchions de nos bons coers, tant que plus poons, le roi, nostre souverain signeur, et nos dis signeur et dame; et prometons loiaulment par nous et par nos dis complices, et sus les paines dessus dites, tenir, entretenir et acomplir fermement sans enfraindre tous les articles et poins dessus dis, lesquels et cascuns d'eux nous avons agreables. Et, ou cas que aucuns ou aucunes voroient venir à l'encontre, nous prometons à aidier et à pourcachier

de tout nostre pooir qu'il soient pugnis par le fourme et manière qu'il appartenra, et mis en la vraie obeïssance dou roi et de nos dis signeur et dame, comme dessus est dit; et renonchons à toutes aliances, sermens, obligacions, fois et homages que nous ou aucuns de nous avons fais au roi d'Engletière ou à ses commis et deputés, gens et officiers, et à tous autres qui ne seroient bienvoellans de nostre dit souverain signeur ou de nos dis naturel[s] signeur et dame.

« *Item*, avons nous juré et jurons en nos loiautés que d'ores en avant perpetuellement nous sommes et serons bons, vrais et loiaulx subgés au roi nostre dit signeur souverain, et à ses subcesseurs rois de France, et à nos droituriers et naturels signeur et dame dessus dis, et à leurs sucesseurs, contes et contesse[s] de Flandres; et que à nos signeur et dame dessus dis et à leurs sucesseurs, contes et contesses de Flandres, nous ferons les sermens que boins et loiaux subgés doivent faire à leur droit signeur, et garderons leurs corps et honneurs.

« En tesmoing desquelles coses, nous, duc et ducquesse dessus dis, avons fait mettre nos seaulx à ces lettres, et nous, eschevins, doïens et communaultés de la ville de Gand, i avons ossi mis le grant seel d'icelle ville.

« Et, en oultre, nous, duc et ducesse dessus dis, avons priiet et requis, prions et requerons à nostre très chière et très amée ante la ducesse de Lucembourc et de Braibant, et à nostre très chier et très amé frère le duc Aubert de Baivière; et ossi [nous], eschevins, doïens, conseil et communaulté de la dite ville de Gand, suplions à très haute et poissante

princesse madame la ducoisse de Lucembourc et de Braibant, et à très haut et poissant prince le duc Aubert de Baivière, dessus nommé; et, en oultre, nous, duc et ducoisse de Bourgongne, requerons, et nous, eschevins, doïens, conseil et communauté de Gand, prions as barons et nobles dou païs de Flandres chi après nommés, as bonnes villes de Bruges, d'Ippre, au terroir dou Franc et aux bonnes villes de Malignes et d'Anviers, que, pour bien de pais et pour plus grant seureté et en tesmoingnage de verité de toutes les coses dessus dites et de cascune d'icelles, voellent mettre leurs seaulx et les seaux des dites villes à ces presentes.

« Et nous, Jehane, par la grace de Dieu ducoisse de Lucembourc et de Braibant et de Lembourc; nous, dus Aubers de Baivière, baus et gouvreneur et hiretier des païs de Hainnau, de Hollandes et de Zellandes et de la signourie de Frise; nous, Guillaumes, ainsnés, fils le conte de Namur, signeur de l'Escluse; Hue, signeur d'Antoing, chastelain de Gand; Jehan, sire de Ghistelle et de [Hornes]; Henri de [Bèvre], sire de Disquemude et de Aure; Jehans, sires de Grimseberghe et de la Grutuse; Ernouls de [Javre], sires d'Escornai; Phelippes, sires d'Axelle; Loïs de le Halse, bastart de Flandres; G[e]rart de Rassenghien, sires de Basserode; Gautiers, sires de Haluin; Phelippes de Mamines, sires de Eque; Jehan Villain, sire de Saint Jehan à [le Piére]; Jehan d'Outre, chastelain d'Ipre, et Loïs, sires de Lambres, chevaliers; et nous, burghemaistre, avoé, eschevins et conseil des villes de Bruges et d'Ippre; nous, Phelippes de Zeldeghien, Montfranc de Essine, Phelippes de Monkanart, chevaliers, eschevin dou

tereoir dou Franc, pour et ou non d'icellui terroir, lequel n'a point de seel commun; et [nous, communemaistre, eschevin et] conseil des villes de Malignes et d'Anwiers, avons à la dite priière et requeste, pour bien de pais et en plus grant seurté et tesmongnage de verité de toutes ces coses dessus dites et de cascune d'icelles, fait mettre et mis nos seaulx et les seaulx des villes dessus dites à ces presentes lettres, faites et données à Tournai, le dis et witime jour dou mois de decembre, l'an de grace mille trois cens quatre vins et cinc. »

§ 500. Après toutes ces ordenances faites et ceste chartre de la paix grosée et seellée, elle fu leute et publiie par devant les parties. Et sachiés que cil de Bruges ne se contentoient pas bien de l'article qui contenoit que de toutes prises et pillages ne roberiies [faites] la guerre durant, cil de Gand ne faissoient nulle restitucion, mais qui plus i avoit mis, plus i avoit perdu. Nequedent il n'en peurent avoir autre cose : [si] leur convint passer, car il ne pooient pas tout seul gueriier, mais bien disoient que ceulx de Gand parfaitement il n'ameroient jamais. Des dessus dites cartres et lettres de paix li dus de Bourgongne et ses consaulx en eurent une partie, et cil de Gand otant bien une autre; et qui le copie d'icelles voloit avoir, mais que contrescrire on les fesist, on les avoit; si furent copiies et escriptes en pluiseurs lieux. Quant toutes ces coses furent bien faites au plaissir et à la souffissance de toutes parties, François Acremen, qui estoit là uns grans chiefs, avoecques ceulx de Gand, sires Rogiers Evrewin, Jacob d'Ardembourc et li

bourgois de Gand s'en vinrent tout premièrement devers le ducoise de Braibant, et le remerchièrent grandement de sa bonne diligence et dou grant travail que elle avoit pris et eu en ces besongnes. Et puis prissent [congié] à li, et en apriès à monsigneur de Bourgongne, et à madame sa femme, et à madame lor fille, contesse de Nevers, et à tous les signeurs; et puis se departirent de Tournai, et s'en retournèrent à Gand. Cil signeur et ces dames se departirent ossi et s'en retournèrent cascuns en son lieu. Li dus de Bourgongne et la ducoise vinrent à Lille, et de là à Arras, et i fissent leurs festes de Noël.

Quant Piètres dou Bos veï que c'estoit tout acertes que la pais estoit faite et confremée par les moiiens dessus dis, et que toutes gens en Gand en avoient grant joie, et ne se tailloit pas que pour ceste ordenance, par nulle incidence, guerre renouvelast, si fu tout abus et ot pluiseurs imaginacions à savoir se il demor[r]oit à Gand avoecques les autres. Bien le pooit faire, se il voloit, car tout estoit pardonné par le teneur et seellé dou duch de Bourgongne et des signeurs dessus nommés, ne on n'en devoit, pour guerre ne disencion qui euist esté, jamais faire fait ne monstrer samblant. Mais, quant il avoit bien examiné son coraige, son coer ne s'i acordoit nullement que il i demorast, tant pour les proïsmes et amis dou signeur de Harselles, dont il avoit consenti la mort, quoi que François Acremen en fust encoupés, que pour les mors ossi de sire Simon Bette et sire Gisebrest Grute et de pluiseurs autres, que il avoit fait, la guerre durant, ocire et decoller en sa presence.

Si en ot colacion à François Acremen, et li demanda :

« François, quelle est vostre entente? Demor[r]és vous en ceste ville de Gand? » — « Oïl, par m'arme, respondi François; monsigneur de Bourgongne le voelt, et vous savés que par les poins et articles de la pais tout est pardonné. » — « Ha! François, respondi Piètres, vous ne l'entendés pas bien. Je croi assés que monsigneur de Bourgongne ne voelt que bien et loiauté, et tout li officiier de Flandres; mais il i a des grans haïnes couvertes dedens Gand sur nous et qui se descouveront temprement. Se chi demorons, je fai [grant] doubte que nous ne compar[r]ons les mors dou signeur de Harselles, de Simon Bette et de Ghisebrest Grute et de pluisseurs autres que nous avons fait ocire. Comment sarés vous aler tous seuls, et vous solliés estre acompaigniés d'un cent ou de deus cens [hommes tous armés et en vostre commandement]? Comment sarés vous estre varlès où vous avés esté maistres? Cil qui vous soloient encliner vous esquieueront leur parolle. Sachiés, je considère bien tous ces estas, et, se vous m'en creiés, vous en verriés en Engletère avoecques moi, car briefment je partirai de la ville de Gand, quant messires Jehans [li] Boursier[s] et li Englès partiront. Or en faites che que vous volés : vous estes à cues dou partir ou dou demorer. » Che respondi François : « Je demor[r]ai. Je ne congnois nullui en Engletère, et ja m'a monsigneur de Bourgongne retenu de son hostel et ordonné mes besongnes. Je m'en irai avoecques lui. Je croi que il me fera bonne chière, et il le me dist bien à Tournai; et ossi fist mesires Guis de la Tremoulle. »

§ 501. Atant finèrent il leur parlement. Ne demora

gaires de tamps depuis que mesires Jehans [li] Boursier[s] ordonna ses besongnes pour le partir. Piètres dou Bos, de autre part, se ordonna aussi pour partir avoecques lui, et fist une prière et requeste à ceulx de Gand que, en nom de guerredon et de paiement pour les biaux services que ils leur avoit fais dou tamps passé et son corps par trop de fois aventuré pour leurs besongnes, que il li fesissent celle grace que sen corps et sa femme et ses enfans et sen meuble paisiblement il laissassent partir de la ville de Gand, en la compaignie de messire Jehan [le] Boursier, car pour tousjours mais il se [esentoit] de la ville de Gand.

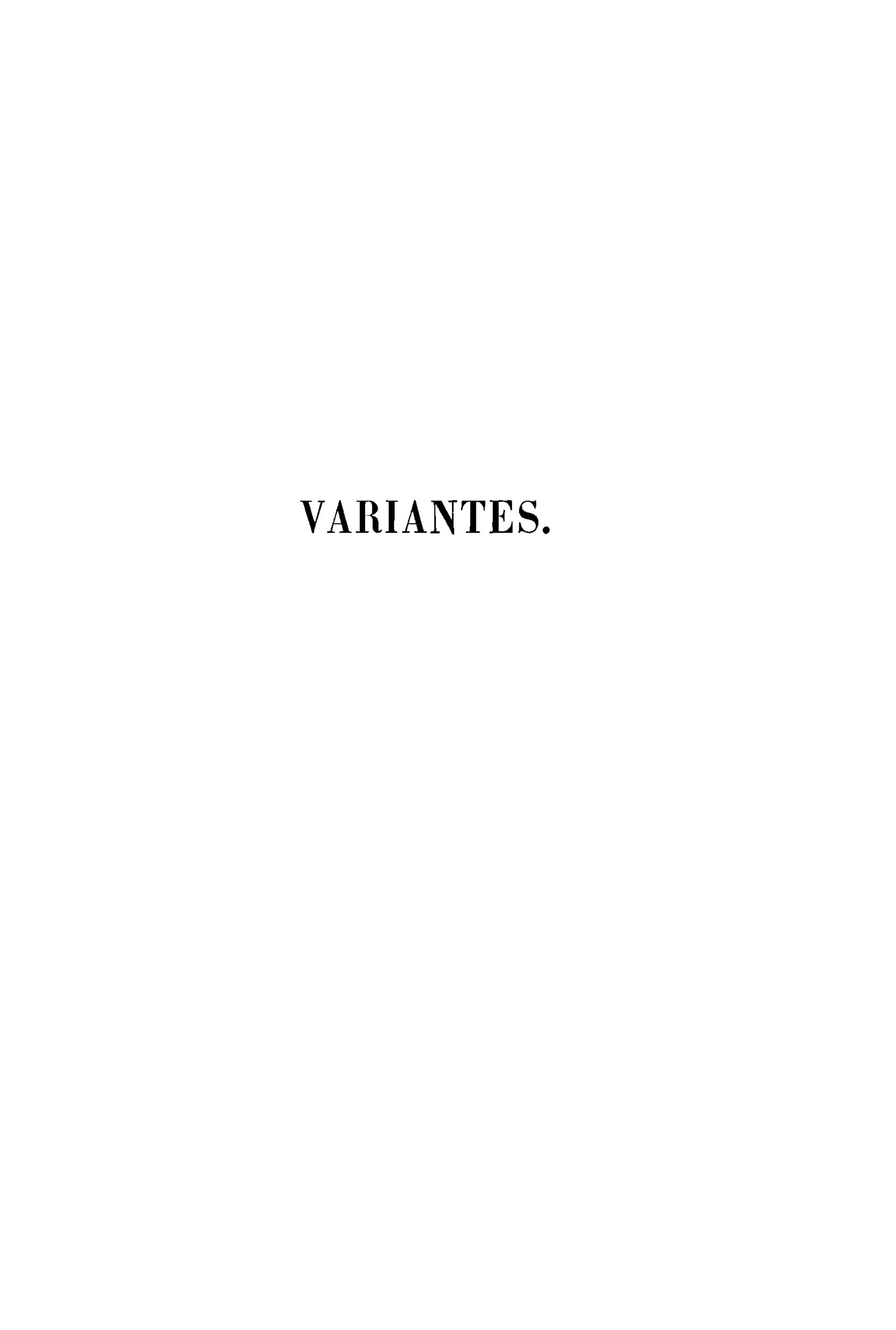
En ces jours estoit nouvellement fait doiiens des navieurs, de par le duch de Bourgongne, sire Rogiers Evrewins, et doiiens des menus mestiers, sires Jakemes d'Ardembourc. Chil doi estoient li plus grant office de la communaulté de Gand; si rendirent grant paine et grant conseil à ce que on li acordast, car trop plus chier il avoient sen departement que sen arest, et mout le doutoient. Acordé li fu, dont il ot grant joie. Lors s'ordonna il de tous poins et se departi li dis Piètres et toute sa mesnie, femme et enfans, de la ville de Gand, en la compaignie de messire Jehan [le] Boursier et des Englès. Et enmena grant fuisson de bon et de bel [avoir et] de jeuiaulx d'or et d'argent, car bien avoit eu le tamps pour le asambler. Si furent aconduit de messire Jehan d'Elle et d'autres gens, sus le conduit et seellé de monsigneur de Bourgongne, jusques en la ville de Callais. Pour ce tamps en estoit chappitaine messires Guillaumes de Biaucamp, qui les requelli liement. Adont retourna li che-

valiers de Flandres, et s'en vint à Saint Omer, et de là en à Arras, devers le duch de Bourgongne.

§ 502. Ne demoura point gaires de tamps après que messires Jehans [li] Boursier[s] se departi de Calais, et s'en vint en Engletière, et vint devers le roi, qui pour ces jours se tenoit à Widesore, et si oncle dalés lui. Si fu li bien venus, et fu demandés des besongnes de Flandres, quoi que il en seuissent assés. Il leur [en re]corda tout de chief en cor, et puis representa Piètre dou Bos au roi, et dist que cils avoit esté li plus loiaux pour le roi de tous ceulx de Gand, et que hardiement, se il euist eut sieute des Gantois, il euist ocis tous les traïteurs, mais à ce qu'il avoient monstré, il desiroient et avoient desiré grandement le paix. Li rois d'Engletère respondi et dist : « On ne doit avoir en nulle communaulté nulle trop grant fiance, et bien l'avons esprouvé en nostre terre meïsmes. » Là donna li rois d'Engletère cent livrées d'estrelins par an de revenu à Piètre dou Bos, et fu asignés sur les estaples des laines, et le retint de son conseil. Si vint Piètres dou Bos demorer à Londres, et là tint son estat grant assés, et estoit et fu bien dou roi et de tous les signeurs d'Engletère. Et François Acremen se tint et demora à Gand; mais longuement ne fu che pas, car il avint de lui tout che que Piètres dou Bos li segnefia.

FIN DU TEXTE DU TOME ONZIÈME.

VARIANTES.



VARIANTES.

---

§ **313**. P. 1, l. 3 : sejournoit. — *Ms.* A 2 : se tenoit.

P. 2, l. 1 : fresc. — *Ms.* A 2 : froit. — *Ms.* B 20 : fangeux. — et... fresc *manquent aux mss.* B 1, 2. — *On lit dans* B 12 : tant que il faisoit si fangeux et si mal à cheminer que nul ne.

P. 2, l. 4 à p. 8, l. 4 : amenet... peurent. — *Remplacés dans* B 5, 7 *par la rédaction suivante :*

entreprins ce voyage, consideré la saison et l'iver qui se aprochoit; et les aultres seigneurs, chevaliers et barons, qui là estoyent et qui avoyent grant desir de faire avancer la besoigne, et qui ne vouloyent pas reculer, disoyent que, puys qu'ilz y estoyent, il convenoit aviser comment on passeroit oultre la rivière, et que bon seroit que on envoyast de leurs gens et de leurs varletz au dessoubz de la rivière pour taster et savoir se on y pourroit passer à gué, et pareillement en hault au dessus de la rivière. Les aultres qui savoyent et cognoissoyent le pays, si respondirent que ainsi ne se pouoit faire, car il convenoit que la navie qui viendroit de devers Lisle passast à Menin, et les Flamens avoyent desja rompu et abatu le pont et croisé de grans ataches, affin que navie aucune n'y peust passer. Les aultres disoyent, puys que einsi estoit, que il eust mieulx valu aler passer à Saint Omer que là ainsi sejourner, ou à Tournay passer l'Escault et aler droit devant Audenarde, et là combatre les ennemys; et ainsi estoyent de diverses opinions. Touteffoiz pour le meilleur fut avisé que ce dimanche ilz passeroyent la nuyt au mieulx qu'ilz pourroyent, et le lundi au matin le connestable et les mareschaulx et ceulx de l'avantgarde iroyent à Commines, et regarderoyent comment on pourroit passer par le pont ou par ailleurs pour le plus expedient, comme il est contenu cy après ensuyvant.

P. 2, l. 6 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : Ly. — *Ms.* A 2 : Et lors lui.

P. 2, l. 7 : congnois. — *Mss.* B 1, 2 : me congnois en.

P. 2, l. 8 : en me vie. — *Ms.* B 1 : On me die. — *Ms.* B 2 : Dictes moi.

P. 2, l. 9 : telle et si malle. — *Ms.* B 12 : elle si forte.

P. 2, l. 10 : certains pas. — *Mss.* B 12, 20 : destroitz.

P. 2, l. 10-11 : certains... ne il. — *Ms.* A 2 : ençains et si.

P. 2, l. 13-14 : Et... de. — *Ms.* A 2 : à aucuns qui là estoient : « Et dont vient ceste rivière ? » Et on lui respondit que elle venoit d'amont.

P. 2, l. 19-20 : irons ces Flamens combatre. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7 : oultre. — *Ms.* A 2 : oultre tout. — *Ms.* B 12 : chevaulcherons. — *Ms.* B 20 : chevaucherons.

P. 2, l. 20 : païs. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* vers noz ennemis.

P. 2, l. 21 : Ippre. — *Mss.* B 12, 20 : Audenarde.

P. 2, l. 23 : s'acordoient tout. — *Ms.* B 12 : demourèrent.

P. 2, l. 30 *et plus loin :* d'Aci. — *Mss.* B 1, 2, 20 : d'Arsy.

P. 2, l. 32 : Oliviers. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : Climens.

P. 3, l. 1 : de Treseguidi. — *Leçon du ms.* A 7. — *Mss.* A 1, B 20 : Striquesidy. — *Mss.* B 1, 2 : Striquedi.

P. 3, l. 3 : le. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Mouton.

P. 3, l. 5 : d'Oedins. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* mons. Olivier de Mauny, mons. Hervieu de Mauny, son frère, seigneur de Thorigny, mons. Eustace de la Houssaye, mons. Robert de Guetey et plusieurs autres.

P. 3, l. 12-13 : parolles retournées. — *Ms.* A 2 : oppinions et plusieurs paroles soustenues et retournées. — *Mss.* B 12, 20 : pourpoz mis en termes.

P. 3, l. 14 : nul aler. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 2. — *Ms.* A 1 : nular. — *Ms.* B 12 : nul passer.

P. 3, l. 21 : cheminer. — *Mss.* B 12, 20 : aller tout d'un train.

P. 3, l. 25 : cerons. — *Ms.* A 7 : seront.

P. 3, l. 27 : venront. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : venrons.

P. 3, l. 32 : devant lui. — *Leçon des mss.* A 7, B 1. — *Ms.* A 1 :

de lui. — *Ms.* A 2, B 12 : devant eux. — *Ms.* B 2 : avant soi.

P. 4, l. 1 : son. — *Mss.* A 2, B 12 : leur.

P. 4, l. 6 : devoir. — *Ms.* B 12 : pouoir. — *Ms.* B 20 : devoir et pouoir.

P. 4, l. 6-7 : se... gardés. — *Ms.* B 20 : à ce passage à Commines, se il est gardés ou non.

P. 4, l. 11 *et plus loin :* si. — *Ms.* A 1 : se.

P. 4, l. 13 : qui sont alé. — *Mss.* B 12, 20 : que Phelippes a envoyez.

P. 4, l. 16-17 : nos... Flandres. — *Mss.* B 12, 20 : abregons nostre entrée en Fl.

P. 4, l. 21 : devera pas tenir. — *Ms.* A 2 : tendra point.

P. 4, l. 26 : que. — *Ms.* A 2 : feront tant que (*leçon à adopter*). — *Ms.* B 2 : nous donnent fiance que. — *Ms.* B 12 : dont.

P. 4, l. 28 : cent. — *Ms.* A 2 : cent mille.

P. 4, l. 30 : porons. — *Mss.* B 1, 2 : porront.

P. 5, l. 13 : ordenance. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ainsi qu'il apartiendra.

§ **314**. P. 5, l. 14 à p. 7, l. 23 : Il... Lengres. — *Manquent au ms.* A 7.

P. 5, l. 24 : sont. — *Ms.* B 12 : furent establiz.

P. 5, l. 27 : set. — *Ms.* B 12 : sis.

P. 5, l. 30 : et sa bataille. — *Mss.* B 1, 2 : et de Bourgogne.

P. 6, l. 2 : besongne. — *Ms.* A 2 : en est aucun besoing.

P. 6, l. 10 : sis. — *Ms.* A 2 : VIII.

P. 6, l. 17 : Fère. — *Mss.* B 1, 2 : la Ferté.

P. 6, l. 21-22 : Treseguidi. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 12, 20 : Trisquedi. — *Voy. plus haut*, p. 3, l. 1.

P. 6, l. 24 : Mondoucet. — *Leçon des mss.* A 2, B 1, 2. — *Ms.* A 1 : Mourdoucet. — *Mss.* B 12, 20 : Mordoucet.

P. 7, l. 2 : Maumines. — *Ms.* A 2 : Mauvinet. — *Ms.* B 12 : Mammire. — *Ms.* B 20 : Maumire.

P. 7, l. 2 : Campremi. — *Ms.* A 2 : Champegny. — *Ms.* B 12 : Chambremi.

P. 7, l. 10-18 : dont... Bordes. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 7, l. 30 : ne en avant. — *Ms.* A 2 : d'ores en avant et. — *Ms.* B 20 : et de ce jour en avant.

§ **315**. P. 8, l. 8 *et plus loin :* Rambures. — *Leçon des mss.* F 1, B 1, 2, 15, 16. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 12, 20 : Fransures.

P. 8, l. 10 : songniet. — *Mss.* B 5, 7 : ensoignié et entendu.

P. 8, l. 15 : les. — *Mss.* A 2, B 1, 2, 12 : le. — *Mss.* A 7, B 7 : leur.

P. 8, l. 15-16 : les... refaire. — *Ms.* B 20 : y vouldroit mettre deffense et empeschement à le refaire.

P. 8, l. 21-22 : cappitaine. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et les autres.

P. 8, l. 23-24 : tenoit... main. — *Ms.* A 2 : une haiche en sa main que il tenoit par grant fierté.

P. 8, l. 29 : vallès. — *Mss.* B 12, 20 : gens.

P. 8, l. 31 : cil varllet. — *Ms.* B 12 : iceulx chevalliers. — *Ms.* B 20 : iceulx chevaucheurs.

P. 9, l. 9 : droit. — *Mss.* B 12, 20 : d'un train.

P. 9, l. 14 : fachons... gens. — *Ms.* B 12 : tout homme se loge. — *Ms.* B 20 : que l'en se loge tout homme.

P. 9, l. 15 : qu'il... viennent. — *Ms.* B 5 : que nous pourrons.

P. 9, l. 15 : à fait. — *Mss.* A 7, B 7 : au fuer.

P. 9, l. 27-28 : passer... nacelle. — *Mss.* B 1, 2 : le passer à nef ne nacelle.

P. 10, l. 3 : celle abusion. — *Mss.* B 12, 20 : tel soussy.

P. 10, l. 7 : combatre. — *Mss.* B 1, 2 : conquerir.

P. 10, l. 8 : pour conquerir. — *Mss.* B 1, 2 : et.

§ **316**. P. 10, l. 22-23 : si... passer. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : si ne serions.

P. 10, l. 26 : un bacquet. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 7, 12. — *Ms.* A 1 : ou bacquet. — *Mss.* B 1, 2 : .v. batelès. — *Mss.* B 5, 20 : en un b.

P. 10, l. 31 : Henris de M. — *Ms.* A 2 : Olivier de Mauny, mons. Hervieu de M., son frère. — *Ms.* B 1 : Hervius de M. — *Ms.* B 20 : Hervy de M. (*leçon à adopter*).

P. 11, l. 1 : messires Jehans Cauderons. — *Ms.* A 2 : autres chevaliers.

P. 11, l. 2 : querquoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : charioyent. — *Ms.* B 12 : pourchassèrent.

P. 11, l. 3 : l'eurent. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : eurent.

P. 11, l. 3-4 : tant... sieuir. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : suivoyent.

P. 11, l. 7 : si... estequèrent. — *Ms.* B 1 : si estequèrent. — *Ms.* B 2 : si atachèrent. — *Ms.* B 20 : adont ilz fichièrent.

P. 11, l. 8 : grant. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* mesrien.

P. 11, l. 10 : outre. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* à l'autre rive.

P. 11, l. 12 : corde. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* à un planchon que il fichièrent en terre.

P. 11, l. 17 : busioient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : musoient. — *Mss.* B 12, 20 : pensoient.

P. 11, l. 22 : qui se taille. — *Ms.* B 12 : convenable. — *Ms.* B 20 : qui soit convenable.

P. 11, l. 29-30 : le chavance. — *Ms.* A 2 : la manière. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : l'ordonnance. — *Ms.* B 20 : la manière de mener.

P. 11, l. 31 : il... passons ? — *Ms.* A 2 : nous passerons oultre, se il vous plaist.

P. 12, l. 2 : savoient vo convenant. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : s. voz c. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : s. vos convenans. — *Ms.* B 2 : le savoient. — *Mss.* B 12, 20 : s. vostre entreprise.

P. 12, l. 6-7 : sur... exploit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : apparoir à nos e. et ferons sur eulx.

P. 12, l. 9 : i entrèrent ce. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : i entrèrent tous ceulx. — *Ms.* B 12 : avecq lui autant de gens. — *Ms.* B 20 : i entrèrent o luy autant de gens.

P. 12, l. 11 : rivoient à rive. — *Ms.* A 2 : tiroient. — *Mss.* A 7, B 7 : tenoient oultre. — *Ms.* B 5 : tenoient. — *Ms.* B 20 : tenoient à l'autre rive.

P. 12, l. 12 : leurs. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* bastons et leurs.

P. 12, l. 21 : encores. — *Les mss.* B 1, 2, 12, 20 *ajoutent :* .IX. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* atant.

P. 12, l. 22 : venus... acarioit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : qui estoient venus en chari oz.

P. 12, l. 22 : de. — *Manque au ms.* A 2.

P. 12, l. 24 : Roie. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* admenoient le leur et les Bretons, mons. Olivier de Mauny, mons. Hervieu de Mauny, son frère, mons. Jehan de Malestroit, mons. Eustace

de la Houssoie, mons. Robin de Guitey et mons. Gieffroy Ferron et plusieurs autres en admenèrent qu'ilz prindrent à Lisle. Si.

P. 13, l. 1 : peris. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Mss.* A 1, 7, B 7 : perilz. — *Ms.* A 2 : perilliez.

P. 13, l. 1-2 : que... bacquès. — *Mss.* B 5, 7 : chargiés les bacquez que ilz ne les eussent peu soustenir.

§ **317**. P. 13, l. 6 : Reus. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* un grant baron de Bretaigne.

P. 13, l. 8 : voelt. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : puet.

P. 13, l. 10 : liés. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* comme. — *Les mss.* A 7, B 5, 7, 12 *ajoutent :* que.

P. 13, l. 12 : où bien avoit. — *Ms.* A 2 : et avoit en sa compaingnie environ.

P. 13, l. 12 : soissante. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : quarante.

P. 13, l. 16 : veé. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* car c'est un grant seigneur.

P. 13, l. 19 : busiier. — *Ms.* A 2 : penser sur ce. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : muser. — *Mss.* B 12, 20 : penser.

P. 13, l. 22 : nous. — *Leçon des mss.* F 1, B 1, 2, 12. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 20 : vous.

P. 13, l. 28 : quariaux. — *Mss.* B 5, 7 : pennons.

P. 14, l. 2-3 : ossi... faissoient. — *Ms.* B 12 : bien estre gens de grant estoffe et de.

P. 14, l. 8 : quatissoient. — *Ms.* A 2 : tapissoient.

P. 14, l. 16 : abatus. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* si [B 20 *mq.*] comme il fust tantost [B 20 : assez tost].

§ **318**. P. 14, l. 19 : vaillance. — *Leçon du ms.* B 12. — *Ms.* A 1 : vaillans.

P. 14, l. 24 : Conbor. — *Leçon des mss.* A 2, B 1, 2. — *Mss.* A 1, B 5, 7, 20 : Combot. *Voy. plus loin* p. 25, l. 29. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* le sire de Quoyquen, mons. Charles de Dynan.

P. 14, l. 27 : Lignach. — *Ms.* A 2 : Neilhac.

P. 14, l. 27 : Pasac. — *Ms.* B 1 : Pascy.

P. 14, l. 28 : Gousant. — *Mss.* B 1, 2 : Gensaut. — *Mss.* B 5, 7 : Cousault. — *Ms.* B 12 : Goussac.

P. 14, l. 30 : Mailli. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* le sire de Mathefelon.

P. 14, l. 31 à p. 15, l. 1 : Artisiens... Hainuiers. — *Ms.* B 12 : Picars et autres. — *Ms.* B 20 : Boulenois et autres.

P. 15, l. 19 : tantos. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* traire avant et.

P. 15, l. 29 : d'armes. — *Le ms.* A 1 *ajoute :* à.

P. 15, l. 31 : Là. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : du Lys. Si.

P. 16, l. 3 : Courtrai. — *Ms.* A 2 : Tournai.

P. 16, l. 6 : no garde. — *Mss.* B 5, 7 : nostre place.

P. 16, l. 7-8 : se il... eux. — *Ms.* A 2 : et à nostre avantaige que nous avons moult grant sur eulx, se ilz nous viennent assaillir.

P. 16, l. 14 : toutes les refuites. — *Ms.* A 2 : tous les lieux et refuges de ci environ. — *Mss.* B 5, 7 : toutes les refuges.

§ **319**. P. 16, l. 25 : pennons. — *Les mss.* A 2, 7, B 5, 7 *ajoutent :* ventelans [A 2 *aj. :* par belle ordonnance].

P. 16, l. 30 : aïr. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12 : ire. — *Ms.* B 1 : yrour.

P. 17, l. 7 : d'anemis. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : d'onneur.

P. 17, l. 7 : en tière d'anemis. — *Ms.* A 2 : entrez d'onneur. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : en telle douleur.

P. 17, l. 12 : Hatefort. — *Mss.* A 2, B 12, 20 : Rocefort.

P. 17, l. 13 : Touwars. — *Ms.* A 2 : Ha ! Dynan ! la Houssoye ! Guitey ! Combour ! Quoyquen ! Ferron et Quedillac ! — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Conversant.

P. 17, l. 26 : de. — *Ms.* A 2 : comment ilz peussent.

P. 17, l. 26-28 : Mais... pont. — *Transposés dans les mss.* B 1, 2 *après* pavais (l. 30).

P. 18, l. 2 : marès. — *Ms.* B 20 : praieries.

P. 18, l. 5-6 : que cil... escarmuchoient. — *Mss.* B 1, 2 : escarmuchier cil de l'avant garde.

§ **320**. P. 18, l. 9 : passèrent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : passez estoient.

P. 18, l. 11 : ordure. — *Mss.* B 12, 20 : fange.

P. 18, l. 12 : paine. — *Ms.* A 2 : grant paine. — *Mss.* B 12, 20 : traveil et froidure.

P. 18, l. 13 : un mois devant calandes. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ou moys de decembre. — *Ms.* B 12 : environ deux mois devant la Candeler.

P. 18, l. 14 : environ. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* demourèrent.

P. 18, l. 15 : sous. — *Lisez :* sour.

P. 18, l. 19 : au pas. — *Ms.* B 1 : ens ou pays. — *Mss.* B 2, 7 : ou pays.

P. 18, l. 29 *et ailleurs :* soit ce. — *Ms.* A 1 : soice.

P. 18, l. 29 : cose. — *Manque aux mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12.

P. 18, l. 31 : ferrons. — *Ms.* A 1 : ferons. — *Ms.* B 12 : nous bouterons.

P. 19, l. 4 : il. — *Ms.* A 2 : ces vilains guieliers.

P. 19, l. 5 : tensser. — *Ms.* A 2 : garantir. — *Mss.* B 5, 7 : garentir ne deffendre. — *Ms.* B 12 : garder.

P. 19, l. 6-7 : cil... tenoient. — *Ms.* A 2 : se tindrent il ainsi toute celle nuit.

P. 19, l. 7-8 : se... dire. — *Mss.* B 12, 20 : ne disoient.

P. 19, l. 8 : estoit. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : estoient.

P. 19, l. 12 : Flandres. — *Ms.* B 20 : France.

P. 19, l. 16 : avisée. — *Ms.* A 1 : avisé.

P. 19, l. 19-20 : nos... en. — *Ms.* B 20 : rendrons toute.

P. 19, l. 21 : besongne. — *Ms.* A 2 : fault. — *Mss.* B 1, 2 : en convient. — *Ms.* B 12 : en fault.

P. 19, l. 22 *et ailleurs :* se. — *Ms.* A 1 : si.

P. 19, l. 22-23 : se leur besongne. — *Mss.* B 12, 20 : se mestier en ont.

§ **321**. P. 19, l. 30-31 : sis ou set. — *Mss.* A 2, B 12 : .VII. ou .VIII.

P. 20, l. 1 : nuit. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* ces gens d'armes qui estoyent passés et dist.

P. 20, l. 2 : d'achier. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* neant plus que nous sommes.

P. 20, l. 4 : les. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* preigne et.

P. 20, l. 5 : quoiement. — *Ms.* B 12 : doulcement et vistement.

P. 20, l. 11 *et ailleurs :* il. — *Ms.* A 1 : ilz.

P. 20, l. 11 : il... aresté. — *Ms.* B 20 : tous iceulx Flamens s'estoient arestés et attendus.

P. 20, l. 14 : estampoient. — *Mss.* B 5, 7 : s'estoient boutez.

P. 20, l. 15 : l'ordure. — *Mss.* B 12, 20 : la fange.

P. 20, l. 18 : venir. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : veoir.

P. 20, l. 21 : vint et setime. — *Ms.* A 2 : .xxviiie.

P. 20, l. 22-23 : orde et bruequeuse. — *Ms.* B 20 : frangeuse.

P. 20, l. 23 : bruequeuse. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : boueuse. — *Ms.* B 12 : fangeuse.

P. 20, l. 25 : carnes. — *Ms.* A 2 : camailz.

P. 20, l. 25 : avallés. — *Ms.* A 1 : avallées.

P. 20, l. 27 : fors. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manque au ms.* A 1. — *Mss.* A 7, B 7 : ne mais. — *Ms.* B 5 : mès.

P. 20, l. 29 : rescaufoit. — *Ms.* A 7 : reconfortoit. — *Mss.* B 5, 7 : confortoit.

P. 20, l. 30 : paines. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et malaises qu'ilz enduroient.

P. 20, l. 31 : escoutète. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : escoute. — *Ms.* B 20 : escouter. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* pour enquerre le convenant.

P. 20, l. 32 et p. 21, l. 10 : estoit. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20. — *Ms.* A 1 : estoient.

P. 21, l. 7 : convenant. — *Mss.* B 12, 20 : maintieng.

P. 21, l. 14 : que c'estoit. — *Ms.* A 2 : qu'ilz venoient tout.

P. 21, l. 17-18 : le... quident. — *Ms.* A 2 : tout coiement pour nous cuider. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* attraper et.

P. 21, l. 20 : dist. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manque au ms.* A 1. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : disoit.

§ **322**. P. 21, l. 31 : envaïr... dit. — *Ms.* A 7 : assaillir et dirent. — *Mss.* B 5, 7 : combattre ne assaillir, et dirent.

P. 22, l. 3 : l'ensengne. — *Ms.* B 12 : le cry.

P. 22, l. 11 : haut. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* et cler.

P. 22, l. 15 : vaille. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : vueille aydier, car.

P. 22, l. 16 : hastéement. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : presentement. — *Ms.* B 20 : prestement.

P. 22, l. 17 : venus. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : venir.

P. 22, l. 20 : trois. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ou .iiii.

P. 22, l. 23-24 : dont... enpalés. — *Transposés plus haut dans*

les mss. B 1, 2 *après* Bourdiaux (l. 18). — *Ms.* B 20 : couler parmy leurs corps, tantost.

P. 22, l. 24-25 : pas... passoient. — *Ms.* B 20 : marchoient avant sur eulx.

P. 22, l. 29 : ne fust. — *Leçon modifiée du ms.* F 1 : ne fust par la forche de ses gens. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20.

P. 22, l. 30 : à force. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 22, l. 31 : varlès. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* ne l'eussent à force secouru.

P. 23, l. 3 : gens... France. — *Ms.* B 20 : nobles françois.

P. 23, l. 3-4 : uset et fait. — *Ms.* A 2 : usés en fait. — *Ms.* B 1 : uset en faiz. — *Mss.* B 5, 7 : usagiez es faiz. — *Ms.* B 12 : usitez.

P. 23, l. 4 : reculer. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : abatre.

P. 23, l. 5 : batre. — *Ms.* A 7 : reverser. — *Mss.* B 5, 7 : renverser.

P. 23, l. 6-7 : Vertaing. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1. — *Ms.* A 2 : Mauny ! Malestroit ! Dynan ! Beaumanoir !

P. 23, l. 7 : Sconnevort ! Saumes ! — *Mss.* B 12 : Saint-Omer. — *Ms.* B 20 : Saumert.

P. 23, l. 7-8 : et... d'armes. — *Mss.* B 12, 20 : et autres cris sans nombre.

P. 23, l. 11 : les poussoient. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 23, l. 11-12 : ces... empaloient. — *Ms.* B 20 : fers trenchans et acherez les poussoient et perchoient.

P. 23, l. 12 : qui les empaloient. — *Ms.* A 2 : tellement qu'ilz les perçoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : qui les perçoient.

§ **323**. P. 23, l. 20 : reculler. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : recullé. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : reculez.

P. 23, l. 20 : asaillir. — *Mss.* A 7, A 5, 12, 20 : assailliz.

P. 23, l. 27 : tant que d'esbahir. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de quoy ilz cuidoyent esb.

P. 23, l. 29-30 : et... es. — *Ms.* B 20 : en les combatant et mettant à mort sur la chaussée en la fange et par les.

P. 23, l. 31 : retraioient. — *Mss.* B 1, 2 : tenoient.

P. 24, l. 1 : euls. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* reculer et.

P. 24, l. 3 : Wervi. — *Leçon du ms.* B 1. — *Mss.* A 1, 7 : Vertin. — *Ms.* A 2 : Auvertin. — *Mss.* B 5, 7 : Verthin. — *Ms.* B 20 : Wercin.

P. 24, l. 4 : Miessines. — *Mss.* B 5, 7 : Mesières.

P. 24, l. 5 : Menin. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* à Bailleul.

P. 24, l. 8 : herle. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : bransle. — *Mss.* B 12, 20 : volée.

P. 24, l. 13 : meubles. — *Ms.* A 1 : meuble.

P. 24, l. 17 : portoient. — *Les mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 *ajoutent :* ensi que vous oez.

P. 24, l. 17 : se combatoient. — *Lecon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 20.

P. 24, l. 21 : à passer. — *Ms.* A 2 : le passaige à tout homme.

P. 24, l. 24 : cele. — *Ms.* A 1 : cel.

P. 24, l. 24 : cele ajournée. — *Mss.* B 1, 2 : cele journée. — *Ms.* A 7, B 7 : cel adjournement. — *Ms.* B 5 : celui adjournement.

P. 24, l. 31 : carées. — *Ms.* B 5, 7 : chariotz. — *Ms.* B 20 : chartées.

P. 25, l. 8 : achievet. — *Ms.* A 2 : assovi.

P. 25, l. 11 : mardi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et l'endemain.

§ **324**. P. 25, l. 13 : Marquete. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* emprès Lille.

P. 25, l. 16 : li signeur. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ses oncles.

P. 25, l. 18-19 : et prissent... Commines. — *Mss.* B 5, 7 : le chemin droit à Commines alèrent.

P. 25, l. 21 : les rues. — *Ms.* A 2 : la rivière.

P. 25, l. 22 : quatre. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : trois.

P. 25, l. 22 : en cache et. — *Ms.* A 2 : encachiez.

P. 25, l. 27 : Reus. — *Mss.* B 1, 2 : Rais. — *Ms.* B 20 : Rennes.

P. 25, l. 28-29 : li sires... Combor. — *Ms.* A 2 : le sire de Combour, mons. Olivier du Guesclin, le vicomte de la Bellière, mons. Jehan de Malestroit, mons. Olivier et Hervieu de Mauny, mons. Eustace de la Houssoie.

P. 26, l. 5 : vuidiet. — *Mss.* B 12, 20 : destourné.

P. 26, l. 9 : draps. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* de laine.

P. 26, l. 9 : tels jeuiaulx. — *Ms.* A 2 : teles choses. — *Ms.* B 20 : tel avoir.

P. 26, l. 11 : ramonnèrent. — *Ms.* B 12 : mirent.

P. 26, l. 13 : point. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* à l'un ou à l'autre.

§ **325**. P. 26, l. 16 : Phelippe. — *Ms.* A 1 : Phelipp.

P. 26, l. 21 : plus. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : environ.

P. 26, l. 23 : tous. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* courrouciez.

P. 26, l. 26-27 : raison... gardée. — *Ms.* A 2 : la ville par raison gardée.

P. 26, l. 28 : vo. — *Ms.* A 1 : vos. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20 : vostre.

P. 26, l. 31 : païs. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 2, 5, 7, 12, 20. — *Ms.* A 1 : pas.

P. 27, l. 5 : sejournent tant. — *Ms.* B 20 : retournent.

P. 27, l. 8 : demorra. — *Ms.* A 1 : demora.

P. 27, l. 10 : se. — *Ms.* A 2 : m'en. — *Ms.* B 20 : en.

P. 27, l. 18 : à... soie. — *Ms.* B 12 : aussi grand seigneur que je suis et plus grant seigneur.

P. 27, l. 20 : gens. — *Les mss.* B 1, 2, 12, 20 *ajoutent :* affuiant.

P. 27, l. 23-24 : Et... pris ? — *Ms.* A 2 : nouvelles de P. du B., son bon ami, et qu'il estoit devenu, et se il estoit mort ou pris.

P. 27, l. 27 : A cel cop. — *Ms.* A 7, B 5, 7 : A ces parolles. — *Mss.* B 1, 2 : A ces cops. — *Ms.* B 12 : A ces motz.

P. 27, l. 28 : des siens. — *Ms.* A 2 : de son hostel.

P. 28, l. 4 : en son. — *Ms.* A 2 : estoit son droit.

P. 28, l. 6-7 : en... nouvelles ? — *Ms.* A 2 : des nouvelles en disant : « De nos gens de Flandres savez qu'ilz font ne comment ilz ont exploictié devers le roy et son conseil ? »

P. 28, l. 8 : oïl. — *Leçon des mss.* F 1, B 1, 2, 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7.

P. 28, l. 9 : bourgois. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : gens.

P. 28, l. 10 : Fierenton. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Frerenton. — *Mss.* B 1, 2 : Fiereton. — *Ms.* B 12 : Freneton.

P. 28, l. 15 : regars. — *Mss.* B 5, 7 : regent.

P. 28, l. 22 : nostres logeïs. — *Ms.* A 2 : vostre logeïs : vostre venue m'a resjoy pour nient et me fait plus pensis que devant.

§ **326**. P. 28, l. 29 : estoit. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* conquis et.

P. 29, l. 3 : oncle. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* aussi, et leur fut dit.

P. 29, l. 4 : comme li. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : dont la. — *Mss.* B 1, 2 : et toute la. — *Ms.* B 12 : et la.

P. 29, l. 9 : frais. — *Ms.* B 1 : froi. — *Mss.* B 2, 12 : train. — *Mss.* B 5, 7 : faiz.

P. 29, l. 18 : travilliet. — *Ms.* B 12 : lasset.

P. 29, l. 19 : li signeur. — *Ms.* B 20 : leurs gens.

P. 29, l. 25 : traïssent... quarières. — *Ms.* B 20 : rangièrent tous sur la chaussée.

P. 29, l. 25 : quarières. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : chaucées. — *Mss.* B 1, 2 : rues.

P. 29, l. 28 : banières. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et pennons.

P. 29, l. 29 : l'ordure et ou bruec. — *Ms.* A 2 : l'ordure et en la boe. — *Ms.* B 12 : celle fange. — *Ms.* B 20 : la fange.

P. 29, l. 32 à p. 30, l. 1 : apris... nuis. — *Ms.* B 12 : acoustumé d'avoir telles durtés et telles froidures. — *Ms.* B 20 : apris à souffrir telles durtez et froidures et à si longues et froides nuis.

P. 30, l. 1 : ou. — *Mss.* B 1, 2, 12 : un.

P. 30, l. 2 : qui sont si longes. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 30, l. 4 : tout. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de tout ce.

§ **327**. P. 30, l. 13 : quel... feroient. — *Mss.* B 12, 20 : de ce qu'il estoit de faire pour le mieulx.

P. 30, l. 15 : Bruges. — *Ms.* A 2 : Bergues.

P. 30, l. 18-19 : considerer... oultre. — *Ms.* B 20 : penser, car oncques puis qu'ilz eurent passé.

P. 30, l. 22 : et... et. — *Mss.* B 1, 2 : entre eulx.

P. 30, l. 29 : et là. — *Ms.* A 2 : ordonné et.

P. 31, l. 2 : regars. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : nostre regent.

P. 31, l. 6 : ceste. — *Ms.* A 2 : Philippe qu'il leur advenist tele.

P. 31, l. 12 : signeur. — *Ms.* B 20 : bourgois.

P. 31, l. 12-13 : li... ochis. — *Ms.* B 12 : calengièrent le capitaine et le occirent.

P. 31, l. 13 : Wanselare. — *Ms.* A 2 : Vausalère. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Wauclare. — *Mss.* B 1, 2 : Vauzelaire.

P. 31, l. 18 : que... donnoit. — *Ms.* B 1 : que il venroit. — *Ms.* B 2 : que jusques à lui venroient.

P. 31, l. 19 : douse. — *Ms.* A 2 : douse bourgois. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : douse de ses gens d'Yppre. — *Mss.* B 1, 2 : eux douze bourgois.

P. 31, l. 29 : à. — *Leçon de tous les mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 32, l. 1 : une partie des. — *Ms.* A 2 : ses.

P. 32, l. 10-11 : et entrer. — *Ms.* B 20 : plus avant.

§ **328**. P. 32, l. 22 : castiel. — *Mss.* B 1, 2 : manoir.

P. 32, l. 25 : route. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* dist.

P. 32, l. 27 : dist. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque aux mss.* A 1, B 1, 2.

P. 32, l. 28 : astenés. — *Ms.* A 2 : souffrez.

P. 32, l. 29 : li afaires. — *Ms.* A 2 : l'arroy.

P. 32, l. 31 : enssi... venront. — *Ms.* A 2 : ainsi comme nous et autres esperons que si feront.

P. 33, l. 1 : commençons. — *Leçon de tous les mss.* — *Ms.* A 1 : commeçons.

P. 33, l. 5 : toutes. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* choses et.

P. 33, l. 6 : comme. — *Les mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 *ajoutent :* se. *Voy.* p. 55, l. 24.

P. 33, l. 10 : hiaumiers. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui ouvrer vouloient.

P. 33, l. 12 : deablie. — *Mss.* B 1, 2 : dyable.

P. 33, l. 20 : villain. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* tuffes et tacriers.

P. 33, l. 21 : hommes. — *Lecon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* A 1, 2, B 1, 2, 12, 20 : femmes.

P. 33, l. 26-27 : vous... l'istoire. — *Ms.* B 12 : plus à plain sera declairé et si eut le royaulme esté en grant dangier. — *Ms.* B 20 : cy après sera plus au long racompté.

§ **329**. P. 34, l. 5 : baillieutés. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 : bailliaiges. — *Mss.* B 1, 2 : baillies.

P. 34, l. 7 : leur escapassent. — *Ms.* B 20 : fuissent.

P. 34, l. 18 : lui. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et à eux aussi.

P. 34, l. 18 : plaisir. — *Mss.* B 1, 2 : plaisance.

P. 34, l. 20-21 : des... dites. — *Ms.* B 12 : et les villes et chastellenies.

P. 34, l. 22-24 : il... frais. — *Mss.* B 1, 2 : il eut de heux.

P. 34, l. 22-23 : c'est... nommées. — *Ms.* A 2 : qu'ilz.

P. 34, l. 29 : veïrent que il. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 34, l. 31 : estre. — *Ms.* A 2 : ce qu'ilz furent.

P. 34, l. 32 : apaisemens. — *Ms.* B 12 : appointemens.

P. 35, l. 3 : il en anoioit. — *Ms.* A 2 : il n'i en avoit. — *Mss.* B 1, 2, 12 : il lui en anoioit. — *Mss.* B 5, 7 : lui en anoioit. — *Mss.* B 12, 20 : il lui en desplaisoit.

P. 35, l. 9-10 : et commandé... flamenc. — *Ms.* A 2 : que nul.

P. 35, l. 11 : virolle. — *Mss.* B 12, 20 : rouelle.

§ **330**. P. 35, l. 13 : leur. — *Ms.* A 1 : leur pleur. — *Ms.* A 2 : leur plein (*leçon à adopter*).

P. 35, l. 17 : drap. — *Ms.* A 1 : dap.

P. 35, l. 21 : s'acompaignoient. — *Ms.* B 20 : se metoient.

P. 35, l. 22 : enballés. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et y boutoient.

P. 35, l. 23 : quieutis. — *Ms.* B 1 : quieutes.

P. 35, l. 23 : plate. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : plats.

P. 35, l. 25 : vint. — *Mss.* B 1, 2 : n'entra point.

P. 35, l. 26 : et tout li. — *Mss.* B 1, 2 : mais aucun.

P. 35, l. 26 : et. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 35, l. 28 : cinc. — *Ms.* A 2 : .VI.

P. 36, l. 3 : le laiièrent. — *Ms.* A 2 : n'en firent riens.

P. 36, l. 5 : rendre. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et de demourer encores du parti de Phelippe.

P. 36, l. 15 : est. — *Leçon de tous les mss.* — *Ms.* A 1 : estre.

P. 36, l. 24-25 : piés... rivière. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : piés n'en eschappera ne ne rep. la r. — *Ms.* B 12 : piés n'en eschapera.

P. 36, l. 25-26 : sus... raquis. — *Ms.* B 20 : à coup toute Flandres reconquise.

P. 36, l. 26 : demorrés. — *Ms.* A 1 : demorés.

P. 36, l. 27 : tenure. — *Mss.* B 5, 7 : franchise.

§ **331**. P. 37, l. 3 : messires. — *Ms.* B 12 : ung bon chevalier d'Angleterre, nommé messire. — *Ms.* B 20 : un bon chevallier angloiz avec eulz nommé.

P. 37, l. 12 : jusques. — *Leçon des mss.* F 1, A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 . — *Manque au ms.* A 1.

P. 37, l. 24 : portant. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* harnois et.

P. 37, l. 26 : obeïrent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* à son commandement.

P. 37, l. 30 : enmena. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 20. — *Ms* A 1 : emena. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : amena.

P. 38, l. 1 : marine. — *Ms.* A 2 : mairie.

P. 38, l. 6 : hommes. — *Mss.* B 12, 20 : combatans.

§ **332**. P. 38, l. 13 : Roulers. — *Ms.* A 2 : Rosaiz.

P. 38, l. 19 : toudis. — *Ms.* B 20 : jour et nuit.

P. 38, l. 20 : jours. — *Ms.* A 2 : nuis.

P. 38, l. 26-27 : detrioient tant. — *Mss.* B 12, 20 : ne [B 12 *aj. :* se] approuchoient plus tost.

P. 38, l. 29 : et combatu. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* B 12 : de combatre. — *Ms.* B 20 : et combatre.

P. 39, l. 1 : mout outrequidiet. — *Ms.* B 12 : mal conseilliez et outrequidiez. — *Ms.* B 20 : moult outrequidiez et mal conseilliez.

P. 39, l. 1 : s'ahatissoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : s'enhardissoient. — *Mss.* B 12, 20 : entreprendoient.

P. 39, l. 4 : faissoit... en. — *Mss.* B 12, 20 : plouvoit journellement [B 20 : souvent] et qu'il faisoit [B 20 : fait] lors penible cheminer parmi.

P. 39, l. 4 : fresc et bruecqueus. — *Ms.* A 2 : temps froid et brun. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : fresc et brouillas cheuz.

P. 39, l. 7 : grant. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* peine.

P. 39, l. 14 : ensieuant. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* avant en l'istoire.

§ **333**. P. 39, l. 18 : bosquetel. — *Mss.* A 7, B 5 : bosquet. — *Ms.* B 7 : boquet. — *Ms.* B 12 : petit bois.

P. 39, l. 18 : et fortes. — *Ms.* A 2 : où il avoit f.

P. 39, l. 21 : Phelippes. — *Ms.* B 20 : le roi.

P. 39, l. 21 : logeïs. — *Les mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12 *ajoutent :* à.

P. 39, l. 23 : fuisson de. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et toutes. — *Ms.* B 20 : plenté de.

P. 39, l. 25 : vous estes. — *Ms.* A 2 : nous sommes.

P. 39, l. 26 : d'armes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et pour tant le di.

P. 39, l. 28 : qui. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* cy est à present.

P. 39, l. 29 : pri. — *Le ms. A* 2 *ajoute :* tant comme je puis.

P. 39, l. 30 : loiauté. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et la foi que vous m'avez juré et promis.

P. 39, l. 31 : veés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : oyez ne voyez. — *Mss.* B 1, 2 : oez.

P. 40, l. 5 : arons eu. — *Ms.* A 2 : aions.

P. 40, l. 14-15 : merchi. — *Ms.* B 20 : raenchon.

P. 40, l. 15 : demorrons. — *Ms.* A 1 : demorons.

P. 40, l. 17 : deporter. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* pour son jeune eage.

P. 40, l. 20 : flamenc. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : à parler fl. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et estre flament.

P. 40, l. 23 : fils. — *Ms.* A 2 : certain. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : asseurez. — *Mss.* B 1, 2 : seur.

P. 40, l. 25 : colacion. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : celle admonicion.

P. 40, l. 29 : respondirent. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* tous d'une voix.

P. 41, l. 1 : endittèrent. — *Mss.* B 5, 7 : introduirent. — *Mss.* B 12, 20 : advertirent.

P. 41, l. 5 : parelle. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* en nulle manière.

§ **334**. P. 41, l. 10 : une. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* belle.

P. 41, l. 12 : queute. — *Ms.* A 2 : corte.

P. 41, l. 16 : au lés. — *Ms.* B 12 : en l'air.

P. 41, l. 17 : fumières. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : fumées.

P. 41, l. 23 : Monjoie. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Saint Denis.

P. 41, l. 23 : sambloit. — *Mss.* B 12, 20 : estoit advis.

P. 41, l. 23-24 : ce estoit sus. — *Ms.* B 20 : le bruit venoit de dessus.

P. 41, l. 25 : eshidée. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : effrayée. — *Ms.* B 12 : esbahie.

P. 41, l. 25 : restraïst ens ou. — *Ms.* A 2 : bouta tantost dedans le.

P. 41, l. 27 : armés. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et appareillez.

P. 42, l. 1 : veoir... che. — *Ms.* B 12 : savoir se c'estoit verité.

P. 42, l. 3-4 : tournoiement. — *Ms.* B 20 : tonnoirement.

P. 42, l. 5 : de resvellement. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pour resveiller son ost.

P. 42, l. 11-12 : que... blastengiet. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : qu'ilz avoient esté moult blasmez.

P. 42, l. 12 : blastengiet. — *Mss* .A 2, B 12, 20 : blasmez.

P. 42, l. 14 : quoi. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* sans les [B 20 : en] advertir.

P. 42, l. 17-18 : que... veu. — *Ms.* A 2 : que ilz n'i ont veu ne trouvé nulle riens qui soit.

P. 42, l. 18 : n'ont. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* trouvé ne.

P. 42, l. 25 : tournioient. — *Ms.* B 20 : se deduisoient.

§ **335**. P. 43, l. 2 : assés. — *Ms.* A 2 : à grant foison. — *Ms.* B 20 : à planté.

P. 43, l. 2 : une heure. — *Mss.* B 12, 20 : deux heures.

P. 43, l. 3-5 : nous... gens. — *Ms.* B 20 : tout homme se traïsist sur les camps et que noz guetz fuissent ordonnez.

P. 43, l. 6 : desgarni. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* ne despourveu.

P. 43, l. 11 : relevet. — *Ms.* A 2 : renouvellé.

P. 43, l. 12 : fuisson de ronsis, de genestres. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : f. de ronces, de g. — *Mss.* B 1, 2 : f. de broussis, de g. — *Ms.* B 12 : espace de genoivres. — *Ms.* B 20 : espace de genestres.

P. 43, l. 13 : s'ordonnèrent. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* tout à leur ayse.

P. 43, l. 17 : acontoient. — *Mss.* B 12, 20 : visoient.

P. 43, l. 18 : soissante. — *Ms.* A 2 : .IIII^{xx}.

P. 43, l. 19 : leurs gages. — *Mss.* A 7, B 7 : leurs gens. — *Ms.* B 5 : leur garnison. — *Ms.* B 12 : la garnison.

P. 43, l. 22 : ordonnances... mis. — *Ms.* B 20 : choses necessaires, reservé.

P. 43, l. 26 : florins. — *Mss.* B 12, 20 : frans.

P. 43, l. 28 : defuir. — *Ms.* B 20 : absenter.

P. 43, l. 28 : par. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pour.

P. 43, l. 29 : sus les François. — *Ms.* B 20 : par les Flamens.

P. 43, l. 32 : aler dallés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : demourer dalés. — *Ms.* B 20 : marchier après.

P. 44, l. 4 : que... autres. — *Ms.* B 20 : qu'en nulle autre gent.

P. 44, l. 13 : parures senlables. — *Ms.* A 2 : certaines enseignes et divises.

P. 44, l. 13-14 : une... cotes. — *Mss.* B 1, 2 : par compagnies, les uns.

P. 44, l. 14 : faissies. — *Ms.* A 2 : faictes. — *Ms.* B 2 : tirez. — *Ms.* B 12 : parties.

P. 44, l. 14 : gaune et de. — *Ms.* B 12 : blanc et.

P. 44, l. 15 : rouge. — *Mss.* B 1, 2 : bleue.

P. 44, l. 16 : bleue. — *Mss.* B 1, 2 : rouge.

P. 44, l. 17 : paletet. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : paletrez. — *Mss.* B 1, 20 : pallet. — *Ms.* B 2 : my partiz.

P. 44, l. 17-18 : li... gaune. — *Ms.* B 2 : les autres bendez en escharpe.

P. 44, l. 17-19 : li... rouge. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 44, l. 19-22 : li... rouge. — *Manquent aux mss.* B 12, 20.

P. 44, l. 20 : esquiequetée. — *Ms.* A 7 : escloquetée. — *Ms.* B 1 : eschiequelée. — *Ms.* B 2 : eschequelez. — *Mss.* B 5, 7 : esclotée.

P. 44, l. 21 : bleu. — *Ms.* A 1 : beu.

P. 44, l. 22-23 : li... desous. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 44, l. 24 : mestiers. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : maistres.

P. 44, l. 24-25 : costés... chaintures. — *Ms.* B 20 : chaintures pendans.

P. 44, l. 25 : se taissoient. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7 : se tenoient. — *Ms.* B 1 : se trairoient. — *Ms.* B 20 : faisoient silence.

§ **336**. P. 45, l. 1 : que... eust. — *Mss.* B 1, 2 : sans combatre.

P. 45, l. 2 : en... devocion. — *Mss.* B 12, 20 : avoient grant desir de combatre.

P. 45, l. 2 : devocion. — *Mss.* B 5, 7 : voulenté.

P. 45, l. 11 : varlès. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et paiges.

P. 45, l. 11 : gardoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : estoient commis pour garder.

P. 45, l. 23 : et de Zellandes. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, B 12, 20.

P. 45, l. 24 : d'Alemaigne. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* de Lorraine.

P. 45, l. 25 : remerchia. — *Ms.* A 1 : remercha.

P. 45, l. 25 : oncle. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* les .III. dus de Berri, de Bourgongne et de Bourbon.

P. 45, l. 28 : sis. — *Ms.* A 2 : environ .VII. — *Ms.* B 12 : cinc.

P. 45, l. 29 : douse cens. — *Ms.* A 2 : .XIIII. cens. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : douze mil.

P. 45, l. 32 : demora. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* derrière.

P. 46, l. 5 : que. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* on se combatroit et que.

P. 46, l. 8 : demorroit. — *Ms.* A 1 : demoroit.

P. 46, l. 10 : endités dou dire. — *Mss.* B 12, 20 : conseillié [B 12 *aj. :* dou dire].

P. 46, l. 19 : desplaissance. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* à.

P. 46, l. 21 : plus i poriiés. — *Ms.* A 2 : vous y pouez plus.

P. 46, l. 27 : endintté. — *Ms.* B 20 : adverty.

P. 46, l. 30 : usés et fais. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : usaigié de telz faiz. — *Mss.* A 2, B 12 : usité et fait.

P. 47, l. 9 : que... desveu. — *Ms.* B 12 : qu'en vous ait riens esté mesveu.

P. 47, l. 11 : mais. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* feu.

P. 47, l. 19 : noble. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et discret.

P. 47, l. 22 : jovene. — *Mss.* B 5, 7 : joyeulx.

P. 47, l. 26 : voel. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* or soit ainsi, de par Dieu.

P. 47, l. 27 : Denis. — *Mss.* B 1, 2 : George.

§ **337**. P. 48, l. 2 : ordonnèrent. — *Ms.* B 20 : misrent en ordonnance.

P. 48, l. 6-7 : dou... estre. — *Mss.* B 12, 20 : la journée [B 20 : le jour] ne se passeroit que ilz ne fuissent.

P. 48, l. 12 : en devocion. — *Ms.* B 20 : oroisons.

P. 48, l. 13 : jeter dou jour. — *Ms.* B 12 : ce jour tenir.

P. 48, l. 15 : lonch. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de terre devant luy [B 5 : soy].

P. 48, l. 22 : de Poitiers, bastars. — *Manquent aux ms.* B 1, 2.

P. 48, l. 30-31 : que... estoient. — *Mss.* B 1, 2 : les ennemis.

P. 49, l. 6-7 : resvilla. — *Ms.* A 2 : surmonta et recueillit.

P. 49, l. 10 : nous. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* avant.

P. 49, l. 15 : de la montaigne. — *Ms.* B 12 : du marescaige.

P. 49, l. 18 : eschieuer. — *Ms.* B 1 : eschoier. — *Mss.* B 2, 5, 7, 12 : escheuer.

P. 49, l. 21 : plains. — *Mss.* A 2, B 1, 2, 5, 7 : champs.

P. 49, l. 28 : destre. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, B 20 : destrier.

P. 50, l. 5 : chevauceur. — *Mss.* B 1, 2 : chev. qui chevaucent. — *Mss.* B 5, 7, 12 : chevaliers.

P. 50, l. 10-11 : comment... ennemi. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de noz annemis comment ilz.

P. 50, l. 11 : et ouvert. — *Ms.* A 2 : par eulx ouvrir.

P. 50, l. 12 : par. — *Ms.* A 2 : et par.

P. 50, l. 13 : que. — *Ms.* A 2 : Or nous tenons doncques ensemble tellement que.

P. 50, l. 13 : ouvrir. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* serons nous fors assés. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* si faictes ainsi.

P. 50, l. 18 : à. — *Ms.* B 1 : emprise, et. — *Ms.* B 2 : vostre emprise et à.

§ **338**. P. 50, l. 21 : enditté. — *Mss.* B 12, 20 : adverti.

P. 50, l. 23 : maintenroient. — *Ms.* A 2 : gouverneroient.

P. 50, l. 24 : et. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de.

P. 51, l. 1 : Phelippes. — *Ms.* A 1 : Phelippe.

P. 51, l. 3 : as gages. — *Ms.* B 12 : à ses souldées.

P. 51, l. 3-4 : et ens... fiance. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 51, l. 5 : ses besongnes. — *Ms.* B 20 : de ses affaires.

P. 51, l. 10 : euist point eu. — *Ms.* B 20 : pouoit la avoir.

P. 51, l. 13 : amiroient. — *Mss.* A 2, B 12 : doubtoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : craignoient.

§ **339**. P. 51, l. 21 : il. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : feroient ne.

P. 51, l. 21 : bonne. — *Ms.* B 12 : noble. — *Ms.* B 20 : bonne et noble.

P. 51, l. 25 : bévenes. — *Mss.* A 2, 7, B 2, 5, 7 : biévre. — *Mss.* B 1, 12 : biévres.

P. 51, l. 28 : oe. — *Mss.* B 1, 2 : vueille oyr.

P. 52, l. 2 : signeur. — *Ms.* B 20 : grans princes.

P. 52, l. 4 : la. — *Ms.* A 2 : en la.

P. 52, l. 5 : et. — *Manque au ms.* A 2.

P. 52, l. 10-11 : venoient... ordenance. — *Ms.* B 20 : tous en une bataille marchoient ossi joins et ossi serez qu'il estoit possible de faire. Par telle fachon et ord.

P. 52, l. 12 : eulx. — *Ms.* B 20 : leur ennemis.

P. 52, l. 13 : segnefiie. — *Ms.* B 12 : advertie. — *Ms.* B 20 : bien advertie.

P. 52, l. 17 : de Havrech. — *Ms.* A 2 : du Hommet, bastard. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : du Haurel.

P. 52, l. 23 : Jehans. — *Ms.* B 1 : Guillaumes.

P. 52, l. 24 : Lengres. — *Ms.* B 12 : Poitiers.

P. 52, l. 26 : desvolepée. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* le gonfanon dit.

P. 52, l. 29 : le. — *Manque au ms.* B 20.

P. 52, l. 29-30 : fors que là. — *Ms.* B 20 : l'oliflambe de France sinon sur iceulx Flamens.

P. 52, l. 31 : desploieroit. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : desvelopperoit.

P. 52, l. 32 : dou. — *Ms.* B 20 : et conclut de ce jour là.

P. 53, l. 1-6 : de ce... desvolepée. — *Ms.* B 20 : principalement que li Flamenc par leur folle oppinion tenoient l'erreur contraire et l'oppinion du pape Clement, et se nommoient en leur creance et erreur Urbanistes. Et à celle cause les François disoient et maintenoient que les Flamens de telle creance estoient incredules et hors de foy; et ainsi ce fut la principale cause pour quoy ce jour l'oriflambe fut desploiée sur les Flamens et meïsmes apportée en Flandres.

P. 53, l. 3 : en... Urbaniste. — *Ms.* A 2 : et creoient en pape Urbain.

P. 53, l. 10 : Encores... là. — *Ms.* B 20 : Et de fait celle banière monstra à celle journée grandement.

P. 53, l. 11-12 : matinée... mais. — *Mss.* B 1, 2 : brume qui toute la matinée avoit esté si grant et si espesse, cheyt tout à un faix.

P. 53, l. 13 : li chevaliers. — *Ms.* B 20 : messire Pierre de Vilers.

P. 53, l. 14 : l'anste. — *Ms.* A 7 : lance. — *Mss.* B 1, 2 : la mist. — *Mss.* B 5, 7 : la lance.

P. 53, l. 14-15 : celle... desrompi. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 53, l. 20 : derière. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* regarder. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et à tous costez.

P. 53, l. 22 : clers... belles. — *Mss.* B 1, 2 : belles et cleres.

P. 53, l. 22-23 : ces fers... aparilliés. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 53, l. 24 : Et... nuls. — *Ms.* B 20 : La faisoit tout homme silence, car nuls.

P. 53, l. 28 : planchons. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en leurs poings qu'ilz tenoient.

P. 53, l. 29 : hantes. — *Mss.* B 1, 2 : aultres.

P. 53, l. 29-30 : tant... fuisson. — *Ms.* B 20 : si grant nombre en y avoit il.

P. 53, l. 30 : grant. — *Le ms.* A 7 *ajoute :* multitude et grant.

§ **340**. P. 54, l. 1 : pluiseur. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* que.

P. 54, l. 4 : bataille. — *Ms.* B 20 : banière.

P. 54, l. 6 : l'une des. — *Mss.* B 1, 2 : les.

P. 54, l. 7 : bien. — *Ms.* A 2 : bon eur.

P. 54, l. 10 : bataille. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* dure et forte.

P. 54, l. 18 : canons. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et des arbalestres.

P. 54, l. 19 : d'Ere. — *Ms.* A 2 : de Rez.

P. 54, l. 25 : passoient. — *Mss.* A 2, B 12 : perçoient.

P. 54, l. 26 : ces... maille. — *Ms.* A 2 : les costez et les entrailles.

P. 54, l. 26 : et les prendoient. — *Ms.* B 1 : en les poindant. — *Ms.* B 2 : en les poingnant.

P. 54, l. 27-28 : consieuoit... fiers. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : tous jours.

P. 54, l. 30 : enpaler. — *Ms.* A 2 : emploier. — *Mss.* B 12, 20 : destruire.

P. 55, l. 2 : tresbuchoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : cheoient.

P. 55, l. 2 : et s'estindoient. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 55, l. 5-6 : qui... lui. — *Ms.* A 2 : qu'il avoit delez lui pour lui garder.

P. 55, l. 5-6 : fuisson... lui. — *Ms.* B 12 : f. d. lui aterré. — *Ms.* B 20 : plenté atterrez entour lui.

§ **341**. P. 55, l. 16 : à abatre. — *Ms.* B 12 : à occire et ab.

P. 55, l. 20 : à terre. — *Manquent au ms.* B 1. — *Ms.* B 2 : les jambes dessus.

P. 55, l. 24 : que che fussent. — *Mss.* A 7, B 5 : que se ce f. — *Mss.* B 1, 2 : que de.

P. 55, l. 26-27 : et de... fier. — *Ms.* B 12 : sur leurs testes.

P. 55, l. 27 : ooit. — *Leçon de tous les mss.* — *Ms.* A 1 : oit.

P. 55, l. 28 : Paris. — *Ms.* A 1 : Parils.

P. 55, l. 29 : leur... faissant. — *Ms.* A 2 : les maistres faisant leur mestier.

P. 55, l. 30 : fait. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : mené ne fait.

P. 55, l. 30 : freant. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : ferant.

P. 56, l. 3-4 : s'avanchièrent et. — *Mss.* B 1, 2 : se.

P. 56, l. 6 : Goussant. — *Mss.* B 5, 7 : Goussalz.

P. 56, l. 9 : avoit de peuple. — *Mss.* B 1, 2 : de p. fu mort.

P. 56, l. 9 : ne. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : de.

P. 56, l. 10 : puet asouvir. — *Ms.* B 1 : puet à souffrir. — *Ms.* B 12 : puet parfurnir. — *Ms.* B 20 : pouoir parfurnir.

P. 56, l. 10 : vittoriieus. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : victoires.

P. 56, l. 15 : ceus. — *Ms.* B 1 : sens. — *Mss.* B 12, 20 : abatuz.

P. 56, l. 15-16 : ceus... pooit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ceulx qui n'avoient trop bonne ayde ne se pouoient.

P. 56, l. 18-22 : Là... issi. — *Ms.* B 20 : Là eut ung moult grant nombre de Flamens occis, dont les tas des mors estoient haulx et longs, où la bataille avoit esté ; on ne veït jamais si peu de sanc issir à tant de mors.

P. 56, l. 22 : que il en issi. — *Le ms.* B 9 *ajoute :* et c'estoit au moien de ce qu'ilz estoient beaucoup d'estains et estouffez en la presse, car iceulx ne gestoient point de sang.

P. 56, l. 27 : eux... fuies. — *Ms.* B 20 : se misrent à la fuite.

P. 56, l. 29 à p. 57, l. 2 : et Breton... garant. — *Ms.* B 9 : Lors commencèrent les François à courir après et les enchas-

ser et tuer en fuyant à monceaulx en aulnoiz, en foussez et par tout là où ilz les pouoient atteindre, sy que en celle fuyte en y eut moult de mors et de navrez, et du demourant qui se peult sauver, il se sauva, mais ce fut moult petit; et se retraioient les ungs à Courtray, les autres à Gand, et les autres chacun où il pouoit.

P. 56, l. 30 : fossés... bruières. — *Ms.* B 20 : fossés et en buissons, en aunois et en marescs et br.

P. 56, l. 30 : dis. — *Les mss.* B 1, 2, 12 *ajoutent :* chi .xII.

P. 56, l. 30 : vint. — *Les mss.* B 1, 2, 12, 20 *ajoutent :* chi .xxx.

P. 57, l. 6 : le vint et setime jour. — *Mss.* B 1, 2 : .xxII^e^.

§ **342**. P. 57, l. 12 : jusques. — *Leçon des autres mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 57, l. 13-14 : Il ... sans. — *Ms.* A 2 : si comme rap. li h. qui y furent envoiez pour eulx cerchier, sans compter ceux qui furent mors en.

P. 57, l. 17-18 : desconfiture. — *Mss.* B 12, 20 : victoire.

P. 57, l. 18 : honnerable. — *Les mss.* A 2, B 1, 2, 12 *ajoutent :* et proufitable. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et très prouffitable.

P. 57, l. 20 : villain. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* tuffes et guieliers.

P. 57, l. 22 : communautés. — *Ms.* A 2 : communes et tuffaulx.

P. 57, l. 27 : liet. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : joyeulx.

P. 57, l. 27-28 : autres... pluiseurs. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pluseurs autres bonnes.

P. 57, l. 30-31 : les trompètes de retrait. — *Mss.* B 12, 20 : la retraite.

P. 58, l. 2 : oultre. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : oultra.

P. 58, l. 4 : Il avoient assés. — *Mss.* B 1, 2 : Assez estoit ce.

P. 58, l. 13 : baron. — *Mss.* B 1, 2 : chevaliers.

P. 58, l. 18 : veoir. — *Mss.* B 1, 2 : trouver.

P. 58, l. 18 : nonchiet et criiet. — *Mss.* B 12, 20 : publié.

P. 58, l. 20-21 : et... cherchier... — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 58, l. 25 : et atraïnés. — *Ms.* B 20 : jusques.

P. 58, l. 26 : regarda. — *Ms.* A 1 : regarde.

P. 58, l. 26-27 : une... ossi. — *Ms.* B 20 : ung petit, pareillement.

P. 59, l. 2 : darraine. — *Ms.* B 20 : dernier jour et la.

§ **343**. P. 59, l. 16 : seues, il. — *Ms.* A 2 : venues, ces Flamens.

P. 59, l. 17 : communalment. — *Ms.* B 20 : homme.

P. 59, l. 23 : grant pillage de. — *Ms.* B 20 : plenté de bons.

P. 59, l. 23 : tentes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de paveillons.

P. 59, l. 23-24 : de pourveances. — *Ms.* B 20 : des vivres.

P. 59, l. 25 : environ l'anuitier. — *Manquent aux mss.* B 12, 20.

P. 59, l. 26-27 : de la bataille... perdu. — *Ms.* B 20 : des Flamens, comment il avoient perdu la bat.

P. 59, l. 26 : bataille. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de ces mechans gens et.

P. 59, l. 29 : venue. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* à ceste fois.

P. 60, l. 2 : jeuiaulx. — *Mss.* B 1, 2 : meubles et j. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et vestemens.

P. 60, l. 8 : repus. — *Ms.* A 2 : repost. — *Mss.* A 7, B 7 : repons. — *Ms.* B 5 : mussé. — *Ms.* B 12 : muchié.

P. 60, l. 10 : dehetiés. — *Mss.* A 2, B 12 : malade.

P. 60, l. 18-20 : et... Ardembourc. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 60, l. 24 : que. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Manque au ms.* A 1.

P. 60, l. 27 : contredit. — *Les mss.* A 7, B 5, 7, 12 *ajoutent :* entrer.

P. 60, l. 28-30 : ne... esbahi. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 60, l. 31 : li signeur. — *Mss.* B 5, 7 : estre seigneurs.

P. 61, l. 4 : sicom... l'istoire. — *Ms.* B 20 : comme cy après sera bien au long racompté.

§ **344**. P. 61, l. 6 : la punasie. — *Mss.* B 12, 20 : pour eviter la puanteur.

P. 61, l. 10 : et desconfiture. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 61, l. 15 : mort. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en caves.

P. 61, l. 16 : là trouver et. — *Mss.* B 1, 2 : les.

P. 61, l. 23 : repus. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : retraiz.

P. 61, l. 23 : nul. — *Ms.* B 1 : nullui.

P. 61, l. 24 : haioient. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* les Flamens et.

P. 61, l. 27 : Si... contrevengier. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 61, l. 28 : la. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 7, 12, 20. — *Manque au ms.* A 1.

P. 61, l. 30 : paires d'esperons. — *Mss.* B 1, 2 : esperons.

P. 62, l. 3 : trionfe. — *Ms.* A 2 : la victoire qu'ilz en orent.

P. 62, l. 4 : comparroient. — *Ms.* A 1 : comparoient.

P. 62, l. 5 : mettre. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* le feu par toute.

P. 62, l. 6 : departement. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et tout mettre.

P. 62, l. 6 : souvenroit. — *Ms.* B 20 : pourroit aussi souvenir.

P. 62, l. 12 : li autre. — *Ms.* B 20 : autres nobles.

P. 62, l. 15 : compaignons. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* Ce temps durant ot le roy de France et son conseil plusieurs consaulx et ymaginacions comment ne par quelle manière on se maintiendroit à conquerir et mettre en subgection la conté de Flandres entièrement, et par especial la bonne ville de Gand qui, tant forte [estoit] de soy mesmez. Et plus encorez doubtoit on l'aliance des Angloys que aultre choze, car voirement avoyent, ja grant temps avoit, esté traitées aliances entre le roy d'Angleterre et les Flamens, dont les embaxadeurs estoyent encorez en Angleterre, qui de première venue les eussent parfaites et achevées, se n'eust esté la somme de deniers qu'ilz demandoyent ausdiz Angloys, comme vous avez ouy dessus traiter en l'istoire. Et ce non obstant estoyent ja les besoignes si menées avant que aucuns chevaliers du royaume d'Angleterre estoyent ja passez à Calays en entencion de parfaire lesdites aliances au jour que la bataille de Rozebech fut parfaite, comme vous avez ouy cy dessus, dont ilz furent si esbaïz et si troublez de celle soudaine aventure non esperée, qu'ilz s'en retournèrent en Angleterre, sens plus lors proceder en celle matière.

§ **345**. P. 62, l. 19 : Tourout. — *Mss.* B 5, 7 : Courtray.

P. 62, l. 24 : fil. — *Mss.* B 12, 20 : gendre.

P. 62, l. 27 : consentie. — *Ms.* B 12 : habandonnée.

P. 62, l. 31 : grant transis. — *Leçon du ms.* B 12. — *Ms.* A 1 : grant transes. — *Ms.* A 2 : grant tristesce et dolour. — *Mss.* A 7, B 7 : grans craintes. — *Mss.* B 1, 2, 20 : grans transes. — *Ms.* B 5 : grant crainte.

P. 63, l. 4 : les. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : des.

P. 63, l. 12 : li. — *Mss.* A 2, B 20 : li .XII.

P. 63, l. 15 : et priièrent. — *Mss.* B 1, 2 : en priant.

P. 63, l. 17 : volenté. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et obeïssance.

P. 63, l. 19 : gens. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et bons marchans.

P. 63, l. 22 : estoient. — *Mss.* B 1, 2 : s'estoient porté.

P. 63, l. 23 : aquité. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 63, l. 30 : argent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* où qu'il fust prins.

P. 64, l. 3 : en seure. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

§ **346**. P. 64, l. 7 : Enssi. — *Ms.* B 20 : Comme entendre pouez.

P. 64, l. 8 : estre. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* pillée et.

P. 64, l. 14 : bien. — *Les mss.* B 1, 2, 20 *ajoutent :* et dirent.

P. 64, l. 17 : ensonniiés. — *Ms.* B 20 : traveillié.

P. 64, l. 21 : vée. — *Ms.* B 12 : empesche.

P. 64, l. 26 : jut. — *Ms.* B 12 : fut.

P. 64, l. 29 : l'arière. — *Mss.* B 1, 2 : l'avant.

P. 65, l. 1 : part. — *Ms.* A 7 : port. — *Mss.* B 5, 7 : apport.

P. 65, l. 2 : fortement. — *Ms.* B 20 : radement.

P. 65, l. 3 : consentir. — *Mss.* B 1, 2 : souffrir.

P. 65, l. 8-9 : là... avoient. — *Ms.* A 2 : tous avoient traveillié pour venir servir le roy en ce voiage.

P. 65, l. 13 : en tant que. — *Ms.* B 20 : au regart.

P. 65, l. 24 : fist il el. — *Ms.* A 2 : fist il plus. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* B 12 : se travella.

P. 65, l. 25 : messires. — *Les mss.* B 1, 2, 22, 20 *ajoutent :* Thieris.

P. 65, l. 27 : Duse. — *Ms.* A 2 : de Disques. — *Mss.* B 5, 7 : Duze. — *Ms.* B 12 : Duste. — *Ms.* B 20 : Dusce.

P. 66, l. 3 : au devant. — *Mss.* B 1, 2 : à l'encontre.

P. 66, l. 4 : s'ahatesist. — *Mss.* A 7, B 7 : s'enhardesist. — *Ms.* B 5 : s'enhardist. — *Mss.* B 12, 20 : s'avançast.

P. 66, l. 7-9 : exploita... volenté. — *Ms.* B 12 : fist craindre le chevallier que toute celle question il mist en la main. — *Ms.* B 20 : exploita que il fist le chevallier si dompté que toute ceste chose il mist en la volenté.

P. 66, l. 8 : privé. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : prins. — *Ms.* A 2 : paoureux.

P. 66, l. 10 : Couchi. — *Mss.* B 12, 20 : Clichon.

§ **347**. P. 66, l. 18 : commenchement. — *Ms.* B 20 : prime face, lorsque.

P. 66, l. 23 : aventure. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : voulenté.

P. 67, l. 1 : mout. — *Mss.* B 1, 2, 12 : tous. — *Ms.* B 20 : tout.

P. 67, l. 2 : respondi. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* voires.

P. 67, l. 5 : perdu. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* en.

P. 67, l. 5 : Phelippe. — *Ms.* A 1 : Phelippes.

P. 67, l. 10 : estes esbahis. — *Mss.* B 1, 2 : esbahissiez vous. — *Les mss.* B 1, 2, 12, 20 *ajoutent :* Pour cela.

P. 67, l. 13 : son. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* orgueil et.

P. 67, l. 16 : li tamps. — *Ms.* A 2 : le nouvel tamps. — *Ms.* B 20 : la doulce saison.

P. 67, l. 17 : en Guerrles, en. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Juilliers et en.

P. 67, l. 22 : mieux. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et avons.

P. 67, l. 25 : nous maintenant. — *Ms.* B 20 : de ce jour en avant.

P. 67, l. 31-32 : il... conseil. — *Mss.* B 1, 2 : qu'il y a de reconfort.

P. 68, l. 1 : cinc ou sis. — *Ms.* A 2 : .vi. ou .viii.

P. 68, l. 2 : ne nuls... apparoit. — *Ms.* B 12 : et qu'il ne leur apparoit ne venoit quelques nouvelles ne quelque apparence de siège.

P. 68, l. 3 : orgilleux. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et fiers.

§ **348**. P. 68, l. 18 : en Engletière. — *Ms.* A 2 : au roy d'A.

P. 68, l. 25 : doroient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : doubtoient. — *Ms.* B 20 : douleroient.

P. 68, l. 26 : la partie. — *Mss.* B 1, 2, 5 : la perte. — *Ms.* B 20 : l'alliance.

P. 68, l. 31 à p. 69, l. 1 : en mer à Londres. — *Ms.* B 12 : à Callaix.

P. 69, l. 2 : à Gand. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* quant il peurent.

§ **349**. P. 69, l. 11 : perseverroit. — *Ms.* A 1 : perseveroit.

P. 69, l. 14 : li drois. — *Ms.* B 20 : qui est le fin.

P. 69, l. 15 : toudis ouniement. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : toudis continuellement. — *Ms.* B 20 : jour et nuit.

P. 69, l. 16 : hostoier. — *Ms.* B 20 : tenir siège.

P. 69, l. 18 : et... Gand. — *Ms.* B 20 : et si estoient les rivières entour Gand profondes et larges.

P. 69, l. 24 : son. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* hostel et feroient son.

P. 69, l. 26 : bellement. — *Ms.* B 20 : à l'aise.

P. 69, l. 28 : demoraissent dalés. — *Mss.* B 12, 20 : ne se [*mq.* B 20] partissent d'autour.

P. 69, l. 29-30 : à ensonniier. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : à embesoingnier. — *Ms.* B 20 : de les mettre en besongne.

P. 70, l. 6 : eglise. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Nostre Dame.

P. 70, l. 18 : oster. — *Mss.* B 12, 20 : mettre jus.

P. 70, l. 18 : des halles. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7.

P. 70, l. 20 : pièches. — *Ms.* A 1 : pièche.

§ **350**. P. 70, l. 26 : elle... menée. — *Ms.* B 20 : la ville fut trop maltraittiée.

P. 70, l. 28 : chevaliers et escuiers. — *Ms.* A 1 : chevalier et escuier.

P. 70, l. 30-31 : et... Martin. — *Placés dans les mss.* A 7, B 5, 7 *après* raisons, p. 71, l. 2.

P. 71, l. 8 : d'Or. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 71, l. 8-9 : au... à. — *Ms.* A 2 : à l'image.

P. 71, l. 8 : Cherf. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 15, 20. — *Mss.* A 1, 4, 7, B 7, 16 : chief.

P. 71, l. 8-9 : et le... Couci. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manquent aux mss.* A 1, 4, 7, B 5, 7, 15, 16, 20.

P. 71, l. 8-9 : et le... Jaque. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 71, l. 9 : à. — *Manque aux mss.* B 5, 7.

P. 71, l. 21 : on... liement. — *Ms.* B 20 : il fut receu bien.

P. 71, l. 23 : au païx. — *Ms.* A 2 : leur paix.

P. 71, l. 23-29 : quant... pais. — *Ms.* A 2 : envers le sire de Disquemue qui les vouloit guerroier et tenoit en grant doubte et avoit tenu un long temps et fait tant qu'il s'estoit mis en l'ordonnance du seigneur de Coucy et sur ce seure paix, et aussi ala il au devant des Bretons, Bourgongnons et Savoiens qui les vouloient courir, et fist tant qu'il rompist leur intencion.

P. 71, l. 24-26 : quant... che. — *Ms.* B 12 : en ce qu'il ne fut couru des Bretons, Bourgoignons et Savoiens, ausquels il rompist leur pourpoz et intencion, et.

P. 71, l. 29 : s'eurent. — *Mss.* A 1, B 1, 20 : seure. — *Ms.* A 7 : sceurent. — *Mss.* B 2, 5, 7 : eurent. — *Ms.* B 12 : sceure et bonne.

§ **351**. P. 72, l. 9 : Chièvre. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Chieurs. — *Mss.* B 1, 2 : Chierve.

P. 72, l. 10 : Namur. — *Mss.* B 12, 20 : Mauny.

P. 72, l. 16-17 : trouva on pluiseurs. — *Ms.* B 20 : furent plusieurs attains.

P. 72, l. 21 : set. — *Ms.* A 2 : .VIII.

P. 72, l. 27-28 : tout... journée. — *Ms.* B 20 : conquis la bataille à Rosebeque.

P. 73, l. 1 : avoir pour leur. — *Mss.* B 5, 7 : estre en la subjection de leur. — *Ms.* B 20 : plus avoir à.

P. 73, l. 5 : eux. — *Ms.* B 20 : les Gantois.

P. 73, l. 6 : gens. — *Mss.* B 5, 7 : du conseil du roy.

P. 73, l. 6 : s'en ensonniasent. — *Ms.* B 20 : quy s'en meslassent.

P. 73, l. 11 : dont. — *Ms.* A 2 : et raler.

P. 73, l. 13 : guerre. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* l'esté venu.

P. 73, l. 17 : enexées. — *Mss.* A 1, B 20 : enexés. — *Ms.* A 2 : ahurtez.

P. 73, l. 20-21 : avis... determinéement. — *Ms.* A 2 : conseil et avis et en determineroient.

P. 73, l. 21 : determinéement. — *Mss.* A 1, 7 : determinement.

P. 73, l. 23 : Calandes. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : Noël.

P. 73, l. 29-30 : garnisson à Ardembourc. — *Ms.* B 20 : la ville d'Ardembourc en garnison.

§ **352**. P. 74, l. 8 : à. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1. — *Ms.* B 5 : ausquelz.

P. 74, l. 8 : finance. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de leurs gaiges.

P. 74, l. 15 : li sires. — *Ms.* A 2 : monsieur Mouton.

P. 74, l. 22 : Marne et. — *Les mss.* B 1, 2, 20 *ajoutent :* entre la rivière de Marne et la rivière de.

P. 74, l. 23 : Estrées. — *Correction d'après le ms.* A 1 : Estré. — *Ms.* A 7 : entre. — *Manque aux mss.* A 2, 4, B 1, 2, 5, 7, 12, 15, 16, 20.

P. 74, l. 25 : s'en vint. — *Ms.* B 20 : chevaucha.

P. 74, l. 27 : apparillier. — *Ms.* A 2 : ordonner.

P. 75, l. 2 : pour veoir quel. — *Ms.* A 2 : le faisoient aussi pour voir leur.

P. 75, l. 3 : li... aroient. — *Ms.* A 2 : et comment ilz se maintendroient ne que ilz feroient. — *Ms.* B 20 : il fut advisé que.

P. 75, l. 4-5 : chil... signeurs. — *Ms.* B 20 : ces officiers du roi et serviteurs, dès.

P. 75, l. 12 : quoi... maisons. — *Ms.* B 20 : à leur requoy.

P. 75, l. 14 : sicom... recorder. — *Ms.* B 12 : sicom il sera remonstré. — *Ms.* B 20 : comme il sera recordé.

P. 75, l. 16 : Parisis. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* A 1, B 2 : Parsis.

P. 75, l. 16 : jesir. — *Mss.* B 5, 7, 12, 20 : disner.

P. 75, l. 16-17 : Bourget. — *Mss.* B 5, 7 : Bourgel.

P. 75, l. 18 : joliièrent. — *Mss.* B 5, 7 : acointièrent. — *Ms.* B 20 : misrent sur le beau lez.

P. 75, l. 19 : vint. — *Ms.* A 2 : .xxx.

P. 75, l. 21 : Ladre. — *Mss.* B 1, 2 : Denis.

P. 75, l. 23 : aparilliés... ordonné. — *Ms.* B 20 : ordonnez et estoient rengiez.

P. 75, l. 28 : Che... signeur. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 75, l. 29-30 : A quoi... estat. — *Ms.* B 20 : Ce respondirent les seigneurs : « A quoy faire font ilz orendroit ces monstres ? Se.

P. 75, l. 30 : Il fussent. — *Mss.* A 7, B 1, 2 : s'il fussent. — *Mss.* B 5, 7 : se il f. — *Ms.* B 12 : Que ne sont ilz.

P. 75, l. 31 : sont. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* ilz eussent mieulx fait.

P. 76, l. 4 : mettera. — *Ms.* B 20 : boutra.

P. 76, l. 6 : et en. — *Ms.* B 20 : en belle.

P. 76, l. 9 : tout abus de. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : tout esbahyz de. — *Ms.* B 12 : tout pensiz de. — *Ms.* B 20 : pensifz pour.

P. 76, l. 15 : hors de Paris. — *Ms.* A 2 : de Paris hors aux champs.

P. 76, l. 16 : roi. — *Le ms.* A 7 *répète ici le texte depuis* Il fussent (p. 75, l. 30).

P. 76, l. 17 : responderoient. — *Ms.* A 1 : respondoient.

P. 76, l. 22-23 : ossi... menèrent. — *Ms.* B 20 : jouer plus seurement, ilz prindrent.

P. 76, l. 22-23 : en... quatre. — *Ms.* B 12 : envoyèrent trois.

P. 76, l. 23 : trois ou quatre. — *Ms.* A 2 : deux ou .III.

P. 76, l. 27 : et remonstré. — *Ms.* B 20 : pour declairer.

§ **353**. P. 77, l. 4 : Il nous fault parler à eulx. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 15, 16, 20. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7.

P. 77, l. 8 : maistre. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ne nul capitaine.

P. 77, l. 18 : il... nous. — *Ms.* A 2 : il nous plaist bien ce qu'il plaist au roy et à noz seigneurs, mais.

P. 77, l. 22 : et leur dites. — *Leçon des mss.* B 5, 7, 12. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 1, 2, 20.

P. 77, l. 29 : convenant. — *Mss.* B 1, 2 : contenance. — *Ms.* B 20 : ordonnance.

P. 77, l. 30 : ordonnée. — *Ms.* B 20 : rengie.

P. 77, l. 31 : maillès. — *Le ms.* B 9 *ajoute :* les aucuns fourchuz, sans les arbalestriers et hommes d'armes, dont ilz estoient grant foison et bien en nombre .LX^{m}. et plus.

P. 78, l. 15 : besongnoit. — *Ms.* A 2 : mestier lui en estoit.

P. 78, l. 16 : bien. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent* : ce m'est adviz.

P. 78, l. 18 : li. — *Mss.* B 1, 2 : nous.

P. 78, l. 24 : rentrèrent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : retournèrent.

P. 78, l. 31 : cremeur. — *Ms.* A 2 : paour.

P. 79, l. 6 : esmestriier. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : maistrier. —

Mss. B 1, 2 : amaistrier. — *Ms.* B 12 : corrigier. — *Ms.* B 20 : mieulx mestrier.

P. 79, l. 9 : aisieuement. — *Ms.* B 12 : plainement.

P. 79, l. 13-14 : fuellet... mis. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : fuellès des portes ostées et mises.

P. 79, l. 15 : desoulx le. — *Ms.* B 20 : au couvert du.

P. 79, l. 18 : courut. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et pilliez.

P. 79, l. 19 : que il euist. — *Ms.* B 20 : desus la rue.

P. 79, l. 20 : grans transses. — *Ms.* A 7 : grans craintes. — *Mss.* B 5, 7 : grant crainte.

P. 79, l. 25-26 : de trois... mille. — *Ms.* B 20 : à plus, li autres à moins.

P. 79, l. 26 : Paris. — *Ms.* A 1 : Pars.

P. 79, l. 29 : as moitains... petis. — *Ms.* B 12 : aux povres gens.

P. 79, l. 31 : eux. — *Ms.* A 2 : furent ilz.

P. 80, l. 5 : exempliier. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : donner exemple à.

P. 80, l. 7 : tels coses. — *Ms.* A 2 : males toultes.

§ **354**. P. 80, l. 10 : et... prison. — *Ms.* B 20 : des hommes.

P. 80, l. 12 : les... effroi. — *Mss.* B 1, 2 : de doubte et mettre hors d'effroi.

P. 80, l. 13 : de... quarfour. — *Mss.* B 5, 7 : ens es carrefours.

P. 80, l. 17 : doubte. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* et ceulx aussi qui se refraignirent, qui estoient en voulenté de mal faire.

P. 80, l. 27 : desveus. — *Ms.* A 2 : d. ne trouvé. — *Ms.* A 7 : sceuz ne trouvés. — *Mss.* B 5, 7 : veu ne trouvé.

P. 81, l. 3 : mort. — *Ms.* A 2 : grant tort.

P. 81, l. 15 : ave. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ayeul.

P. 81, l. 20 : ne. — *Leçon des mss.* A 7, B 12. — *Manque au ms.* A 1. — *Mss.* B 1, 2 : soit non. — *Mss.* B 5, 7 : n'en.

P. 81, l. 22 : boinement. — *Ms.* B 20 : doulcement.

P. 81, l. 25 : Marès. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Dieu lui face pardon !

§ **355**. P. 81, l. 26-27 : mestriier. — *Ms.* B 12 : espoenter.

P. 81, l. 28 : Rains. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* à Laon.

P. 81, l. 30-31 : pour... furent. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 82, l. 8 : Blois. — *Mss.* B 1, 2 : Flandres.

P. 82, l. 13 : les. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* bons et grans.

§ **356**. P. 82, l. 22 : Tournai. — *Leçon des mss.* F 1, A 4, B 1, 2, 12, 15, 16, 20. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7 : Courtrai.

P. 82, l. 28-29 : que onques mais. — *Ms.* A 2 : comme ilz avoient oncques esté.

P. 82, l. 29 : entendirent. — *Ms.* B 20 : ouïrent dire.

P. 83, l. 2 : trois. — *Ms.* A 2 : .IIII.

P. 83, l. 7 : et le... arsse. — *Ms.* A 2 : et toute arse et bruie, dont ce fut grant dommaige.

P. 83, l. 10 : terre... de. — *Ms.* B 20 : conté d'Alos et vers.

§ **357**. P. 83, l. 13 : de. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* chevauchier et de.

P. 83, l. 14 : che qu'il pooient. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12, 20.

P. 83, l. 21 : esté. — *Ms.* B 20 : envoié.

P. 83, l. 26 : et a. — *Ms.* B 20 : car il a de lui.

P. 83, l. 27 : couvertement. — *Mss.* B 5, 7 : est couvertement ung pur angloys et.

P. 83, l. 28 : Salemons. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Saplemon.

P. 83, l. 28 : purs. — *Ms.* B 20 : naïf.

P. 83, l. 29 : et quatre. — *Ms.* B 20 : cinq.

P. 83, l. 31 : Voure. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : Vorire. — *Ms.* A 2 : Voirre. — *Ms.* B 1 : Worve. — *Mss.* B 2, 20 : Vorve. — *Ms.* B 12 : le borgne.

P. 84, l. 5 : le mai. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 : le mois de mai. — *Ms.* B 20 : le my may. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui vient.

P. 84, l. 7 : et... elles. — *Ms.* B 20 : comme elles estoient.

P. 84, l. 8 : couroucha il. — *Ms.* A 2 : commença à merencolier.

P. 84, l. 11 : à Lille. — *Ms.* A 2 : de l'Escluse.

P. 84, l. 14 : quinsaine. — *Leçon des mss.* B 1, 12, 20. — *Ms.* A 1 : quinsime. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : .xv[e]. journée.

P. 84, l. 16 : oïrent... furent. — *Ms.* B 20 : ouy ce que dit est, il fut et ses compaignons.

P. 84, l. 20 : felonnie mout. — *Ms.* B 20 : fureur très.

P. 84, l. 26 : honnir. — *Ms.* B 20 : destruire.

P. 85, l. 2-3 : et... journée. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 85, l. 6 : de. — *Ms.* B 20 : appartenir à.

P. 85, l. 6-7 : defui s'estoient. — *Ms.* B 20 : ainsi s'estoient partis.

P. 85, l. 9 : de... compaignon. — *Mss.* B 5, 7 : et ses compaignons qui arrivez estoient de Londres.

P. 85, l. 9-10 : cil... furent. — *Ms.* A 2 : furent prins aucuns de leurs complices et.

P. 85, l. 12 : finance. — *Mss.* B 1, 2 : chevanche.

§ **358**. P. 85, l. 19 : avenu. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 7 : avenue.

P. 85, l. 23 : posnées. — *Ms.* A 2 : pompes.

P. 85, l. 26 : archiers. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* par saint George.

P. 85, l. 27 : que tout ne fussent ou. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manquent au ms.* A 1. — *Ms.* A 2 : qu'ilz n'eussent esté tous. — *Ms.* B 20 : tous y fuissent.

P. 85, l. 28 : demorra. — *Ms.* A 1 : demora.

P. 85, l. 31 : reconquerrons. — *Ms.* A 1 : reconquerons.

P. 86, l. 5 : i sont. — *Ms.* A 2 : et telz. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : qu'ilz sont.

P. 86, l. 5 : de Bruges et. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 86, l. 6 : tamps. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* n'a mie granment.

P. 86, l. 9 : langagoient. — *Ms.* B 20 : semblables usoient.

P. 86, l. 10 : demorroient. — *Ms.* A 1 : demoroient.

P. 86, l. 11 : point en. — *Ms.* A 2 : mie longuement ainsi en.

§ **359**. P. 86, l. 16 : siège. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* pontificalement.

P. 86, l. 18-19 : plus... de ce. — *Ms.* B 20 : estoit plus fort que jamais, pour tant.

P. 86, l. 18 : fort. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, 7, B 12 : forte.

P. 86, l. 31 : tant qu'en. — *Ms.* B 20 : quant à la.

P. 86, l. 31 : les Clementins il. — *Ms.* A 2 : faissoient il, les Clementins, et les.

P. 87, l. 1-3 : selonc... Englès. — *Ms.* A 2 : Urbain selonc sa puissance, et bien savoit cel Urbain qu'il ne pouoit grever le royaume de France fors que par les Englès, leurs ennemis.

P. 87, l. 5-7 : bien... car. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 87, l. 6 : trop avant. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 87, l. 6 : avant. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 7.

P. 87, l. 8-9 : ne... fors. — *Ms.* B 20 : ne d'usage n'en quierent gaires, n'est.

P. 87, l. 11 : prechier. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* par les eveschiez.

P. 87, l. 11 : otrieroit. — *Ms.* A 7 : ordonneroit. — *Mss.* B 5, 7 : ordonnoit.

P. 87, l. 12 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 7.

P. 87, l. 21 : au. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : o.

P. 87, l. 22 : lever. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* sur les eglises. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* sur le pays.

P. 88, l. 8 : trente. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* mille.

P. 88, l. 12 : croiserie. — *Mss.* A 7, B 7 : croisie. — *Ms.* B 5 : croizée.

P. 88, l. 18 : pappe. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Urbain.

P. 88, l. 19 : pardons. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : pardoulx.

P. 88, l. 20 : le leur. — *Ms.* B 20 : leurs biens.

P. 88, l. 22 : teneur. — *Ms.* A 2 : vertu.

P. 88, l. 26 : tailliet. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : cueilliz.

P. 88, l. 28 : cinc. — *Lisez :* cinc cens. — *On lit dans le ms.* B 12 : .xx. cens mille.

§ **360**. P. 88, l. 31 : confourmé. — *Mss.* B 1, 2, 12 : informés. — *Mss.* B 5, 7 : acertenez.

P. 88, l. 31 : misse. — *Ms.* A 2 : grant somme de florins que en avoit reçeu de xme Urban.

P. 89, l. 4-5 : avoec le duc de Lancastre. — *Manquent au ms.* B 20. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* qui grant joie en ot.

P. 89, l. 6 : Devensiere. — *Mss.* A 1, 7, B 2, 5, 7, 12, 20 : Denneziere. — *Ms.* A 2 : Donnestiere. — *Ms.* B 1 : Denvesiere.

P. 89, l. 22 : prochains. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et plus proufitable.

P. 89, l. 28 : institués. — *Les mss.* B 1, 2, 12, 20 *ajoutent :* et deputés.

P. 89, l. 28 : à ce. — *Ms.* A 2 : et ordonné pour le voiage.

P. 90, l. 5 : cousin. — *Ms.* A 2 : nepveu.

P. 90, l. 9 : Pans. — *Ms.* A 2, B 20 : Paux. — *Ms.* B 1 : Pauwz. — *Ms.* B 2 : Paulz.

P. 90, l. 9 : Garriot. — *Ms.* B 5 : Garnot. — *Ms.* B 20 : Galliot.

P. 90, l. 9 : Vighier. — *Ms.* B 1 : Jughier. — *Ms.* B 2 : Juger.

P. 90, l. 9-10 : Cauchiten. — *Ms.* B 12 : Cannetain.

P. 90, l. 10 : autres. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* que je ne puis ne sçay mie tous nommer.

P. 90, l. 13 : pappe. — *Ms.* B 20 : propre.

§ **361**. P. 90, l. 19 : croiserie. — *Ms.* B 20 : croisie.

P. 90, l. 30 : Hues. — *Ms.* B 12 : Henry.

P. 91, l. 1 : heriant. — *Ms.* B 20 : traveillant.

P. 91, l. 12-13 : de... nommet. — *Ms.* B 20 : dessus dit et les trois chevaliers.

P. 91, l. 16 : vint et troisime. — *Ms.* B 12 : XIIIᵉ.

§ **362**. P. 91, l. 24 : à quatre jours en. — *Ms.* A 2 : à .VIII. jours ou mois de. — *Ms.* B 20 : au .IIIᵉ de.

P. 91, l. 28-29 : encores... en. — *Ms.* B 20 : petit avoit porté armes fors ou pays de.

P. 91, l. 28 : estoit il petit. — *Mss.* A 7, B 1, 5, 7 : s'estoit il petit. — *Ms.* B 2 : ne s'estoit il pas. — *Ms.* B 12 : ne s'estoit il guaires.

P. 92, l. 2 : ne. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 92, l. 5 : loiaulment. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* droiturièrement.

P. 92, l. 9-10 : nos trairons. — *Ms.* A 2 : irons.

P. 92, l. 10 : issir. — *Ms.* B 20 : chevauchier hors.

P. 92, l. 17 : dou. — *Le ms.* B 7 *ajoute :* recouvrer et.

P. 92, l. 26 : respondirent. — *Ms.* B 20 : dirent.

§ **363**. P. 93, l. 3 : s'appelloit. — *Ms.* B 20 : se nommoit.

P. 93, l. 3 : Draiton. — *Ms.* B 12 : Dracon.

P. 93, l. 4 : ala. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* en entencion.

P. 93, l. 4-5 : il revint. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : revenir; si comme il fist.

P. 93, l. 8 : veu. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et esté en grandes besongnes.

P. 93, l. 20 : fourferons. — *Ms.* A 2 : souffrirons.

P. 93, l. 24 : resvilliet. — *Mss.* B 1, 2 : fais.

P. 93, l. 26 : fort. — *Mss.* B 1, 2 : ort.

P. 93, l. 32 : tant que. — *Ms.* B 20 : au fait.

P. 93, l. 32 : atendre. — *Ms.* A 2 : entendre que mal ferions se nous n'attendons, ainsi que faire devons.

P. 94, l. 1 : mareschal. — *Mss.* B 1, 2 : capitaine.

P. 94, l. 2 : hastéement. — *Ms.* B 20 : brief.

P. 94, l. 8 : voront. — *Ms.* B 20 : querront de.

P. 94, l. 12 : son parler. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : sa parolle.

P. 94, l. 17 : nostre. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* plaisir et.

P. 94, l. 18 : mer. — *Ms.* A 2 : Saint Omer.

P. 94, l. 21 : nomme. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* fait il bon.

P. 94, l. 22 : il. — *Ms.* A 2 : car il.

P. 94, l. 22 : furent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : firent.

P. 94, l. 23 : guerriet de cose. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : guerre.

P. 94, l. 23 : de. — *Leçon du ms.* B 12. — *Manque aux mss.* A 1, B 1, 2, 20.

P. 94, l. 29 : cappitains. — *Ms.* B 20 : chief.

P. 95, l. 3 : chemin. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* tant soit espineuse.

P. 95, l. 6 : de matin. — *Mss.* A 2, B 20 : de main.

§ **364**. P. 95, l. 17 : estoit. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* fortefiée et.

P. 95, l. 18 : palis. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* povrement.

P. 95, l. 19 : forques. — *Ms.* B 12 : que. — *Ms.* B 20 : fors.

P. 95, l. 20 : bon homme et. — *Ms.* A 2 : bonnes. — *Ms.* B 20 : labouriers et.

P. 95, l. 27 : moeuble. — *Ms.* B 20 : avoir.

P. 95, l. 29 : où les gens estoient retrait. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12, 20.

P. 95, l. 31 : sejournèrent. — *Ms.* B 20 : furent.

P. 96, l. 1 : le. — *Manque aux mss.* B 5, 7.

P. 96, l. 2 : conquirent. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* et la ville et le moustier.

P. 96, l. 4 : seigneur. — *Ms.* B 20 : maistres.

P. 96, l. 5 : pourveances assés. — *Ms.* B 20 : plenté de vivres.

P. 96, l. 7 : estoient à. — *Ms.* B 20 : avoient prins.

P. 96, l. 9 : forterèces. — *Ms.* A 2 : dedans les frontières et es autres villes.

P. 96, l. 15 : Je m'esmervelle.— *Ms.* B 20 : J'ai grant merveille.

P. 96, l. 15 : Englès. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* que diables ont admenez.

P. 96, l. 22-23 : quel... fachons. — *Ms.* B 20 : qu'en est il de faire pour le mieulx ? dist le comte.

P. 96, l. 25 : Jehan. — *Ms.* B 12 : Guillaume.

P. 96, l. 25 : dou. — *Leçon des mss.* B 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 5, 7.

P. 96, l. 30-32 : et... guerriiet. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 97, l. 2 : se courcera il. — *Ms.* A 2 : se contentera mal. — *Ms.* B 20 : sera il mal content.

P. 97, l. 3 : à leur blasme. — *Ms.* A 2 : à lui ou autre part, à leur tort et grant blasme, et les fera issir.

P. 97, l. 4 : Voire... chevalier. — *Ms.* B 20 : « Vous parlez bien, dist le conte, mais entandiz que ceulx... »

P. 97, l. 9 : on voist parler à. — *Ms.* B 20 : vous envoiez devers.

P. 97, l. 12 : Jehans. — *Ms.* B 12 : Guillaume.

P. 97, l. 13 : metteront. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20. — *Ms.* A 1 : metteroit.

P. 97, l. 13-14 : le païs à seur. — *Ms.* B 20 : l'acord.

P. 97, l. 13-14 : à seur. — *Ms.* B 12 : en sceurté.

P. 97, l. 14 : Je le voel. — *Ms.* B 20 : Dieu le doinst.

P. 97, l. 18 : cose. — *Ms.* B 20 : matière.

P. 97, l. 19 : oncles. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* quant ilz seront venuz par dela.

§ **365**. P. 97, l. 24 : traioient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : tenoient.

P. 97, l. 25-26 : briefment... et. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 97, l. 31 : portes. — *Ms.* B 1 : pors.

P. 98, l. 4 : estoit. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 98, l. 6 : suer. — *Ms.* B 12 : fille.

P. 98, l. 10 : fier. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* à berruiers.

P. 98, l. 11 : douse. — *Manque au ms.* B 12.

P. 98, l. 15 : venoient. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : venroient.

P. 98, l. 18 : Jehan. — *Ms.* B 12 : Guillaume.

P. 98, l. 21-23 : on... descendu. — *Mss.* B 1, 2 : messires Jehans Villains et messire Jehan Moulin envoyet de par le conte, après che que il furent venu et descendu, il vinrent.

P. 99, l. 4 : ont. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* adventuré leur vie.

P. 99, l. 4 : saisson. — *Ms.* B 20 : yver. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui est passée. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et.

P. 99, l. 6 : Tournai. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* dernièrement.

P. 99, l. 16 : autre cose ne. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 99, l. 16 : cose. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* faire.

P. 99, l. 16 : ne autre response. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12.

§ **366**. P. 99, l. 25 : seur. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* estat.

P. 99, l. 30 : Che. — *Mss.* B 1, 2 : A che.

P. 99, l. 30 : cose. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* dirent ilz.

P. 99, l. 39 : responderons. — *Mss.* B 1, 2 : il responderoient.

P. 100, l. 1 : dou... conseil. — *Ms.* B 20 : de parler et d'en dire son advis.

P. 100, l. 2-5 : enssi... guerre. — *Ms.* A 2 : lors : « Vous estes en la terre de madame la duchesse de Bar, qui est Clementine, et vous, sire, qui estes nostre chief, vous leur direz que vous estes en la terre de la duchesse de Bar, qui est Clementine, et lui faictes guerre pour Urbain, qui vous y a commis estre ordonné comme son vicaire et souldoier. »

P. 100, l. 22-23 : Après la messe. — *Manquent aux mss.* A 7, B 12. — *Mss.* B 5, 7 : Puis.

P. 100, l. 25 : detriier. — *Ms.* B 20 : entretenir.

P. 100, l. 26 : ensamble. — *Mss.* B 1, 2 : venus.

P. 100, l. 31 : vous vollés. — *Ms.* B 20 : bon vous semble.

P. 100, l. 32 : otant bien. — *Ms.* B 20 : pareillement.

P. 101, l. 1 : dou. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 101, l. 2 : chargiés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ne chargiés.

P. 101, l. 9 : asolucions. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et indulgences.

P. 101, l. 11 : aident. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ayderont.

P. 101, l. 13 : entendirent ceste parolle. — *Ms.* B 20 : eurent entendu ce que dit est.

P. 101, l. 15 : tant comme as. — *Ms.* B 20 : au regard des.

P. 101, l. 20 : guerrier. — *Mss.* B 5, 7 : faire guerre.

P. 101, l. 22 : felonnia. — *Ms.* B 20 : aïra.

P. 101, l. 25 : ou autres gens. — *Manquent aux mss.* B 1, 2. — *Ms.* B 12 : ou autres. — *Ms.* B 20 : ou qui que soit.

§ **367**. P. 102, l. 2 : partirent. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de Gravelines.

P. 102, l. 2 : et as Englès. — *Ms.* B 20 : de Norduich et aux chevalliers de sa route.

P. 102, l. 7 : à Mardich. — *Ms.* A 2 : mardi. — *Mss.* B 5, 7 : au mardi.

P. 102, l. 8 : eu. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7.

P. 102, l. 10 : advise. — *Mss.* A 2, B 5, 7, 12 : touche. — *Mss.* A 7, B 20 : atouche.

P. 102, l. 11 : en le main. — *Ms.* B 20 : ou poing.

P. 102, l. 14 : furent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* les compaignons.

P. 102, l. 16 : amenoient. — *Mss.* B 5, 7, 12 : avoient.

P. 102, l. 18 : Clifton. — *Ms.* A 2 : de Ceston. — *Ms.* A 7 : Cliçon. — *Mss.* B 5, 7 : Ecliçon. — *Ms.* B 12 : Dracon.

P. 102, l. 22 : quinse cens. — *Ms.* A 2 : .xviii^{c}. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* d'autres gens et tous.

P. 102, l. 22-23 : chevauchièrent. — *Ms.* B 20 : se misrent au chemin.

P. 102, l. 25 : de saint Pierre. — *Ms.* B 12 : du saint pere.

P. 102, l. 28 : freture. — *Ms.* A 2 : fauture.

P. 102, l. 30 : des. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 103, l. 6 : Ferrières. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* messire Raidemon de Chin.

P. 103, l. 11 : de tout le païs. — *Ms.* B 20 : du pays d'entour.

P. 103, l. 12 : segnefiiet. — *Ms.* B 20 : advertiz.

P. 103, l. 13 : aparilliet. — *Ms.* B 20 : en point.

P. 103, l. 13 : et volenté pour. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 103, l. 14 : combatre. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* en grant voulenté.

P. 103, l. 15-16 : isteroient... camps. — *Ms.* B 20 : se mettroient hors de Dunkerque aux champs.

P. 103, l. 22 : une. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : une belle.

P. 103, l. 22 : trouvèrent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* quant ilz furent ensamble.

P. 103, l. 23 : ou plus. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12, 20.

§ **368**. P. 103, l. 24 : Evous venu les. — *Ms.* A 2 : Atant es vous venir les. — *Ms.* B 20 : Adont s'amonstrèrent.

P. 103, l. 25 : regardèrent. — *Ms.* B 20 : tournèrent.

P. 103, l. 26 : aprochant. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : araprochant. — *Mss.* B 1, 2, 20 : raprochant.

P. 103, l. 27 : ordonné. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ainsi que pour tantost combatre.

P. 103, l. 29 : faissoient. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* monstroient.

P. 104, l. 1 : aucun. — *Ms.* B 12 : Anglois.

P. 104, l. 4 : dissoient dou nom. — *Ms.* B 12 : vouloient le contraire.

P. 104, l. 10 : bourbe. — *Mss.* B 1, 12, 20 : bourle. — *Ms.* B 2 : volte.

P. 104, l. 13 : regardons. — *Mss.* B 5, 7 : regardez.

P. 104, l. 14 : maintenant. — *Ms.* B 20 : orendroit. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* combatre ne.

P. 104, l. 17-18 : de... envoions. — *Ms.* B 20 : il seroit bon d'envoier.

P. 104, l. 20-21 : que il soient demandé. — *Ms.* B 20 : dont ce vient et.

P. 104, l. 22 : vous lor requerrés. — *Ms.* A 1 : vous lor requerés. — *Mss.* B 1, 2 : nous leur requerons.

P. 104, l. 27 : ce. — *Ms.* A 2 : ce arons.

P. 105, l. 1-2 : A leurs... eulx. — *Mss.* B 12, 20 : Il obey, ce fut raison.

§ **369**. P. 105, l. 14 : sauver. — *Ms.* B 1 : tenser. — *Ms.* B 2 : garder. — *Ms.* B 12 : rescourre ne sauver.

P. 105, l. 16 : tout foursenet. — *Ms.* A 2 : moult durement courreciez.

P. 105, l. 18-19 : touellemens. — *Mss.* B 5, 7, 12 : troubles.

P. 105, l. 22 : chier comparé. — *Ms.* A 2 : moult chier couste.

P. 105, l. 22 : demorrons. — *Ms.* A 1 : demorons.

P. 105, l. 25 : de Gant. — *Mss.* B 5, 7 : de Bruges ou de G.

P. 105, l. 25 : Vos. — *Leçon du ms.* B 12. — *Mss.* A 1, B 20 : Vors. — *Ms.* A 2 : Vers.

P. 105, l. 29 : commenchièrent... malment. — *Ms.* B 20 : prindrent à berser et à durement mal mener.

P. 106, l. 8 : cens. — *Ms.* B 12 : vins.

P. 106, l. 9 : chi trente. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 20.

P. 106, l. 9 : encauchoient les. — *Ms.* A 2 : enc. folement les. — *Mss.* B 5, 7 : entroient en ces. — *Ms.* B 12 : chassoient les.

P. 106, l. 10 : requelloient, et. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* puis s'assembloient, quant ilz les trouvoient.

P. 106, l. 13 : cinc. — *Ms.* A 2 : .iiii.

P. 106, l. 16 : noef. — *Ms.* A 2 : .x.

§ **370**. P. 106, l. 21 : oï et veu. — *Ms.* B 20 : eue.

P. 106, l. 26 : bellement. — *Ms.* B 1 : joyeusement et b. — *Ms.* B 2 : joyeusement et doulcement. — *Ms.* B 20 : gracieusement.

P. 106, l. 31 : et... devers. — *Ms.* A 2 : hastivement devers. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et envoia couvertement devers. — *Ms.* B 20 : dilligamment à.

P. 107, l. 4-5 : ne... le. — *Ms.* A 2 : sourdroit ou.

P. 107, l. 5-6 : pluiseurs coses. — *Ms.* B 12 : pluiseurs courses. — *Ms.* B 20 : des maulx assés.

P. 107, l. 7 : chevaliers. — *Ms.* A 1 : chevalier.

P. 107, l. 11 : des... il. — *Ms.* B 20 : nous comment les Anglois.

§ **371**. P. 107, l. 14 : il entrèrent. — *Mss.* B 1, 2, 20 : entrèrent li Englès.

P. 107, l. 18 : le convenant. — *Ms.* B 20 : la conduite.

P. 107, l. 19 : Or... Englois. — *Ms.* B 20 : Mais les Anglois firent.

P. 107, l. 29 : effraé. — *Ms.* B 20 : esbahiz.

P. 107, l. 31 : li Englois. — *Leçon des mss.* F 1, B 5, 12. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 7.

P. 107, l. 31 à p. 108, l. 1 : enssi... dissent. — *Ms.* B 20 : Ainsi l'urent Anglois qui en furent joieulx et dirent.

P. 108, l. 2 : une. — *Ms.* A 2 : une bonne et.

P. 108, l. 2 : guerrier et heriier. — *Ms.* B 20 : faire guerre à.

P. 108, l. 4 : prissent. — *Ms.* B 7 : vindrent assaillir.

P. 108, l. 4 : Dricehem. — *Ms.* A 7 : Driceham. — *Ms.* B 2 : Driechem. — *Mss.* B 5, 7 : Drichehan. — *Ms.* B 12 : Drincgam. — *Ms.* B 20 : Driquehem.

P. 108, l. 13 : que... d'Aire. — *Ms.* B 20 : de aler devant Aire.

P. 108, l. 15 : asalir. — *Ms.* B 20 : avoir d'assault.

§ **372**. P. 108, l. 18 : jour. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20. — *Manque au ms.* A 1. — *Ms.* A 2 : temps.

P. 108, l. 19 : appelle ou. — *Manquent aux mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12.

P. 108, l. 19-20 : qui... temps. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 108, l. 22 : Clari. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* Lancelot de Clari.

P. 108, l. 22-23 : messires... Montegni. — *Mss.* B 1, 2, 12 : Lancelos de Clari.

P. 108, l. 23 : ses frères. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 108, l. 24 : March. — *Leçon des mss.* F 1, B 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7. — *Mss.* B 1, 2 : Martin. — *Voy. plus loin*, p. 219, l. 16.

P. 108, l. 25 : Kauni. — *Ms.* A 2 : Quarry. — *Ms.* B 20 : Changny.

P. 108, l. 26 : bien environ. — *Ms.* B 20 : entour.

P. 108, l. 29 : Biaumont. — *Ms.* B 12 : Persy.

P. 108, l. 31 à p. 109, l. 1 : et li... aprochier. — *Ms.* B 20 : et leur route aprochièrent.

P. 109, l. 1-2 : sus... claime. — *Ms.* B 20 : à un pas nommé.

P. 109, l. 5-7 : que li... en. — *Ms.* B 20 : quelle intention le viscomte de Meaulx avoit, car lui et toute sa.

P. 109, l. 6 : enpensset. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* à faire.

P. 109, l. 11 : le. — *Ms.* B 20 : la costière et.

P. 109, l. 13 : tout quoi. — *Ms.* B 20 : rengiez.

P. 109, l. 16 : de la ville. — *Mss.* B 5, 7 : du chastel. — *Ms.* B 20 : de là.

P. 109, l. 18 : Guillaumes. — *Mss.* B 5, 7 : Jehan.

P. 109, l. 18 *et plus loin :* Nielle. — *Mss.* B 5, 7 : Merle.

P. 109, l. 20 : et. — *Leçon de tous les mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 109, l. 21 : fera. — *Mss.* B 5, 7, 20 : fist. — *Ms.* B 12 : fut.

P. 109, l. 22 : palis petis. — *Ms.* B 20 : petiz et bas paliz.

P. 109, l. 24-25 : en... forte. — *Ms.* B 20 : ou moustier qui estoit fortifié.

P. 109, l. 29 : se... et que. — *Ms.* B 20 : entrèrent en la ville assaillie, car.

P. 109, l. 30 : trait. — *Ms.* B 20 : retraiz. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* ilz y vindrent.

§ **373**. P. 110, l. 2-5 : Englois... deffense. — *Ms.* B 20 : Archiers angloiz l'avoient environné, qui tiroient flesces de bas en hault en tel effort que à paines de ceulx de dedens nuls se ozoit à sa deffense amoustrer.

P. 110, l. 7 : de pières. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* de pièces.

P. 110, l. 8 : traioient... estoient. — *Ms.* B 20 : tiroient de gros quarreaux sur les assaillans.

P. 110, l. 13 : firent. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, B 20 : furent.

P. 110, l. 14 : avoir esté conforté. — *Mss.* B 5, 7 : avoir confort. — *Ms.* B 20 : estre conforté.

P. 110, l. 21 : ont... ouniement. — *Ms.* A 2 : l'ont accoustumé faire sur la foy baillée de. — *Ms.* B 20 : ont fait de long temps.

P. 110, l. 25-26 : tout... argent. — *Ms.* A 2 : tout ce font il pour en avoir plus grant finance. — *Ms.* A 7 : pour plus avoir finance d'argent. — *Mss.* B 5, 7 : tout pour plus avoir grant finance et grant rançon d'argent.

§ **374**. P. 110, l. 27 à p. 112, l. 22 : Quant... d'Ippre. — *Les paragraphes* 374 *et* 375 *manquent au ms.* B 20.

P. 111, l. 1 : villes. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* fermées.

P. 111, l. 4 : retraioient. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : retraiont.

§ **375**. P. 111, l. 17 : entendirent. — *Leçon des mss.* F 1, A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1. — *Ms.* A 2 : virent.

P. 111, l. 23 : carroi. — *Mss.* B 1, 2 : arroy.

P. 111, l. 29 : le. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : le mois de. — *Ms.* A 7 : la. — *Manque au ms.* B 12.

P. 112, l. 3 : Sieple. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* qui là dedens s'estoit mis et bouté.

P. 112, l. 7 : Jehans. — *Ms.* A 2 : Thomas.

P. 112, l. 8 : Boucgrave. — *Ms.* B 12 : Boutegrave.

P. 112, l. 9 : Welledene son fil. — *Ms.* A 2 : Belledene et son frere. — *Mss.* B 1, 2 : Weldeve.

P. 112, l. 10 : d'Estavles. — *Leçon du ms.* F 1. — *Mss.* A 1, 2, 4, B 15, 16 : d'Estades. — *Mss.* B 5, 7 : d'Issecades.

P. 112, l. 10-11 : Jehans Hauiel. — *Ms.* A 2 : Daniel. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Hamel.

P. 112, l. 11 : Morselede. — *Ms.* B 12 : Mesuelde.

P. 112, l. 12 : Belle. — *Mss.* B 1, 2 : Bede. — *Ms.* B 7 : Berle.

P. 112, l. 13 : d'Outre. — *Correction.* — *Mss.* A 1, 2 : Ahoutre. — *Ms.* F 1 : Houtre.

P. 112, l. 15 : messires Jehans Belle. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 112, l. 18-19 : et avec ce estoient il en. — *Leçon du ms.* F 1. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 2 : avoient aussi.

P. 112, l. 18-19 : et avec... pour. — *Ms.* B 12 : et avoient aussi grant doubte de.

P. 112, l. 20 : traitiés. — *Mss.* A 2, B 5, 7, 12 : traitres.

§ **376**. P. 112, l. 27-28 : i entra. — *Ms.* B 20 : se i bouta.

P. 112, l. 28 : Flandres. — *Ms.* B 20 : France.

P. 112, l. 29 : estoit. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* desolée et.

P. 113, l. 2 : logier. — *Ms.* A 2 : soy logier ne.

P. 113, l. 7 : besongnes. — *Ms.* B 20 : affaires.

P. 113, l. 9 : envoiia. — *Ms.* A 1 : envoiet.

P. 113, l. 9-10 : Bretons. — *Ms.* A 1 : Breton.

P. 113, l. 14-15 : et fissent tant que. — *Ms.* B 20 : où.

P. 113, l. 16 : Tainteniach. — *Ms.* B 20 : Saintes.

P. 113, l. 22 : si. — *Mss.* A 2, B 20 : quant ilz.

P. 113, l. 23 : fort. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* hutin.

P. 113, l. 28 : et... cache. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* car ilz estoient trop pou contre tant de gens.

P. 113, l. 28-29 : mettre... leurs. — *Ms.* B 20 : desroier tant que la plus part furent.

P. 113, l. 32 : rancontre. — *Ms.* A 1 : ranconte.

P. 113, l. 32 : de ceuls de rancontre. — *Ms.* A 2 : tous eureux furent ceulx. — *Ms.* A 7 : furent ceulx de celle rancontre. — *Manquent au ms.* B 1. — *Ms.* B 2 : furent ceulx. — *Mss.* B 5, 7 : furent ceulx qui à ce rancontre. — *Ms.* B 20 : de ceulx de sa route.

P. 113, l. 32 à p. 114, l. 1 : ewireux... peurent. — *Ms.* B 12 : il fut eureux de sa routte qui eschappa.

P. 114, l. 2-3 : priès... sires. — *Ms.* B 20 : de Lille, où ledit.

P. 114, l. 5 : fissent. — *Ms.* B 20 : morurent.

§ **377**. P. 114, l. 9 : assaulx. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et escarmouches en pluseurs lieux.

P. 114, l. 9-10 : et... ville. — *Mss.* B 5, 7 : et trambloient et se doubtoient ceulx de la ville. — *Ms.* B 20 : en travaillant fort les assiegez.

P. 114, l. 12 : prise. — *Manque au ms.* B 1. — *Ms.* B 2 : perdue pour lui.

P. 114, l. 17 : vosissent ou dagnassent. — *Ms.* B 20 : le d. mander.

P. 114, l. 17 : n'amiroient. — *Ms.* A 2 : ne prisoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ne comptoient. — *Ms.* B 12 : ne craignoient.

P. 114, l. 17-19 : il n'amiroient... France. — *Ms.* B 20 : à ce premier ilz n'estimoient gaires la puissance de France.

P. 114, l. 18 : petit. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* ne prisoient.

P. 114, l. 20 : d'Exeses. — *Ms.* A 2 : de Sexessers. — *Mss.* B 5, 7 : d'Exefort.

P. 114, l. 24 : deus. — *Mss.* B 1, 2 : trois.

P. 115, l. 12 : sont si. — *Ms.* B 20 : estoient.

P. 115, l. 23 : Liège. — *Ms.* A 1 : Lige.

P. 115, l. 26 : desist. — *Les mss.* B 1, 2, 12, 20 *ajoutent :* et fesist.

§ **378**. P. 116, l. 4 : cens. — *Leçon de tous les mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 116, l. 5 : coustages. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 20 : despens.

P. 116, l. 12 : lui plaisoit. — *Ms.* B 20 : bon luy sembloit.

P. 116, l. 21 : tantos. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* bien et au long.

P. 116, l. 22 : toutes. — *Ms.* A 1 : toute.

P. 116, l. 22-24 : responses... se. — *Ms.* B 20 : choses, et par un chevallier de son hostel en fist advertir le duc son fils et la duchesse de Bourgogne sa fille, qui lors se.

§ **379**. P. 116, l. 29 : coses iroient et. — *Ms.* B 20 : besoingnes.

P. 117, l. 2 : hauls. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* barons et.

P. 117, l. 3 : parlement. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* furent et.

P. 117, l. 6 : l'acord. — *Ms.* B 20 : le consentement.

P. 117, l. 7 : et. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 1, B 5.

P. 117, l. 12 : mandement. — *Mss.* B 1, 2 : commandement.

P. 117, l. 18 : de l'un des frères. — *Ms.* B 12 : du frère.

P. 117, l. 18 : des. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, 7 : de ses.

P. 117, l. 20-22 : il... enformés. — *Ms.* A 2 : avoit oy dire.

P. 117, l. 24-25 : mout... ordonnances. — *Ms.* B 20 : lointaine marce, il en fut le premier adverty. Si ordonna son fait.

P. 117, l. 30 : s'aparilloient. — *Mss.* B 1, 2 : se assembloient. — *Ms.* B 20 : s'apprestoient.

P. 117, l. 32 : des... autres. — *Ms.* B 20 : d'un costé et d'autre.

P. 118, l. 1-2 : songna si vaillaument. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pensa tellement.

P. 118, l. 2 : ne s'i. — *Ms.* B 20 : ne blasme ne l'en.

§ **380**. P. 118, l. 9 : l'envoieroit desemparer. — *Ms.* A 2 : envoieroit gens là pour le desemparer, ainsi qu'il fist.

P. 118, l. 13 : prendent et le fortefiient. — *Mss.* B 5, 7 : prenez et le fortifiez.

P. 118, l. 14-15 : se... environ. — *Ms.* B 20 : se ainsi advenoit, trop fouleroient le pays de ci entour.

P. 118, l. 15-16 : volentiers. — *Ms.* A 2 : il yroit volentiers et feroit ce que le conte lui ordonnoit. — *Mss.* B 5, 7 : c'estoit raison que il obeïst et que il iroit volentiers.

P. 118, l. 20 : quarante. — *Ms.* B 20 : .LX.

P. 118, l. 23 : et... ville. — *Ms.* B 20 : mais en la ville ne trouvèrent ame.

P. 118, l. 25-26 : commenchièrent... deffaire. — *Ms.* B 20 : prindrent à desemparer l'eglise et à demolir.

P. 118, l. 31 à p. 119, l. 1 : à quoite d'esperons. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : à force d'esp. — *Ms.* B 12 : à pointe d'esp. — *Ms.* B 20 : de randon.

P. 119, l. 5 : li bastars de Flandres. — *Ms.* A 2 : les arbalestriers de Lisle.

P. 119, l. 9-10 : Dou... blechiés. — *Ms.* B 20 : qui blecièrent plusieurs Angloiz.

P. 119, l. 11 : petit... estour. — *Mss.* B 5, 7 : belles armes.

P. 119, l. 13 : li Flamenc. — *Ms.* B 20 : finablement ceulx du conte.

P. 119, l. 13-14 : li... li. — *Mss.* B 1, 2 : il obtinrent la place, et furent.

P. 119, l. 16-17 : doi... vaillaument. — *Ms.* B 20 : en eulx deffendant, se portèrent chevalleureusement.

P. 119, l. 20-21 : mout... seut. — *Ms.* B 20 : très dolant.

P. 119, l. 24 : sejournèrent. — *Mss.* B 1, 2 : furent.

P. 119, l. 25 : finance. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* assez courtoisement.

§ **381**. P. 119, l. 26-27 : on... gaegn' on. — *Ms.* B 20 : l'un jour l'en gaigne, l'autre on pert.

P. 119, l. 27 : les avenues. — *Ms.* A 2 : ainsi comme viennent les advenemens et les adventures qui.

P. 119, l. 31 : Bos. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et des Gantois.

P. 120, l. 1 *et plus loin :* conquerroient. — *Ms.* A 1 : conqueroient.

P. 120, l. 1-2 : et... faindoient. — *Ms.* B 20 : mais ilz ne s'en deffendoient.

P. 120, l. 6 : à la nuit. — *Ms.* B 20 : au soir.

P. 120, l. 6-7 : de... grans. — *Ms.* B 20 : par l'une partie à l'autre mainte haulte.

P. 120, l. 9 : paine de. — *Ms.* B 20 : devoir pour.

P. 120, l. 11 : nepveut le. — *Leçon de Johnes.* — *Mss.* A 1, 7, B 1, 2, 5, 7 : cousin le. — *Ms.* A 2 : cousin germain du. — *Ms.* B 12 : frere germain au. — *Ms.* B 20 : cousin au. — *Voy. plus haut,* p. 112, l. 14.

P. 120, l. 12 : Jorge. — *Ms.* B 12 : Pierre.

P. 120, l. 16 : Lin. — *Ms.* B 1 : Liu.

P. 120, l. 16-17 : mout durs... grans. — *Ms.* B 20 : aspre, long et dur.

P. 120, l. 20 : dodanes. — *Ms.* A 2 : douves. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : dunes.

P. 120, l. 20-21 : traioient... roit. — *Ms.* B 20 : tiroient à ceulx de la garnison par telle radeur.

P. 120, l. 22 : crestiaux. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 20 : creneaulx.

P. 120, l. 24-25 : le valleur... saïètes. — *Ms.* B 20 : de trait à main deux tonniaus.

§ **382**. P. 121, l. 2 : ne conquerroient. — *Ms.* B 20 : n'avroient.

P. 121, l. 3 : mout perdoient de. — *Ms.* B 20 : fort essilloient. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* leurs gens et de.

P. 121, l. 5-6 : devant... pour. — *Ms.* B 20 : sur le bort des fossés, pour les.

P. 121, l. 7 : terre. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et gros merrien.

P. 121, l. 12 : les terrées. — *Mss.* A 7, B 1, 2 : les terres. — *Mss.* B 5, 7 : les tertres. — *Ms.* B 12 : la rive.

P. 121, l. 13 : et là enmoier. — *Manquent aux mss.* B 5, 7, 12.

P. 121, l. 13 : enmoier. — *Leçon du ms.* B 1. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 2 : envoier. — *Mss.* F 1, B 20 : amoier.

P. 121, l. 14 : paracomplir. — *Ms.* A 2 : parfaire.

P. 121, l. 24-25 : car... besoignes. — *Ms.* B 20 : car du tamps passé il l'avoit trouvé appareillié à son besoing.

P. 121, l. 25 : en devant. — *Leçon des mss.* F 1, B 1. — *Ms.* A 1 : en. — *Ms.* A 2 : eu et. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7, 12.

P. 121, l. 25 : besoignes. — *Leçon des mss.* F 1, B 1, 2. — *Ms.* A 2 : affaires. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : affaires bon et loyal amy [B 5, 7 *mq.*].

P. 121, l. 28 : set. — *Ms.* B 20 : vi.

P. 121, l. 28 : Savoiens. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* Lidis contes estoit filz au vaillant et gentil comte de Savoie, sicom vous avez chi dessus oy recorder; alés en estoit avec le duc d'Anjou en Italie et ou royaulme de Napplez, et là estoit trespassez d'une maladie, dont ce fu grant damages.

P. 121, l. 29 : s'avalla aval. — *Ms.* B 20 : devala en bas.

P. 121, l. 29 : à belles. — *Ms.* A 2 : à toute belle compaignie de.

P. 122, l. 7-10 : Seigneur... considerer. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 122, l. 9-10 : que... considerer. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 122, l. 11 : jeu. — *Ms.* A 2 : couchié au lit tout.

P. 122, l. 12-13 : souffrir... aportés. — *Ms.* B 20 : endurer le hutin, se fist apporter.

P. 122, l. 21 : Viesvi. — *Ms.* A 2 : Vrevins. — *Ms.* B 12 : Vieville. — *Ms.* B 20 : Brifuel.

P. 122, l. 21 : Saint Martin. — *Ms.* B 20 : Saintonge.

P. 122, l. 22 : Walerant de Donstienne. — *Ms.* A 2 : W. de Donstiene. — *Ms.* B 20 : Guillemme de Dousrenne.

§ **383**. P. 122, l. 26 : à. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 122, l. 30 : gens. — *Ms.* B 20 : combatans.

P. 123, l. 1-2 : voir... enssi. — *Mss.* B 20 : verité, car de prime face nuls ne le voloit croire, mais ilz le sceurent de vray.

P. 123, l. 4 : eux. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui admenoit grant foison de Bretons.

P. 123, l. 6-7 : feroient... maintenroient. — *Ms.* B 20 : estoit de faire et comment ilz s'i pourroient conduire.

P. 123, l. 7 : maintenroient. — *Ms.* A 2 : gouverneroient.

P. 123, l. 27 : chevaliers. — *Ms.* A 1 : chevalier.

P. 123, l. 28 : che. — *Ms.* A 2 : ce chemin.

P. 123, l. 28-29 : se... voiage. — *Mss.* B 15, 16 : à venir de Prusse à cheminer ouniement.

P. 123, l. 29 : cheminé. — *Ms.* B 20 : erré.

P. 123, l. 29 : on. — *Ms.* A 1 : ou. — *Ms.* A 2 : en.

P. 123, l. 30 : jours. — *Le ms.* A 1 *ajoute :* on n'i met.

P. 123, l. 30 : trèse. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : quatorse.

P. 124, l. 2 : à bonne volenté et. — *Mss.* B 1, 2 : sa b. vol. à.

§ **384**. P. 124, l. 3-6 : Nouvelles... ossi. — *Ms.* B 20 : Le roy de France qui se tenoit en Arras et ses oncles et les haulx seigneurs qui là estoient, entendirent que les Gantois, et les Angloiz aussi, avoient rompu leur siège d'Ypre.

P. 124, l. 5 : estoient. — *Mss.* B 5, 7 : yssuz et.

P. 124, l. 7-9 : ses... escapassent. — *Ms.* B 20 : son oirre et de poursieuir ses ennemis, car il ne vouloit pour rien qu'il ne les euist à bataille.

P. 124, l. 12 : Et... aplouvoient. — *Ms.* B 20 : Mais tousjours sourvenoient.

P. 124, l. 13 : signeur. — *Mss.* A 7, B 1, 7 : gens. — *Mss.* B 5, 12 : gens d'armes.

P. 124, l. 14 : Daufin. — *Ms.* B 12 : d'Angle et le.

P. 124, l. 16 : hommes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* d'armes en sa compaingnie.

P. 124, l. 21 : en la vallée dou. — *Mss.* B 1, 2 : en la ville du. — *Ms.* B 12 : sur le.

P. 124, l. 23 : souratendant. — *Ms.* A 7 : soubz attendant. — *Mss.* B 5, 7 : en attendant.

P. 124, l. 23 : pars. — *Mss.* B 7, 20 : païs.

P. 124, l. 24 : et vous di que quant. — *Ms.* A 2 : atant va venir.

P. 124, l. 24-25 : descendi. — *Ms.* A 2 : et quant il dubt descendre.

P. 124, l. 26-27 : longues. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : loingtaines.

P. 124, l. 31 : trois cens mille. — *Ms.* B 12 : trois mille.

P. 124, l. 31 : ne. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 125, l. 1 : trop. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1. — *Ms.* A 2 : moult.

P. 125, l. 1-4 : trop... raison. — *Ms.* B 20 : fort esmerveillier où les pourveances pouoient estre trouvées pour assouffir une telle armée : si en avoit aucune fois grant faute et aucune fois raisonnablement.

P. 125, l. 1 : pourveances. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* fuerres et avoines.

§ **385**. P. 125, l. 6-7 : bien... forte et. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : en très bon point pour la.

P. 125, l. 7 : pesaulx et holagres. — *Ms.* A 2 : pesant et descouragié. — *Ms.* B 1 : pesans et halagres. — *Ms.* B 2 : pesant et maladif. — *Ms.* B 12 : foible et pesant. — *Ms.* B 20 : foible et mal agousté.

P. 125, l. 13 : à. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* chemin et à.

P. 125, l. 20-21 : la... mout. — *Ms.* B 20 : le temps qui estoit chaut et enfermes.

P. 125, l. 23-24 : Havrech. — *Mss.* A 7, B 5 : Hauzech.

P. 125, l. 24 : Senselles. — *Ms.* B 12 : Sazelles.

P. 125, l. 24 : Gerars. — *Ms.* A 1 : Grars.

P. 125, l. 26 : Glisuelle. — *Leçon du ms.* B 12. — *Mss.* A 1, 7 : Ghisuelle. — *Ms.* A 2 : Jumelle. — *Ms.* B 20 : Grisuelle.

P. 126, l. 2 : leurs. — *Ms.* A 2 : gens à.

P. 126, l. 4 : de France. — *Ms.* B 20 : et de son armée.

§ **386**. P. 126, l. 7 : alèrent. — *Ms.* B 20 : chevauchièrent.

P. 126, l. 16-17 : Adont... vint. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et s'en vint le roi de France à Saint Omer.

P. 126, l. 21 : et. — *Ms.* A 1 : e.

P. 126, l. 23 : Dricehem. — *Mss.* A 1, 2 : Tringhem. — *Voy. plus haut,* p. 108, l. 4.

P. 126, l. 25 : fist. — *Ms.* B 20 : livra.

P. 126, l. 29 : si... penser. — *Ms.* B 20 : à merveilles bien.

P. 127, l. 6-8 : de France... jour. — *Ms.* B 20 : qui le vey moult volentiers, et fort lui plaisoit tant que le diemanche toute jour il le chevaucha.

P. 127, l. 10 : fu. — *Ms.* A 2 : fut mis.

P. 127, l. 13 : Fère. — *Ms.* B 12 : Ferrières.

P. 127, l. 16 : eu. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 7.

§ **387**. P. 127, l. 20-21 : Chils... que. — *Ms.* B 20 : lequel s'estoit retrait à Gr. comme.

P. 127, l. 24 : grant. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* honte et grant.

P. 127, l. 25 : mis... oultre. — *Ms.* A 2 : mis et dit parolles oultre par manière de venterie.

P. 127, l. 30 : faire... cheli. — *Ms.* B 20 : furnir pour atendre celle.

P. 127, l. 31 : Si. — *Mss.* B 5, 7, 12, 20 : Si luy.

P. 127, l. 31 à p. 128, l. 1 : Ossi... estoient. — *Ms.* B 20 : Et fort en parloient les Angloiz à Calais.

P. 128, l. 8 : Guillaumes. — *Ms.* B 20 : Gilles.

P. 128, l. 10 : assés. — *Ms.* B 20 : à plenté.

P. 128, l. 15 : veu. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* des besoingnes.

P. 128, l. 18-19 : vos... grandement. — *Ms.* B 20 : avez grant confidence.

P. 128, l. 20 : confort. — *Ms.* A 2 : l'aide.

P. 128, l. 21 : poroit. — *Mss.* B 5, 7 : porra.

P. 128, l. 21-22 : nous... repentiriens. — *Ms.* B 20 : tard en vendrions au repentir.

P. 128, l. 22 : repentiriens. — *Mss.* B 5, 7 : repentirons.

P. 128, l. 22-23 : de... avoient. — *Ms.* B 20 : sa raison ne eut point de lieu et tousjours disoient : « Nous avons.

§ **388**. P. 128, l. 26-27 : fu... Berghes. — *Ms.* B 20 : se fut bouté dedans la ville de Berghes Saint Winoc.

P. 128, l. 31 : nous... assés. — *Ms.* A 2 : aussi sommes nous foison gens.

P. 129, l. 6 : compaignies. — *Ms.* A 2 : connestablies.

P. 129, l. 9 : femmes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et leurs enfans et toutes les gens nues.

P. 129, l. 11 : et tous... gens. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 129, l. 11 : enfans... gens. — *Ms.* B 12 : anciens et enfans.

P. 129, l. 11 : anciennes. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : autres nues. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : autres menues.

P. 129, l. 13 : en. — *Ms.* B 20 : en l'abbaïe et en.

P. 129, l. 18 : ville. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et prendroient une des clefs de la ville.

P. 129, l. 23 : et li arière garde. — *Ms.* A 2 : le conte de Harecourt.

P. 129, l. 29 : veue. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 7 : veu.

P. 129, l. 30 : comprendre. — *Ms.* B 20 : estimer.

P. 129, l. 31 : droites. — *Ms.* A 2 : toutes droites.

P. 130, l. 1 : Et droit environ. — *Ms.* B 20 : Mais entour.

P. 130, l. 3 : passet. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et chevauchié.

P. 130, l. 9-10 : aujourd'ui nuls rois. — *Ms.* A 2 : auj. nuls rois au monde. — *Mss.* B 5, 7 : auj. n. r. crestien. — *Ms.* B 20 : roy vivant.

P. 130, l. 15 : veoir. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* de deux hyeulx.

P. 130, l. 16 : se couroucha. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : fut courrouciez.

P. 130, l. 24 : devant les murs de. — *Ms.* A 2 : par devant. — *Ms.* B 20 : auprès des murs de.

P. 130, l. 27-28 : passer... corne. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 130, l. 29 : Adont. — *Mss.* B 1, 2 : A ces parolles.

P. 130, l. 29-30 : là... regardèrent. — *Ms.* B 12 : et apperceurent et veyrent.

P. 130, l. 31 : quinse. — *Ms.* A 2 : .xvi.

P. 130, l. 32 : le... arbalestriers. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 131, l. 1 : tantos. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* après passa. — *Ms.* B 20 : passent.

P. 131, l. 3 : quinse. — *Ms.* A 2 : .xvi.

P. 131, l. 6 : trois. — *Ms.* B 12 : quatre.

P. 131, l. 15 : volés. — *Ms.* B 20 : plaist.

P. 131, l. 16 : fist. — *Mss.* A 2, B 20 : tint.

P. 131, l. 22 : A ces cops. — *Ms.* B 20 : A ce dont.

P. 131, l. 22 : passoient... passer. — *Mss.* B 1, 2 : passèrent sur les camps.

P. 131, l. 27 : tint pour deceux. — *Ms.* B 12 : teut.

P. 131, l. 28 : Li. — *Ms.* A 2 : Pour certain nostre.

P. 131, l. 28 : droit. — *Ms.* A 2 : grant droit. — *Ms.* B 20 : raison.

P. 131, l. 30 : nostres... nostre. — *Ms.* B 20 : corps et biens.

P. 131, l. 32 : je... fois. — *Ms.* B 20 : de quatre foiz je n'en vey jamais tant.

P. 132, l. 5 : et. — *Lecon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 1, B 20.

P. 132, l. 6 : sus... friente. — *Ms.* B 20 : à peu de bruit.

P. 132, l. 6 : noise ne. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 132, l. 6 : ne friente. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 132, l. 11 : après, que il. — *Lecon combinée des mss.* A 2 *et* B 12. — *Ms.* A 1 : il. — *Ms.* A 2 : après ce que il. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : après. — *Ms.* B 1 : que il. — *Ms.* B 12 : après et qu'ilz.

P. 132, l. 11 : en... priesque. — *Ms.* B 20 : en grant que ilz ne fuissent ja.

P. 132, l. 11-12 : en... Bourbourc. — *Ms.* F 1 : en grant temps; ilz estoient ja près tous rentrés en Bourbourg, quant les Franchois le sceulrent.

P. 132, l. 18 : povre. — *Ms.* B 12 : honteuse.

P. 132, l. 19 : blameuse. — *Mss.* B 5, 7 : maleureuse.

P. 132, l. 20 : creu. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* le conseil de.

P. 132, l. 24 : di. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* adieu.

P. 132, l. 28 : assés. — *Ms.* A 2 : tantost.

§ **389**. P. 133, l. 5 : et. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* laissié (*leçon à adopter*).

P. 133, l. 6 : et... vuide. — *Manquent aux mss.* B 1, 2. — *Ms.* B 12 : et avoient laissié la ville toute vuide.

P. 133, l. 9 : peut. — *Manque au ms.* B 20.

P. 133, l. 9 : porter ne mener. — *Ms.* A 7 : aporter. — *Mss.* B 5, 7 : emporter. — *Ms.* B 20 : emporté.

P. 133, l. 11 : homme. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui furent trouvez dedans la ville.

P. 133, l. 11 : enssi que tout mort. — *Ms.* B 20 : la pluspart occis.

P. 133, l. 19 : fresk ne plouvineux. — *Ms.* B 20 : temps de pleuve.

P. 133, l. 21 : fourages. — *Ms.* B 20 : vivres.

P. 133, l. 21-22 : fouragier. — *Ms.* A 2 : gouverner.

P. 133, l. 22 : trois. — *Manque au ms.* B 12.

P. 133, l. 24-25 : Et... ost. — *Manquent au ms.* B 20 *bourdon* .

P. 133, l. 29-30 : que... enclore. — *Ms.* B 20 : de les assieger là dedans.

P. 133, l. 31 : convoitise. — *Ms.* B 20 : desir.

P. 134, l. 1-2 : sentoient... dedens. — *Ms.* B 20 : pensoient à avoir.

§ **390**. P. 134, l. 3-4 : Quant... ordonna. — *Ms.* B 20 : Le samedi au matin, il fist bel et cler : tout l'ost se mist en armes et en ordonnance.

P. 134, l. 8 : s'arestèrent. — *Ms.* B 20 : s'assa[m]blèrent.

P. 134, l. 11-12 : fuisson. — *Ms.* A 2 : compaingnie. — *Ms.* B 20 : nombre.

P. 134, l. 12 : plains. — *Les mss.* B 5, 7, 12 *ajoutent :* champs.

P. 134, l. 14 : un grant tamps. — *Ms.* B 20 : une bonne espace.

P. 134, l. 21 : parés. — *Ms.* B 20 : tous prestz.

P. 134, l. 21 : armés et houciés. — *Mss.* B 5, 7 : armoyez.

P. 134, l. 27 : pour la saçance (*sic*). — *Ms.* A 2 : par l'acointance. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pour la faconde. — *Mss.* B 2, 20 : pour la prudence. — *Ms.* B 12 : pour la cause.

P. 134, l. 27-28 : se... et. — *Ms.* B 20 : françois.

P. 134, l. 29 : quatre. — *Ms.* B 12 : deux.

P. 134, l. 31 : noef. — *Ms.* B 12 : .x.

P. 135, l. 2-3 : et cinc cens. — *Manquent au ms.* B 12.

§ **391**. P. 135, l. 11 : parti. — *Ms.* A 2 : mis et ordonnez.

P. 135, l. 13 : uns... à. — *Ms.* A 2 : un grant conte avait prins une autre garde atout.

P. 135, l. 14 : trois. — *Ms.* A 2 : .II.

P. 135, l. 14-17 : et comprendoit... archiers. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 20. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7.

P. 135, l. 14-18 : et comprendoit... garde. — *Mss.* B 5, 7 : qui prenoient une des gardes de la ville à une part.

P. 135, l. 17 : reprendoit. — *Mss.* B 1, 2 : reprendant. — *Mss.* B 15, 16 : comprenoit. — *Ms.* B 20 : respondoit.

P. 135, l. 19 : gens. — *Le ms.* A 2 *ajoute* (*comme aux lignes* 20 *et* 22 : avoient prins.

P. 135, l. 20 : garde. — *Mss.* B 1, 2 : porte.

P. 135, l. 27 : deus cens. — *Ms.* B 20 : .II^{m}.

P. 135, l. 29-31 : et... doubtoient. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 136, l. 4 : fist. — *Ms.* B 20 : gantois fist.

§ **392**. P. 136, l. 11 : à. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 136, l. 18 : en bien simple garde. — *Mss.* B 1, 2 : en bien petite g. — *Ms.* B 20 : foiblement gardée.

P. 136, l. 19 : Ehem. — *Mss.* A 2, 7 : Hem. — *Ms.* B 12 : l'abbaye de Enam.

P. 136, l. 26 : faissoient nul. — *Ms.* B 20 : tenoient plus.

P. 136, l. 27 : Gand. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* dont il leur mesavint, ne demoura mie granment.

P. 136, l. 29 : rapporté. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20 : rapport.

P. 137, l. 2-5 : car... nullui. — *Ms.* A 2 : car pour la seurté du roy qui est devant Boubourc, ceuls des frontières devers Saint Omer ne se doubtent point de nous ne d'autrui.

P. 137, l. 10 : François. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* comment il en advenrra.

P. 137, l. 10 : corages. — *Ms.* B 1 : cuers.

P. 137, l. 15 : sus la nuit. — *Ms.* B 20 : au soir.

P. 137, l. 16 : mist. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* atout sa route.

P. 137, l. 18 : seck. — *Mss.* B 5, 7 : cler.

P. 137, l. 19 : deduis. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* que d'estre sur les champs.

P. 137, l. 22 : retailloit. — *Ms.* A 2 : seoit ou coupoit. — *Mss.* B 1, 2, 20 : soioit. — *Mss.* B 5, 7 : tailloit et coupoit. — *Ms.* B 12 : cueilloit.

P. 137, l. 32 : et à li esgrounir. — *Mss.* A 7, B 7 : et à elle complaindre. — *Ms.* B 5 : et à elle plaindre. — *Manquent au ms.* B 12. — *Ms.* B 20 : et à li esgrumir.

P. 138, l. 1 : preudoms. — *Ms.* B 20 : homme.

P. 138, l. 3 : esçou. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : es tu. — *Ms.* B 12 : est.

P. 138, l. 4 : qui demeure. — *Ms.* B 20 : manant.

P. 138, l. 6 : Gantois. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui sont tous armez.

P. 138, l. 8 : pueent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en ceste nuit.

P. 138, l. 10 à p. 164, l. 21 : se parti... garnisons de. — *Lacune de* 8 *feuillets dans le ms.* A 1. *Le texte, pour cette partie, a comme base le ms.* B 1, *dont l'orthographe est conservée; les* h *initiales parasites ont seules été supprimées.*

P. 138, l. 10 : bonne. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 20 : preude.

P. 138, l. 10 : preudons. — *Ms.* A 2 : villain tacrier. — *Ms.* B 20 : bonhomme.

P. 138, l. 14 : coiement et. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 138, l. 15 : emprise. — *Les mss.* A 7, B 5, 7, 20 *ajoutent* : et vouloient faire.

P. 138, l. 15 : avoient. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Ms.* B 1 : avoit.

P. 138, l. 15-16 : avoient... femme. — *Ms.* A 2 : oïrent bien la bonne femme parler au bonhomme et le bonhomme à la bonne femme.

P. 138, l. 17 : seulement. — *Le ms.* A 2 *ajoute* : qu'ilz avoient ouï.

P. 138, l. 22 : ensi. — *Le ms.* A 2 *ajoute* : comme commandé leur fut.

P. 138, l, 24 : veoit. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent* : ouoit.

P. 138, l. 28 : mesaventure. — *Le ms.* A 2 *ajoute* : de ceuls d'Audenarde.

P. 138, l. 29 : cil de dedens. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Ms.* A 2 : ilz. — *Ms.* B 1 : cil de devens. — *Ms.* B 20 : cil de la ville.

P. 138, l. 30 : li Gantois. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manquent au ms.* B 1.

P. 139, l. 5 : retournons. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : retournerons.

P. 139, l. 9 : estampoit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : escoutoit.

P. 139, l. 11 : sur. — *Leçon des mss.* B 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 7 : sus. — *Manque au ms.* B 1.

P. 139, l. 13 : briefment. — *Ms.* B 20 : pour vray.

P. 139, l. 17 : departi... hons. — *Ms.* B 20 : parti de là icelle femme, et la guette.

P. 139, l. 18 : oubli. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 20 : nonchaloir. — *Le ms.* B 12 *ajoute* : ne en nonchalloir.

P. 139, l. 22 : à mi. — *Ms.* A 2 : par .II. fois à mi. — *Mss.* B 5, 7 : à mi deux fois.

P. 139, l. 22 : dit. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* lors leur dist tout ce que la femme lui avoit dit.

P. 139, l. 23 : En male nuit. — *Leçon du ms.* A 7. — *Mss.* B 1, 2 : Male nuit. — *Mss.* B 5, 7 : En male estraine et en m. n. — *Ms.* B 12 : A male meschance et en m. n.

P. 139, l. 23 : En... entrée. — *Ms.* B 20 : Male nuit ait la femme.

P. 139, l. 25 *et ailleurs :* si. — *Ms.* B 1 : se.

P. 139, l. 28 : dou connestable. — *Ms.* A 2 : du bon homme. — *Mss.* B 5, 7 : de l'omme.

P. 139, l. 31-32 : car... sepmaine. — *Ms.* B 20 : comme dit est.

P. 139, l. 32 : coppé. — *Ms.* B 20 : soyé.

P. 140, l. 2 : entret. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : entrèrent. — *Ms.* B 12 : entrer.

P. 140, l. 2 : venu. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : alèrent. — *Ms.* B 12 : venir.

P. 140, l. 5 : Florent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Jehan Florens.

P. 140, l. 6 : trente hommes. — *Ms.* A 2 : quarante autres de ceuls.

P. 140, l. 7 : entrèrent en la place. — *Ms.* A 7 : entr. en la ville sur la place. — *Mss.* B 5, 7 : entr. sur la place de la ville. — *Ms.* B 20 : vindrent sur le marchié.

P. 140, l. 10 : que je vous ai dit. — *Ms.* A 2 : par deffaulte de guait. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20.

§ **393**. P. 140, l. 14 : mettre remède. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20 : remedier.

P. 140, l. 15 : brisoit. — *Ms.* B 20 : rompoit.

P. 140, l. 17-18 : sus un pié. — *Ms.* B 20 : à pié levé.

P. 140, l. 21 : vuidoient. — *Ms.* A 2 : mettoient hors les aucuns. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 : mettoient hors.

P. 140, l. 21 : murs. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* les autres.

P. 140, l. 21 : l'Escauld. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : les carneaulx.

P. 140, l. 25 : l'Escauld. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : l'estanc.

P. 140, l. 26 : s'eshidoient... voloient. — *Ms.* B 20 : de hideur et de paour se cuidoient sauver.

P. 140, l. 27 : avenue. — *Ms.* A 2 : mesaventure d'Audenarde.

P. 140, l. 30 : en leurs. — *Ms.* A 2 : en leurs pures. — *Ms.* B 20 : en pur leurs.

P. 140, l. 31 : es plus povres habis. — *Ms.* A 2 : au moins en plus povre et petit habit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : au plus povre et plus petit habit. — *Ms.* B 20 : atout le mendre habit.

P. 141, l. 3 : ou à... pooient. — *Ms.* B 12 : et où sauver se pouoient.

P. 141, l. 3 : pooient. — *Ms.* A 2 : cuidoient et se pouoient saulver.

P. 141, l. 7 : belle et haulte. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 20 : haulte et grande.

P. 141, l. 11 : leur. — *Manque aux mss.* A 2, B 20.

P. 141, l. 12 : point. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* à ceuls de Gand.

P. 141, l. 12 : vins. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et chars salées.

P. 141, l. 16 : paiassent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* comptant à ceuls à qui il estoit. — *Les mss.* A 7, B 5, 7, 12 *ajoutent :* bien et volontiers.

§ **394**. P. 141, l. 17-18 : auques une telle. — *Ms.* B 20 : une assez samblable.

P. 141, l. 20 : l'evesquiet. — *Ms.* A 2 : aux evesques.

P. 141, l. 27 : Aloise. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Mss.* B 1, 2 : Amboise.

P. 141, l. 28 : cueilli. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* aucuns.

P. 141, l. 30 : trentime. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de leurs hommes d'armes.

P. 142, l. 1 : son avis. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 : sa visée.

P. 142, l. 2 : de Mercueil. — *Ms.* A 2 : du Marquiel.

P. 142, l. 6 : couchant. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 : esconssant.

P. 142, l. 9-10 : Geraudon Buissel. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 12, 15, 16. — *Mss.* B 1, 2 : Jehan Fedi.

P. 142, l. 10 : Buissel. — *Mss.* B 5, 7 : Buffiel. — *Ms.* B 20 : Buissier.

P. 142, l. 10 : Englès. — *Ms.* B 20 : Aymerigot et les siens.

P. 142, l. 12 : Et... aise. — *Ms.* A 2 : qu'ilz avoient toutes

prestes contremont tout à leur aise, et puis entrèrent là dedans tout par loisir.

P. 142, l. 12-13 : Les maisnies. — *Ms.* A 2 : Et ceuls. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Ceulx meïsmes.

P. 142, l. 16 : Geraudons. — *Mss.* B 1, 2 : Jehan. — *Ms.* B 20 : le chastelain.

P. 142, l. 17 : pour lui sauver. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Placés dans* B 1, 2, *après* part, l. 20.

P. 142, l. 21 : s'enclost. — *Ms.* B 20 : s'enferma.

P. 142, l. 24 : n'estoit pas à prendre. — *Ms.* B 20 : estoit imprenable.

P. 142, l. 25 : si disent. — *Ms.* A 2 : si en furent durement corrociez et distrent entr'eulx.

P. 142, l. 27 : hors. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* issir.

P. 142, l. 29 : les. — *Leçon des mss.* — *Ms.* B 1 : le.

P. 143, l. 1 : Chà mès. — *Ms.* A 2 : Donnes moi.

P. 143, l. 2 : jurrai. — *Ms.* B 1 : jurai.

P. 143, l. 5 : bailla. — *Ms.* B 20 : tendi.

P. 143, l. 11-14 : Aimerigos... l'aissiele. — *Ms.* B 20 : se A. n'eust tantost eu les clefs, il ne l'eust riens deporté que tantost ne lui eust cloué la main à l'uys de la tour.

P. 143, l. 13-14 : à l'aissiele. — *Mss.* B 5, 7 : aux ais de l'uis. — *Mss.* B 12, 20 : à l'huys.

P. 143, l. 17 : decevoir. — *Ms.* B 20 : avoir.

P. 143, l. 17 : fol. — *Ms.* A 2 : meschant fol coquart.

P. 143, l. 18 : de si fais. — *Mss.* B 7, 12 : de telz. — *Ms.* B 20 : à ce pris.

§ **395**. P. 143, l. 21 : à. — *Ms.* A 2 : tantost à madame.

P. 143, l. 23 : Arde. — *Ms.* B 2 : Jardes. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 : Zardes.

P. 143, l. 25 : dame. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* moult durement corrociée et.

P. 143, l. 25 : ses maris. — *Mss.* A 2, B 20 : son seigneur.

P. 143, l. 28 : estoient. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* encore au païs. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* sur le pays.

P. 143, l. 30 : le... vinrent. — *Mss.* A 2, B 20 : sceurent ces nouvelles, vinrent tantost.

P. 144, l. 1 : Là en dedens. — *Ms.* A 2 : Mais là eulx estans. — *Ms.* B 20 : Pendans lesquelz.

P. 144, l. 2 : si. — *Ms.* A 2 : moult saigement et tant qu'ilz.

P. 144, l. 2 : mais. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ce fut par tele condition que.

P. 144, l. 5 : Caluisiel. — *Ms.* A 2 : Chaulucet.

P. 144, l. 8 : soixante. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Mss.* B 1, 2 : quarante.

P. 144, l. 13 : fors. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et bien garny.

P. 144, l. 15 : mauvais et. — *Leçon du ms.* B 12. — *Manquent aux mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : trop maulvais et. — *Ms.* B 20 : terrible et criminel.

P. 144, l. 17 : ou. — *Leçon des mss.* — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 144, l. 18 : pris, que. — *Ms.* B 20 : prisonnier, comme.

P. 144, l. 19 : cremir... gens. — *Ms.* A 2 : doubter et au moins de ses gens tellement.

P. 144, l. 21 : à. — *Ms.* A 2 : ses soulz et.

P. 144, l. 23 : pais. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et en patis. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et en appatis.

P. 144, l. 31 : necessaires. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* pour lui et pour ses gens.

P. 144, l. 32 : plentiveusement. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 : plantureusement.

P. 145, l. 1 : à le fois. — *Ms.* B 20 : aussi rade.

P. 145, l. 4 : tous pleniers. — *Ms.* B 20 : entiers.

P. 145, l. 5-6 : et au siège de Bourbourcq. — *Manquent au ms.* A 2. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* que les François tenoient lors.

§ **396**. P. 145, l. 11 : apparilliés et ordonnés. — *Ms.* B 20 : en appareil.

P. 145, l. 13-14 : leur... petit. — *Ms.* B 20 : resisteroit gaires.

P. 145, l. 15 : se... pluisieur. — *Ms.* B 20 : si avoient les plusieurs merveilles.

P. 145, l. 19-20 : Alemant. — *Ms.* A 2 : Angevins, Poitevins, Allemans, Savoiens.

P. 145, l. 11 : grant pourfit. — *Ms.* B 20 : groz butin.

P. 145, l. 23-27 : ne se... assaillir. — *Ms.* B 20 : n'assailloit

de randon, et de fait et sans commandement les plusieurs approchoient et se escarmuchoient aux barrières et sans adveu du connestable ne des mareschaulx, combien que l'assaillir ne fust point deffendu.

P. 145, l. 23-24 : de... traioient. — *Ms.* A 2 : et que on ne les assailloit, et ja traioient, lançoient et escarmuchoient.

P. 145, l. 23-24 : et traioient. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 145, l. 29-30 : et par songnies. — *Manquent aux mss.* A 2, B 12. — *Mss.* A 7, B 2, 7 : et par soingnées. — *Ms.* B 5 : et par fuzées. — *Ms.* B 20 : et par plenté de songnies.

P. 146, l. 1-2 : flamer... l'ost. — *Ms.* B 20 : ardoir à grant flamme de tout l'ost.

P. 146, l. 3 : huée. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* grande.

P. 146, l. 5-6 : vaillaument. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* comme gens de bien.

P. 146, l. 7 : bourbe. — *Ms.* B 20 : fange.

P. 146, l. 9 : palis. — *Ms.* B 20 : barrières.

P. 146, l. 10 : bien. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : vaillaument. — *Ms.* B 20 : très vaillaument.

P. 146, l. 11 : gens. — *Ms.* B 20 : nation. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ne pouoient.

P. 146, l. 14 : maisons. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* en la ville.

P. 146, l. 15 : Englès. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de l'arsin.

P. 146, l. 21-22 : bel... s'enflamoient. — *Ms.* B 20 : legier que de beau temps les toits s'allumoient.

P. 146, l. 22-23 : et... plus. — *Mss.* B 5, 7 : et par cet assault qui fut commencié.

P. 146, l. 22-24 : se li... ou que. — *Ms.* B 12 : selon que j'entendis.

P. 146, l. 24 : venue. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* comme elle fist.

P. 146, l. 28 : sis. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* dont il fut durement courrocié.

P. 146, l. 31 : vint sur eulx. — *Ms.* A 2 : vint. — *Ms.* B 20 : sourvint.

P. 146, l. 32 : point. — *Les mss.* A 2, 7, B 5, 7 *ajoutent :* les navrés et.

P. 147, l. 2 : l'endemain. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* au matin.

P. 147, l. 4 : toute. — *Ms.* A 7 : toute la droicte. — *Ms.* B 20 : toute la.

P. 147, l. 7 : trouvoient. — *Ms.* A 2 : tenoient.

§ **397**. P. 147, l. 13-14 : de... blans. — *Ms.* A 2 : de .IIII. deniers parisis.

P. 147, l. 14 : aroit. — *Ms.* B 20 : apporteroit.

P. 147, l. 14 : laigne. — *Ms.* A 7 : boys.

P. 147, l. 19 : au porter. — *Ms.* A 2 : au porter fagos. — *Ms.* B 20 : apportoient fagots.

P. 147, l. 20 : fist on là. — *Ms.* B 20 : fut là faitte.

P. 147, l. 21 : moie. — *Ms.* A 7 : voye. — *Ms.* B 5 : monjoye.

P. 147, l. 24 : traictiés. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et parlement.

P. 147, l. 26 : vies. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 : corps.

P. 147, l. 30-31 : leurs... et. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 148, l. 1 : remonstrèrent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* bien et saigement.

P. 148, l. 10 : essonnioient. — *Ms.* B 20 : mesloient.

P. 148, l. 13 : diemences. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* tout le jour.

P. 148, l. 16 : Marsen. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : Marc. — *Ms.* B 20 : Martin.

P. 148, l. 16 *et plus loin :* messire Ghui. — *Ms.* B 20 : du seigneur.

P. 148, l. 18 : s'en rentrèrent. — *Ms.* B 20 : retournèrent.

P. 148, l. 22 : l'avoient. — *Leçon des mss.* A 2, B 12. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 20 : avoient.

P. 148, l. 22 : à estre. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* à luy.

P. 148, l. 27 : estoit et. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 148, l. 32 : lundi. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : dimenche.

§ **398**. P. 149, l. 2 : par. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* le roy.

P. 149, l. 6 : l'assaillir. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 20 : le non assaillir.

P. 149, l. 7-8 : ceulx... devoient. — *Leçon des mss.* A 2, 7,

B 5, 7, 12, 20. — *Remplacés dans les mss.* B 1, 2 *par les mots* issirent de Bourbourch, *placés après* Rademen, l. 10.

P. 149, l. 10 : Rademen. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* le sire du Chastelneuf et Raymonnet de Saint-Marc.

P. 149, l. 11-12 : les... dus. — *Ms.* B 20 : furent par le duc.

P. 149, l. 13 : Pol. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* amenez devant la tente du roy.

P. 149, l. 30 : si renderoient aussi. — *Manquent aux mss.* A 2, 7, B 5, 7, 20.

P. 149, l. 31 : le... porter. — *Ms.* B 20 : leur avoir autant que emporter.

P. 150, l. 2 : Bourghignon. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et Allemans.

P. 150, l. 2 : couroucié. — *Ms.* B 20 : mal contens, car ilz.

P. 150, l. 6-7 : les... tente. — *Ms.* B 20 : le conte de Flandres les mena souper à son pavillon.

P. 150, l. 7 : emmena. — *Ms.* A 7 : envoia.

§ **399**. P. 150, l. 14 : biel. — *Les mss.* A 2, 7, B 5, 7, 20 *ajoutent :* dont ilz avoient grant [A 2 : moult grant] foison [B 20 : plenté].

P. 150, l. 18 : fouchi. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : plains. — *Mss.* B 12, 20 : chargiez.

P. 150, l. 29 : aparpillier. — *Mss.* A 7, B 7, 20 : parpillier. — *Ms.* B 2 : netyer. — *Mss.* B 5, 12 : piller.

P. 150, l. 31 à p. 151, l. 1 : entre les autres. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 151, l. 3 : au semblant. — *Ms.* A 2 : en l'assemblance.

P. 151, l. 7 : la cause. — *Ms.* B 20 : le cas.

P. 151, l. 8-9 : sonnèrent à une fois. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : commencièrent toutes à une fois à sonner.

P. 151, l. 13 : et... Dame. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 151, l. 15 : cens. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20 : mille.

P. 151, l. 24 : grant seigneur. — *Ms.* B 12 : beau père.

P. 151, l. 30 : Calais. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et de Ghines.

P. 151, l. 30-31 : Si... païs. — *Ms.* A 2 : Si se repeupla la ville petit à petit, aussi le païs. — *Ms.* B 20 : Et depuis repeupla petit à petit la contrée de entour Berghes.

P. 151, l. 32 à p. 152, l. 2 : avoient... nouviel. — *Ms.* B 20 : estoient si destruites que le povre pueple avoit tout perdu pour celle saison, mais tous se remistrent au labourer et au conquerir de nouvel.

P. 152, l. 1 : celle saison. — *Ms.* A 2 : cellui temps.

§ **400**. P. 152, l. 4-5 : ceste... Norduic. — *Ms.* B 20 : la mesadventure que l'evesque de Norduic et sa compaignie receurent en leur voiage de Flandres pour leur armée.

P. 152, l. 9 : acoelli dou. — *Ms.* B 20 : appellez par le.

P. 152, l. 10 : acquitet. — *Ms.* A 2 : portez.

P. 152, l. 13 : amises. — *Ms.* B 20 : charges.

P. 152, l. 14 : plus. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* encoulpez et.

P. 152, l. 18 : on l'eust. — *Ms.* B 20 : il euist esté bien ouy et.

P. 152, l. 19-20 : que... on. — *Ms.* A 2 : Et les ametoit on sus. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : Et leur mettoit on sus. — *Ms.* B 20 : Et estoient encoulpez.

P. 152, l. 20 : vendu. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* les villes de Berghes.

P. 152, l. 22 : d'estre mort. — *Ms.* B 20 : d'en perdre les testes.

P. 152, l. 26 : en... besoingne. — *Ms.* A 2 : en Engl. se rap. le commun. — *Ms.* B 20 : toute Angleterre se rapaisa.

P. 152, l. 31 : Gand. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* comprins.

P. 152, l. 31 : trieue. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ou se ce non les Anglois n'y vouloient par nulle manière du monde entendre.

P. 153, l. 1 : Flandres. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et au duc de Bourgoingne.

§ **401**. P. 153, l. 3 : departement. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* que fist le roy de France et ses ostz de la ville.

P. 153, l. 7 : adrecies. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et trouvées.

P. 153, l. 12 : ducq. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de Bretaingne.

P. 153, l. 14 : et. — *Ms.* A 2 : et à son conseil et aussi.

P. 153, l. 18 : Mailli. — *Ms.* A 2 : Malestroit.

P. 153, l. 24 : d'Engleterre. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* et de tout le [A 2 : du] païs.

P. 153, l. 31 : assemblées. — *Mss.* A 2, B 20 : ensemble.

P. 154, l. 5-6 : uns evesques. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 154, l. 13 : Lolinghem. — *Ms.* A 7 : Adebughe. — *Ms.* B 5 : Allebruge. — *Ms.* B 7 : Allebughe.

P. 154, l. 16 : dus Bretaigne et li. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 154, l. 17 : Flandres. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* son cousin.

P. 154, l. 21 : grant. — *Le ms.* B 20 *ajoute* : et moult nobles.

P. 154, l. 24 : toutes les. — *Ms.* B 20 : tous les chasteaux et.

P. 154, l. 27 : le Rocelle. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Rocheloys.

P. 154, l. 28 : cose. — *Les mss.* A 2, B 5, 7, 20 *ajoutent :* ne traictié.

P. 155, l. 1 : duchié. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et ville.

P. 155, l. 2 : jolis. — *Ms.* B 20 : vertueulx.

P. 155, l. 4 : jolis... armerès. — *Ms.* B 20 : de cuer, sages, discret, aimant les armes.

P. 155, l. 5 : issi. — *Ms.* B 20 : trespassa.

P. 155, l. 10 : madame. — *Le ms.* B 1 *ajoute :* Jehane.

P. 155, l. 10 : Jehane. — *Manque au ms.* B 2.

P. 155, l. 12-13 : couroucié... l'amoient. — *Ms.* B 20 : maint homme moult dolant.

§ **402**. P. 155, l. 27 : trieuwes. — *Mss.* B 5, 7 : traittiez.

P. 155, l. 29 : il. — *Ms.* A 2 : les Anglois et les Gantois.

P. 155, l. 29 : juré. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et proumis.

P. 156, l. 7 : assentir. — *Ms.* B 20 : accorder.

P. 156, l. 8 : accorder. — *Ms.* B 20 : ottroier.

P. 156, l. 11 : estoient. — *Ms.* B 20 : demouroient.

P. 156, l. 13 : parlementast ensi. — *Ms.* A 2 : parlast ainsi et traitast.

P. 156, l. 19 : rentes. — *Ms.* B 20 : revenues. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et revenues.

P. 156, l. 19 : d'Escornais. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : de Tournay.

P. 156, l. 20 : mout merancolieux. — *Ms.* B 20 : en grant desplaisir.

P. 156, l. 21-22 : qu'il... avoir. — *Ms.* B 20 : que peuist estre ne trouvé.

P. 156, l. 23 : leur feroit. — *Ms.* A 2 : toudis leur feroit. — *Ms.* B 20 : leur feroit toute sa vie.

P. 156, l. 26 : de Hainnau. — *Ms.* B 20 : de Brabant et de H. — *Les mss.* A 2, B 5, 7 *ajoutent :* et de Braibant.

§ **403**. P. 156, l. 29 : Lolinghem. — *Ms.* A 2 : Linguehem. — *Ms.* B 1 : Olinghem. — *Ms.* B 20 : Clingehen.

P. 156, l. 31 : meschief. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et traveil.

P. 157, l. 1 : de France et le roiaume. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 157, l. 5-11 : et devoient... d'Engleterre. — *Transposés dans* B 7, *après* fussent, l. 13.

P. 157, l. 10 : allant... retournant. — *Ms.* B 20 : conduit et retourner.

P. 157, l. 11 : estoient. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Ms.* B 1 : estoit.

P. 157, l. 14 : tenures. — *Ms.* A 2 : trèves.

P. 157, l. 20-21 : appaisenter ou d'atrieuwer. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : paix faire ou de traictier. — *Ms.* B 12 : pacifier. — *Ms.* B 20 : paciffier ou accorder tresves pour.

P. 157, l. 26 : retournèrent. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 2, 5, 7, 12, 20. — *Ms.* B 1 : retourner.

P. 157, l. 27-29 : de France... païs. — *Ms.* B 12 : chascun en leur lieu.

P. 157, l. 27 : en France. — *Leçon des mss.* A 2, B 5, 7. — *Manquent aux mss.* A 7, B 1, 2. — *Ms.* B 20 : en court.

P. 157, l. 30-31 : et... après. — *Ms.* B 20 : mais assez tost après une terrible maladie le assailly, de laquelle il termina de vie par mort.

P. 157, l. 31 : giroit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : seroit mis et ensevelis. — *Ms.* B 20 : seroit porté et sepulturé.

P. 157, l. 32 : siècle. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* le noble et très vertueulx prince Loys, conte de Flandres et d'Artois.

P. 158, l. 5 : Rethés. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 20 : Rethel. — *Ms.* B 12 : Rethers.

P. 158, l. 6 : Lille. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en la chapelle de Nostre Dame.

P. 158, l. 7 : l'ordenance. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et comment leurs obsèques furent faiz et ordonnés. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* comment elle fut.

§ **404**. P. 158, l. 8-10 : Chi... Lille. — *Ms.* B 20 : Ici est declairié comment et par quelle ordonnance le conte Loys de Flandres et la contesse sa femme, trespassez de ce monde, leurs corps estans apportez à Loz l'Abbaïe emprès Lille, furent chargiez et portez vers Lille.

P. 158, l. 11 : en. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* l'eglise de Saint Père dedans.

P. 158, l. 11-15 : grant... Chil. — *Ms.* B 12 : il y avoit grant nombre de chevaliers de France, de Hainaut, de Braibant; si vous diray ceulx.

P. 158, l. 13 : vesprée. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* de l'obsèque.

P. 158, l. 18 : Walenne. — *Ms.* A 2 : la Balevre. — *Ms.* B 20 : le Wabenne.

P. 158, l. 19 : Espière. — *Ms.* A 2 : Espiote.

P. 158, l. 19 *et plus loin :* devant. — *Ms.* B 12 : après.

P. 158, l. 20 : l'Aubiel. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Lambiel.

P. 158, l. 21 : Mamines. — *Ms.* A 2 : Mauvinet.

P. 158, l. 23 : Sausset. — *Ms.* A 2 : Sansonnet.

P. 158, l. 24 : Noiielle. — *Ms.* A 2 : Morelle.

P. 158, l. 28 : Quinghien. — *Ms.* B 12 : Coyeghen.

P. 158, l. 29 : Marescal. — *Ms.* B 12 : Maistre.

P. 158, l. 31 : Loeuïs. — *Ms.* B 12 : de Loeues.

P. 159, l. 9 : Helle. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Halle.

P. 159, l. 14 : des Abiaux. — *Ms.* A 2 : des Aveaulx. — *Ms.* B 12 : de Sobeaux.

P. 159, l. 22 : amiraus. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et marescal.

P. 159, l. 26 : d'Escornais. — *Ms.* A 2 : d'Estournay.

§ **405**. P. 160, l. 6 : *Ce paragraphe commence plus loin dans le ms.* B 1, *avant :* Le duc de Bourgongne, l. 12.

P. 160, l. 7-8 : en... Lille. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : le jour de l'andemain.

P. 160, l. 8 : Lille. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* à l'endemain.

P. 160, l. 14 : Grutuse. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Genture.

P. 160, l. 15 : Lambequin. — *Ms.* B 20 : Lambelin.

P. 160, l. 15 : Coustre. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Mss.* B 1, 2 : Toustée. — *Ms.* B 20 : Coustie.

P. 160, l. 19 : l'Esclave. — *Ms.* A 2 : l'Esclaus.

P. 160, l. 22 : le Brest. — *Ms.* B 5 : Labrest. — *Ms.* B 7 : Ladrest.

P. 160, l. 26 : Cambernart... d'Estervaille. — *Ms.* B 12 : Bernart d'Estermille.

P. 160, l. 26 : d'Estervaille. — *Ms.* A 2 : de Sternaille. — *Ms.* B 20 : d'Estrenaille.

P. 160, l. 28 : *Ici commence dans les mss. un paragraphe qui a été reporté* p. 163, l. 6.

P. 160, l. 29 : Eulart. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 : Allart. — *Mss.* B 1, 2 : Culart. — *Ms.* B 20 : Collart.

P. 160, l. 29 : Poucres. — *Ms.* B 20 : Ponthieu.

P. 160, l. 30 : Hervi. — *Mss.* A 2, B 12 : Henry.

P. 160, l. 30 : Mouci. — *Mss.* A 2, B 20 : Monci.

P. 160, l. 31 : Hue de Chalon. — *Ms.* A 2 : Jean et monsieur Hue de Chasteillon.

P. 161, l. 2 : Caserom. — *Corrigé d'après les imprimés* (*Istore et croniques de Flandres*, t. II, p. 339 et 348). — *Ms.* B 1 : Castrom. — *Autres mss.* : Castron.

P. 161, l. 5 : dou Beart. — *Ms.* A 2 : du Bayart. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Berart. — *Ms.* B 12 : Bayart.

P. 161, l. 8 : Damas. — *Ms.* B 20 : Daniel.

P. 161, l. 13 : li cheval. — *Ms.* B 20 : les destriers.

P. 161, l. 17 : Briffoel. — *Ms.* A 2 : Brisueil.

P. 161, l. 25 *et plus loin* : Clite. — *Leçon du ms.* B 12. — *Mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 20 : Clique.

P. 161, l. 26 : glaives. — *Ms.* B 12 : heaulmes.

P. 161, l. 28 : le. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 161, l. 29 : Rai. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* A 2, B 1, 2, 12 : Rari.

P. 162, l. 1 : Guillaume de Ponthieu. — *Mss.* B 5, 7 : Hue de Chalon.

P. 162, l. 3-4 : Honcourt. — *Ms.* A 2 : Haucourt. — *Mss.* B 5, 7, 12 : Harecourt.

P. 162, l. 7 : de Villers. — *Ms.* A 2 : d'Alos.

P. 162, l. 9-10 : Ansiel... et. — *Ms.* B 12 : Guillaume de Orpheir.

P. 162, l. 10 : d'Ophem. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* B 1, 2 : d'Ophemont.

P. 162, l. 15 : Gussi. — *Ms.* A 2 : Guisy.

P. 162, l. 17 : Hollebeque. — *Leçon du ms.* B 12. — *Ms.* A 2 : Diclobeque. — *Ms.* B 1 : Dicquebuque. — *Ms.* B 20 : Diclebeque.

P. 162, l. 22 : premi[è]re. — *Corrigez :* premièr[e]. — *Ms.* B 1 : premier.

P. 162, l. 22 : Lichtervelde. — *Leçon des mss.* B 12, 20. — *Ms.* A 2 : Linstrenaille. — *Mss.* B 1, 2 : Linchevaille. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Listrevaille.

P. 162, l. 25 : Linseillon. — *Mss.* A 2, B 10 : Linsolon.

P. 162, l. 26 : les banières. — *Leçon des mss.* — *Manquent au ms.* B 1.

P. 162, l. 29 : messire Jehan de Chevreuses. — *Manquent aux mss.* A 2, B 12. — *Mss.* B 5, 7 : le seigneur de la Mote.

P. 162, l. 29-30 : pour la tierce. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 162, l. 30 : quarte. — *Ms.* A 2 : tierce.

P. 162, l. 31 : Guillaume. — *Ms.* B 12 : Jehan.

P. 162, l. 31 : Clite. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et pour la quarte, monsieur Thierry de Lisque.

P. 163, l. 4 : Rai. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12. — *Mss.* B 1, 2 : Rary.

§ **406**. P. 163, l. 10 : Ghistelle. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* monsieur Waleran de Reneval, le chastelain de Disquemue, le seigneur de Roye et monsieur Anceau de Salins, le seigneur de Chasteillon.

P. 163, l. 12 : l'entrer. — *Ms.* B 20 : enterrer les deux corps.

P. 163, l. 22 : torse. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en sa main.

P. 164, l. 1 : traveil. — *Ms.* A 2 : travetain de bois.

P. 164, l. 1 : set cens. — *Ms.* A 2 : .VIII. cens.

P. 164, l. 4 : et la... senestre. — *Leçon des mss.* A 2, B 5, 7, 12, 20. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 164, l. 5 : Bourgongne. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* après, Artois.

P. 164, l. 10 : cens. — *Les mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 *ajoutent :* .XXVI. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* .XXXVI.

P. 164, l. 15-16 : as hostels. — *Ms.* A 2 : de leurs chevaulx et varlez.

P. 164, l. 17 : ensonniiet. — *Ms.* B 20 : occupiez.

P. 164, l. 21 : garnisons de. — *Avec ces mots prend fin la lacune du ms.* A 1, *qui, de nouveau, sert de base au texte.*

P. 164, l. 23 : en... Engletière. — *Ms.* A 2 : nonobstant entre les royaumes de France et d'Angleterre.

P. 164, l. 26 : terme. — *Mss.* A 2, B 20 : temps.

P. 164, l. 27 : Artois. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Mss.* B 1, 2 : Arras.

§ **407**. P. 165, l. 3 : guerre. — *Ms.* A 2 : ire.

P. 165, l. 13 : vous... recorder. — *Ms.* B 20 : est plus au long declairé.

P. 165, l. 13 : pas. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* lui et le conseil.

P. 165, l. 16 : Nottinghem. — *Ms.* A 2 : Boquingam.

P. 165, l. 20 *et ailleurs :* de. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 165, l. 22 : Hainnedebourc. — *Ms.* A 2 : Ardembourc.

P. 165, l. 23 : n'estoient. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* point sur leur garde et n'estoient.

P. 165, l. 24 : avenue... en. — *Ms.* B 20 : aventure, pour quoy ilz prindrent celle chevauchie plus mal en gré et à.

P. 165, l. 29 : segnefiiet. — *Mss.* B 1, 2 : esté certefiet. — *Ms.* B 20 : certiffiés.

P. 166, l. 7 : combatre. — *Ms.* B 20 : contre.

P. 166, l. 10 : remanoir. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : demourer. — *Ms.* B 12 : estre.

P. 166, l. 13 : follement. — *Ms.* A 1 : ffollement. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 : foiblement. — *Mss.* B 1, 2 : faillement.

P. 166, l. 17-18 : Ainmars de Massé. — *Ms.* A 2 : Evrart de Massy.

P. 166, l. 20 : Campenois. — *Mss.* B 1, 2 : Crupenois.

P. 166, l. 22 : congnissoit. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* aussi bien.

P. 166, l. 22 : païs. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et les barons.

§ **408**. P. 167, l. 1 : guerrioient. — *Ms.* B 20 : faisoient guerre l'un à l'autre.

P. 167, l. 2 : hastéement. — *Ms.* B 20 : bien tost.

P. 167, l. 6 : Blasi. — *Ms.* A 2 : Plancy.

P. 167, l. 6 : Boulan. — *Ms.* A 2 : Boulon. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : Boulay.

P. 167, l. 7 : Quensegnich. — *Ms.* A 2 : Cusangy.

P. 167, l. 8 : Oudille. — *Ms.* B 12 : Oudin.

P. 167, l. 8 : Montiu. — *Ms.* A 2 : Montigny. — *Mss.* B 5, 7 : Moutin. — *Ms.* B 12 : Mentin.

P. 167, l. 10 : Nielles. — *Mss.* B 5, 7 : Merle. — *Ms.* B 12 : Melle.

P. 167, l. 13 : collacion. — *Ms.* A 2 : parlement.

P. 167, l. 15 : acord. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* d'eulx.

P. 167, l. 20 : vent. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* à leur volenté, il se partirent.

P. 167, l. 24 : Haindebourc. — *Ms.* A 2 : Ardambourc.

P. 167, l. 24-25 : prochains. — *Ms.* B 20 : voisins.

P. 167, l. 32 : à ce premiers. — *Ms.* A 2 : à ce commencement. — *Ms.* B 20 : au commencement.

P. 168, l. 3 : retrairoient. — *Mss.* B 1, 2, 12 : retraioient.

§ **409**. P. 168, l. 11 : parti. — *Mss.* B 5, 7 : departiz.

P. 168, l. 13 : mer. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* et firent tant.

P. 168, l. 14 : Monstros. — *Mss.* A 2, B 5, 7, 12, 20 : Monstrez. — *Ms.* A 7 : Moustiez. — *Mss.* B 1, 2 : Montros.

P. 168, l. 22 : haguenées. — *Ms.* A 2 : petites haguenées qu'ilz achatèrent bien cher.

P. 168, l. 23 : Ston. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Harleston.

P. 168, l. 30 : Garniers... et. — *Ms.* A 2 : de Cuisangin, qui s'appelloit Girart, et monsieur.

P. 169, l. 3-4 : meus... venir. — *Ms.* B 12 : fait venir de Flandres.

P. 169, l. 5 : demorroient. — *Ms.* A 1 : demoroient.

P. 169, l. 5 : leur. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* voulenté et leur.

P. 169, l. 13 : Surlant. — *Ms.* B 20 : Furlant.

P. 169, l. 13 : li. — *Ms.* A 1 : le.

P. 169, l. 14 : estoient sis. — *Ms.* A 2 : avoit cinq.

P. 169, l. 15-16 : au... Bare. — *Ms.* A 2 : aux chevaliers d'Escoce.

P. 169, l. 24 : Engletière. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et tous leurs adhers et alliez.

P. 169, l. 28 : fait... contraire. — *Mss.* B 5, 7 : grandement desplaisir et dommage.

P. 169, l. 28 : contraire. — *Ms.* A 7 : dommaige.

P. 169, l. 29 : brissoit. — *Ms.* A 2 : abaissoit. — *Ms.* B 20 : rompoit.

P. 169, l. 31 : segnefiiet. — *Ms.* B 20 : certiffiez.

P. 169, l. 32 à p. 170, l. 1 : et li... son. — *Mss.* B 5, 7 : et les barons d'Escoce et les seigneurs du.

P. 170, l. 3-4 : aucun... d'Escoce. — *Ms.* B 20 : plusieurs chevaliers et escuiers d'Escoce, jennes et gaillars.

§ **410**. P. 170, l. 15 : là. — *Ms.* A 2 : la ville de Saint Jehan. — *Mss.* B 5, 7 : la ville.

P. 170, l. 18 : douse. — *Ms.* B 20 : quinze.

P. 170, l. 24 : plus de eux. — *Ms.* B 20 : eulx assamblez plus de.

P. 170, l. 28 : despis. — *Ms.* B 20 : contraires.

P. 170, l. 30 : en. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* la terre du conte de.

P. 170, l. 31 : en... Persi. — *Ms.* B 20 : et en la terre d'autres barons et chevalliers.

P. 171, l. 2 : très avant. — *Ms.* B 20 : avant en Angleterre.

P. 171, l. 3 *et ailleurs :* Nottinghem. — *Ms.* A 2 : Boquingant. — *Les mss.* B 1, 2, 5, 7 *ajoutent :* et.

P. 171, l. 3-4 : Moutbrai. — *Mss.* A 2, B 7, 20 : Montbray.

P. 171, l. 5 : arestèrent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : assaillirent.

§ **411**. P. 171, l. 21 *et ailleurs :* dalés. — *Ms.* B 20 : entour.

P. 171, l. 23 : Frainel. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* et Janekin Champenois.

P. 171, l. 24 : el. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : elle. — *Mss.* A 2, B 2, 5, 7, 12, 20 : autre chose. — *Ms.* A 7 : esle.

P. 171, l. 24 : conseil. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et pour en faire leur devoir.

P. 171, l. 26 : Escoche. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* ces choses se feïssent de leur accord.

P. 171, l. 28 : fait. — *Ms.* A 1 : fais.

P. 171, l. 31 : des leurs. — *Mss.* B 5, 7 : à leurs gens.

P. 172, l. 7 : tiroient trop grandement. — *Mss.* B 5, 7 : desiroient trop gr. — *Ms.* B 20 : à leur pouoir labouroient pour.

P. 172, l. 10-11 : leurs... enfans. — *Mss.* B 5, 7 : leur mère.

P. 172, l. 14 : mors. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* nouvellement.

P. 172, l. 15 : frère. — *Ms.* B 20 : filz.

P. 172, l. 16 : Espagnos. — *Ms.* A 1 : Espagnes.

P. 172, l. 18 : il. — *Mss.* B 1, 2 : le duc de Lenclastre et ses frères, li comtes d'Escambruges.

P. 172, l. 18 : seur et certefiiet. — *Ms.* B 20 : asseurez.

P. 172, l. 20 : nulle emblavemence. — *Ms.* A 7 : nul emblavement. — *Ms.* B 1 : nulle emblavemenche. — *Ms.* B 2 : nulle occasion. — *Ms.* B 5 : nul emblayement ou empeschement. — *Ms.* B 7 : nul emblaiement. — *Mss.* B 12, 20 : nul empeschement.

P. 172, l. 20 : se remesist. — *Ms.* B 20 : alast renouvellant.

§ **412**. P. 172, l. 27 : là. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* venuz et.

P. 172, l. 27 : singulèrement. — *Ms.* B 20 : son seigneur.

P. 172, l. 29 : benignement. — *Ms.* B 1 : liement. — *Ms.* B 2 : joieusement.

P. 172, l. 30 : mesages. — *Ms.* B 20 : ambaxadeurs.

P. 173, l. 5 : Jame. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : Rame.

P. 173, l. 14 : aler. — *Mss.* B 1, 2 : entrer.

P. 173, l. 16 : on. — *Ms.* B 20 : pas on.

P. 173, l. 17 : pas. — *Ms.* B 20 : ne à eulx ne à aultres.

P. 173, l. 18 : muet. — *Ms.* A 2 : muet et vient. — *Mss.* B 1, 2 : vient.

P. 173, l. 19 : dient li nostre. — *Ms.* B 20 : dist on par delà.

P. 173, l. 20 : delà la mer. — *Ms.* B 20 : en la conté d'Artois.

P. 173, l. 24 : detriiet. — *Ms.* B 20 : destournez.

P. 173, l. 30 : redoubté. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et très douch.

P. 173, l. 32 : dalés li. — *Ms.* B 20 : à sa court.

P. 174, l. 6-7 : furent fais darrainement. — *Ms.* B 20 : derrainement furent fais en Artois qui est par.

P. 174, l. 9 : à durer a. — *Ms.* A 2 : durer doivent. — *Mss.* B 5, 7, 12 : durer doit.

P. 174, l. 11 : jurront. — *Ms.* A 1 : juront.

P. 174, l. 11-12 : enterinement. — *Ms.* B 20 : et entretenir entièrement.

P. 174, l. 14 : ses hommes. — *Ms.* B 20 : à tous ses soubgets.

P. 174, l. 16-17 : le... parler. — *Ms.* B 20 : tous les propoz du herault qu'ilz.

P. 174, l. 18-19 : en seroit il respondus. — *Ms.* B 20 : il avroit response.

P. 174, l. 21 : dou roi d'Engletière. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12, 20.

§ **413**. P. 174, l. 22-23 : il fu... semble. — *Ms.* B 20 : le herault eut sa response par l'adviz du conseil du roy, et m'est adviz.

P. 174, l. 25 : couchies. — *Mss.* A 2, B 12 : touchées.

P. 174, l. 29 : courir. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* piller.

P. 174, l. 31 : poroient. — *Mss.* B 1, 2, 5, 7 : pooient. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* avoir ou. — *Le ms.* B 5 *ajoute :* avoir ne. — *Le ms.* B 7 *ajoute :* trouver ne.

P. 175, l. 2 : as... par. — *Mss.* B 5, 7 : mais.

P. 175, l. 11-13 : On... remerchia. — *Ms.* B 20 : Et il les eut; avec ce on luy fist de moult biaux dons, de quoy il remercia grandement.

P. 175, l. 15-16 : et... et. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manquent au ms.* A 1. — *Ms.* A 2 : là où. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : où. — *Ms.* B 20 : et vint à Haindebourc, là où.

P. 175, l. 21 : contentèrent. — *Ms.* A 1 : contèrent.

P. 175, l. 22 : entre. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* France et.

P. 175, l. 26 : tout. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* seurement et.

P. 175, l. 29 : cose... oï. — *Ms.* A 2 : chose, si comme vous m'avez oï recorder. — *Ms.* B 20 : besoigne, comme dit est.

§ **414**. P. 176, l. 2 : s'estoient atrieués. — *Ms.* B 20 : avoient trèves.

P. 176, l. 3 : et au. — *Ms.* A 2 : et à son oncle, le.

P. 176, l. 5 : me samble. — *Ms.* B 20 : m'est adviz.

P. 176, l. 6-7 : on... d'armes. — *Ms.* B 20 : l'en devise en langaiges d'armes, quant on est.

P. 176, l. 15 : nous ne fachons. — *Ms.* B 20 : par nous il n'en ont.

P. 176, l. 16 : monstrer. — *Mss.* B 1, 2 : remonstrer.

P. 176, l. 18 : de. — *Mss.* B 1, 2 : par de.

P. 176, l. 22 : parroit. — *Ms.* A 1 : paroit. — *Mss.* B 1, 2 : parra.

P. 176, l. 25-26 : que on... oubli. — *Mss.* B 1, 2 : à oublier.

P. 176, l. 27 : entrèrent. — *Ms.* A 2 : se mistrent.

P. 177, l. 1 : venu. — *Manque au ms.* A 2. — *Ms.* B 20 : en celle terre.

P. 177, l. 2 : bende. — *Mss.* B 5, 7 : lande. — *Ms.* B 12 : bonde.

P. 177, l. 2 : porté. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pour ce.

P. 177, l. 3 : damage. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* seroit de les laissier partir.

P. 177, l. 5 : en la ville. — *Ms.* B 20 : à le Brielle.

P. 177, l. 6 : esquise. — *Ms.* B 5, 7 : acquise. — *Ms.* B 12 : esconsse. — *Ms.* B 20 : fustée.

P. 177, l. 7 : encores. — *Ms.* B 20 : meïsmes avec tout ce.

P. 177, l. 8 : ochis. — *Ms.* A 2 : mis à mort.

§ **415**. P. 177, l. 15 : eux oster dou. — *Ms.* B 20 : les preserver du grand.

P. 177, l. 16 : gens... grandement. — *Ms.* B 20 : Zeellandois estoient trop.

P. 177, l. 20-21 : li... celle. — *Ms.* B 20 : icelluy Jacob, escuiers, leur fist encoires telle.

P. 177, l. 23 : l'onneur. — *Ms.* B 12 : l'amour.

P. 177, l. 24-26 : ils les... gouvrener. — *Ms.* A 2 : « Je vous vueil de ce peril oster : si vous ordonnez que pour tantost partir. »

P. 177, l. 25-26 : laissaissent... et. — *Ms.* B 20 : voulsissent laissier du tout conduire et.

P. 177, l. 28 : là... compagnie. — *Ms.* B 20 : où bon luy sambloit.

P. 177, l. 29 à p. 178, l. 1 : Li... Dourdresc. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12.

P. 177, l. 31 : premiers. — *Ms.* B 20 : prime face.

P. 178, l. 4 : faire sus ce voiage. — *Ms.* B 20 : m'en aidier sus ce voiage à.

P. 178, l. 5 : je voel. — *Ms.* B 20 : il me plaist. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* tourner.

P. 178, l. 6 : aler celle part. — *Ms.* A 2 : tout droit aler.

P. 178, l. 9 : se... morir. — *Mss.* B 1, 2 : ou vous morrez.

P. 178, l. 13 : peril. — *Ms.* B 20 : aucun peril descendre.

P. 178, l. 14 : rafresquirent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en la ville.

P. 178, l. 14-15 : et... partirent. — *Ms.* B 20 : et se misrent puis au chemin.

P. 178, l. 15 : sambla. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20. — *Ms.* A 1 : samble.

P. 178, l. 17 : d'Ostringh. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Blanc dans* A 1, B 20. — *Manquent aux mss.* A 2, 4, 6, 7, B 5, 7, 12, 15, 16 *et dans l'édition de Johnes.*

P. 178, l. 18 : Gui. — *Ms.* A 2 : Loïs.

§ **416**. P. 178, l. 22 : nouvelles. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* du roy.

P. 178, l. 23 : recordèrent. — *Ms.* B 20 : dirent et racomptèrent.

P. 178, l. 24 : dire les. — *Ms.* B 20 : deviser aux.

P. 178, l. 27 : tout... oï. — *Ms.* B 20 : au plus près comme ci desuz est declairé.

P. 178, l. 28 : baron. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et chevalliers.

P. 179, l. 2 : Ainmars de Marssé. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Mss.* A 1, 2 : Aimmeris de Tarsse. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 20 : A. de Tarse. — *Voy. plus haut*, p. 166, l. 17-18.

P. 179, l. 5 : une imaginacion. — *Ms.* B 12 : premier admiracion.

P. 179, l. 6 : envoieroient. — *Ms.* B 20 : iroient.

P. 179, l. 7 : honnir. — *Ms.* B 20 : destruire.

P. 179, l. 10 : plaisi li afaires. — *Mss.* B 5, 7 : ce pleust.

P. 179, l. 12 : secret. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* afin que il ne feust revelé et que les Anglois s'en aperceussent.

§ **417**. P. 179, l. 13 : recorder. — *Ms.* B 20 : racompter.

P. 179, l. 14 : entrues... estoit. — entandis que on estoit avecques le roy de France.

P. 179, l. 16 : et embla la. — *Ms.* B 20 : de nuit et de niblée la bonne.

P. 179, l. 20 : Tournesis. — *Ms.* B 12 : Toursis.

P. 179, l. 27-28 : fait... che. — *Ms.* B 20 : sa terre si destruite et prins tous ses biens tant qu'il en.

P. 179, l. 29 : homs. — *Ms.* B 20 : chevalliers.

P. 180, l. 1 : Flandres. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de Brabant, d'Artois.

P. 180, l. 4 : faire. — *Ms.* B 20 : brasser.

P. 180, l. 6 : par. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* aucuns de.

P. 180, l. 10 : songneux. — *Ms.* B 20 : dilligent.

P. 180, l. 11 : sicom je vous dirai. — *Ms.* B 20 : ainsi qu'il vous sera declairé.

§ **418**. P. 180, l. 15 : Lare. — *Ms.* B 12 : Eelare. — *Ms.* B 20 : Delare.

P. 180, l. 18 : Lichtervelde. — *Leçon des mss.* F 1, B 12. — *Mss.* A 1, 7 : Listrevaille. — *Ms.* A 2 : La Tremoïlle. — *Mss.* B 5, 7 : Listrevale.

P. 180, l. 19 : Caquelan. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* frères et Coulongne.

P. 180, l. 25 : varlet. — *Ms.* B 20 : compaignons.

P. 180, l. 26 : s'en. — *Ms.* B 20 : tous chargiez.

P. 180, l. 28 : Hainnau. — *Ms.* A 2 : chevaux.

P. 180, l. 29 : pensoient. — *Ms.* B 1 : visèrent.

P. 181, l. 1 : pont. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* levich.

P. 181, l. 2 : martiaux. — *Ms.* A 7 : mateaulx. — *Mss.* B 5, 7 : manteaulx. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* de fer [B 20 : de faire].

P. 181, l. 4 : n'alés. — *Ms.* B 20 : ne chariez.

P. 181, l. 5 : tapèrent. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : chacièrent. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : frapèrent.

P. 181, l. 6-7 : et laissièrent... quois. — *Ms.* B 20 : atout leurs traiz, et les chars demourèrent derrière sans aler oultre.

P. 181, l. 11 : desouls leurs cotes et. — *Ms.* B 20 : à la couverte, et si estoient tous.

P. 181, l. 11 : cotes. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : robes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* grises.

P. 181, l. 14 : la ville. — *Ms.* B 20 : en la porte. Adont.

P. 181, l. 16 : requelloite. — *Ms.* B 20 : mise en armes.

P. 181, l. 20-21 : et... bien. — *Ms.* B 20 : sur les Gantois, et i eut de ceulx de la garnison des mors et des noyés plus de.

P. 181, l. 21 : bien trois cens. — *Ms.* A 2 : environ .iii^c^.

P. 181, l. 23 : quinse mille. — *Mss.* B 1, 2 : .xvi^m^. — *Ms.* B 20 : .xviii^m^.

§ **419**. P. 181, l. 25 : lieux. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* assez tost.

P. 181, l. 27 : par... durement. — *Ms.* B 20 : especialment moult tourblez.

P. 182, l. 6 : Il. — *Mss.* B 5, 7 : Il lui.

P. 182, l. 6 : escripsi. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* audit seigneur d'Escornay.

P. 182, l. 8-9 : en trieues et. — *Mss.* B 1, 2 : ne embler. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 182, l. 13 : trieue. — *Le ms.* B 1 *ajoute :* et ilz lui. — *Le ms.* B 2 *ajoute :* et eulx à lui.

P. 182, l. 15 : Si. — *Ms.* B 20 : Il dist lors qu'il.

P. 182, l. 16 : en un. — *Ms.* B 20 : unis ensemble.

P. 182, l. 18 : par. — *Ms.* A 2 : et que les Gantois ne luy eussent esté et tollu durant.

P. 182, l. 29 : ochire. — *Ms.* B 20 : tuer.

P. 182, l. 31 : à avoir. — *Ms.* A 2 : qu'il leur envoiast.

P. 183, l. 1 : consaulx. — *Mss.* B 1, 2 : oncles.

P. 183, l. 4 *et ailleurs :* le. — *Leçon des mss.* F 1, B 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 20 : de. — *Manque au ms.* A 2.

P. 183, l. 5 : an et demi. — *Ms.* B 20 : dix huit mois en assez bon arroy.

§ **420**. P. 183, l. 10 : pour. — *Ms.* B 20 : de.

P. 183, l. 12 : querelle. — *Ms.* A 1 : quelle.

P. 183, l. 15 : grans coustages. — *Ms.* A 2 : moult grant despence. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : grans coustenges. — *Ms.* B 12 : grant coust.

P. 183, l. 16 : exillent. — *Ms.* A 1 : exellent.

P. 183, l. 17 : service. — *Ms.* A 2 : office.

P. 183, l. 18 : pascu. — *Ms.* A 2 : paiez où que il soit prins. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : paiés. — *Ms.* B 20 : entretenuz.

P. 183, l. 19-20 : tant... exprissier. — *Ms.* B 20 : en ce voyage au duc d'Angou tant d'or et d'argent que merveilles seroit à le nombrer.

P. 183, l. 20 : exprissier. — *Ms.* A 2 : estimer.

P. 183, l. 21 : effondroient... sa. — *Ms.* B 20 : coustoient en tresor et.

P. 183, l. 29 : de gens. — *Mss.* B 5, 7 : d'argent.

P. 184, l. 1 : propisses. — *Ms.* A 7 : prouchains.

P. 184, l. 4 : gist. — *Mss.* B 1, 2 : siet.

P. 184, l. 13 : vinrent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* au pappe en Avignon.

P. 184, l. 14 : en un castiel. — *Ms.* A 2 : ou chasteau de Tharente.

P. 184, l. 14-15 : un... Naples. — *Mss.* B 1, 2 : la bonne cité de Bar.

P. 184, l. 17 : brissiés. — *Mss.* A 2, B 20 : rompu.

§ **421**. P. 184, l. 26 : destourbée et desconfortée. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : troublée et desc. — *Ms.* B 12 : desconfortée. — *Ms.* B 20 : desconfortée et moult dolante.

P. 184, l. 30 : vers. — *Ms.* A 2 : veoir.

P. 185, l. 8 : pappe. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Clement.

P. 185, l. 9 : duceé. — *Mss.* B 1, 2 : conté.

P. 185, l. 11 : d'Arle. — *Ms.* A 2 : d'Arle le blanc. — *Mss.* B 1, 2 : de Cecille.

P. 185, l. 14 : roi. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de Cecile.

P. 185, l. 14 : père. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui en fut roy.

§ **422**. P. 185, l. 17 : à. — *Ms.* B 20 : à tous lez pour.

P. 185, l. 17-18 : à envoiier. — *Ms.* B 12 : pour aller.

P. 185, l. 24 : lès. — *Ms.* B 2 : costez en Angleterre, et s'en yroit le connestable de France en Normandie pour passer la mer.

P. 185, l. 25 : deus. — *Manque aux mss.* B 12, 20.

P. 186, l. 1 : voiage. — *Ms.* A 1 : voia.

P. 186, l. 5 : les bendes. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 20. — *Manquent aux mss.* A 1, 7. — *Ms.* B 12 : les bondes.

P. 186, l. 5 : les bendes et. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

§ **423**. P. 186, l. 10 : avoit. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* eu grant douleur, car elle avoit.

P. 186, l. 11-12 : et... coeur. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 186, l. 12 : doleur. — *Ms.* A 2 : dueil.

P. 186, l. 18 : nièche. — *Ms.* B 20 : mère.

P. 186, l. 21 : touellement. — *Ms.* B 12 : troublement.

P. 186, l. 25 : fils et filles. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et une fille.

P. 186, l. 25 : mariavles. — *Ms.* B 20 : en point de marier.

P. 186, l. 28 : mariée. — *Ms.* A 1 : marie.

P. 187, l. 4-5 : des... grevés. — *Ms.* A 2 : fust perdu et destruit des passans de Flandres et de France, alans et venans de l'un païs à l'autre.

P. 187, l. 12 : disoient. — *Leçon des mss.* A 2, B 1, 2, 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7.

P. 187, l. 12-13 : les regardoit. — *Ms.* A 2 : les touchoit. — *Ms.* B 12 : nous touche.

P. 187, l. 13-14 : deffendre. — *Ms.* A 2 : devoier ne deff. — *Ms.* B 20 : mie deff.

P. 187, l. 19 : moienne. — *Ms.* B 12 : moienneresse.

P. 187, l. 19 : prieroit. — *Ms.* A 2 : parleroit.

P. 187, l. 23 : traitiés. — *Ms.* B 20 : rescriptions.

P. 187, l. 28 : estat. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* et propos.

P. 187, l. 28 : tenroit. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* lequel devoit estre à Cambray.

§ **424**. P. 187, l. 30-31 : vers l'Aparision. — *Ms.* B 20 : entour la feste.

P. 187, l. 31 : des Trois Rois. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Nostre Seigneur.

P. 188, l. 2-3 : ouvri... et. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 188, l. 6 : li uns ou li doi. — *Ms.* B 20 : le premier et le second.

P. 188, l. 6 : mis. — *Ms.* B 20 : adrechiez.

P. 188, l. 8 : ne asene. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : assigner.

P. 188, l. 12 : de. — *Ms.* B 20 : bien et pour.

P. 188, l. 30 : en. — *Mss.* B 1, 2 : i soient et en.

P. 188, l. 32 : bellement. — *Mss.* B 1, 2 : amiablement.

P. 189, l. 1 : prieroit. — *Ms.* B 20 : requerroit.

P. 189, l. 5 : secréement. — *Ms.* A 1 : secrément. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 7, 12 : secrètement. — *Ms.* B 5 : couvertement.

P. 189, l. 8-17 : la citté... ensamble. — *Mss.* B 1, 2 : son païs, et li dus Aubert au Quesnoi, la duchoise de Braibant à Brouxelles, et là se tint.

P. 189, l. 9-10 : et... estoit. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 189, l. 11 : songneusement. — *Ms.* B 20 : dilligamment.

§ **425**. P. 189, l. 26-27 : sa... Bourgongne. — *Ms.* A 2 : et la duchesse Marguarite de Henault encore vouloit que Jehan de Bourgongne aussi eust la suer du damoisel de Henault.

P. 189, l. 28 : conjonction. — *Ms.* B 12 : conversion.

P. 190, l. 4 : dou fallir. — *Ms.* B 20 : d'estre failliz.

P. 190, l. 6-7 : se... deus. — *Mss.* B 1, 2 : sans l'autre.

P. 190, l. 7 : pot. — *Ms.* B 20 : seut.

P. 190, l. 8 : brissier. — *Ms.* A 2 : oster.

P. 190, l. 10 : bonne. — *Ms.* B 20 : noble.

P. 190, l. 11 : raisons... verités. — *Ms.* A 2 : pluseurs bonnes raisons.

P. 190, l. 16 : detriiet. — *Ms.* B 20 : destourbé.

P. 190, l. 27 : espulsé. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : deboutez.

P. 190, l. 28 : s'en detrièrent. — *Mss.* B 1, 2 : se empeschièrent. — *Ms.* B 20 : s'en perirent.

P. 190, l. 28-29 : et furent à Cambrai. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 5, 7. — *Ms.* A 2 : environ.

P. 190, l. 29 : onse. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : douse.

P. 191, l. 1 : et. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* prouvées et.

P. 191, l. 2 : detria. — *Ms.* B 20 : resta.

P. 191, l. 7 : des. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* nopces et.

§ **426**. P. 191, l. 14 : madame. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* s'en retourna.

P. 191, l. 19 : furent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* les nopces.

P. 191, l. 26 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 191, l. 26 : si... grosses. — *Ms.* B 20 : tant belles et nobles.

P. 191, l. 31 : ensonniiet. — *Ms.* B 20 : embesoingniez.

P. 192, l. 4 : l'avoir. — *Ms.* A 2 : là estre et avoir.

P. 192, l. 5 : apparillier... pour. — *Ms.* B 20 : mettre en point et.

P. 192, l. 6 : n'espargnoient... dont que. — *Ms.* B 20 : ne tenoient compte d'or ne d'argent neant plus que se.

P. 192, l. 7 : apleuist. — *Ms.* A 2 : cheïst.

§ **427**. P. 192, l. 13 : eu. — *Mss.* B 5, 7 : en.

P. 192, l. 14 : fille. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Katherine.

P. 192, l. 19 : parler. — *Ms.* A 2 : tout ce qu'ilz devoient dire.

P. 192, l. 28 : requellièrent. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* assez.

P. 192, l. 31 : maistres. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* de l'ostel.

P. 193, l. 3 : à. — *Leçon des mss.* B 1, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 7 : et.

P. 193, l. 4 : il. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et ses compaignons.

P. 193, l. 15 : a mariet. — *Ms.* A 2 : ara à marier. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : avra marié. — *Ms.* B 20 : a à marier.

P. 193, l. 16 : ensonnierai. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et ne suis ensonnié.

P. 193, l. 17-18 : ne... ne où. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 193, l. 19 : orent. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, B 20 : ot.

P. 193, l. 20 : de l'estaple. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20. — *Mss.* A 1, B 1 : de l'estable. — *Ms.* A 2 : des laines. — *Ms.* B 2 : de l'estape.

P. 193, l. 21 : jesir. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* le soir.

P. 193, l. 23 : croi. — *Ms.* B 20 : pense.

§ **428**. P. 193, l. 31 : palais. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de l'evesque.

P. 194, l. 5 : grant... chevalerie. — *Ms.* B 20 : des chevalliers en grant nombre.

P. 194, l. 8 : contre. — *Ms.* B 20 : au devant de.

P. 194, l. 9 : trompes. — *Ms.* B 20 : trompettes.

P. 194, l. 9-10 : menestrés. — *Mss.* A 7, B 5 : menestriers. — *Ms.* B 12 : menestreulz.

P. 194, l. 12 : deubt. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 20. — *Ms.* A 1 : deult. — *Ms.* A 7 : de. — *Mss.* B 5, 7, 12 : devoit.

P. 194, l. 13 : d'Ostrevant. — *Mss.* B 1, 2, 5, 7, 20 : de Haynau.

P. 194, l. 18 : en. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 194, l. 18 : doée. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* d'icelle conté.

P. 194, l. 21 : il. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 194, l. 23 : solempnité. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* lidit enfant de Braibant et de Haynau.

P. 194, l. 25 : sist. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : fist.

P. 194, l. 26 : France. — *Les mss.* A 2, B 5, 7 *ajoutent :* seoir.

P. 194, l. 28 : table. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* les mès.

P. 194, l. 31 : autre. — *Mss.* A 1, 7 : autres.

P. 195, l. 16-17 : la... festes. — *Ms.* B 20 : celle sepmaine en tous esbatemens, festes, danses et caroles.

P. 195, l. 17 : on prist. — *Ms.* A 2 : les seigneurs et les dames prindrent.

P. 195, l. 18 : roi. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de France, et aussi la bonne cité.

P. 195, l. 21 : sa. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* belle.

P. 195, l. 23 : Bourgongne. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* sa fille.

P. 195, l. 23 : perseverèrent les besongnes. — *Ms.* B 12 : firent ces mariages.

P. 195, l. 23 : besongnes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* d'un costé et d'autre.

§ **429**. P. 195, l. 30 : fuisson de signeurs. — *Ms.* B 20 : nombre de chevalliers.

P. 196, l. 2 : les... et. — *Ms.* B 20 : les receurent et recueillièrent, et grandement les.

P. 196, l. 4 : des. — *Mss.* B 1, 2 : et.

P. 196, l. 4-5 : arcevesques de Bourges. — *Mss.* B 1, 2 : chanceliers de Berry.

P. 196, l. 9 : prisses. — *Ms.* A 2 : passées.

P. 196, l. 10 : fianchailles. — *Ms.* A 7 : franchises.

P. 196, l. 14 : fille. — *Ms.* B 20 : damoiselle.

P. 196, l. 15 : dalés Bourges. — *Ms.* B 20 : loing de B. .VIII. lieues.

P. 196, l. 15 : Bourges. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 2, 7 : Bourgongne.

P. 196, l. 15 : Meun. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 2, 5, 7, 12, 20. — *Ms.* A 1 : Memy. — *Ms.* B 1 : Menun.

§ **430**. P. 196, l. 17 : Berri. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de Bourges.

P. 196, l. 23 : le païs. — *Ms.* B 20 : à tous costez la contrée.

P. 196, l. 24 : avoient. — *Ms.* B 20 : ilz tenoient.

P. 196, l. 25 : qui. — *Mss.* B 5, 7 : que ilz tenoient et. — *Ms.* B 12 : que les Anglois tenoient, qui journellement.

P. 196, l. 27 : Et. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20. — *Manque au ms.* A 1. — *Ms.* A 2 : Si.

P. 196, l. 28 *et plus loin :* Vretuel. — *Correction.* — *Ms.* A 1 : Bretuel. — *Mss.* A 2, 7, B 1, 2, 7 : Bretueil. — *Ms.* B 5 : Vreteuil. — *Ms.* B 12 : Breteul. — *Ms.* B 20 : Verveil.

P. 197, l. 1 : li avoit en convenant. — *Ms.* A 2 : le lui ot en c. — *Ms.* B 30 : lui avoit promis. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* que ossi feroit il.

P. 197, l. 6 : durement. — *Ms.* B 20 : à merveilles.

P. 197, l. 7 : Lance. — *Ms.* B 1 : Banche. — *Ms.* B 2 : Blanche. — *Ms.* B 20 : Bauque.

P. 197, l. 10 : compains. — *Mss.* B 5, 7 : en la compaignie.

P. 197, l. 10 : au. — *Ms.* A 2 : du gentil.

§ **431**. P. 197, l. 15 : la. — *Ms.* B 20 : l'assamblée et.

P. 197, l. 16 : mener. — *Ms.* A 2 : mener avecques lui. — *Ms.* B 20 : emmener o luy.

P. 197, l. 23 : garnison. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de bon harnois.

P. 197, l. 28 : castel. — *Mss.* B 1, 2 : hostel.

P. 197, l. 31 : dou connestable. — *Ms.* B 12 : de l'admiral.

P. 198, l. 3 : li autre. — *Ms.* B 20 : autres chevalliers et escuiers.

P. 198, l. 6-7 : deliveroient. — *Ms.* A 1 : delivroient.

P. 198, l. 8 : mieux. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* emploier leurs corps et biens.

P. 198, l. 13 : Montbury. — *Mss.* B 5, 7 : Montbirry. — *Ms.* B 12 : Montbery.

P. 198, l. 14 : Guillaume. — *Ms.* B 20 : Jean.

P. 198, l. 15 : d'Espagni. — *Ms.* B 20 : de Pagny.

P. 198, l. 15 : Gerart. — *Ms.* A 1 : Grart.

P. 198, l. 16 : Quissi. — *Mss.* A 2, 7 : Cuissy. — *Mss.* B 1, 20 : Quise. — *Mss.* B 2, 12 : Guise. — *Mss.* B 5, 7 : d'Ausy.

P. 198, l. 17 : Moruel. — *Ms.* A 2 : Morinel. — *Ms.* B 12 : Moynel.

P. 198, l. 18 : Biausaut. — *Ms.* B 20 : Bauchien.

P. 198, l. 18 : Wauvrin. — *Ms.* A 2 : Vervin.

P. 198, l. 19 : de Riveri. — *Ms.* A 2 : de la Rivière. — *Ms.* A 7 : de Ruery. — *Mss.* B 1, 2 : d'Ivery. — *Ms.* B 12 : de Kyevry.

P. 198, l. 19 : Coursi. — *Ms.* A 2 : Torsy. — *Ms.* B 12 : Carsy.

P. 198, l. 21 : Braquet de Braquemont. — *Ms.* B 20 : Barbet de Tacquemont.

P. 198, l. 22 : Grantcourt. — *Ms.* A 2 : Gaucourt.

P. 198, l. 22 : Landom. — *Ms.* A 2 : Redon. — *Corrigez :* Landri. — *Voy.* p. 268, l. 27.

P. 198, l. 24-25 : et... Hangiers. — *Ms.* A 7 : Angiers.

P. 198, l. 25 : Aubert de Hangiers. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 20. — *Ms.* A 1 : Angiers. — *Ms.* A 2 : Thibault Angier. — *Mss.* B 5, 7 : Augier. — *Ms.* B 12 : Aubert de Hanters.

P. 198, l. 25-26 : cousin. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* germain.

P. 199, l. 1-5 : de... confort. — *Ms.* B 20 : de tous costez, ainsi qu'il apparoit, ilz desiroient la guerre, et moult joieusement cilz chevalliers et escuiers qui nagoient vers Escoce, ne queroient que l'estour et le hutin, et disoient que avoecques l'aide.

P. 199, l. 8 : s'en doubtoient. — *Ms.* B 20 : et entreprinse, le redoubtoient moult.

§ **432**. P. 199, l. 15 : s'ordonnèrent. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* luy et les capitaines.

P. 199, l. 21 : Raspaille. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en Haynnau.

P. 199, l. 24 : avoir. — *Ms.* B 20 : attraper.

P. 199, l. 24 : escachiet. — *Ms.* B 20 : partiz.

P. 199, l. 25 : d'Alos... de. — *Ms.* B 20 : d'entour et eschaciez par la guerre et par feu, et si en avoit de.

P. 199, l. 25 : terres. — *Ms.* A 2 : villes.

P. 199, l. 27 : et reuboient. — *Ms.* A 2 : tolloient ou embloient.

P. 199, l. 28 : il... fors. — *Ms.* B 20 : avoir le pouoient, et parloit on lors partout.

P. 199, l. 30 : Regnais. — *Ms.* B 20 : Renarz.

P. 199, l. 30 : Enghien et Lessines. — *Ms.* A 2 : près d'Anguien à l'issue.

P. 199, l. 31 à p. 200, l. 1 : en la... Enghien. — *Ms.* B 12 : là autour.

P. 200, l. 2 : cil. — *Ms.* A 2 : ces larrons. — *Ms.* B 20 : iceulx routiers.

P. 200, l. 3 : mout. — *Ms.* B 20 : trop de maulx sur le pays comme.

P. 200, l. 4 : roberiies, et venoient. — *Ms.* B 20 : enforchement, et venoient sur le plat pays.

P. 200, l. 8 : le trouvoient. — *Ms.* B 20 : venoient en leurs mains.

P. 200, l. 10 : agais. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* sur eulx.

P. 200, l. 10 : pooit. — *Ms.* B 20 : savoit comment.

P. 200, l. 11 : refuites. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : refuges. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et de sauves.

P. 200, l. 11-13 : et... païs. — *Ms.* B 20 : et tant estoient resoingniez en la frontière de Haynnau et de Braibant, que nus n'osoit aller par celle contrée à tous costez, ne partir des bonnes villes.

P. 200, l. 13 : païs. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* pour celle frapaille.

§ **433**. P. 200, l. 16 : atendoit. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* à avoir.

P. 200, l. 19 : tamps. — *Leçon des mss.* A 2, B 1, 2, 5, 7. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 20.

P. 200, l. 21 : Sieppe. — *Corrigé d'après* p. 118, l. 1. — *Mss.* A 1, 7, B 2, 5, 7, 12 : Niepe. — *Ms.* A 2 : Niepce. — *Mss.* B 1, 20 : Nieppe.

P. 200, l. 29-30 : de Bailloel... Fourière. — *Ms.* B 12 : Belle.

P. 201, l. 1 : cens. — *Ms.* B 12 : mil.

P. 201, l. 2-3 : ens... païs. — *Ms.* B 20 : ou pays des Quatre Mestiers et de le tout destruire.

P. 201, l. 3 : de. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* biens et de.

P. 201, l. 9 : appert. — *Ms.* B 20 : à part et à butin et.

P. 201, l. 11 : de France. — *Ms.* A 2 : d'aventure.

P. 201, l. 14 : vaillaument, et apoignèrent. — *Ms.* B 20 : moult vistement et prindrent.

P. 201, l. 14 : les glaves. — *Ms.* A 2 : leurs lances.

P. 201, l. 19 : tamainte... appertise. — *Ms.* A 2 : moult de belles et grandes app. — *Ms.* B 20 : tamainte belle app.

P. 201, l. 27 : et. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* très hastivement.

P. 201, l. 27-28 : euissent esté. — *Ms.* B 20 : estoient.

P. 201, l. 28 : esté. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 201, l. 30 : Bailluel. — *Les mss.* A 2, 7 *ajoutent :* et.

P. 202, l. 1 : Ardembourc... perdu. — *Ms.* B 20 : leur garnison : ou autrement il estoient tous occis.

P. 202, l. 1 : esté. — *Supprimez les crochets et reportez-les* p. 201, l. 28.

P. 202, l. 10 : resongniés. — *Ms.* A 2 : redoubté.

P. 202, l. 10-14 : pour... piés. — *Ms.* B 20 : par les haultes vaillances en armes que journellement il y faisoit; et quant il pouoit rattaindre de ces Gantois, il n'en presist nulz à raenchon, car tantost il les mettoit à mort, ou il leur faisoit crever les yeulx ou couper les poins, ou les piés, ou les oreilles, ou il leur faisoit crever les yeulx.

P. 202, l. 18-19 : on... lui. — *Ms.* B 20 : pour quoi l'en ne parloit de nulz autres capitaines tant comme on faisoit dè luy.

§ **434**. P. 202, l. 21 : entriboullés. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : en tribulacion. — *Ms.* B 20 : en très grant tourble.

P. 202, l. 21 : et empiriés. — *Mss.* A 2, B 1, 2 : et empeschiés. — *Mss.* B 5, 7 : en guerre. — *Manquent au ms.* B 12. — *Ms.* B 20 : et discort.

P. 202, l. 22 : entre. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 12, 20.

P. 202, l. 25 : et. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1. — *Ms.* B 20 : de Sezile et.

P. 202, l. 26 : pappe. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* Clement.

P. 202, l. 27-28 : dou title. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de Secille.

P. 202, l. 27-28 : dou... conquis. — *Ms.* B 20 : adoptible comme fils le roy son père.

P. 203, l. 3-4 : fu... mesaisie. — *Mss.* B 5, 7 : y fut durement malade.

P. 203, l. 3 : keute. — *Ms.* A 2 : covreure.

P. 203, l. 4 : durement... il. — *Ms.* B 20 : en grant peril et mesaise. Et si tost qu'il.

P. 203, l. 8 : et pour. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* parler aussi et.

P. 203, l. 13 : obeïssance. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de la roïne.

P. 203, l. 19 : calengier et. — *Mss.* B 5, 7 : challange à.

P. 203, l. 25-26 : En... li. — *Ms.* B 20 : En la marce de Puille faisoit guerre pour son filz.

P. 203, l. 28 : dalés la. — *Ms.* B 20 : par dechà emprès ladite.

P. 203, l. 29 : Bueil. — *Leçon des mss.* A 2, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : Luel. — *Mss.* A 7, B 12 : Lueil.

§ **435**. P. 203, l. 30 : incidense. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* moult estrange et trop.

P. 204, l. 6 : frarelment. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12, 20 : fraternellement.

P. 204, l. 8 *et* 9 : gouvrenement. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et prouffit.

P. 204, l. 16 : Maufé. — *Mss.* A 7, B 7 : Mause. — *Ms.* B 5 : Mauce. — *Ms.* B 20 : Maufle.

P. 204, l. 20 : soutieuement. — *Ms.* A 1 : soutieument.

P. 204, l. 22-23 : il... les. — *Ms.* B 20 : il tailloit et rançonnoit trop durement les bons.

P. 204, l. 25 : chevanche. — *Ms.* B 20 : avoir.

P. 204, l. 25 : parler. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* tant fust son privé.

P. 204, l. 29 : rentes... et. — *Ms.* B 20 : revenues tout singulièrement, et ainsi il.

P. 205, l. 1 : plaindoient. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* malement et.

P. 205, l. 5 : apparans. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* si que nulle fiance il n'y avoit.

P. 205, l. 6 : secréement. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : secrétement.

P. 205, l. 6-7 : secréement... dist. — *Ms.* B 20 : qu'il tint secret et de ceulx où il avoit plus de fiance, et declaira.

P. 205, l. 9 : revellé. — *Ms.* A 2 : renouvellé.

P. 205, l. 9 : Et sot. — *Ms.* B 20 : Si fut adverty.

P. 205, l. 11 : ordonnance il. — *Ms.* B 10 : adviz il ordonna et.

P. 205, l. 14 : tuer. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : mort. — *Ms.* B 20 : occiz.

P. 205, l. 17 : nullement. — *Ms.* B 20 : en nulle manière.

P. 205, l. 21 : sour lui. — *Ms.* B 20 : vers le seigneur.

P. 205, l. 23 : Sire. — *Ms.* A 2 : Pour Dieu.

P. 205, l. 23-25 : je... par. — *Ms.* B 20 : je perchoys gens de mauvais couvenant venir sur vous, et sont à.

P. 205, l. 28 : riens. — *Ms.* A 1 : rens.

P. 205, l. 30-31 : et fendant parmi les. — *Ms.* B 20 : à travers.

P. 206, l. 4 : mist. — *Ms.* B 20 : planta.

P. 206, l. 8 : valli. — *Ms.* B 20 : prouffita.

P. 206, l. 9 : messire Bernabo. — *Ms.* B 20 : son maistre.

P. 206, l. 10-11 : commenchement et samblant. — *Mss.* B 1, 2 : contenance. — *Ms.* B 12 : samblant. — *Ms.* B 20 : contenance et samblant.

P. 206, l. 13-15 : onques... venue. — *Ms.* B 20 : sans ce qu'il moustrast quelque semblant de deffense, ne ses gens; et de là fut menez en ung chastel où messire Galleas, ses nepveus, estoit, qui fut moult joyeux de sa venue.

P. 206, l. 17 : li sires de Melans. — *Ms.* B 20 : messire Galeas long temps.

P. 206, l. 18 : tantos. — *Ms.* B 20 : aussi assez tost.

P. 206, l. 20 : rendi. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : tenoit.

P. 206, l. 22-26 : di... fin. — *Ms.* B 20 : compte, car son oncle, messire Barnabo, fist morir, et je vous diray comment. Quant messire Galleas tint son oncle, comme dit est, et qu'il se vey seigneur obey de toute Lombardie, il envoia messire Barnabo tenir prison en ung chastel que souloit tenir ains sa prinse messire Barnabo meïsmes, moult forte place, nommé Trech, seant à vingt miles de Milan sur ung gros flume appelé Ade. Et là fut il ne sçay quans jours, tant qu'en une trute le venin luy fut donné, dont il morut, car son escuier qui devant luy trenchoit, lequel estant tout adverty du fait de la trute, quant vint à faire l'assay et credence d'icelle, il print à larmoier et dist : « Seigneur, ne me vueilliez oppresser de faire la credence de ce poisson, car il m'a esté deffendu. » — « Baptiste, respondi le seigneur, je t'en deporte ; je suis prisonnier, il me couvient mengier de ce que j'ay. Se ma mort y gist, je la rechois en gré. » Atant il menga du poisson, et au tiers jour il rendi l'esperit.

P. 206, l. 23 : de quel mort. — *Mss.* B 1, 2 : de sa mort ou d'autre.

P. 206, l. 27 : s'espardirent. — *Ms.* A 1 : s'epardirent.

P. 206, l. 27 : partout. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* comment messire Galleas tenoit son oncle prisonnier à Trech.

P. 206, l. 28 : liet... courouchiet. — *Ms.* B 12 : joyeulx et les autres non. — *Ms.* B 20 : joyeulx et les aucuns fort courouchiez.

P. 206, l. 30 : de piteuses. — *Ms.* A 7 : depiteuses (*leçon à adopter*). — *Mss.* B 5, 7 : despiteuses.

P. 207, l. 1-3 : ou... poissaument. — *Ms.* B 20 : messire Barnabo des Viscontes, qui, en son temps, avoit longuement regné moult puissament et en très grant prosperité en Lombardie.

§ **436**. P. 207, l. 6 : Il. — *Mss.* A 2, B 20 : Le duc.

P. 207, l. 12 *et plus loin :* Niorth. — *Ms.* B 20 : Merth.

P. 207, l. 15 *et plus loin :* Linac. — *Ms.* A 2 : Neilhac.

P. 207, l. 17 : et gouvrenères de La Millau. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 207, l. 20 : l'Aigre. — *Corrigé d'après la* p. 208, l. 16. — *Mss.* A 1, 2 : l'Aigle. — *Mss.* B 1, 2 : l'Arge.

P. 207, l. 22 *et plus loin :* heriiet. — *Ms.* B 20 : traveillié.

P. 207, l. 24 : et... gens. — *Ms.* B 20 : aussi firent ses gens. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* en ordonnance.

P. 207, l. 24 : aprochièrent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : aprouchier.

P. 207, l. 25 : ses... volenté. — *Ms.* B 20 : lors tous prindrent à fort et de grant voulenté à assaillir.

P. 207, l. 27 : vies. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* sauver.

§ **437**. P. 208, l. 7 : là... de. — *Ms.* B 20 : ung grant nombre de bonnes.

P. 208, l. 10 : messires Ainmeris. — *Ms.* B 20 : le seigneur.

P. 208, l. 11 : Rochechouart. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 2 : Touwart. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Touillart. — *Ms.* B 15 : Connars. — *Ms.* B 16 : Connart. — *Ms.* B 20 : Rocouart.

P. 208, l. 11 : Pons. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* li sires d'Argenton.

P. 208, l. 12-13 : Poissances. — *Ms.* A 2 : Busances.

P. 208, l. 18 : set. — *Ms.* A 2 : .VIII.

P. 208, l. 18-19 : Genevois. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* arbalestriers.

P. 208, l. 19 : varlès. — *Ms.* A 2 : petaulx.

P. 208, l. 26-27 : plus foible. — *Ms.* B 20 : moins fors.

P. 208, l. 29 : Angoulesmois. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : Angoulesme.

P. 208, l. 31 : l'ost. — *Ms.* B 20 : l'armée. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ung vaillant chevalier nommé.

P. 209, l. 1 : Lance. — *Mss.* B 1, 20 : Bauce. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* appers hommes d'armes durement.

P. 209, l. 1 : gens. — *Ms.* A 1 : ge.

P. 209, l. 2-3 : s'ordonnèrent. — *Ms.* B 20 : prindrent.

P. 209, l. 5-6 : de... à. — *Ms.* A 2 : de grant vertu et ceulx dedans à eulx. — *Ms.* B 20 : par grant ardeur et manière, et ceulx de dedens à eulx.

P. 209, l. 7 : et fait des grans. — *Ms.* B 20 : en faisant tant mainte belle.

P. 209, l. 9 : delivrement. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* contremont.

P. 209, l. 10 : main. — *Les mss.* A 2, B 5, 7 *ajoutent :* d'espées.

P. 209, l. 11 : bon... castiaulx. — *Ms.* B 20 : rudement assaillir Montleu.

P. 209, l. 14 : remparèrent. — *Ms.* B 20 : firent remparer.

P. 209, l. 16-19 : sus la... Taillebourc. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 209, l. 17 : Perade. — *Ms.* B 12 : Pecade.

P. 209, l. 19 : En venant vers. — *Ms.* B 20 : Devant.

P. 209, l. 22 : frontières. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : François.

P. 209, l. 22 : Troncète. — *Ms.* A 2 : Croutette. — *Mss.* A 7, B 7 : Troutète. — *Mss.* B 1, 2 : Tronchète. — *Ms.* B 5 : Trousète. — *Ms.* B 12 : Trouchiette. — *Édition de Johnes :* Froncette.

P. 209, l. 25 : abatirent tous deus. — *Ms.* B 20 : ruèrent par terre et rasèrent.

§ **438**. P. 209, l. 27 : Thaillebourc. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* un fort chastel.

P. 209, l. 31 : en la... en. — *Ms.* B 12 : de la Rochelle en.

P. 210, l. 1 : et par. — *Ms.* A 2 : par manière de. — *Ms.* B 20 : par paiant grant.

P. 210, l. 5 : fissent. — *Mss.* B 5, 7 : feroient.

P. 210, l. 6 : apparillies. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de toutes choses.

P. 210, l. 7 : Jenevois. — *Ms.* B 20 : gros varlets.

P. 210, l. 8 : dou pont. — *Manquent au ms.* B 1. — *Ms.* B 2 : de dedens.

P. 210, l. 10 : mallement. — *Ms.* B 20 : terriblement.

P. 210, l. 17 : tamainte... d'armes. — *Ms.* B 20 : plenté de belles armes.

P. 210, l. 20 : amonstrer. — *Ms.* A 2 : apparoir ne am. — *Ms.* A 7 : apparoir ne monstrer. — *Mss.* B 1, 2 : apparoir. — *Mss.* B 5, 7 : apparoir ne soy monstrer.

P. 210, l. 23 : ochis. — *Ms.* A 1 : ochils. — *Ms.* B 12 : mors.

P. 210, l. 24 : onques nuls. — *Ms.* B 20 : car ung tout seul.

P. 210, l. 26 : trois. — *Ms.* A 2 : .IIII.

§ **439**. P. 211, l. 4-5 : sus... englesces. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 211, l. 4-5 : s'i... les. — *Ms.* B 20 : bien s'i atendoient les Gascons et plenté de.

P. 211, l. 5 : forterèces englesces. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : Anglois des forteresces.

P. 211, l. 10 : esperance. — *Ms.* B 12 : confidence.

P. 211, l. 10 : taillièrent. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 : portèrent.

P. 211, l. 18 : mille. — *Ms.* A 2 : .II^{m}.

P. 211, l. 20 : et... Mortaigne. — *Ms.* B 20 : pour rafresquer M. sur mer.

P. 211, l. 22 : combateroient. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* seurement.

P. 211, l. 28 : tourna. — *Ms.* B 20 : sorty.

P. 211, l. 30 : mille. — *Mss.* B 5, 7 : deux mille.

P. 211, l. 31-32 : transmuèrent... mettre. — *Ms.* B 20 : changièrent et ne s'osèrent envoyer hors.

P. 212, l. 2-3 : car... François. — *Ms.* B 20 : pour tant que il doubtoient grandement l'emprinse des François et Escots.

P. 212, l. 6 : par. — *Leçon de tous les mss.* — *Ms.* A 1 : part.

P. 212, l. 9 : sus. — *Ms.* B 20 : au long de.

P. 212, l. 10 : au Crotoi. — *Ms.* B 5, 7 : à Courtray.

P. 212, l. 13 : entendirent. — *Ms.* B 20 : misrent leur entente.

P. 212, l. 14 : de chief en cor d'Engletière. — *Ms.* A 2 : entour Angl. — *Ms.* A 7 : de chiefs entour A. — *Ms.* A 2 : d'Angl. de bout en bout. — *Mss.* B 5, 7 : de bons chiefs à l'entour d'A. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 212, l. 14 : d'Engletière. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : Engletière.

P. 212, l. 15 : Richars. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 212, l. 17 : quatre. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : six.

P. 212, l. 19 : bendes. — *Ms.* B 7 : landes. — *Ms.* B 12 : bondes.

P. 212, l. 21-24 : Nous... françoise. — *Ms.* B 12 : Or parlerons de l'admiral de France et de l'armée françoise, comment ilz.

§ **440**. P. 212, l. 31 : Flandres. — *Ms.* B 20 : la costière de Fl.

P. 213, l. 5 : Aubiers. — *Ms.* A 2 : Robert.

P. 213, l. 8 : le cable. — *Mss.* B 5, 7 : la table.

P. 213, l. 9 . fu reversés. — *Ms.* B 20 : se laissa renverser.

P. 213, l. 10 : peris. — *Ms.* A 1 : perilz.

P. 213, l. 10 : onques. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* dou meschief.

P. 213, l. 10 : ne onques... pot. — *Ms.* B 20 : car nulz ne l'en seut.

P. 213, l. 11 : il fu effondrés. — *Ms.* B 12 : s'effonsa. — *Ms.* B 20 : il ala au fons.

P. 213, l. 11-12 : dont... vestis. — *Ms.* B 20 : qu'il avoit endossées.

P. 213, l. 13 : et. — *Leçon de tous les mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 213, l. 14 : li chevalier. — *Ms.* B 20 : nobles hommes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et escuiers moult durement.

P. 213, l. 18 : ville. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : cité et ville.

P. 213, l. 25 : mout doucement. — *Ms.* B 20 : très gracieusement.

P. 213, l. 31-32 : d'Escoce... venus. — *Ms.* B 20 : ne se tenoit point.

P. 214, l. 5 : parolles. — *Ms.* A 1 : parolle.

P. 214, l. 8-10 : car... n'est. — *Ms.* B 20 : car combien que le roy tiengne son siège à Haindebourg, et que ce soit là comme Paris en France Haindebourg en Escoce, si n'est ce.

P. 214, l. 14 : Quineferri. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 20 : Luneferri. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : Limeferry.

P. 214, l. 14 : Dombare. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7 : Adombare.

P. 214, l. 15 : on. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 214, l. 26 : entendent. — *Leçon de tous les mss.* — *Ms.* A 1 : atendent.

P. 214, l. 27 : ensamble. — *Ms.* B 20 : les ungs aux autres.

P. 214, l. 28 : païs. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* car ilz manguent comme loups affamez.

P. 215, l. 1 : avons. — *Mss.* B 5, 7, 20 : avrons.

P. 215, l. 2 : trois. — *Ms.* A 2 : .III. ou .IIII.

P. 215, l. 3 : estaques. — *Leçon du ms.* B 1. — *Mss.* A 1, 2, 7 : estages. — *Ms.* B 2 : ataches. — *Ms.* B 5 : estapes. — *Mss.* B 7, 12 : estaches.

§ **441**. P. 215, l. 11-12 : mieux... mille. — *Ms.* B 20 : trop mieulx seroit de y envoier vint ou trente chevaliers de France que un grant nombre comme de cinc cens ou de mille.

P. 215, l. 11 : vint ou trente. — *Ms.* A 2 : .XXX. ou .XL.

P. 215, l. 12 : que... mille. — *Manquent aux mss.* B 1, 2. — *Ms.* B 12 : si grant nombre. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* hommes d'armes. Je vous diray.

P. 215, l. 13-14 : veïrent... homme. — *Ms.* B 20 : voient par coustume gaires de gens.

P. 215, l. 19-20 : esté... vivre. — *Ms.* B 20 : chevauchié moult de fois, il fault que leurs pourveances, se il veullent mengier, et leurs chevaulx.

P. 215, l. 19-21 : il... dos. — *Ms.* A 2 : ilz ont tousjours après eux leurs pourveances qui les suivent, où ilz ne pourroient vivre.

P. 215, l. 20 : sieucent. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : sieuce. — *Ms.* A 7 : suivant.

P. 215, l. 29-31 : si... amiraulx. — *Ms.* B 20 : ilz prindrent à rire, puis disoient : « En quel roiaulme nous a ci amenez l'amiral ; c'est un droit restor de Pruse.

P. 215, l. 30 : Prusce. — *Ms.* A 2 : diable de païs. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pays.

P. 216, l. 1 : dureté. — *Ms.* B 20 : mesaise.

P. 216, l. 3 : mères. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* en leurs couroustS.

P. 216, l. 5-7 : se... l'avoir. — *Ms.* B 20 : des durs lis et des froides nuis. » De tout est il bien apparant à nous d'avoir. »

P. 216, l. 9-10 : longhement. — *Ms.* A 1 : longhemens.

P. 216, l. 12 : Viane. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* l'admiral de France et.

P. 216, l. 13 : et... che. — *Ms.* B 20 : lesquels les rapaisoit le mieulx.

P. 216, l. 15 : bellement. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* à ces Escos.

P. 216, l. 15-16 : nous... che. — *Ms.* B 20 : si avant sommes ou.

P. 216, l. 15 : nous. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* nos.

P. 216, l. 16 : mis. — *Manque aux mss.* B 1, 2, 12.

P. 216, l. 16 : rieu. — *Ms.* A 7 : reusseau. — *Mss.* B 5, 7 : ruisseau. — *Ms.* B 12 : ruissel.

P. 216, l. 17 : ne. — *Mss.* B 1, 2 : nous.

P. 216, l. 19 : Biaune. — *Ms.* A 2 : Beauvez.

P. 216, l. 21 : avoir... mal. — *Ms.* B 20 : endurer le mal et prendre le bien, quant on le puet avoir. » — *Le ms.* A 2 *ajoute :* aucune fois.

§ **442**. P. 216, l. 23-24 : et... gens. — *Mss.* B 1, 2 : lesdis compaignons.

P. 216, l. 24 : ses gens. — *Mss.* B 5, 7 : les seigneurs de France.

P. 216, l. 31 : de solas. — *Ms.* B 12 : d'amour et de joye.

P. 216, l. 31 : tous li demorans. — *Mss.* B 1, 2 : tout li autre. — *Ms.* B 20 : tout le remanant.

P. 217, l. 5 : soissante ou cent. — *Mss.* B 1, 2 : quarante.

P. 217, l. 5 : dur. — *Ms.* A 2 : peine.

P. 217, l. 5 : en pooit on. — *Ms.* B 1 : ne on n'en pooit de mal. — *Ms.* B 2 : en pouoit on de nul.

P. 217, l. 13-14 : souvent. — *Ms.* A 2 : mehaingniez et le plus souvent murdris et.

P. 217, l. 16 : car. — *Mss.* B 1, 2 : et.

P. 217, l. 20 : se faissoit dangerer. — *Ms.* A 7 : se faisoit dangier. — *Ms.* B 2 : faisoit le dangereux. — *Mss.* B 5, 7 : faisoit dangier. — *Mss.* B 12, 20 : se faisoit prier.

P. 217, l. 29 : il ne vuideroit. — *Ms.* B 20 : ne partiroient.

P. 217, l. 31 : eu... si. — *Ms.* B 20 : baillié nulle quelque aide, dont il.

P. 217, l. 32 : pieur. — *Ms.* A 2 : encores pieur avoir.

P. 218, l. 2-3 : sicom... l'istoire. — *Ms.* B 20 : comme cy après sera plus au long declairé.

P. 218, l. 6 : près. — *Leçon du ms.* B 1. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7. — *Ms.* A 2 : en peril d'estre. — *Mss.* B 2, 12 : presque.

§ **443**. P. 218, l. 12 : messires... Biethune. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 218, l. 16 : aventurer. — *Mss.* A 2, B 1, 2, 12, 20 : avancier.

P. 218, l. 26 : et pour faire. — *Ms.* B 20 : villes, et pour faire et conduire.

P. 218, l. 28 : mout ables et soutils. — *Ms.* A 2 : fors et ables. — *Ms.* B 20 : moult propices.

P. 218, l. 29 : lui. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : atout. — *Mss.* B 1, 2 : acompaigniés de. — *Ms.* B 12 : avecq. — *Ms.* B 20 : à.

P. 218, l. 30-31 : sus... eskieller. — *Ms.* B 20 : sur intencion de eschieller et prendre d'emblée la ville de.

P. 219, l. 1 : de avoir. — *Ms.* B 20 : attraper.

P. 219, l. 4 : desiroient. — *Mss.* F 1, A 7, B 5, 7 : desiroit.

P. 219, l. 8 : pooient. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : poroient.

P. 219, l. 10 : à. — *Ms.* B 20 : au plus près de.

P. 219, l. 11 : pourveues. Et. — *Ms.* B 20 : prestes. Et à celle heure.

P. 219, l. 13 : Miaux. — *Ms.* B 20 : Rohem.

P. 219, l. 13-18 : messires Jehans... Lonvi. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 219, l. 14 : Donmart. — *Ms.* B 20 : Dormant.

P. 219, l. 17 : de Suel. — *Leçon du ms.* F 1. — *Ms.* A 1 : d'Esnel. — *Ms.* A 2 : Fresnel. — *Mss.* B 12, 16 : de Sueil. — *Ms.* B 15 : du Sueil.

P. 219, l. 18 : Renaulx de Lonvi. — *Mss.* B 5, 7 : Raoul de Loumet. — *Ms.* B 12 : Jehan de Loumel.

P. 219, l. 18 : Lonvi. — *Leçon du ms.* F 1. — *Mss.* A 1, 7, B 20 : Lonmet. — *Ms.* A 2 : Lonvel. — *Mss.* B 7, 12, 16 : Lommel.

P. 219, l. 21 : François. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* Acreman.

P. 219, l. 26-27 : et uns... s'appelle. — *Mss.* B 1, 2 : messires Gossiaus.

P. 219, l. 27 : Zendequin. — *Ms.* A 2 : Zoudequin. — *Ms.* B 20 : Zeudelzin.

P. 219, l. 28-29 : jeuant... les. — *Ms.* B 20 : en esbatant au lonc des.

P. 219, l. 32 : chevalier. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* couchiez. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et la garnison.

§ **444**. P. 220, l. 2 : voient. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : veïrent.

P. 220, l. 6 : confort. — *Mss.* A 2, B 20 : bon confort.

P. 220, l. 11 : Engerandins. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* qui virent le convenant.

P. 220, l. 11 : aus. — *Ms.* A 1 : au.

P. 220, l. 13 : chil troi. — *Mss.* B 1, 2 : chil troi ou quatre. — *Mss.* B 5, 7 : chil quatre. — *Ms.* B 20 : iceulx.

P. 220, l. 14 : voloient. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* monter et.

P. 220, l. 14 : Li. — *Ms.* A 2 : Un des. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : L'un des.

P. 220, l. 14-15 : Li... fossés. — *Ms.* B 20 : Un des picquenares lance de sa picque si qu'il renverse le Gantois du hault en bas ou fons des fossés, qui cuidoit à gaucher le mur et.

P. 220, l. 16 : dedens. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* la ville.

P. 220, l. 18 : en es fossés une. — *Ms.* B 20 : devallez dedens une très.

P. 220, l. 27 : paine. — *Ms.* B 20 : diligence.

P. 220, l. 28 : troi. — *Ms.* A 2 : cinq. — *Mss.* B 1, 2 : troi ou quatre. — *Mss.* B 5, 7 : quatre.

P. 220, l. 28 : le tenoient. — *Ms.* B 20 : resistoient.

P. 221, l. 3 : le. — *Ms.* A 2 : les .III. — *Mss.* B 1, 5, 7 : les. — *Ms.* B 20 : un.

P. 221, l. 3-4 : comment. — *Ms.* B 20 : en bon arroy et comment vaillament.

P. 221, l. 6 : perchurent. — *Ms.* B 20 : veïrent et congneurent.

P. 221, l. 7 : entente. — *Ms.* B 12 : emprinse. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* tout gracieusement.

P. 221, l. 9-10 : et... es. — *Ms.* B 20 : en eulx retraiant ou pays des.

P. 221, l. 12 : gais. — *Mss.* B 7, 12, 20 : gens.

P. 221, l. 12 : n'euissent esté. — *Ms.* A 2 : n'avoient eu devant.

P. 221, l. 13 : trois. — *Ms.* A 2 : cinq. — *Mss.* B 1, 2 : quatre.

P. 221, l. 15 : geulles. — *Mss.* A 2, B 7, 12, 20 : gorges.

P. 221, l. 15 : coppées. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* aussi bien les seigneurs que tous les autres.

§ **445**. P. 221, l. 23 : consentement. — *Mss.* B 1, 2 : conseil.

P. 221, l. 26 : lui. — *Leçon de tous les mss. — Manque au ms.* A 1.

P. 221, l. 28 : ses. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* .II.

P. 221, l. 30 : partout. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* le monde.

P. 222, l. 1 : à. — *Ms.* A 2 : au païs de. — *Ms.* B 20 : à la terre de.

P. 222, l. 6 : damoiselle. — *Ms.* B 20 : dame.

P. 222, l. 9 : demorroit. — *Ms.* A 1 : demoroit.

P. 222, l. 13 : voloit. — *Ms.* B 20 : demandoit à.

P. 222, l. 19 : très haulte cose. — *Ms.* B 20 : moult haulte besongne.

P. 222, l. 26 : Maillezais. — *Mss.* A 1, B 1, 2 : Masserès. — *Ms.* A 2 : Mareglès. — *Ms.* A 7 : Masserée. — *Mss.* B 5, 7 : Masarée. — *Ms.* B 12 : Maisières. — *Ms.* B 20 : Marseille.

P. 222, l. 27 : general. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : generaulx. — *Mss.* B 2, 5, 7, 12 : generale.

P. 222, l. 28 : Honguerie. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ledit messire Jehan de la Personne.

P. 222, l. 28-29 : la dame. — *Mss.* B 5, 7 : Marguerite de Hongrie, laquelle, après sa mère, devoit estre royne de Hongrie.

P. 222, l. 30 : jut. — *Ms.* A 2 : qui avoit couchié.

P. 222, l. 31 : courtoisement. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* sans nul deshonnour.

P. 223, l. 2 : li... France. — *Ms.* B 20 : Loïs de Valois.

§ **446**. P. 223, l. 7 : et de Frise. — *Manquent aux mss.* A 2, 7, B 5, 7.

P. 223, l. 10 : abondance. — *Ms.* B 12 : voulenté.

P. 223, l. 15 : que. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 7 : qui.

P. 223, l. 21 : veoir. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et trouver.

P. 223, l. 27 : remonstra. — *Ms.* B 20 : print à remoustrer.

P. 224, l. 2 : grans. — *Ms.* A 2 : grans seigneurs.

P. 224, l. 4 : le... France. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : le roi de France et son conseil.

P. 224, l. 7 : vous l'orés. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : je la vous dirai. — *Ms.* B 12 : est telle.

P. 224, l. 9 : que elle soit. — *Ms.* B 12 : que l'en veult marier au roy.

P. 224, l. 10 : et. — *Ms.* A 2 : veue et visitée et bien.

P. 224, l. 13 : se. — *Ms.* A 2 : point de vray se.

P. 224, l. 22 : dirai. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* cy après ensieuant, dès que le duc Frederic vint devers le roy de France le servir devant Bourbourg.

§ **447**. P. 224, l. 28 : et de. — *Ms.* A 2 : qui est à. — *Ms.* B 20 : où il avoit.

P. 225, l. 1-2 : certainement. — *Ms.* B 20 : pour vray.

P. 225, l. 4-5 : la... adont. — *Ms.* B 20 : la renommée en couroit lors.

P. 225, l. 5 : toute. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : tout.

P. 225, l. 11 : et. — *Ms.* A 1 : e.

P. 225, l. 16-18 : Et... Fedris. — *Ms.* B 12 : fille de l'eage de .XIII. à .XIIII. ans.

P. 225, l. 17 : avoient. — *Le ms.* A 5 *ajoute :* respondu et.

P. 225, l. 21 *et plus loin :* niepce. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 20. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 12 : cousine.

P. 225, l. 22-23 : sera... il, car. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : la verra, espoir lui sera elle agreable, car.

P. 225, l. 23 : le golousera il. — *Ms.* A 2 : lui sera elle à goust. — *Ms.* B 12 : la couvoitera il.

P. 225, l. 30 : parolles. — *Ms.* A 2 : choses.

P. 226, l. 1 : bien. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 12, 20 : bonne.

P. 226, l. 1 : ewireuse. — *Ms.* A 7 : eurée.

P. 226, l. 4 : dou. — *Mss.* B 1, 2 : de. — *Mss.* B 5, 7 : d'un.

P. 226, l. 5 : courouchiés. — *Ms.* B 20 : desplaisant.

P. 226, l. 6 : renvoiie. — *Mss.* B 5, 7, 12 : ramenée.

P. 226, l. 10 : auques. — *Ms.* B 20 : assez.

P. 226, l. 15 : assés tos li rois. — *Ms.* A 2 : marié le roy et voluntiers.

P. 226, l. 21 : convint... demorer. — *Ms.* B 12 : demoura la chose en cest estat.

P. 226, l. 29 : roi. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et son royaume.

P. 227, l. 2 : averies. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : veritables. — *Ms.* B 12 : vrayes.

P. 227, l. 3 : ses oncles. — *Manquent aux mss.* A 2, B 20.

P. 227, l. 4 : vous... enssieuant. — *Ms.* B 20 : ores sera dit.

§ **448**. P. 227, l. 23 : cousine. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : niepce. — *Ms.* B 12 : cousin.

P. 227, l. 26 : cousins. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : frère.

P. 227, l. 29 : mené... frère. — *Ms.* B 12 : fait.

P. 227, l. 29 : tané. — *Mss.* B 1, 2 : harié.

P. 227, l. 30 : en ma compaignie. — *Ms.* B 20 : ici comme veoir pouez.

P. 227, l. 31 : après che que. — *Ms.* B 20 : quant.

P. 228, l. 4 : à tous les jours. — *Ms.* A 2 : à tous les jours tant. — *Ms.* B 20 : tant.

P. 228, l. 9 : cousins. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : nepveux.

P. 228, l. 10 : elle sera. — *Ms.* A 2 : qui la fera.

§ **449**. P. 228, l. 21 : cousine. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : niepce.

P. 228, l. 21 : l'arroi. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : l'estat.

P. 228, l. 24-25 : que dont que ce. — *Ms.* B 20 : comme c'elle.

P. 228, l. 27 : grant arroi. — *Ms.* B 20 : bel estat.

P. 229, l. 7 : convoièrent. — *Ms.* B 12 : conjouïrent.

P. 229, l. 9 : conjoïr. — *Mss.* B 5, 7 : convoier.

P. 229, l. 13 : Couchi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* leur intention.

P. 229, l. 14-16 : car... quoite. — *Ms.* A 2 : le duc de Berri

n'i estoit point, ainçois estoit en Avignon delés le pape, et en avoit envoyé M. de Couci en grant haste environ la Saint Jehan, et lui avoit dit [et] compté la cause.

P. 229, l. 14 : devant. — *Le ms.* A 7 *ajoute :* envoyé.

P. 229, l. 15 : Jehan. — *Le ms.* A 7 *ajoute :* et de ce.

P. 229, l. 16 : quoite. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : haste. — *Ms.* B 12 : secret.

P. 229, l. 18 : pour frefel. — *Ms.* A 2 : de la grant faim qu'il avoit.

P. 229, l. 18 : frefel. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : fain. — *Ms.* B 1 : frefeil. — *Ms.* B 2 : fretil.

P. 229, l. 18 : frefel de. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 229, l. 24 : s'engenilla. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* devant lui.

P. 229, l. 28 : de l'avoir. — *Ms.* B 20 : avoir à femme.

P. 229, l. 30 *et* p. 230, l. 16 : demorra. — *Ms.* A 1 : demora.

P. 230, l. 10 : fust. — *Ms.* B 20 : seroit.

P. 230, l. 13 : li rois. — *Ms.* A 2 : il sçavoit bien qu'il.

P. 230, l. 27 : Noces ! — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : Noël !

P. 230, l. 31 : noces. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et festes d'icelles.

P. 230, l. 31 : des oncles dou roi. — *Ms.* B 20 : du roy et son plaisir qu'on s'en abregast, et la conclusion des oncles du roy.

P. 230, l. 32 : France. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* que on le feroit ainsi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* fut qu'on iroit à Arras.

P. 231, l. 2 : cambrelent. — *Ms.* B 20 : officiers.

P. 231, l. 3 : pour. — *Leçon des mss.* B 5, 7, 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 1, 2.

P. 231, l. 7 : s'aparilloient. — *Ms.* A 1 : s'aparlloient.

P. 231, l. 8 : toursoient. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* leurs bagues.

P. 231, l. 11-12 : vous... noces. — *Ms.* A 2 : vous irez espouser et faire la solennité de voz noces.

P. 231, l. 13 : sommes. — *Ms.* A 1 : somme.

P. 231, l. 17 : eglise. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de Nostre Dame.

P. 231, l. 23 : dire. — *Ms.* A 2 : pour lui dire.

§ **450**. P. 231, l. 28-29 : et le... cousine. — *Ms.* A 2 : illec, et la jeune mariée, qui puis fut sa niepce.

P. 232, l. 1 : brisiet. — *Ms.* B 20 : rompu.

P. 232, l. 3 : dormir. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ne reposer.

P. 232, l. 4 : siques... meshui. — *Ms.* B 20 : et ainsi vous avrez meshui repoz.

P. 232, l. 10 : pour espouser. — *Ms.* B 20 : par espouser et faire la solempnité des nopces.

§ **451**. P. 232, l. 13 : hommes. — *Ms.* B 20 : Flamens.

P. 232, l. 14 : en convenant. — *Ms.* B 20 : prommis.

P. 232, l. 20-21 : devoit aller. — *Leçon du ms.* B 12. — *Ms.* A 2 : estoient alez. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 1, 2, 5, 7, 20.

P. 232, l. 23 : demoret ou royaulme. — *Ms.* B 12 : retournez en France.

P. 232, l. 26 : li sires de S. P. — *Mss.* A 2, B 20 : le conte de S. P.

P. 232, l. 29 : gens. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui y estoient entrez par Escoce.

P. 233, l. 1-2 : sicomme... dit. — *Ms.* B 20 : comme dit est.

P. 233, l. 9 : jetté. — *Ms.* B 20 : assis.

P. 233, l. 9 : espies. — *Le ms.* A 1 *ajoute* (*ce qui fait double emploi*) : li dissent. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 : li dissent.

P. 233, l. 10 : si li dissent. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20.

P. 233, l. 12 : dissoient. — *Leçon des mss.* F 1, A 7, B 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 12, 20 : dissoit.

P. 233, l. 14 : rallés. — *Ms.* B 20 : retourné.

P. 233, l. 17 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7.

P. 233, l. 17 : et en. — *Ms.* A 2 : pour estre.

§ **452**. P. 233, l. 19 : qui... Dam. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 233, l. 19 : et. — *Leçon des mss.* F 1, B 1, 2, 12. — *Manque au ms.* B 20.

P. 233, l. 25 : decopés tout. — *Ms.* B 20 : soyez tous jus.

P. 233, l. 26 : d'autre part. — *Ms.* B 20 : par dedens.

P. 233, l. 27 : enteriens jamais. — *Ms.* B 20 : serions jamais entrés.

P. 234, l. 3 : onques... s'en. — *Ms.* B 20 : si que nuls ne les veï ne.

P. 234, l. 8 : dis et setime. — *Ms.* A 2 : .xviiie.

P. 234, l. 12 : rompirent et coppèrent. — *Ms.* B 20 : soièrent et abatirent.

P. 234, l. 13 : apparillie. — *Ms.* B 20 : ample.

P. 234, l. 13-14 : Li... commencha. — *Ms.* A 2 : parmi. Si se commencèrent les hommes de la ville.

P. 234, l. 20 : Grenaces. — *Ms.* B 12 : Grenades. — *Ms.* B 20 : Muscatel et Grenate.

§ **453**. P. 234, l. 29 : ce... promis. — *Ms.* B 1 : convent. — *Ms.* B 2 : promesse.

P. 235, l. 1-2 : mestriier. — *Ms.* B 20 : dompter.

P. 235, l. 4 : tantos. — *Ms.* B 20 : incontinent publier.

P. 235, l. 7 : set. — *Ms.* A 2 : .xiii.

P. 235, l. 9 : Duisielles. — *Mss.* B 1, 2 : Ghuistelles. — *Ms.* B 12 : Dudzeelles.

P. 235, l. 10 : si... jours. — *Ms.* A 2 : si sur ses jours ençainte que sur le point d'enfanter.

P. 235, l. 20 : à. — *Ms.* A 1 : as.

P. 235, l. 24 : il... cose. — *Ms.* B 20 : aultre chose n'y pouoient gaigner.

P. 235, l. 25 : elle. — *Ms.* A 2 : la ville du Dam.

P. 235, l. 30 : et sage guerieur. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

§ **454**. P. 236, l. 2 : le lundi. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manquent au ms.* A 1. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : que.

P. 236, l. 5 : mariée. — *Ms.* A 1 : marié.

P. 236, l. 14 : Hainnau. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* conte d'Ostrevant.

P. 236, l. 15 : catedral. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de Nostre Dame.

P. 236, l. 16-17 : et Jehans de Bourgongne. — *Manquent aux mss.* A 2, B 1, 2, 5, 7.

P. 236, l. 18 : en. — *Ms.* B 20 : en celle notable.

P. 236, l. 25 : à par elles. — *Ms.* A 2 : tout appareillié. — *Ms.* B 20 : appareillié d'une part.

P. 236, l. 27 : persevera. — *Ms.* A 2 : continua.

P. 236, l. 27-28 : sollas. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : estas.

P. 236, l. 28 : grans reviaux. — *Ms.* B 20 : joieusetez.

P. 236, l. 28 : au. — *Ms.* A 2 : quant vint au.

P. 236, l. 31 : poés. — *Ms.* A 2 : devez.

P. 237, l. 2-3 : retourneroient. — *Ms.* A 2 : iroient.

P. 237, l. 5-6 : à Amiens. — *Ms.* A 2 : au roy et aux seigneurs.

P. 237, l. 6 : et eskiellet. — *Ms.* B 20 : d'eschielle et d'emblée.

P. 237, l. 8 : furent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* moult courrociez et.

P. 237, l. 10 : le sceut : si. — *Ms.* B 20 : en fut adverty : adont il.

P. 237, l. 12 : et... compte. — *Ms.* B 20 : mais tantost ilz le misrent comme en nonchaloir.

P. 237, l. 14 : fissent. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en partie.

P. 237, l. 17 : certefioient. — *Ms.* A 1 : tefioient.

P. 237, l. 21 : raquis. — *Ms.* B 20 : reconquis.

P. 237, l. 21 : sis. — *Ms.* A 2 : .ix.

§ **455**. P. 237, l. 24 : noncalloir... dou. — *Ms.* B 20 : oubliance, celles de la prinse du.

P. 237, l. 27 : et. — *Ms.* B 20 : et qu'il avroit.

P. 237, l. 30 : estoit issus. — *Ms.* B 20 : yssoit.

P. 237, l. 30 : demorroit. — *Ms.* A 1 : demoroit.

P. 237, l. 30-31 : maison ne buiron. — *Ms.* B 20 : ne bourg ne maison.

P. 238, l. 2 : chaingles. — *Ms.* B 20 : contrées.

P. 238, l. 8 : à amour. — *Ms.* A 2 : à Amiens. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* B 12 : en l'amour du roi.

P. 238, l. 8 : à... roi. — *Mss.* B 1, 2 : en Picardie au mandement du roi, au premier jour d'aoust, pour aller mettre le siège devant le Dam.

P. 238, l. 13 : avoecques lui. — *Ms.* B 20 : en sa compaignie.

P. 238, l. 14 : Guillaumes. — *Ms.* B 20 : le gentil Haynnuier.

P. 238, l. 15 : legièrement. — *Ms.* B 20 : de bon cuer.

P. 238, l. 19 : dis. — *Ms.* A 2 : douze.

P. 238, l. 21-22 : il... Dieu. — *Ms.* B 20 : à l'ayde de Dieu il avoit.

P. 238, l. 23 : dou monde. — *Ms.* B 20 : qui fust en toute la crestienté.

§ **456**. P. 238, l. 27 : Amiens. — *Leçon de tous les mss.* — *Ms.* A 1 : Aamis.

P. 238, l. 27 : vint et cinquime. — *Ms.* A 2 : .xxvi[e].

P. 238, l. 28 : oncle. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* le duc de Bourgongne.

P. 239, l. 5-6 : que... jours. — *Ms.* A 2 : comme plus pot.

P. 239, l. 5 : tente. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : teste.

P. 239, l. 13 : canons. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en allant vers.

P. 239, l. 13-16 : le... moru. — *Ms.* B 20 : et allant veoir les canons du siège, et le seigneur de Coucy auprès de luy, trait d'ung carrel de ribaudequin de ceulx de dedens, si qu'il en moru tantost.

P. 239, l. 14 : en alant. — *Ms.* A 2 : qui venoit.

P. 239, l. 16 : damages. — *Ms.* A 2 : grant pitié et d. — *Mss.* B 1, 2 : pitié.

P. 239, l. 20 : entre le Dam et Gand. — *Ms.* A 2 : oultre le D. vers G.

P. 239, l. 23 : vint et cinc cens. — *Ms.* B 12 : quinse cens.

P. 239, l. 24 : et. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Manque au ms.* A 1. — *Mss.* B 1, 2 : qui.

P. 239, l. 24-25 : droit... revelaissent. — *Ms.* B 20 : ou mylieu d'icelles communaultez, à celle fin qu'ilz ne feïssent quelque rebellion.

§ **457**. P. 239, l. 26 : fu... le. — *Ms.* B 20 : se fist à la ville du.

P. 239, l. 31 : nouvelle chevalerie. — *Ms.* A 2 : nouvelleté.

P. 240, l. 4 : assallans. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* par leur trait.

P. 240, l. 7-8 : avoient... aroient. — *Ms.* B 20 : avoit esté aporté de Gand, quant François Acreman sceut que il aroit.

P. 240, l. 9 : Entrues... le. — *Ms.* B 20 : Entandis que le siège estoit devant la ville du.

P. 240, l. 12 : voloient. — *Le ms.* A 2 *ajoute* : et cuidièrent.

P. 240, l. 20 : li... d'aler. — *Ms.* A 2 : l'intention du roy de France estoit qu'il yroit.

P. 240, l. 22 : malles. — *Ms.* A 2 : maleoites.

P. 240, l. 23 : l'ost. — *Ms.* B 20 : l'armée.

P. 240, l. 29 : signeur de Herbaumés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : cappitainne.

P. 241, l. 1 : tous esbahis. — *Ms.* A 2 : moult durement esbahis. — *Ms.* B 20 : tout pensif.

P. 241, l. 3 : de ceux qui... pourpensée. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1, 20 : de ceux. — *Mss.* A 2, B 2 : d'iceuls. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 241, l. 10-11 : trahie... boudinne. — *Ms.* B 20 : l'ost trahie sur une nuit, et tout faire flotter en l'aigue jusques à la chainture et leur navire ardoir.

P. 241, l. 11 : boudinne. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : poictrine.

P. 241, l. 12 : li. — *Ms.* B 20 : le roy et les.

P. 241, l. 13-14 : au... Herbaumés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : cappitainne.

P. 241, l. 18 : cil... pourparlé. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 241, l. 18 : pourparlé. — *Ms.* B 20 : accordé à faire.

P. 241, l. 26 : de. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7.

P. 241, l. 26 : le dit duc. — *Ms.* B 1 : li dis dus. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et.

§ **458**. P. 242, l. 1 : ceste. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* matière et.

P. 242, l. 7 : Jehans. — *Ms.* B 12 : Guy.

P. 242, l. 10 : encargié. — *Ms.* A 2 : ordonné.

P. 242, l. 10 : que il se fesist. — *Ms.* B 1 : bien qu'il fust. — *Ms.* B 2 : bien qu'il feust fait.

P. 242, l. 11 : mais que. — *Ms.* A 2 : si tost comme.

P. 242, l. 11 : fust. — *Ms.* B 5 : en fust.

P. 242, l. 11-12 : de l'Escluse. — *Leçon des mss.* B 2, 12, 20. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 1, 5, 7.

P. 242, l. 14 : Chierebourc. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ou à Brest en Bretaingne.

P. 242, l. 15 : esmestriier. — *Ms.* B 20 : dominer.

P. 242, l. 19 : courroit. — *Ms.* A 1 : couroit.

P. 242, l. 23-25 : menés... duc. — *Ms.* B 20 : poursiewy et requiz du duc Phelippe de Bourgoigne.

P. 242, l. 27 : et... lieu. — *Ms.* B 20 : et en ce lieu le duc luy recompensa et delivra.

P. 242, l. 31 : fu. — *Ms.* B 20 : brief fut.

P. 242, l. 31 : li. — *Ms.* A 2 : le beau. — *Ms.* B 20 : le fort.

§ **459**. P. 243, l. 1 : parlerons. — *Ms.* B 20 : retourrons à parler.

P. 243, l. 7 : d'ordure. — *Ms.* B 20 : de fange.

P. 243, l. 8 : tamps. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* moiste et.

P. 243, l. 9 : estre. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* trop tost.

P. 243, l. 10 : li... là. — *Ms.* B 20 : le roy tint là son siège.

P. 243, l. 12-14 : assés... l'ost. — *Ms.* B 20 : des vivres à plenté, mais pour la puanteur du bestail que on tuoit parmy l'ost.

P. 243, l. 13 : punaisie. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12 : puantise. — *Ms.* B 1 : puasnie.

P. 243, l. 15 : estoit. — *Ms.* B 20 : devint.

P. 243, l. 21 : roi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* à siège.

P. 243, l. 25 : querre. — *Ms.* B 20 : pour avoir.

P. 243, l. 30 : li signeur. — *Ms.* B 20 : les prinches.

P. 243, l. 31 : fors... d'Escoce. — *Ms.* B 20 : puissans en Escoce.

P. 243, l. 32 : grant gent. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 20. — *Mss.* A 1, B 1 : grant gens. — *Mss.* B 2, 12 : grans gens.

P. 244, l. 1 : detria. — *Ms.* B 20 : destourna.

P. 244, l. 4 : marchiet. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en la fin.

§ **460**. P. 244, l. 6 : reprise dou. — *Ms.* B 20 : rendue au.

P. 244, l. 8 : François... France. — *Ms.* B 12 : le roi de Fr. eut là esté.

P. 244, l. 9-10 : en... nuls. — *Ms.* B 12 : à ceulx de dedens, si en fut moult resjouy. Quant Fr. Ackermann vey que.

P. 244, l. 12 : la nuit. — *Mss.* B 1, 2 : environ mienuit.

P. 244, l. 13-14 : en alons... en. — *Ms.* B 20 : cheminons ceste nuit et retournons vers.

P. 244, l. 19-20 : renderoient. — *Ms.* B 20 : livreroient.

P. 244, l. 20 : demorroient en. — *Ms.* A 1 : demoroient en. — *Ms.* A 2 : venrroient à.

P. 244, l. 23 : veoir... ens. — *Ms.* B 20 : visitter le gait, et boutterons tous hommes vieulx, les femmes et enfans.

P. 244, l. 29 : en... d'esperons. — *Ms.* B 20 : chevaucherons radement.

P. 245, l. 2 : bonnes coses. — *Ms.* B 20 : meilleurs bages.

P. 245, l. 3-4 : femmes... entrer. — *Ms.* B 20 : leurs prison-

niers dedens le moustier aveuc les autres ; aussi ilz y misrent.

P. 245, l. 5-7 : madame... damoisselles. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 245, l. 5 : Douselles. — *Ms.* B 12 : Dudzeel.

P. 245, l. 6 : d'Escornais. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : des Cornès. — *Ms.* A 2 : de Cornez.

P. 245, l. 6 : Hesebete. — *Ms.* B 12 : Hekelsbeque. — *Ms.* B 20 : Harlebeque.

P. 245, l. 10 : vos... canons. — *Ms.* B 20 : soyez en la paur et ou peril du trait et des canons.

P. 245, l. 23 : ensellés. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et prests.

P. 245, l. 23 : montèrent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* à cheval.

P. 245, l. 25 : la... une. — *Ms.* B 20 : eslongnié le Dam d'une bonne.

P. 245, l. 28-29 : capitaines. — *Ms.* B 20 : hommes.

P. 245, l. 30 : Acremen. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et tous ceulx qui estoient de sa route.

§ **461**. P. 246, l. 3 : si... ossi. — *Ms.* B 20 : ilz partirent et se misrent.

P. 246, l. 3 : se... eux. — *Mss.* B 1, 2 : s'en allèrent ossi.

P. 246, l. 3 : au. — *Ms.* A 1 : o.

P. 246, l. 18 : envie. — *Ms.* B 20 : courrouz.

P. 246, l. 18 : feu. — *Leçon de tous les mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 246, l. 19 : priès... arse. — *Ms.* B 20 : arse la pluspart.

P. 246, l. 23 : avoir. — *Mss.* B 5, 7 : ne villennie recepvoir.

§ **462**. P. 246, l. 24-26 : que... contenu. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 246, l. 29 : ens es. — *Ms.* B 20 : ou pays des.

P. 246, l. 30 : tout celi païx. — *Ms.* B 20 : toute la contrée.

P. 246, l. 31 à p. 247, l. 1 : dou tamps passet. — *Ms.* B 20 : par avant.

P. 247, l. 1 : cil. — *Ms.* B 20 : les habitans.

P. 247, l. 6 : Entrues. — *Ms.* B 20 : En ce tempoire.

P. 247, l. 8 : toudis. — *Ms.* B 20 : la guerre durant.

P. 247, l. 11 : en voies. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : en

vois. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : en boys. — *Mss.* B 2, 20 : dehors. — *Ms.* B 12 : en voye.

P. 247, l. 13 : ordonné. — *Ms.* B 20 : tout conclu.

P. 247, l. 18 *et plus loin :* Vassères. — *Leçon des mss.* B 5, 7. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 12, 20 : Bassères.

P. 247, l. 18-19 : ambaxaderie. — *Leçon des mss.* A 7, B 7. — *Mss.* A 1, B 20 : ambauçardie. — *Ms.* B 1 : enbassade. — *Ms.* A 2 : ambaxade. — *Ms.* B 5 : ambasdes.

P. 247, l. 27 : regardé... pour. — *Ms.* B 12 : lors conclut de.

P. 247, l. 29 : fait. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en Flandres.

§ **463**. P. 248, l. 2 : ralla. — *Ms.* B 20 : retourna.

P. 248, l. 3 : lieu. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ou là où il voult.

P. 248, l. 3-5 : Et... roi. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12.

P. 248, l. 9 : Flandres. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20. — *Ms.* A 1 : France.

P. 248, l. 13 : ensongniiet. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : embesoingnié.

P. 248, l. 18 : autrement. — *Ms.* B 20 : tout au contraire.

§ **464**. P. 248, l. 24 : plaissance. — *Ms.* B 20 : plaisir.

P. 248, l. 25-26 : assegnée. — *Les mss.* B 1, 2, 12, 20 *ajoutent :* et mariée.

P. 248, l. 31 : rois. — *Ms.* A 2 : empereur.

P. 249, l. 3 : de. — *Ms.* B 20 : au vray de.

P. 249, l. 6-7 : et ja... procuracion. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 249, l. 7-8 : et aucun... Honguerile. — *Mss.* B 1, 2 : autres.

P. 249, l. 13 : secretement. — *Ms.* B 20 : moult discretement.

P. 249, l. 15 : manchevie. — *Mss.* A 2, 7, B 7 : avisée. — *Ms.* B 5 : avertie ne avisée. — *Ms.* B 20 : ne menachie.

P. 249, l. 18 : roïne. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* dou roi.

P. 249, l. 19 : la mère. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 249, l. 19 : et. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : à.

P. 249, l. 19 : ses. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* deux.

P. 249, l. 29 : el. — *Ms.* A 2 : nulle aultre chose que. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : autre chose que. — *Ms.* B 20 : autre chose fors.

P. 249, l. 32 : confort. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ne nul aide, se mestier en avoit.

P. 250, l. 9 : faissoit. — *Ms.* B 20 : tenoit.

P. 250, l. 10-11 : bellement ou autrement. — *Ms.* B 20 : par bel ou par lait.

P. 250, l. 14 : aidie. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et secourue.

P. 250, l. 24 : effraée. — *Ms.* A 2 : espouentée.

P. 250, l. 24 : ne... fort. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : se sentoit en trop foible.

P. 250, l. 26 : bailla. — *Ms.* B 20 : delivra.

§ **465**. P. 250, l. 30 : hiretière. — *Mss.* B 1, 2, 5, 7, 12 : eritage.

P. 250, l. 31 à p. 251, l. 1 : et le mains. — *Mss.* B 1, 2 : que.

P. 251, l. 4 : avollées. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 20 : sceues.

P. 251, l. 8 : et. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 251, l. 10 : convint. — *Ms.* B 20 : en convint la pacience.

P. 251, l. 14 : contre. — *Manque aux mss.* B 5, 7.

P. 251, l. 21 : le signeur. — *Ms.* B 20 : le duc.

P. 251, l. 24 : ester. — *Ms.* A 2 : à parler.

P. 251, l. 27 : qui estoit en Escoce. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

§ **466**. P. 251, l. 31 : carge. — *Ms.* A 2 : compaingnie.

P. 252, l. 2 : tenoient. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* contre le roy de France.

P. 252, l. 3 : le Fam. — *Leçon du ms.* B 12. — *Mss.* A 1, 7 : l'Estin. — *Ms.* A 2 : Lescut. — *Mss.* B 1, 2 : le San. — *Mss.* B 5, 7 : Lestruite. — *Ms.* B 15 : le Fam. — *Ms.* B 16 : le Fan.

P. 252, l. 3 *et plus bas :* Troncete. — *Ms.* A 2 : Trenaire. — *Mss.* B 1, 2 : Trouchette. — *Ms.* B 12 : Trenmette. — *Ms.* B 15 : Troussette. — *Ms.* B 16 : Trecete.

P. 252, l. 7 : frontières. — *Ms.* A 2 : marches.

P. 252, l. 8 *et plus bas :* Andrieus. — *Ms.* B 20 : Midrieus.

P. 252, l. 8 *et plus bas :* Privars. — *Ms.* A 2 : Prinars. — *Mss.* B 5, 7 : Privas. — *Ms.* B 12 : Prinvais.

P. 252, l. 11-12 : et esc... d'armes. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 252, l. 22 : evous. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et veez ci venir. — *Mss.* B 12, 20 : vecy.

P. 252, l. 26 : sèse. — *Mss.* B 1, 2 : vint et sis.

P. 252, l. 30 : fu... fais. — *Ms.* B 20 : que ung traittié fut ainsi trouvé.

P. 252, l. 31 : dou... l'ost. — *Ms.* A 2 : de dedens à ceulx de dehors.

P. 252, l. 32 : les. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* vivres et autres.

P. 253, l. 6 : Caros. — *Ms.* A 2 : Caours.

P. 253, l. 6 : belle. — *Ms.* A 2 : bonne ville.

P. 253, l. 10 : ses. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 5, 7. — *Ms.* A 1 : ces.

P. 253, l. 11 : brissiés. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et rompus comme dit est.

§ **467**. P. 253, l. 30 : en voir. — *Ms.* B 20 : estre vray.

P. 254, l. 3 : varlès. — *Ms.* B 20 : gens.

P. 254, l. 5 : malandrins. — *Ms.* B 20 : robeurs et murdriers.

P. 254, l. 8 : sambloient. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* fourrez.

P. 254, l. 11 : noef. — *Les mss.* B 1, 2, 20 *ajoutent :* biaux.

P. 254, l. 13 : chil. — *Ms.* B 20 : l'admiral et les autres.

P. 254, l. 20-21 : que... chevauchier. — *Ms.* A 2 : encores qu'il avoit entencion et voulenté de chevauchier, et qu'il vouloit entrer.

P. 254, l. 20 : voloit. — *Mss.* A 7, B 7 : avoit entencion et. — *Ms.* B 5 : avoit intencion de.

P. 254, l. 27 : de. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 254, l. 27 : trente. — *Ms.* B 12 : .xx.

P. 254, l. 30 : aises. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ce pouez vous bien croire.

§ **468**. P. 255, l. 6 : voie... de. — *Mss.* B 5, 7 : chemin devers.

P. 255, l. 8 : si enfant aloient. — *Ms.* B 20 : ses filz estoient.

P. 255, l. 11 : Norvège. — *Ms.* A 2 : Novergue.

P. 255, l. 16 : Miauros. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 20. — *Mss.* A 1, 7 : Maurez. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : Maures. — *Ms.* B 12 : Mauros.

P. 255, l. 28 : de... d'artellerie. — *Ms.* B 20 : d'artellerie, de vivres et de gens.

P. 255, l. 32 : deus chevaliers. — *Ms.* B 20 : en chacune ung chev.

P. 256, l. 1 : Strende. — *Ms.* B 1 : Stroude. — *Éd. de Johnes :* Strande.

P. 256, l. 4 : appertisses. — *Les mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 *ajoutent :* d'armes.

P. 256, l. 7-8 : biel... durer. — *Ms.* B 20 : fort assault, qui vaillament les deffendoient à leur leal pouoir.

§ **469**. P. 256, l. 12 : Werck. — *Ms.* A 2 : Westz.

P. 256, l. 14 : Guillaumes. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Jehan.

P. 256, l. 14 : Luscebourne. — *Ms.* A 2 : Libourne. — *Ms.* B 12 : Moussebourne.

P. 256, l. 15 : tout sen cariage. — *Ms.* B 20 : une partie de son avoir.

P. 256, l. 17 : venir. — *Ms.* B 20 : chevauchier celle part.

P. 256, l. 19 : le castiel. — *Ms.* B 20 : celle place.

P. 256, l. 20 : s'amanagièrent. — *Ms.* B 20 : se assemblèrent toute la route.

P. 256, l. 24 : entroient. — *Ms.* B 20 : se boutoient.

P. 256, l. 25 : et. — *Ms.* B 20 : comment que ilz.

P. 256, l. 28 à p. 257, l. 1 : et se... escielles. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 256, l. 30 : Guillaumes. — *Leçon du ms.* B 12. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 20 : Jehan. — *Voy. plus haut,* l. 14, *et plus loin,* p. 257, l. 13.

P. 257, l. 1 : qui... escielles. — *Ms.* B 20 : et aux escuiers qui fort le queroient montez jusques au plus hault des murs.

P. 257, l. 2 : uns. — *Ms.* B 20 : ung moult vaillant.

P. 257, l. 3 : Weris. — *Ms.* B 20 : Conrad.

P. 257, l. 3 : Gastelin. — *Ms.* A 2 : Gasce, très appert homme d'armes, dont ce fut dommaige.

P. 257, l. 4 : blechiés, mais finablement. — *Ms.* B 20 : mehaigniez durement, mais en la parfin.

P. 257, l. 6 : pris. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et conquis.

P. 257, l. 9-10 : il veoient. — *Ms.* B 20 : le amiral vey bien.

P. 257, l. 10 : tenir. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : garder.

P. 257, l. 11 : Engletière. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* comme il estoit.

§ **470**. P. 257, l. 13 : Guillaume. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Jehan.

P. 257, l. 15 : Anwich. — *Ms.* B 12 : Beruich.

P. 257, l. 15 : de. — *Ms.* A 2 : mons. Thomas de.

P. 257, l. 16 : tout enmi. — *Ms.* B 20 : ou plus bel du pays et là entour.

P. 257, l. 17 : Broel. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* A 2 : Ourcel. — *Manque aux mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 12 : Vitoel. — *Ms.* B 20 : Vireul.

P. 257, l. 20 : savoient. — *Ms.* B 20 : veoient.

P. 257, l. 20 : paine. — *Ms.* B 20 : tamps.

P. 257, l. 21 : celle. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* bende et.

P. 257, l. 21 *et plus loin :* à Mourepas. — *Manquent aux mss.* A 2, 7, B 5, 7. — *Mss.* B 12, 20 : à Montrepas.

P. 257, l. 25 : baron. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et chevalliers.

P. 257, l. 31 : n'en... compte. — *Ms.* B 20 : ne la demandoient point.

P. 258, l. 1 : il se retrairoient. — *Ms.* B 20 : toute l'armée se retrairoit.

P. 258, l. 3 : qui. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* à grant paine.

P. 258, l. 4 : atenderoient. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de piet quoy.

P. 258, l. 7 : avant. — *Ms.* A 1 : aut.

P. 258, l. 7 : en. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* la terre du conte de.

P. 258, l. 9 : estoit. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* gouverneur et.

P. 258, l. 10 : avoecques... d'armes. — *Ms.* B 20 : de sa compaignie grant plenté de gens d'armes bien en point et vaillans.

P. 258, l. 12 : oultre. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* sans point arrester.

P. 258, l. 13 : en leur païs. — *Ms.* A 2 : arrière en l. p. — *Ms.* B 20 : plus tost ou royaulme d'Escoce.

§ **471**. P. 258, l. 15 : li François et li Esc. — *Ms.* B 20 : l'amiral de France à grosse armée de François et d'Esc.

P. 258, l. 16-17 : destruissoient. — *Ms.* B 20 : pilloient en destruisant.

P. 258, l. 20 : li. — *Ms.* B 20 : barons et.

P. 258, l. 24 : manechoient. — *Ms.* B 12 : costoient.

P. 258, l. 26 : grandes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et grosses.

P. 258, l. 27 : aler en. — *Ms.* B 20 : chevauchier vers.

P. 258, l. 30 : frontiant. — *Ms.* B 12 : costoiant.

P. 258, l. 30 : ou Hombre. — *Ms.* A 2 : en Northombrelande. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ou havre.

P. 259, l. 3 : et... Hollandes. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7, 12.

P. 259, l. 7 : Devensiere. — *Ms.* A 1 : Denveziere.

P. 259, l. 7 : chevaliers. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et escuiers.

§ **472**. P. 259, l. 23 : plus. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* que ilz pouoient.

P. 259, l. 24 *et plus loin :* Buvrelé. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 20. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7 : Bumelé. — *Ms.* B 12 : Brunellé.

P. 259, l. 30 : priès... en. — *Ms.* B 20 : pou s'en failly que son voiage n'en.

P. 259, l. 30 : li. — *Ms.* B 20 : les prinches et.

P. 259, l. 31 : à. — *Ms.* B 20 : à l'encontre de.

§ **473**. P. 260, l. 4 : chevaliers. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et escuiers.

P. 260, l. 5 : de lui. — *Ms.* B 20 : du roy.

P. 260, l. 11 : feste. — *Ms.* B 20 : moult bonne chière.

P. 260, l. 12-13 : frisces... estoit. — *Ms.* B 20 : il estoit bien gracieux chevallier et jolly.

P. 260, l. 14 : remontière. — *Mss.* B 5, 7, 12 : remontée.

P. 260, l. 15 : asés priès. — *Ms.* B 20 : et non pas moult loing.

P. 260, l. 17 à p. 266, l. 1 : et pour... il estoient. — *Manquent au ms.* B 20 (2 *feuillets déchirés*).

P. 260, l. 24 : blasmèrent. — *Ms.* A 1 : blamèrent.

P. 260, l. 24 : les. — *Ms.* A 2 : les .II.

P. 260, l. 25-26 : aherdés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : prenez.

P. 260, l. 32 : compains. — *Ms.* B 12 : sochon.

P. 261, l. 6 : entoise. — *Ms.* A 7 : encoyche. — *Ms.* B 5 : encoche. — *Ms.* B 7 : encochie.

P. 261, l. 9 : là. — *Ms.* A 2 : à terre tout.

§ **474**. P. 261, l. 29-30 : foursener. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* d'anoy.

P. 261, l. 31 *et* p. 262, l. 2 : fait. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : fist.

P. 262, l. 5-6 *et ailleurs :* de Staffort. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : d'Estanfort.

P. 262, l. 9-10 : droit sus l'estroit. — *Mss.* B 5, 7 : sur le destroit.

P. 262, l. 11-12 : de Stafort. — *Ms.* A 1 : d'Estanford. — *Voy. plus bas*, l. 21.

P. 262, l. 12 : s'entrecontrèrent. — *Mss.* A 7, B 5 : s'encontrèrent. — *Ms.* B 1 : s'entrencontrèrent.

P. 262, l. 13 : nuis. — *Mss.* B 1, 2 : tart.

P. 262, l. 14 : en entrant. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : entrèrent.

P. 262, l. 16-17 : qui... felonnie. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 262, l. 17 : tes. — *Leçon de tous les mss.* — *Ms.* A 1 : tels.

P. 262, l. 19 : cops. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : mots.

P. 262, l. 22 : pités. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et dommaige.

P. 262, l. 23 : que il avoit assené. — *Mss.* B 1, 2 : lequel il avoit mort [B 2 : occis].

P. 262, l. 28 : Pesmes. — *Ms.* A 2 : Pensées dures et. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Pesantes. — *Ms.* B 12 : Simples.

P. 263, l. 2 : menre. — *Ms.* A 7 : maindre. — *Ms.* B 5 : meindre. — *Mss.* B 7, 12 : moindre.

P. 263, l. 3 : varlet. — *Mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : escuier.

P. 263, l. 8 : de ses amis. — *Manquent aux mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7.

P. 263, l. 10 : diroit. — *Ms.* B 12 : vouldroit faire.

P. 263, l. 11 : ville. — *Ms.* A 1 : villa.

§ **475**. P. 263, l. 14 : cil. — *Ms.* A 2 : et meïsmement.

P. 263, l. 14-15 : cil... esté. — *Ms.* B 12 : la chose comment elle estoit advenue.

P. 263, l. 19 : hardis. — *Manque aux mss.* A 2, 5, 7.

P. 263, l. 20 : mesure. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* certes oïl.

P. 263, l. 24 : le. — *Ms.* B 5 : soy. — *Ms.* B 7 : se.

P. 263, l. 30 : chevalier. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et escuiers.

P. 264, l. 1 : soissante. — *Ms.* B 12 : .XL.

P. 264, l. 3 : aventure. — *Ms.* B 5 : avenue. — *Mss.* B 7, 12 : advenue.

P. 264, l. 10 : et faire justice. — *Ms.* B 12 : en justice et raison.

P. 264, l. 13-14 : et voel... que. — *Mss.* B 1, 2 : car.

P. 264, l. 20 : Engletière. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et par tous royaumes crestiens.

P. 264, l. 23 : Contes... rois. — *Mss.* B 5, 7 : Lors respondit le roi au conte de Stanfort.

P. 264, l. 24 : justice. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et vous feray droit.

P. 264, l. 25 : oseront ou voront. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ne l'oseroient ou vouldroient.

P. 264, l. 30 : proïsme. — *Ms.* A 2 : parens.

P. 265, l. 2 : à. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : à moult.

§ **476**. P. 265, l. 4 : set. — *Ms.* A 2 : .VIII.

P. 265, l. 5 : archiers. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* sans les gros varlès.

P. 265, l. 13 : avis. — *Mss.* B 1, 2 : conseil.

P. 265, l. 22-23 : et s'en vint li avant garde. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manquent au ms.* A 1. — *Ms.* A 2 : et s'en vint. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et vindrent. — *Ms.* B 12 : et s'en vindrent ceulx de l'avant garde.

P. 266, l. 4 : lieu. — *Ms.* A 2 : aucun lieu.

P. 266, l. 4 : aviser. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* le nombre de.

P. 266, l. 8-9 : les Englois. — *Ms.* B 20 : toute la puissance d'Angleterre.

P. 266, l. 9 : vous en avés. — *Ms.* B 20 : il y en a par deça très.

P. 266, l. 10 : cens. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* archiers et.

§ **477**. P. 266, l. 16 : congnissoient les. — *Mss.* B 5, 7 : congnoissance avoient des.

P. 266, l. 18 : monsigneur. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* l'amiral.

P. 266, l. 19 : et de. — *Ms.* B 20 : et pourveuz de grant.

P. 266, l. 21 : pour venir en ce. — *Ms.* B 20 : aux champs, pour entrer et venir en nostre.

P. 266, l. 23 : que. — *Ms.* B 20 : que bien à l'aise.

P. 266, l. 24 : se vous. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* estes d'advis et.

P. 266, l. 27 : avons nous dites. — *Ms.* B 20 : à nous, vous ne dites que tout vray.

P. 266, l. 28 : je le voel. — *Ms.* B 20 : et il me plaist très bien.

P. 266, l. 29 : gaires de jours. — *Mss.* A 2, 7, B 7 : mie longuement. — *Ms.* B 5 : gaires.

P. 266, l. 30 : Douglas. — *Le ms.* B 20 *ajoute* : le conte de Moret.

P. 266, l. 31 : France. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et autres chevalliers et escuiers.

P. 267, l. 2 : cariages... l'ost. — *Ms.* B 20 : et toute leur armée et leur charroy qui les sieuoit chargié de vivres, d'artillerie et d'autres bagages par terre.

P. 267, l. 3 : li amiraulx. — *Ms.* B 20 : les barons d'Escoce et l'a.

P. 267, l. 4-5 : tout... avisèrent. — *Ms.* B 20 : tout bel et clerement la puissance du royaulme d'Angleterre; si les estimèrent.

P. 267, l. 6 : sis. — *Mss.* B 1, 2 : set.

P. 267, l. 8 : soissante. — *Mss.* B 1, 2 : de .LX. à .IIII^{xx}.

P. 267, l. 8 : dissent. — *Ms.* B 20 : conclurent.

P. 267, l. 12 : et... armés. — *Ms.* B 20 : mal en point d'armures.

P. 267, l. 14 : avés... raison. — *Ms.* B 20 : n'avez point trop mauvaise cause.

P. 267, l. 15 : vous... faire. — *Ms.* B 20 : qu'il vous semble que il est de faire pour le mieux.

P. 267, l. 16 : chevauchier. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et aller.

P. 267, l. 18 : poons. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* à nostre prouffit.

P. 267, l. 20 : à l'autre part. — *Ms.* B 12 : par ung autre quartier.

P. 267, l. 20 : part. — *Ms.* A 2 : lez.

P. 267, l. 21 : font ichi. — *Ms.* B 20 : feront en Escoce.

P. 267, l. 22 : li baron d'Escoce. — *Ms.* B 20 : le conte de Douglas et le conte Mouret.

§ **478**. P. 267, l. 23 : Viane. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* amiral de France.

P. 267, l. 25 : convenir. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* du demourant.

P. 267, l. 29 : fu. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* accordé.

P. 267, l. 31 : les... les. — *Ms.* B 20 : les chemins des foretz et des.

P. 268, l. 2 : et manoirs. — *Ms.* B 20 : maisons et fueillies.

P. 268, l. 6 : ala. — *Ms.* A 2 : retourna.

P. 268, l. 9 : et. — *Mss.* B 5, 7 : et en.

P. 268, l. 9 : gens. — *Ms.* B 20 : barons et ses chevalliers du tout.

P. 268, l. 13 : villes. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : villaiges.

P. 268, l. 17 : chemin. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* par ces terres et païs.

P. 268, l. 17 : Karlion. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en Galles.

§ **479**. P. 268, l. 18 : Entrues. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : Entrue. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Entrementres que. — *Ms.* B 2 : Pendant que. — *Ms.* B 12 : Tandis que.

P. 268, l. 20 : Vodenai. — *Mss.* B 1, 2 : Vendenay.

P. 268, l. 22 : Jakes de Viane. — *Manquent aux mss.* A 2, B 16.

P. 268, l. 22 : et. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : seigneur.

P. 268, l. 22 : et d'Espaigni. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 268, l. 22 : li. — *Leçon de tous les mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 268, l. 23 : Moruel. — *Ms.* A 2 : Marueil.

P. 268, l. 25 : d'Ainneval. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : de Rainneval.

P. 268, l. 26 : de Riveri. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : d'Iveri.

P. 268, l. 27 : Landuri. — *Ms.* A 2 : Landevy. — *Mss.* B 12, 15, 16 : Lannoy.

P. 268, l. 31 : sus. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* aloient.

P. 269, l. 1 : Ossi. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque aux mss.* A 1, B 5, 7, 20. — *Ms.* A 2 : Semblablement. — *Ms.* A 7 : Et. — *Ms.* B 12 : Or.

P. 269, l. 1 : rois. — *Ms.* B 20 : jeune roy Richart.

P. 269, l. 3 : routes. — *Ms.* A 2 : grans routes qui estoient.

P. 269, l. 4 : d'autre part. — *Manquent au ms.* B 12. — *Les mss.* B 1, 2, 12, 20 *ajoutent :* tout le païs.

P. 269, l. 5 : souverainne. — *Ms.* B 20 : principale.

P. 269, l. 6 : cinc. — *Ms.* A 2 : .vi.

P. 269, l. 11 : nullui n'i trouvèrent. — *Ms.* B 20 : ilz n'i trouvèrent ame ne nulz vivres.

P. 269, l. 11 : avoient. — *Ms.* B 12 : s'estoient.

P. 269, l. 12 : retrait. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et corps et leurs biens.

P. 269, l. 12 : là. — *Ms.* B 12 : avoient là.

P. 269, l. 12 : cachiet. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : cachièrent.

P. 269, l. 19-20 : vers... bonne. — *Ms.* B 20 : par devers Donfremelin, une bonne ville selon le pays.

P. 269, l. 21 : belle et grosse. — *Ms.* B 20 : bonne et riche.

P. 269, l. 23 : gens. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* par assault.

P. 269, l. 24 : ne riens... dura. — *Ms.* B 20 : qui ne leur dura gaires.

P. 269, l. 25 : vers. — *Ms.* B 7 : oultre.

P. 269, l. 26 : dessus. — *Mss.* B 1, 2 : desoubz.

P. 269, l. 26 : d'Estrumelin. — *Mss.* B 5, 7, 12 : de.

P. 269, l. 28 : Au. — *Ms.* A 1 : O.

P. 269, l. 28 : il. — *Ms.* A 1 : les Anglois.

P. 269, l. 29 : ot. — *Mss.* B 1, 2 : perdirent.

P. 269, l. 30 : assés. — *Ms.* B 20 : à plenté.

P. 269, l. 31 : ceminèrent. — *Ms.* B 12 : passèrent.

§ **480**. P. 270, l. 3 : l'Escoce, et. — *Ms.* B 20 : le roiaulme d'Escoce, et à toute dilligence ilz.

P. 270, l. 5 : par leurs coureurs. — *Manquent aux mss.* A 2, B 5, 7. — *Ms.* B 20 : par leurs gens et coureurs.

P. 270, l. 9 : piet. — *Ms.* B 20 : homme.

P. 270, l. 15 : vuis. — *Ms.* B 20 : esseulé.

P. 270, l. 15 : des. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : de.

P. 270, l. 15 : avoecques. — *Ms.* B 20 : en la route de.

P. 270, l. 21-22 : laquelle... est. — *Ms.* B 20 : une cité qui siet sus mer.

P. 270, l. 23-24 : cil... et. — *Ms.* B 20 : les citoyens moult effraez, car ilz.

§ **481**. P. 270, l. 27 : se demenoient. — *Ms.* B 20 : se contenoient.

P. 270, l. 28 : en. — *Ms.* B 20 : et plus en.

P. 270, l. 29 : Galles. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* que ailleurs.

P. 270, l. 30-31 : en entrant... Westlant. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 271, l. 1 : Graiscop. — *Ms.* B 12 : Griscop.

P. 271, l. 4 : vuis. — *Ms.* B 20 : esvuidié.

P. 271, l. 6 : et fissent tant. — *Ms.* B 20 : ne resistoit à leurs entreprinses, et tant errèrent.

P. 271, l. 10 : sont environ. — *Ms.* B 20 : croissent à l'env.

P. 271, l. 11 : d'armes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et grans vasselages. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 271, l. 11 : avenoient. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et les fais d'armes.

P. 271, l. 17 : clef. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : cler.

P. 271, l. 18 : besongna... garder. — *Ms.* B 12 : vient à point.

P. 271, l. 20 : le... par. — *Ms.* B 20 : commanda de assaillir la cité par moult.

P. 271, l. 21 : ossi. — *Les mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 *ajoutent :* estoient. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* ilz estoient.

P. 271, l. 21 : ossi... dedens. — *Ms.* B 20 : ceulx de dedens furent gens.

P. 271, l. 23 : d'armes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* d'une partie et d'autre, comme en telz faiz adviennent.

§ **482**. P. 271, l. 25 : li. — *Ms.* B 20 : les autres barons et.

P. 271, l. 29 : que. — *Mss.* B 1, 2 : que toutes.

P. 271, l. 30 : aler. — *Ms.* B 20 : chevaucher.

P. 271, l. 31 : font. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : sont alez. — *Ms.* B 20 : tiennent.

P. 272, l. 6 : communautés de l'ost. — *Ms.* B 20 : barons de l'ost, des chevalliers et des communaultez.

P. 272, l. 12 : n'amoit... n'avoit. — *Ms.* B 12 : n'avoit nul homme en qui il eust si.

P. 272, l. 12 : ne n'avoit. — *Mss.* B 5, 7 : où il eust.

P. 272, l. 15 : on sot depuis. — *Ms.* B 20 : il fut depuis sceu.

P. 272, l. 16 : chemin. — *Ms.* B 20 : voiage.

P. 272, l. 19 : tire. — *Ms.* B 20 : procure.

P. 272, l. 20 : que... mors. — *Ms.* B 20 : fors que vous soyez morz et qu'il soit couronné roy.

P. 272, l. 21-22 : osse... ivier. — *Ms.* B 20 : veult ainsi conseillier que de aler sur l'entrée d'iver.

P. 272, l. 22 : que... et. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : point ne conseille à.

P. 272, l. 22 : congnissiés. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : consilliez.

P. 272, l. 23 : montaignes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* toutes couvertes de neiges.

P. 272, l. 25 : seriens hors. — *Ms.* B 1 : saulriens. — *Ms.* B 2 : sauldrions hors. — *Ms.* B 20 : fauldrions.

P. 272, l. 27 : on... dit. — *Ms.* B 20 : dit vous en ait esté.

P. 272, l. 28 : si... carge. — *Ms.* B 20 : lui et sa charge, faire le puet.

P. 272, l. 31 : père. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* que Dieux absoille.

P. 273, l. 6-7 : dirai... après. — *Ms.* B 20 : recorderay ensuyvant.

§ **483**. P. 273, l. 9 : au. — *Ms.* B 20 : pour.

P. 273, l. 12 : en... aresté. — *Ms.* B 12 : eu en conseil et pourpoz.

P. 273, l. 14-15 : le... l'informacion. — *Ms.* B 20 : qui estoit fort en celle merancolie bouté, le percheu, car trop estoit ayré par la male inf.

P. 273, l. 17 : vous. — *Ms.* B 20 : soyez tout asseur que vous.

P. 273, l. 18-19 : nous... ossi. — *Ms.* B 20 : ne pour voz enorts nous veullons nous et les nostres.

P. 273, l. 22 : peril. — *Ms.* B 20 : prouffit.

P. 273, l. 25 : anchois. — *Ms.* A 1 : ainchons.

P. 273, l. 26-27 : tout... sieuent. — *Ms.* B 20 : qui nous aime, si nous sieue.

P. 274, l. 1 : autre cose. — *Manquent aux mss.* A 2, 7, B 7.

P. 274, l. 2 : bien. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et honneur.

P. 274, l. 4 : d'autres. — *Ms.* A 1 : d'autre.

P. 274, l. 4 : parolles. — *Ms.* B 20 : propos.

P. 274, l. 5 : que. — *Ms.* B 20 : et son estat. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7, 12.

P. 274, l. 6 : estoient. — *Mss.* B 5, 7, 12 : estoit.

P. 274, l. 7 : pour l'eure. — *Ms.* B 20 : otant pour celle fois.

P. 274, l. 9 : quidoient. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* chevauchier et.

P. 274, l. 11 : Or. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* pensez et.

P. 274, l. 14 : mal. — *Ms.* B 1 : maisement. — *Ms.* B 2 : mauvaisement.

P. 274, l. 18 : resongnoient. — *Ms.* B 12 : doubtoient.

P. 274, l. 20 : dur. — *Les mss.* A 2, 7, B 5, 7 *ajoutent :* sur les champs et.

P. 274, l. 21 : à. — *Leçon de tous les mss.* — *Ms.* A 1 : et.

P. 274, l. 21 : les. — *Ms.* B 20 : le pays et les.

P. 274, l. 22 : et Galles. — *Mss.* B 5, 7 : et à entrer en G.

§ **484**. P. 274, l. 25 : besongnes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en Angleterre et en Escoce.

P. 274, l. 25 : s'en. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20. — *Mss.* A 1, 2 : se.

P. 274, l. 28 : destruit. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* par feu.

P. 274, l. 31 : et... païs. — *Ms.* B 20 : en Angleterre dont ilz estoient partis.

P. 275, l. 1 : maintenroient. — *Ms.* B 20 : pourroient contenir pour le mieulx.

P. 275, l. 3 : commenchoient à fallir. — *Ms.* B 20 : estoient fort amenries.

P. 275, l. 12 : auques. — *Ms.* B 20 : à pou près.

P. 275, l. 13 : rentrèrent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : retournèrent.

P. 275, l. 14-15 : faissoient. — *Ms.* B 20 : tenoient gaires de.

P. 275, l. 15 : wit. — *Ms.* B 12 : sept.

P. 275, l. 15 : estaces. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : estançons.

P. 275, l. 16 : mancions. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : maisons.

P. 275, l. 19 : prendroient. — *Lisez :* prendoient.

P. 275, l. 20 : telle fois fu. — *Ms.* B 20 : plusieurs fois.

P. 275, l. 21 : de. — *Mss.* B 1, 2 : que de.

P. 275, l. 21-22 : de... debat. — *Ms.* B 20 : d'avoir grant debat ensemble et. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* avoir.

P. 275, l. 22 : Et. — *Leçon de tous les mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 275, l. 23 : damage. — *Le ms.* B 5 *ajoute :* que de proufit et plus.

P. 275, l. 24 : Englois. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* n'avoient.

P. 275, l. 28 : avoir restorier. — *Mss.* A 2, 7, B 7 : avoir recouvrier. — *Mss.* B 1, 2 : estre restoré. — *Ms.* B 5 : estre desdommagés. — *Ms.* B 12 : avoir restor. — *Ms.* B 20 : estre recompensez.

P. 276, l. 1 : desertés. — *Ms.* B 12 : sartés. — *Ms.* B 20 : essilliez.

P. 276, l. 2 : logier. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* aux champs.

§ **485**. P. 276, l. 6 : orent. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* à porter et à endurer.

P. 276, l. 7 : paines riens pour. — *Ms.* B 20 : très grant paine nulz vivres pour eulx ne pour leurs chevaulx, en bien payant de.

P. 276, l. 7 : deniers. — *Les mss.* A 2, 7, B 5, 7 *ajoutent :* à vivre.

P. 276, l. 8 : à... il. — *Ms.* B 20 : à moult grant dangier pouoient il pour leur argent.

P. 276, l. 9 : petite. — *Ms.* B 12 : rouge.

P. 276, l. 10-11 : et... fain. — *Ms.* B 20 : de faim, de povreté et la plus saine partie morfonduz.

P. 276, l. 11 : voloient. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ou cuidoient.

P. 276, l. 12 : savoient. — *Mss.* A 2, B 1, 2, 12 : trouvoient.

P. 276, l. 12 : maille ne denier. — *Mss.* B 1, 2 : obole ne d. — *Ms.* B 12 : riens.

P. 276, l. 13-16 : harnas... paine. — *Ms.* B 20 : armures pareillement. Quant les seigneurs et chevalliers françois en veïrent la manière et les grans rudesses et rigeurs dont les Escots usoient à l'encontre de eulz, ilz en parlèrent et le remonstrèrent doulcement et bien à messire Jehan de Vienne, leur capitaine et leur chief, et comment ilz estoient menez et leurs gens, mais il en savoit assez de lui meïsmes : aussi bien lui disrent et remonstrèrent que longuement ilz ne pouoient vivre en celle paine et misère.

P. 276, l. 16 : paine. — *Ms.* A 2 : povreté.

P. 276, l. 18 : hostoiier. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* gens d'armes.

P. 276, l. 18 : l'esté revenu. — *Ms.* B 20 : le retour du printemps.

P. 276, l. 19 : tout mort. — *Ms.* B 20 : et leurs chevaulx tous mors et perdus.

P. 276, l. 21 : faissoient doubte. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : se doubtoyent. — *Ms.* B 20 : f. grant d.

P. 276, l. 22-25 : leurs... nouvelles. — *Ms.* B 20 : leurs gens et gros varlès, qui les avoient par avant batus et mehaigniés allans en fourage, ne les murdresissent de nuit en dormant, quant ilz seroient espars et aseulés sur le pays, car ilz en ouoient et savoient là selonc assez, ainsi que par aucunes bonnes gens ilz estoient advertis.

P. 276, l. 24 : aseulés. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : à part mis.

P. 276, l. 26-27 : veoit assés. — *Ms.* B 20 : perchevoit.

P. 276, l. 29 : ivrener... estat. — *Ms.* B 20 : passer son yver et de rescripre et mander tout son estat et de ses compaignons.

P. 276, l. 31 : l'esté, on. — *Ms.* B 20 : le printemps, le roy.

P. 277, l. 1 : feroit. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de rechief.

P. 277, l. 2 : tout consideré. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et consideroit.

P. 277, l. 2-3 : mauvaisté. — *Ms.* B 12 : obstinate et mauvaise voulenté. — *Ms.* B 20 : grant m.

P. 277, l. 3 : Escos. — *Ms.* B 20 : Anglois.

P. 277, l. 4 : demorroient. — *Ms.* A 1 : demoroient.

P. 277, l. 8-9 : On... Escoce. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Et vouloient bien les Escots.

P. 277, l. 9-10 : li... aucun. — *Ms.* B 20 : aucuns compaignons, les povres.

P. 277, l. 9 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 277, l. 12 : esmestriier. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7 : maistrier. — *Ms.* B 1 : amaistrier. — *Ms.* B 20 : tenir subgets.

P. 277, l. 17 : dames. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : deniers. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : damagez.

P. 277, l. 18 : eu. — *Ms.* A 2 : desserviz et gaingniez, dont encores riens n'avons eu. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : despendu. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* aval le pays.

§ **486**. P. 277, l. 19 : furent. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* moult dangereuses.

P. 277, l. 24 : de la. — *Mss.* A 2, B 20 : de la grant.

P. 277, l. 27 : mener et hausagiier. — *Ms.* B 20 : durement traittier et mener par hausage.

P. 277, l. 27 : et hausagiier. — *Manquent aux mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12.

P. 277, l. 28 : que jamais. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* chevalier de France n'iroit en Escoce et aussi que jamais.

P. 277, l. 29 : venir. — *Ms.* B 20 : retourner.

P. 277, l. 31 : barons. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et chevalliers.

P. 278, l. 1-3 : que... perdu. — *Ms.* B 20 : à part que le conte de Douglas et le conte de Mouret estoient dissimulans avoec les Escoz et participans à toutes les amendises et recompenses qu'ilz demandoient, et que autant ou plus y avoient ilz perdu et receu de dommages.

P. 278, l. 2 : demandes. — *Mss.* B 1, 2 : besoingnes.

P. 278, l. 3 : bien. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et plus.

P. 278, l. 5-11 : n'en... fist. — *Ms.* B 20 : n'y sçavoient comment besoignier pour le mieulx, et qu'ilz s'y estoient emploiez ; mais ilz n'en pouoient autre chose faire, et convenoit que se ilz vouloient partir du royaulme d'Escoce, et à ce s'estoit tout le pays en general arresté, que les dommages et interests qu'ilz demandoient fussent avant recompensez et restorez. Quant messire Jehan de Vienne et les autres seigneurs et barons veïrent que ilz n'en avroient autre chose, si ne vodrent mie perdre le plus pour le moins, car ilz se trouvoient eslongiez de tout aide et confort et enclos à tous costez de la mer, et si veoient et trouvoient les Escos de moult sauvage opinion. Si condescendirent à toutes les ententes des Escos, et fist l'admiral de France.

P. 278, l. 7 : restoret. — *Mss.* B 5, 7 : recouvrez.

P. 278, l. 13 : riens à. — *Ms.* B 20 : aucune chose de dommage.

P. 278, l. 16 : parolles. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ainsi cryées et publyées.

P. 278, l. 18-19 : si... satiffait. — *Ms.* B 12 : que tous ne feussent payez.

P. 278, l. 22 : là... monté. — *Ms.* B 20 : autre part où ilz pouoient prendre terre, voire les plusieurs tout à pié, tous dechirez et tous affamez.

P. 278, l. 22 : où arriver. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : arivier.

P. 278, l. 22 : et riens monté. — *Ms.* A 2 : et nient monté. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : sans monteure. — *Mss.* B 1, 2 : riens monté. — *Ms.* B 12 : et mal montez.

P. 278, l. 23 : quant. — *Ms.* A 2 : et l'eure où.

P. 278, l. 24 : entret. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et l'admiral qui les y avoit menez, et messire Geffroy de Charny, qui tant le voiage leur avoit conseillié.

P. 278, l. 24 : si durs. — *Ms.* B 20 : pour eulx si durs ne si mauvais.

P. 278, l. 27 : atrieuast. — *Ms.* B 20 : prendesist tresves.

P. 278, l. 27 : en. — *Ms.* B 20 : faire un voiage en.

§ **487**. P. 278, l. 31 : Li... France. — *Ms.* B 20 : Messire Jean de Vienne.

P. 279, l. 1 : ceux. — *Ms.* A 2 : les premiers.

P. 279, l. 2 : escripsi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* bien au long.

P. 279, l. 6 : s'estoit endebtés. — *Ms.* B 20 : avoit fait sa dette.

P. 279, l. 6 : et. — *Leçon des mss.* A 2, B 20. — *Manque aux mss.* A 1, B 1, 2, 12.

P. 279, l. 6-7 : et tant... promesses. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 279, l. 10 : il convenoit que. — *Manquent à tous les mss.* — *Cette correction, ainsi que celle de la* l. 15, *est empruntée partiellement à la rédaction abrégée* (*ms.* B 22 , *où on lit :* qu'il convenoit que les dommages fussent restitués avant qu'ilz partesissent. — *Voy. aussi* p. 278, l. 5-7.

P. 279, l. 11-16 : tant... pooit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : leur seroyent satisfaiz, ainçoys qu'ilz peussent.

P. 279, l. 12 : que les... avaines. — *Ms.* A 2 : comme pour les blés, orges et av. — *Ms.* B 20 : comme en blés et en av. et les orges.

P. 279, l. 15 : fussent restituet. — *Leçon du ms.* B 22. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 6, B 1, 2, 12, 14, 15, 16, 20. — *Voy. plus haut*, l. 10.

P. 279, l. 17 : l'avoit juret et promis. — *Ms.* A 2 : le lui avoit convenu jurer et prometlre.

P. 279, l. 18 : d'Escosce. — *Ms.* A 1 : d'Escocece.

P. 279, l. 18 : ces. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* charges et.

P. 279, l. 18-19 : n'avoit... aidiés. — *Ms.* A 2 : ne lui avoit en riens aidié ne conforté.

P. 279, l. 20 : li dus de. — *Ms.* B 20 : le duc de Berry et le duc de.

P. 279, l. 21-22 : l'amiral... tantos. — *Ms.* B 20 : messire Jehan de Vienne, pour tant que ilz l'avoient envoyé en Escoce comme dessus est declairé. Si fisrent assez tost après une.

P. 279, l. 26-27 : amiraulx. — *Ms.* A 1 : amiaulx.

P. 279, l. 27 : ne... faire. — *Ms.* B 20 : il n'en fuist jamais venu à chief.

P. 279, l. 28 : estoit. — *Ms.* B 12 : se tint. — *Ms.* B 20 : se tenoit.

P. 279, l. 28-29 : là... trop. — *Ms.* B 20 : et par coustume il s'i tient moult.

P. 279, l. 31 : monta. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en mer.

P. 279, l. 32 : ariva. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* assez briefs jours.

P. 280, l. 3-7 : li aucun... Prusse. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : en divers pays.

P. 280, l. 4 : Suede. — *Leçon des mss.* B 12, 20. — *Mss.* A 1, 2, B 1, 2 : Surde.

P. 280, l. 4 : Irlande. — *Ms.* A 2 : Zellande.

P. 280, l. 5 : Purgatore. — *Ms.* B 20 : trou.

P. 280, l. 6 : autre. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* retournèrent en France, et les autres.

P. 280, l. 12 : ahaniers. — *Mss.* B 5, 7 : charrues. — *Ms.* B 12 : laboureurs. — *Ms.* B 20 : povres ah.

P. 280, l. 14 : rèse. — *Ms.* B 12 : retour.

§ **488**. P. 280, l. 16 : et. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* son oncle.

P. 280, l. 18 : et... on. — *Ms.* B 20 : après on lui demanda.

P. 280, l. 18-19 : condicion... nature. — *Ms.* B 20 : manière et ordonnance.

P. 280, l. 19 : et de la nature. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 280, l. 19-20 : et des... et. — *Ms.* B 12 : des Escotz, si.

P. 280, l. 19 : barons. — *Ms.* B 20 : barons et chevalliers.

P. 280, l. 19-20 : et dou païs. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 280, l. 21 : auques. — *Ms.* B 20 : assés près.

P. 280, l. 22 : sont. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* moult orgueilleus et.

P. 280, l. 23-24 : chevauchier. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* hors de leur pays sur les ennemis.

P. 280, l. 25 : Savoie. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ou d'Eu.

P. 280, l. 26-28 : et que... d'escuiers. — *Ms.* B 12 : ou d'un tel pays, car.

P. 280, l. 27 : veï. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en ung jour.

P. 280, l. 29 : trente. — *Ms.* B 20 : vingt.

P. 280, l. 30 à p. 281, l. 1 : si mal... durée. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 281, l. 1 : nulle. — *Ms.* B 20 : mie longue.

P. 281, l. 1-2 : li... demandés. — *Ms.* B 20 : à l'amiral enquis et demandé.

P. 281, l. 5 : priai. — *Ms.* B 20 : requiz.

P. 281, l. 6 : les... sus. — *Ms.* B 20 : peusse bien aviser les Anglois en armes, et ainsi fisrent ilz voulentiers. Adont je fu mené sus.

P. 281, l. 6 : peuisse. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* veoir et.

P. 281, l. 8 : soissante. — *Mss.* B 1, 2 : de .lx. à .iiii^{xx}.

P. 281, l. 9 : sis. — *Mss.* B 1, 2 : .vii.

P. 281, l. 9 : et dissoient li Escot. — *Ms.* B 20 : comme les Escochois affermoient. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* que onques mais n'en avoient tant veu venir en Escoce, où ilz estoient venuz pluseurs foiz, comme ilz estoient lors, et que nul n'estoit demouré derrière.

P. 281, l. 10 : Amiraulx... signeur. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : que ce.

P. 281, l. 11-12 : Par... oïl. — *Manquent aux mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7.

P. 281, l. 15-16 : soissante... d'armes. — *Mss.* B 1, 2 : .viii^{m}. hommes d'armes et de .lx. ou .iiii^{xx}. mil que archiers que gros varlès.

P. 281, l. 15 : archiers. — *Le ms.* B 20 *ajoute* : et groz varlets.

P. 281, l. 15 : wit. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20 : set.

P. 281, l. 17 : ce dist. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : ce dient. — *Ms.* B 20 : comme le recordent.

P. 281, l. 20 : chà. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* la mer.

P. 281, l. 24 : et de Jenevois. — *Ms.* A 2 : et d'arbalestriers J. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 281, l. 27-29 : car... enclore. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 281, l. 29 : pour... devissoient. — *Ms.* B 20 : assez pour leur tollir leurs pourveances ne les affamer ne enclore. » Ainsi se devisoient en la presence du roy et des barons de France.

P. 281, l. 31 : en grant. — *Ms.* B 20 : quy là estoit present en bonne.

P. 282, l. 1 : d'eux. — *Ms.* B 20 : de l'amiral de France, du connestable et de leurs remoustrances et raisons.

P. 282, l. 2 : Flandres. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et dirons comment les Gantois vindrent à paix envers leurs seigneur naturel.

§ **489**. P. 282, l. 4 : grant imaginacion. — *Ms.* B 20 : bonne voulenté.

P. 282, l. 4 : à le. — *Ms.* B 20 : à le doulce.

P. 282, l. 6-7 : de... Genevois. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 282, l. 7 : Genevois. — *Ms.* B 20 : arbalestriers genevois et autres.

P. 282, l. 8-11 : Li... ennemis. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 282, l. 10 : roiaulme. — *Ms.* B 20 : roy.

P. 282, l. 12 : chevaliers. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* moult vaillant et sage et.

P. 282, l. 15 : le... entirement. — *Ms.* B 20 : lui alloit tout plainement conseillant.

P. 282, l. 16 : et li. — *Ms.* B 20 : et messire Jean de Vienne, li.

P. 282, l. 19 : le. — *Ms.* B 20 : les frontières de.

P. 282, l. 19 : ces. — *Ms.* B 20 : iceulx affaires ne de iceulx.

P. 282, l. 21 : uns... tous. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 282, l. 22 : et qui tiroit... mer. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* B 20 : et qui fort desiroit à faire ce voyage par mer en Angleterre et en Escoce.

P. 282, l. 23 : tant. — *Ms.* B 30 : si longuement.

P. 282, l. 24-25 : et... contraire. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 282, l. 25-26 : faire... assés. — *Ms.* B 20 : bonnement faire. Pourquoy il estoit de assés.

P. 282, l. 26 : enclins. — *Ms.* B 20 : gracieux.

P. 282, l. 28 : là. — *Ms.* B 20 : en la ville de Gand.

P. 282, l. 29 : un. — *Ms.* B 20 : un moult vaillant et sage.

P. 282, l. 30 : envoiiet pour eux. — *Ms.* B 20 : à leur requeste envoyé pour eux aidier à conduire.

P. 282, l. 31 : à venir à paix. — *Ms.* B 20 : moult grandement que ilz peussent parvenir à une bonne paix.

P. 283, l. 1 : menet. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et si traveilliez.

P. 283, l. 2 : pas. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* maistre ne.

P. 283, l. 3 : mais. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* l'estoient.

P. 283, l. 4 : menet et. — *Ms.* B 20 : mal menez et piteusement pillez et.

P. 283, l. 5-6 : que... durer. — *Ms.* B 20 : et les preudhommes que à la longue ce règne ne pourroit bien durer ne perseverer.

P. 283, l. 6-7 : en... estre. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 283, l. 7-8 : s'esmervilloient... estoient. — *Ms.* B 20 : avoient trop grant merveilles les plusieurs, quant ilz se retrouvoient.

P. 283, l. 9 : unité. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et concordance.

P. 283, l. 10 : tenu. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et conduit et fourni à leurs grans affaires qui sourvenuz estoient à la ville et par tant de fois.

P. 283, l. 11 : qui i estoit. — *Ms.* B 20 : et concordance qui y estoit et avoit long temps esté, procedoit et.

P. 283, l. 12 : et cremeur et le mains. — *Mss.* B 1, 2 : que.

P. 283, l. 13-18 : li mauvais... voloit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Piètre du Boys vouloit tousjours.

P. 283, l. 13-14 : paisieules et les bons. — *Ms.* B 12 : simples. — *Ms.* B 20 : gens de bien, les riches bourgois, les bons marchans et les simples et paisieules.

P. 283, l. 14 : parler. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ne murmurer.

P. 283, l. 15-16 : vosist... sus. — *Ms.* B 20 : par luy vausist mettre avant ne porter oultre.

P. 283, l. 17-23 : que il... merchi. — *Ms.* B 20 : envers le

roy de France et le duc de Bourgoigne, son seigneur, que son paiement seroit tel que une fois il y lairoit la vie honteusement. Et pour celle cause vouloit il à son pouoir tousjours perseverer et entretenir les Gantois en leurs rebellions et mauvaistiés. Et au regard de querir ne vouloir parler de paix ne de quelque traitié bon ne prouffitable pour la bonne ville de Gand, fors de tous jours mettre avant guerre et exaulchier le mal et toutes dependances de guerre, on n'en ouzoit parler devant luy ne en derrière luy où il fut sceu, car, incontinent qu'il en estoit sage, quiconques en parloit, combien qu'il fust preudhomme ou riche ou bien amé, il estoit tantost mort sans merchy par ses blans chapperons quy tous estoient appareilliés, et à toute heure, à son commandement.

P. 283, l. 17-18 : Si... mauvaisté. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 283, l. 18 : mauvaisté. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et n'avoit cure.

P. 283, l. 18-20 : et... on. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : siques nul. — *Ms.* B 12 : et tousjours multiplier la guerre.

P. 283, l. 20 : on n'osoit. — *Ms.* A 2 : sur mal, ne pourtant que on n'osoit autrement.

P. 283, l. 20-21 : ne... sceuist. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de paix ne de traittié.

P. 283, l. 22-23 : com... fust. — *Manquent au ms.* B 12.

§ **490**. P. 283, l. 24 : Cheste. — *Ms.* A 2 : Ainsi ceste.

P. 283, l. 24 à p. 284, l. 15 : Cheste guerre... de le guerre. — *Ms.* B 20 : Ceste guerre de Flandres que ceulx de Gand avoient, comme dit est, maintenue à l'encontre de leur naturel seigneur le conte Loys, et, après son trespas, encontre le duc Phelippe de Bourgoingne, aussi leur seigneur droiturier, avoit duré sur le point de .vii. ans, et tant de malefices en estoient advenuz et descendus que ce seroit une trop grant hideur et merveilleuses besoingnes de les ouïr racompter. Car, proprement, les Turs, les Sarrazins, les payens et les autres nations infidèles et moult loingtaines s'en dueilloient fort et non sans cause, car toutes marchandises par mer en estoient reffroidies et sans avoir nul cours, et toutes les bendes de la haulte mer, de soleil levant jusques à soleil couchant, et tout le septentrion trop s'en sentoient, car à la verité et de long temps la plus par[t]

de la marchandise des dix et sept royaulmes chrestiens par especial viennent par mer et arrivent à l'Escluse, en la conté de Flandres, et toutes manières de marchandises ont là leur delivrance, ou au Dam, ou à Bruges. Or, regardez doncques, à considerer raison, quant les marches loingtaines s'en douloient, se les contrées prochaines comme tout premièrement Flandres, Haynnau, Brabant, Artois, Hollande, Zeellande et autres ne devoient point bien sentir celle tant doulloureuse guerre. Et se n'y pouoit nulz princes ne autres, ne sçavoient trouver moien de paix ne bon remède. Et fault croire que, quant le traittié de la paix y fut premièrement advisé, que ce vint de la grace de Nostre Seigneur et par droitte inspiration divine, et que Dieu regarda et entendi à aucunes bonnes prières et requestes qui luy furent faittes par devottes personnes, et eut pitié de son pueple, car moult de menues gens et povres mesnages vivoient et estoient en grant povreté et misère par toute Flandres es bonnes villes et sur le plat pays par celle guerre qui tant avoit duré.

P. 283, l. 26 : près. — *Ms.* A 2 : plus.

P. 283, l. 29 : car. — *Ms.* A 2 : grandement, pour tant que.

P. 283, l. 31 : bendes. — *Ms.* B 12 : bondes.

P. 284, l. 1 : esconsant. — *Mss.* B 1, 2 : couchant.

P. 284, l. 3 : les marcandisses viennent. — *Ms.* B 12 : la marchandise vient.

P. 284, l. 4 : arivent. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 12 : arive.

P. 284, l. 7 : le devoient. — *Ms.* A 2 : devoient mie s'en. — *Mss.* B 1, 2 : s'en d. — *Ms.* B 12 : devoient.

P. 284, l. 7 : sentir. — *Les mss.* A 2, B 12 *ajoutent :* de.

P. 284, l. 7 : celle guerre. — *Manquent aux mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7.

P. 284, l. 8 : pooit... trouver. — *Ms.* A 2 : sçavoit nus trouver aucun. — *Mss.* B 1, 2 : pooit nulz ne savoit trouver. — *Mss.* B 5, 7 : pooit nuls trouver. — *Ms.* B 12 : pouoit ou ne savoit on tr.

P. 284, l. 12 : de son peuple. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : du povre puepple de Flandres.

P. 284, l. 12-15 : car... guerre. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 284, l. 13 : grant. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* peril de.

P. 284, l. 14-15 : ens... guerre. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 284, l. 17 : recorderai. — *Ms.* B 20 : racompteray.

P. 284, l. 18 : haïnes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* anciennes.

P. 284, l. 19-21 : je... complisses. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 284, l. 19 : dit. — *Ms.* B 20 : ci dessus declairées.

P. 284, l. 19 : et... avenues. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

§ **491**. P. 284, l. 24 : resgnant. — *Ms.* A 2 : regart. — *Ms.* B 12 : regent. — *Ms.* B 20 : chevallier regnant.

P. 284, l. 25 : d'Engletère. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en la bonne ville et dehors si loings que son pouoir s'estendoit.

P. 284, l. 26 : mauvais. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et rebelles.

P. 284, l. 27 : sages... et. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 284, l. 27 : preudommes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* quy ne demandoient que tout bien.

P. 284, l. 28 : dissensses et haïnes. — *Ms.* B 20 : discentions, ces h. et celle guerre.

P. 284, l. 29 : et... coer. — *Manquent au ms.* B 12. — *Ms.* B 20 : et moult près du cueur leur alloit et touchoit.

P. 284, l. 29 : dou coer. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 284, l. 30-31 : fors... secréement. — *Manquent au ms.* B 12. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et couvertement.

P. 284, l. 31 : le seust. — *Ms.* B 20 : fuist adverty.

P. 284, l. 31 à p. 285, l. 1 : que... pais. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 284, l. 31 à p. 285, l. 3 : que... et. — *Ms.* B 12 : mal pour eulz, car tous eussent esté mors sans merci quom saiges hommes qu'ilz feussent.

P. 285, l. 1 : voloir pais. — *Ms.* A 2 : voloir avoir p. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : paix avoir ne vouloir. — *Ms.* B 20 : vouloir ne pourchasser traittié ne paix aux Gantois.

P. 285, l. 2-6 : com rices... jurés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : comme luy et Ph. d'Artevelle firent occire sire Simon Bette et sire Ghysebrest Grute.

P. 285, l. 6 : ville. — *Mss.* B 1, 2 : halle. — *Ms.* B 20 : halle de Gand.

P. 285, l. 6 : present les jurés. — *Ms.* B 20 : et en la presence des jurés et du pueple de la bonne ville.

P. 285, l. 8 : tamaint fait morir. — *Ms.* B 20 : sans nombre fait mourir injustement et sans desserte.

P. 285, l. 9-10 : que... Acremen. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Fr. Acremen ot esté bouté hors par le roy de France.

P. 285, l. 11 : les. — *Ms.* B 20 : le pays des.

P. 285, l. 12 : contenu. — *Ms.* A 2 : dit. — *Ms.* B 20 : bien au long contenu.

P. 285, l. 13-17 : se... dissoient. — *Ms.* B 20 : prindrent à eulx doubter de plus en plus, et doubtoient grandement les bons et les notables de la ville que à l'esté prochain le roy de France, à très grant armée, retourneroit mettre ung groz siège à tous costez devant Gand. Piètres du Bois et François Acreman et tous ceulx de leur secte ne le doubtoient gaires, ainchois disoient souvent ensemble.

P. 285, l. 19 : grandes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et si bonnes.

P. 285, l. 20 : conforté. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* toutes et quantes fois que ilz l'en vouldroient requerir.

P. 285, l. 20 : En ces jours. — *Ms.* A 2 : En cellui temps.

P. 285, l. 20 : que je di. — *Ms.* B 20 : dont je vous compte.

P. 285, l. 21-22 : sages et preudons. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 285, l. 22 : belle vie et bonne et de. — *Ms.* A 2 : de bonne vie et honneste. — *Ms.* B 20 : belle vie et honneste et de bonne.

P. 285, l. 23-24 : non... ville. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 285, l. 24-30 : ne... grans. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 285, l. 26 : et la... ville. — *Ms.* B 20 : et du tourble et la guerre que en leur ville et à l'entour.

P. 285, l. 27 : envers leur. — *Ms.* B 20 : et à l'encontre de leur droitturier et.

P. 285, l. 28 : l'ossoient. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* par nulle manière.

P. 285, l. 28-29 : dis... uns. — *Ms.* B 20 : declairiés, et pour ce Piètre du Bois par especial. Li ungs de ces deux.

P. 285, l. 29-32 : et... Evrewin. — *Ms.* A 7 (*ajouté en interligne*) : nommé sire Rogier de Crewin. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 285, l. 32 : Evrewin. — *Ms.* A 2 : Evremyn. — *Ms.* B 12 : Emenin.

P. 286, l. 2 : et qui... d'amis. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

§ **492**. P. 286, l. 8 : entrés. — *Ms.* B 20 : bouté.

P. 286, l. 9 : ne venus. — *Ms.* B 20 : pour les dangiers qui en pouroient ensuivir.

P. 286, l. 9 : tout li chev. — *Ms.* B 20 : nulz des chevaliers.

P. 286, l. 10 : c'est... croire. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 286, l. 10 : possible. — *Ms.* B 20 : de legier.

P. 286, l. 11 : pluiseurs gens. — *Ms.* B 20 : plenté de gens moult.

P. 286, l. 14-15 : nullui... se. — *Ms.* B 20 : personne il ne parloit de traittié de paix ne de guerre ne n'euist pour riens osé parler, se tout premiers.

P. 286, l. 17 : Evrewin. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : de Cremin. — *Ms.* A 7 : de Crewin.

P. 286, l. 18 : comment... dirai. — *Ms.* B 20 : et entrée comment tout ce advint, je le vous racompterai.

P. 286, l. 19 : doi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* bourgois.

P. 286, l. 19 : grant. — *Mss.* A 2, B 20 : moult grant.

P. 286, l. 20 : que il veoient. — *Ms.* B 20 : et à la guerre que ilz veoient journellement empirier et tailliée d'estre plus felonne plus que jamais.

P. 286, l. 21-22 : cils... mettre. — *Ms.* B 20 : ung jour cilz Rogiers Ewrevin à Jaques de Ardembourg en telle manière, car le cas le requeroit assez : « Jaques, biau sire, qui pouroit mettre aucun bon moien et trouver.

P. 286, l. 22 : poroit. — *Le ms.* A 7 *ajoute :* estre celluy qui pourroit.

P. 286, l. 25-28 : grant... seant. — *Ms.* B 20 : une belle euvre et grant aumosne, et ceulx qui ainsi pourroient exploittier en recepvroient grant guerredon envers Dieu et grans graces et louenges envers le monde, car la guerre, le tourble et le different quy moult grans y ont long temps esté, y sont trop mal affreans. »

P. 286, l. 29-38 : c'est... faire. — *Ms.* B 20 : ce seroit une chose moult dure et trop dangereuse à entamer.

P. 286, l. 30 : trop. — *Ms.* B 20 : comme vous sçavez, moult.

P. 286, l. 31 : avant. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ne parler de traittier.

P. 286, l. 31 : amour ne concorde. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* envers monseigneur de Bourgoigne.

P. 287, l. 1-4 : de... savés. — *Manquent au ms.* A 7.

P. 287, l. 2 : merchi. — *Mss.* B 5, 7 : doubtance.

P. 287, l. 2 : et ja... savés. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 287, l. 2 : tamaint. — *Ms.* B 20 : tant de vaillans et bons.

P. 287, l. 3-4 : et s'en ensonniioient. — *Ms.* B 20 : ou s'i estoient emploiiés.

P. 287, l. 3-4 : et... voloient. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 287, l. 5 : demorra. — *Ms.* A 1 : demora.

P. 287, l. 5 : demorra... toudis. — *Ms.* B 20 : et comment, Jaques, demourra tousjours la cose.

P. 287, l. 6 : fault. — *Ms.* A 2 : couvient.

P. 287, l. 7-8 : et... fu. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 287, l. 7 : par... mettre. — *Ms.* B 20 : en bonne verité, quy ung bon traittié de paix y pourroit trouver.

P. 287, l. 8 : Or. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* me ouvrez le chemin.

P. 287, l. 10 : uns des. — *Ms.* B 20 : de Gand l'un des plus grans, l'un des plus.

P. 287, l. 11 : des ainnés. — *Manquent aux mss.* A 2, 7, B 5, 7. — *Mss.* B 12, 20 : des mieux amés.

P. 287, l. 11 : soit. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et si bien congneu que nul plus.

P. 287, l. 13-14 : que... entenderont. — *Ms.* B 20 : et congnoistrez que ilz y vouldront entendre.

P. 287, l. 14 : d'autre. — *Leçon de tous les mss.* — *Ms.* A 1 : autre.

P. 287, l. 16 : leurs. — *Ms.* B 20 : leurs voulentez et.

P. 287, l. 17 : grant. — *Ms.* A 2 : trop grant. — *Ms.* B 20 : trop de.

P. 287, l. 19-20 : qui... poissant. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 287, l. 23 : or... vostres. — *Manquent au ms.* B 12. — *Ms.* B 20 : et vous en parlerez aux vostres.

P. 287, l. 25 : parlèrent. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et se y conduirent.

P. 287, l. 28 : à sa. — *Ms.* B 20 : à son oppinion et.

P. 287, l. 28 *et plus loin :* Evrewins. — *Ms.* A 1 : Evrewin.

P. 287, l. 29 : langages. — *Ms.* B 20 : et gracieux langages et par les remoustrances toutes raisonnables dont il usa en se faisant, il.

P. 287, l. 30 : au ravoir. — *Ms.* B 20 : à recouvrer.

P. 287, l. 30 : nulle. — *Ms.* B 20 : quelque.

P. 287, l. 31 : clos. — *Ms.* A 2 : conclus qu'ilz estoient.

P. 287, l. 31 : tous. — *Ms.* B 20 : et ainsi tous furent.

P. 287, l. 31-32 : tous... faire. — *Manquent au ms.* B 12.

§ **493**. P. 288, l. 1 : preudomme. — *Ms.* B 20 : bons preudommes, sire Rogier Evrevin et sire Jaques d'Ardembourg.

P. 288, l. 2-3 : et monstrèrent. — *Ms.* B 12 : en disant.

P. 288, l. 3 : l'autre. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* tout par loisir, quant ilz eurent parlementé chacun de son costé.

P. 288, l. 3 : trouvoient. — *Ms.* A 2 : avoient.

P. 288, l. 4 : et... pais. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 288, l. 4 : venir... Si. — *Ms.* B 20 : parvenir à bonne pais. Puis.

P. 288, l. 7 : de Bourgongne. — *Mss.* A 7, B 7 : de Flandres. — *Ms.* B 5 : le duc de B.

P. 288, l. 8-10 : et tantos... lui et. — *Ms.* B 12 : si le mandèrent, si.

P. 288, l. 8-9 : et pour ce. — *Ms.* B 20 : et choisirent, pour tant.

P. 288, l. 9 : antables. — *Ms.* B 2 : aux gages.

P. 288, l. 11 : Jehan. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* sachiez que.

P. 288, l. 12 : fait et. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12, 20.

P. 288, l. 13 : là où. — *Ms.* B 20 : moiennant que.

P. 288, l. 15 : tenir... francisses. — *Ms.* B 20 : maintenir desormais paisiblement en toutes les fr. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et libertez.

P. 288, l. 15-16 : dont... celles. — *Manquent au ms.* B 12. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et confermer.

P. 288, l. 15-17 : sommes... d'Elle. — *Ms.* B 20 : avons chartres autentiques de ses predecesseurs contes de Flandres, et icelles chartres toutes renouveller bien et suffisamment. » — « Par ma foy, respondy le chevallier.

P. 288, l. 18 : et vous dites bien. — *Manquent au ms.* B 12. — *Ms.* B 20 : et vous ne dites que tout bien.

P. 288, l. 19-26 : Lors... Gand. — *Ms.* B 20 : Et quant messire Jehan d'Elle eut advisé à son fait et qu'il vey son point, il party de Gand, et tellement exploitta qu'il vint devers le duc de Bourgoingne, qui se tenoit en France devers le roy, et luy remoustra moult gracieusement et par bonne fourme en quel estat il avoit laissié la ville de Gand, ainsi que dit est, et tant fist par bonnes remoustrances et pitoiables prières et requestes, pour l'amour de Dieu et autrement, que le vaillant et très misericordieux prince se inclina, par la grace de Nostre Seigneur, à ce que il y entendi, et se y employa grandement; car, pour l'emprinse dessus declairée de mener le jeune roy Charles de France à main armée, et de là faire ung puissant voiage et exploit d'armes, il desiroit assez de venir à traittié et bonne paix à ceulx de Gand.

P. 288, l. 21-22 : bellement... dites. — *Ms.* B 12 : son traitié bellement.

P. 288, l. 23-26 : volentiers... Gand. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 288, l. 26-27 : Et... messires. — *Ms.* B 20 : Et avec tout ce son principal conseil, monseigneur.

P. 288, l. 30 : au... ferai. — *Ms.* B 20 : le duc de Bourgoigne au chevallier : « Messire Jehan, j'en feray touchant les Gantois, dont icy m'avez parlé.

P. 289, l. 1 : à ces traitiés. — *Ms.* B 20 : present à ce conclure.

P. 289, l. 2 : nenil. — *Ms.* B 20 : il n'y a point esté.

P. 289, l. 2 : Gavre. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ne huchié ne appellé.

P. 289, l. 3 : seuist riens. — *Ms.* B 20 : fust adverty.

P. 289, l. 4 : dist. — *Ms.* B 20 : de par moy, respondi.

P. 289, l. 5 : il. — *Ms.* B 20 : je tiens qu'il.

P. 289, l. 5-6 : Je sens... pais. — *Ms.* B 20 : J'ay aucunement entendu qu'il a très grant desir de parvenir à bonne pais.

P. 289, l. 6 : et à amour. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 289, l. 7-32 : Tout... ouvra. — *Ms.* B 20 : Tout ainsi que le duc luy ordonna, le chevallier s'i emploia à son loyal pouoir. Si retourna à Gand et rapporta à ces deux, Rogier et Jaques,

très bonnes nouvelles tellement que ilz s'en contentèrent très bien. Après ce, il s'en alla tout secrètement devers Franchois Acreman, au chastel de Gavre, et à luy se descouvry très secrètement de toutes ces besoingnes. Franchois pensa ung petit sus et puis respondi assez joieusement, et dist : « Quant il plaira à monseigneur de Bourgoingne à tout pardonner et la bonne ville de Gand tenir en ses franchises, ja je n'y seray rebelle ne contredisant que bonne paix ne s'i traitte, mais dilligent à mon pouoir de aydier à conduire et trouver la paix. » Atant le chevallier se party de Gavres et de Franchois Acreman, et, sans rentrer en Gand, il retourna en France devers le duc de Bourgoingue et luy remoustra tout ce qu'il avoit exploittié. Le duc l'ouy et y entendi voulentiers, et rescripvy lettres ouvertes et lettres closes qui furent seellées de son seel, moult gracieuses et moult amiables, à ceulx de Gand adrechans, et les apporta le chevallier meïsmes. Si retourna en Flandres et vint à Gand, mais il n'avoit mie alors les lettres avecques luy (ce nonobstant il s'en fist fort à Rogier Evrevin et à Jaques d'Ardembourg), par le contenu desquelles le traittié estoit tout demené. Or regardez le grant peril où messire Jehan d'Elle et Rogier et Jaques se mettoient. Car se, par aucune souspechon ou par autre quelquonques voie que ce euist esté, messire Jehan Le Boursier ou Piettre du Bois en euissent esté advertis, il estoit fait de leurs vies. Oncques besoingne ainsi doubteuse et tant perilleuse et dangereuse ne fut plus discrètement conduite et demenée, et Dieu proprement s'i emploia moult grandement.

P. 289, l. 8 : aporta ces. — *Mss.* B 1, 2 : porta à cez. — *Ms.* B 12 : raporta à ces.

P. 289, l. 9 : tant... contentèrent. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 289, l. 11-12 : François... respondi. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : Fr. respondy après ce qu'il ot penssé un petit [A 2 *aj.* : sus] et dist. — *Ms.* B 12 : Après ce que Fr. eut ung petit pensé, respondit liement.

P. 289, l. 19-20 : ouvertes... et. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 289, l. 21 : adrechans. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 289, l. 23-26 : Mais... demenée. — *Ms.* B 12 : et dist à messire Rogier et à Jaques d'Ardenbourg comment il avoit exploittié.

P. 289, l. 26 : regardés. — *Le ms.* B 5 *ajoute ici un membre*

de phrase qui se retrouve plus loin, p. 291, *en tête du* § 495 : se Dieu fut bien pour les deux preudommes et pour le chevalier, et.

§ **494**. P. 290, l. 3 : joedi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* prochain.

P. 290, l. 5-6 : Si... entente. — *Ms.* B 20 : Et se nous pouons parvenir à nostre intention, nous les moustrerons.

P. 290, l. 7 : leur ferons lire. — *Ms.* B 30 : les ferons lire à eulx meïsmes.

P. 290, l. 9 : tout signeur... mort. — *Ms.* B 20 : du tout au dessus et maistres de la ville, ou nous serons tous mors.

P. 290, l. 9-16 : Se... requelliés. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 290, l. 11 : avés. — *Mss.* B 1, 2 : arés.

P. 290, l. 11-12 : d'entrer... car. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 290, l. 12-16 : se... requelliés. » — *Ms.* B 20 : se les lettres estoient trouvées sur vous, vous seriés mort, et eussiés vous mil vies ; mais se vous entendez que noz besoignes soient en très bon estat, si venez hardiement avant, et vous serez joieusement recueillié. »

P. 290, l. 17-20 : Atant... vuida. — *Ms.* B 12 : et se partit de.

P. 290, l. 18-19 : et... hostels. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 290, l. 20 : vuida. — *Ms.* B 20 : party de.

P. 290, l. 20 : ville. — *Ms.* A 2 : bonne ville de Gand.

P. 290, l. 21 : devoit faire. — *Ms.* B 20 : avoit à exploittier.

P. 290, l. 21-22 : entrèrent... soing. — *Ms.* B 20 : Rogier et Jaques furent en plus grant soing que devant.

P. 290, l. 23 : songnièrent. — *Ms.* B 20 : dilligentèrent.

P. 290, l. 23 : le... merquedi. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 290, l. 25 : grant acord. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : grant quantité de [A 2 : à] leur ac. — *Mss.* B 1, 2 : gr. plenté d'ac. — *Ms.* B 12 : gr. plenté de leur ac. — *Ms.* B 20 : ung grant nombre de leur acord.

P. 290, l. 26 : d'ordenance. — *Ms.* B 20 : ordonné et conclud.

P. 290, l. 26 : joedi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* au matin.

P. 290, l. 30 : Pais. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 290, l. 32 : ne ne seurent. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 291, l. 1 : ne le seuist. — *Ms.* B 20 : n'en fuist adverty.

P. 291, l. 3-4 : le... d'Engletière. — *Ms.* B 20 : qui pour lors estoit de par le roy Richart d'Angleterre souverain capitaine et chief en la ville de Gand.

P. 291, l. 4-5 : Sires... va. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 291, l. 5 : va. — *Ms.* B 20 : vont les besoingnes en Gand.

P. 291, l. 6 *et* p. 292, l. 5 : wit. — *Ms.* A 2 : neuf.

P. 291, l. 7 *et plus loin* : devenres. — *Ms.* A 2 : venrredis. — *Ms.* B 20 : denrées.

P. 291, l. 10-11 : et... francisses. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 291, l. 10-13 : et... Et. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 291, l. 13 : nos. — *Le ms.* B 20 *ajoute* : pooirs et.

P. 291, l. 14-15 : que... fachons. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : à faire.

P. 291, l. 17 : Walle. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : ville.

P. 291, l. 21-22 : et... traïteur. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 291, l. 25-26 : envers... sommes. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 291, l. 27 : visé... fait. — *Ms.* B 12 : dit. — *Ms.* B 20 : advisé.

P. 291, l. 27 : ensi sera fait. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

§ **495**. P. 291, l. 28 : fu bien. — *Ms.* B 20 : ne fut pas du tout propice.

P. 291, l. 29 : dessus... Jaqueme. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12.

P. 291, l. 29 *et ailleurs* : Jaqueme. — *Ms.* A 1 : Jaquemes.

P. 291, l. 31 : devoient... furent. — *Ms.* B 20 : avoient intention de faire, leurs ennemis estoient.

P. 292, l. 1-2 : ne... consillié. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 292, l. 2 : tos. — *Le ms.* B 20 *ajoute* : advisez et.

P. 292, l. 3 : doiiens. — *Le ms.* B 20 *ajoute* : des mestiers.

P. 292, l. 4 : « Nous... devenres. — *Ms.* B 20 : « Beaus seigneurs, nous avions advisé et conclut demain estre en armes sur le marchié des denrées.

P. 292, l. 5 : mais... heures. » — *Manquent au ms.* B 12.

P. 292, l. 6 : fait. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et l'intention.

P. 292, l. 7-8 : cil... l'autre. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 292, l. 7 : segnefiiet. — *Ms.* B 20 : advertis.

P. 292, l. 9 *et ailleurs :* Jehans. — *Ms.* A 1 : Jehan.

P. 292, l. 11 : Walle. — *Ms.* B 5 : baille.

P. 292, l. 13 : li quarantime. — *Ms.* B 20 : à quarante compaignons.

P. 292, l. 13-14 : Tout... boine. — *Ms.* B 20 : Tous se misrent en armes et en moult belle.

P. 292, l. 14 : Rogiers. — *Ms.* A 1 : Rogier.

P. 292, l. 15 *et ailleurs :* Jaques. — *Ms.* A 1 : Jaque.

P. 292, l. 16 : devoient. — *Ms.* B 20 : avoient dit à.

P. 292, l. 17 : Adont. — *Ms.* B 20 : Incontinent qu'ilz se furent assemblez et mis en armes en grant nombre.

P. 292, l. 18 : et se partirent. — *Ms.* B 20 : et toute desploiée, ilz se p.

P. 292, l. 19-22 : en hault... francisses. — *Ms.* A 7 : leur cry devant dit, et. — *Mss.* B 5, 7 : leur cry, et.

P. 292, l. 24 : où il s'armoient. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 292, l. 25-29 : Si... eux. — *Ms.* B 20 : Si exploittièrent tellement que sur le point de sept heures ilz se retournèrent en armes sur le marchié des denrées, et là tous s'arrestèrent et plantèrent les banières du conte de Flandres devant eulx, et là se rengièrent, et tousjours à la file leur venoient gens armez et moult bien embastonnez, qui se boutoient en leur compaignie.

P. 292, l. 31 : estoient... là. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 292, l. 32 : comme. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* dit est, comment.

P. 293, l. 2-3 : chemin. — *Ms.* B 20 : cheminer par le conseil de Piettre du Bois.

P. 293, l. 4-7 : comme... Enssi. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 293, l. 4-7 : et dissoient... contraire. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : leur cry qu'ils avoient ordonné [A 7 *aj. :* contenu cy dessus].

P. 293, l. 8 : venredis. — *Mss.* B 7, 20 : denrées.

P. 293, l. 9-10 : et missent... eux. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 293, l. 10 : banières. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* du roi.

P. 293, l. 10 : et atendoient. — *Ms.* B 20 : en attendant.

P. 293, l. 11-16 : peu... quoi. — *Ms.* B 20 : petit leur en venoient ne boutoient en leur route, ainchoiz la plus part si tost qu'il arrivoient se traioient dessoubz les banières du conte; et tant en y arriva de toutes pars de la ville, que Rogier Evrevin et Jaques d'Ardembourg en eurent de Gand de cent les .IIII^{xx}. ou plus, et fut tout le marchié des denrées couvert de ces Gantois armez, et tous se tenoient sur piez sans mot sonner.

P. 293, l. 14-15 : et plus encores. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

§ **496**. P. 293, l. 17 : tout li. — *Ms.* B 20 : la plus part des.

P. 293, l. 18 : toutes leurs gens. — *Ms.* B 20 : tous ceulx en qui il avoit fiance.

P. 293, l. 19 : devers. — *Ms.* B 20 : dessoubz les banières du conte et aveuc.

P. 293, l. 20-26 : si... mort. — *Ms.* B 20 : il fut tout abusé et au bout de son sens et se effroia en courage, et mist grant doubte en son fait que là il n'euist dangier grant, car bien perchevoit que ceulx quy le souloient siewir et encliner le fuioient, et luy seroient contraires, se mestier estoit. Adont il se bouta tout doulcement hors de la presse sans dire : « Je m'en voy, » et ainsi se party de là; il ne print point congié à messire Jehan de Boursier, non mie aux Angloiz, et s'en ala par derrière les autres repondre, pour le doubte de la mort.

P. 293, l. 20 : abus. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 : esbahiz.

P. 293, l. 23-25 : Je... estoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : mot.

P. 293, l. 23-25 : et... estoient. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 293, l. 26 : reponre. — *Ms.* A 2 : mucier.

P. 293, l. 28 : convenant. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de Piètre du Bois et des siens.

P. 293, l. 31 : coses estoient en. — *Ms.* B 20 : besoingnes estoient en assez.

P. 294, l. 6 : devers. — *Ms.* B 20 : devant.

P. 294, l. 8 : venir. — *Ms.* B 20 : approchier.

P. 294, l. 14 : quant... partis. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 294, l. 17-18 : à... et. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 294, l. 20 : dit. — *Ms.* B 20 : nommé Rogier et Jaques.

P. 294, l. 25 : sans damage. — *Ms.* A 2 : de tous dommaiges. — *Ms.* B 20 : sans quelque dommage.

P. 294, l. 25 : peril. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* recevoir.

P. 294, l. 26 : ou. — *Mss.* B 1, 2 : et.

P. 294, l. 28 : ne vous. — *Ms.* B 20 : de là ne vous partez ne mouvez.

P. 294, l. 32 : tous. — *Ms.* B 20 : moult content et.

P. 295, l. 1 : respondi. — *Ms.* B 20 : dist en hault.

§ **497**. P. 295, l. 8 : commenchièrent. — *Ms.* B 20 : prindrent.

P. 295, l. 9 : autres. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* routes de l'autre part.

P. 295, l. 12 : d'Elle. — *Ms.* A 2 : Belle.

P. 295, l. 12 : sicom... faire. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7, 12.

P. 295, l. 13 : devenres. — *Ms.* A 2 : venrredis. — *Mss.* B 5, 7, 20 : denrées.

P. 295, l. 19 : mandés. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* qui estoit capitaine.

P. 295, l. 21-23 : et que... desvoloit. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 295, l. 21 : avoir. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* accord et bonne.

P. 295, l. 23 : bons ne loiaux. — *Ms.* A 2 : prodomme.

P. 295, l. 23 : desvoloit. — *Ms.* B 20 : desconseilloit.

P. 295, l. 28-29 : esté... et que. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : comment.

P. 295, l. 30 : mais ne. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : mis ne. — *Ms.* A 2 : plus ne. — *Ms.* B 20 : eu ne.

P. 295, l. 30 : mais ne vois ne audience. — *Ms.* B 12 : point d'audience.

P. 295, l. 31 : esté. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ou marchié.

P. 295, l. 31 : fust. — *Ms.* B 20 : eust esté trouvé ne fust.

P. 296, l. 3 : especiaulment. — *Mss.* B 1, 2, 12 : grandement.

P. 296, l. 4 : unes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* bonnes.

P. 296, l. 4 : trieues. — *Ms.* A 1 : tries.

P. 296, l. 4 : boin. — *Manque aux mss.* A 2, B 20.

P. 296, l. 6-7 : à estre assignés. — *Ms.* B 20 : fut assigné à estre.

P. 296, l. 10-12 : et... Bourgongne. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 296, l. 12 : parolles. — *Ms.* A 2 : besongnes.

P. 296, l. 15 : par. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 20 : pour.

P. 296, l. 15-16 : des... Englès. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 296, l. 19 : procurroit. — *Ms.* A 1 : procuroit.

P. 296, l. 21 : leur. — *Ms.* A 2 : leur naturel.

P. 296, l. 23-28 : que il... autres. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : plusieurs belles paroles pour lui, et par cela.

P. 296, l. 24 : amenriroient. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* grandement.

P. 296, l. 25 : ne. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de riens.

P. 296, l. 26 : loiaulx. — *Les mss.* B 1, 2, 12 *ajoutent :* capitaine.

P. 296, l. 26 : à. — *Manque au ms.* A 2. — *Ms.* B 20 : en.

P. 296, l. 27 : le deveïrent. — *Mss.* A 2, B 12 : trouvèrent [A 2 *aj. :* en lui].

P. 296, l. 30 : François Acremen. — *Mss.* B 5, 7 : Piètre.

P. 296, l. 30-31 : dissoit... Piètres. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 296, l. 32 : cappitains. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et entreprenans.

§ **498**. P. 297, l. 4 : la bonne. — *Ms.* B 20 : toute la.

P. 297, l. 5 : i. — *Mss.* B 1, 2 : qui.

P. 297, l. 13 : cinquime. — *Ms.* A 2 : .VIIIe.

P. 297, l. 13 : decembre. — *Ms.* A 2 : septembre.

P. 297, l. 17 : tout. — *Ms.* B 20 : à cheval.

P. 297, l. 17-19 : ne... mais. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et sans descendre.

P. 297, l. 18-20 : quant... chevaux. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 297, l. 19 : nus. — *Ms.* A 1 : nulz.

P. 297, l. 22 : contre la ducoise. — *Ms.* A 2 : à l'encontre de madame.

P. 297, l. 24 : Marvis. — *Ms.* B 12 : Marnes.

P. 297, l. 26 : cil traitié et cil. — *Ms.* B 12 : les articles et.

§ **499**. P. 298, l. 6 : Rethers. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Rethel.

P. 298, l. 13 : vosissons. — *Ms.* B 1 : vosissent.

P. 298, l. 17-18 : et il... nous. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 298, l. 20 : d'icelui. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, 7 : d'icelles. — *Ms.* B 12 : de.

P. 298, l. 20 : nostre. — *Manque aux mss.* B 5, 7.

P. 298, l. 30 : les gens de. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 298, l. 31 : remerchié. — *Leçon des mss.* B 12, 15, 16. — *Mss.* A 1, 2, B 20 : renonchié de. — *Mss.* B 1, 2 : renonchié de bon cuer.

P. 298, l. 31 à p. 299, l. 1 : remerchié... dis. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ont renoncé à tous debaz et guerres.

P. 299, l. 1 : et. — *Leçon des mss.* A 2, B 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 299, l. 4 : bons. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* amis.

P. 299, l. 10 : nostre. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* grace et.

P. 299, l. 29 : Nievle. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Gauvre.

P. 299, l. 30 : Axele, Bevreliet. — *Ms.* A 2 : Axclek, Breuclier.

P. 300, l. 2 : veoir. — *Mss.* B 1, 2 : visiter.

P. 300, l. 4 : comme. — *Ms.* A 2 : et tous.

P. 300, l. 9 : pourverons. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de remède couvenable.

P. 300, l. 10 : dou. — *Ms.* B 20 : sur le.

P. 300, l. 11 : et consentit. — *Ms.* A 2 : et voulons et consentons.

P. 300, l. 12 : francement et licitement. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 300, l. 12 : francement. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1.

P. 300, l. 15 : leurs. — *Ms.* A 1 : lers.

P. 300, l. 17 : ocasion. — *Ms.* B 20 : occision.

P. 300, l. 18 : des. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* guerres.

P. 300, l. 18 : d'icelles. — *Ms.* B 12 : de ce.

P. 300, l. 18 : les. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manque aux mss.* A 1, 2, B 20.

P. 300, l. 19 : feïssons. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* eulx.

P. 300, l. 21 : et deffenderièmes. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 300, l. 24 : bons. — *Ms.* B 20 : leurs.

P. 300, l. 24 : bons... leurs. — *Mss.* B 1, 2 : bons sires doit faire ses.

P. 300, l. 26 : partie. — *Mss.* B 1, 2 : parti.

P. 300, l. 27-29 : nous avons... delivret. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 301, l. 6 : des. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 2, B 20 : et.

P. 301, l. 9 : de. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Gand, de.

P. 301, l. 15 : seront. — *Ms.* A 2 : soient.

P. 301, l. 17 : de Gand. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 301, l. 21 : il. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* devront estre et.

P. 301, l. 22, 26 *et plus loin :* jurront. — *Ms.* A 1 : juront.

P. 301, l. 23-24 : et ne... mal. — *Ms.* A 2 : ilz ne porteront par aucune voie oblique, en quelconque manière que ce soit, ire, rancune ne mal.

P. 301, l. 23-25 : et ne... d'icelles. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 301, l. 24 : directe. — *Ms.* A 1 : durette.

P. 301, l. 28-29 : qui... nostre. — *Ms.* B 12 : qu'ilz.

P. 301, l. 28 : obeïront. — *Mss.* B 1, 2 : obeïr vorront.

P. 301, l. 29 : la nostre. — *Ms.* B 20 : de nous.

P. 301, l. 30 : nostre obeïssance. — *Ms.* B 12 : l'ob. de nostre dit seigneur et la nostre.

P. 302, l. 1 : quelconques. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* meschiefz.

P. 302, l. 7 : et. — *Leçon des mss.* — *Manque au ms.* A 1.

P. 302, l. 11, 15 *et* 18 : supplicacion. — *Mss.* B 5, 7, 12 : publicacion.

P. 302, l. 12 : dis. — *Ms.* B 20 : declairez.

P. 302, l. 14 : obeïsance. — *Ms.* A 1 : beïsance.

P. 302, l. 17 : Jaque. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en Galice.

P. 302, l. 23 : et. — *Ms.* B 20 : ou cens, et.

P. 302, l. 27 : mais en. — *Ms.* B 20 : ainchois.

P. 302, l. 27 *et plus loin :* demorront. — *Ms.* A 1 : demoront.

P. 302, l. 28-31 : pour... rendre. — *Mss.* B 5, 7 : se aucunes lettres ou obligacions en avoient esté faites, ilz les pourront rendre pour deschargier leurs consciences.

P. 302, l. 28-29 : l'ocquison. — *Le ms.* A 1 *ajoute :* faites (*ce qui fait double emploi*).

P. 302, l. 29 : se aucuns n'estoit. — *Ms.* A 7 : se aucunes en estoyent. — *Ms.* B 12 : se aucuns en estoient.

P. 302, l. 29 : aucuns. — *Mss.* B 1, 2 : ce.

P. 302, l. 30 : consiences. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* que aucuns.

P. 302, l. 30 : en vausissent. — *Ms.* A 7 : ilz en vouloyent.

P. 302, l. 30 : aucuns. — *Mss.* B 1, 2 : aucune cose.

P. 303, l. 1-2 : auxquelles... l'autre. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 303, l. 1 : restitués. — *Le ms.* A 2 *ajoute* : les biens dessus dits.

P. 303, l. 4-6 : et... deu. — *Mss.* B 5, 7 : mais seront rendues à ceulx de qui elles seront, sans autre restitucion faire.

P. 303, l. 5-6 : sans... qui. — *Ms.* B 2 : cens, rentes et revenues des heritages, sans restitucion de ce qui.

P. 303, l. 6 : demorans. — *Leçon du ms.* A 7. — *Ms.* A 1 : demora. — *Ms.* A 2 : demourront. — *Mss.* B 1, 12 : demorra. — *Ms.* B 20 : et demourra.

P. 303, l. 6 : et. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : à. — *Ms.* A 2 : avecques.

P. 303, l. 8 : levées. — *Les mss.* A 1, B 20 *ajoutent :* et par eux.

P. 303, l. 10 : soice. — *Les mss.* A 1, 2, B 20 *ajoutent :* cose.

P. 303, l. 12 : ceux à. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : à ceux à. — *Mss.* B 1, 2 : à ceulx.

P. 303, l. 14-15 : que ichaulx. — *Ms.* B 20 : très especiale tous leurs.

P. 303, l. 15 : demorront. — *Mss.* B 5, 7, 12 : demeurent.

P. 303, l. 15 : les homages. — *Ms.* B 20 : hommage et tous devoirs.

P. 303, l. 16 : et. — *Ms.* B 20 : pareillement.

P. 303, l. 17 : ce qui. — *Ms.* B 20 : tout ce qui par raison.

P. 303, l. 17-20 : et... presentes. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 303, l. 19 : loi. — *Les mss.* A 2, 7, B 12, 20 *ajoutent :* entre.

P. 303, l. 25 : fois. — *Leçon modifiée du ms.* B 12 : foy. — *Ms.* A 1 : fais. — *Manque aux mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* B 20 : faittes.

P. 303, l. 29-30 : serement. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* solempnel.

P. 303, l. 30 : perpetuellement. — *Leçon des mss.* A 2, B 1,

2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : perpetuelle. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 303, l. 31 *et* 32 : de. — *Mss.* B 1, 2, 20 : à.

P. 304, l. 1 : de. — *Mss.* B 1, 2, 20 : à.

P. 304, l. 3 : contes. — *Ms.* A 1 : conte.

P. 304, l. 3 : de nous faire. — *Mss.* B 1, 2 : nous facent.

P. 304, l. 5 *et plus loin :* signeür. — *Ms.* A 1 : signeurs.

P. 304, l. 7 : pourcachier vodroient. — *Ms.* A 2 : nous voulroient faire.

P. 304, l. 8-9 : sauf... francisses. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 304, l. 11 : demorront. — *Mss.* A 7, B 7 : demeurent.

P. 304, l. 11 : en boine. — *Ms.* B 20 : et toutes nuits en boine et ferme.

P. 304, l. 14-15 : qui... sourvenir. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 304, l. 15 : et. — *Ms.* B 20 : et très expressement.

P. 304, l. 17-18 : sur quanques. — *Mss.* B 1, 2 : sur tout quanques. — *Ms.* B 20 : sur autant comme.

P. 304, l. 17-18 : sur... nous. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 304, l. 17-19 : sur... dis. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 304, l. 20 : ne facent. — *Ms.* A 2 : ou souffrent aucunement.

P. 304, l. 20 : par... oblique. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 304, l. 22-23 : et... injures. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 304, l. 22-23 : aucuns... ne. — *Ms.* B 12 : aucunes.

P. 304, l. 24-30 : de... offence. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 304, l. 26 : à. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* aucun ou.

P. 304, l. 27-30 : ou... dites. — *Mss.* B 1, 2 : que.

P. 304, l. 27-29 : de Gand... ceux. — *Manquent au ms.* A 7.

P. 304, l. 31 : que. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 305, l. 1-2 : et... fraude. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 305, l. 2 : sans. — *Ms.* A 2 : par.

P. 305, l. 2 : fraude. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ne deport aucun.

P. 305, l. 3-5 : tant... apartenra. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 305, l. 5 : apartenra. — *Leçon de tous les mss.* — *Ms.* A 1 : apartenront.

P. 305, l. 6 : faite. — *Ms.* B 20 : faite plaine.

P. 305, l. 7-21 : et... est. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 305, l. 7 : sourplus. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de iceulx biens.

P. 305, l. 11 *et* 32 : previlèges. — *Ms.* A 1 : previles.

P. 305, l. 12-13 : perdre... biens. — *Ms.* B 20 : prendre leurs biens, mais les perdre.

P. 305, l. 13-14 : pour... paix. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 305, l. 13 : tenir. — *Ms.* B 20 : entretenir.

P. 305, l. 13 : celle presente. — *Ms.* B 20 : ceste.

P. 305, l. 15-17 : la... les. — *Ms.* B 20 : tout le residu desdiz biens ou heritages quelzconques vendra aux plus prochains droits hoirs d'iceulx, tout ainsi comme se ilz estoient trespassez de ce siècle, sauf touttefois en tous autres cas les droits et.

P. 305, l. 17-21 : sauf... est. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 305, l. 19 : pris. — *Ms.* B 20 : apprehendez.

P. 305, l. 20 : aubanés. — *Ms.* A 2 : banniz. — *Ms.* A 7 : privés.

P. 305, l. 20 : soit. — *Ms.* A 2 : et. — *Ms.* A 7 : et en soit.

P. 305, l. 20-21 : comme dit est. — *Ms.* B 20 : en la fourme et manière que dessus est dit.

P. 305, l. 21-22 : en... cascuns. — *Mss.* B 1, 2 : on.

P. 305, l. 25-32 : *Item*... lieux. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 305, l. 25 : aucuns. — *Ms.* A 2 : aucun ou aucuns d'iceulx.

P. 305, l. 25 : que. — *Ms.* A 2 : si comme ci.

P. 305, l. 25-27 : que... venront. — *Mss.* B 1, 2 : alloit.

P. 305, l. 27 : venront. — *Ms.* B 20 : venoient ou intervenoient.

P. 305, l. 31 : poet. — *Les mss.* A 2, B 1, 2 *ajoutent :* et doit.

P. 306, l. 2 : elle soit baillie. — *Ms.* A 2 : elle soit prinse et b. — *Ms.* B 20 : celle personne soit delivrée.

P. 306, l. 2 : ordinaire. — *Leçon des mss.* — *Ms.* A 1 : ordonnaire.

P. 306, l. 3 : prengent. — *Ms.* B 1 : prende. — *Ms.* B 2 : prendra.

P. 306, l. 3 : pugnicion. — *Ms.* A 2 : vengance.

P. 306, l. 3-4 : selonc... requiert. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 306, l. 5 : d'entre. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : dent. — *Ms.* A 7 : dont. — *Mss.* B 12, 15, 16 : de.

P. 306, l. 5-7 : d'entre... complisses. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 306, l. 5-6 : nos... de. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 306, l. 7 : criée. — *Ms.* A 1 : crié.

P. 306, l. 7 : publiée. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* publiquement et.

P. 306, l. 9 : païs. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et conté.

P. 306, l. 12 : dis. — *Ms.* B 20 : declairiez. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ou es.

P. 306, l. 13 : declarriens. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : declariens. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : desclairerons. — *Ms.* B 2 : declairerions.

P. 306, l. 13 : feriens. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : ferons.

P. 306, l. 17 : eschevin. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manque aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7.

P. 306, l. 18-19 : quelconques il estoient. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 306, l. 24 : remerchions. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 306, l. 27 : par. — *Mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5 : pour.

P. 306, l. 27 : et par. — *Mss.* A 2, B 1, 2 : et. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et pour.

P. 306, l. 28 : dites. — *Mss.* B 1, 2 : declairées.

P. 306, l. 30 : avons. — *Les mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7 *ajoutent :* pour.

P. 306, l. 32 : l'encontre. — *Ms.* B 20 : contraire.

P. 307, l. 3 : dis. — *Ms.* B 20 : dessus dis.

P. 307, l. 8 : bienvoellons. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : bien.

P. 307, l. 9 : naturels. — *Ms.* A 1 : naturel.

P. 307, l. 10 : *Item.* — *Ms.* A 2 : Derechief.

P. 307, l. 15 : contesses. — *Ms.* A 1 : contesse.

P. 307, l. 16-17 : et que... Flandres. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 5, 7.

P. 307, l. 18 : nous. — *Mss.* B 5, 7 : et leur.

P. 307, l. 20 : corps. — *Ms.* A 2 : droit.

P. 307, l. 22 : ces. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* presentes.

P. 307, l. 30 : nous. — *Leçon des mss.* B 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 20.

P. 307, l. 31-32 : communaulté... poissante. — *Ms.* B 2 : communaultés dessus dictes suppliants aus diz très haulx et très puissans.

P. 307, l. 32 : suplions. — *Leçon des mss.* B 5, 7. — *Mss.*

A 1, 7, B 20 : *Item* suplions nous. — *Ms.* A 2 : *Item* nous suplions. — *Mss.* B 1, 12 : suppliens.

P. 307, l. 32 à p. 308, l. 6 : suplions... Gand. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 308, l. 4 : requerons. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 308, l. 21 : et de Hornes. — *Leçon du ms.* B 12. — *Mss.* A 1, 7, B 1, 2, 5, 7, 20 : et Harnes. — *Ms.* A 2 : seigneur de Guistelle d'Aures.

P. 308, l. 21 : Bèvre. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7 : Levre.

P. 308, l. 22 : et de Ascre. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 308, l. 22 : Grimseberghe. — *Ms.* A 2 : Gonsemberghe. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Gomiseberghe. — *Ms.* B 12 : Grimberghe.

P. 308, l. 23 : Ernouls... sires. — *Ms.* B 12 : le seigneur.

P. 308, l. 23 : Javre. — *Correction indiquée.* — *Mss.* A 1, 7, B 20 : Jance. — *Ms.* A 2 : Jouy. — *Mss.* B 1, 2 : Janche. — *Mss.* B 5, 7 : Joute.

P. 308, l. 25 : Gerart. — *Ms.* A 1 : Grart.

P. 308, l. 27-28 : à le Piére. — *Correction.* — *Mss.* A 1, 7, B 1, 2, 5, 7 : à l'Espière. — *Ms.* B 12 : Steene. — *Ms.* B 20 : de l'Espière.

P. 308, l. 29 : avoé. — *Mss.* A 2, 7 : avecques. — *Mss.* B 5, 7 : avecques les.

P. 308, l. 31 : Zeldeghien. — *Ms.* B 12 : Heldeghem.

P. 309, l. 2-3 : nous... et. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7. — *Ms.* B 12 : nous, maistres, eschevins et.

P. 309, l. 10 : decembre. — *Mss.* B 1, 2 : septembre.

§ **500**. *La fin du livre deuxième, telle qu'elle est imprimée dans cette édition* (§ 500, 501 et 502), *ne se trouve que dans les mss. de la première famille de la rédaction primitive* (A 1, A 2 et A 3) ; *elle manque dans les mss. de la deuxième famille, s'arrêtant beaucoup plus tôt* (A 4, A 5), *et dans ceux de la troisième famille* (A 6, A 7, A 8, A 9), *ainsi que dans ceux de la première branche de la deuxième famille de la rédaction revisée* (B 5, B 6 , *qui se terminent avec le* § 499.

Elle est remplacée dans les autres mss. de la rédaction revisée (première famille : B 1, B 2, B 3, B 4; deuxième famille,

deuxième branche : B 7, B 8, B 9 B 10, et troisième famille : B 12, B 13, B 14, B 15, B 16, B 17, B 18, B 19, B 20)[1] *par une autre rédaction dont nous donnerons le texte plus loin, après les variantes du* § 502, *d'après le ms.* B 1, *accompagné des variantes du ms.* B 20.

P. 309, l. 16 : toutes. — *Les mss.* A 2, 3[2] *ajoutent :* les.

P. 309, l. 17 : faites. — *Leçon des mss.* A 2, 3. — *Manque au ms.* A 1.

P. 309, l. 19 : Nequedent. — *Mss.* A 2, 3 : Mais non pourquant.

P. 309, l. 19 : avoir autre cose. — *Mss.* A 2, 3 : autre chose avoir.

P. 309, l. 20 : si. — *Leçon des mss.* A 2, 3. — *Ms.* A 1 : se.

P. 309, l. 25 : et... avoir. — *Manquent aux mss.* A 2, 3.

P. 309, l. 29 : toutes. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* les personnes et.

P. 309, l. 31 : Jacob. — *Ms.* A 2 : Jacques. — *Ms.* A 3 : Jasquet.

P. 310, l. 2 : devers. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* madame.

P. 310, l. 3 : grandement. — *Mss.* A 2, 3 : moult gr.

P. 310, l. 5 : congié. — *Leçon des mss.* A 2, 3. — *Manque au ms.* A 1.

P. 310, l. 5 : en apriès. — *Mss.* A 2, 3 : puis.

P. 310, l. 9 : Cil. — *Mss.* A 2, 3 : Ces grans.

P. 310, l. 10 : cascuns. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* et chascune.

P. 310, l. 13 : Quant. — *Mss.* A 2, 3 : Et quant.

P. 310, l. 15 : grant. — *Mss.* A 2, 3 : moult gr.

P. 310, l. 16 : pour. — *Mss.* A 2, 3 : par.

P. 310, l. 17 : guerre. — *Mss.* A 2, 3 : aucune g.

P. 310, l. 17 : abus. — *Mss.* A 2, 3 : esbahy.

P. 310, l. 18 : demorroit. — *Ms.* A 1 : demoroit.

P. 310, l. 19 : Bien. — *Mss.* A 2, 3 : Car bien.

1. C'est par erreur que j'ai dit dans mon introduction du deuxième livre, t. IX, p. IX, lignes 4 et 5, que ces mss. avaient même fin que les mss. A 1, A 2 et A 3.

2. Les variantes du ms. A 3, données pour la fin du livre, sont empruntées à une copie partielle des § 500, 501 et 502 faite autrefois par M. S. Luce à Ashburnham Place.

P. 310, l. 25 : acordoit. — *Mss.* A 2, 3 : adonnoit.

P. 310, l. 27 : avoit. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* maisement.

P. 310, l. 29 : Grute. — *Mss.* A 2, 3 : Gente.

P. 310, l. 30 : durant. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* maisement.

P. 311, l. 1 : François. — *Manque aux mss.* A 2, 3.

P. 311, l. 1 : Demorrés. — *Ms.* A 1 : Demorés.

P. 311, l. 2 : m'arme. — *Mss.* A 2, 3 : ma foy.

P. 311, l. 4 : savés. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* aussi.

P. 311, l. 11 : grant. — *Leçon des mss.* A 2, 3. — *Manque au ms.* A 1.

P. 311, l. 11 : comparrons. — *Ms.* A 1 : comparons. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* moult chièrement.

P. 311, l. 14 : tous. — *Manque aux mss.* A 2, 3.

P. 311, l. 16 : hommes... commandement. — *Leçon des mss.* A 2, 3. — *Manquent au ms.* A 1.

P. 311, l. 17 : où. — *Mss.* A 2, 3 : de ceuls dont.

P. 311, l. 18 : encliner. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* et saluer.

P. 311, l. 19 : leur parolle. — *Mss.* A 2, 3 : et fuiront d'autre part, et nul compte de vous ne tendront.

P. 311, l. 19 : je. — *Mss.* A 2, 3 : que je.

P. 311, l. 22 *et plus loin :* li. — *Mss.* A 2, 3 : de. — *Manque au ms.* A 1.

P. 311, l. 24 : Che. — *Mss.* A 2, 3 : Adont.

P. 311, l. 25 : demorrai. — *Ms.* A 1 : demorai. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* car.

P. 311, l. 29 : et. — *Mss.* A 2, 3 : car aussi.

P. 311, l. 30 : Tremoulle. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* son maistre chambellain et gouverneur.

§ **501**. P. 312, l. 4 : et fist. — *Mss.* A 2, 3 : mais avant fist.

P. 312, l. 6 : les. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* bons et.

P. 312, l. 7 : par trop. — *Mss.* A 2, 3 : pour eulx moult.

P. 312, l. 9 : sen. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* avoir et.

P. 312, l. 12 : esentoit. — *Ms.* A 1 : euzentoit. — *Mss.* A 2, 3 : exemptoit et absentoit.

P. 312, l. 14 : ces jours. — *Mss.* A 2, 3 : celle année.

P. 312, l. 18 : office. — *Placé après* doi (l. 17) *dans les mss.* A 2, 3.

P. 312, l. 18 : la. — *Mss.* A 2, 3 : toute la.

P. 312, l. 20 : avoient. — *Mss.* A 2, 3 : amoient.

P. 312, l. 21 : arest. — *Mss.* A 2, 3 : demourer.

P. 312, l. 21 : mout. — *Mss.* A 2, 3 : trop fort.

P. 312, l. 23 : mesnie. — *Mss.* A 2, 3 : famille.

P. 312, l. 24 : la. — *Mss.* A 2, 3 : la bonne.

P. 312, l. 25 : le. — *Mss.* A 2, 3 : de. — *Manque au ms.* A 1.

P. 312, l. 26 : et de... de. — *Mss.* A 2, 3 : avoir et de beaux.

P. 312, l. 26 : avoir et. — *Leçon des mss.* A 2, 3. — *Manquent au ms.* A 1.

P. 312, l. 27 : d'argent. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* qu'il avoit pillié et robé tant en la ville de Gand, de Bruges et d'Audenarde, comme ailleurs.

P. 312, l. 27 : asambler. — *Mss.* A 2, 3 : acumuler.

P. 312, l. 32 : liement. — *Mss.* A 2, 3 : moult l.

P. 313, l. 1-2 : de là en. — *Mss.* A 2, 3 : puis vint.

P. 313, l. 2 : Bourgongne. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* qui le reçut moult liement, et lui compta comment il avoit exploictié.

§ **502**. P. 313, l. 3 : que. — *Mss.* A 2, 3 : ce que.

P. 313, l. 5 : et. — *Mss.* A 2, 3 : et puis.

P. 313, l. 6 : ces jours. — *Mss.* A 2, 3 : cellui temps.

P. 313, l. 7 : et. — *Mss.* A 2, 3 : et assez lui.

P. 313, l. 8 : Il. — *Mss.* A 2, 3 : Mais il.

P. 313, l. 8-9 : en recorda. — *Leçon des mss.* A 2, 3. — *Ms.* A 1 : corda.

P. 313, l. 9 : de chief en cor. — *Mss.* A 2, 3 : au long de chief en chief.

P. 313, l. 10-11 : dist... et que. — *Mss.* A 2, 3 : lui dist ainsi : « Sire, cestui ci a esté pour vous le plus vray et le plus loial de tous ceulx de la ville de Gand, et qui moult.

P. 313, l. 13 : qu'il. — *Mss.* A 2, 3 : qu'il lui.

P. 313, l. 14 : grandement. — *Mss.* A 2, 3 : moult grandement.

P. 313, l. 14 : Li. — *Mss.* A 2, 3 : Adont le.

P. 313, l. 17 : terre. — *Mss.* A 2, 3 : roiaume.

P. 313, l. 19 : et. — *Mss.* A 2, 3 : dont il.

P. 313, l. 20 : et. — *Mss.* A 2, 3 : et puis.

P. 313, l. 22 : assés. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* par raison.

P. 313, l. 25 : segnefia. — *Les mss.* A 2, 3 *ajoutent :* et dist au departir de la bonne ville de Gand.

Rédaction des mss. B 1 *et* B 20, *à partir du* § 500 (*voy. plus haut*, p. 472) : Après toutes ces [B 20 *aj. :* dessus dites] ordonnances faites, et ceste charte de le paix grossée et seellée, elle fu publié[e] par devant les parties. Et en ot li dus de Bourgongne une, et la ville de Gand [B 20 *aj. :* tout] pareillement une autre. François Acremen et li communs [B 20 : aucuns] de la ville de Gand, qui là [B 20 : en Tournay] estoient, prisent mout humblement congiet au duc [B 20 *aj. :* Phelippe] de Bourgongne, et à la duchoise, et ossi [B 20 : pareillement] à madame de Braibant, et [B 20 : mout grandement] le [B 20 : les] remerchièrent beaucoup de fois [B 20 *aj. :* de ce que tant s'estoient traveilliez comme pour leur tresgrant prouffit et pour leurs besoingnes venir à Tournay], et se offrirent dou tout pour tousjours mais à son service [B 20 : ou s. de la tresnoble dame]. La boine dame [B 20 : laquelle] les merchia et [B 20 : puis] leur pria mout doucement [B 20 : de fois] que [B 20 *aj. :* à leur pouoir] il volsissent tenir fermement la paix et amener [B 20 : tellement reduire] toutes manières de gens [B 20 *aj. :* manans et habitans de Gand] à ce que jamais ne fussent rebelle envers lor seigneur et dame, et lor remonstra [B 20 *aj. :* et bien dist] comment à [B 20 *aj. :* très]grant [B 20 *aj. :* traveil et] paine il estoient venut [B 20 : parvenuz] à [B 20 *aj. :* obtenir celle] paix. Il lui heurent tout en convent de bonne volonté [B 20 : Et lors ilz prommirent tous à la dame que justement à leur pouoir et de bon cuer ilz en feroient leur plain pouoir]. Adont se departirent toutes parties [B 20 : Ad. toutes icelles assemblées se dep.] et [B 20 *aj. :* après congié prendre] ralla cascuns [B 20 : chascun retourna] en son lieu. Li dus de Bourgongne et la ducoise [B 20 *aj. :* sa compaigne] retournèrent en la [B 20 : se retraïrent en leur] ville de Lille, et là se tinrent un temps [B 20 : terme], et chil de Gand [B 20 : les Gantois] retournèrent en leur ville [B 20 : en Gand].

Quant Piètres dou Bois veï que c'estoit tout acertes [B 20 : à bon enscient] que la paix estoit faite et confermée par les moïens [B 20 *aj.* : et traittiés] dessus dis, et que toutes gens en Gand en avoient grant joie et ne se tailloit mie [B 20 : et qu'il n'estoit mie apparant] que jamais guerre, rebellion ne mautalent s'i boutast ne mesist, si [B 20 : ne advenist, il] fut tout abus [B 20 : esbahy, et ne sceut que penser]. Et [B 20 : Si] ot pluisieurs imaginacions, assavoir s'il demourroit en Gand avoecq les autres, car tout estoit pardonné, et par le teneur et sel [B 20 : contenu et seellé] du duc de Bourgongne [B 20 *aj.* : et des seigneurs dessus nommez], on [B 20 : nulz] n'en devoit jamais monstrer semblant ne faire fait, ou se il s'en iroit en Engleterre avoecq [B 20 : en la compaignie de] messire Jehan de Boursier et les Englès qui s'apparilloient de aller [B 20 : pour retourner] en leur pays. Tout consideré [B 20 *aj.* : et bien excrutiné ses besoingnes et son courage], il ne pooit veoir en lui meïsmes que il se osast affier sus celle paix ne demorer dedens Gand [B 20 *aj.* : car il avoit tousjours esté si contraire aux oppinions des bons, et si avoit mis sus et conseillié et baillié l'adviz de tant de choses, dont plusieurs grans malefices estoient advenuz et adrechiez, que ce luy estoient exemple et mireoir de grant doubte, tant pour les lignages de Gand, qui seroient plus fors de luy ou temps advenir, desquelz il avoit donné conseil de faire morir ou de occir de sa main les pères, que ces choses le mettoient en doubte].

Bien est verité que François Acremen lui dist quant il [B 20 *aj.* : vey que il] vouloit partir et [B 20 *aj.* : que il ordonnoit de ses besongnes à ce que pour] issir de Gand : « Piètre, tout est pardonné; vous sçavés, parmi le[s] [B 20 : par le contenu des] traitiés fais [B 20 *aj.* : jurez] et seellés de monseigneur de Bourgongne, et que de chose qui avenue soit, jamais on ne puet ne doit monstrer nul [B 20 *aj.* : fait ne] semblant. » — « François, François, respondit Piètres, en lettres escriptes ne gisent mie [B 20 : pas] tout li vrai pardon : on pardonne bien de bouce et en donne on lettres [B 20 : et en sònt lettres faittes et données]; mais tousjours [B 20 *aj.* : en] demeurent les haïnes en corages. Je sui en la ville de Gand un homme de petite venue et de bas lignage [B 20 : de petit lign. et de basse venue], et [B 20 : se] ai soustenu à mon loial pooir la guerre [B 20 *aj.* : bien et loiaul-

ment] pour tenir en droit les libertés et franchises : pensés vous que dedens deus ans ou troix il en doie souvenir au pueple ? Il y a des grans lignages en la ville. Ghisebreth Mahieu et ses frères, [B 20 *aj.* : assez tost] il retourneront. Il furent [B 20 *aj.* : jadis] anemi à mon bon maistre Jehan Lion ; jamais volentiers [B 20 *aj.* : ilz] ne me verront, ne les proïsmes [B 20 : parens] de Ghisebreth Grute, ne [B 20 *aj.* : les amis de] sire Simon Bethe, qui par moi furent [B 20 *aj.* : ja pieça] occis. Jamais sus cel estat je ne m'i oseroie asseurer. Et vous volés demorer avoec [B 20 : entre] ces fauls trahitres qui ont leur foi mentie envers le roi d'Engleterre ? Je vous jure loiaument que vous encores en morrés. » — « Je ne sçai, dist François [B 20 *aj.* : Acreman, mais], je me confie tant en la paix et ens es prommesses de monseigneur de Bourgoingne et de madame, que voirement je [B 20 *aj.* : y] demor[r]ai [B 20 *aj.* : et m'en convient prendre l'aventure]. »

Piètres dou Bos fit une requeste et prière as eskevins et doïens, conseil et maistres de la ville, en eulx remonstrant [B 20 *aj.* : il dist] : « Biaus seigneurs, à mon loial pooir je ai servi la bonne ville de Gand, et me sui mout de fois aventuré pour vous. Et pour les biaus services que je vous ai fais, en non de guerredon, je ne vous demande autre cose que vous me voellés conduire ou faire conduire sceurement [B 20 *aj.* : et paisiblement, moy et mes biens, ma femme et mes enffans] et en la compaignie de messire Jean de Boursier, que [B 20 : lequel] vous mandastes [B 20 *aj.* : ja pieça] en Engleterre ; et je ne vous demande autre cose. » Tout respondirent que il le feroient volentiers ; et vous di que sires Rogiers Evrewin et Jaques d'Ardembourcq, par lesquels celle paix avoit esté toute traictie et demenée, sicomme chi dessus est dit [B 20 : est au long contenu], estoient plus joiant [B 20 : joieux] de son departement que courouchié, et ossi estoient aucun notable de Gand [B 20 : homme] qui ne voloient el que [B 20 : fors] pais et amour à toutes gens. Lors se ordonna Piètres dou Bos et se departit [B 20 : party] de [B 20 *aj.* : la ville de] Gand en la compaignie de messire Jehan de Boursier et des Englois, et emmena tout le sien [B 20 : son avoir] ; et vous di qu'il en [B 20 : s'en] alla bien pourveus d'or et d'argent et de biaus jeuwiaulx. Si les convoia [B 20 : Si furent convoiez de] messires Jehans d'Elle, sus [B 20 : soubz]

le sauf conduit du duc de Bourgongne, jusques en la ville de Calais, et puis retournèrent li Gantois.

Messires Jehans de Boursier et Piètres dou Bos s'en allèrent en Engleterre au plus tost comme il peurent, et se representèrent [B 20 : presentèrent] au roi [B 20 *aj.* : Richart] et à ses oncles, et leur recordèrent l'ordenance et l'affaire [B 20 : et la conduitte] de ceux de Gand et comment il estoient venu [B 20 : parvenuz] à paix. Li rois fist bonne chière à Piètre dou Bos; ossi fisent li dus de Lenclastre et ses frères, et lui sceurent [B 20 *aj.* : tous] grant gret de ce [B 20 : pour tant] qu'il s'estoit là trait [B 20 : retrait par devers eulx] et avoit laissiet pour l'amour d'eux ceus de Gand. Si le retint li rois et lui donna tantost cent mars de revenue par an, assignés sour l'estaple des laines, à prendre à Londres. Ensi demora Piètres dou Bos en Engleterre et la bonne ville de Gand à paix. Et fu sires Rogiers Evrewin doïens des navieurs de Gand, qui est uns mout biaus [B 20 *aj.* : et riche] offices et de grant pourfit quant la navire queurt et [B 20 *aj.* : la] marchandise. Et sires Jaques d'Ardembourcq fu doïens des menus mestiers, qui est ossi uns grans offices en la ville de Gand.

FIN DES VARIANTES DU TOME ONZIÈME.

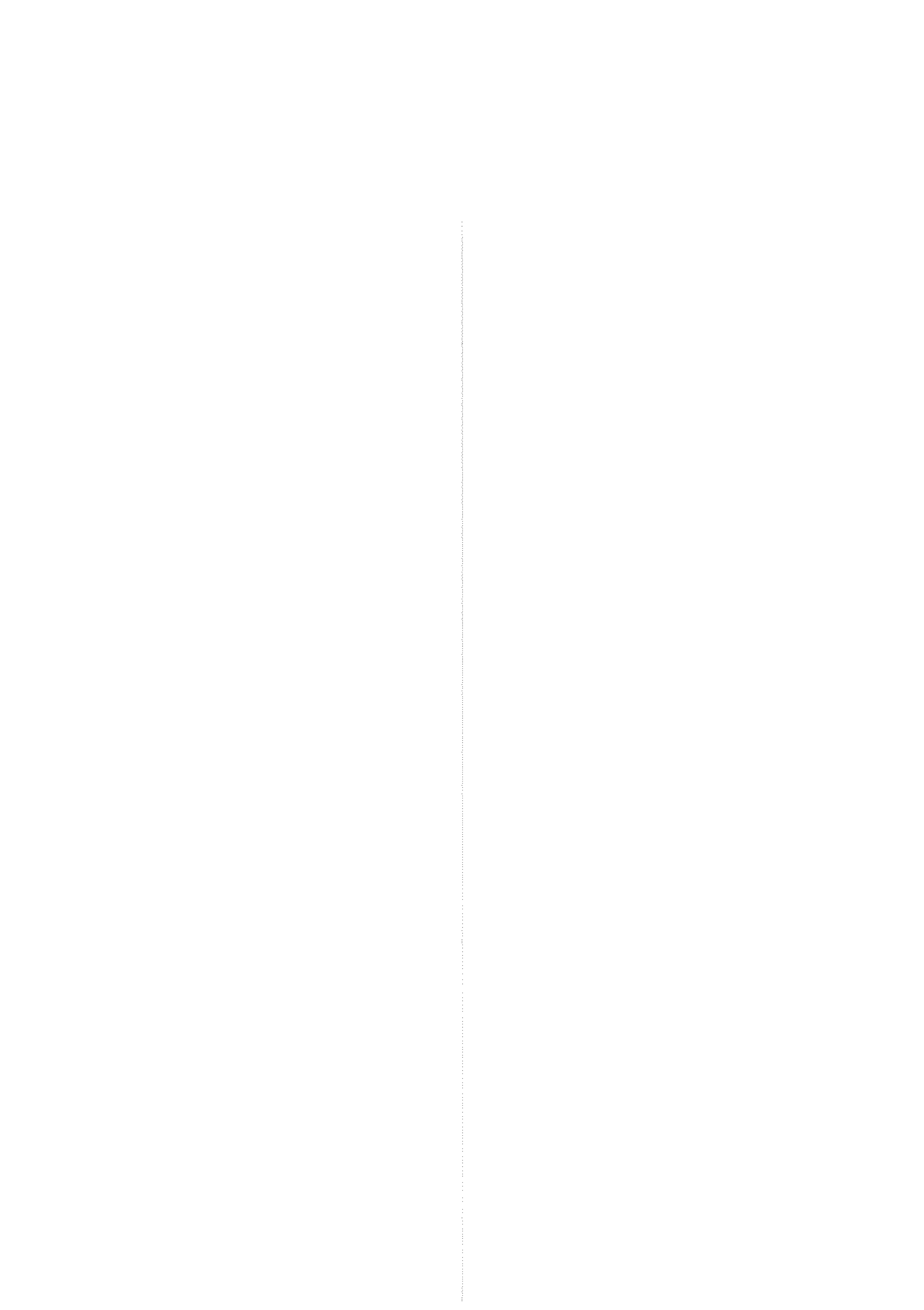


TABLE.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

FIN DE LA TABLE DU TOME ONZIÈME.

ERRATA.

Quelques corrections ont été insérées dans les variantes.

P. 14, l. 26, *au lieu de :* Poussances, — *corrigez :* Poussauces.
P. 22, l. 10, *mettez une virgule après* combatre *et après* escuiers.
P. 37, l. 20, *au lieu de :* Fierniton, — *lisez :* Fierinton.
P. 68, l. 6, *au lieu de :* Ferniton, — *lisez :* Ferinton.
P. 125, l. 6, *au lieu de :* haitiès, — *lisez :* haitiés.
P. 139, l. 23, *au lieu de :* En, — *corrigez :* [En].
P. 157, l. 11, *au lieu de :* estoient, — *corrigez :* estoi[en]t.
P. 208, l. 12-13, *au lieu de :* Poissances, — *corrigez :* Poussauces.
P. 209, l. 1, *au lieu de :* Ponssart, — *corrigez :* Poussart.
P. 308, l. 18, *supprimez la virgule après* ainsnés.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France *depuis sa fondation en 1834.*

In-octavo à 9 francs le volume, 7 francs pour les Membres de la Société.

Ouvrages épuisés

L'Ystoire de li Normant 1 vol.
Lettres de Mazarin 1 vol.
Villehardouin [illegible]l.
Histoire des Ducs de Normandie. 1 vol.
Beaumanoir. Coutumes de Beauvoisis. 2 vol.
Mémoires de Coligny-Saligny. 1 vol
Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois 1 vol.
Comptes de l'argenterie des rois de France. 1 vol.
Mémoires de Daniel de Cosnac. 2 vol.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous François I[illegible]. 1 vol.
Chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

Grégoire de Tours. Histoire ecclésiast. des Francs. 4 v.
Œuvres d'Eginhard. 2 vol.
Chronique de Guillaume de Nangis. 2 vol
Barbier. Journal du règne de Louis XV. 4 vol.
Mémoires de Ph. de Commynes. 3 vol.
Regis[illegible]res de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde 3 vol.
Procès de Jeanne d'Arc. 5 v.
Bibliographie des Mazarinades. 3 vol.
Choix de Mazarinades 2 vol.
Histoire de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin. 4 vol.
Grégoire de Tours. Œuvres diverses. 4 vol.
Chron de Monstrelet 6 vol.
Chroniques de J. de Wavrin. 3 vol.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson. [illegible] vol.
Œuvres de Brantôme. 11 v
Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc [illegible] vol.

Ouvrages non épuisés.

Mém. de Pierre de [illegible]nin. 1 v.
Orderic Vital. 5 vol.
Correspondance de Maximilien et de Marguerite. 2 v.
Le[illegible]s e[illegible] [illegible]e i e An[illegible] m[illegible] v[illegible] [illegible]t des Francs. 2 v.
Le Nain de Tillemont. Vie de [illegible]aint Louis. 6 vol.
Mém. de Mathieu Molé 4 v.
Miracles de S. Benoît. 1 vol.
Chronique des quatre premiers Valois. 1 vol.
Mém. de Beauvais-Nangis. 1 v.
Chronique de Mathieu d'Escouchy. 3 vol.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI. 2 vol.
Comptes de l'hôtel des Rois de France. 1 vol.
Rouleaux des morts. 1 vol.
Œuvres de Suger. 1 vol.
Joinville. Hist de saint Louis. 1 vol.
Mém. et corresp. de Mme du Plessis Mornay. 2 vol.
Chroniques des églises d'Anjou. 1 vol.
Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.
Chroniques de J. Froissart. T. I à XI. 1[illegible] vol.
Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 1 v.
Annales de S.-Bertin et de S.-Vaast d'Arras. 1 vol.
Mém. de Bassompierre. 4 vol.
Histoire de Béarn et de Navarre. 1 vol.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 1 vol.
Nouveau recueil de comptes de l'argenterie. 1 vol
Chanson de la croisade contre les Albigeois. 2 vol.
Chronique du duc Louis II de Bourbon. 1 vol.
Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy. 2 vol.
Récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle. 1 v
Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. 1 vol.
Mém. de La Huguerye. 3 vol.
Anecdotes et apologues d'Étienne de Bourbon. 1 vol.
Extraits des auteurs grecs concern. la géographie et l'hist. des Gaules. 6 vol.
Histoire de Bayart. 1 vol.
Mémoires de N. Goulas. 3 v.
Gestes des évêques de Cambrai. 1 vol.
Les Établissements de saint Louis. 4 vol.
Chronique normande du XIVe s. 1 vol.
Relation de Spanheim. 1 vol.
Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton. 2 v.
Mém. d'Ol. de la Marche. 4 v.
Lettres de Louis XI. T. I à VI.
Mémoires de Villars. T. I à V.
Notices et documents, 1884. 1 v.
Journal de Nic. de Baye. 2 v.
La Règle du Temple. 1 vol.
Hist. univ. d'Agr. d'Aubigné. T. I à IX.
Le Jouvencel. 2 vol.
Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton. 4 vol.
Chronique d'Arthur de Richemont. 1 vol
Chronographia regum Francorum. 3 vol
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. T. I et II.
Mémoires de Du Plessis-Besançon. 1 vol.
Éphéméride de la Huguerye. 1 vol.
Hist. de Gaston IV, comte de Foix. 2 vol.
Mémoires de Gourville 2 vol.
Journal de J. de Roye. 2 vol.
Chronique de Richard Lescot. 1 vol.
Brantôme, sa vie et ses écrits. 1 vol.
Journal de J. Barrillon. T. I
Lettres de Charles VIII. T. I.
Mém. du chev. de Quincy. T. I et II
Chron. de Morosini. T. I et II.

SOUS PRESSE :

Mémoires de Villars. T. VI.
Hist. univ. d'Agr. d'Aubigné. T. X.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. T. III.
Lettres de Louis XI. T. VII.
Chron. de J. Froissart. T. XII.
Documents sur l'Inquisition.
Journal de J. Barrillon. T. II.
Lettres de Charles VIII. T. II.
Chron. de Morosini. T. III.
Mém. du chev. de Quincy. T. III.

ANNUAIRES, BULLETINS ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1898),

In-18 et in-8°, à 2 et 5 francs.

(Pour la liste détaillée, voir à la fin de l'Annuaire-Bulletin de chaque année.)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.